Plan de Paysage du PETR du Haut-Rouergue

Organiser la transition énergétique par l'approche paysagère

Rapport détaillé

Ce Plan de Paysage est commandé et réalisé entre janvier 2021 et janvier 2024 par le PETR du Haut-Rouergue avec le soutien de

Accompagnement financier

Accompagnement technique

En collaboration avec

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Table des matières

Introduction 9

Élaboration des PLUi : le paysage au cœur du projet de territoire 9

Le Plan de Paysage, un outil d'animation territoriale destiné à insuffler des dynamiques 10

La transition énergétique, un défi que les territoires du PETR du Haut-Rouergue sont invités à relever 10

Quelques éléments méthodologiques 12

Une grille d'analyse fondée sur la notion d'entités paysagères et de leur articulation avec les enjeux de la transition énergétique 12

Dont l'élaboration nécessite un travail sémantique sur les notions de paysages et d'énergie 12

Le rôle des données et leurs traitements dans les analyses paysagères 12

Cadre d'analyse 18

Les paysages, visage d'un projet de territoire 19

En quoi la transition énergétique consiste-t-elle et en quoi est-il important de l'organiser ? 21

Tout d'abord, qu'est-ce que l'énergie ? 21

Quelles sont les conséquences des propriétés physiques de l'énergie ? 21

En quoi la transition énergétique consiste-t-elle ? 22

Une approche critique des usages énergétiques nécessaires : le point d'articulation avec l'approche paysagère 23

Quelles sont les incidences de ces lois physiques sur l'organisation des territoires, la vie de ses habitants, son organisation et donc sur les paysages qui en font l'identité ? 24

Analyse des paysages et des données énergétiques observées sur le territoire 25

Des données de consommation à l'image des dynamiques paysagères observées 25

Un modèle de développement territorial détaché de son lieu d'implantation 36

Un contexte de développement spécifique aux paysages situés dans le périmètre du PETR du Haut-Rouergue 43

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Enjeux et dynamiques paysagères 43
Une diversité de paysages historiquement très complémentaires 43
Une lecture des paysages du Sud au Nord 51
Palanges et contreforts du Lévézou 51
La vallée de l'Aveyron 55
Les avants-causses 65
Le Causse Comtal 69
Les Grands Causses 83
La vallée de la Serre 95
Le Rougier 100
Plateau granitique et Dazes, et basse Viadène 107
La vallée du Lot 108
La vallée de la Truyère et le sud du Carladez 128
Coussanes et leurs affluents, Boraldes, contreforts et plateau de l'Aubrac 132
Une organisation de la mobilité difficile 134
Un territoire soumis à une forte vulnérabilité aux ruptures d'approvisionnement énergétique .. 136
Du point de vue alimentaire 136
Du point de vue du logement 136
Du point de vue de la mobilité 137
Le rôle de la concertation et de l'animation territoriale 137
Les objectifs de qualité paysagère : résultat des concertations 138
En quoi la démarche de concertation consiste-t-elle et quelle forme prend-t-elle ? 138
La démarche de la concertation auprès des habitants 138
La démarche de concertation propre au monde agricole 152

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

La démarche de concertation en recourant à l'outil ETAPE Paysage 152

Analyses des résultats obtenus et définition des objectifs de qualité paysagère 153

Des enjeux importants sur l'habitat et bâtiments dédiés à la production dans l'aire d'influence ruthénoise et la vallée du Lot 154

Des pratiques agricoles prépondérantes dans l'évolution des paysages 161

Adapter le déploiement des unités de production aux caractéristiques paysagères de leur lieu d'implantation dans le respect des contraintes patrimoniales 162

Vers des grandes orientations en matière d'objectifs de qualité paysagère 163

1. Maintenir des pratiques agricoles diversifiées et adaptées aux caractéristiques paysagères identifiées, et préserver le patrimoine associé. 163

2. Contrôler la disposition spatiale de l'habitat dans son contexte paysager 163

3. Réduire la dépendance du territoire aux combustibles fossiles en anticipant les évolutions induites dans les paysages. 164

4. Intégrer les unités de production selon une stratégie énergétique inscrite dans un effort de planification au regard de la vie et des paysages auxquels aspirent les habitants. 164

Limites des travaux et insuffisances à combler par le programme d'actions 164

Un travail sur l'énergie insuffisant 164

Les potentiels de production 165

Les potentiels de substitution 165

Les potentiels de réduction 165

Un travail sur les objectifs à réaliser 165

Un niveau de concertation insuffisant 166

Une animation territoriale qui mériterait d'être renforcée 166

Des compétences manquantes pour analyser les résultats obtenus 166

Des acteurs peu ou pas mobilisés 166

Le programme d'actions 166

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Poursuivre l'animation du Plan de Paysage 166

Conférences et actions d'information et de sensibilisation 167

Concertations 169

Planifier une stratégie énergétique plutôt que de la subir 172

Partir des aspirations des habitants sur leur mode de vie 172

En déduire la quantité d'énergies nécessaires et les usages associés (réduire la consommation par des actions de sobriété et d'efficacité, privilégier certains usages plutôt que d'autres) 172

En partant des caractéristiques paysagères des différents territoires, en déduire l'intégration de ces unités de production à l'échelle intercommunautaire et dans l'idéal à l'échelle du PETR... 172

S'appuyer sur les méthodes de calcul des potentiels (méthode de calcul du potentiel PV sur toiture mise au point)..... 173

Organiser le territoire autour d'une mobilité nécessitant de moins en moins le recours au véhicule individuel (lien avec le PLUi)..... 180

Poursuivre les réflexions sur le type d'habitat adapté aux enjeux de transition énergétique dans le respect des objectifs de qualité paysagère précédemment énoncés 180

Poursuivre les études sur la mobilité 180

Organiser l'accueil de populations 180

Privilégier la rénovation des maisons anciennes en centre-bourg 180

Faciliter l'accès à l'outil de production agricole 181

Limiter le mitage du foncier agricole..... 181

Faciliter l'installation d'agriculteurs dont les pratiques sont compatibles avec un territoire marqué par les dérèglements climatiques, les ruptures d'approvisionnement énergétique, l'interruption des cycles biogéochimiques, et respectueuses des sols et du vivant. 181

Annexe 1 : Étude sémantique sur la notion de paysage 183

Annexe 2 : Principe de l'algorithme de classification automatique dans le proche infra-rouge 185

Étape 1 : Définition des classes d'occupation des sols à modéliser..... 185

Étape 2 : Segmentation d'une photographie aérienne dans le proche infrarouge 186

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Étape 3 : Intégration d'indicateurs permettant de discriminer les différentes classes d'occupation des sols 187

Étape 4 : Constitution d'un échantillon d'apprentissage 188

Étape 5 : Exécution de l'algorithme de classification 189

Étape 6 : Évaluation de la qualité de la classification 189

Annexe 3 : Notice d'utilisation de la plateforme de concertation 191

Préambule 191

Une fois la page d'accueil ouverte… 193

Intéressons-nous à vous et à votre vision des paysages… 193

Faisons vivre ces paysages et donnons-leur une dimension concrète ! 196

Présentation générale de l'interface cartographique 196

Dessiner un paysage 197

Placer un élément de patrimoine 198

Modifier ou effacer une réponse 199

Une fois la deuxième partie de l'enquête complétée… 201

Articulation entre les paysages, énergie et projet de territoire 202

Annexe 4 : Analyses des résultats des concertations 203

La démarche 203

Paysages et imaginaires associés à travers le récit linguistique et littéraire (vingt minutes) 204

Définition de la notion de paysage et implication sur la suite de la concertation 205

Atelier de cartographie participative (quarante-cinq minutes) 205

Localiser géographiquement les éléments associés aux imaginaires des récits paysagers 205

Mise en perspective avec une cartographie d'occupation du sol construite avec des images de haute résolution et anciennes ortho photographies aériennes géoréférencées 206

Articulation avec les enjeux de la transition énergétique 206

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

La concertation propre au monde agricole 209
Le causse Comtal 209
Le Rougier 210
Le causse de Sévérac 212
Les avants-causses 214
Résultats de la concertation en ligne 215
Les réponses des participants aux différentes questions 215
Les contributions depuis la carte interactive 238
Palmas d'Aveyron 244
Introduction et définition des paysages 244
Atelier de cartographie participative 252
Articulation entre paysages, énergies et projet de société 258
Villecomtal 259
Introduction et définition des paysages 259
Atelier de cartographie participative 261
Articulation entre paysages, énergies et projet de société 267
Saint-Hippolyte 269
Introduction et définition des paysages 269
Atelier de cartographie participative 276
Articulation entre les paysages, l'énergie et le projet de territoire 277
Saint-Laurent-d'Olt 279
Introduction et définition des paysages 279
Atelier de cartographie participative 285
Articulation entre les paysages, la stratégie énergétique et le projet de territoire 286

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Gages – Montrozier 289
Introduction et définition des paysages 289
Les dynamiques paysagères non souhaitées 292
Atelier de cartographie participative 297
Articulation entre les paysages, la stratégie énergétique et le projet de territoire 299
Bertholène 301
Introduction et définition des paysages 301
Atelier de cartographie participative 311
Articulation entre les paysages, la stratégie énergétique et le projet de territoire 313
Rodelle 314
Introduction et définition des paysages 314
Atelier de cartographie participative 327
Articulation entre les paysages, la stratégie énergétique et le projet de territoire 333
Bozouls 336
Contexte de la concertation portant sur les paysages de la commune de Bozouls 336
Introduction et définition des paysages 337
Atelier de cartographie participative 340
Articulation paysages et transition énergétique 343
Préconisations sur la question de l'habitat 345
Une demande de poursuite de l'animation territoriale 345
Saint-Martin-de-Lenne 346
Introduction et définition des paysages 346
Atelier de cartographie participative 352
Articulation entre paysage, transition énergétique et projet de territoire 354

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Introduction

La diversité paysagère observable depuis les limites administratives du PETR Haut-Rouergue est à l'image de cette complémentarité physique, biologique et culturelle dont les humains ont su tirer profit pour y conforter leur implantation. Les vallées sont ainsi des lieux de passage depuis les grandes forêts du Lévézou jusque sur les causses, le Carladez, la Viadène, l'Aubrac. Au cours des dernières décennies et avec l'arrivée des combustibles fossiles (d'abord le charbon au milieu du XIXe siècle puis les produits pétroliers) les humains ont eu tendance à s'en affranchir, à aménager l'espace pour l'adapter à d'autres usages, d'une manière banalisante qui en perturbe la lisibilité et occulte cette richesse paysagère par la présence de grands axes routiers, de bâtiments agricoles de plus en plus imposants, de zones d'activités dont les proportions ne sont adaptées qu'aux enjeux de la production. L'arrivée des combustibles fossiles coïncide également avec de nouvelles pratiques agricoles qui induisent une destruction des haies, un aplanissement des reliefs ainsi que l'abandon de terres autrefois occupées par des pratiques agricoles spécifiques, peu adaptées à une production confrontée à la mondialisation et au libre-échange.

Ce sont les enjeux paysagers du Haut-Rouergue clairement identifiés par deux étudiantes de l'École Nationale Supérieure des Paysages de Versailles Marseille. Au cours de leurs travaux, elles ont identifié l'origine de la banalisation des paysages (concept défini plus loin), en particulier à l'entrée des villes et le long des principaux axes, et la dépendance aux combustibles fossiles dont ils sont les témoins. Consécutivement à ces travaux, le PETR a décidé de poursuivre son action en répondant à l'appel à projet Plan de Paysage lancé en 2020 par le ministère de la transition écologique, et dont il a été lauréat. Ce Plan de Paysage s'inscrit également dans la continuité du projet de territoire qu'il porte, en particulier sur les axes portant sur la transition énergétique et écologique. Il a notamment vocation à mettre l'approche paysagère, dont on verra plus loin en quoi elle consiste, au cœur des politiques d'aménagements, qu'elles portent sur l'habitat, l'économie, l'agriculture ou encore les énergies, et à appréhender les liens et interactions entre ces différents éléments de manière systémique.

Élaboration des PLUi : le paysage au cœur du projet de territoire

Faire de l'approche paysagère le fil conducteur des projets d'aménagement, peut consister à donner une portée juridique au Plan de Paysage. C'est la raison pour laquelle le Plan de Paysage a vocation à s'articuler avec les PLUi en cours d'élaboration, sur les deux communautés de communes, Comtal Lot et Truyère, et des causses à l'Aubrac.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Figure 1 : Limites administratives du PETR et des communautés de communes situées dans son périmètre.

Le Plan de Paysage, un outil d'animation territoriale destiné à insuffler des dynamiques

Comme précédemment évoqué, la transition énergétique fait partie des objectifs inscrits dans le projet de territoire du PETR et constitue à ce titre un volet significatif du Plan de Paysage tel que présenté dans le dossier de candidature dont nous citerons quelques extraits. L'étude sur les paysages du Haut-Rouergue a modestement permis d'établir un aperçu des conséquences d'une sortie organisée des combustibles fossiles sur la vie des habitants et sur l'évolution des paysages, et ces dernières seraient très significatives. Or, on ne peut traiter des sujets aussi complexes et qui nécessitent de mobiliser autant d'acteurs sans recourir à une animation territoriale fondée sur des démarches de sensibilisation et de concertation. Le Plan de Paysage représente à ce titre une opportunité pour fédérer un certain nombre d'habitants et d'élus autour d'objectifs communs et commencer à prendre la mesure de ce qu'implique cette transition énergétique pourtant incontournable pour de multiples raisons abordées tout au long de ce rapport, sur l'organisation de nos territoires et la vie de leurs habitants.

La transition énergétique, un défi que les territoires du PETR du Haut-Rouergue sont invités à relever

La candidature rédigée dans le cadre de cet appel à projet porte en effet sur la démarche qui consiste à articuler autour de la notion de paysage, les différents enjeux avec lesquels nos territoires composent, en particulier tous ceux qui touchent à la transition énergétique et écologique (que nous définirons plus tard) auxquels les loi Climat et Résilience et d'accélération des énergies renouvelables récemment adoptées tentent d'apporter des réponses. Mettre les enjeux paysagers au cœur d'une réflexion globale sur la transition énergétique est une démarche que le collectif *Paysages de l'après*

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

pétrole a initiée, et qui fait désormais l'objet de recherches pluridisciplinaires, d'études de cas concrets et d'expériences qui ont eu lieu au sein de territoires européens. Ce collectif a également créé un outil ludique de concertation citoyenne nommé ETAPE Paysage, complémentaire à Destination TEPOS conçu par le CLER, sur lequel nous reviendrons et dont le PETR s'est servi à plusieurs reprises pour animer des concertations avec des professionnels en début de mission, puis avec des élus lors d'un atelier d'élaboration du PADD du PLUi de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère située dans le périmètre du PETR. Introduire les enjeux énergétiques par une approche paysagère est d'autant plus pertinent dans nos territoires pour plusieurs raisons :

- Nombreuses sont les dynamiques paysagères organisées autour des combustibles fossiles dont nous cesserons le recours massif pour des raisons d'ordre physique,
- Le devenir historique de certaines communes est fortement imbriqué aux questions énergétiques, lesquelles sont à l'origine de paysages considérés désormais comme du patrimoine, notamment l'ancienne voie ferrée qui permettait d'acheminer le charbon depuis Bertholène jusqu'à Espalion ou encore le lac de la Cisba autrefois dédié à l'extraction d'un sable bitumineux. D'autres dynamiques plus récentes liées à la production énergétique à l'origine de grands bouleversements sont également observables telle la présence des barrages hydroélectriques ou de l'ancienne mine d'Uranium située à Bertholène, et construisent ce « lien fort aux énergies » mentionné dans le dossier de candidature,
- La manière dont les énergies sont utilisées déterminent depuis des siècles l'évolution des paysages : défrichement, organisation des parcelles, enrichissement des sols avec la chaux produite à Bertholène etc.

En plus des enjeux énergétiques et écologiques qui semblent constituer des priorités absolues dans un contexte d'effondrement massif et mondialisé du vivant, de réchauffement climatique global et du surgissements de plus en plus fréquents d'événements climatiques extrêmes, le dossier de candidature mentionne une autre démarche, complémentaire à celle que nous venons de décrire et qui consiste cette fois à faire des unités paysagères du Haut-Rouergue, un moyen de renforcer l'attractivité et le dynamisme économique du territoire, un objectif qui peut sembler inconciliable avec l'enjeu de la transition énergétique, et qui nécessite donc d'être posé selon un cadre théorique spécifique fondée sur une approche paysagère. Quelques extraits du dossier de candidature permettent d'illustrer ces divers points.

« Le Paysage s'est imposé comme facteur déterminant du territoire pour atteindre son ambition fondatrice et marqueur des défis écologiques et énergétiques que le territoire devra relever dans les prochaines années. »

« [...] élément majeur de l'attractivité, constituant du champ touristique, vecteur pour le développement économique, atout primordial pour la cohésion du territoire - créateur de liens, contributeur à la construction des valeurs patrimoniales et écologiques. »

« À travers ce plan de paysage, le territoire souhaite mettre les énergies et la transition énergétique au cœur du projet de territoire. »

« Cette orientation spécifique est issue de la volonté du territoire de repositionner le paysage comme pilier au cœur des énergies et de la transition énergétique, dimension majeure du Haut Rouergue ».

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Quelques éléments méthodologiques

Une grille d'analyse fondée sur la notion d'entités paysagères et de leur articulation avec les enjeux de la transition énergétique

Un Plan de Paysage vise à apporter des recommandations selon les caractéristiques paysagères des communes concernées dont on souhaite qu'elles constituent le point de départ des politiques publiques d'aménagement. C'est la raison pour laquelle l'une des premières étapes de cette étude sur les paysages consiste découper le périmètre géographique du PETR du Haut-Rouergue en unités paysagères distinctes et d'établir un diagnostic spécifique comportant les enjeux (atouts, forces, faiblesses, menaces) pour chacune d'entre elles. Dans le cas du Plan de Paysage porté par le PETR du Haut-Rouergue, la démarche consiste à introduire les enjeux de la transition énergétique en partant des dynamiques paysagères concrètes observables, par lesquelles il est possible d'appréhender le rôle omniprésent des questions énergétiques (usages et production) dans la vie des habitants. C'est pourquoi l'analyse des caractéristiques paysagères réalisée en étroite collaboration avec nos partenaires (communautés de communes, Comtal Lot et Truyère, communauté de communes Des Causses à l'Aubrac et CAUE), est mise en perspective avec les données de consommation énergétique par secteur, usage et type d'énergie et celles de production d'énergie renouvelable par filière de production. Enfin, ces unités paysagères ne peuvent exister indépendamment les unes par rapport aux autres. C'est en effet de leur complémentarité que proviennent leurs principaux atouts. Il est donc nécessaire dans un contexte de transition énergétique, de travailler avec la complémentarité historique de ces différentes unités paysagères, et de porter une stratégie énergétique à l'échelle d'un projet de territoire (communautés de communes et PETR).

Dont l'élaboration nécessite un travail sémantique sur les notions de paysages et d'énergie

Cependant, l'élaboration d'une grille d'analyse pertinente nécessite au préalable de clarifier les notions que cette étude vise à interroger. Qu'est-ce qu'un paysage (en découle la notion d'unité paysagère donc le découpage cartographique), qu'est-ce que la transition énergétique (donc qu'est-ce que l'énergie), qu'est-ce que l'attractivité et le développement économique ? Et donc, en quoi l'approche paysagère peut-elle apporter des réponses à ces défis auxquels nos territoires font face avec de plus en plus d'intensité ?

Le rôle des données et leurs traitements dans les analyses paysagères

Les analyses qui suivent sont à destination des élus, des habitants, des agents des collectivités et des cabinets d'étude chargés de suivre l'avancement des documents d'urbanisme construits en parallèle de ce Plan de Paysage. Elles découlent d'une part des éléments théoriques délivrées précédemment et d'autre part des résultats des concertations appuyés par l'analyse de données objectives. En effet, en plus de faciliter la production d'analyses simples à partir de données factuelles permettant d'expliquer l'évolution des paysages par la manière dont le territoire a été aménagé (habitat, économie, agriculture etc.), ces dernières permettent de conforter les retours des participants aux concertations ou de comprendre pourquoi les résultats sont aussi différents d'une commune à l'autre avec un déroulé de concertation pourtant identique. Certaines peuvent être utilisées en l'état comme la BD Topo® de l'IGN qui permet de restituer cartographiquement des informations intéressantes sur les bâtiments, les routes et infrastructures, tandis que d'autres ont nécessité d'importants traitements dont le principe aide à la compréhension de certaines parties de ce document.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Les analyses diachroniques par géoréférencement d'images anciennes, une manière d'identifier les dynamiques paysagères

Comprendre la manière dont les paysages ont évolué au regard des nouveaux modes de vie concomitant à l'intensification du recours aux combustibles fossiles, est absolument nécessaire à l'appréhension du devenir historique de nos territoires et aux grandes trajectoires qu'ils suivent. Nous recourons pour cela au géoréférencement d'anciennes photographies aériennes que l'IGN met à disposition depuis une plateforme en ligne grâce à laquelle il est possible de les télécharger. Ces images aériennes sont également présentées lors des concertations au cours desquelles les participants sont invités à se prononcer sur les dynamiques paysagères observables, et les raisons pour lesquelles elles ont eu lieu. Elles permettent également de faire le lien entre évolution des paysages et usages énergétiques, point d'articulation essentiel entre les deux notions qui découle du travail sémantique réalisé au début de cette étude.

Calculs d'indicateurs par segmentation d'images et prototypes de cartographie des modes d'occupation des sols par classification automatique : les apports de la télédétection

Les grandes caractéristiques paysagères de nos territoires peuvent être extraites directement des images aériennes en analysant la réponse spectrale dans le rouge et le proche infrarouge des éléments au sol, puis en croisant ces données avec d'autres, utiles à leur mise en perspective. Par exemple, il est possible de calculer et cartographier l'activité de la photosynthèse grâce à un indicateur nommé Normalized Difference Vegetation Index (NDVI) dont on se sert également pour réaliser les blocs-diagrammes utiles pour illustrer les analyses portant sur les paysages observables dans le PETR du Haut-Rouergue. Cet indicateur peut par exemple être superposé aux cartes géologiques pour mettre en évidence le lien entre la nature des sols, de la végétation et des relations que les humains entretiennent avec leur environnement qui sont en fait à l'origine des éléments de patrimoine par lesquels adviennent les paysages. À titre d'exemple, les cartes qui suivent portent sur la commune de Bertholène pour laquelle sont représentés respectivement, les strates géologiques et l'indice de végétation (le NDVI). On y observe une corrélation entre la trame bocagère, l'activité de photosynthèse, les activités humaines en particulier agricoles (cultures et agropastoralisme) et le socle géologique où ces dernières sont implantées. Une telle analyse permet par exemple d'expliquer la diversité paysagère mise en avant par les participants lors de la concertation portant sur la commune de Bertholène.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Figure 2 : Cartographie du NDVI à Bertholène. L'activité de photosynthèse est plus importante sur le rougier de Gabriac que dans les dolomies calcaires situées à proximité des Bourines.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Figure 3 : Cartographie de la géologie des sols de la commune de Bertholène, à mettre en perspective avec la cartographie du NDVI.

De plus, en croisant cette information avec d'autres données, il est possible de construire des cartographies d'occupation du sol grâce à des algorithmes de classification automatique dont nous détaillons le principe dans l'annexe 2 et qu'on fait également intervenir dans la réalisation des blocs-diagrammes. Notons que cette méthode nécessite des échantillons d'apprentissage, et que comme ceux-ci ont été collectés par photo-interprétation, ces cartographies, en plus de ne contenir que peu de classes d'occupation du sol, contiennent des erreurs et nécessitent d'être interprétées pour être

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

comprises. Mobilisées lors de l'intervention sur les marchés de pays, elles permettent néanmoins de dégager les grandes caractéristiques paysagères (dont nous définirons le sens plus loin) pour chaque unité paysagère identifiée.

Les apports des données LIDAR dans la compréhension des reliefs, des dynamiques paysagères et dans la planification de la stratégie énergétique

L'IGN diffuse depuis peu les données LIDAR, c'est-à-dire des nuages de points permettant de visualiser en trois dimensions, les éléments couverts par ces jeux de données. Elles n'étaient néanmoins disponibles que pour certaines communes jusqu'au mois de janvier 2023 où il était enfin possible de les mobiliser sur l'ensemble du territoire. À ce jour, le module de visualisation des données LIDAR de QGIS ne permet pas de produire des scènes en trois dimensions facilement exploitables, d'autant que ces nuages de points ne sont pas classifiés et la couleur des points ne varie que selon l'altitude et non selon la nature des objets ainsi détectés.

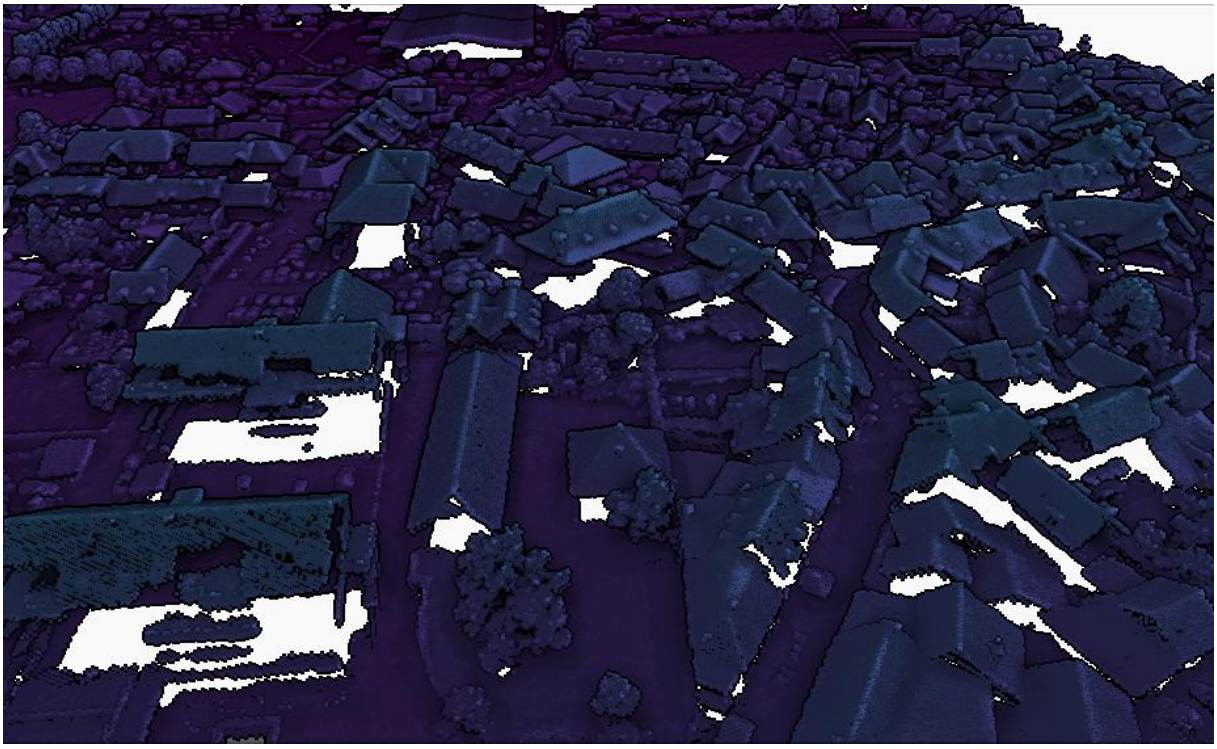

Figure 4 : Données LIDAR brutes non classifiées. La couleur des points varie avec leur altitude.

La classification de ces nuages de points est possible mais peu précise compte-tenu des outils gratuits à disposition et très coûteuses en temps de travail et en exécution des algorithmes. En voici cependant un exemple à Laissac.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

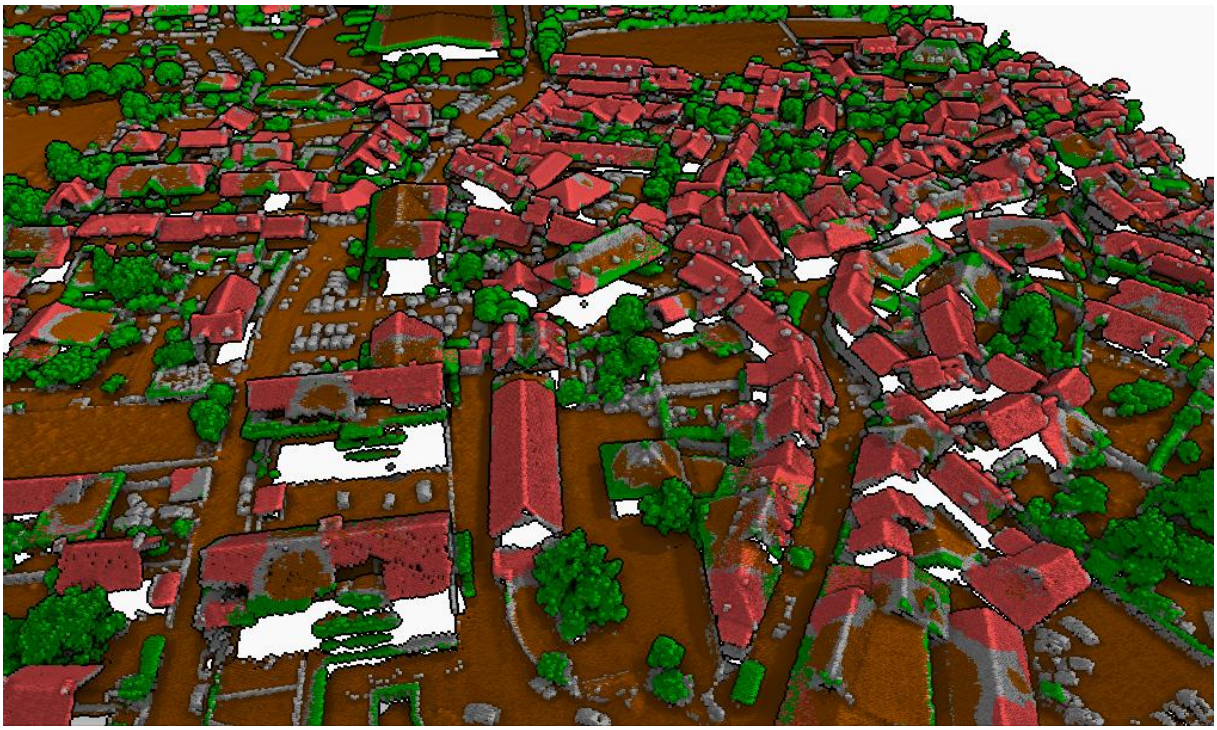

Figure 5 : Données LIDAR de l'îlot Vigarié à Laissac, classifiées avec LasTools de manière peu précise. L'IGN publie ces données classifiées avec des méthodes beaucoup plus efficaces, depuis trop récemment pour que nous ayons pu y recourir dans ce plan de paysage.

Cependant, ces données permettent de produire des modèles numériques de surface (MNS), c'est-à-dire des images dont chaque pixel symbolise l'altitude des objets détectés. Elles peuvent être générées à une résolution de 20 cm (c'est-à-dire qu'un pixel de l'écran représente un carré de 20 cm de côté sur le terrain) et représentées sous la forme d'un ombrage afin de visualiser les reliefs et objets présents au sol. En voici un exemple du village du Monastère situé dans la commune de Coubisou (à proximité de Cabrespines).

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Figure 6 : Exemple de MNS représenté avec un ombrage à 20 cm de résolution. Le village cartographié est celui du Monastère situé dans la commune de Coubisou (à proximité de Cabrespines).

Les applications des MNS ainsi produits sont nombreuses. Ils permettent notamment :

- D'enrichir les cartographies dont on se sert pour les concertations en y représentant un relief comprenant les objets présents au sol (arbres, haies, murets, maisons, remembrements pour les routes, terrassement pour les maisons en construction etc.) et faciliter ainsi la détection des éléments que les participants sont invités à désigner,
- De calculer des indices de visibilité très fiables tenant compte de tous les éléments paysagers, à partir de points précis (une étude portant sur les impacts visuels d'aménagement autour du GR 65 classé à l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, a été réalisée puis déclinée dans le PLUi de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère),
- De calculer avec précision les potentiels photovoltaïques sur toiture (algorithme exécuté à l'échelle de tous les pans de toiture du PETR),
- De réaliser des blocs-diagrammes en recourant à une extension QGIS de visualisation en trois dimensions, bien plus précis que ceux générés avec les modèles numériques de terrain d'une résolution spatiale de 25 mètres (de 25 à 125 fois moins précis) ne tenant compte que du relief du terrain (et non des objets au sol).

Cadre d'analyse

La première étape consiste à délimiter le contenu de la mission et comprendre la portée et la signification des défis auxquels elle vise à apporter des réponses. C'est pourquoi une brève synthèse du travail sémantique réalisé et de ce qui en découle est ici proposée.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Les paysages, visage d'un projet de territoire

La notion de paysage est très polysémique, mais sans entrer en profondeur dans le travail sémantique dont l'intégralité est disponible en annexe 1, indiquons simplement qu'ils sont composés par des éléments transformés par des humains grâce auxquels on lit l'organisation d'un territoire dans son devenir historique, autour de quelles pratiques et activités il est structuré et avec quel contexte biologique, climatique, géologique et géomorphologique ses habitants ont eu à composer. En effet, les éléments par lesquels adviennent les paysages porteurs d'une culture et d'une identité spécifiques, n'ont pas uniquement été pensés à des fins esthétiques, et étaient associés à des fonctions révélatrices d'une manière d'habiter et de vivre. Ces éléments fonctionnent ainsi comme des signes, des indications permettant de situer le regard dans l'espace et le temps et de comprendre la manière dont les humains interagissent avec leur milieu de vie.

Photographie 1 : Le Dolmen de Galitorte sur le causse de Sévérac est devenu emblématique, s'inscrit dans un devenir historique très ancien et occupe une fonction bien précise (site funéraire) dans la vie des humains qui en sont à l'origine.

Il n'est donc pas étonnant qu'à l'uniformisation des modes de vie et des pratiques a coïncidé une uniformisation des manières d'habiter, de construire et d'aménager, dont la conséquence est nommée « banalisation des paysages ». C'est pourquoi porter une réflexion sur les paysages revient en réalité à interroger nos manières de vivre, de nous déplacer, de nous alimenter, de nous retrouver etc. car en découle les raisons pour lesquelles nous transformons l'environnement et donc pour lesquelles nous recourons aux énergies. En ce sens, mettre l'approche paysagère au cœur du projet de territoire invite à porter un tout autre regard sur les enjeux auxquels nos communes font face, en particulier ceux mis en avant dans le dossier de candidature : la transition énergétique d'une part, puisque, paysages et énergies, dans ce cadre de pensée, sont indissociables, et la question de l'attractivité d'autre part. L'approche paysagère invite donc à interroger en profondeur un projet de territoire c'est-à-dire son organisation, autour de quelles activités il est structuré et de quelle manière elles sont déclinées d'un point de vue paysager. Elle permet ainsi de penser de manière transversale, les interactions entre les éléments observables dans nos territoires, d'en comprendre les enjeux dont

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

ils sont les témoins, et de construire ainsi des analyses systémiques plutôt que de traiter les différents défis auxquels font face les communes du PETR du Haut-Rouergue, indépendamment les unes par rapport aux autres. Cette conception de la notion de paysage est largement inspirée d'un cours que l'anthropologue Philippe Descola a donné au Collège de France, et vise à éviter principalement deux écueils :

- Considérer uniquement le paysage comme un espace tel que perçu par les populations, car en découle un relativisme qui ne permet pas de comprendre en quoi l'approche paysagère permet de traiter les défis décris dans le dossier de candidature,
- Opposer nature et culture, paysages naturel et paysages urbains, patrimoine naturel et patrimoine humain, car de ce dualisme peut découler une approche des paysages que nous considérons comme contestable.

D'ailleurs, l'analyse des résultats des concertations tend à montrer que les paysages généralement qualifiés de naturels dans le langage courant sont en fait ceux où la coexistence entre vivants humains et non-humains est possible voire pour certaines espèces nécessaires, mais en réalité, ces paysages ne sont pas naturels (agropastoralisme des causses avec pâturage sur pelouses sèches et épierrement pour augmenter la valeur agraire des terres, terrasses de vignes, prairies, dolines ceinturées de pierres et parfois cultivées etc.), et la frontière entre nature et culture est en réalité loin d'être si nette. La question des paysages pose donc celle de l'intégration des humains dans la biosphère, un enjeu sous-tendu par les résultats des concertations que nous aborderons lors de la définition des objectifs de qualité paysagère.

Ce premier travail de définition est essentiel pour construire la grille d'analyse à destination des élus en quoi consiste le découpage cartographique du territoire en unités paysagères ; car sans s'être interrogé sur la notion de paysage, on ne peut définir des critères selon lesquels procéder à ce découpage, et la notion même d'unités paysagères devient confuse. Un premier découpage en unités paysagères avait été effectué en début de mission et modifié ensuite, du fait du passage d'un agent à l'autre, et d'une autre manière de définir la notion de paysage et donc d'unité paysagère.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

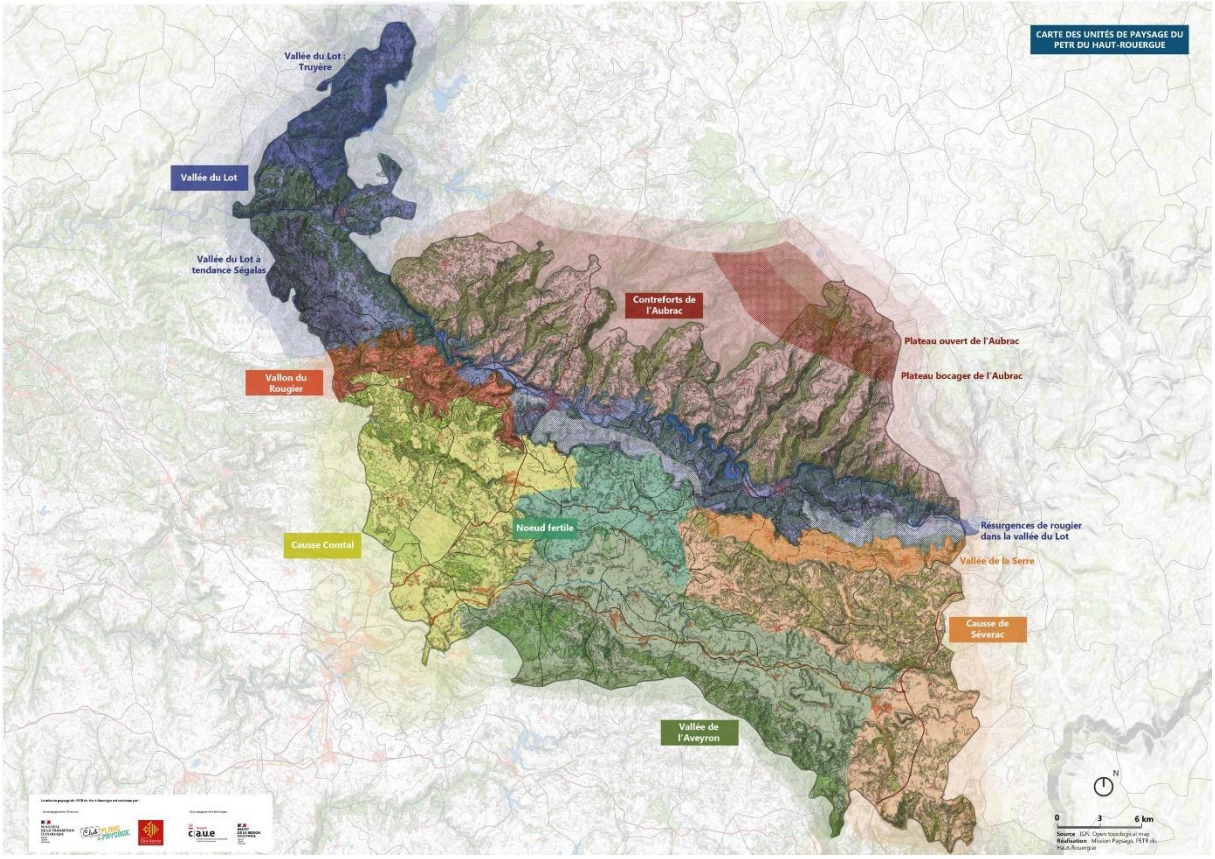

Figure 7 : Cartographie du premier découpage en unités paysagères modifié en cours de mission.

En quoi la transition énergétique consiste-t-elle et en quoi est-il important de l'organiser ?

Tout d'abord, qu'est-ce que l'énergie ?

Comprendre les raisons pour lesquelles une transition énergétique est nécessaire et ce qu'elle implique dans nos vies, nécessite d'avoir défini au préalable la notion d'énergie. Il s'agit d'une grandeur physique permettant de mesurer le niveau de transformation de l'état d'un système et qui, à ce titre, est régie par des lois physiques ni négociables ni modifiables. Il s'agit des deux principes fondamentaux de la thermodynamique :

- Loi de la conservation d'énergie : la quantité d'énergie dans un système isolé est constante.
- Loi de l'entropie : tendance à la dispersion d'énergie et irréversibilité du système (ce qu'on appelle couramment les pertes).

Quelles sont les conséquences des propriétés physiques de l'énergie ?

De ces éléments de définition découlent deux constats :

- Du fait de la première loi dite de la conservation énergétique, nous ne pouvons extraire davantage d'énergie que celle qui est présente sur Terre et de celle qui nous est transmise depuis l'extérieur du système Terre (principalement le soleil, rotation et révolution de la Terre),
- La quantité d'énergie sur Terre (énergie solaire et mécanique à part) reste constante mais est de moins en moins accessible du fait de la deuxième loi dite de l'entropie : la transformation d'un système est à l'origine d'une dispersion et donc de son irréversibilité, c'est-à-dire de l'impossible retour à son état initial. En d'autres termes, les énergies employées ne peuvent plus être de nouveau utilisées. Ainsi, soit elles sont renouvelables sur une échelle de temps

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

humaine du fait des apports énergétiques externes au système Terre (soleil, vent, biomasse dans une certaine limite, directement dépendante de l'énergie solaire et de la matière) voire considérées comme inépuisables (chaleur du noyau terrestre), soit leur renouvellement est trop long et elles existent en quantité limitée (c'est le cas des combustibles fossiles).

Se pose alors la question des quantités qui ne sont pas encore consommées, et des échéances au-delà desquelles leur disponibilité sera réduite. Par exemple, le pic de production du pétrole conventionnel a été franchi, d'après les estimations de l'agence internationale de l'énergie (AIE) en 2008, et les experts du Shift Project, laboratoire d'idées sur la transition énergétique, supposent même un lien de cause à effet avec la crise économique et financière qui a eu lieu la même année. Or, l'organisation de nos territoires repose sur leur existence de manière abondante, bon marché, et en flux continu. Les autres types d'exploitation pétrolière (sables bitumineux, roches mères appelées également « gaz de schistes »), du fait du deuxième principe de la thermodynamique, nécessitent davantage d'énergie pour extraire des quantités de moins en moins importantes, et ne nous maintiendront donc pas plus de deux décennies dans une ère d'abondance énergétique d'après une étude du shift project publiée en 2021, d'autant que les pays producteurs s'approvisionneront eux-mêmes en priorité. En ce qui concerne le charbon, les quantités disponibles permettraient de tenir encore plus d'un siècle (à consommation constante) mais les conséquences de leur usage sur le climat sont encore plus problématiques que celles du recours au pétrole et au gaz.

Il convient désormais d'interroger la possibilité de les substituer par d'autres sources d'énergie qui soient renouvelables et/ou décarbonées. Elles posent en fait d'autres difficultés, notamment pour les convertir dans une forme qui permette aux humains de les exploiter et de les stocker. C'est par exemple le cas des énergies atomiques, principalement converties en électricité bien qu'on se serve parfois de la chaleur accidentelle induite par une telle production, ou encore du bois, peu adapté lorsqu'il s'agit de faire avancer un véhicule. En d'autres termes, les énergies se présentent sous diverses formes et leur recours nécessite parfois d'en modifier la nature pour les adapter à nos usages (conversion des produits pétroliers en énergie mécanique, du vent en électricité, de l'électricité en chaleur pour faire chauffer un four ou de l'eau), ce qui provoque des pertes énergétiques d'une part, et des déchets d'autre part, lorsque la source d'énergie est à l'origine d'une transformation de matières, du fait de la deuxième loi de la thermodynamique dite de l'entropie (par exemple, la combustion d'un litre d'essence produit un déchet gazeux à l'origine de perturbations climatiques).

En quoi la transition énergétique consiste-t-elle ?

La transition énergétique ne consiste donc pas uniquement en une substitution des combustibles fossiles par d'autres sources énergétiques, bien que cette opération soit nécessaire et pertinente dans certains cas (par exemple, remplacer une chaudière au fioul ou au gaz par un poêle à bois ou à granules ou par une pompe à chaleur). En effet les énergies fossiles ont des propriétés adaptées à certains usages notamment les produits pétroliers très concentrés et faciles à stocker dans un réservoir de voiture ou de tracteur. Sans elles, les camions, engins agricoles, avions, l'essentiel des voitures, véhicules de secours et de police, foreuses et autres machines utilisées pour la construction ne pourraient pas fonctionner. De plus, la fabrication de ces objets repose sur des chaines d'approvisionnement elles-mêmes dépendantes du recours aux combustibles fossiles. La quasi-totalité de ce dont nous avons besoins pour vivre actuellement dépend de leur abondante disponibilité en flux continu. En cesser ou du moins en réduire drastiquement l'usage est donc loin d'être aisé et nécessite de porter une interrogation sur nos manières de vivre, d'organiser le territoire et les finalités des activités autour duquel il est structuré, et l'approche paysagère peut nous y aider.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Une approche critique des usages énergétiques nécessaires : le point d'articulation avec l'approche paysagère

Quand bien même nous pourrions maintenir les usages actuels avec d'autres types d'énergie (ce qui est loin d'être évident), cela ne serait pas souhaitable car ces transformations sont à l'origine de la destruction des conditions d'habitabilité de la planète qu'il est possible d'illustrer par le diagramme des neuf limites planétaires qui montre que la question climatique n'est qu'un des aspects d'un problème beaucoup plus global.

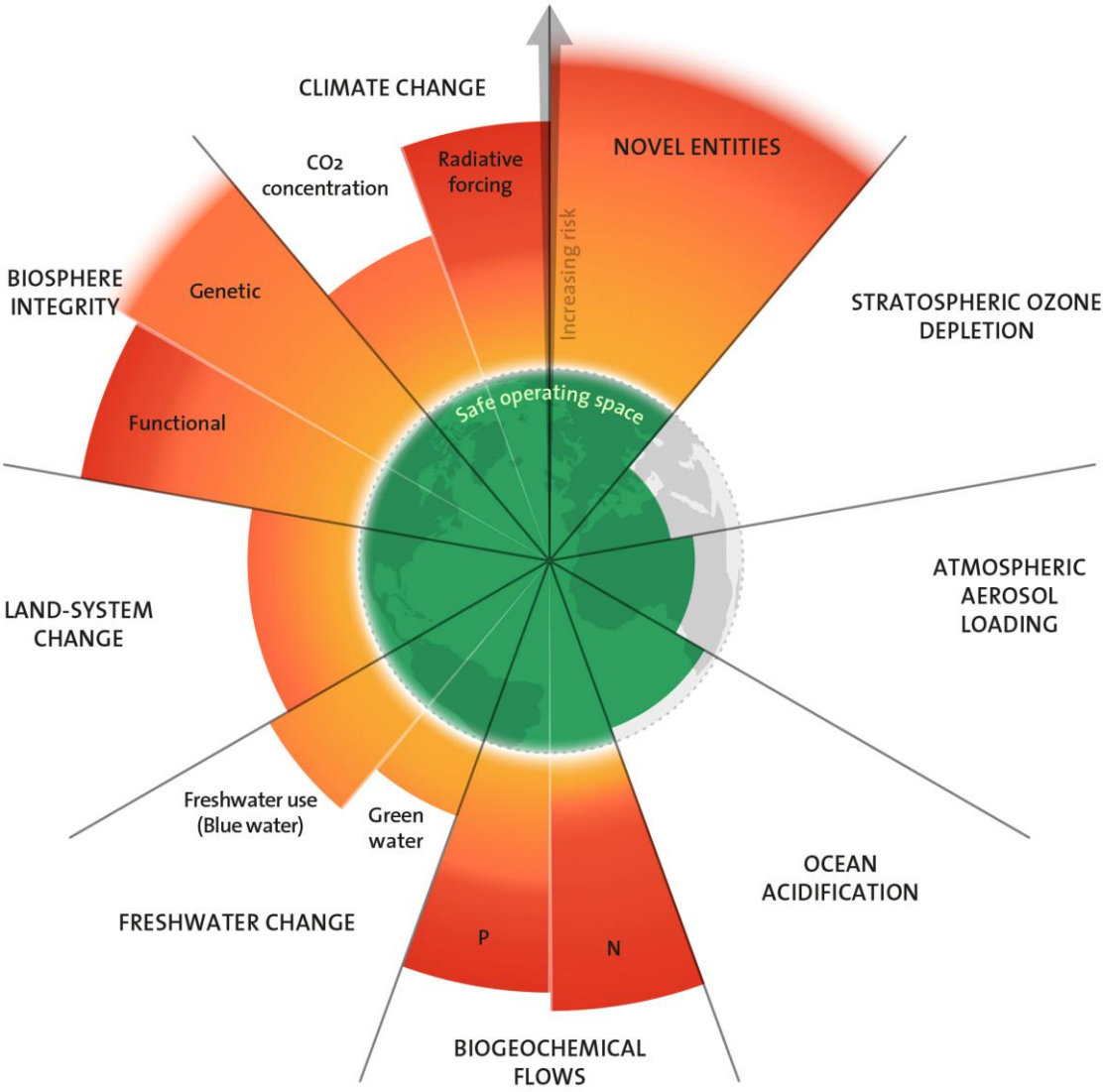

Figure 8 : Dernière actualisation du diagramme des neuf limites planétaires issu de recherches menées par Johan Rockström et son équipe de 26 chercheurs.

L'effondrement de la vie sur Terre dont les conséquences sont bien visibles dans nos territoires par exemple, est l'une des limites les plus dépassées d'un point de vue physique (bien plus que la limite climatique), et n'est qu'en partie et en moindre mesure dû aux dérèglements climatiques. Parmi les premiers facteurs qui en sont à l'origine, on peut citer notamment la pollution et la destruction des habitats causée par l'imperméabilisation des sols et leur dégradation et la transformation des milieux (destruction de haies, déforestation etc.). Ainsi, qu'importe qu'on porte atteinte à l'intégrité de la

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

biosphère avec une énergie – ou non – décarbonée ! Comme le rappelle Arthur Keller dans ses conférences, les origines de la destruction des conditions d'habitabilité de nos territoires sont les transformations induites par les activités humaines qui consistent pour la plupart à transformer des portions d'espace en déchets, lesquels peuvent être liquides, solides ou gazeux. Les gaz à effets de serre sont en fait des déchets gazeux à l'origine des perturbations climatiques. La question centrale doit donc porter sur les raisons pour lesquelles on recourt aux énergies, en quelles quantités on les utilise et dans quel but. Ainsi, il convient d'étudier la possibilité qu'une transition énergétique destinée à apporter des réponses crédibles à ces enjeux consiste en l'organisation d'une descente énergétique et matérielle, c'est-à-dire en une diminution globale des flux thermodynamiques. Le raisonnement peut en fait être transposé à la question de la banalisation des paysages et c'est en cela que l'approche paysagère peut aider à introduire les enjeux de la transition énergétique. En effet, si on se réfère aux travaux sémantiques sur la notion de paysage, on comprend que leur destruction ou leur évolution dépend des finalités de ce pourquoi on aménage l'espace et autour de quoi le territoire est organisé. On ne lit un paysage que s'il est structuré autour d'éléments de ce qui en fait l'identité et la spécificité et qui permettent de comprendre dans quel devenir historique il s'inscrit et avec quelles caractéristiques physiques, géologiques et climatiques, les humains qui les ont façonnés ont eu à composer. En ce sens, la question des usages représente le point d'articulation entre paysages et transition énergétique. D'ailleurs, comme les combustibles fossiles sont adaptés à certains usages, ils ont rendu possibles des dynamiques paysagères que cette étude a permis d'analyser : axes routiers, étalement de l'habitat, zones d'activités, parking, agriculture intensifiée et davantage productiviste reposant sur des chaînes logistiques carbonées etc. à l'origine de la banalisation des paysages telle que définie plus haut. Ainsi, une transition énergétique telle que nous la présentons implique nécessairement une transition paysagère.

Quelles sont les incidences de ces lois physiques sur l'organisation des territoires, la vie de ses habitants, son organisation et donc sur les paysages qui en font l'identité ?

La sortie de l'ère du pétrole abondant et bon marché, conséquence nécessaire des lois de la thermodynamique décrites plus haut, implique une évolution importante des dynamiques paysagères à venir et des bouleversements dans la vie des habitants de nos communes. Soit on l'organise, soit on la subit. Parmi ces évolutions à anticiper et qui seront très probablement à l'origine d'une transition paysagère, on peut citer :

- L'arrivée plausible de populations venues d'autres pays qui deviendront inhabitables à cause des dérèglements climatiques (réfugiés climatiques), et instabilités politiques et géopolitiques consécutives.
- Des besoins supplémentaires en matière de main d'œuvre dans le secteur agricole et des transferts de compétences probablement nécessaires, donc l'arrivée d'habitants supplémentaires. En effet, la raréfaction des combustibles fossiles, l'instabilité climatique l'effondrement de la biodiversité ou encore la perturbation des cycles de l'eau et des cycles biogéochimiques sont susceptibles d'impacter le niveau de la productivité physique du travail observé actuellement dans l'agriculture. Dans cette hypothèse, l'enjeu consisterait à augmenter la part d'agriculteurs et de paysans dans la population et de préserver les fonctionnalités agroécologiques des sols. Il est possible de percevoir intuitivement qu'organiser de telles transformations nécessitera d'importantes réflexions sur l'habitat et les emplois. C'est désormais en ces termes que les questions de l'attractivité et du développement économique devraient être posées,

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

- Une diminution progressive des activités dépendantes des chaines logistiques carbonées et donc des aménagements qui rendent possible leur prospérité (zones industrielles, grands axes routiers, zones hébergeant des activités de services qui consistent à gérer les biens matériels dont la production nécessite beaucoup de combustibles fossiles etc.) et les dynamiques d'étalement urbain (des études montrent le lien entre la dépendance à la voiture individuelle et les formes urbaines[1]),
- Le déploiement d'unités de production énergétique afin de les rapprocher des lieux de consommation.

Le but de la mission paysage notamment à travers les démarches de concertation dont nous détaillons plus loin le principe consiste à définir des méthodes permettant d'organiser ces transformations et faire en sorte qu'elles se déclinent dans une évolution des paysages à laquelle les habitants et les élus aspirent.

Analyse des paysages et des données énergétiques observées sur le territoire

Des données de consommation à l'image des dynamiques paysagères observées

Quelques modèles cartographiques accompagnées de photographies suffisent à montrer comment le recours massif aux énergies fossiles se décline d'un point de vue paysager. En effet, les dernières dynamiques n'ont été possibles qu'en raison de la situation d'abondance énergétique dans laquelle nous nous trouvons et dont nous sommes progressivement en train de sortir. On peut ici donner quelques exemples :

- Augmentation des rendements agricoles par la mécanisation, le remembrement, l'agrandissement des parcelles, la destruction des haies, l'apport d'engrais azotés et de semences dont la production repose sur des chaines logistiques dépendantes du recours aux combustibles fossiles,
- Dissociation entre le lieu de travail et le lieu de résidence et donc dispersion de l'habitat sur de grandes surfaces,
- Augmentation des flux de circulation (travail, transports des marchandises et des personnes).
- Construction en peu de temps, d'importants axes routiers pour gérer les flux d'énergie et de matières dont les activités économiques ont besoin pour prospérer ; et la circulation des personnes du fait de cette dissociation entre lieu de vie, de résidence et de travail,
- Construction de zones commerciales et artisanales sur de grandes surfaces.

En fait, ces dynamiques sont la déclinaison concrète sur nos territoires de l'accroissement de la production de richesses matérielles (économie de service comprise puisqu'elle dépend de la production de richesses matérielles), que nous nommons également croissance économique, laquelle est mesurée par le produit intérieur brut (PIB). Cette croissance économique est traduisible d'un point de vue physique en augmentation des flux d'énergie et de matières.

Voici quelques cartographies et photographies permettant de l'illustrer :

[1] Par exemple, dans l'étude **Boussauw, K., Papa, E., & Fransen, K. (2023)** ***Car dependency and urban form*** les auteurs rappelle les conclusions du livre de Newman et Kenworthy, *Cities and automobile dependance* dans lequel ils établissent des liens nets entre densité urbaine et consommation de carburants. D'autres sources peuvent être mobilisées comme cet article publié sur le site du CITEGO : https://www.citego.org/bdf_fiche-document-1122_fr.html

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Tout d'abord, de simples analyses diachroniques à Bozouls avec une photographie aérienne datant de 1960 permettent de mesurer l'étalement urbain qui a eu lieu en une cinquantaine d'années.

Figure 9 : Comparaison de photographies aériennes de Bozouls à différentes époques.

En outre, une cartographie d'occupation du sol à Bozouls construite à partir de la segmentation d'images satellites dans le proche infrarouge permet de suivre cette dynamique. Elle permet notamment d'identifier le développement industriel et celui de l'habitat à Bozouls, à l'origine de la dynamique d'artificialisation. Notons une confusion dans les classes « Pelouses sèches » et « Cultures », et une distinction entre feuillus et résineux qu'il aurait été pertinent d'inclure, mais qui n'invalident pas les résultats obtenus sur les dissociations entre les usages des aménagements qui induisent une certaine dépendance aux transports de marchandises et de personnes, nécessitant d'importantes quantités de combustibles fossiles.

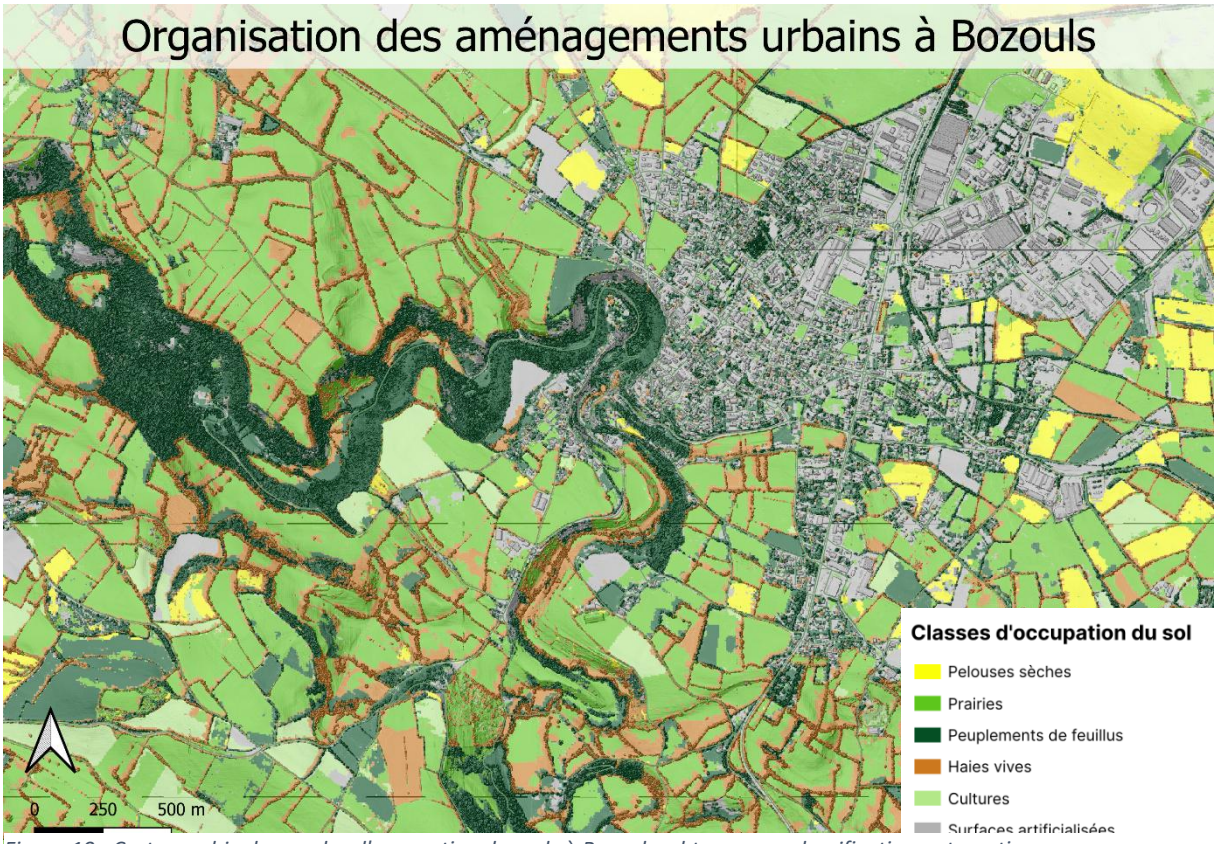

Figure 10 : Cartographie des modes d'occupation des sols à Bozouls, obtenue par classification automatique.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Les bâtiments peuvent être représentés par date de construction et usages grâce à la BD Topo® de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN), afin de rendre compte de l'accélération de l'urbanisation rendue possible par le recours aux combustibles fossiles.

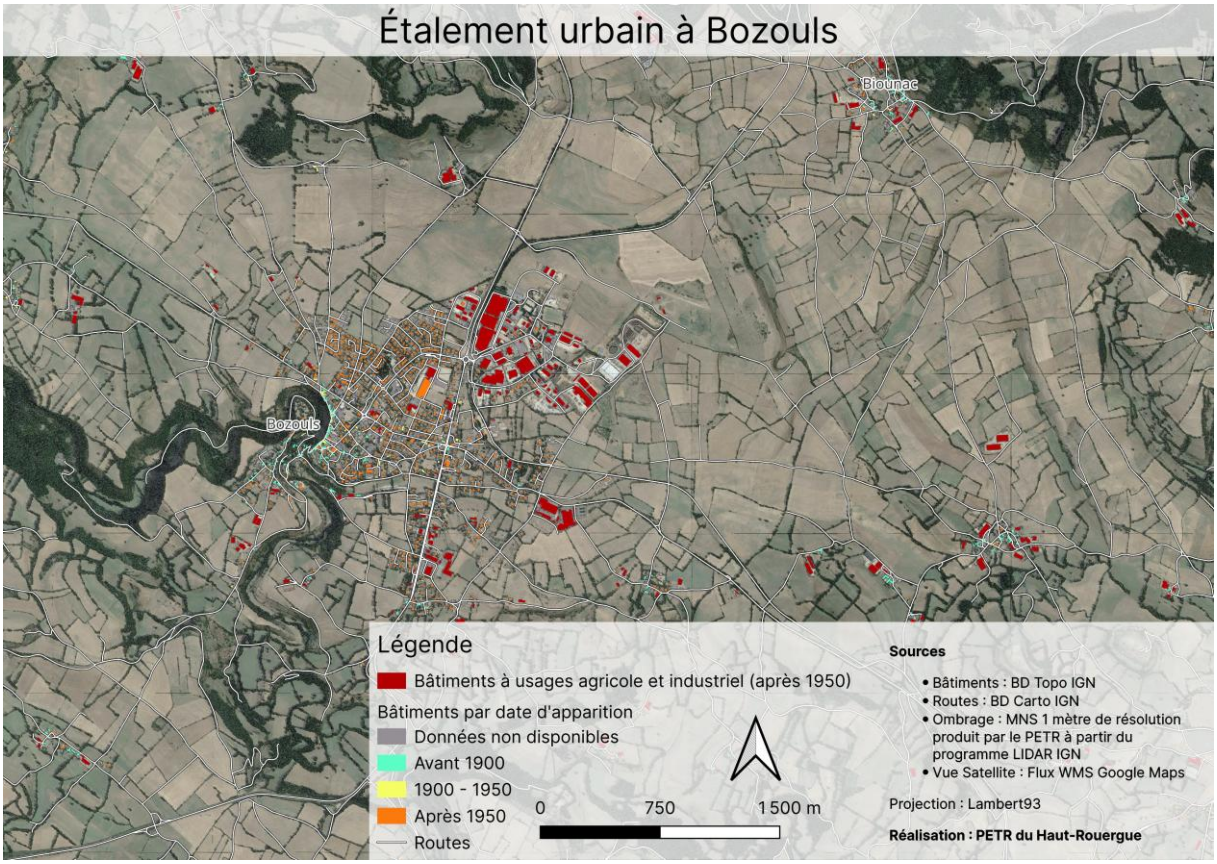

Figure 11 : Cartographie des bâtiments à Bozouls par année de construction et usage. On constate que l'habitat était groupé et qu'il a évolué vers un autre type d'habitat que les produits pétroliers ont rendu possible. À Bozouls, le niveau de population actuel est comparable à celui des années 1830, ce qui montre une importante augmentation de la consommation d'espace liée à ce type d'habitat.

Des dynamiques semblables sont observables à proximité d'autres centralités importantes. Entre Espalion et Saint-Côme-d'Olt par exemple, on observe un habitat organisé autour de l'axe routier structurant de cette partie de la vallée du Lot. La manière dont la vallée est aménagée reflète la dépendance des habitants aux combustibles fossiles et rend difficile, l'organisation d'autres mobilités que celles fondées sur le recours au véhicule individuel.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

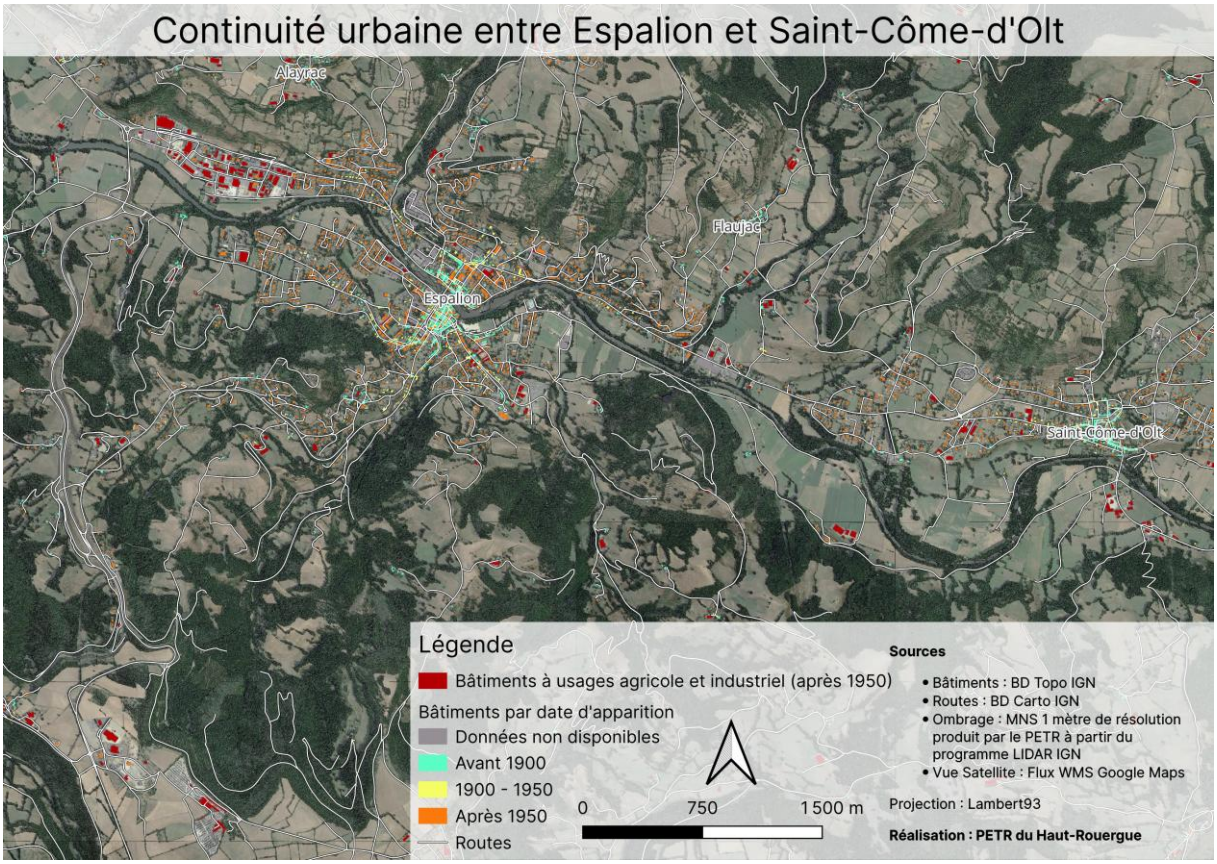

Figure 12 : Continuité urbaine le long de la vallée du Lot autour d'Espalion et habitat diffus, étalé le long de la vallée du Lot, autour de Saint-Côme-d'Olt. Les différences d'organisation de l'habitat constatées à Bozouls y sont également observables.

Sur le causse Comtal, la centralité de la commune de la Loubière la plus développée économiquement, Lioujas, est également organisée selon ce principe.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

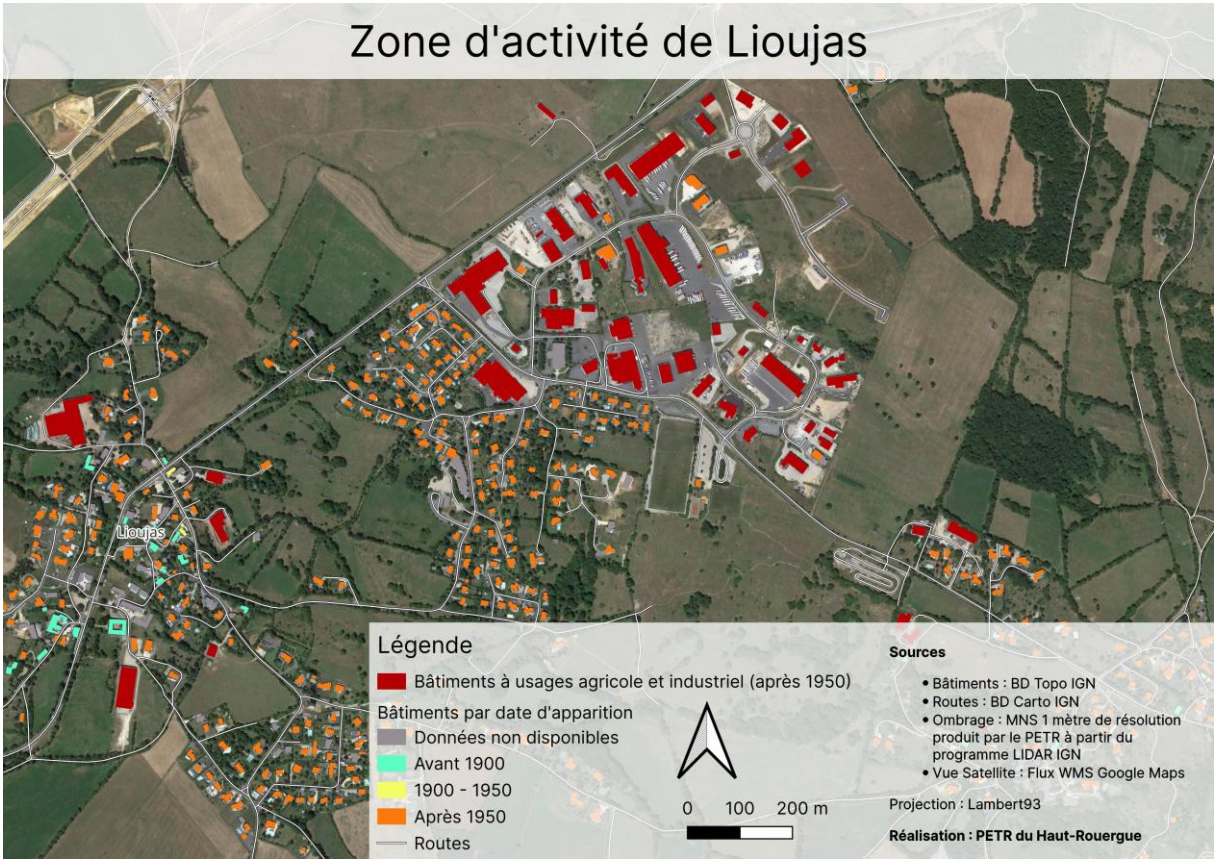

Figure 13 : Autour de Lioujas, l'habitat diffus nettement dissocié des zones dédiées à la production gravite autour de ce bassin d'emplois stratégiquement situé entre Rodez, la Vallée du Lot et l'accès à l'actuelle RN88.

Les dynamiques paysagères observables dans la vallée de l'Aveyron et la haute vallée de l'Aveyron sont similaires et peuvent également être identifiées au moyen d'une cartographie.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

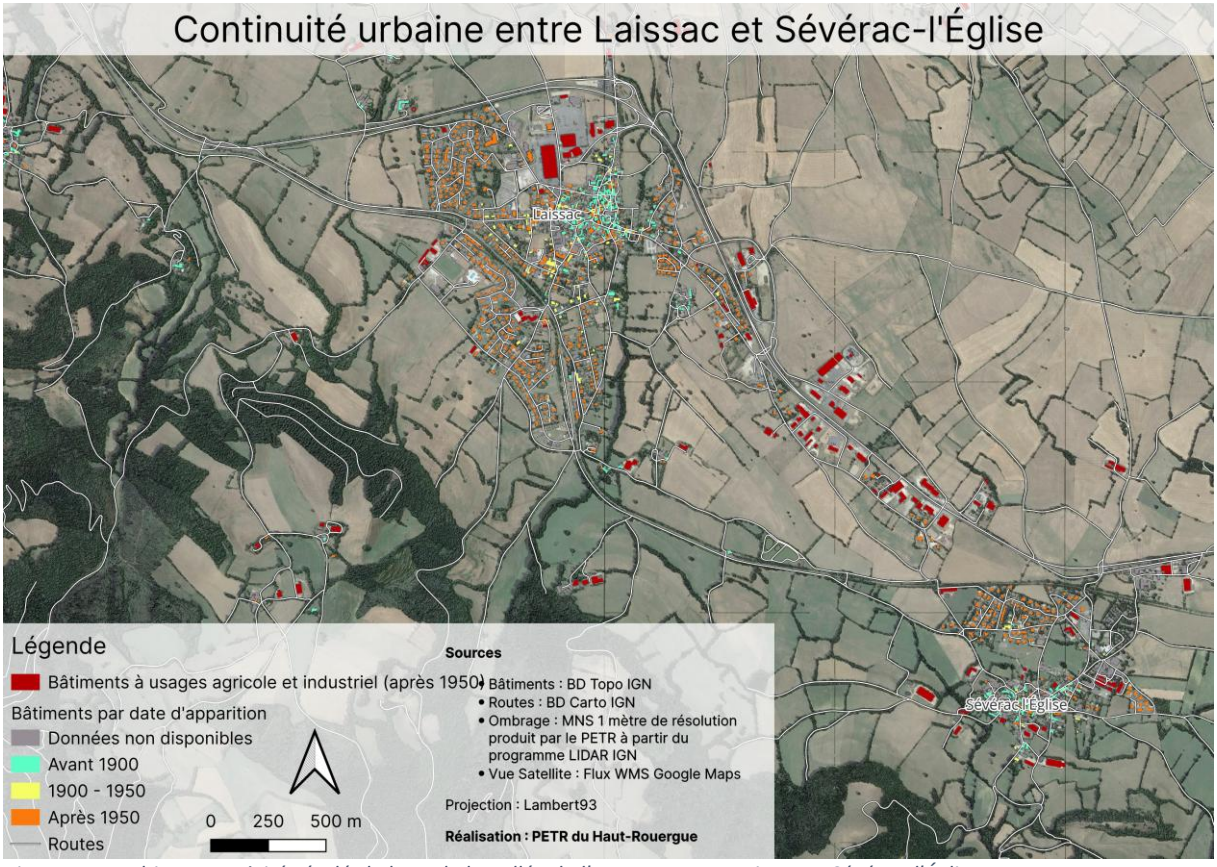

Figure 14 : Habitat et activités étalés le long de la vallée de l'Aveyron entre Laissac et Sévérac-l'Église.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

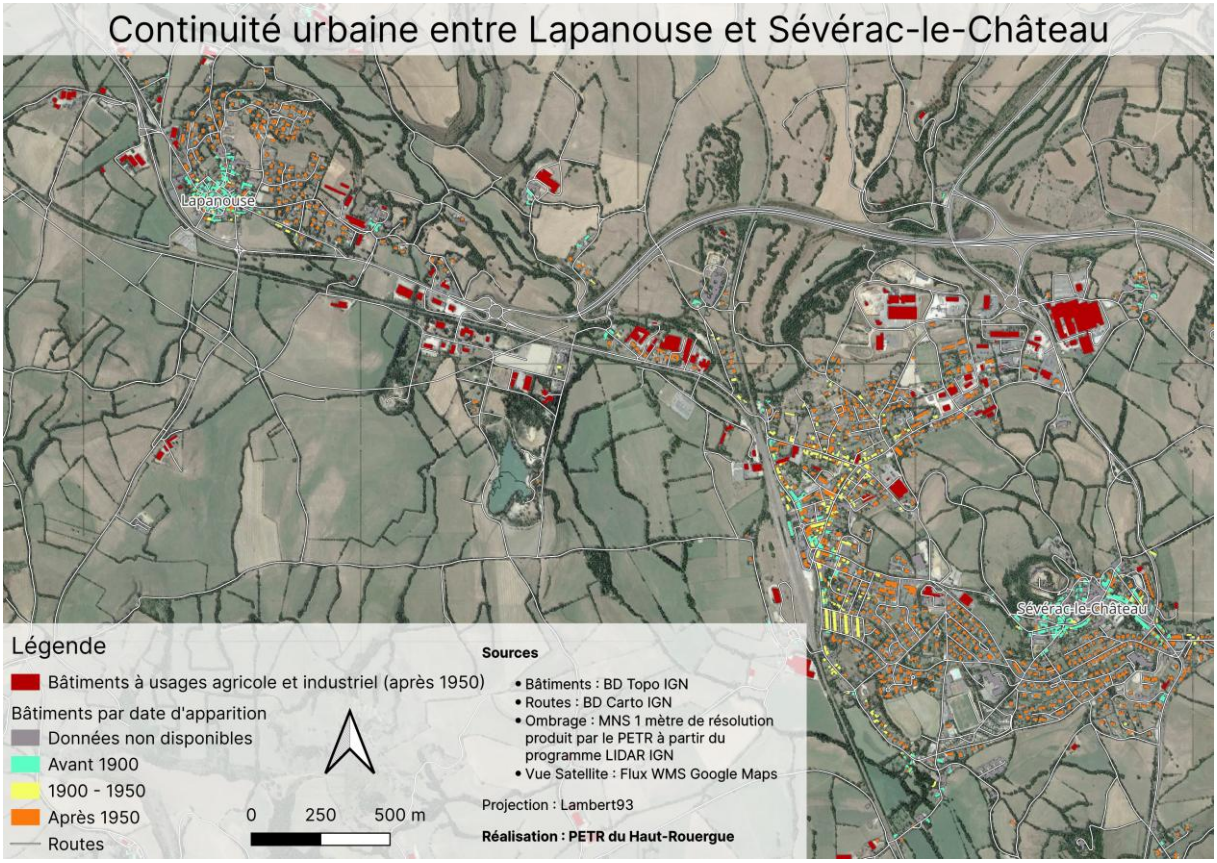

Figure 15 : Habitat et activités étalés le long de la vallée de l'Aveyron entre Lapanouse et Sévérac-le-Château.

On constate également une évolution du parcellaire et une intensification des pratiques agricoles. La concertation portant sur les paysages de la commune Palmas d'Aveyron a permis de mettre en évidence cette dynamique que cette analyse diachronique vise à illustrer autour de Cruéjouls.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

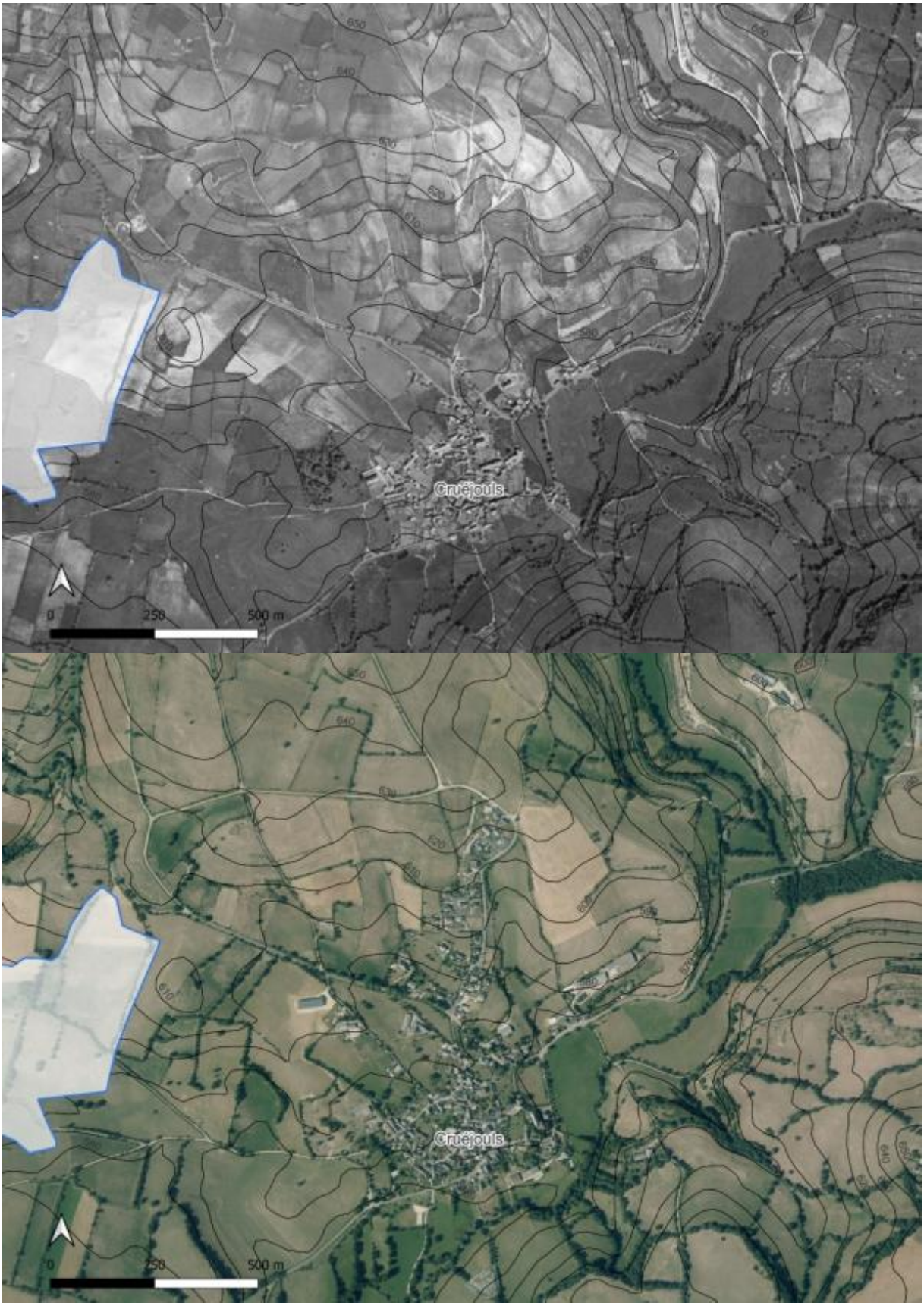

Figure 16 : Photographies aériennes de différentes époques autour de Cruéjouls

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Les conséquences de toutes ces dynamiques paysagères sur la consommation et le mix énergétiques peuvent être illustrés par des graphiques extraits de la déclinaison de l'outil TerriSTORY® en Occitanie. Les données les plus récentes datent de 2021.

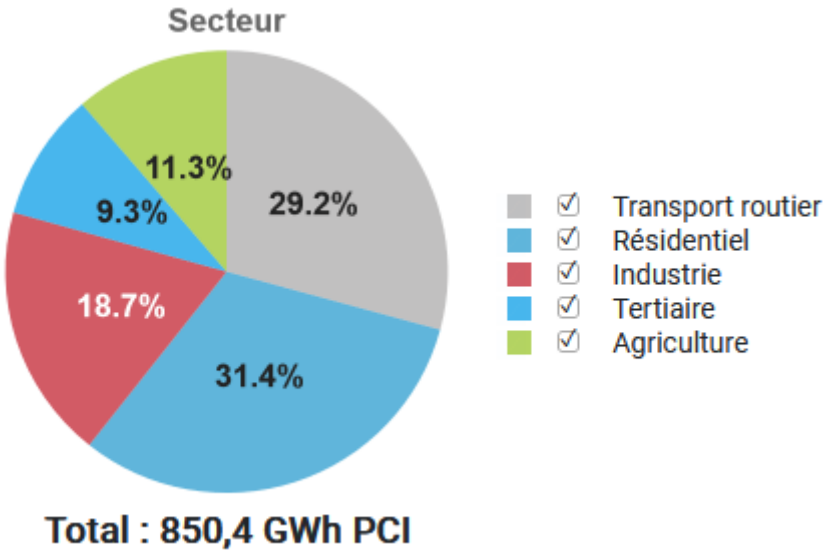

Figure 17 : Données de consommation énergétique 2021 par secteur dans le PETR du Haut-Rouergue. Source : ORCEO 2022, TerriSTORY®.

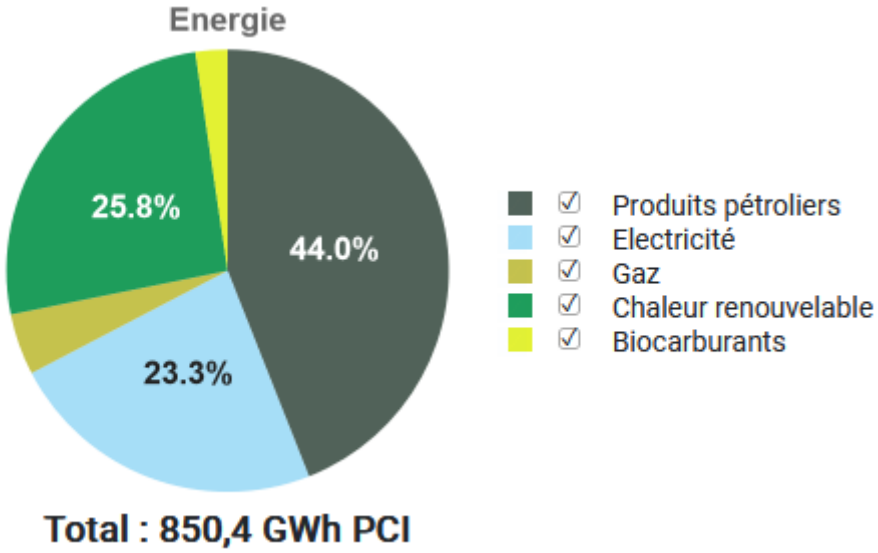

Figure 18 : Données de consommation énergétique 2021 par type d'énergie dans le PETR du Haut-Rouergue. Source : ORCEO 2022, TerriSTORY®.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

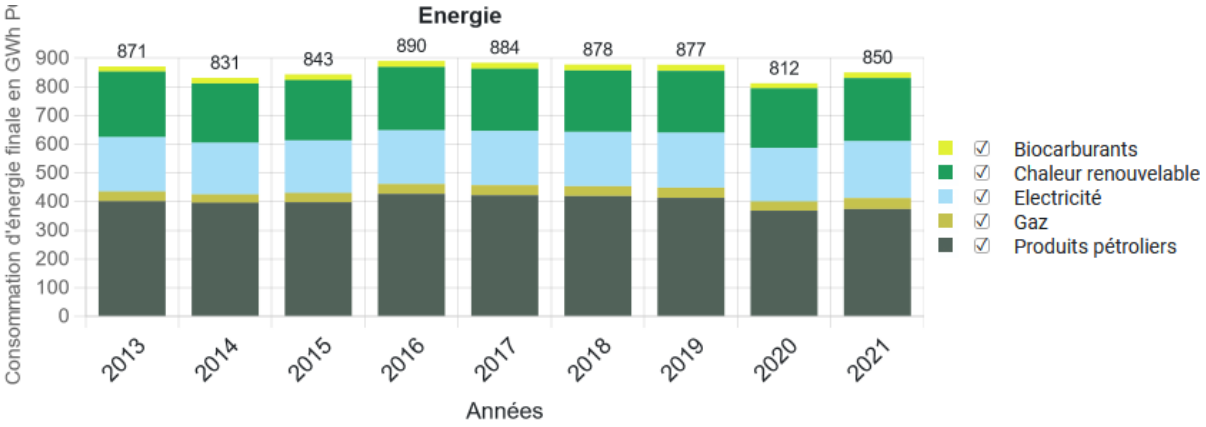

Figure 19 : Données de production énergétique entre 2013 et 2020 par type d'énergie dans le PETR du Haut-Rouergue. Source : ORCEO 2022, TerriSTORY®.

Un tableau de bord créé avec TerriSTORY® permet de restituer graphiquement et synthétiquement les données de consommation et de production énergétique à l'échelle du PETR.

https://arec-occitanie.terristory.fr/restitution_tableaux_bord?zone=petr&maille=commune&zone_id=petr04&id_tableau=526&nom_territoire=PETR%20du%20Haut%20Rouergue

On constate d'abord que les deux premiers leviers d'action de réduction de la consommation énergétique sont le secteur résidentiel et les transports qui représentaient en 2021 respectivement 31,4 % (40,7 % si on y ajoute le secteur tertiaire) et 29,2 % de la consommation énergétique totale. Dans le résidentiel et le tertiaire, il est possible de faire gagner les bâtiments en efficacité énergétique et de remplacer les énergies fossiles par d'autres sources d'énergies renouvelables. En voici d'ailleurs le mix énergétique de 2019 que les filtres de TerriSTORY® permettent d'obtenir.

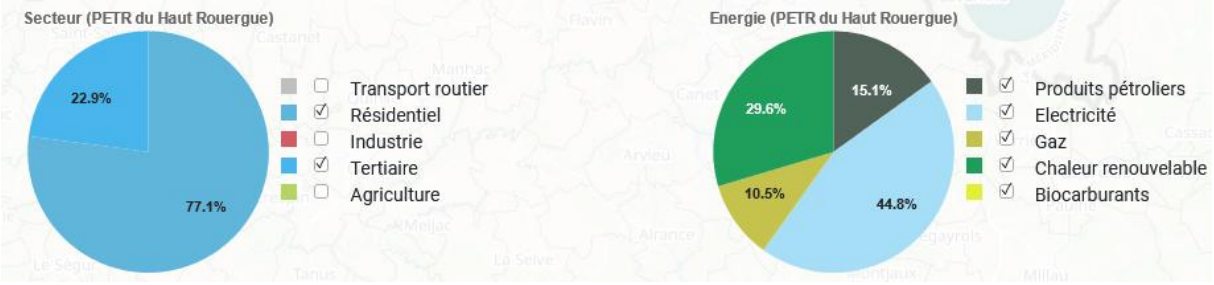

Figure 20 : Données de consommation énergétique dans les bâtiments en 2019 par type d'énergie dans le PETR du Haut-Rouergue. Source : ORCEO 2022, TerriSTORY®.

Sur les 346,79 GWh de consommation énergétique dans les bâtiments (tertiaire et résidentiel), les énergies fossiles (gaz et produits pétroliers) représentent 25,6 % du mix énergétique et sont consacrées à 79,2 % pour le chauffage (on monte à 97,6 % si on ajoute la production d'eau chaude et la cuisson). Les combustibles fossiles peuvent probablement être remplacés par d'autres pour des usages similaires (électricité, bois, solaire thermique, géothermie). Cette transition nécessite en revanche le maintien et l'implantation de filières économiques stratégiques dans le secteur des bâtiments pour aider à la mise en œuvre des transformations nécessaires.

En revanche, en 2021, les combustibles fossiles représentaient environ 100 % du mix énergétique dans les transports (marchandises et personnes que les données de l'ORCEO ne

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

permettent pas de distinguer). Or, le bois, géothermie et autres sources de chaleur renouvelables ne sont pas adaptées à cet usage et l'électricité pose des difficultés d'ordre physique difficiles à surmonter, tout comme l'hydrogène ou le bioGnV dont la production est à l'origine d'autres difficultés d'ordre énergétique et paysager. Or les pratiques qui permettraient de maintenir certains usages notamment la mobilité des personnes, (covoiturage, utilisation du vélo, transports en commun) tout en limitant le recours aux combustibles fossiles, sont difficiles à mettre en œuvre dans les campagnes en raison des dynamiques paysagères récentes, que les précédentes cartographies permettent d'identifier et qui se traduisent par une dépendance au véhicule individuel, une augmentation des flux de matières concomitante au développement économique, et une évolution des pratiques agricoles : fermeture des chemins ruraux, grands axes routiers, zones d'activités et zones commerciales bordées de parkings, habitat pavillonnaire dispersé, éloignés des commerces et des services etc. De plus, ces modes d'organisation des territoires ne permettent pas de limiter le recours aux combustibles fossiles pour d'autres usages, notamment le transport des marchandises (gestion des flux de matières). Cependant, comme indiqué en introduction, ces dynamiques sont à l'origine d'une amélioration en raison de la hausse de la productivité physique du travail dans la plupart des secteurs de l'économie, et donc des moyens matériels d'existence et c'est l'une des raisons pour lesquelles la sortie des sources énergétiques fossiles soulèvent des enjeux d'une grande complexité. C'est pourquoi une approche paysagère telle que définie en introduction de cette étude, invitant à interroger les finalités des aménagements à l'origine des dynamiques paysagères observées, contribue à y répondre. En effet, c'est en définitive des usages énergétiques que proviennent les dynamiques paysagères à l'œuvre depuis plusieurs décennies et la dépendance des territoires aux énergies fossiles, et qu'il convient en définitive d'interroger : comment souhaite-t-on habiter, et pourquoi vivre aujourd'hui dans l'une des communes situées dans le PETR du Haut-Rouergue, quelles activités souhaite-t-on maintenir ou implanter, au regard de quel projet de territoire et pourquoi, à quelles activités professionnelles les habitants souhaitent-ils se consacrer etc.

Enfin, l'agriculture ne représente qu'environ 11,3 % de la consommation énergétique totale mais son mix énergétique est composé de produits pétroliers à environ 86,7 %.

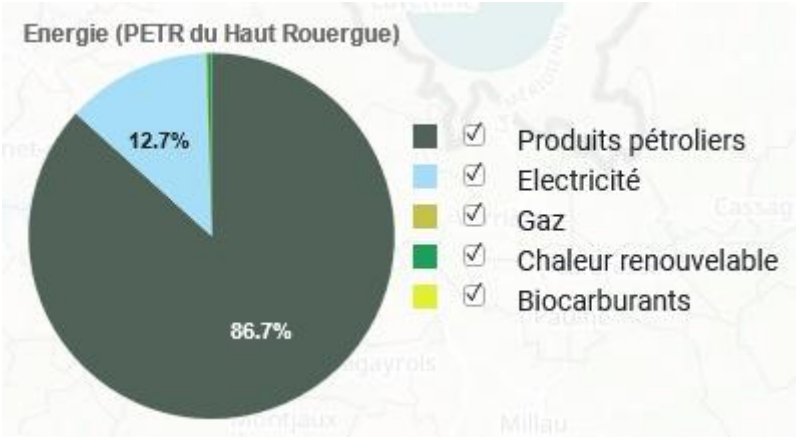

Figure 21 : Données de consommation énergétique dans l'agriculture en 2021 par type d'énergie dans le PETR du Haut-Rouergue. Source : ORCEO 2022, TerriSTORY®.

Or, compte-tenu du rôle prépondérant de l'agriculture dans les conditions de la reproduction matérielle d'existence, il s'agit d'un secteur stratégique de la transition énergétique puisque la réduction imposée de l'utilisation des combustibles fossiles, peut accroître les risques de ruptures d'approvisionnement alimentaire. Il importe par ailleurs de rappeler que les données diffusées dans TerriSTORY® ne tiennent pas compte de l'ensemble de la chaine de production et notamment des

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

énergies nécessaires à la production des fourrages et ensilages en provenance d'exploitations qui ne sont pas situées dans le périmètre du PETR du Haut-Rouergue et des engrais (azotes et phosphates). Ainsi, malgré un système polyculture - élevage bien implanté sur le territoire et vertueux à bien des égards, permettant de limiter le recours à des compléments alimentaires et apports azotés et phosphatés en provenance d'autres territoires (davantage d'autonomie et de résilience pour nourrir les animaux, maintien du couvert végétal, système de rotation qui font bénéficier certaines cultures de l'azote fixé au sol par les légumineuses etc.), il convient de rester vigilant dans l'interprétation de ces données.

Ces analyses donnent un aperçu certes simplifié des enjeux énergétiques auxquels nos territoires font face, mais permettent de commencer à se projeter dans les conséquences concrètes sur la vie des habitants, d'une sortie du recours massif aux combustibles fossiles, qui représentent 50,9 % de la consommation énergétique du PETR du Haut-Rouergue, tout secteur confondu et sans tenir compte des chaines logistiques de production.

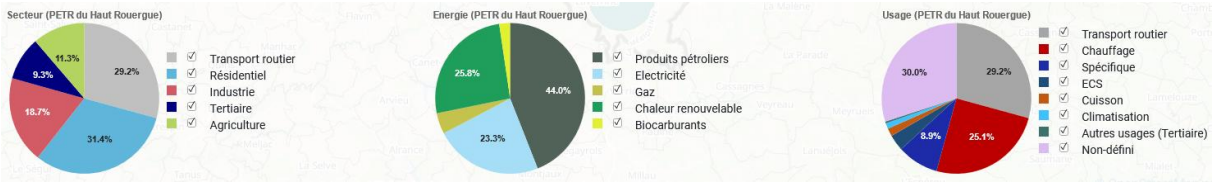

Figure 22 : Données de consommation énergétique en 2021 par secteur, type d'énergie et usage dans le PETR du Haut-Rouergue. Source : ORCEO 2022, TerriSTORY®.

Un modèle de développement territorial détaché de son lieu d'implantation

La tentative de tenir compte dans la préservation et la valorisation des paysages, des autres enjeux de développement et d'attractivité auxquels les territoires font face, en révèle toute la complexité. C'est pourquoi faire évoluer les paysages dans le respect du maintien des conditions d'habitabilité de nos territoires, en tenant compte des objectifs de qualité paysagère que les concertations ont permis de définir, sans porter un regard critique sur nos usages énergétiques, semble, dans ce cadre d'analyse, difficilement envisageable. En effet, la nouvelle organisation du territoire est déterminée par un modèle de société mondialisé et structuré par des aménagements produits uniquement à des fins utilitaires, optimisés pour la production et des modes de vie standardisés et qui sont donc nécessairement détachés de leur lieu d'implantation. La banalisation des paysages devient alors un phénomène nécessairement courant. Ce constat repose d'abord sur la définition de la notion de paysage indiquée en première partie. Un paysage porte en lui la marque d'une culture, d'une appropriation sociale spécifique des éléments de l'espace habité, d'une organisation de la société et des interactions complexes que les êtres humains entretiennent avec le reste des êtres vivants et du territoire qu'ils transforment par leurs pratiques sociales (habitat, travail, religion etc.). Ces transformations délibérées façonnent alors l'identité d'un pays par des éléments caractéristiques qui occupent des fonctions spécifiques. Ces dernières sont indissociables des territoires où elles sont implantées ; et ce sont elles qui, en définitive, par leur dimension de représentations, créent les paysages.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 2 : Une cazelle sur le causse, témoins des pratiques agropastorales nécessitant de dépierrer progressivement des terres calcaires et de constituer un abri en cas d'intempéries.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 3 : l'Église de Lanhac sur la Causse Comtal en pierres calcaires occupe une fonction religieuse.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 4 : Les terrasses dédiées à la culture de la vigne dans la commune du Fel font paysage et atteste de la présence de pratiques viticoles sur l'adret de la vallée du Lot.

Or, les fonctions associées à ces éléments paysagers évoluent et ont été remplacées en quelques décennies par d'autres, mondialisées, qui finissent par s'imposer à un endroit comme à de nombreux autres de la planète. Elles deviennent en conséquence détachées du lieu où elles s'implantent, tout comme les transformations de l'espace qui les rendent possibles. N'est-ce donc pas nécessaire que les paysages soient banalisés, du fait de la présence d'aménagements ne présentant pas de liens avec le lieu où ils se trouvent ? En définitive, à l'uniformisation des pratiques sociales et culturelles coïncident une uniformisation des modes de construction, de transformation et d'organisation de l'espace, incompatible avec la préservation des paysages tels que nous les avons définis en introduction.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 5 : Zone artisanale de la Bouysse, témoin d'usages standardisés et d'une dépendance aux combustibles fossiles et chaines logistiques carbonées (parkings au bord d'une route passante, activités économiques nécessitant des volumes de traitements et stockage de matières importants).

Photographie 6 : Avec les nouveaux modes de vie standardisés, l'habitat et les bâtiments dédiés aux activités économiques s'étalent le long de la RN88, axe majeur relié à l'A75 permettant d'accéder aux bassins d'emploi situés entre Sévérac-le-Château et Rodez.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Ce lien de cause à effets entre l'uniformisation d'un modèle de société d'une part et le détachement de leur lieu d'implantation, des aménagements qui rendent possible son existence d'autre part, montre le caractère inévitable du phénomène de banalisation des paysages. Ces nouvelles pratiques sociales s'accompagnent également d'une même vision naturaliste du monde fondée sur le dualisme entre nature et culture propre aux sociétés industrielles et post-industrielles. De ce point de vue, la nature existe et elle est vue comme une opportunité et une ressource à domestiquer pour subvenir aux désirs des êtres humains : là où elle est docile et techniquement facile à urbaniser ou à mécaniser pour la dédier à une production agricole d'envergure industrielle, elle est soumise à une pression anthropique importante, tandis que là où elle est marquée par un relief escarpé ou un sol peu adapté aux nouvelles pratiques agricoles, elle est abandonnée aux phénomènes d'enfrichement qui en menacent l'identité ainsi que l'existence de certaines espèces animales et végétales. Pourtant, l'essentiel des territoires a été transformé par les êtres humains, même les versants abrupts et boisés des contreforts de l'Aubrac situés au-dessus de Saint-Geniez-d'Olt et de Prades-d'Aubrac, qu'une certaine vision du monde nous ferait qualifier de « sauvage ». Ces derniers ont cependant été transformés selon une interprétation du monde propre à des valeurs spécifiques, et sont parsemés d'objets dont les usages sont profondément ancrés sur leur lieu d'implantation. En définitive, tout est culture et tout est nature si bien qu'elles sont l'une et l'autre indissociables.

Les impacts sur les paysages sont donc causés par des phénomènes déjà énoncés et induits par cette uniformisation des pratiques sociales :

- Pression urbaine et agricole, artificialisation et pollution des sols qui induit une banalisation des paysages le long d'importants axes routiers récemment construits, et un détachement des aménagements,
- Espaces publics conquis par des zones d'activités et commerciales, parkings et nombre d'entre eux ne sont praticables que par les automobilistes,
- Déprise agricole causée par la fin de pratiques spécifiques qui ont construit les paysages dont nous sommes les héritiers et qui sont désormais menacés (le causse Comtal est particulièrement concerné par ce constat en raison du déclin des pratiques agropastorales).

Cependant, face à ce constat, certains sites font l'objet de mesures de protection, en particulier les centres d'anciens bourgs, ou d'habitats nécessaires à la survie de nombreuses espèces (Natura 2000, ENS, réserve régionale du Fel etc.). Le territoire est alors fragmenté selon une dichotomie observable dans la plupart des entités paysagères marquées par une forte pression anthropique, entre des paysages préservés d'une part, et des paysages avoisinants détruits du fait de l'uniformisation des pratiques sociales et aménagements associés d'autre part.

Dès lors, il importe de déterminer pour chacune des entités paysagères que nous décrivons en détail plus loin, l'organisation territoriale souhaitée, et dans quelle sens nous voulons la faire évoluer, vers quelles pratiques sociales, quels types d'activités économiques, quels modes de déplacement, quelles manières d'habiter, de vivre ensemble, et ce, en s'émancipant autant que possible du modèle uniformisé que nous venons d'évoquer, et d'aller sur des terrains de la pensée non encore explorés. En ce sens, l'approche paysagère nous amène à repenser les notions d'innovation et progrès, et à interroger le projet de territoire. En effet, comme on peut le lire dans le site web du collectif *Paysages de l'après-pétrole*, « Le paysage est le visage d'un projet de société ».

Ainsi, si on souhaite orienter l'évolution des paysages vers les objectifs de qualité paysagère suivants (définis dans un premier temps arbitrairement à titre d'exemple) :

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

- Maintenir une trame bocagère dense, qui délimite des prairies permanentes, bien entretenues et fauchées tardivement, ainsi que de petites parcelles dédiées aux cultures de fourrages nécessaires au maintien du système polyculture - élevage,
- Éviter l'enfrichement des dolines en les empierrant et en les cultivant,
- Éviter la propagation des genévriers sur les causses et reconstituer des parcours ovins.
- Réaffecter les anciennes terrasses qui se boisent sur les adrets des vallées,
- Éviter l'étalement de zones d'activités accessibles uniquement en voiture, le long de grands axes routiers,
- Éviter le mitage et l'habitat pavillonnaire impactant les silhouettes des centres anciens.

Il faudrait leur faire correspondre les actions suivantes :

- Restaurer des dolines,
- Restaurer des haies,
- Réintroduire les pratiques agro-pastorales sur les causses (ovins, caprins) et les bocages (bovins) déjà implantées mais en déclin,
- Maintenir et encourager de petites filières économiques de proximité en lien avec l'identité du territoire reposant sur des chaines logistiques de production courtes et locales,
- Réhabiliter les maisons anciennes situées en cœur de village et les rénovant,
- Privilégier les pratiques agricoles adaptées au parcellaire initial et à la nature des sols,
- Restaurer les cycles biogéochimiques afin de rendre moins dépendant d'engrais azotés et phosphatés, le système polyculture - élevage, et donc plus pérenne (circuits courts, récupération des urines humaines et animales, collectes des biodéchets etc.).

Or, pour certaines de ces actions se pose la question des financements et plus généralement des moyens que la propriété lucrative n'apportera probablement pas et dont les coûts devront être supportés par les collectivités territoriales établissements publics (pourvu qu'ils disposent de la compétence), des salariés d'associations également subventionnées par des fonds publics, ou par d'éventuels bénévoles qui voudront bien y consacrer une partie de leur temps libre. La question porte cette fois sur la manière dont on oriente l'effort de production et donc sur la question du travail. En effet, on ne peut modifier les raisons pour lesquelles on recourt aux énergies et pour lesquelles on transforme l'espace (soit le point d'articulation entre paysages et transition énergétique) tant qu'on n'interroge pas les finalités et les conditions de ce qui est produit sur le territoire. Cela nécessite donc de décider collectivement des activités dont on souhaite qu'elles soient implantées, maintenues et encouragées sur le territoire et celles dont on considère qu'elles sont facultatives voire nuisibles. Le rôle de la planification est donc essentiel dans la réalisation des objectifs de qualité paysagère.

Et en effet, plusieurs travaux nationaux, notamment ceux de France Stratégie (Secrétariat Génaral de la Planification Écologique), du Haut-commissaire au plan ou encore du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE)[2], semblent appuyer l'idée que la transition écologique repose sur une reconfiguration profonde des métiers existants. Cette reconfiguration peut induire une destination et

[2] https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/08/b39c3783c75b547f270ece5b182cb5bf92c7a53e.pdf
https://www.strategie-plan.gouv.fr/files/files/Publications/2025/2025-09-11%20REC%20-%20Planification/HCSP-2025-DT-Planification%20%C3%A9cologique%20emplois-comp%C3%A9tences_11sept11h-COUV.pdf
https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2024/2024_08_planification_ecologique.pdf

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

une taille différente des flux énergétiques et matériels, et se traduire spatialement par une évolution des dynamiques paysagères liées aux enjeux de la production. Ainsi, le paysage peut être lu comme la trace matérielle des choix de production et des compétences mobilisées sur un territoire.

Un contexte de développement spécifique aux paysages situés dans le périmètre du PETR du Haut-Rouergue

Ces quelques analyses illustrées de cartographies et de graphiques ont vocation à expliciter le lien entre les dynamiques paysagères et les enjeux de la transition énergétique. Il convient désormais, au terme des détails du cadre théorique sur lequel repose ce Plan de Paysage, d'analyser la structure globale des paysages observables depuis les limites administratives du PETR du Haut-Rouergue et dans quel contexte physique, biologique, climatique et historique s'inscrivent les dynamiques paysagères précédemment décrites.

Enjeux et dynamiques paysagères

Une diversité de paysages historiquement très complémentaires

En peu d'espaces sont concentrés des milieux physiques, climatiques et géologiques très variés dont les habitants ont su tirer profit pour assurer leur reproduction matérielle d'existence. Cette carte des différents socles géologiques tend à l'illustrer.

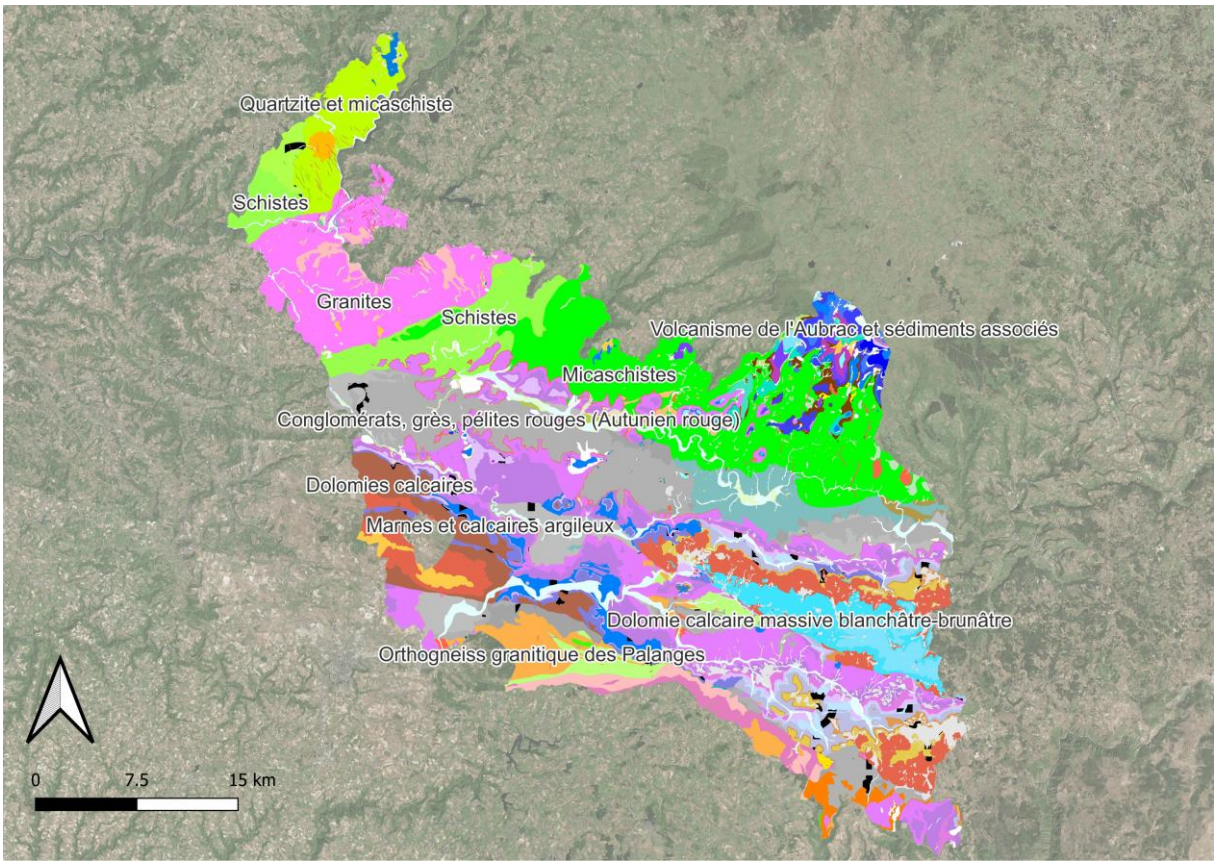

Figure 23 : Grands ensembles géologiques et géomorphologiques

Ainsi, le sentiment d'appartenance au Rouergue autour duquel est structuré son identité si marquée provient en partie de la diversité de ses paysages associés à des pratiques culturelles et des manières de vivre variées. En effet, si nous nous référons au cadre d'analyse décrit en introduction,

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

nous considérons que les paysages adviennent du fait d'aménagements associés à des pratiques sociales, qui permettent de situer le regard dans le temps et dans l'espace et d'en comprendre l'organisation dans son devenir historique (la doline empierrée sur le causse, la terrasse sur l'adret d'une vallée, un arbre en milieu de prairie qui apporte de l'ombre aux animaux etc.). Or, ces manières d'habiter le territoire s'articulent dans une étonnante complémentarité visible par exemple depuis les pelouses sèches du Causse Comtal, sur le balcon sud de la faille marneuse. Au nord, les horizons lointains des steppes arides ponctuées de murets, dolines empierrées, cazelles, cades et chênes pubescents, symboles emblématiques des pratiques agropastorales subméditerranéennes, mettent en valeur la silhouette du Nord Aveyron : le Carladez lorsqu'on regarde en direction des monts du Cantal, la Viadène séparée du plateau granitique de Campuac d'une gorge infranchissable que le Lot a creusée, et l'Aubrac, vers l'est, dont les estives verdoyantes couvertes de narcisses racontent les fêtes de la Transhumance du mois de mai.

Photographie 7 : Les pelouses sèches du causse, milieux façonnés par les pratiques agropastorales en milieu karstique.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 8 : Depuis le Causse Comtal aux alentours de Barriac, les monts du Cantal enneigés émergent derrière la Viadène et le Carladez.

En remontant vers Grioudas depuis la faille marneuse du Causse, au-dessus d'Aboul et de son église romane, on devine par-delà la ligne de crête nord du Causse et de ses Puechs basaltiques, la vallée du Lot et sa mosaïque de paysages, de prairies et de forêts sur l'ubac, de vignes et des gorges encaissées et densément boisées des Coussanes et des Boraldes sur l'adret, et de ses plaines fertiles à proximité du Lot, lorsqu'enfin, les roches deviennent plus tendres. À proximité de Biounac se trouve un autre point de vue imprenable sur cette mosaïque de paysages façonnés par des siècles d'existence et d'implantation humaine.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 9 : La vallée du Lot depuis les corniches du Causse Comtal vers Biounac. On y distingue Espalion dans le bassin ouvert de la vallée, les vallées des Boraldes et l'Aubrac. Le viaduc de la voie ferrée dédiée à l'acheminement du charbon est également visible et atteste du lien entre paysages et énergie.

Photographie 10 : L'alternance entre prairies, cultures et boisements constitue une véritable mosaïque paysagère.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 12 : Sur l'adret accueillant du bassin ouvert de la Vallée du Lot sont implantées des terrasses jadis dédiées à la culture de la vigne.

Photographie 11 : Entre Biounac et les Matelines, les prairies et petits boisements s'alternent et font face aux monts enneigés de l'Aubrac.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Au sud des causses, la vallée de l'Aveyron marque une rupture nette avec la frange boisée des Palanges, un appendice du Lévézou dont la ressource en bois est exploitée depuis plusieurs siècles. Au nord-ouest du Causse Comtal, entre l'austérité de l'immensité du Causse et les sols granitiques du Plateau de Campuac se trouve un rougier couvert de feuillus et parsemé de petites clairières, de terrasses d'anciens vergers et de vignes, où le grès rose dont les bâtiments sont construits, contrastent avec le gris du calcaire des fermes caussenardes et du granit des maisons du plateau. Et à l'est du périmètre du PETR, c'est le début des grands causses, celui de Sauveterre tout au sud-est, qui touche le département de la Lozère, puis celui, boisé, de Sévérac, situé plus au nord, séparé des contreforts du Lévézou au sud par la vallée de l'Aveyron et depuis lequel le regard se porte également vers la vallée du Lot et l'Aubrac. Les unités paysagères s'organisent donc en strates horizontales (contreforts et crêtes du Lévézou, vallée de l'Aveyron, plateaux, rougier et causses, vallées du Dourdou, du Lot et de la Serre et enfin, estives du Nord-Aveyron) parcourus de longue date, verticalement par les humains. C'est en effet de cette organisation horizontale que provient cette complémentarité qui fait la richesse des paysages observables depuis le périmètre du PETR du Haut-Rouergue. La carte suivante des unités paysagères, dont le nom et les délimitations ont été modifiées en cours de mission, permet d'en donner un aperçu global et donc d'illustrer cette complémentarité.

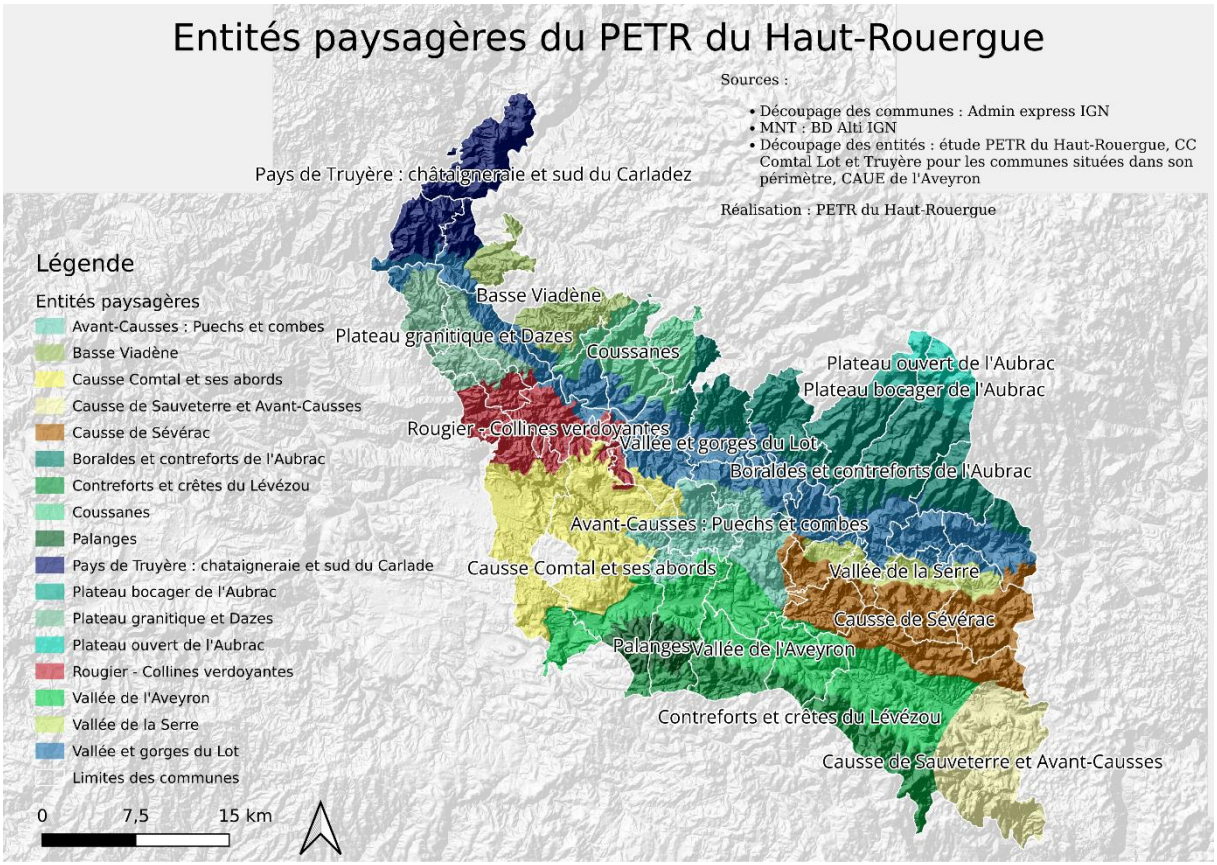

Figure 24 : Cartographie définitive du découpage en unités paysagères.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

La restitution des cartes de Cassini géoréférencée permet de visualiser la manière dont les flux étaient organisés avant la deuxième moitié du XIXe siècle.

Figure 25 : Les routes représentées par un double-trait traversent verticalement la vallée du Lot.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Figure 26 : Deux axes verticaux rejoignent Entraygues depuis le rougier de Villecomtal et le plateau granitique de Campuac.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Cette idée de complémentarité a été développée en conseil communautaire de la communauté Comtal Lot et Truyère avec le CAUE et le soutien d'une des agents de la communauté de communes. Une lecture des paysages de la communauté de communes des Causses à l'Aubrac a également été proposée par le CAEU de l'Aveyron et le PETR du Haut-Rouergue en conseil communautaire.

Une lecture des paysages du Sud au Nord

Palanges et contreforts du Lévézou

Situés au sud du Causse Comtal dont elles sont séparées par l'Aveyron, les Palanges constituent un massif forestier important marqué par un enrésinement par endroit systématique et un lien fort à des modes de productions énergétiques nécessitant des extractions minières, qui ont désormais cessé.

Des paysages bouleversés par les pratiques de gestion forestière depuis des siècles

Les Palanges et contreforts du plateau du Lévézou forment une frange boisée sombre et abrupte, observable depuis les corniches du causse Comtal ainsi que l'illustre ce bloc-diagramme réalisé pour la commune de Montrozier (modèle numérique de surface généré à partir des données LIDAR de l'IGN et cartographie du NDVI).

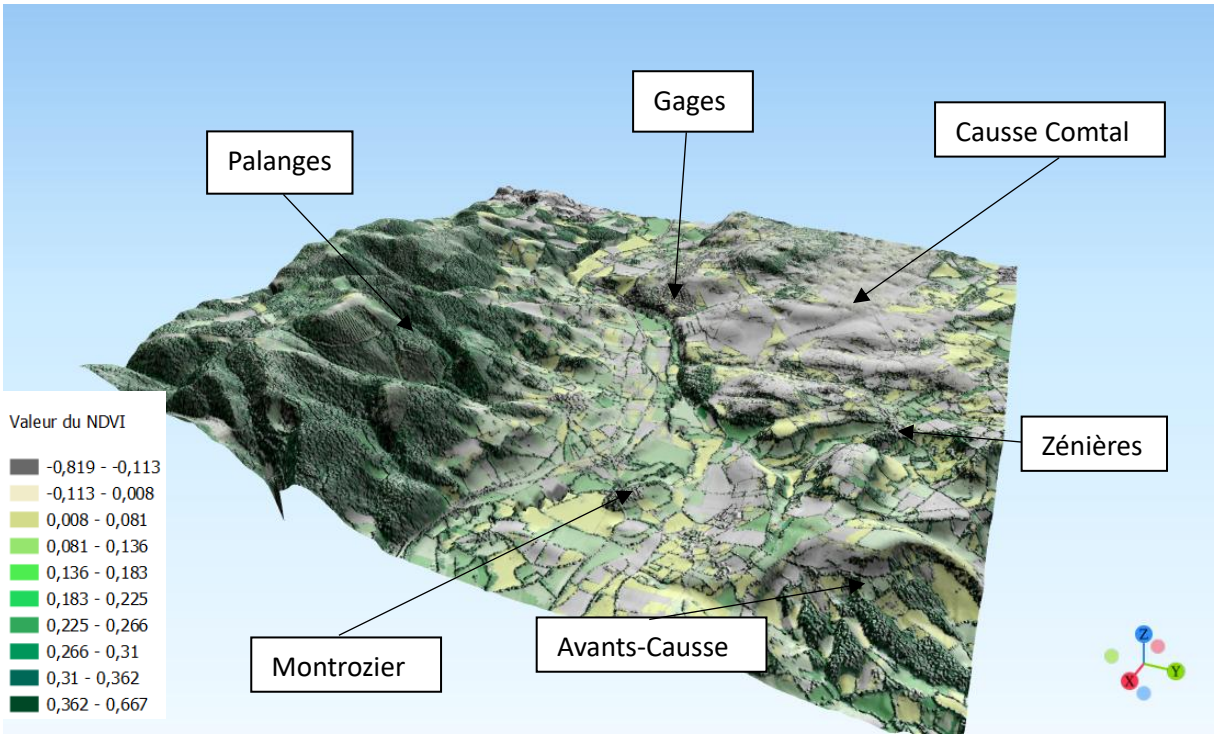

Figure 27 : Bloc-Diagramme de la vallée de l'Aveyron qui sépare nettement le causse du massif des Palanges.

Elles furent au moins depuis le XVIIe siècle, un massif pâturé par les troupeaux d'ovins, dont les forêts ont été défrichées pour être transformées en clairières ou en cultures, exploitées pour le bois et marquées par l'écobuage. À l'origine, les feuillus, principalement les chênes blancs et, dans une moindre mesure, les hêtres, y étaient largement prépondérants. Ce massif forestier constituait une ressource complémentaire à celle des pelouses sèches du Causse Comtal, conséquences directes des pratiques agropastorales à l'origine des paysages caussenards emblématiques dont il sera question dans la partie qui leur est consacrée.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 13 : Entre Causses et Palanges, reflet de cette diversité et de la complémentarité entre un grand massif forestier, et des pelouses sèches en partie dépierrées.

Cependant, divers facteurs, humains et climatiques ont conduit à une dégradation de la forêt et à la transformation de milieux forestiers en landes à genêts. Les pins y avaient donc été ponctuellement introduits car leurs caractéristiques leur permettaient de survivre aux étés secs et chauds. L'arrivée des énergies fossiles au début du XXe siècle a finalement permis l'enrésinement systématique de ce massif par la plantation de conifères, devenu une ressource économique majeure pour les centralités des cantons situés au moins en partie dans la vallée de l'Aveyron : La Loubière, Montrozier, Bertholène, Laissac. Cette dynamique paysagère concerne davantage les Palanges que le reste des contreforts du Lévézou et constitue une importante dégradation aux yeux des habitants, en particulier de ceux qui ont vu les bulldozers abattre les arbres pour ouvrir les chemins, et permettre ainsi aux forestiers d'éradiquer les jeunes plans jusqu'à ce que l'ombre permanente des résineux empêche les rejetons de sortir de terre[3].

Une unité paysagère consubstantielle à la notion d'énergie

Cette dynamique paysagère a été rendue possible par le passage aux combustibles fossiles qui ont permis de réduire considérablement le coût d'enrésinement du massif forestier. Elle est donc induite par l'arrivée de nouvelles sources d'énergies. Si les paysages des Palanges ont été transformées par le recours aux bulldozers et aux combustibles fossiles, ils ont également été marqués par l'extraction minière dédiée à la production d'énergie (charbon, Uranium). Ce bloc-diagramme construit

[3] https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_1962_num_39_305_5594

à partir des données LIDAR de l'IGN permet d'ailleurs de localiser précisément la mine d'Uranium à l'origine de la sanctuarisation de plusieurs hectares de la commune de Bertholène.

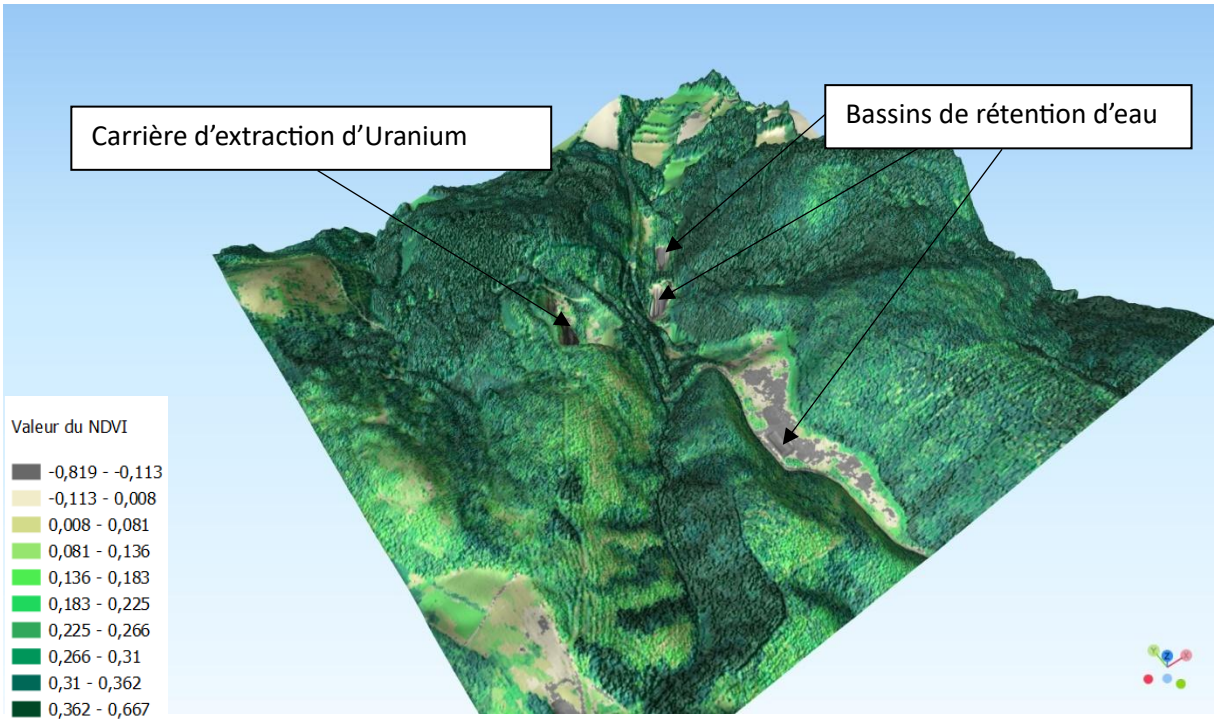

Figure 28 : Bloc-diagramme d'une partie sanctuarisée des Palanges et de son ancienne mine d'Uranium.

Enfin, le bassin houiller de Bertholène s'étend jusqu'aux pieds des Palanges, à Ayrinhac et témoigne d'un passé minier fort dont les habitants sont fiers (les concertations révèlent que les anciennes cheminées, et la voie verte autrefois dédiée au transport du charbon, sont désormais considérées comme du patrimoine). Ce passé est néanmoins encore récent puisque la commune de Bertholène a remporté au début des années 2000, une bataille juridique contre une société qui souhaitait installer une mine de charbon à ciel ouvert. Ainsi, le massif des Palanges est marqué par un fort passé énergétique, ce qui ne rend pas aisé l'adhésion des habitants, à l'exploitation d'autres sources d'énergies à proximité de leur lieu de vie (qu'elles soient – ou non – renouvelables). C'est également le cas du reste des contreforts du Lévézou également marqués par des extractions de charbon.

Un massif méconnu apprécié des habitants

Outre les dynamiques paysagères décrites plus haut, les Palanges et forêts implantées sur les contreforts du Lévézou font partie des paysages fort appréciés des habitants, et sont fréquentées pour la pratique du VTT, de la randonnée ou de la cueillette, notamment dans les parties où les feuillus sont encore majoritaires. Aux confins des communes de Montrozier, de Bertholène, de Laissac-Sévérac-l'Église, de Gaillac et Sévérac-d'Aveyron, un point de bascule topographique s'opère entre le Lévézou et ses contreforts, et depuis les plateaux cultivés de céréales et de maïs (Cf. RPG), quelques éclaircies dans la canopée des massifs boisés offrent des points de vue sur le causse Comtal et son effet de bascule depuis sa partie nord vers la vallée de l'Aveyron au sud, et les monts d'Aubrac en direction du nord-est dont les contreforts sont clairement délimités par la vallée du Lot. Par temps clair, on y distingue même les montagnes du Cantal et la Margeride lozérienne. C'est une vue qu'on peut qualifier d'époustouflante et désignées par une ligne sur la carte interactive du dispositif de concertation en ligne.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

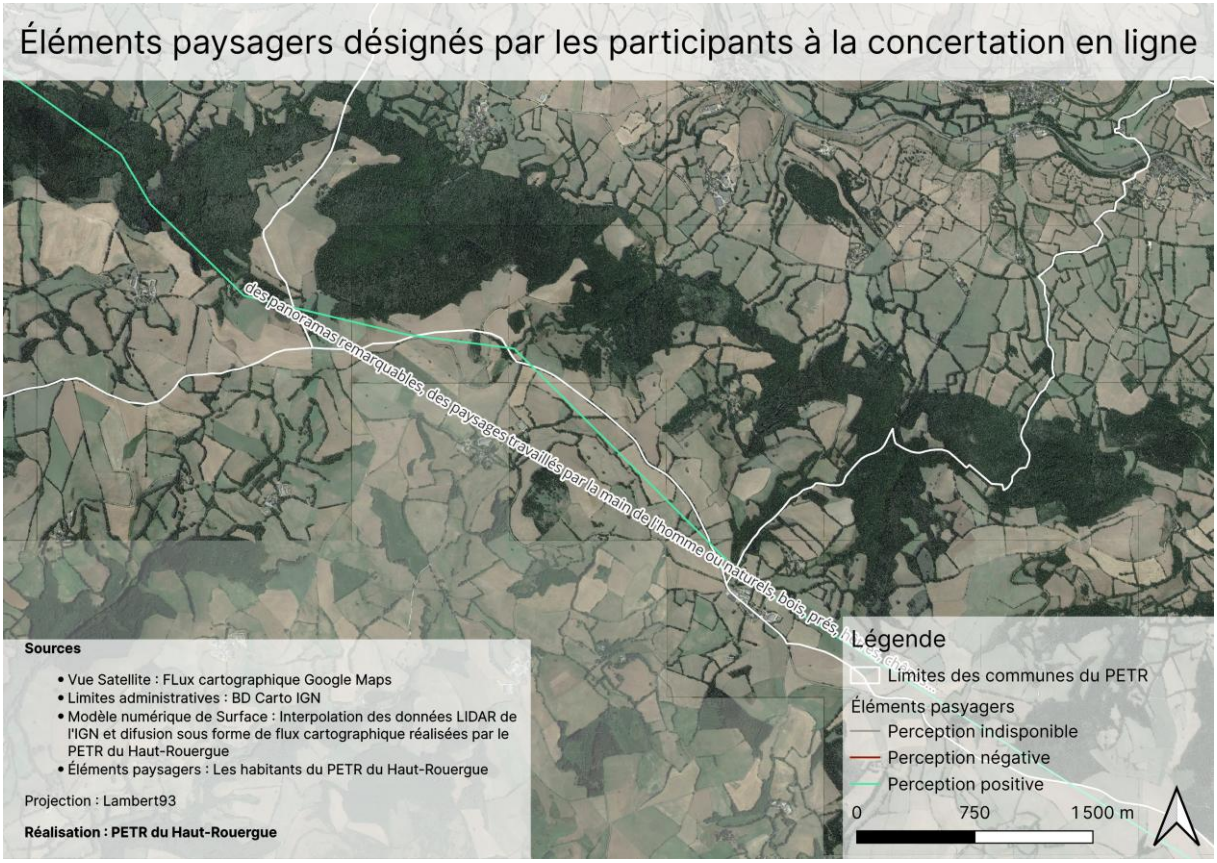

Photographie 14 : Un participant au dispositif de concertation en ligne a désigné sur la carte interactive, cette ligne de crête de Vezins aux confins du périmètre administratif du périmètre du PETR du Haut-Rouergue. La personne a associé à son dessin la description suivante : « des panoramas remarquables, des paysages travaillés par la main de l'homme ou naturels, bois, prés, hêtres, chênes ».

Sur cette crête, on constate par analyses diachroniques que les landes se transforment progressivement en forêts de feuillus et que le parcellaire composé de vastes exploitations à l'origine de paysages ouverts sur le plateau du Lévézou au sud a globalement peu évolué.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

La vallée de l'Aveyron

La vallée de l'Aveyron est un axe structurant qui, longé par la RN88, fait le lien entre la préfecture du département, Rodez et Sévérac-d'Aveyron. Au sud, les Palanges marquent une rupture un peu plus nette, tandis qu'au nord, la pente plus douce marque la transition avec les avant-causses en aval de la rivière Aveyron ou avec le causse de Sévérac en amont. Cette vallée est également un axe de circulation de flux qui concentre des mobilités extrêmement différentes. En effet, elle est structurée par une route, la RN88, utilisée à la fois pour les trajets domicile - travail entre les centralités de la vallée et Rodez, le tourisme ainsi que le transport de marchandises (puisque cette route relie Lyon et Toulouse). Dans ces circonstances, le territoire est traversé sans être perçu et vécu. En outre, les villages situés à proximité sont confrontés à des enjeux de déclassement puisque les routes ne sont plus construites en fonction de la disposition des centralités autour desquelles gravitaient historiquement les activités structurantes. Au contraire, selon les travaux des étudiantes de l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles Marseille, le rapport entre les axes de mobilités et l'habitat est inversé, si bien que les activités et logements se développent autour des axes stratégiques qui contournent les centralités. Ces nouvelles organisations territoriales sont à l'origine d'une perte d'identité paysagère, en particulier le long de la RN88 le long de laquelle sont implantés les zones d'activités et l'habitat.

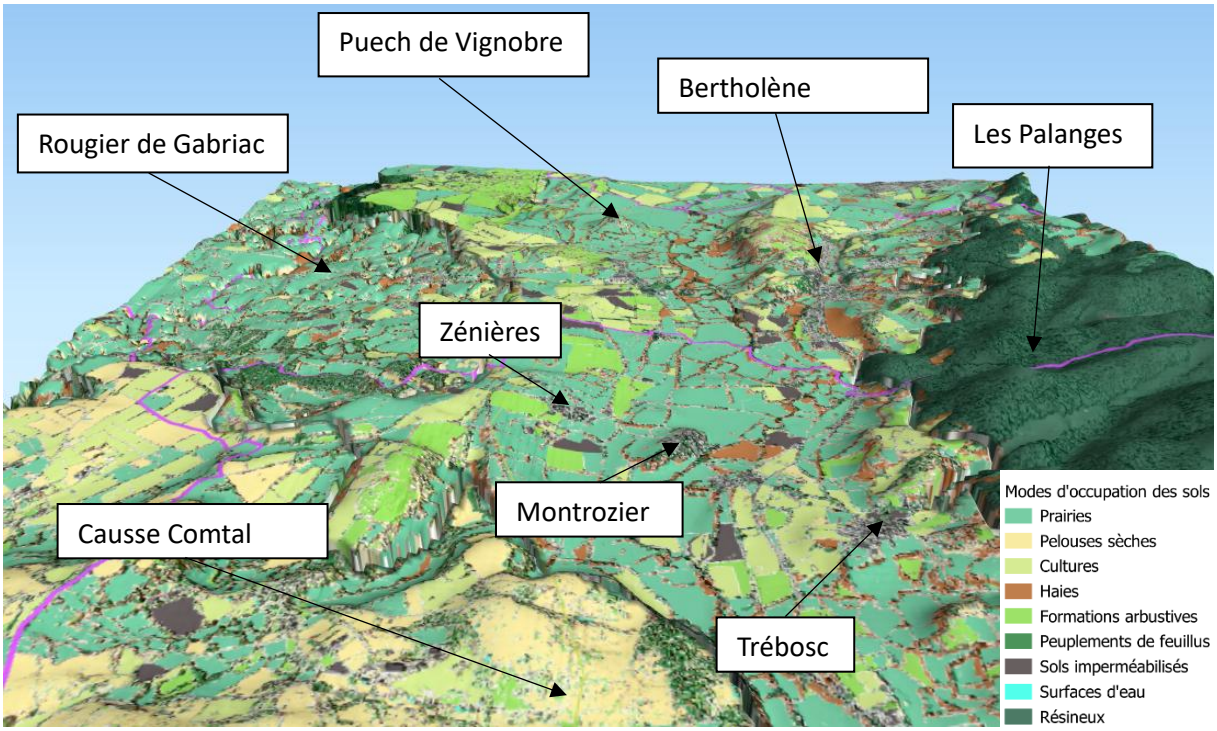

Figure 29 : Vue globale de la vallée de l'Aveyron et de son occupation des sols.

Une mise à nu de strates géologiques contrastées à l'origine d'une grande richesse patrimoniale

Traversant des roches de nature diverse, la rivière Aveyron et quelques-uns de ses affluents tel le Lugagnac ont séparé les calcaires et marnes des causses et les autuniens rouges des avants-causses, des schistes et granites du Lévézou.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

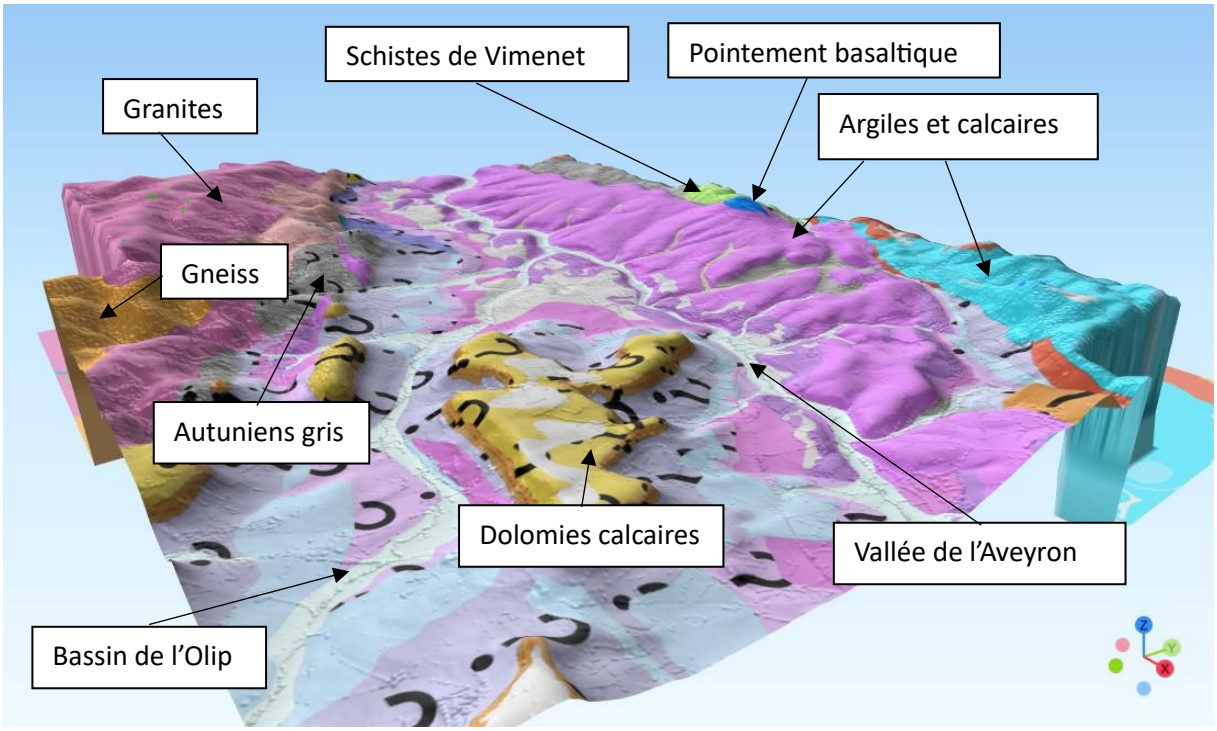

Figure 30 : Une structure géologique complexe mise à nu par l'Olip et l'Aveyron.

Cette diversité géologique est à l'origine d'un bâti contrasté, et de pratiques agricoles complémentaires, toujours étroitement liées aux estives de l'Aubrac ainsi que l'atteste la présence des granges fortifiées des Bourines et de Galinières, et à la proximité des massifs forestiers des contreforts du Lévézou. Ainsi, le système polyculture - élevage ovins et bovins y est prépondérant car il bénéficie d'une proximité entre les pelouses sèches caussenardes dédiées à l'agropastoralisme, et l'autunien rouge, plus ancien, que l'érosion de l'eau a dévoilé, où s'alternent prairies et cultures de céréales et de fourrages. À l'est de la vallée, les argiles tendres rendent également possible l'élevage de bovins en bordure des Dolomies calcaires du causse de Sévérac. L'Ubac de la vallée correspond en fait aux contreforts boisés du Lévézou aux pieds desquels sont implantés des villages, sur lesquels l'actuelle RN88 semble avoir pris le dessus (comme à Ayrinhac). L'adret, quant à lui, est parsemé de petits villages liés entre eux par les axes discrets des avants-causses qui font la jonction entre les vallées du Lot et de l'Aveyron et les causses Comtal et de Sévérac (Banc, Anglars, Soulages, Les Bourines etc.).

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 15 : L'adret de la Vallée de l'Aveyron et des villages discrètement disposés dans sa trame bocagère dense.

Dans la Haute-Vallée de l'Aveyron, se trouve le bassin de l'Olip à proximité de Recoules, Lavernhe, Saint-Grégoire. Le rapport à l'eau y est très marqué ainsi que l'atteste la présence de lavoirs et de fontaines. En amont de la confluence des deux rivières, la plaine est rehaussée par les contreforts du Lévézou ainsi que par des buttes témoins calcaires sur lesquelles sont implantées des cultures fourragères. Du côté de la rivière Aveyron située au nord de ces buttes témoins, certains villages sont implantés sur le calcaire dur du bord du causse de Sévérac. Ce bloc-diagramme permet de l'illustrer.

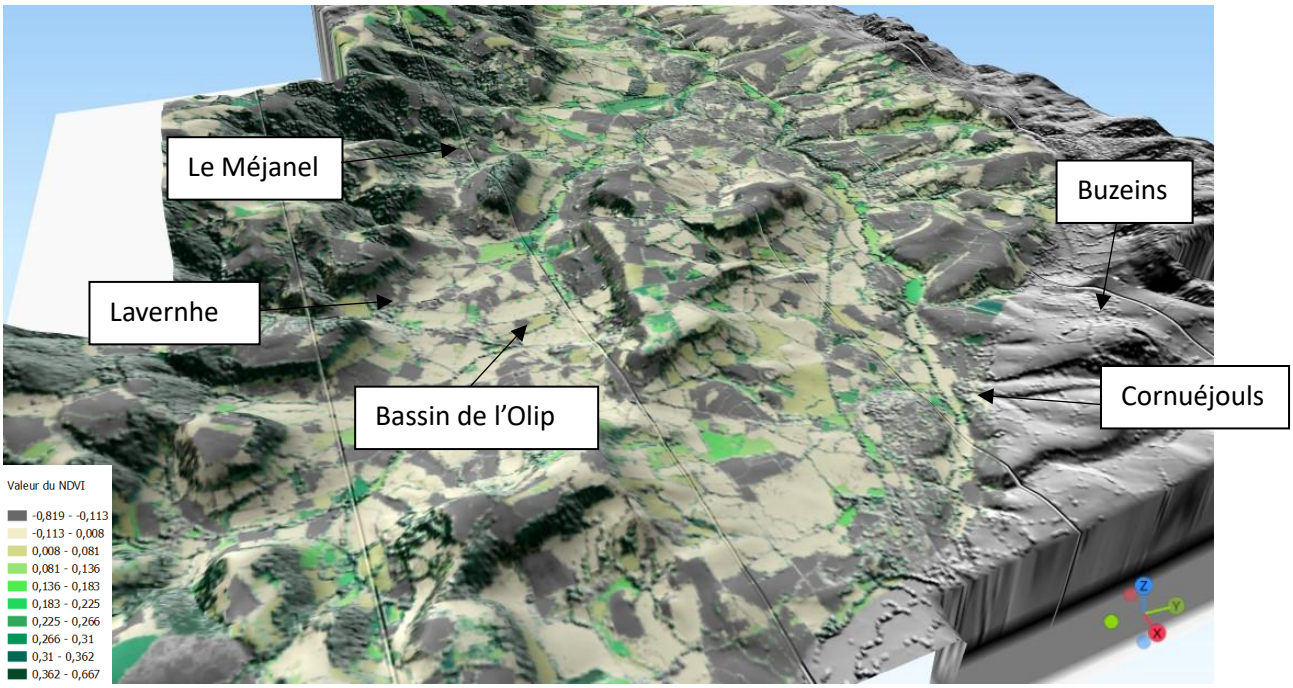

Figure 31 : L'Olip de jette dans l'Aveyron au niveau de Recoules. L'hydrographie dense contraste avec celle, invisible, du causse de Sévérac et forme plusieurs buttes témoins calcaires caractéristiques.

Des dynamiques paysagères banalisantes, témoins d'une forte dépendance aux combustibles fossiles

Comme pour les Palanges, le recours massif aux combustibles fossiles a engendré des dynamiques paysagères aisément identifiables. Ces dernières, témoins de territoires qui en sont dépendants, rendent possibles des manières standardisées d'habiter le territoire et sont donc à l'origine d'une banalisation des paysages, notamment le long de l'actuelle RN88.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Une agriculture reposant sur le recours au remembrement

L'une des dynamiques observées est celle du drain et du remembrement qui a fait évoluer le parcellaire. Ces pratiques destinées à augmenter les rendements agricoles sont à l'origine de la destruction de haies et de l'aplanissement des reliefs. En voici quelques exemples que les analyses diachroniques permettent d'identifier. Pour en faire la restitution cartographique, on superpose des images aériennes datant des années 1960 géoréférencées avec modèle numérique de surface dont la résolution spatiale est de 1 mètre, produit avec les données LIDAR diffusée par l'IGN, représenté sous la forme d'un ombrage. Sur les images qui suivent, lorsque les haies sont réhaussées par l'ombrage du modèle numérique de surface, elles ont été conservées. Dans le cas contraire, elles ont été détruites.

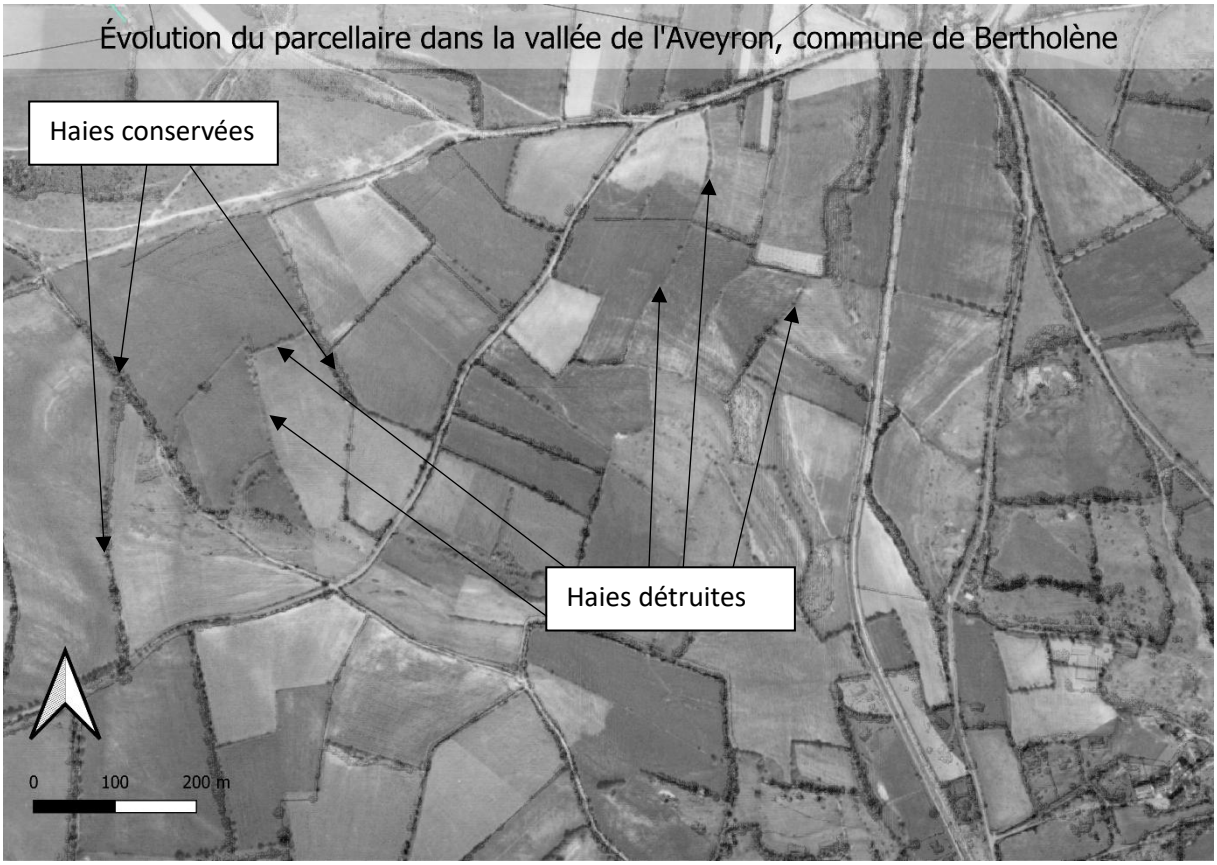

Figure 32 : Photographie aérienne ancienne superposée à l'ombrage d'un MNS 1 mètre de résolution afin de visualiser les haies qui ont été détruites.

Une visualisation 3D de ces vue aériennes anciennes en s'appuyant sur le modèle numérique de surface produit avec des données LIDAR récentes, est également intéressante.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

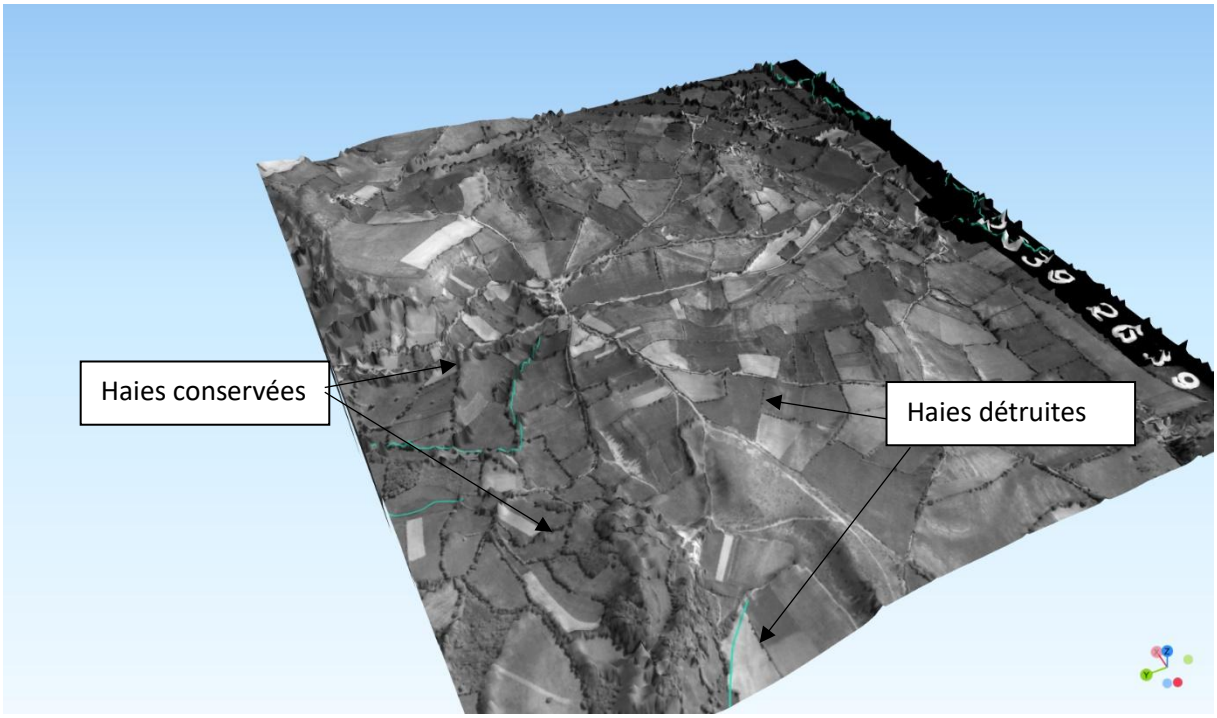

Figure 33 : Bloc-diagramme d'une photographie aérienne permettant de visualiser la dynamique de destruction des haies.

Ce phénomène bien connu des territoires ruraux français a donc touché la vallée de l'Aveyron dans une certaine mesure, malgré un réseau bocager toujours bien implanté et un système polyculture - élevage qui continue de prospérer. Ce bloc-diagramme généré à partir d'une carte d'occupation des sols construites à partir d'algorithmes de classification tenant compte du registre parcellaire graphique permet de l'illustrer.

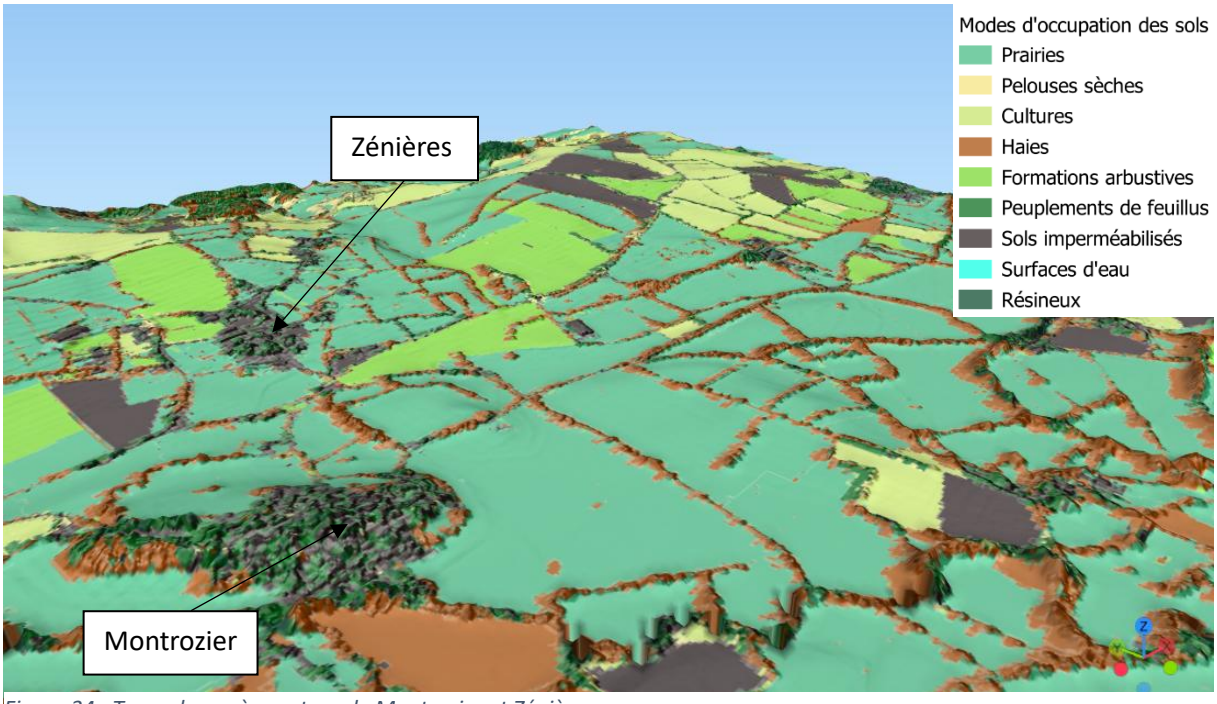

Figure 34 : Trame bocagère autour de Montrozier et Zénières.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Enfin, il existe également un enjeu d'intégration du bâti agricole. La taille des exploitations nécessite en effet la construction de hangars, étables ou autre, dont les formes et les volumes peuvent devenir problématiques, surtout lorsqu'ils se trouvent en position dominante, à flan de puech ou de coteaux. Dans le cadre de la transition énergétique, il est probable qu'une partie du modèle agricole évolue vers des pratiques moins dépendantes des énergies fossiles (ce sujet fera l'objet de plus amples développements dans la suite du document), et donc, les aménagements le permettant seront très probablement différents.

Un habitat étalé de long de la vallée, disposé à proximité immédiate de l'actuelle RN88

Comme indiqué précédemment, l'approche paysagère nécessite, dans le cadre d'analyse pour lequel nous avons opté, de s'intéresser aux finalités des aménagements en tant que reflet de la manière dont les habitants vivent sur le territoire. C'est pourquoi à l'uniformisation des manières d'habiter coïncide l'uniformisation des manières de construire. En conséquence, les habitations de type pavillon sont détachées de leur lieu d'implantation. Ce phénomène peut être constaté sur la totalité des endroits situés dans l'aire de rayonnement ruthénoise, lorsque l'abondance énergétique permet de dissocier le lieu de travail du lieu d'habitation. En effet, l'organisation des centres anciens montre la nécessité de concentrer les services essentiels de telle sorte qu'on puisse y accéder à pied et d'éviter le mitage du foncier agricole, précieux lorsque les seules sources d'énergie disponibles pour travailler la terre sont d'origine animale. La particularité de la vallée de l'Aveyron consiste en la présence de la RN88, utilisée pour de nombreux types de mobilités, et par laquelle on traverse sans les regarder, les paysages des Palanges, des contreforts du Lévézou, des causses et des avants-causses. Les nouvelles habitations s'étalent le long de cet axe, comme à Bertholène, ou s'accrochent aux corniches du Causse Comtal comme à Gages (commune de Montrozier). D'autres enfin sont implantées autour des principales centralités de la vallée (Bertholène, Laissac, Lapanouse, Séverac-le-Château), et en perturbent la lisibilité. La carte d'occupation du sol le met clairement en évidence qu'il s'agisse de la haute vallée de l'Aveyron ou de la partie de cette entité paysagère en aval de Bertholène.

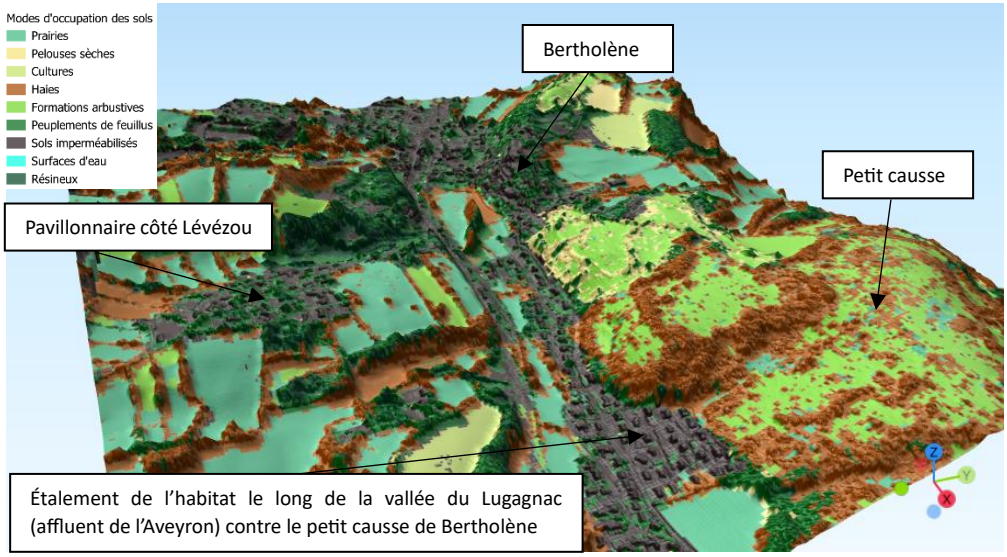

Figure 35 : Bloc-diagramme, habitat étalé le long de la vallée du Lugagnac.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

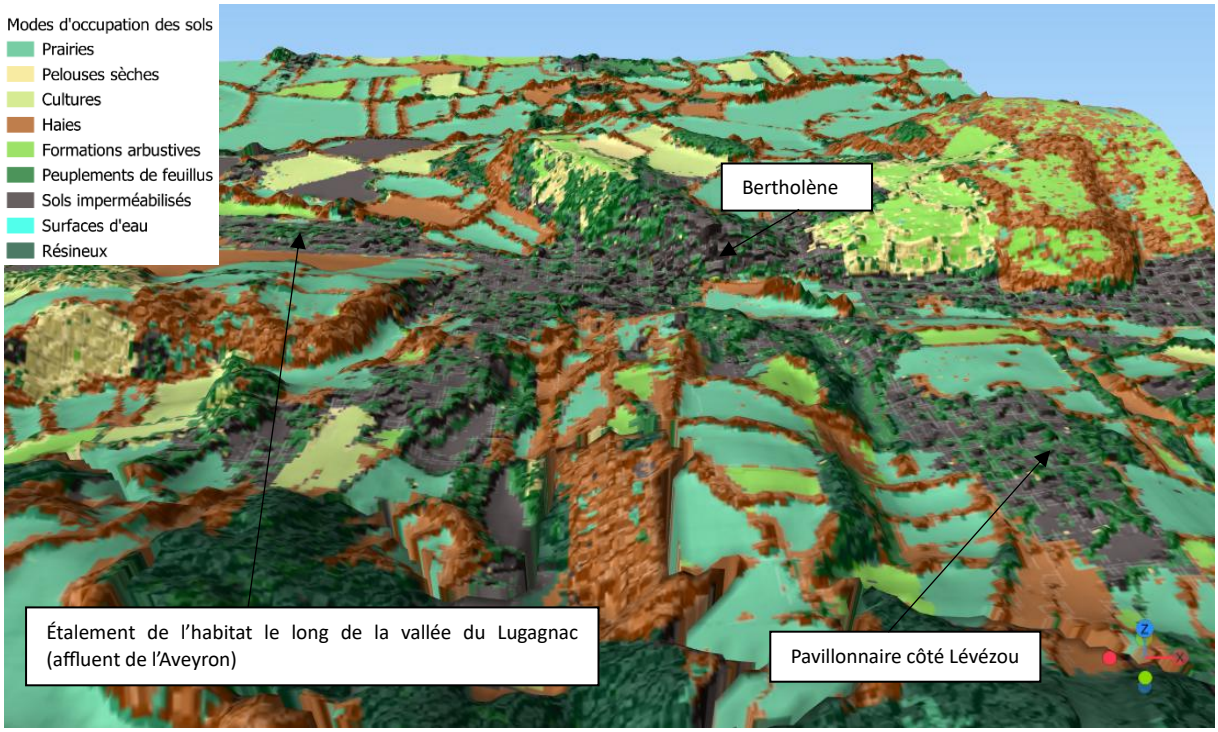

Figure 36 : L'habitat Pavillonnaire grignote les terres agricoles sur le flan de l'Ubac de la vallée du Lugagnac (contreforts du Lévézou).

Des bassins d'emplois créés à proximité des routes pour favoriser les flux de matières dont ils ont besoin pour prospérer

Ce type d'habitat, indications sur les efforts mis en œuvre pour maintenir le niveau de population actuel, s'est développé en raison de la proximité aux bassins d'emplois situés le long de la vallée de l'Aveyron. Bertholène et Laissac bénéficient également de la proximité avec l'agglomération ruthénoise. Au sein de nos territoires, l'implantation d'entreprises pourvoyeuses d'emplois, et donc a priori nécessaires aux dynamiques d'attractivité dont les territoires du PETR ont besoin, se fait le long des axes stratégiques afin de rendre plus aisé l'acheminement du capital et des consommations intermédiaires. Ces dynamiques sont en fait les effets concrets de la production de richesses nécessaires au maintien de la croissance économique (augmentation du PIB). Elles contribuent ainsi au développement économique de l'axe ouest - est entre Rodez et Sévérac-le-Château et l'arrivée vers l'A75. Cependant, les effets de ce développement sur le recours aux véhicules individuels et l'augmentation de la consommation énergétique dans les transports de marchandises se fait également sentir, tout comme la perte de lisibilité induite par les bâtiments permettant d'héberger ces activités économiques dont la dépendance aux chaines logistiques carbonées présente un risque important en cas de rupture d'approvisionnement énergétique. Ce bloc-diagramme montre bien que l'organisation de ces zones dédiées à la production, gravite autour de cet axe par exemple entre Lapanouse et Sévérac-le-Château.

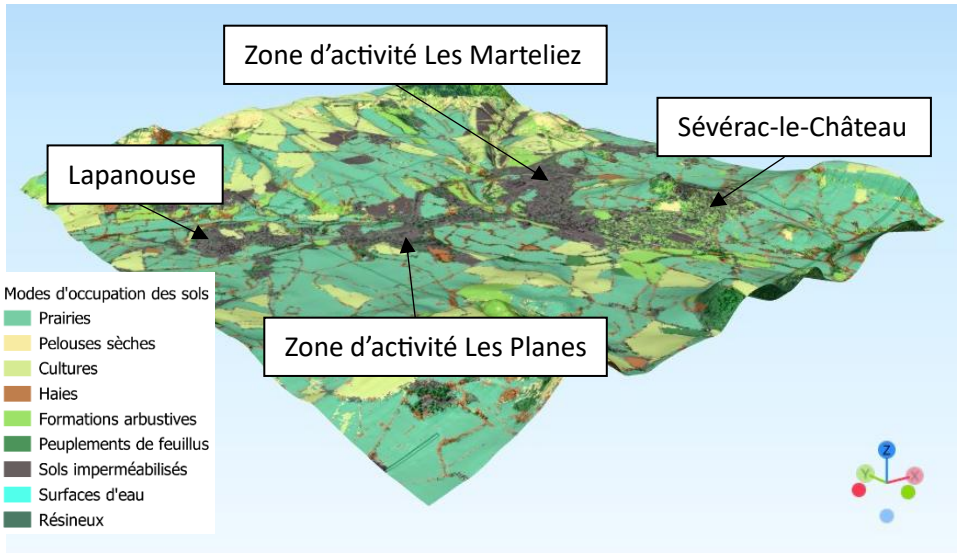

Figure 37 : Continuité urbaine avec Zones d'activités et habitats étalées le long de la RN88 entre Lapanouse et Sévérac-le-Château.

Le même phénomène est visible entre Sévérac-l’Église et Laissac.

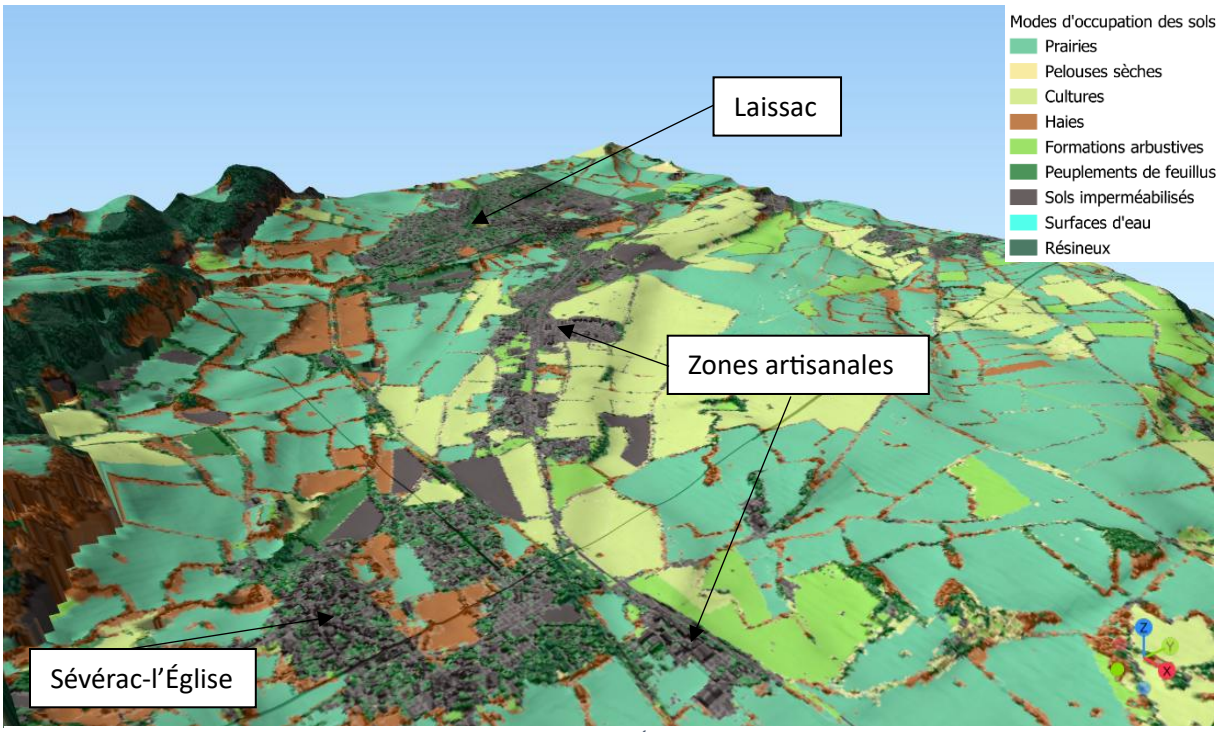

Figure 38 : Zones artisanales disposées entre Laissac et Sévérac-l'Église.

Ce modèle de développement territorial, qui, dans ce cadre d’analyse soutient des dynamiques potentiellement banalisantes pour les paysages, est appuyé par le projet de RN88 (2x2 voies) dont le tracé serpente sur l’adret de la vallée de l’Aveyron après être passé sur les pelouses sèches du Causse Comtal, parallèlement au tracé existant. Il passerait notamment à proximité des Bourines, et contournerait par le nord, le puech de Vignobre. Les enjeux d’organisation de la vie économique autour de nouvelles zones d’activité stratégiquement implantées à proximité des nœuds routiers desservis par l’A75, de dégradation du réseau bocager et des chemins ruraux et d’augmentation de la vulnérabilité

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

énergétique du fait de la dépendance aux combustibles fossiles, peuvent constituer des points de vigilance. En effet, des études produites par le CERAMA, réalisées a posteriori de projets de cette nature, révèlent la tendance à l'étalement urbain consécutivement à leur mise en services, ainsi que l'augmentation des besoins en déplacements, la hausse de l'usage du véhicule individuel au détriment des modes actifs et la diminution du taux de remplissage par véhicule[4]. L'un des objectifs de ce projet est aussi d'éviter les accidents récurrents et parfois mortels qui ont lieu chaque année sur l'actuelle RN88 extrêmement accidentogène. Compte-tenu de ce constat préoccupant, deux questions méritent d'être soulevées :

- Est-il possible d'aménager le tracé existant afin d'éviter que ces accidents se produisent, et si oui, quelles seront les conséquences sur les flux de circulation ?
- Il est possible d'affirmer de manière consensuelle, du caractère urgent de la situation. Ainsi, laquelle des deux options prendraient le plus de temps : sécuriser l'infrastructure existante ou en mettre une nouvelle en service ?

[4] Voici un exemple avec la mise en service de la 2x2 voies entre Auch et Toulouse https://doc.cerema.fr/search.aspx?SC=DEFAULT&QUERY=plan+de+mobilit%C3%A9+rurale&QUERY_LABEL=#/Detail/(query:(Id:'0_OFFSET_0',Index:1,NBResults:1,PageRange:3,SearchQuery:(CloudTerms:!(),FacetFilter:%7B%7D,ForceSearch:!t,InitialSearch:!f,Page:0,PageRange:3,QueryGuid:abb7ed44-3f53-4c83-8bbe-b2a0e72b13eb,QueryString:gimont,ResultSize:10,ScenarioCode:DEFAULT,ScenarioDisplayMode:display-standard,SearchGridFieldsShownOnResultsDTO:!(),SearchLabel:'',SearchTerms:gimont,SortField:DateTRI_sort,SortOrder:0,TemplateParams:(Scenario:'',Scope:Default,Size:!n,Source:'',Support:'',UseCompact:!f),UseSpellChecking:!n)))

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

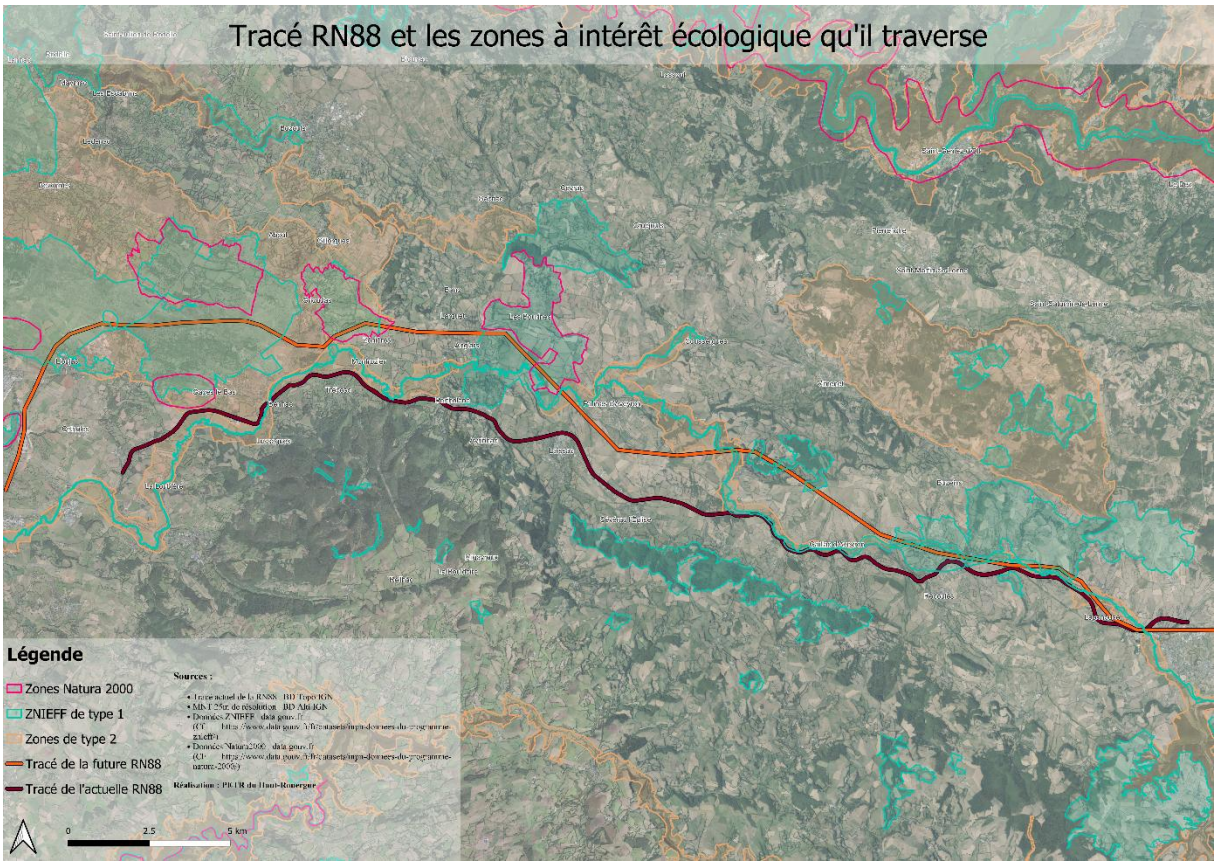

Figure 40 : La future RN88 traverserait de multiples zones à fort intérêt écologique, et risquerait d'exposer davantage les habitants du PETR aux ruptures d'approvisionnement en combustibles fossiles.

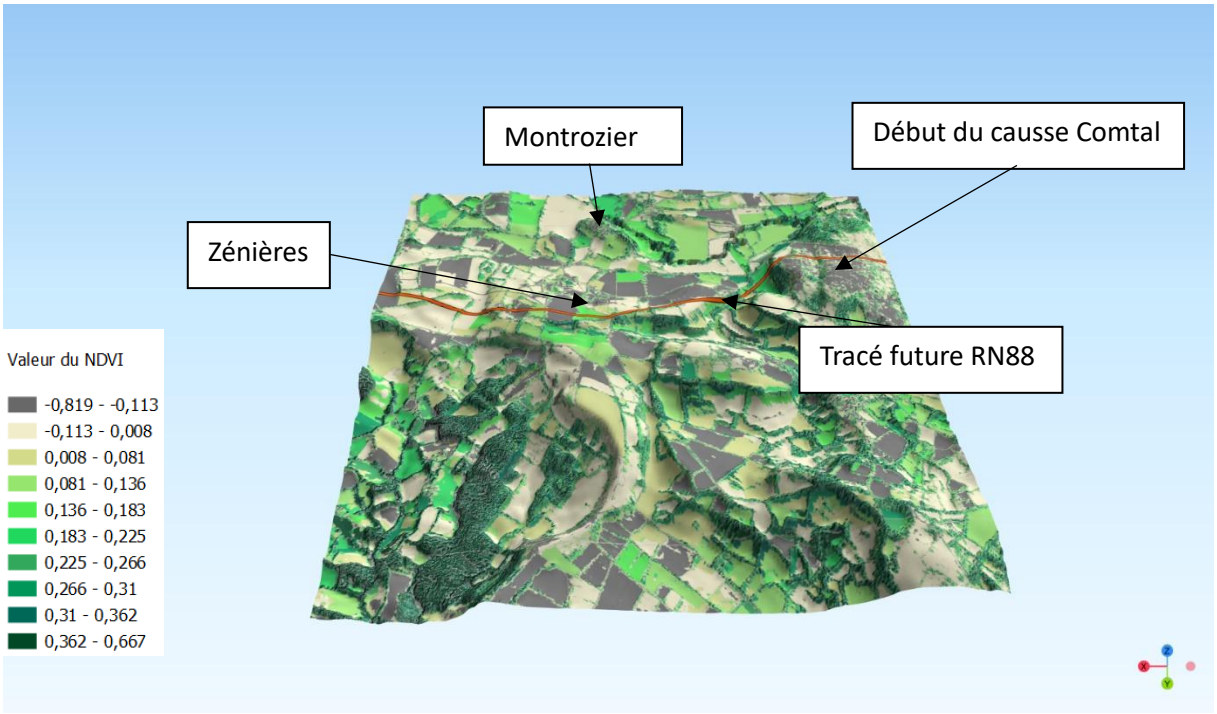

Figure 39 : La future RN88 passerait juste au-dessus de Zénières dans la zone Natura2000 Vieux arbres de l'Aveyron.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Rapprocher la préfecture du département de Sévérac-le-Château permet également de faciliter les chaines logistiques de production entre les territoires traversés par la route et les métropoles desservies par l'A75. Il est donc logique dans ce contexte que les zones d'activités à vocation industrielle s'installent à proximité de ce nouvel axe stratégique, mais il existe un risque de poursuivre l'orientation des débouchés économiques vers les grandes villes, ce qui contribue à continuer de verrouiller leur dépendance aux produits pétroliers. Les étudiantes de l'École Nationale Supérieure de Versailles Marseille font remarquer dans leurs travaux que ce type de planification est à l'opposé de l'autonomie des territoires ruraux qui se tournent de plus en plus vers les métropoles dont ils finissent par dépendre, notamment pour l'exportation de la production, ou l'importation des consommations intermédiaires et du capital.

Photographie 16 : À proximité de l'échangeur de l'A75 aux confins de la vallée de l'Aveyron, on observe une concentration de zones dédiées à une production économique de plus en plus standardisées et dépendantes des combustibles fossiles.

Les avants-causses

À la jonction des causses et des deux principales vallées se trouve une unité paysagère singulière, vallonnée et peu peuplée. Elle s'étend sur les communes de Gabriac et de Palmas d'Aveyron au niveau de Cruéjouls, orientées vers le causse et la vallée de l'Aveyron, et celle de Lassouts orientée vers la vallée du Lot. Sa spécificité tient à sa situation géologique complexe qui allie l'austérité des pelouses sèches calcaires caussenardes avec des paysages bocagers disposés sur les autuniens rouges, délicatement vallonnés et accueillants d'où jaillissent des puechs basaltiques comme sur le causse et dans la vallée du Lot.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 17: Les Avants-Causse comprennent des terres arables délimitées par des haies et parsemés de petits peuplements de feuillus.

La pression foncière y semble moins forte qu'ailleurs et aucune banalisation causée par un développement peu maîtrisé le long des routes n'est à déplorer. D'ailleurs, la préservation des paysages de ces avant-causses repose essentiellement sur un habitat dispersé et non visible depuis la route.

Photographie 18 : Les Avants-Causses comprennent des vieux arbres remarquables disposées dans les haies ou isolés en milieu de prairie. Depuis ce point de vue, on distingue nettement la bascule vers la vallée de l'Aveyron et les Palanges.

Un système polyculture - élevage à l'origine d'une trame bocagère dense et riche

Située entre vallées et causses, cette unité paysagère est principalement organisée autour du système polyculture - élevage. Sa particularité réside dans son bocage composé de haies arborées généreuses qui délimitent des prairies et quelques parcelles dédiées à la culture de fourrages et de céréales qui reposent sur un socle géologique et géomorphologique contrasté, et ses points de vue depuis les puechs basaltiques qui s'y trouvent, sur les vallées et les causses.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 19 : Le village de Tholet encadré par une trame bocagère dense rehaussée par le massif des Palanges.

Photographie 20 : Depuis le puech basaltique du calvaire de Gabriac, on observe la vallée du Lot et l'Aubrac.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 21 : Village de Coudournac vu depuis le calvaire de Gabriac, sur les grandes parcelles plus fertiles du Causse Comtal avec lequel les Avants-Causses font la jonction. Dans les paysages ouverts du Causse, on y distingue également la zone des Calsades.

Qui repose sur un socle géologique et géomorphologique d'une grande diversité propre aux avants-causses (Autuniens rouges, basaltes, marnes, dolomies calcaires)

Lieu de jonction entre plusieurs unités paysagères, on y observe des rougiers au nord (Lassouts) comme au sud (nord-ouest de la commune de Bertholène et autour de Gabriac jusque dans la commune de Bozouls), des dolomies calcaires adaptées aux activités agropastorales, ainsi que des traces de l'activités volcaniques sous la forme de puechs comme le calvaire de Gabriac. Au nord, vers Lassouts, le relief fait basculer les avants-causses vers la vallée du Lot en direction de Saint-Côme-d'Olt, Castelnau-de-Mandailles, Saint-Geniez-d'Olt. Depuis la route qui y descend, les points de vue sur la vallée du Lot, les contreforts de l'Aubrac et ses vallées creusées par les Boraldes sont remarquables. Un œil attentif reconnaîtra le village de Mandailles qui semble former une cascade minérale terminant sa course dans le lac situé juste en-dessous. Au sud, le bocage posé sur le rougier de Gabriac s'inscrit dans

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

le prolongement de celui de l'adret de la vallée de l'Aveyron, mis en perspective par le puech (non basaltique) de Vignobre et les Contreforts du Lévézou.

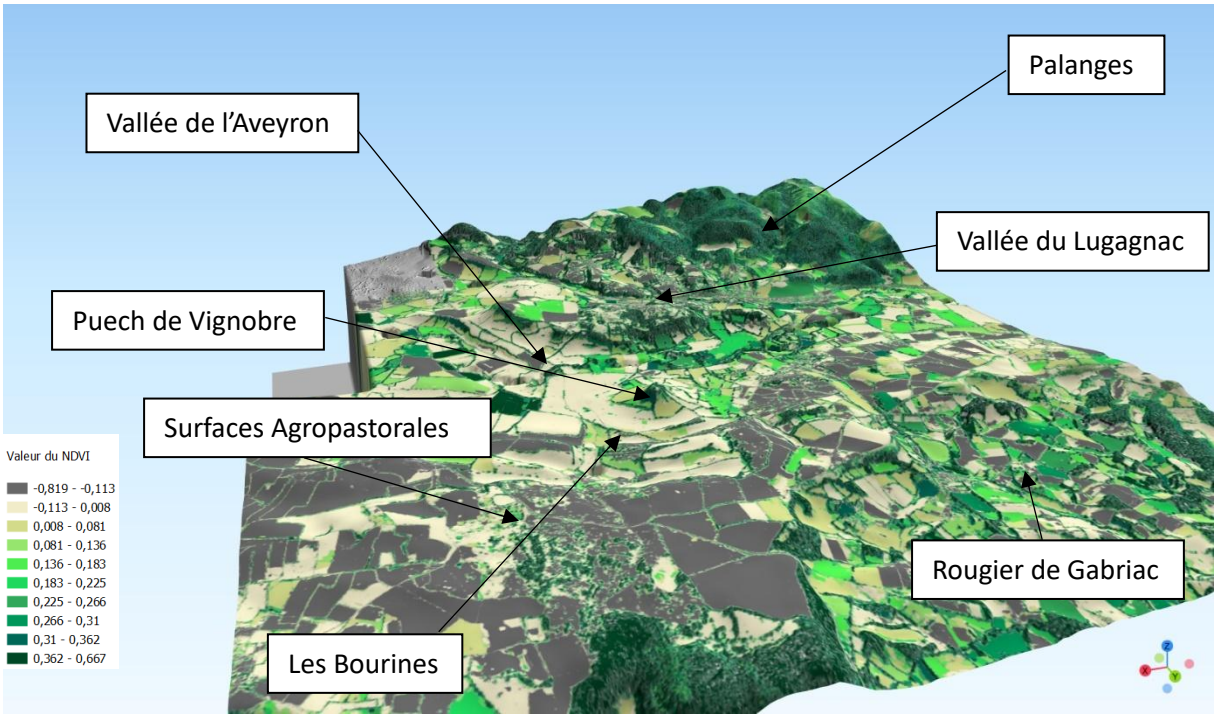

Figure 41 : Les Avants-Causses font la jonction entre vallées et causses. Ce bloc-diagramme est révélateur de la diversité paysagère entre Avants-Causses, Vallée de l'Aveyron et Palanges.

Cette unité paysagère est traversée par le Dourdou, une rivière à l'origine de l'une des quatre vallées structurantes à l'échelle du PETR. Encore discrète, elle charrie les sédiments des terres rouges qu'elle traverse et qui s'étendent jusque dans la commune de Bozouls juste en-dessous de la chapelle Sainte-Catherine avant d'entailler de gorges spectaculaires, les calcaires bioclastiques du Causse Comtal.

Des dynamiques paysagères peu banalisantes, mais un projet autoroutier potentiellement impactant

Les dynamiques observées concernent essentiellement la présence de nouveaux bâtiments agricoles. Globalement, le parcellaire a peu évolué, s'appuie sur les différents types de sol et n'est traversé que par un seul axe structurant reliant Gabriac à Laissac (et dans une certaine mesure, un axe situé entre Bozouls et Gabriac par l'ancienne RN88 reliant le causse Comtal aux anciennes industries textiles de Saint-Geniez-d'Olt). L'habitat y est dispersé et discrètement disséminé dans le réseau bocager, ou en situation dominante mais éloigné des grands axes comme c'est le cas du village de Ceyrac. Cependant, l'arrivée de la RN88 sur les balcons de la vallée de l'Aveyron peut induire de nouvelles dynamiques urbaines dont il n'est pas aisé de quantifier le niveau d'impacts.

Le Causse Comtal

Le Causse Comtal, traversé par un axe qui lie le bassin d'emploi de Bozouls avec celui de Lioujas et de la préfecture du département, est un plateau karstique étroitement entaillé par plusieurs rivières (notamment le Dourdou). Il est principalement composé de pelouses sèches sur lesquelles sont érigés des cazelles, des murets de pierres sèches, d'anciens corps de fermes et de vastes demeures médiévales, de dolines ainsi que de dépressions argilo-marneuses plus fertiles. Il touche la vallée du Lot au nord, les avants-causses à l'est, le rougier à l'ouest et la vallée de l'Aveyron au sud-est. Compte-

tenu de son rôle au cours des siècles derniers, et de sa position géographique privilégiée, il concentre en son sein un patrimoine culturel et vernaculaire remarquablement riche qui témoigne d'une occupation très ancienne (présence de sites mégalithiques, ou encore gallo-romains comme dans le quartier du Château à Bozouls). Par ailleurs, les paysages marqués par l'agro-pastoralisme en font, comme indiqué dans la charte paysagère de la vallée du Dourdou, une relique à l'équilibre extrêmement précaire. Le causse est donc marqué par des enjeux à la fois paysagers, humains et écologiques de grande ampleur. En effet, il est confronté à une urbanisation croissante (lotissements, extensions de zones d'activités, routes), ainsi qu'à un changement d'orientation des pratiques agricoles.

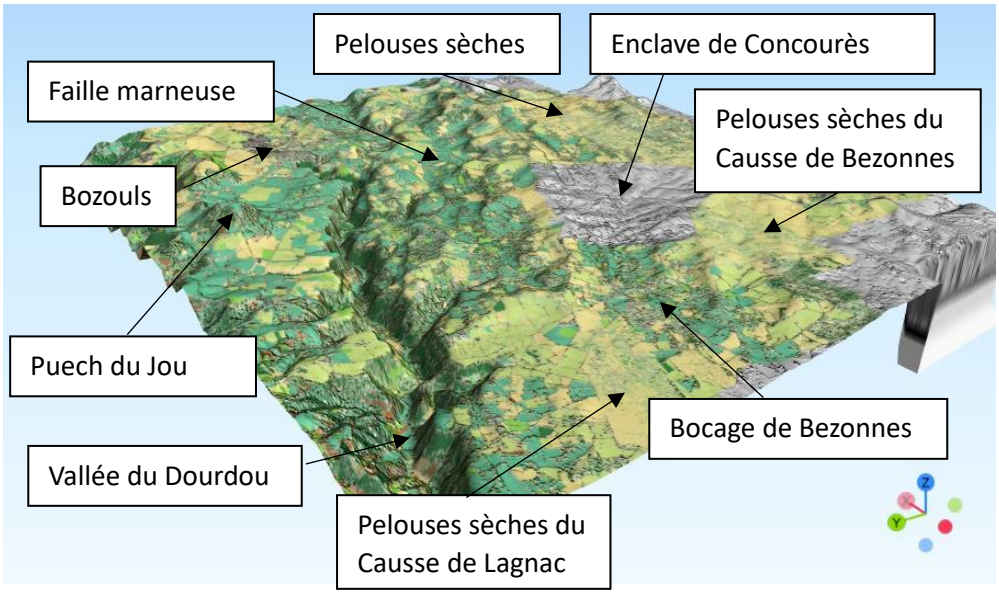

Figure 42 : Vue d'ensemble du causse Comtal et de sa diversité paysagère entre domaines de la faille marneuse, pelouses sèches, buttes témoin issues de l'activité volcanique etc.

Entre pelouses sèches, marnes tendres, petits boisements, bocages et grands domaines : de nombreuses richesses connectées aux estives de l'Aubrac

Le Causse Comtal est une unité paysagère qui illustre bien l'idée de complémentarité précédemment évoquée autour de laquelle était articulée l'intervention au couvent de Malet et en conseil communautaire de la CC Comtal Lot et Truyère en partenariat avec le CAUE. Elle comprend dans sa partie sud, les pelouses sèches steppiques parsemées de cades, de dolines, de cazelles et de rochers, jadis dédiées aux activités agropastorales, qui forgent les représentations du Causse. Les impacts visuels des aménagements sur ces portions de territoires ouvertes peuvent s'avérer impactants. En effet, ils sont visibles depuis de nombreux points de vue, en particulier depuis la ligne de crête du causse qui jouxte la vallée du Lot, entre Gabriac et Biounac, et depuis le bord de la faille marneuse sur la route qui constitue la limite administrative entre les communes de Bozouls et celle de Sébazac-Concourès, ou encore sur la ligne qui sépare le vallon des Brunes, également situé dans la faille marneuse, de la vallée du Dourdou. Le long de cette faille marneuse par laquelle le causse est traversé, se trouvent de grands domaines bénéficiant des prairies fertiles et de la ressource en eau inexistante sur les pelouses sèches du causse, qui se sont installées dès le Moyen-Âge. La grange fortifiée de Séveyrac, jadis liée à l'abbaye de Bonneval située sur les marches de l'Aubrac dans la commune du Cayrol sur les corniches des gorges de la boralde Flaujaguaise, en est sans doute l'emblème le plus fort, dominant le causse, la vallée du Lot et les monts d'Aubrac, située à proximité de peuplements de feuillus et de pelouses sèches.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

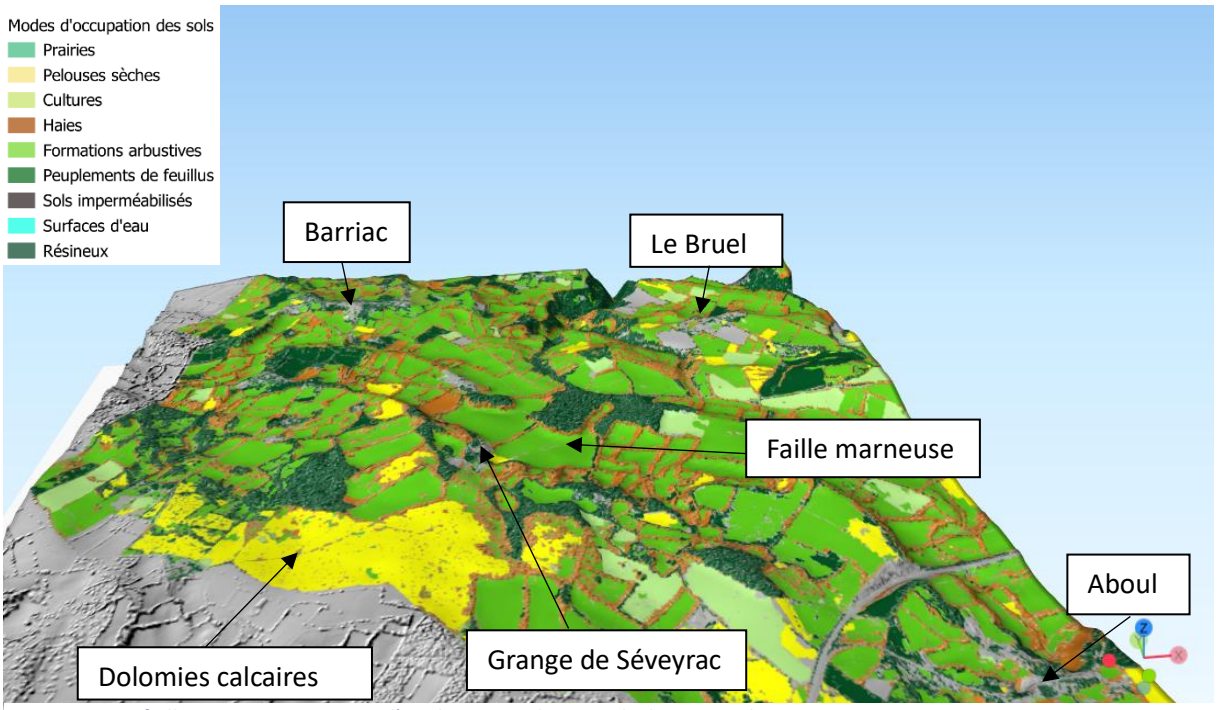

Figure 43 : La faille marneuse structure l'implantation des grands domaines du causse.

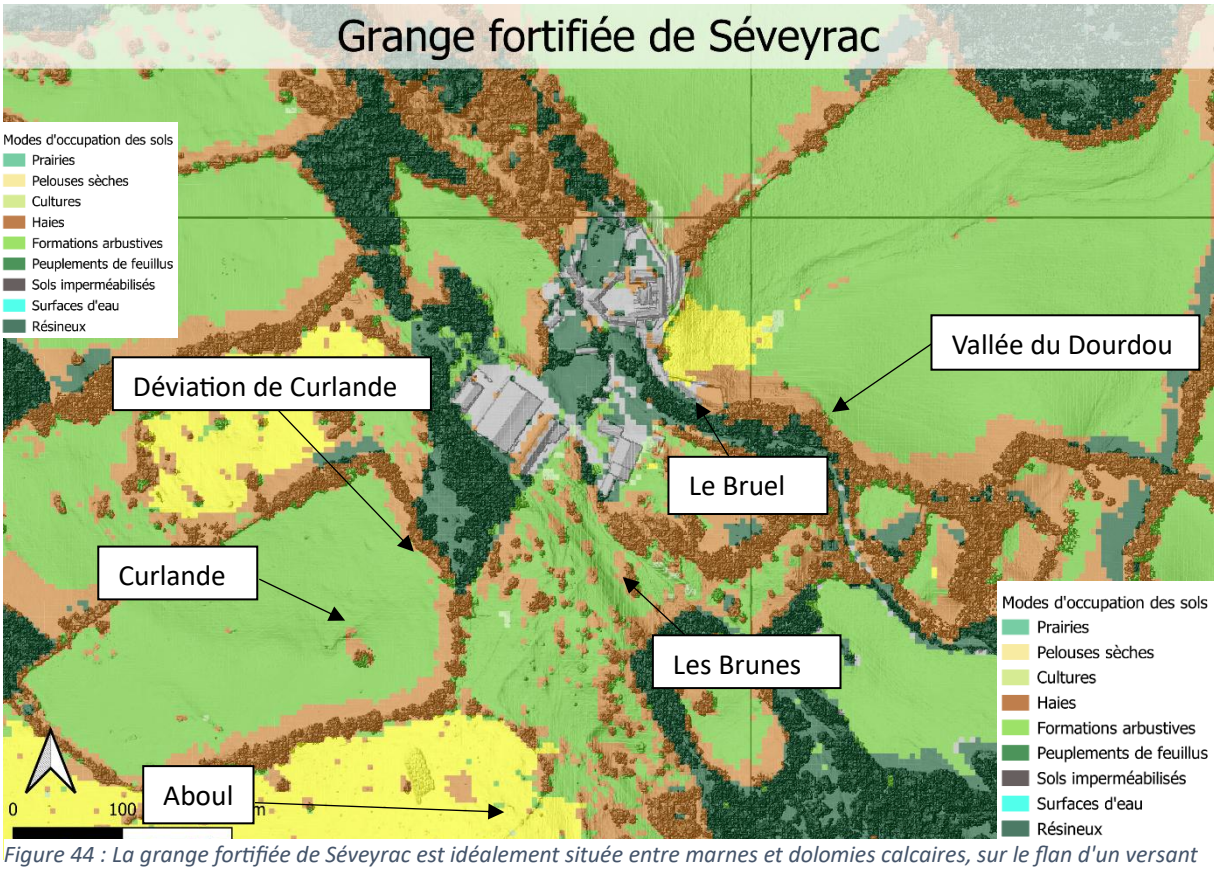

Figure 44 : La grange fortifiée de Séveyrac est idéalement située entre marnes et dolomies calcaires, sur le flan d'un versant exposé sud.

Un bloc-diagramme permet également de visualiser cette faille marneuse et ses rebords dans son ensemble.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

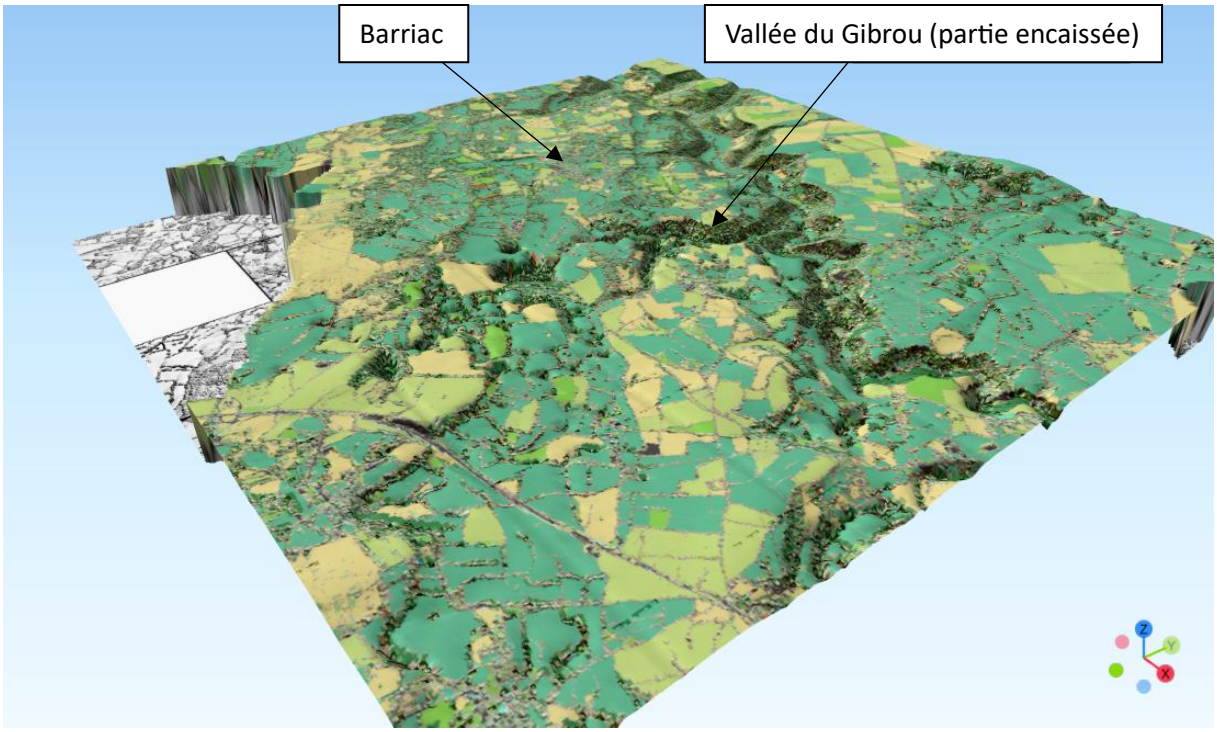

De l'autre côté du canyon que le Dourdou a creusé, le causse de Bozouls s'étend jusqu'aux abords de la vallée du Lot et des terres rouges de Bessuéjouls. Dans sa partie ouest, le réseau bocager est dense et délimite des prairies principalement dédiées à l'élevage ovin tandis qu'à l'est de la zone d'activités des Calsades, on observe de grandes parcelles principalement dédiées à la culture céréalière et fourragère. La cartographie d'occupation des sols à 1 mètre de résolution dans les environs de la commune de Bozouls tend à illustrer cette organisation à l'origine de cette complémentarité.

Le causse : témoin de l'agropastoralisme subméditerranéen

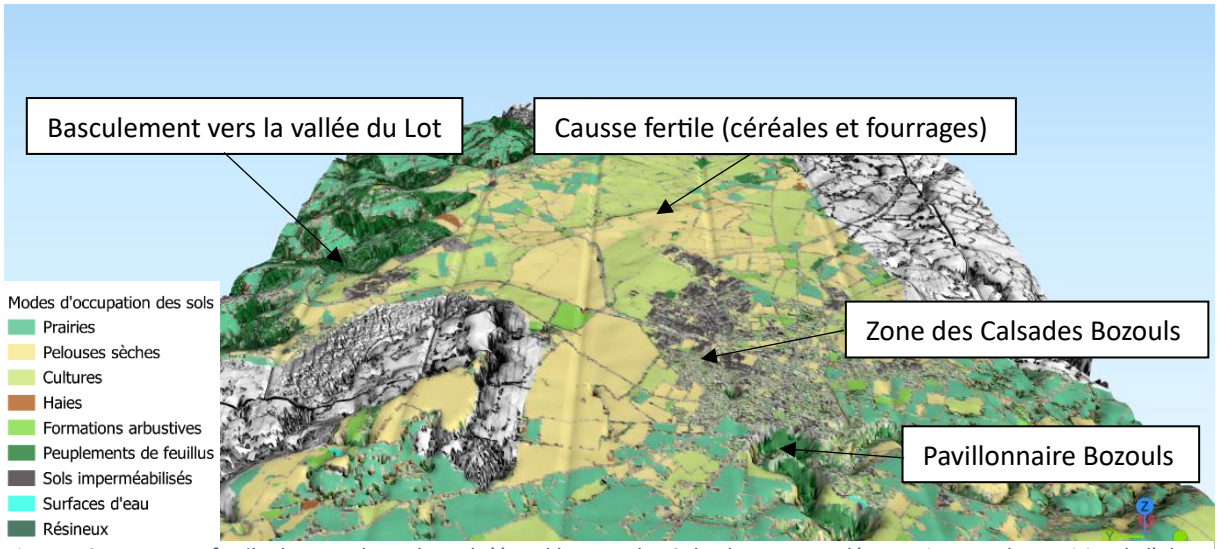

Figure 46 : Le causse fertile de Bozouls sur lequel s'étend la zone des Calsades est complémentaire avec les prairies de l'ubac de la vallée du Lot et les estives de l'Aubrac.

Les paysages du causse proviennent d'éléments très anciens, reflets des activités agropastorales sur pelouses sèches en milieu karstique. Les dépressions argileuses disséminées sur l'immensité des calcaires durs dolomitiques et sublithographiques, les dolines, étaient cultivées et

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

ceinturées de pierres sèches tandis que la présence des murets et cazelles indique la nécessité pour les paysans d'augmenter la fertilité des terres de pâturage en les dépierrant.

Photographie 22 : Les murets de pierres sur le causse devenus emblématiques, étant donné leur fonction, racontent l'organisation des pratiques paysannes au sein du Causse Comtal.

On y trouve enfin, des sites mégalithiques, en particulier les dolmens, attestant une présence humaine datant de la préhistoire. Ces éléments patrimoniaux racontent l'histoire du causse et accompagnent les grands domaines implantés le long de la faille marneuse. C'est pourquoi les auteurs de la charte paysagère de la vallée du Dourdou en qualifient les paysages de « relique multiséculaire en voie de disparition ». Et en effet, la diminution des pratiques agropastorales au profit d'un autre modèle d'agriculture qui se développe à la fin du XXe siècle, et le développement d'un habitat résidentiel tourné vers les bassins d'emplois ruthénois et en moindre mesure ceux d'Espalion, Bozouls, Lioujas et de la vallée de l'Aveyron, entraine nécessairement une perte de lisibilité de ces éléments paysagers. Maintenir les paysages actuels, ou les faire évoluer dans le sens souhaité par les habitants (les objectifs de qualité paysagère que les concertations ont permis d'établir) revient par exemple à faciliter l'installation d'élevage d'ovins dont les pratiques sont adaptées aux caractéristiques biologiques et physiques de cette unité. L'exemple du causse Comtal illustre les raisons pour lesquelles analyser les paysages revient en fait à analyser les finalités des activités pour lesquelles on aménage un territoire.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Afin d'en illustrer l'organisation, on recourt à un bloc-diagramme créé à partir du modèle numérique de surface de 50 cm de résolution sur lequel on superpose la cartographie du NDVI. Le module 3D de QGIS permet ensuite de produire cette vue du causse de Bezonnes (sous-causse du Causse Comtal).

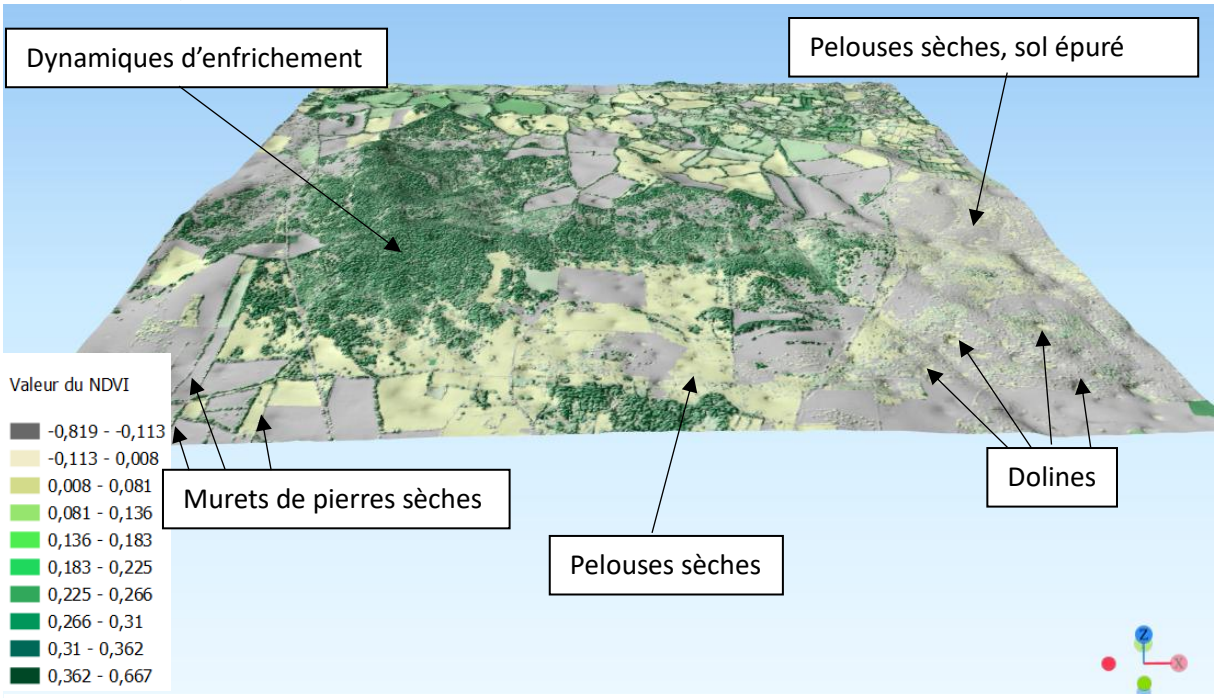

Figure 47 : Les pelouses sèches du causse se ferment petit à petit en raison du déclin des pratiques agropastorales.

Photographie 23 : Dans l'immensité du Causse Comtal, il reste des pelouses qui se ferment, vestiges de parcours ovin sur le déclin.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Des reliefs spectaculaires propres au milieu karstique dont les humains ont su tirer profit

Le causse Comtal comme les autres causses, comprend des reliefs spectaculaires propres à sa roche karstique. À Bozouls, le Dourdou a creusé une gorge, étonnante ceinture taillée dans le calcaire, laquelle forme une presqu'île où Bozouls, jadis entouré de remparts, est implanté. Un mur cyclopéen atteste une présence en cette forteresse rocheuse, datant d'au moins un millénaire.

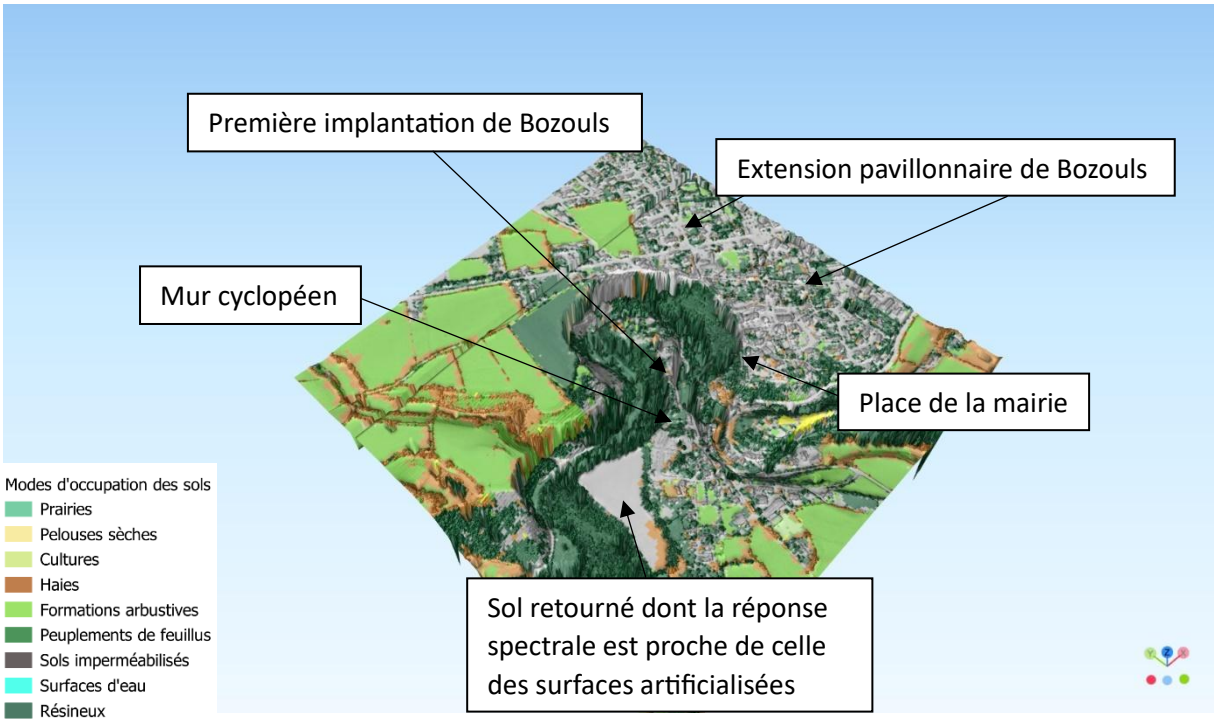

Figure 48 : Bozouls s'est développé à proximité de cette forteresse rocheuse sur laquelle a eu lieu l'implantation initiale du village pour des raisons défensives.

Photographie 24 : Bozouls est implanté sur un promontoire rocheux au milieu de la gorge que le Dourdou a creusée.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 25 : Vue d'ensemble de Bozouls et de son site géologique.

Photographie 26 : L'Église de Sainte-Fauste semble flotter au-dessus de la vallée du Dourdou, en plein causse Comtal.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Plus loin sur la vallée du Dourdou, en aval de Bozouls, se trouve le village de Rodelle, également positionné sur un éperon rocheux pour des raisons défensives. L'adret de la vallée du Dourdou ainsi que le côté orienté sud de la crête sur laquelle Rodelle est implanté rend possible la présence de vignes et de vergers.

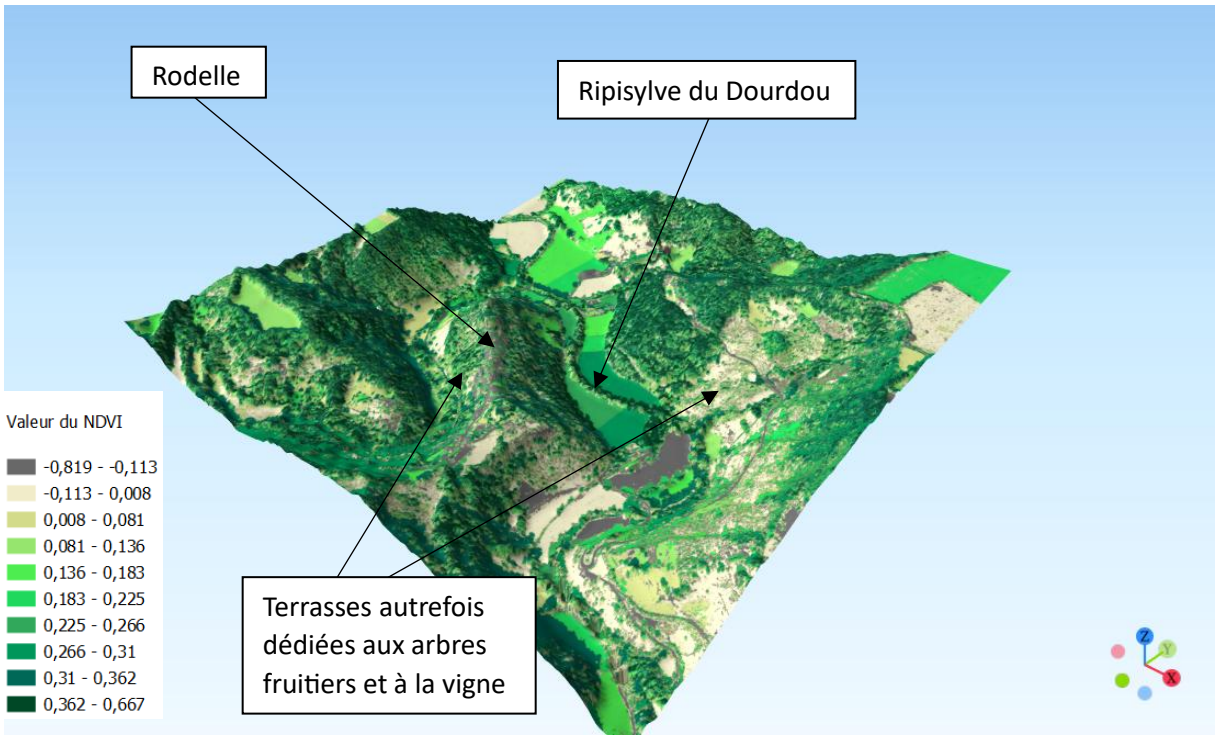

Figure 49 : Rodelle est implanté sur une crête rocheuse à des fins défensives et bénéficie de la complémentarité entre adret et Ubac et de la présence discrète du Dourdou, masqué par sa ripisylve luxuriante.

Ces corniches, falaises, grottes, cascades propres au causse Comtal abritent des espèces animales et végétales rares à l'échelle européenne. Les protéger nécessite d'être vigilant sur la qualité des eaux souterraines, d'autant plus impactée par les aménagements implantés en milieu karstique (routes, zones d'activités, épandages agricoles, unités de méthanisation etc.).

Photographie 27 : Rodelle sur son éperon rocheux et le puech basaltique du Jou qui émerge du Causse Comtal.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Des dynamiques paysagères liées aux usages énergétiques : entre artificialisation et enfrichement

La dichotomie en laquelle consiste l'intensification des pratiques agricoles en certains endroits d'une part, et l'abandon des parcelles les moins adaptées à ce type d'agriculture d'autre part, est également visible sur le causse Comtal. La comparaison entre des photographies aériennes de différentes époques dans la commune de Montrozier permet d'identifier ces dynamiques propres au monde agricole, mais aussi l'étendue de l'artificialisation en quelques décennies, causée par les nouvelles manières d'habiter.

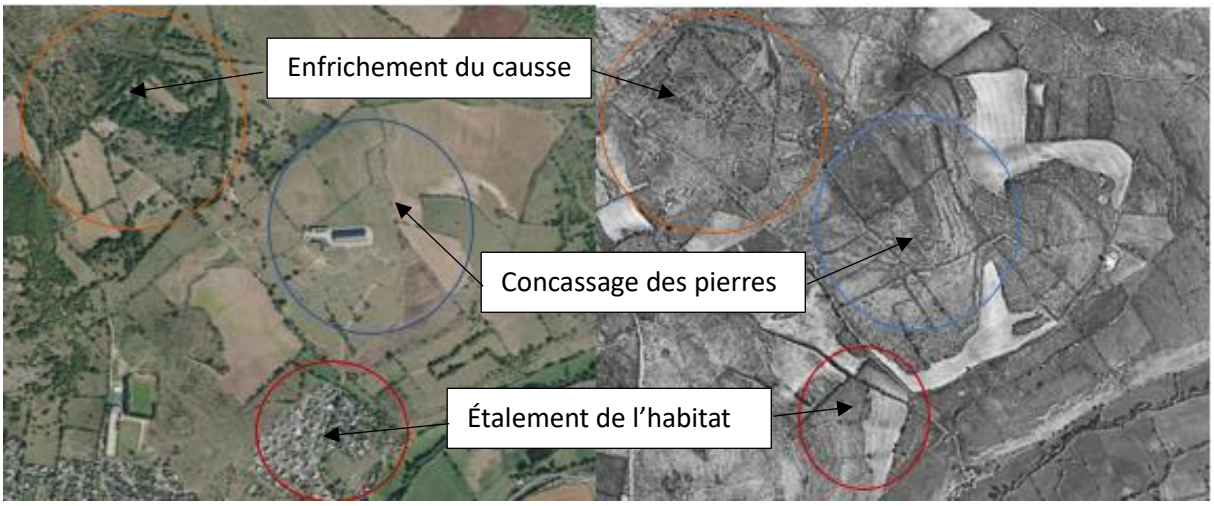

Figure 50 : Cette comparaison entre des photographies aériennes ancienne et récente permet d'identifier trois enjeux paysagers majeurs auxquels le causse fait face : développement de l'habitat en raison de l'aire d'influence ruthénoise, arrivée de grands bâtiments.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Une cartographie du NDVI de la commune de Montrozier permet également de visualiser cette dynamique d'enfrichement.

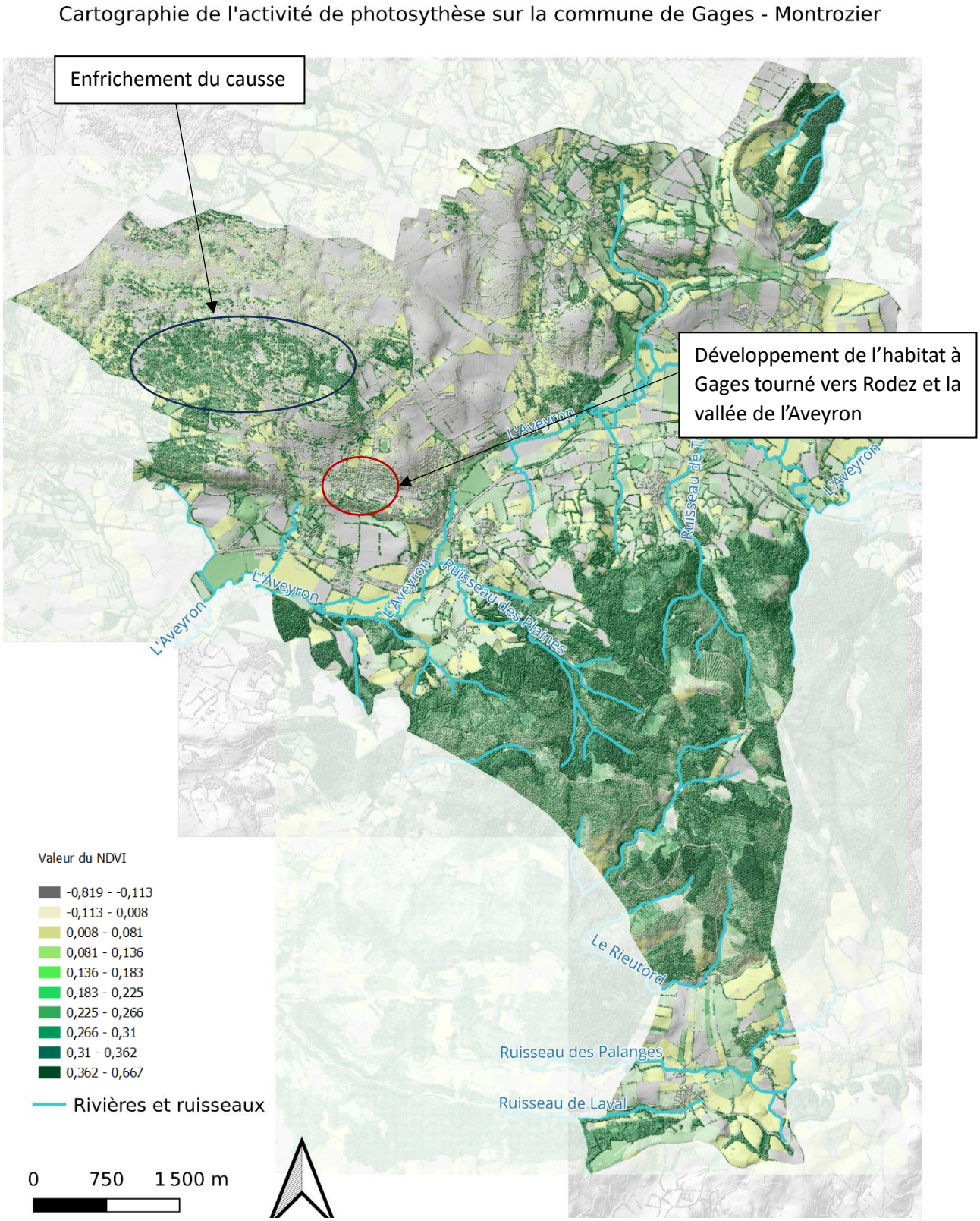

Figure 51 : Cette vue d'ensemble du relief et de l'activité de la photosynthèse de la commune de Montrozier permet d'illustrer les enjeux précédemment énoncés.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Des paysages menacés par le dynamisme économique local et ruthénois

Comme dans beaucoup de territoires français, l'essentiel des activités pourvoyeuses de valeur économique et d'emplois, repose sur des aménagements permettant de gérer les flux importants d'énergie et de matières : zones nécessitant des volumes importants pour stocker les matériaux, axes routiers pour en assurer le transport, parkings pour que les salariés et entrepreneurs y stationnent leurs véhicules. La proximité avec le rayonnement économique de Rodez et en moindre mesure avec la vallée de l'Aveyron n'est pas sans conséquences pour les paysages du Causse Comtal situés à une quinzaine de kilomètres. Ainsi, l'habitat s'y est développé tout comme les zones d'activités à Bozouls, au nord de la commune d'Espalion et à Lioujas (commune de La Loubière), le long de l'axe principal, la D920, déviée au niveau de Lioujas et de Curlande.

La proximité avec Rodez a ainsi été renforcée, tant que les automobilistes puissent encore accéder aux produits pétroliers abondants et bon marché, à grands renforts de larges déviations quasi rectilignes qui engendrent des discontinuités écologiques, artificialisent les sols et bouleversent les paysages caussenards du fait de nouvelles normes portant sur la construction de routes, en particulier dans les communes de la Loubière à proximité de Lioujas et de Bozouls vers Curlande, Aboul, Les Brunes. Les conséquences de ces routes peuvent être visualisées en recourant à des prises de vue disponibles sur Street View qui correspondent respectivement au contournement de Curlande et au contournement de Lioujas tous deux en provenance de Bozouls et en direction de Rodez.

Photographie 28 : Les déviations rectilignes provoquent des saignées dans la roche du Causse Comtal et perturbe la lisibilité du passage entre plateau calcaire et faille marneuse – ici la déviation de Curlande.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 29 : La déviation de Lioujas désormais liée au Barreau de Saint-Mayme permet d'accéder plus rapidement à l'agglomération ruthénoise ainsi qu'à la future RN88. Ces dynamiques paysagères ne peuvent avoir lieu que dans un contexte d'abondance énergétique et de stabilité climatique.

D'un point de vue énergétique, la présence de zones d'activités rendues plus rapidement accessibles par ce genre d'infrastructures renforce la situation de vulnérabilité aux ruptures d'approvisionnement énergétique dans laquelle se trouvent nos territoires. Sur le Causse, elles bordent l'axe principal reliant Rodez à Espalion : celle de Lioujas (déviée mais proche de cet axe), la zone Causse Comtal plutôt dédiée à une économie de services, celle des Calsades et enfin, dominant la vallée du Lot depuis les balcons du Causse, celle Peyrelebade. Ces dynamiques paysagères sont en définitive le reflet de territoires dépendants des combustibles fossiles car l'essentiel de leur organisation repose sur leur approvisionnement en flux continu et de manière abondante. Qu'arriverait-il en cas de crise énergétique majeure, dans la vie des habitants, dont la reproduction matérielle d'existence repose sur des emplois qui ne peuvent exister sans les chaines de production carbonées à flux tendus dans lesquelles ils s'inscrivent, dont le moindre maillon dépend de la disponibilité des produits pétroliers ?

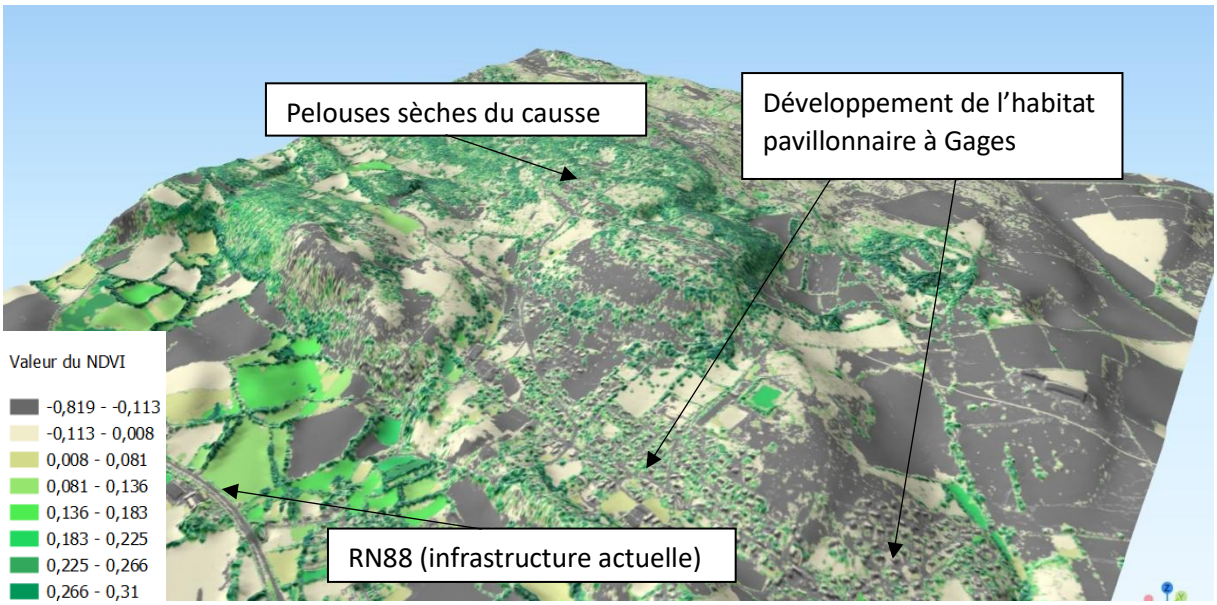

Figure 52 : Les habitations à Gages s'accrochent aux corniches du Causse Comtal et bénéficient de la proximité à l'actuelle RN88 dont le recours repose sur l'abondance des combustibles fossiles.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Cette augmentation de la dépendance aux combustibles fossiles peut être illustrée par un exemple concret fondé sur des dynamiques en cours actuellement. À Bozouls, les logements commencent à manquer. Dans le même temps, une extension de la zone d'activités des Calsades est prévue et augmentera encore l'importance de ce bassin d'emplois. Il existe donc un risque que les personnes qui viendront y travailler vivront ailleurs, là où le logement est disponible et abordable, et deviendront d'autant plus dépendants de la voiture individuelle.

Par ailleurs, d'autres enjeux qui ne figurent pas dans le dossier de candidature méritent tout de même d'être mentionnés car ils semblent susciter de fortes inquiétudes chez les habitants surtout depuis l'été 2022 et les canicules de la deuxième moitié d'Août 2023. Il s'agit notamment de la gestion de l'eau douce que l'imperméabilisation des sols en milieu karstique contribue à polluer et à en perturber les cycles. Enfin, ces dynamiques impactent les populations d'espèces emblématiques, tels les œdicnèmes criards dont la LPO déplore le déclin. Bien que plusieurs facteurs puissent être cités, l'artificialisation est, semble-t-il, prépondérant dans la chute des populations des œdicnèmes criards et très probablement de manière générale, du déclin de la biodiversité observée sur le causse.

Les enjeux paysagers induits par le passage d'une nouvelle infrastructure routière

Le passage de cette autoroute en milieu karstique et en pleine ZNIEFF de type 1 représente une menace à la fois pour les paysages du causse et les habitants de nos territoires qui s'accoutumeront à son recours, notamment pour effectuer les trajets domicile – travail entre les villages du causse et ceux de la vallée de l'Aveyron. Cet axe facilitera en outre l'arrivée de nouvelles personnes dans des communes où l'habitat est plus abordable qu'aux abords de la préfecture et qui pourront accéder depuis ces centralités, à d'autres bassins d'emplois et donc d'autres opportunités professionnelles à l'origine de leur projet de vie. En d'autres termes, la réalisation de ce projet est susceptible de les exposer davantage aux risques de déclin de la disponibilité en produits pétroliers dont les transports sont encore largement tributaires (Cf. risque de hausse de l'utilisation du véhicule individuel et des besoins en déplacements précédemment abordés).

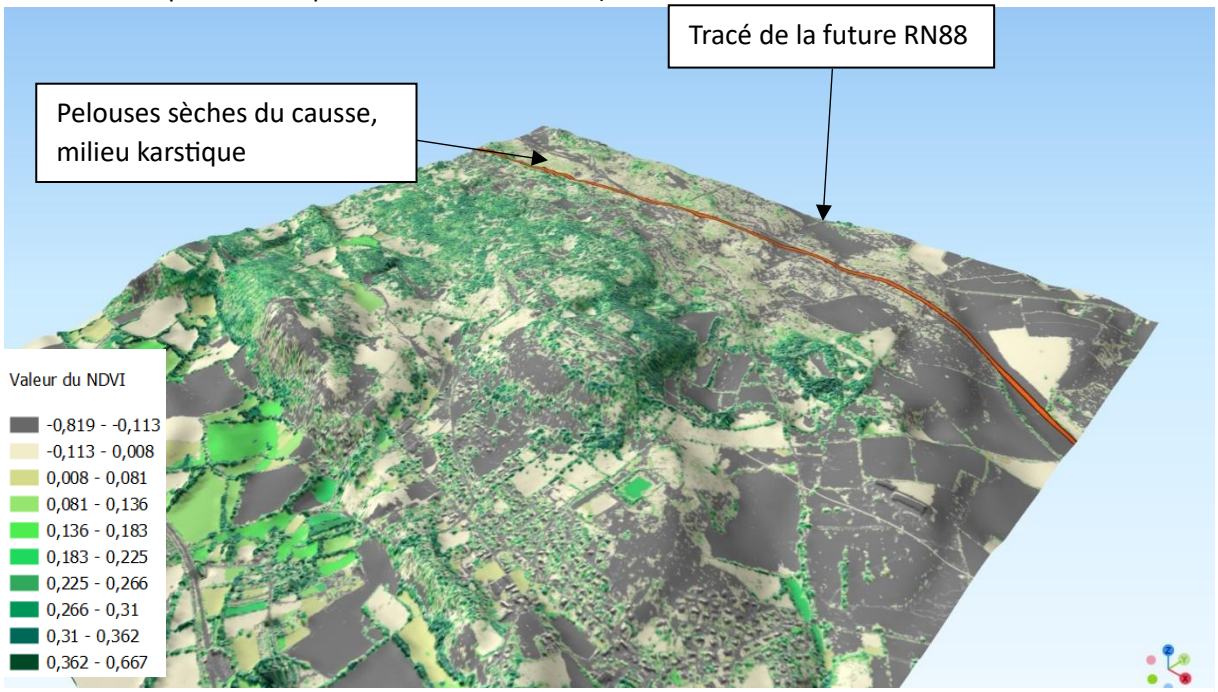

Figure 53 : La future RN88 traverserait les pelouses sèches du Causse Comtal en milieu karstique dans une ZNIEFF de type 1.

Il est en outre probable que la vie économique s'organise autour de cet axe (principalement à Lioujas et à Laissac) et que s'implantent des activités dépendantes de flux importants d'énergies et de matières

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

que seuls cette nouvelle infrastructure et la disponibilité en combustibles fossiles rendent possibles. En d'autres termes, les infrastructures routières sont sous-tendues par un modèle de développement économique dont on sait qu'il contribue à perturber les conditions d'habitabilité de nos territoires pour les vivants humains et non-humains.

Cependant, plusieurs raisons peuvent expliquer le soutien à un tel projet dont certaines reposent sur le postulat qu'il n'y a pas d'avenir possible pour les territoires sans croissance économique, car en découle le nombre d'emplois créés et donc le maintien du niveau actuel de la population. C'est une autre vision de l'attractivité que celle précédemment énoncée et qui entre cette fois en tension avec les enjeux de la transition énergétique et l'atteinte des objectifs de qualité paysagère vers lesquels les résultats des concertations semblent nous orienter. Pour accueillir de nouvelles personnes sur le territoire, il faut leur proposer un logement, un emploi et des services. Pour cela, il faut accueillir des entreprises qui ont besoin de routes et de grands parkings pour faciliter la venue des salariés et des camions nécessaires au transport de matières dont les activités économiques ont besoin pour fonctionner. À proximité des nœuds routiers doivent enfin se trouver des locaux adaptés à la gestion de ces importants flux de matières (capital, machines, consommations intermédiaires). Or, les caractéristiques physiques du causse, pour peu que les vallées par lesquelles il est délimité ne soient pas infranchissables et qu'il soit suffisamment proche d'une ville, facilitent le déploiement de ce modèle de développement. On peut également y voir une opportunité pour dynamiser de nouvelles centralités qui bénéficieront à leur tour, d'une certaine proximité avec l'aire de rayonnement ruthénoise, laissaguaise et bozoulaise.

Pourtant, le maintien des conditions d'habitabilité du territoire repose sur une descente énergétique et matérielle et sur une réflexion concertée des activités autour desquelles le territoire est organisé. En d'autres termes, il convient de définir quelles activités sont nuisibles, inutiles, utiles, facultatives, indispensables etc. Rappelons en outre que la sortie de l'ère d'abondance énergétique et de la stabilité climatique rendra souhaitable l'augmentation de la part des paysans dans la population, et de préserver le foncier agricole et ses fonctions agroécologiques dans leur complémentarité historique (terres de pâturage pour les brebis, marnes pour l'herbe et arbres fruitiers). Ainsi, ces éléments de réflexion amènent à formuler la problématique suivante. La question de l'attractivité ne pourrait-elle pas se poser en des termes différents : la diminution de la productivité du travail rendue à son niveau actuel grâce aux machines fonctionnant avec des produits pétroliers, est vouée à diminuer dans les années ou décennies à venir, et il convient désormais d'orienter différemment l'effort de production (par exemple, vers l'agriculture paysanne et les filières artisanales stratégiques) et que de la manière dont on oriente l'effort de production dépendra la capacité des territoires à effectuer leur transition énergétique et à faire évoluer les paysages dans un sens qui soit souhaitable au regard des résultats obtenus lors des concertations ; et en l'occurrence, puisqu'il est question de causse, en restaurant les pratiques agropastorales en limitant autant que possible les discontinuités dans les parcours d'ovins.

Les Grands Causses

La commune de Sévérac d'Aveyron comporte en son sein une petite partie de la région des Grands Causses. Le causse de Sévérac tout d'abord, sépare la vallée du Lot de la Vallée de l'Aveyron tandis qu'au sud, celui de Sauveterre et ses avant-causses jouxtent le massif du Lévézou à l'ouest et s'étend jusqu'aux corniches surplombant les gorges du Tarn en Lozère, à l'est.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Le Causse de Sauveterre

Situé tout au sud-est du territoire, il marque la rupture entre les gneiss et granites du Lévézou et les calcaires dolomitiques et sublithographiques des grands causses. Les analyses diachroniques montrent une évolution des parcelles et un concassage d'anciens parcours ovins calcaires emblématiques des causses, très probablement causés par l'intensification des cultures fourragères beaucoup moins contraignantes (luzernes, sainfoin, et d'autres en rotation sous forme de prairies temporaires). Le registre parcellaire graphique indique également la présence de cultures céréalières. Les reliefs ont ainsi été aplanis, les haies détruites, les parcelles agrandies et les roches broyées, autant de dynamiques qui interrogent sur la manière d'habiter un territoire et de recourir aux énergies (à 80 % fossiles ainsi que l'attestent les données de consommation énergétique dans l'agriculture). Les images aériennes des années 1960 permettent de visualiser, par photointerprétation, quelques-unes de ces transformations causées par ce changement de destination de l'agriculture, sur la spécificités des paysages caussenards du sud de la commune de Sévérac d'Aveyron, que certains participants ont déploré sur la plateforme de concertation en ligne et les démarches de concertation dans le marché de pays de Sévérac d'Aveyron. On peut l'illustrer en restituant sur une cartographie, des photographies aériennes de différentes époques. En effet, la superposition d'un MNS très haute résolution avec une photographie aérienne des années 1960 n'est pas lisible, tant les paysages ont évolué du fait de modifications profondes dans les pratiques agricoles.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Figure 54 : Les paysages du causse de Sauveterre étaient marqués par les pratiques agropastorales.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Figure 55 : La comparaison avec la vue aérienne ancienne montre les dynamiques de concassage des pierres calcaires du grand causse.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Enfin, l'arrivée de l'A75 contribue également dans une certaine mesure à la banalisation des paysages de cette partie de la région des grands causses, devenu un simple axe de passage entre l'Auvergne et le Midi de la France, en provoquant des discontinuités dans les parcours de pâturage ovins qui sont devenus rares. Ainsi, les éléments de patrimoine qui en font l'identité ont été en partie détruits. Notons cependant la présence de la doline bien entretenue de Sermeillet, mentionnée par l'un des participants à la concertation en ligne.

Photographie 30 : Photographie de la doline de Sermeillet que l'un des participants à la concertation en ligne a transmise.

Le Causse de Sévérac

Le causse de Sévérac marque une rupture entre la vallée de l'Aveyron et la vallée du Lot. Contrairement aux autres causses, son relief escarpé par endroit, marqué par un étagement de végétation bien visible, rend l'intensification de l'agriculture beaucoup plus difficile.

Photographie 31 : Le causse de Sévérac observé depuis le puech de Buzeins. Au pied du Causse apparaît la silhouette du village de Ginals.

Ce grand causse est délimité de manière très nette par la vallée perchée de la Serre au nord et en moindre mesure par la vallée du Cuges et de l'Aveyron au sud. Cette unité paysagère comprend d'autres

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

roches que du calcaire comme le puech basaltique de Buzeins ou encore le pointement schisteux situé entre Buzeins et Vimenet. En voici une première coupe sur laquelle on superpose la cartographie du NDVI.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

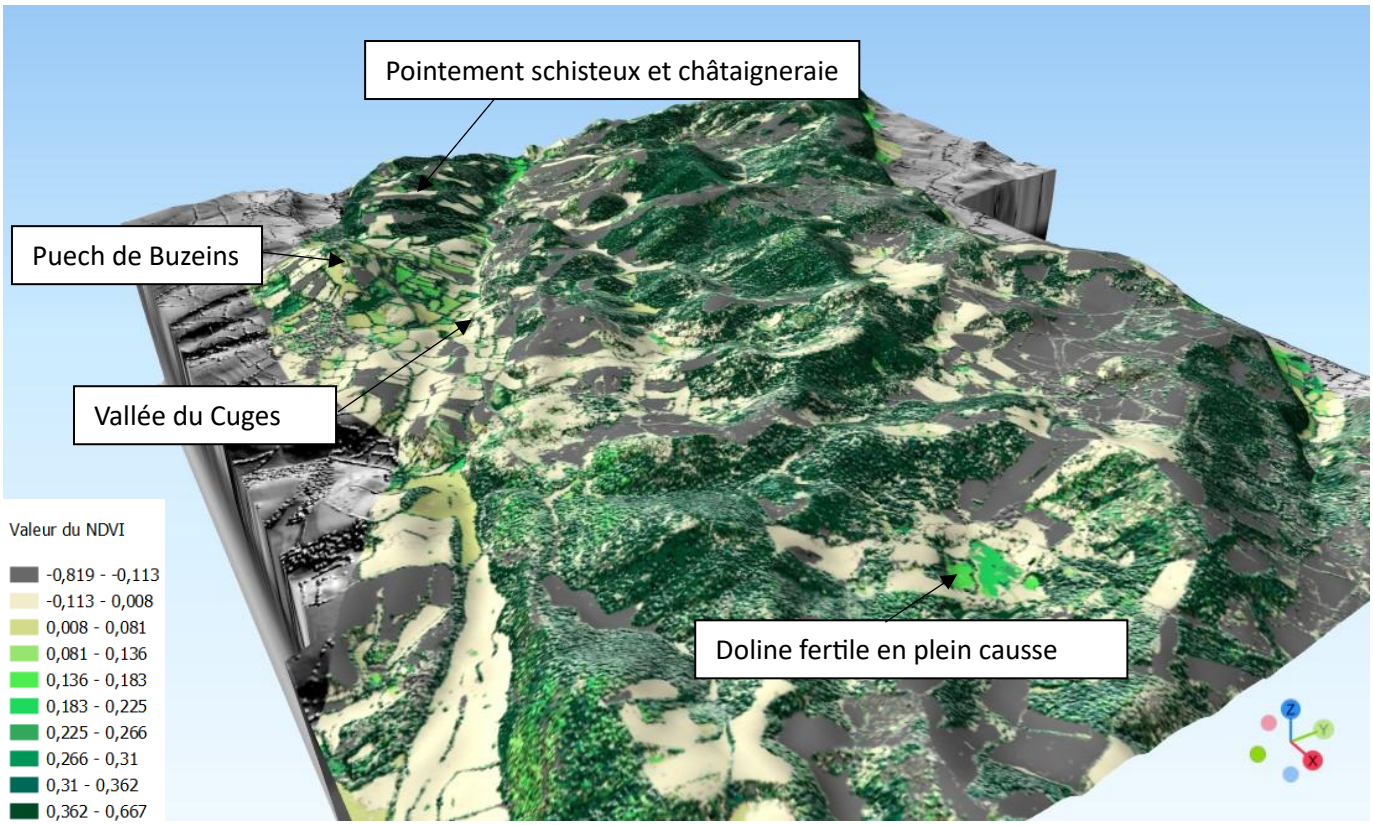

Figure 57 : Le causse de Sévérac, son relief escarpé entre vallées sèches, et dolomies calcaires massives.

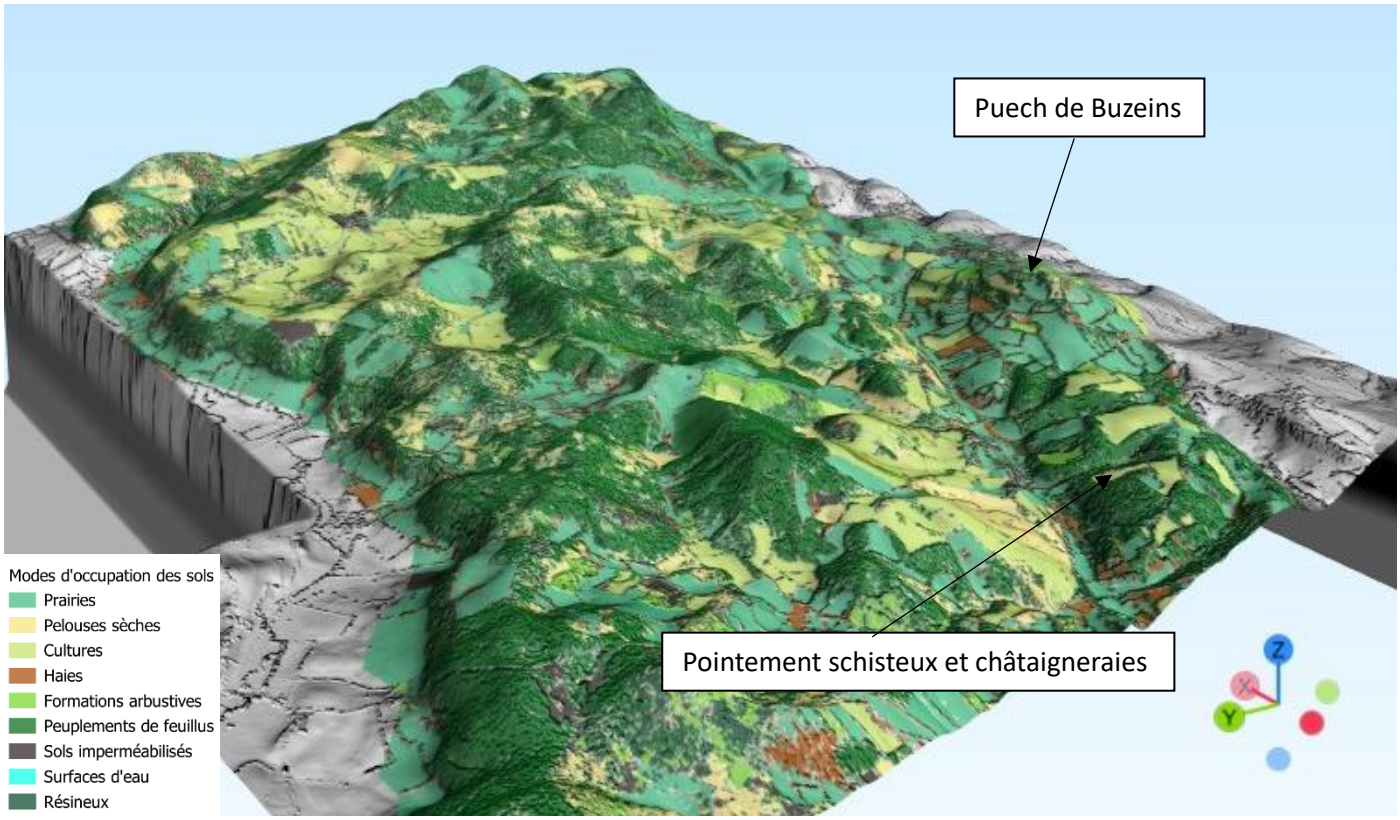

Figure 56 : Le causse de Sévérac, du fait de l'absence d'eau, n'est habité sur sur ses bords (vallée du Cuges, Vimenet). Le causse alterne peuplements de feuillus, de résineux à l'est du fait d'une altitude plus élevée, de cultures de fourrages, de prairies et de surfaces agropastorales caractérisées par un patrimoine vernaculaire ancien proche de celui qu'on observe sur le causse Comtal et celui de Sauveterre (dolines, murets, parcours ovins sur pelouses sèches façonnés par l'agropastoralisme).

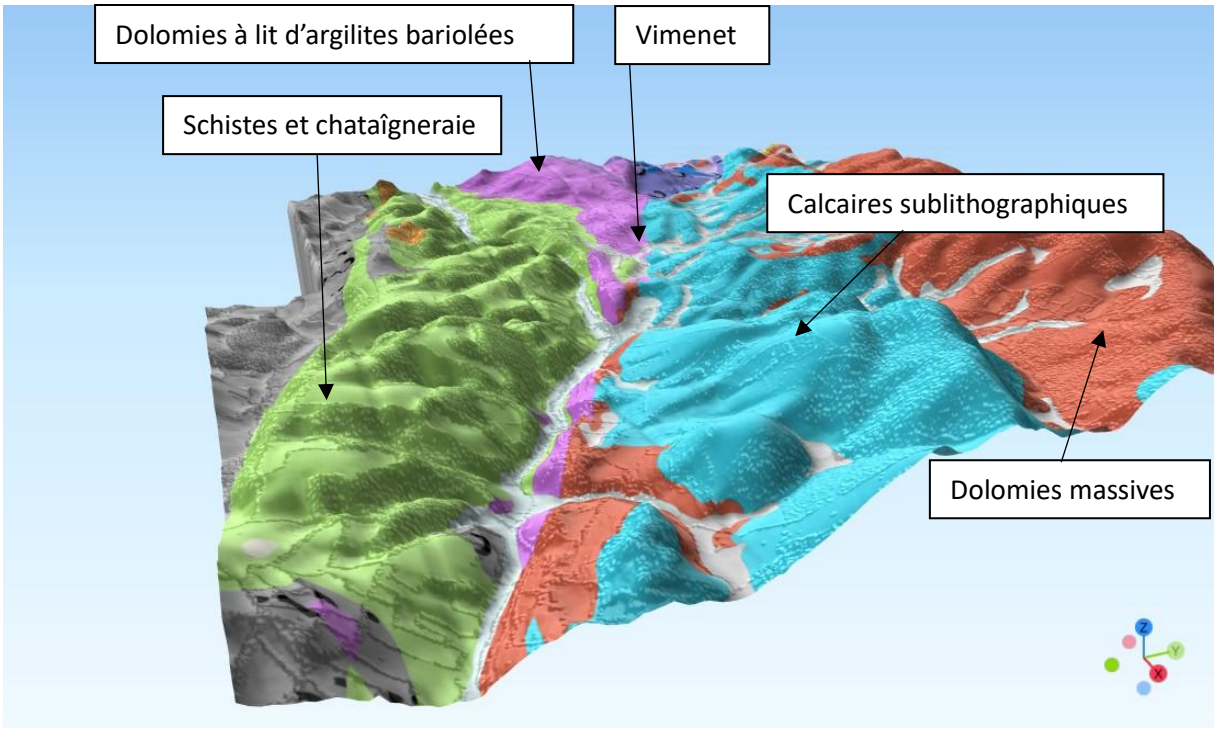

Figure 58 : Le pointement schisteux situé entre le Puech de Buzeins et Vimenet est une curiosité géologique, une exception qui fait se croiser des roches de nature et d'origine différente.

Photographie 32 : Les châtaigniers en fleurs apparaissent en vert clair sur la photographie.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

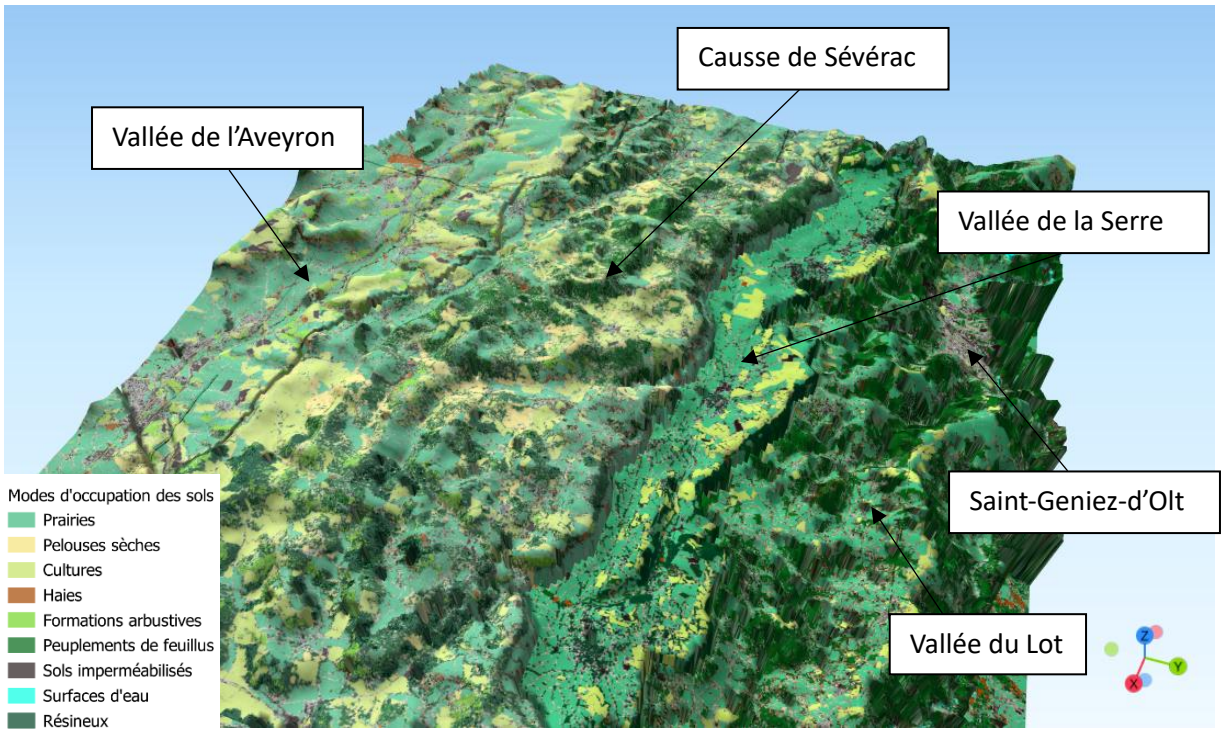

Figure 59 : Vue d'ensemble, causses et vallées : l'organisation horizontale des paysages y est mise en évidence.

Ainsi, à l'exception de quelques prairies marneuses et parcours ovins, l'enfrichement poursuit son cours et rend difficilement lisibles les traces de l'agropastoralisme qu'on peut y observer : steppes arides, dolines.

Photographie 33 : Les genévriers poursuivent leur développement sur les dolomies calcaires du Causse.

Les feuillus colonisent ainsi de plus en plus d'espaces à l'ouest tandis que les résineux deviennent prépondérants à l'est, à des altitudes légèrement plus élevées. Cependant, certaines parties en bordure de l'A75 connaissent des dynamiques similaires à celles que nous avons décrites dans le paragraphe consacré au causse de Sauveterre : au niveau du col de Lagarde, les pelouses sèches ont été transformées en cultures fourragères, probablement en partie pour alimenter des productions dont

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

dépendent potentiellement d'autres plusieurs filières économiques. On constate également la présence de cultures d'orge d'hiver.

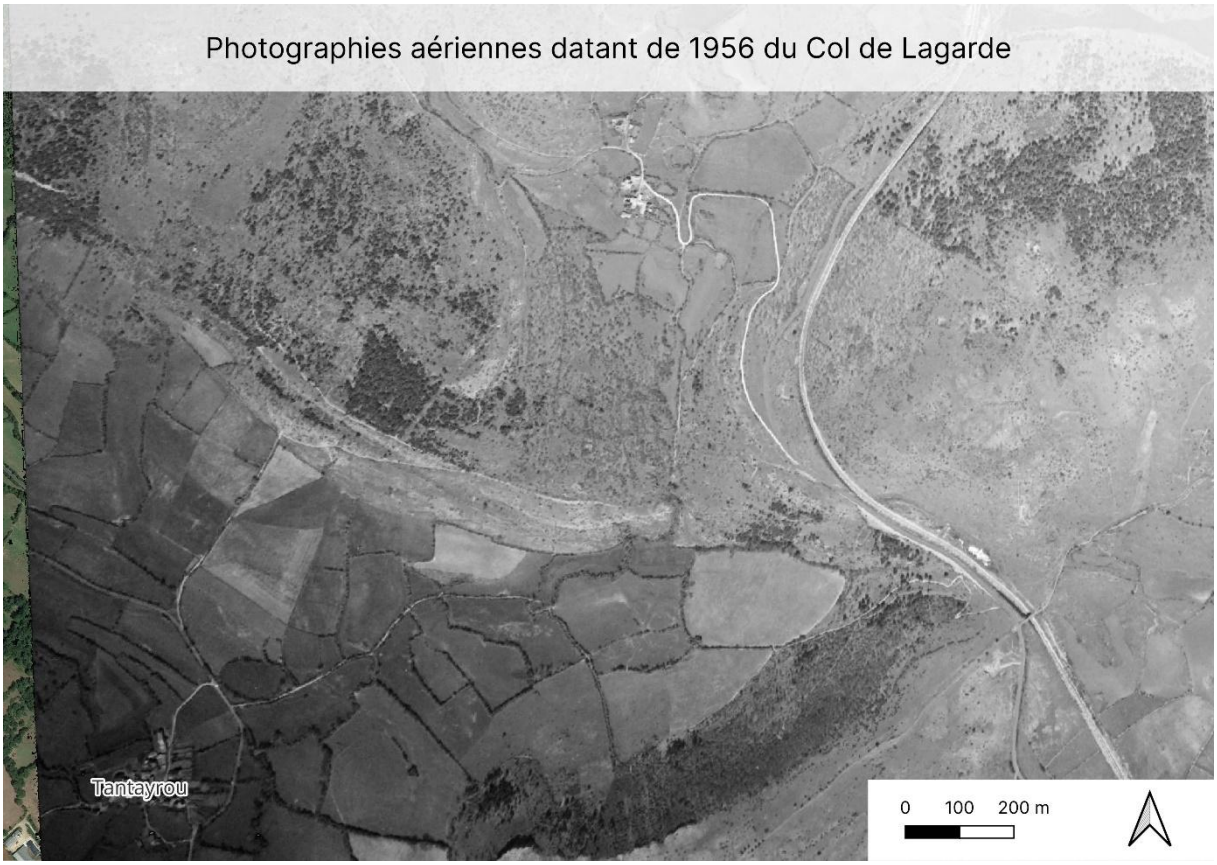

Figure 60 : Photographies aériennes dans les années 1957 : à l'est du massif des Abaïsses, on observe une pelouse sèche entretenue par les troupeaux d'ovins.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

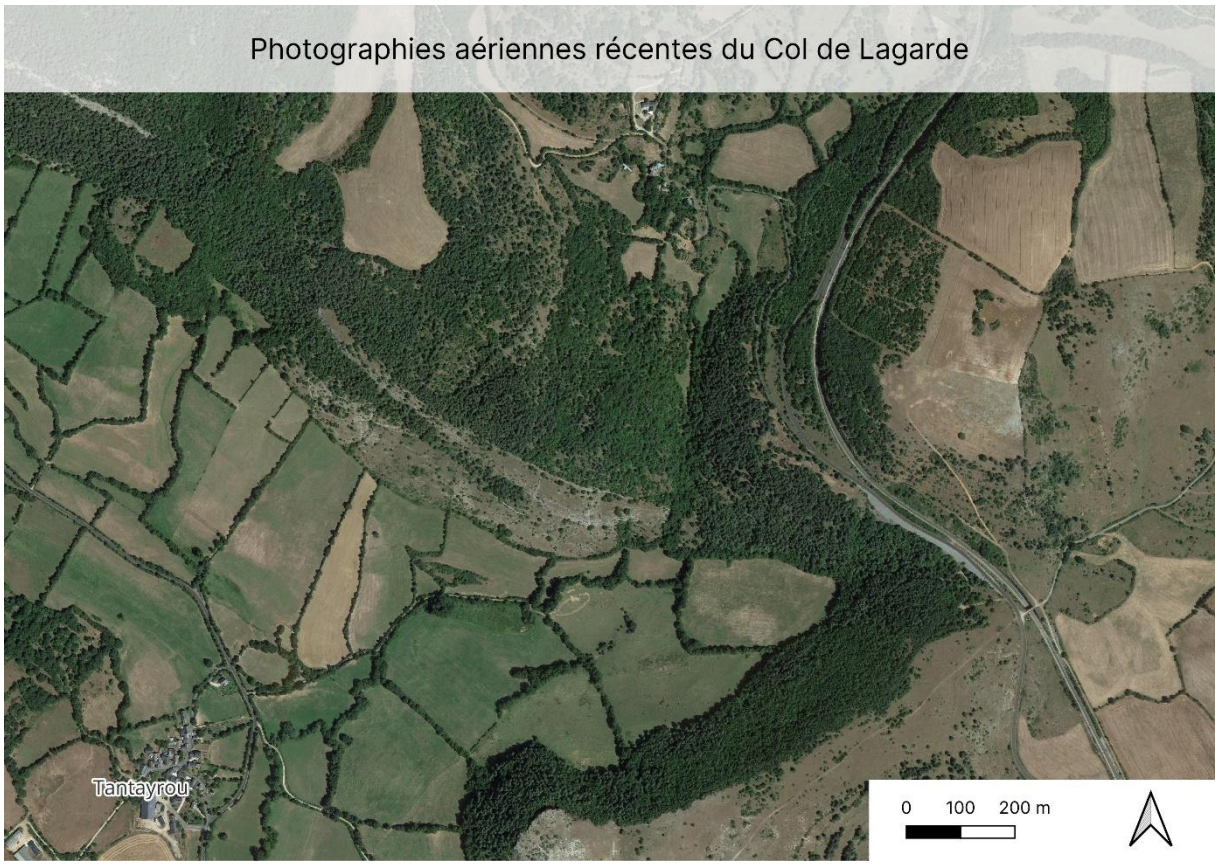

Figure 62 : Photographies aérienne récente du col de Lagarde : à l'est du massif des Abaïsses, les pelouses sèches ont été concassées et les parcours d'ovins détruits.

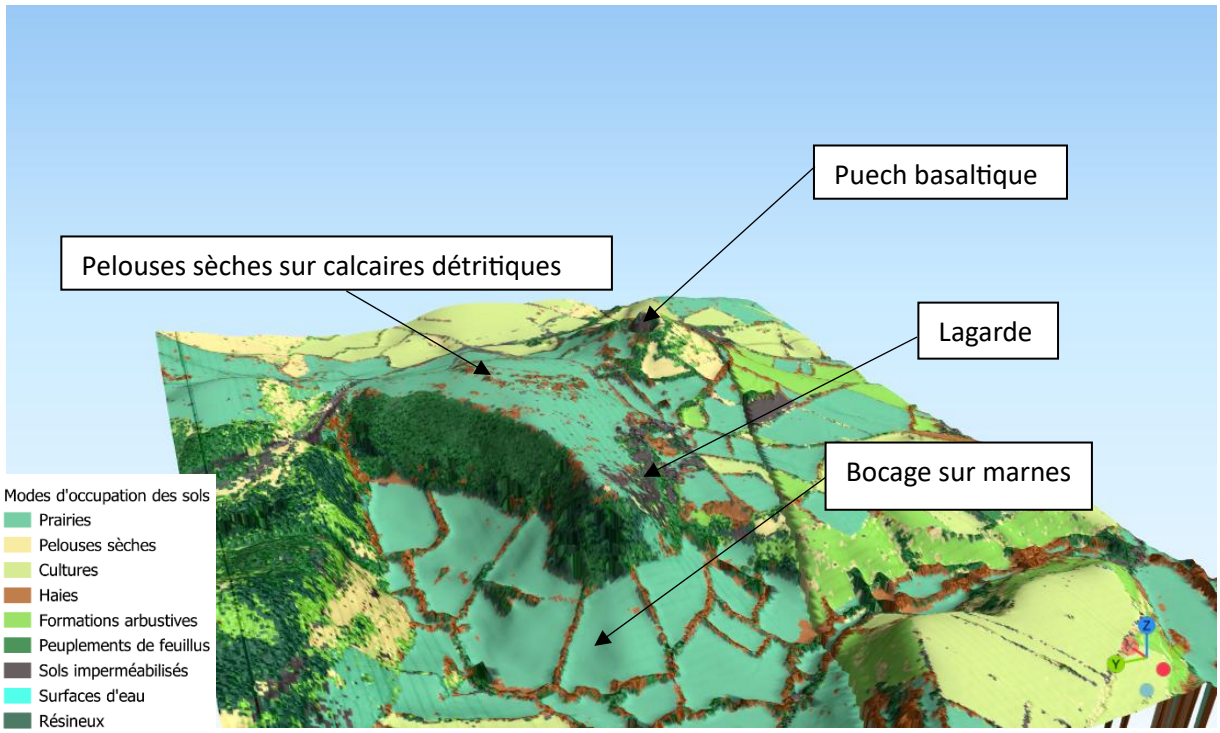

Figure 61 : Bloc-diagramme du massif des Abaïsses au niveau du col de Lagarde.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Il n'est que très peu habité et ne comprend qu'un village en son sein, Caumels, dans sa partie est. Quelques autres villages sont disposés le long des argiles qui bordent les dolomies massives au sud du causse : Lagarde, Tantayrou, Buzareingues, Buzeins depuis lequel sont visibles la vallée de l'Aveyron et les Palanges, puis le long de la vallée de Cuge, Casagnes, Ginals, Mayrinhac le bas et Mayrinhac le haut, Vimenet. Cet axe comprend, le long de la vallée de Cuge, une trame bocagère dense qui délimite de petites prairies dominées par le grand causse et des puechs basaltiques.

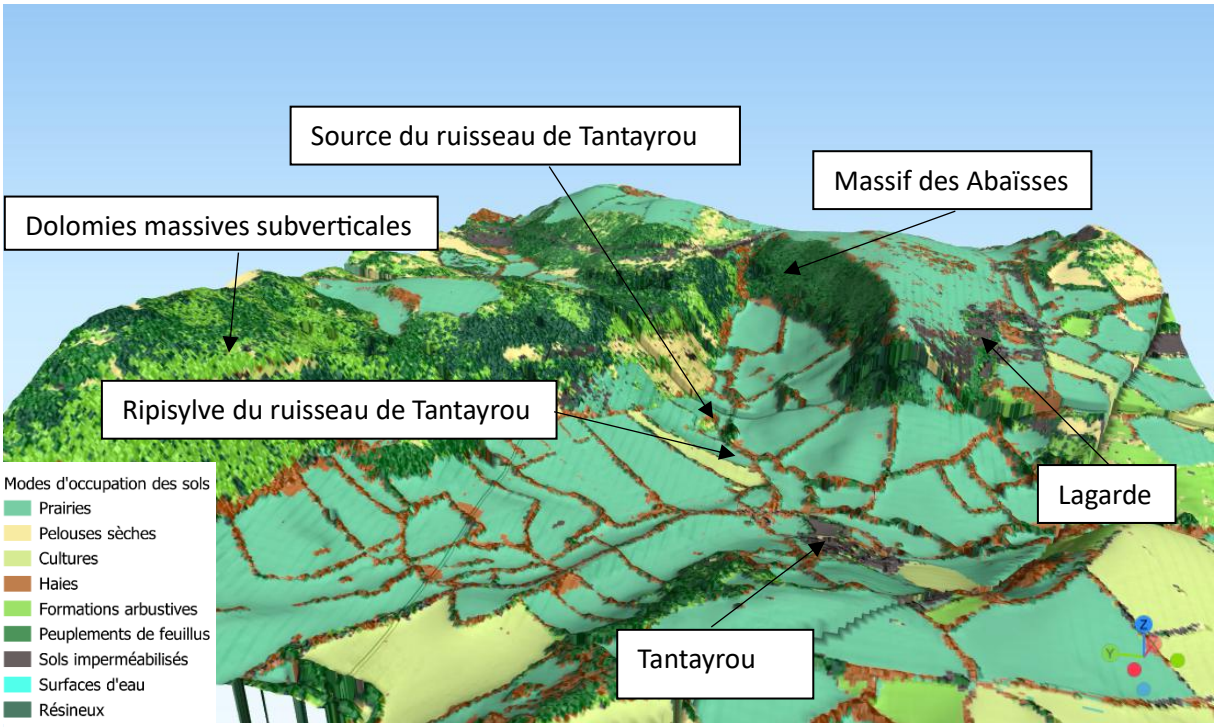

Figure 63 : Le long du sud du Causse de Sévérac, les villages sont disposés sur des marnes tendres à proximité de petites rivières dans une trame bocagère dense.

Le ruisseau de Tantayrou coule au fond d'une sorte de cirque dans les dolomies calcaires du causse, au du niveau du massif des Abaïsses.

Photographie 34 : Le massif des Abaïsses, sa trame bocagère et ses boisements mixtes.

Depuis la route située juste au-dessus, au niveau du col de Lagarde, on distingue nettement la silhouette de Tantayrou et les contreforts du Lévézou.

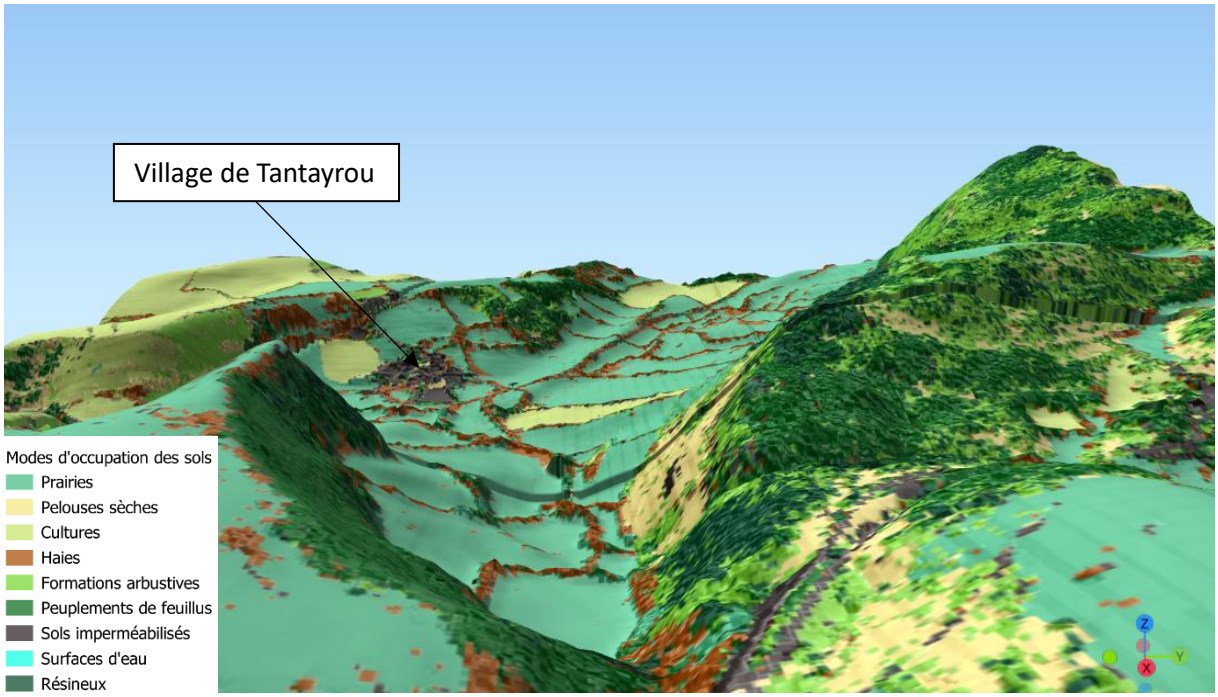

Figure 64 : Bloc-diagramme représentant la vue sur Tantayrou depuis le col de Lagarde.

Photographie 35 : Depuis le col de Lagarde, le village de Tantayrou est nettement visible.

La vallée de la Serre

La Serre est un affluent de l'Aveyron et du Lot (la rivière se sépare en deux dans la commune de Pierrefiche au niveau du Trou du Souci où une partie poursuit son cours vers le Lot, sous terre) le long duquel se sont implantées d'importantes centralités : Campagnac, Saint-Saturnin-de-Lenne, Saint-Martin-de-Lenne, la grange fortifiée de Galinières située dans les avants-causses et Coussergues que le découpage associe à l'unité paysagère de la vallée de l'Aveyron. Entre Campagnac et Pierrefiche, elle délimite la partie nord du Causse de Sévérac de la vallée du Lot et forme un axe le long duquel est implanté un bocage que le remembrement a rapidement fait évoluer ces dernières décennies. Tout comme les vallées du Lot et de l'Aveyron, la lisibilité de la vallée est perturbée par les bâtiments (habitats, industrie, tertiaire) qui en bordent la route principale et tendent à lier dans une continuité urbaine, des villages dont l'identité est pourtant spécifique.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Une implantation des villages sur les dolomies orientées sud de la vallée

Cette vallée est surplombée par le causse de Sévérac dont la corniche, la Gamasse, la délimite clairement. En outre, elle domine le rougier de la Capelle-Bonance et la vallée du Lot ce qui en fait une vallée perchée. Le fond de la vallée est essentiellement composé de marnes tendres idéales pour l'implantation de prairies dédiées au pastoralisme tandis que l'adret est caractérisé par la présence de roches calcaires plus dures. Ainsi, les villages sont, dans leur grande majorité, implantés sur l'adret de la vallée tout comme les cultures de fourrages. Le bloc-diagramme suivant, comprenant la cartographie du NDVI, permet de l'illustrer. En effet, on constate ainsi que les valeurs de l'indice de végétation sont plus élevées en fond de vallée et le sont beaucoup moins sur l'adret (l'activité de photosynthèse y est donc moins importante).

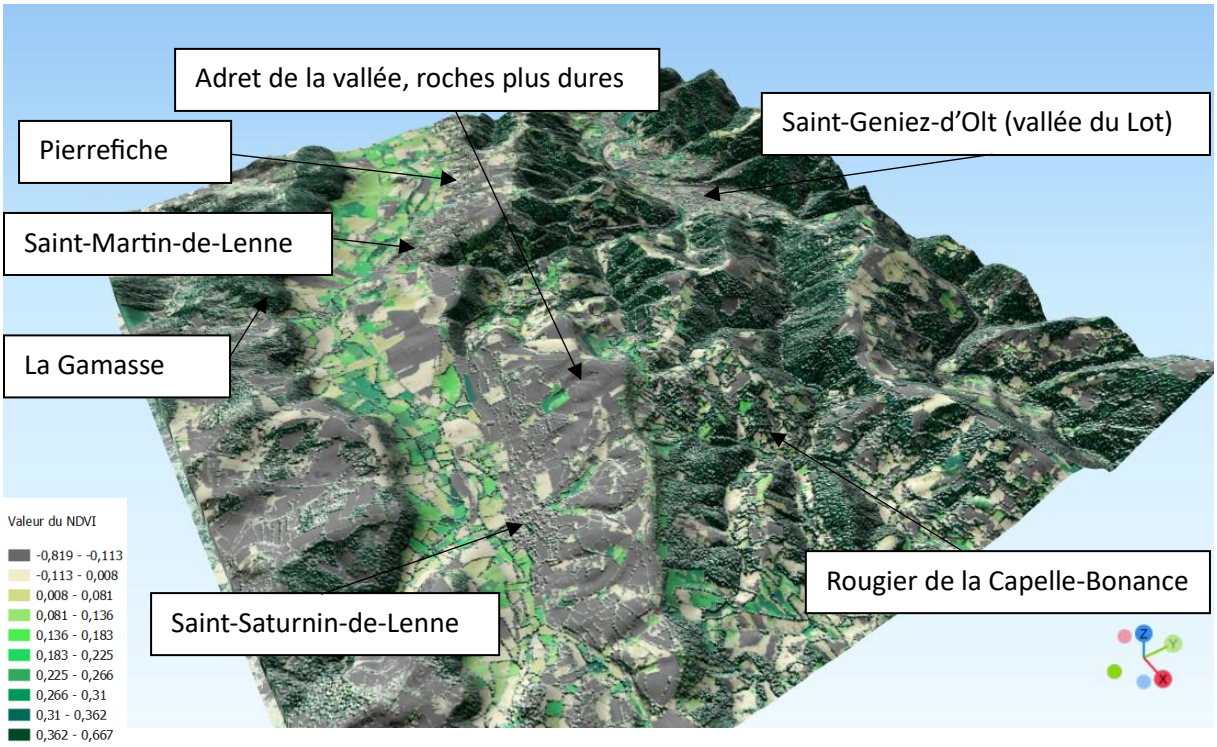

Figure 65 : Les villages de la vallée de la Serre, perchée entre le causse de Sévérac et la vallée du Lot, sont implantés sur les roches dur de l'adret tandis que le fond de vallée est dédié au pastoralisme.

Un autre bloc-diagramme représentant cette fois les modes d'occupations des sols permet de montrer de quelle manière la nature du sol agit sur le type d'agriculture qu'on y pratique et met en avant l'idée de complémentarité entre pelouses sèches du causse, prairies fertiles et sols calcaires moins fertiles dédiés à la culture de fourrages. Le système agricole polyculture - élevage n'existe en partie qu'en raison de cette diversité.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

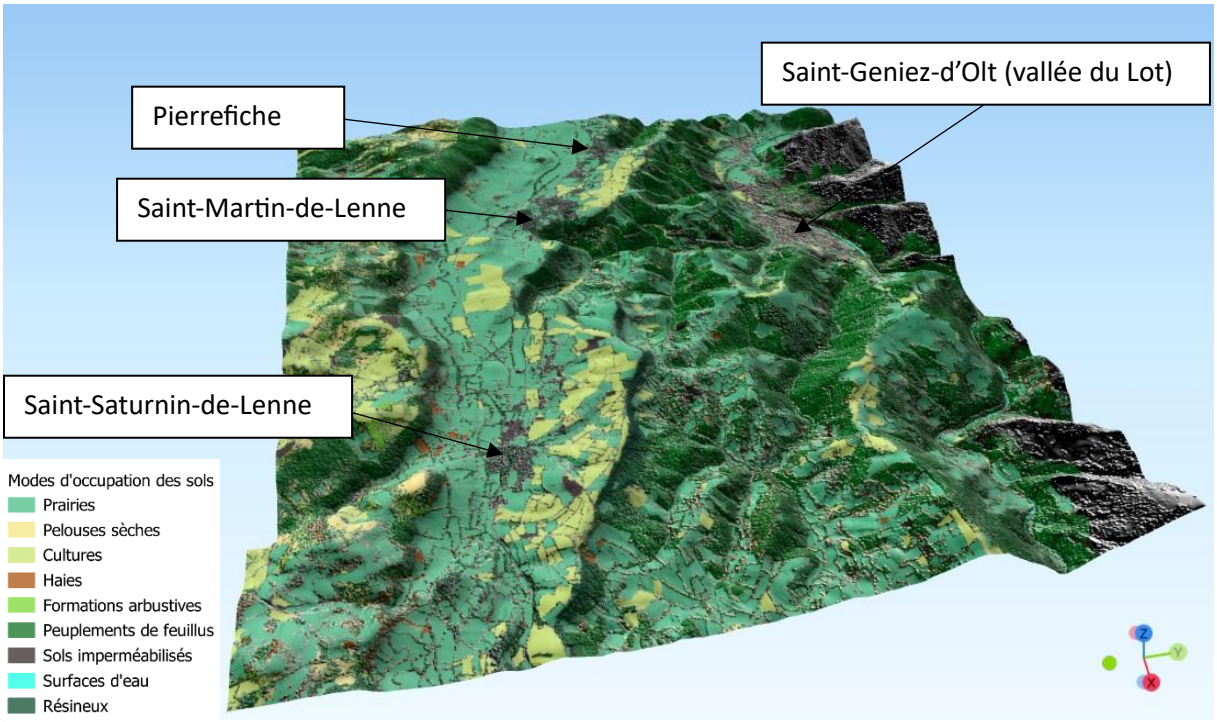

Figure 66 : Les cultures de fourrages sont également sur l'adret, mieux exposés tandis que les sols marneux sont réservés au pastoralisme. La proximité avec les pelouses sèches du causse de Sévérac rend possible le système polyculture - élevage.

Une continuité urbaine entre Pierrefiche et Saint-Martin-de-Lenne

Le développement de l'habitat pavillonnaire disséminé entre Pierrefiche et Saint-Martin-de-Lenne tend à perturber la lisibilité de la vallée. Au sud, les corniches du Causse de Sévérac (la Gamasse) permettent de situer le regard en raison de sa silhouette massive et de terres préservée du mitage du fait de leur fonction agricole. En revanche, l'urbanisation de l'adret de la vallée ne permet pas de visualiser le basculement topométrique vers la vallée du Lot et donc de voir que nous nous trouvons effectivement dans la vallée de la Serre.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

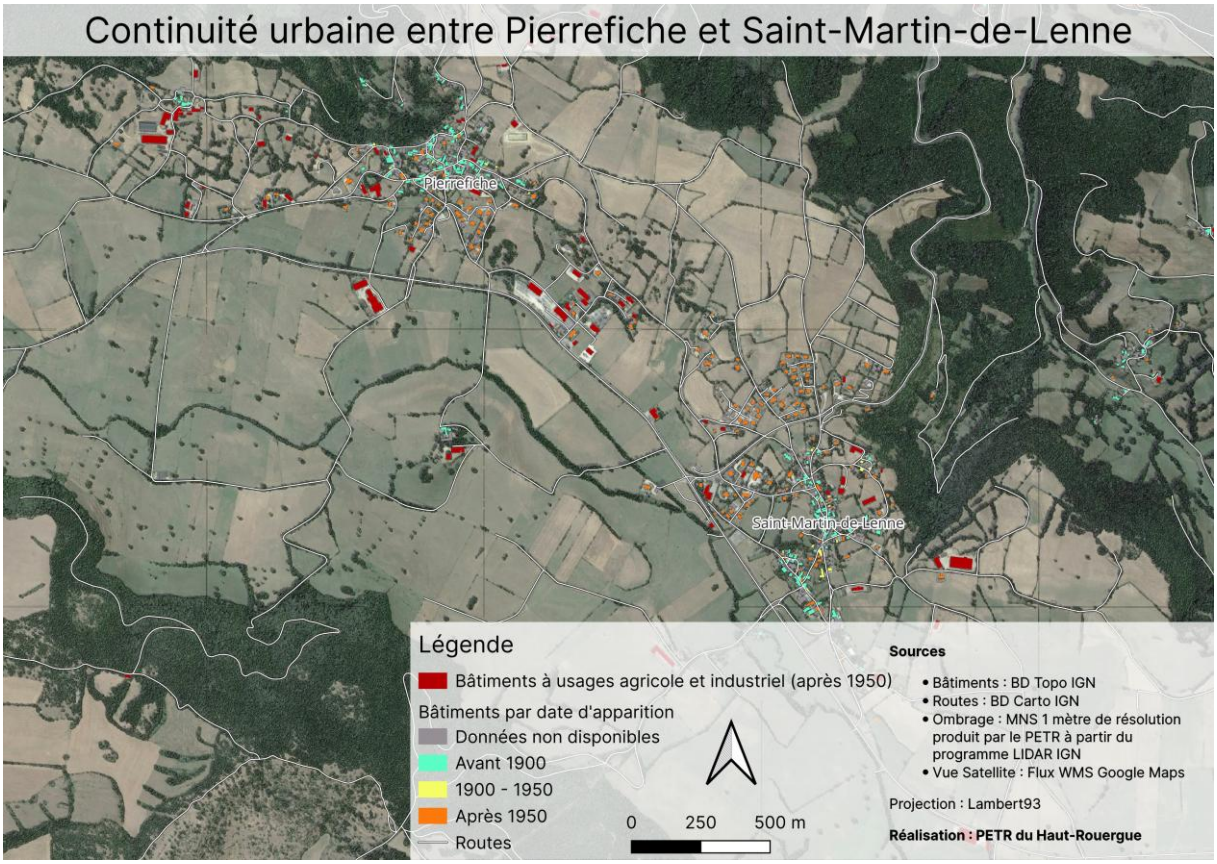

Figure 67 : L'Habitat diffus se développe autour de Pierrefiche et Saint-Martin-de-Lenne, centralités de la vallée de la Serre entre lesquelles sont implantés à proximité de l'axe principal, des bâtiments dédiés à la porduction économiques.

Une trame bocagère anéantie autour de Pierrefiche et Saint-Martin-de-Lenne

Les photographies aériennes datant des années 1960 montrent une trame bocagère dense, structurée le long de la Serre qui borde le flan nord du causse de Sévérac. Leur géoréférencement et superposition à une photographie aérienne récente permettent ainsi de visualiser à quel point le parcellaire a été modifié et les haies détruites. Quelques arbres isolés subsistent désormais dans des prairies permanentes ou à rotation longue. Pourquoi avoir abattu autant de haies alors qu'il n'y a dans cette partie de la vallée de la Serre que peu de cultures (un peu d'orge et blé d'hiver, de l'épeautre, du sorgho, du ray-grass et de la luzerne) ? Est-ce pour faciliter la fauche, ou l'introduction des semis (prairie permanente signifie que la parcelle est enherbée depuis plus de 5 ans mais pas que rien n'y a été semé) ? Ce constat est d'autant plus étonnant lorsqu'on constate, toujours en recourant à des analyses diachroniques, que ce phénomène est beaucoup moins marqué autour de Saint-Saturnin-de-Lenne où le bocage, globalement très préservé, a relativement peu évolué depuis les années 1960. Cependant, ces dynamiques sont beaucoup moins observées depuis une vingtaine d'années. En revanche, de l'avènement du remembrement à la fin du XXe siècle peu découler des objectifs de qualité paysagère sur la densification de la trame bocagère en ajoutant de nouvelles haies.

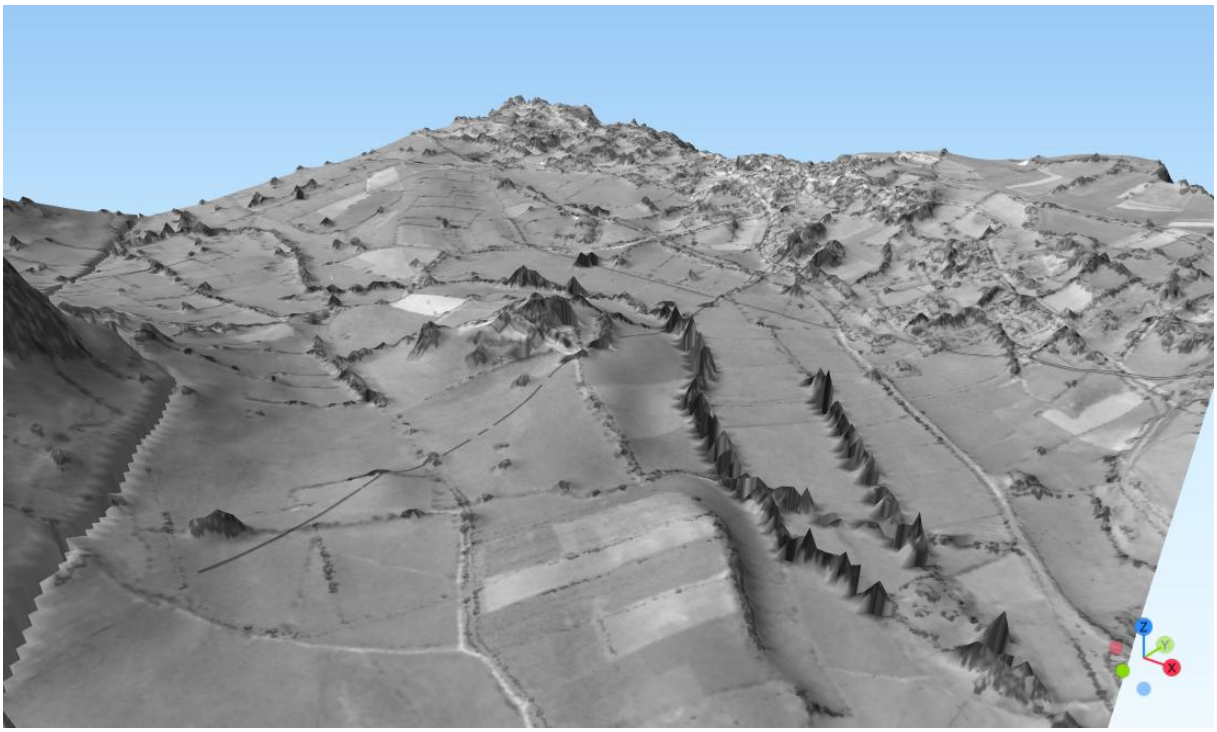

Figure 68 : La superposition d'une prise de vue ancienne et des données LIDAR permet de visualiser la destruction des haies. Celles qui n'apparaissent pas en 3D ont été détruites.

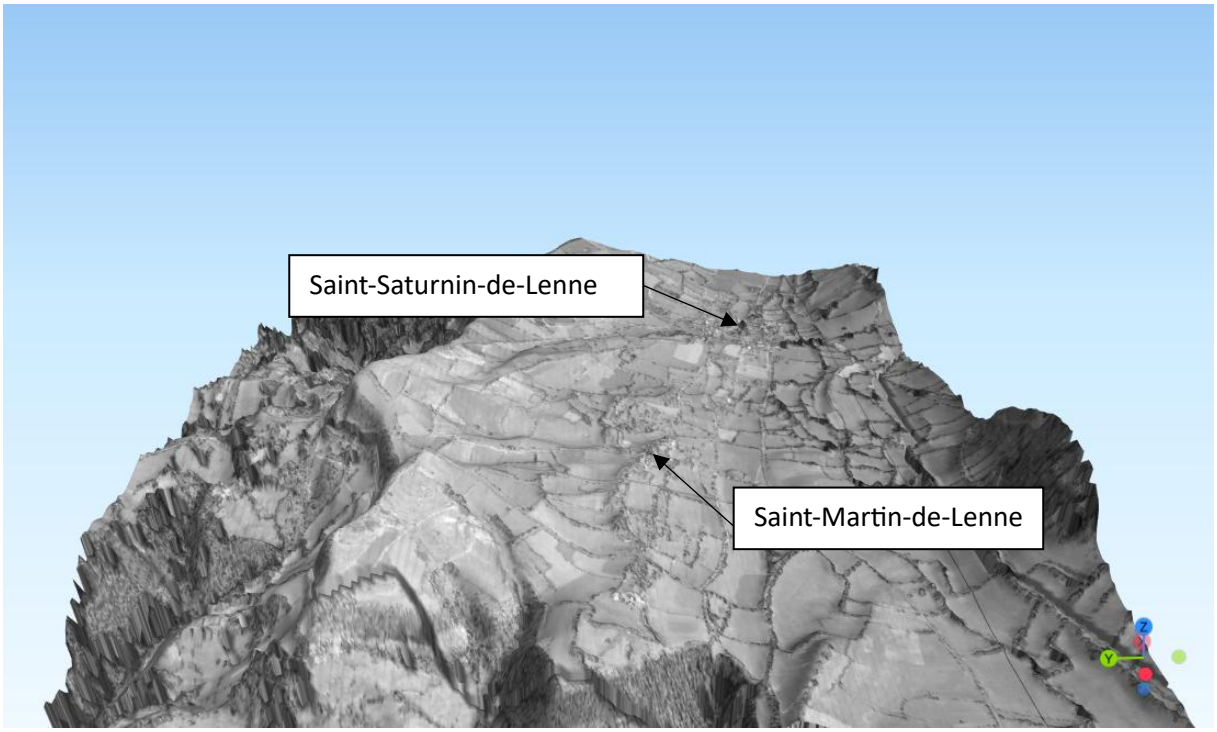

Figure 69 : À l'inverse, entre Saint-Martin-de-Lenne et Saint-Saturnin-de-Lenne, la trame bocagère a globalement été bien préservée.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 36 : capture d'écran d'une vue prise sur OpenStreetView qui montre le bocage bien préservé de la vallée de la Serre au niveau de Saint-Martin-de-Lenne.

Le Rougier

Zone de transition entre les plateaux calcaires (causse), schisteux, granitiques, et la vallée du Lot, le rougier constitue une entité paysagère principalement structurée par la vallée du Dourdou et ses affluents. Il est caractérisé par ses reliefs escarpés, ses valons parfois étroits, ses multitudes de versants orientés dans toutes les directions, et sa végétation luxuriante. Il est ponctué par endroit de petits plateaux calcaires dont les pelouses sèches ont récemment été transformées, probablement par des changements d'orientations technico-économiques des pratiques agricoles qui y sont implantées. Les terres riches en oxydes de fer donnent leur couleur au sol et au patrimoine bâti. Après Bessuéjouls, en direction de l'est, les terres rouges sont présentes jusqu'à Lassouts, mais sont considérées comme faisant partie de la vallée du Lot du fait du basculement topométrique et du lien de ces territoires avec le causse, les centralités de la vallée du Lot et l'Aubrac. En voici une vue d'ensemble présentée sous la

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

forme d'un bloc-diagramme auquel on ajoute une carte d'occupation des sols, construite par classification automatique.

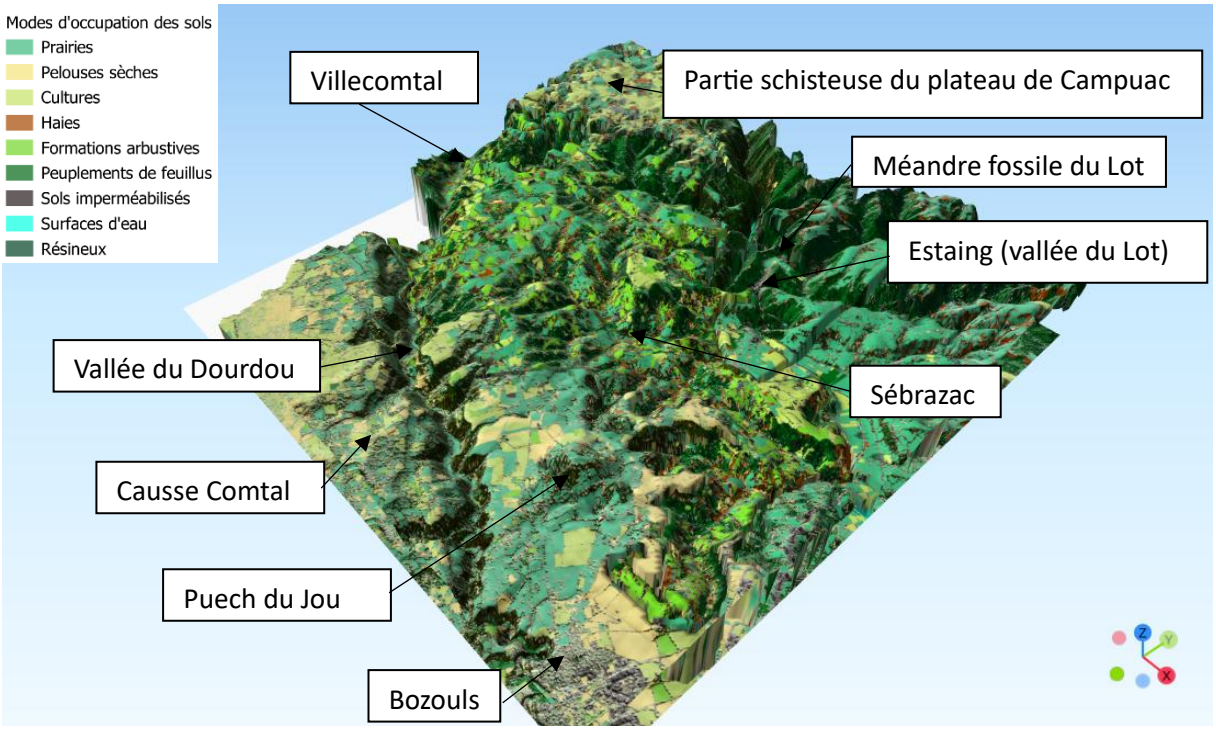

Figure 70 : Le rougier est encadré par la vallée du Lot, le Causse et le plateau de Campuac, modelé par la vallée du Dourdou, comprend des grandes forêts parsemées de clarières.

Photographie 37 : Les reliefs accidentés des terres rouges friables rend le rougier peu adapté à la production d'envergure industrielle et au développement de l'habitat.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 38 : Une partie du rougier à proximité de Sébrazac tombe dans la vallée du Lot. Sur les versants idéalement exposés, on distingue des terrasses dédiées à la culture de la vigne dont certaines sont disposées sur des bouts de calcaires.

Des dynamiques paysagères globalement peu banalisantes

Le sol friable rend l'implantation des aménagements nécessaires au maintien des modes de vie actuels difficiles. De même, la présence de reliefs parfois abrupts et de vallées encaissées préserve une partie de cette entité paysagère de l'agriculture intensive et des pratiques de remembrements déjà analysées précédemment. Seuls les plateaux calcaires dont les pelouses sèches ont été retournées et les pierres broyées, sont concernés par ces dynamiques. Cette topographie si particulière et ces grandes forêts de feuillus peuvent être graphiquement restituées dans une vue en trois dimensions à laquelle est ajoutée une cartographie d'occupation des sols obtenues par classification automatique.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

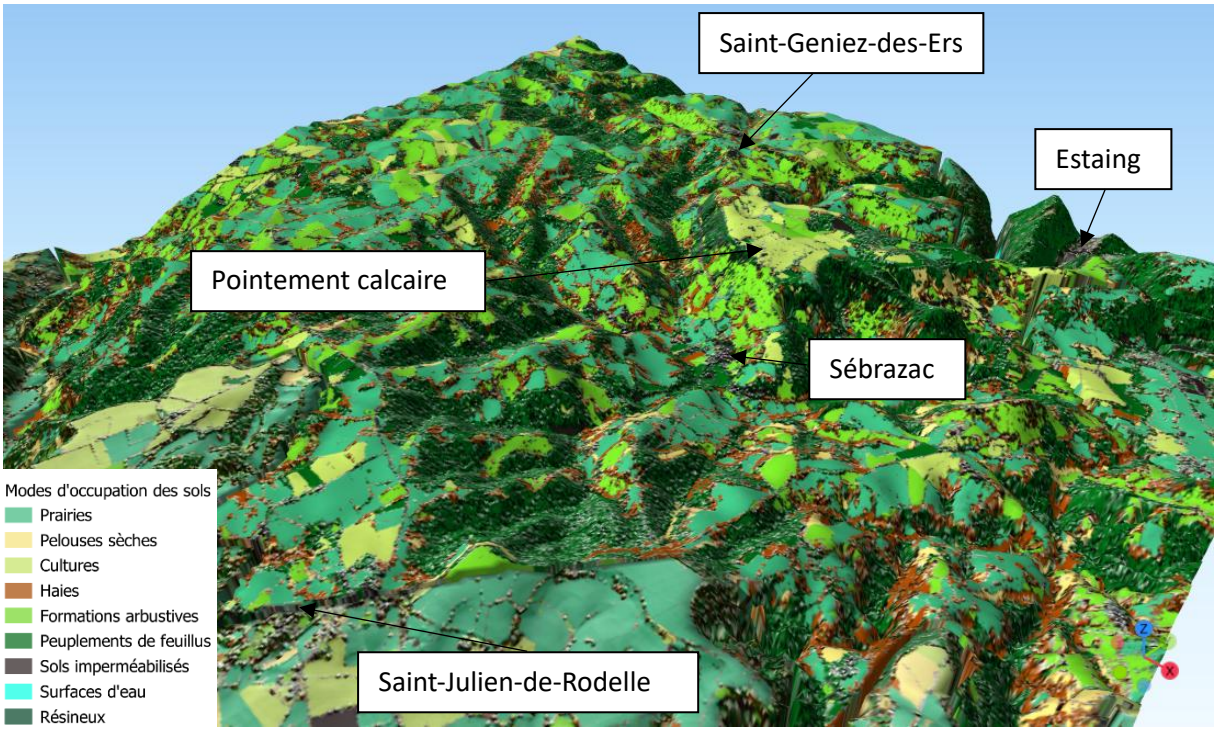

Figure 71 : Le rougier alterne principalement prairies permanentes et petits boisements de feuillus. Le relief escarpé comprend des versants orientés dans toutes les directions, et certains sont plus escarpés du fait de petits pointements calcaires qui rappellent les pelouses sèches du causse.

Ainsi, l'organisation globale y est différente que celle du Causse et l'habitat s'y est donc, au cours des XXe et XXIe siècle, moins développé hormis sur les hauteurs de Villecomtal et à Sébrazac. La concertation réalisée dans la commune de Villecomtal a également révélé des enjeux de transition entre les bâtiments de la bastide médiévale et les constructions datant d'après la seconde guerre mondiale et la présence de friches industrielles et agricoles. En outre, les terrasses jadis dédiées à la culture de la vigne ou à l'implantation d'arbres fruitiers continuent de disparaître sous la végétation.

Les paysages du rougier témoignent d'une organisation tournée autour d'une agriculture paysanne qui repose sur l'utilisation de petites prairies, bordées de lisières de forêts de feuillus, et de petites parcelles dédiées aux cultures le long du Dourdou et de sa ripisylve dense rendant ce dernier discret. Jadis, des fruits étaient produits sur les versants bien exposés des vallons encaissés qui font la spécificité de cette entité. En conséquence, on y observe une alternance de milieux fermés, ombragés et d'une remarquable diversité végétale et de milieux plus ouverts qui offrent, lorsqu'ils sont situés sur le sommet d'une colline comme à Servières, des vues panoramiques sur la vallée du Dourdou et les vallons du rougier, ou sur la vallée du Lot, le causse Comtal et les Palanges comme aux alentours de Saint-Julien-de-Rodelle. Ces contrastes mis en avant lors de la concertation portant sur la commune de Villecomtal peuvent être illustrés en cartographiant l'indice de végétation autour de sa centralité éponyme.

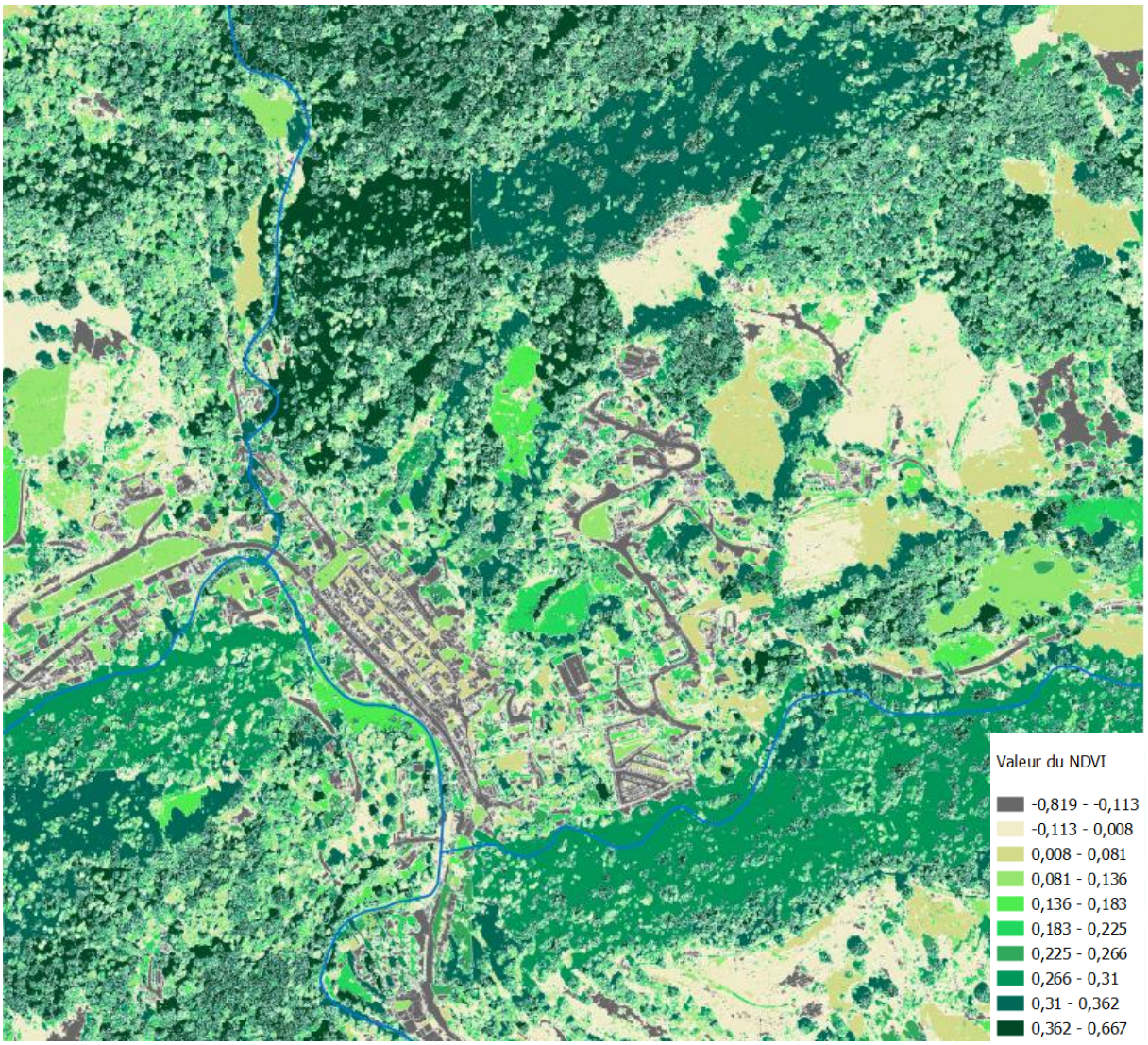

Figure 73 : Le NDVI permet de visualiser les grandes forêts qui entourent la bastide de Villecomtal et la disposition des nouveaux aménagements.

Cette représentation peut être restituée sous forme de bloc-diagramme à l'aide d'un MNS de 1 mètre de résolution afin d'en comprendre les reliefs globaux.

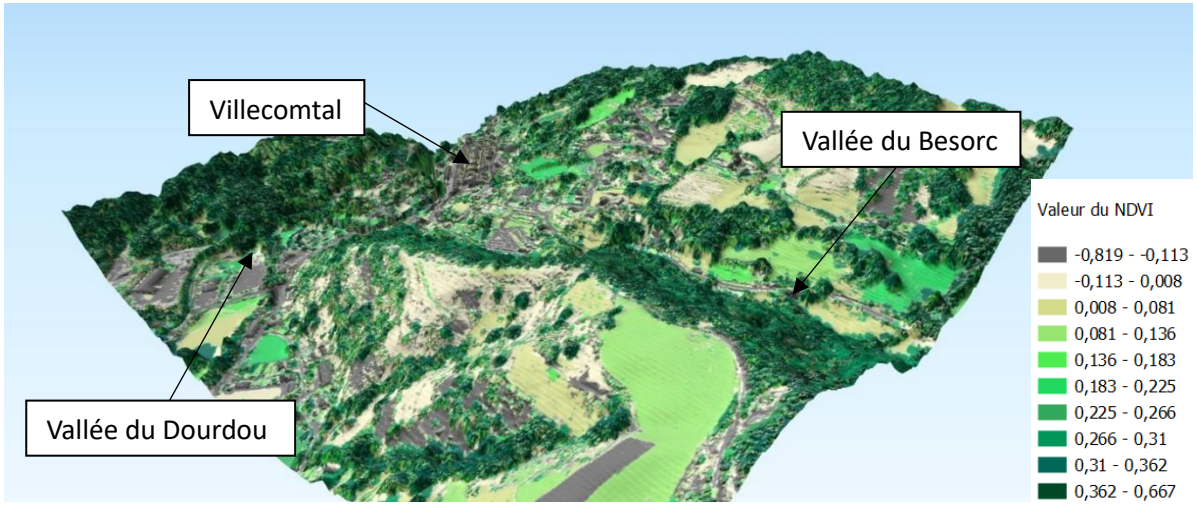

Figure 72 : Confluence des vallées du Besorc et du Dourdou à Villecomtal.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Par ailleurs, l'alternance entre prairies et forêts est visible sur ce bloc-diagramme sur lequel est représentée l'occupation des sols, prédite par classification automatique.

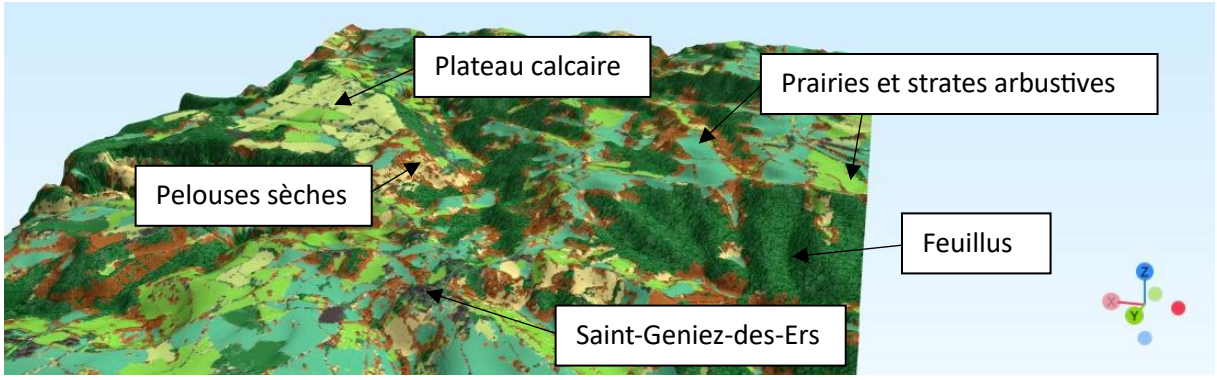

Figure 74 : Cette alternance à l'origine d'une succession de paysages ouverts et paysages fermés est visible sur le plateau calcaire de Saint-Geniez-des-Ers qui ressemble à un village caussenard, situé dans la commune de Sébrazac.

La vallée de Besorc, boisée, est partiellement représentée avec la carte d'occupation des sols superposée avec un MNS de 20 cm de résolution.

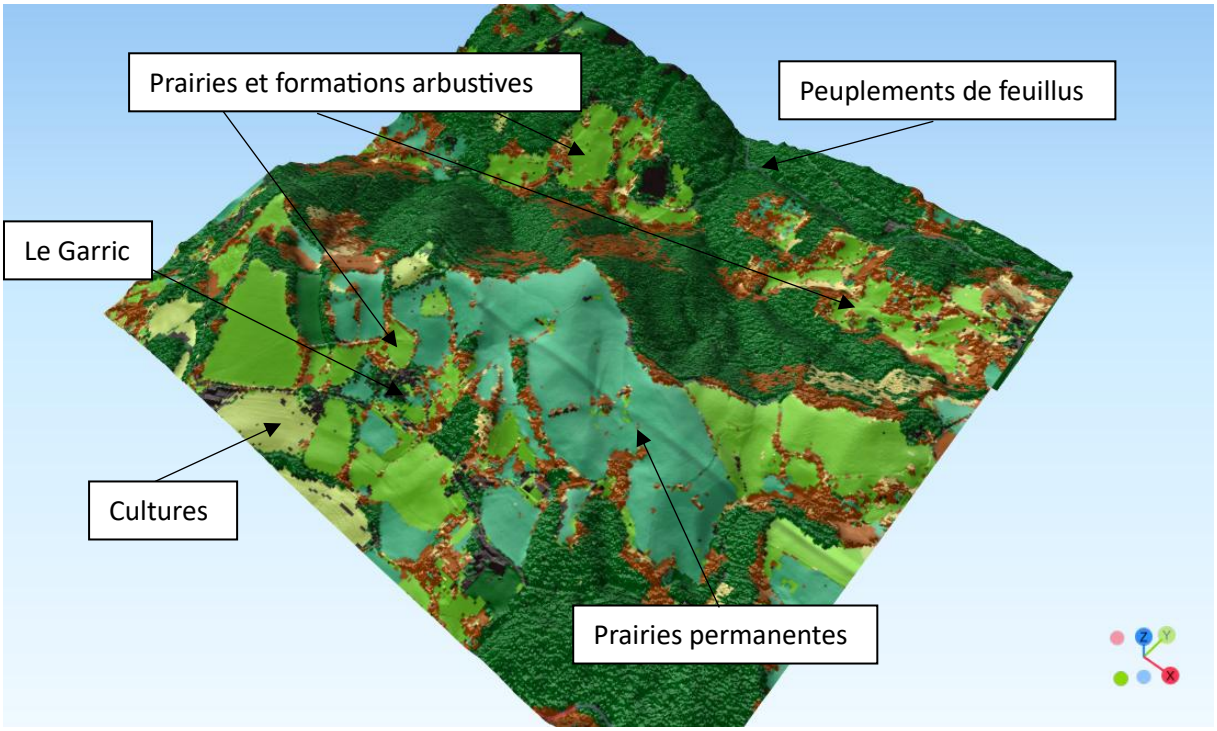

Figure 75 : Vallée du Besorc dans la commune de Villecomtal.

Une identité marquée par d'anciennes activités paysannes et le rouge des bâtiments

Les bâtiments situés en fond de vallon parfois profonds, sont construits en grès rouge et contribuent donc à forger des représentations propres à cette région. Ils occupent ou occupaient des fonctions sociales diverses (habitation, maison de vignes, cabanes à outils situées à proximité des vergers et des vignes etc.). En tant qu'emblèmes de ce territoire dont ils structurent les paysages, leur valorisation et préservation peut constituer une orientation légitime. C'est pourquoi d'un point de vue paysager, l'urbanisation toute récente de certaines parties de cette entité soulève effectivement des difficultés soulignées par les participants de la concertation portant sur les paysages de la commune

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

de Villecomtal, en particulier à l'approche de sa centralité principale, bastide iconique du XIIIe siècle située en bordure du Dourdou, depuis Muret-le-Château. Par ailleurs, le grès dont les bâtiments sont composés est un matériau friable donc sensible à l'érosion. Une cartographie rend d'ailleurs compte d'une rupture entre le bâti récent et le bâti ancien. Elle est cependant atténuée du fait de l'éloignement entre le bâti ancien et actuel ainsi que l'illustre cette cartographie.

Bâtiments représentés selon leur date de recensement et leur usage

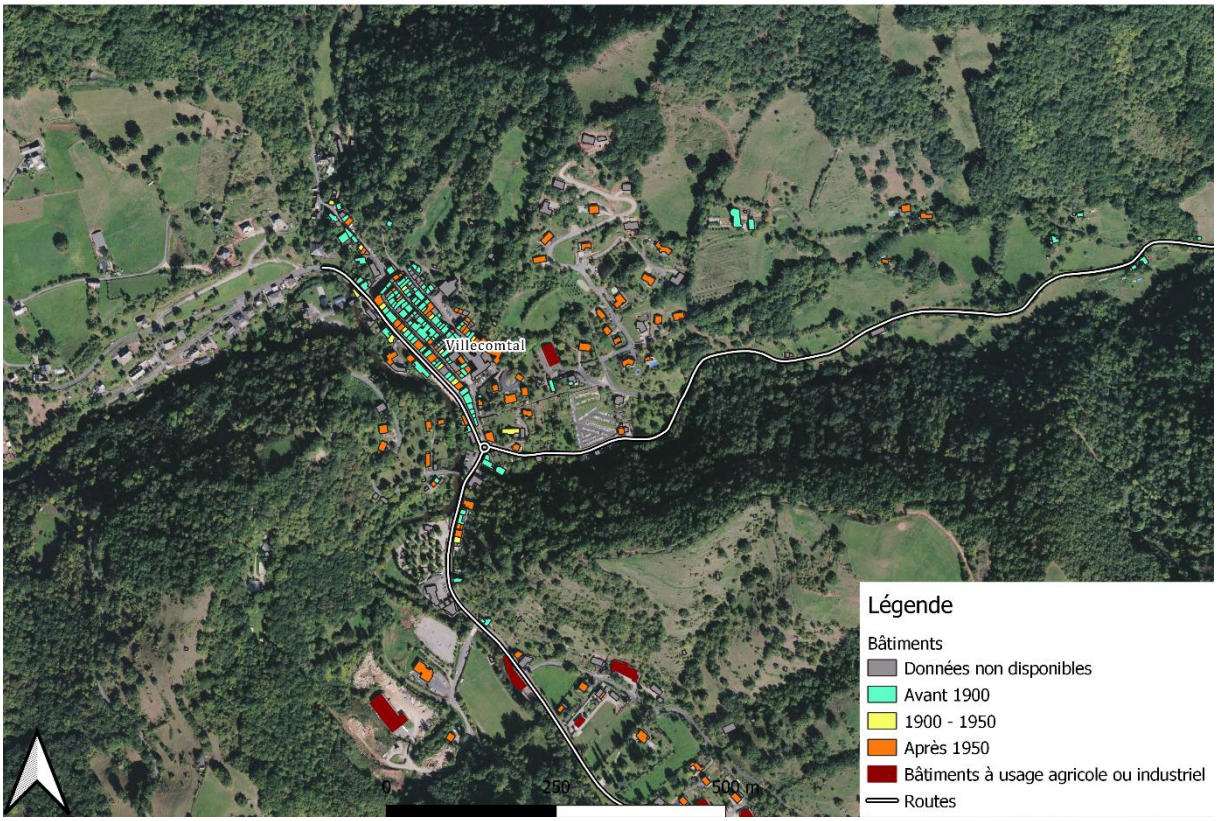

Figure 76 : Cette cartographie représente les bâtiments par date de construction et met en évidence les quelques bâtiments disséminés à l'entrée de la bastide.

Un dynamisme contrasté selon les différentes centralités

Malgré une organisation de la vie économique différente, le déclin de certaines activités rend nécessaire la dissociation de l'habitat, du lieu de vie et du lieu de travail. Ainsi, les habitants de certaines centralités dépendent d'autres bassins de vie comme à Sébrazac ou Saint-Julien-de-Rodelle. D'autres communes comme Villecomtal disposent en revanche, d'un accès aux commerces essentiels à la reproduction matérielle d'existence (épicerie, boulangerie) ainsi qu'à des lieux de rencontre (restaurants), ce qui réduit pour certains habitants, la dépendance au véhicule individuel.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Plateau granitique et Dazes, et basse Viadène

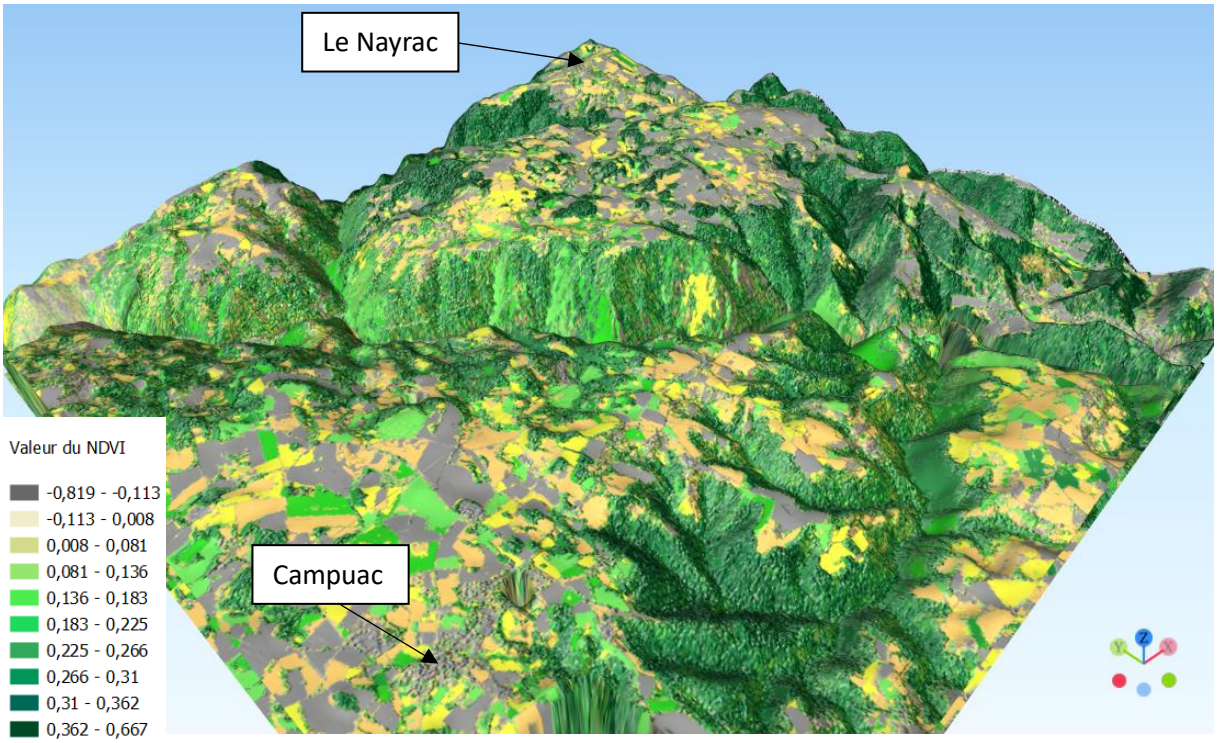

Figure 77 : Le Lot sépare d'une gorge profonde et abrupte creusée dans le granite, le plateau granitique de Campuac et la Viadène.

Si le Lot n'avait pas séparé en deux parties, d'une gorge profonde et abrupte, le plateau granitique situé entre Campuac et Golinhac, la région de Campuac et celle du Nayrac formeraient exactement la même unité paysagère. Le passage du Lot entre ces deux centralités en fait néanmoins deux entités paysagères distinctes qui semblent le miroir l'une de l'autre, sans qu'aucun flux humain ne les lie directement. En effet, les cartes de Cassini indiquent que les seules voies reliant ces deux unités passent soit par Saint-Julien-de-Rodelle, Sébrazac et débouchent sur une ouverture de la vallée du Lot entre une gorge schisteuse et une gorge granitique où le village d'Estaing est implanté ; soit passent par Entraygues-sur-Truyère situé à la confluence du Lot et de la Truyère.

Des paysages qui ont peu évolué

Les analyses diachroniques révèlent que le parcellaire a peu évolué depuis les années 1960. De plus, l'habitat s'y est peu développé sauf à Campuac, l'une des principales centralités avec Golinhac. La chute du nombre d'agriculteurs du fait de la mécanisation et du recours aux combustibles fossiles a entrainé un déclin démographique observable depuis la deuxième moitié du XIXe siècle. Comme le plateau parsemé de petits boisements était déjà dédié à la culture de céréales et de fourrages, et qu'il est cultivable sans autres transformations que les apports de chaux, il a été moins exposé aux dynamiques précédemment analysées sur les causses.

Des sols enrichis avec la chaux de Bertholène favorisant la culture de céréales et de fourrages

Le plateau de Campuac était initialement dédié à la culture du seigle jusqu'à ce que les sols soient enrichis avec de la chaux produite à Bertholène au XIXème siècle. Le plateau de Campuac est historiquement, ainsi que l'atteste les cartes de Cassini, relié au Causse Comtal, au rougier et à la confluence entre le Lot et la Truyère. Ses caractéristiques s'inscrivent ainsi dans une complémentarité avec d'autres sols et d'autres activités interconnectées les unes avec les autres. Désormais, ce plateau

alterne prairies et cultures de céréales et de fourrages car il est situé dans une région où le système polyculture - élevage et bien implanté, notamment sur le causse, le plateau rouge de Saint-Julien-de-Rodelle et en moindre mesure dans les reliefs escarpés et vallons encaissés situés autour de Villecomtal. La Viadène en revanche est plutôt organisée autour des pratiques d'élevage. Le registre parcellaire graphique montre d'ailleurs que l'essentiel des parcelles sont des prairies (temporaires et permanentes) et non des surfaces cultivées.

La vallée du Lot

La vallée du Lot traverse le périmètre géographique du PETR d'est en ouest et se caractérise par une succession de fermetures et d'ouvertures favorables à l'implantation de villages anciens qui concentrent en leur sein un patrimoine très riche. Ils ont chacun une identité spécifique et ont, pour cette raison, était qualifié de « village-monde » lors des travaux menés par les étudiantes de l'École Nationale Supérieure de Versailles Marseille, puisqu'ils forment un cosmos à part, et donc des paysages singuliers. L'habitat et les activités s'y développent de manière diffuse en fond de vallée, dans les endroits où celle-ci est suffisamment ouverte, et confronte certains villages-monde à un risque de conurbation. Sur les versants, les anciennes terrasses s'enfrichent et les vallées qui descendent de la Viadène et des Boraldes, affluentes à celle du Lot, se ferment petit à petit, tandis qu'en fond de vallée, dans les plaines alluviales, des pratiques agricoles plus intensives ont contribué à altérer les paysages en détruisant les haies et en transformant les sols.

Figure 78 : Gravure d'Eugène Viala, poète graveur et peintre aveyronnais originaire du Lévézou. Sur cette représentation des gorges du Lot qu'on peut situer entre Estaing et Entraygues, aucun axe de communication n'y est représenté.

Des flux historiquement perpendiculaires à la vallée

La vallée du Lot était essentiellement parcourue verticalement, entre monts (Carladez, Viadène, Aubrac) et plateaux (causse Comtal, avants-causses, causses de Sévérac, plateau de Campuac, rougier de Saint-Julien-de-Rodelle etc.), sauf par la voie fluviale. Elle rend ainsi possible le lien entre les

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

terres agropastorales, des cultures céréalières et fourragères des plateaux, et les estives du Nord Aveyron et en particulier celles de l'Aubrac. Par ailleurs, cette richesse paysagère est liée aux différences entre l'Ubac qui, entre Bessuéjouls et Lassouts, constitue une mosaïque de grandes forêts et de petites prairies sur des terres rouges, riches en oxyde de fer que traverse une voie ferrée requalifiée qui permettait d'acheminer le charbon depuis Bertholène jusqu'à Espalion, et dominée par des vigies basaltiques (château de Calmont) ; et l'adret, ceinturé de terrasses jadis dédiées à la culture de la vigne et d'arbres fruitiers, parsemé par endroits de gorges sombres, profondes et boisées, formées par les Coussanes et les Boraldes qui descendent de l'Aubrac et de ses contreforts.

Photographie 39 : Depuis l'ancienne voie ferrée à l'approche du Causse Comtal, l'Ubac de la vallée du Lot et couvert de grandes forêts de feuillus dont une partie est exploitée.

Photographie 40 : Le bassin ouvert de la Vallée du Lot.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Ainsi, l'agriculture sur l'Ubac est principalement tournée vers l'élevage et sur l'adret, vers la culture de vignes dans les communes d'Estaing, d'Entraygues-sur-Truyère et du Fel.

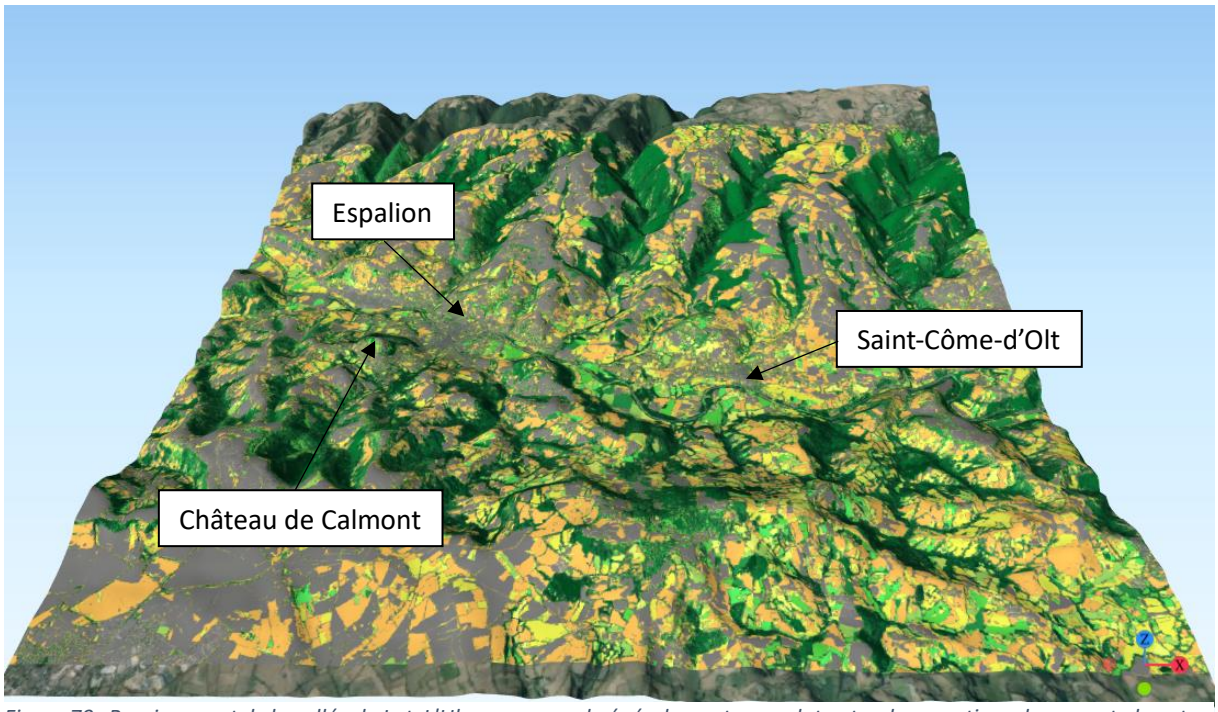

Figure 79 : Bassin ouvert de la vallée du Lot. L'Ubac comprend généralement un replat entre deux portions de versant abruptes, ainsi que des forêts. On observe sur l'adret les gorges que les boraldes ont creusées.

La vallée du Lot accueille dans ses parties les plus ouvertes, ce que les étudiantes de l'École Nationale Supérieure de Paysages Versailles Marseille appellent des « villages-monde », c'est-à-dire des villages qui forment à eux seuls un cosmos qui leur est propre et qui n'existe nulle-part ailleurs. Certains sont traversés par le Lot et sont donc composés en deux parties reliées par des ponts (Saint-Geniez-d'Olt, Espalion) tandis que d'autres s'organisent sur une seule des deux rives du Lot (Estaing, Sainte-Eulalie-d'Olt, Saint-Côme-d'Olt, Entraygues-sur-Truyère). La traversée du Lot, jadis payante, nécessitait d'en franchir les ponts à l'origine de leur richesse et de leur importance politique et économique.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 41 : Le pont de Saint-Geniez-d'Olt.

Photographie 42 : Pont gothique d'Estaing.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 43: Pont vieux d'Espalion datant du XIIe siècle, classé à l'UNECO.

Photographie 44 : Pont d'Entraygues-sur-Truyère.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Par exemple, la ville d'Entraygues fut, avant la construction de la route la reliant à Estaing, le passage entre Rodez et Montsalvy situé en Auvergne. Ainsi, Entraygues est un carrefour d'influences, lieu de complémentarité entre causses, rougiers, plateaux granitiques et Carladez, et l'Auvergne.

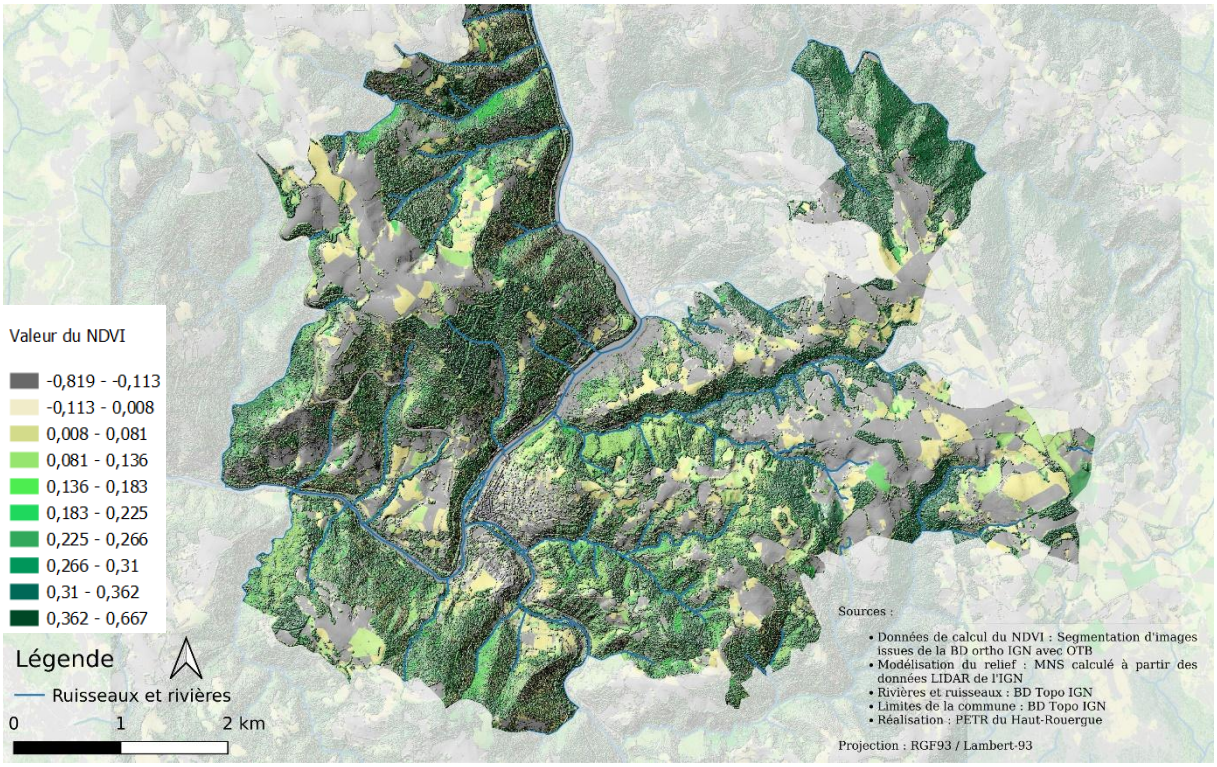

Figure 80 : Entraygues-sur-Truyère, carrefour d'influence du Rouergue à l'Auvergne, passage autrefois obligatoire pour aller de Rodez à Montsalvy.

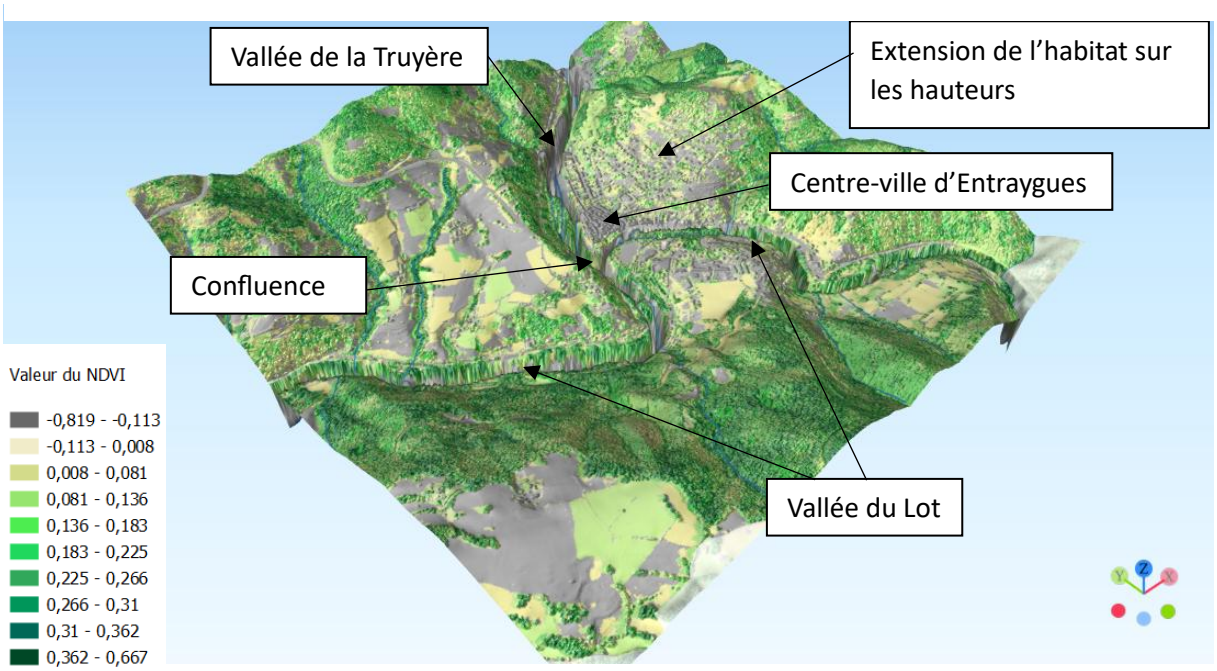

Figure 81 : Le village d'Entraygues, situé à la confluence du Lot et de la Truyère, ne peut développer son habitat que sur les hauteurs.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Récemment aménagée pour être parcourue horizontalement

Les principales centralités de la vallée représentent des bassins de vie qui jadis n'avaient pas forcément de liens entre eux (notamment Entraygues et Estaing, Espalion et Saint-Geniez-d'Olt). L'arrivée de la route reliant Entraygues à Estaing à la fin du XIXe siècle permet désormais de ne plus traverser le plateau de Golinhac pour acheminer les flux de matières en direction d'Entraygues et de Montsalvy. Le contournement d'Espalion par l'ouest en direction de la zone d'activités de la Bouysse s'inscrit dans la même logique d'accompagner l'augmentation de flux d'énergie et de matières favorables aux dynamiques de croissance économique dont le principe est résumé dans le cadre théorique dans lequel s'inscrit ce Plan de Paysages. Organiser une transition énergétique nécessitera peut-être de revoir l'organisation et la quantité des flux à gérer.

Photographie 45 : Depuis l'adret de la vallée du Lot dans la commune de Coubisou, on distingue la déviation d'Espalion qui rejoint directement la zone de la Bouysse située en fond de vallée à l'Est d'Espalion, juste avant la fermeture de la vallée dans les schistes en direction d'Estaing.

Ce nouvel axe vertical permet donc paradoxalement de servir l'aménagement horizontal de la vallée dont voici une illustration au moyen d'un bloc-diagramme (superposition MNS et NDVI).

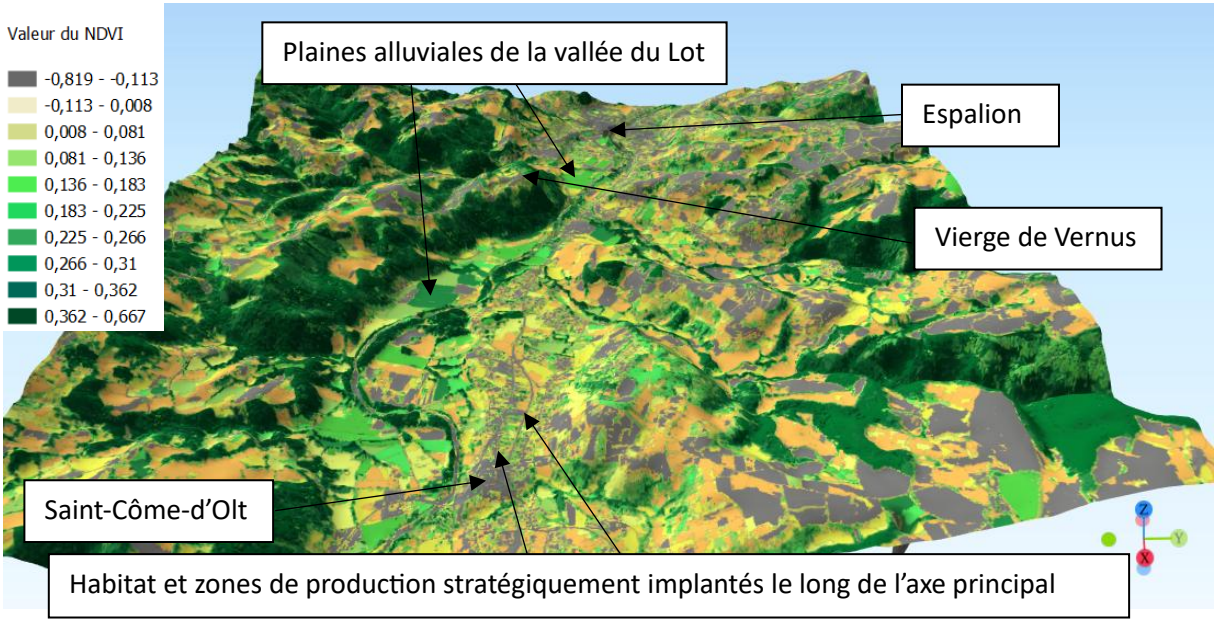

Figure 82 : Entre Saint-Côme et Espalion, l'habitat et bâtiments dédiés à la production sont stratégiquement disposés le long de l'axe principal reliant Espalion à Saint-Côme-d'Olt. Ce bassin ouvert comprend des plaines fertiles dédiée au pâturage bovin et aux cultures de céréales et de fourrage.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Le long des ouvertures et gorges serrées selon les roches que traverse le Lot

Le Lot traverse des roches de nature différente et forme ainsi une vallée caractérisée par une succession d'ouvertures et de fermetures, lesquelles expliquent l'absence jusque dans la deuxième moitié du XIXe siècle, d'axes reliant directement Estaing à Entraygues. Ainsi, les principales centralités de la vallée du Lot se trouvent dans les espaces de dilatation, sur des successions géologiques de roches plus tendres (calcaires du causse et autuniens rouges). À l'inverse, le Lot forme de profondes gorges granitiques entre Entraygues et Estaing, puis des gorges schisteuses entre Estaing et le château d'Hauterive. Hormis le verrou qui forme une limite entre les communes d'Espalion et de Saint-Côme-d'Olt, la vallée reste ouverte depuis le château d'Hauterive jusqu'à la sortie de la commune de Saint-Côme-d'Olt où le Lot creuse dans le schiste jusqu'à Saint-Laurent-d'Olt puis dans de l'autunien rouge, plus tendre. Ces deux blocs-diagramme permettent de restituer ce parcours et d'en visualiser les divers reliefs depuis Entraygues jusqu'à Saint-Laurent.

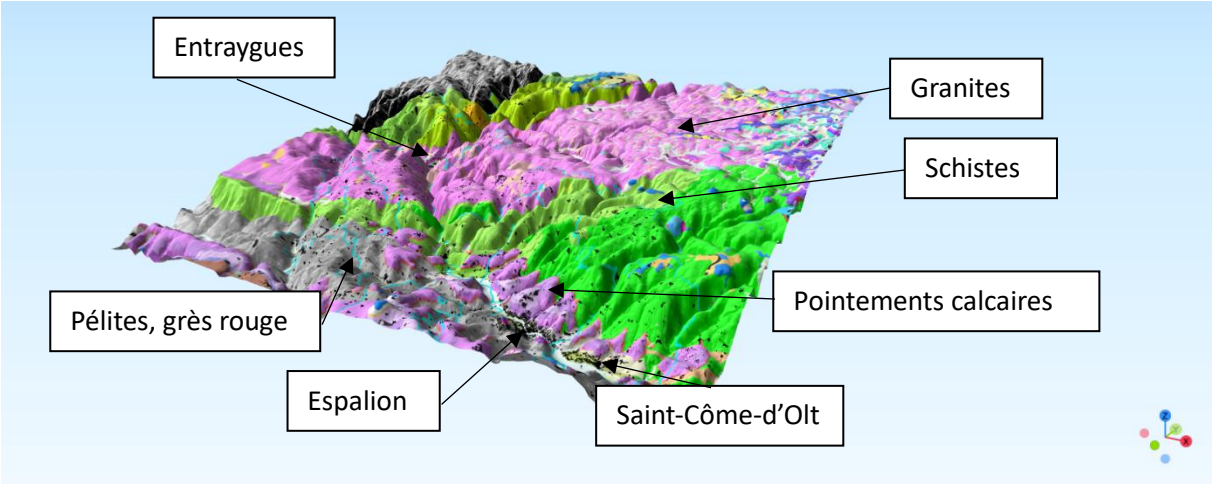

Figure 83 : Entre Entraygues et Saint-Côme-d'Olt, le Lot traverse successivement des roches de nature très diverse, lesquelles conditionnent le relief de la vallée du Lot (calcaires, argiles, pélites rouges, schistes, granites).

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

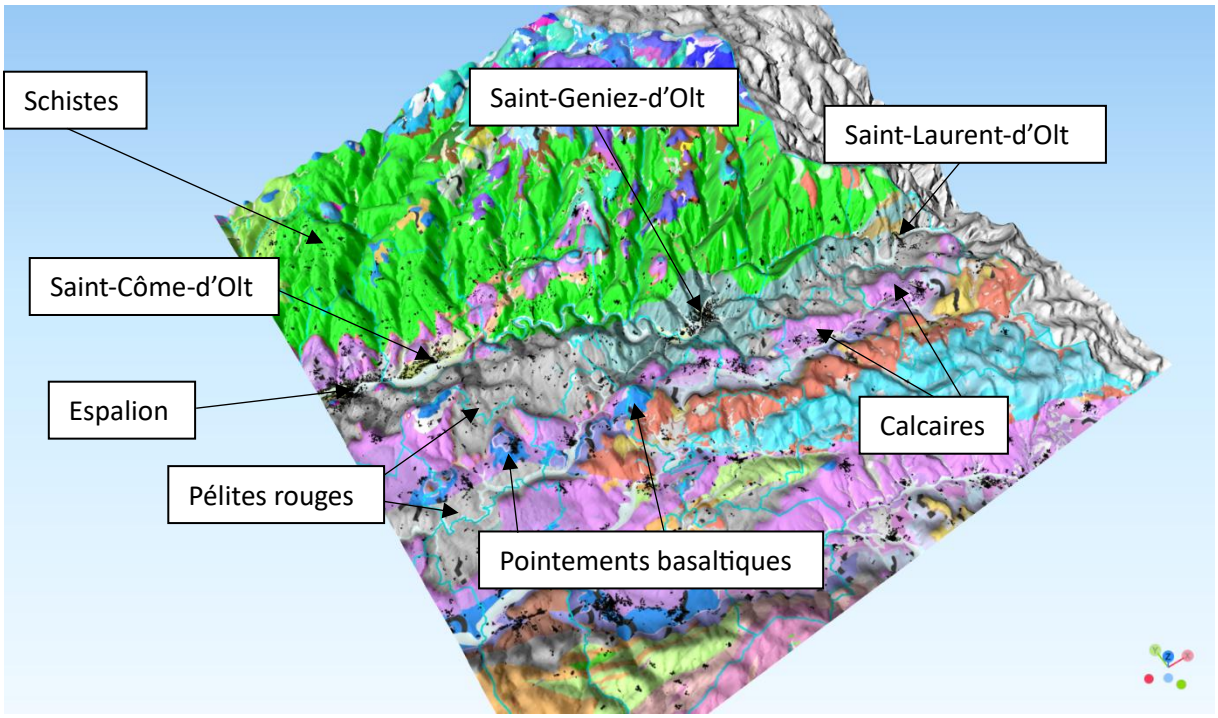

Figure 84 : Entre Saint-Côme-d'Olt et Saint-Laurent, les reliefs sont également conditionnés par la nature des roches, bien qu'on ne constate pas la présence de granites comme entre Estaing et Entraygues.

Dans cette succession de défilés escarpés, les bassins ouverts sont ceux où le Lot peut être franchi et où se sont par conséquent, comme indiqués précédemment, développés les principaux bourgs. L'organisation de la vallée du Lot dans sa lecture est - ouest peut ainsi être brièvement résumée en recourant à des bloc-diagrammes et des photographies permettant de les illustrer.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Au nord-est du bassin ouvert de Sainte-Eulalie-d'Olt et Saint-Geniez-d'Olt se trouve le rougier de La Capelle-Bonance et de Saint-Laurent-d'Olt comparable dans une certaine mesure à celui de Sébrazac.

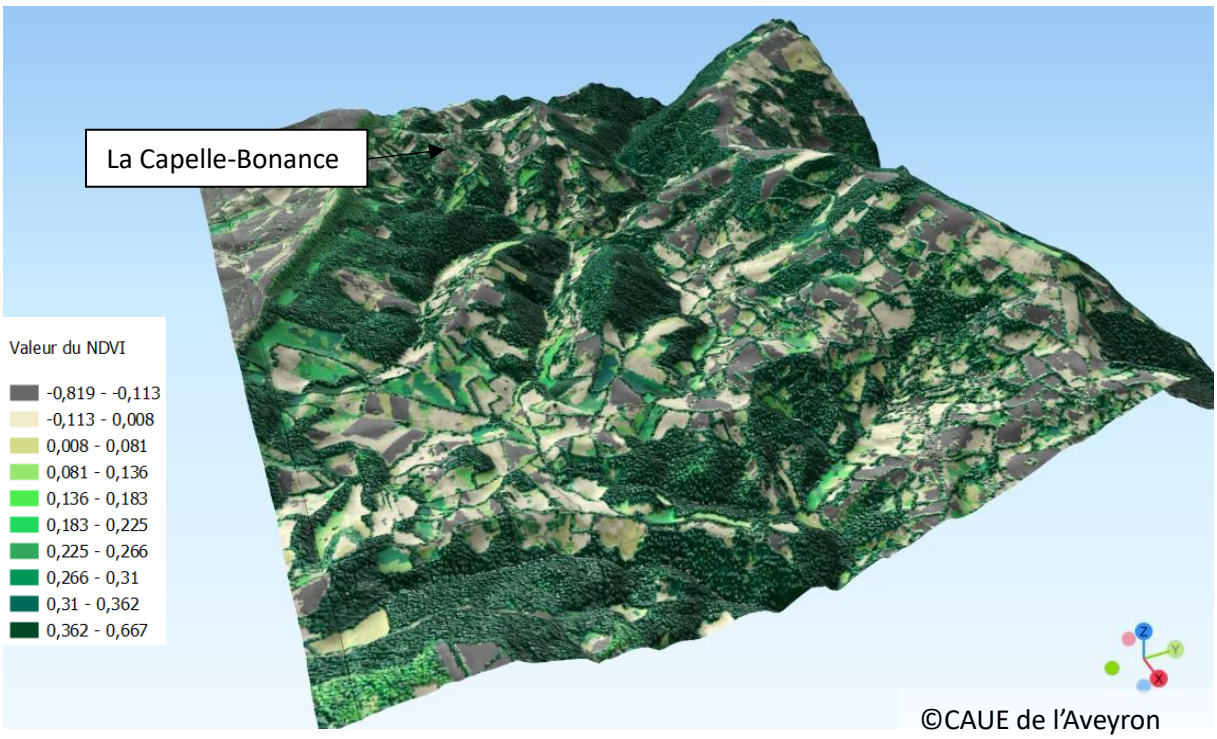

Figure 85 : Le rougier de la Capelle Bonance surplombe les gorges schisteuses du Lot et s'organise en plusieurs peuplements de feuillus et de prairies délimitées par une trame bocagère remarquablement dense par rapport au rougier situé à proximité de Sébrazac.

Photographie 46 : Le rougier au relief tourmenté de la Capelle-Bonance, alterne prairies et petits boisements et surplombe la vallée du Lot.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

À l'aplomb de celui-ci, le Lot a creusé de profondes gorges dans le schiste jusqu'au bassin de Saint-Geniez-d'Olt et Sainte-Eulalie-d'Olt.

Photographie 47 : Vue sur le Lot depuis le pont de Pomayrols.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 48 : Vue sur le village de Pomayrols depuis l'ubac de la vallée du Lot.

À l'ouest de la vallée du Lot se trouve le bassin ouvert de Saint-Geniez-d'Olt et de Sainte-Eulalie-d'Olt. Un bassin ouvert dans la vallée du Lot représente un lieu d'implantation privilégié pour les centralités importantes et un possible franchissement du Lot.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

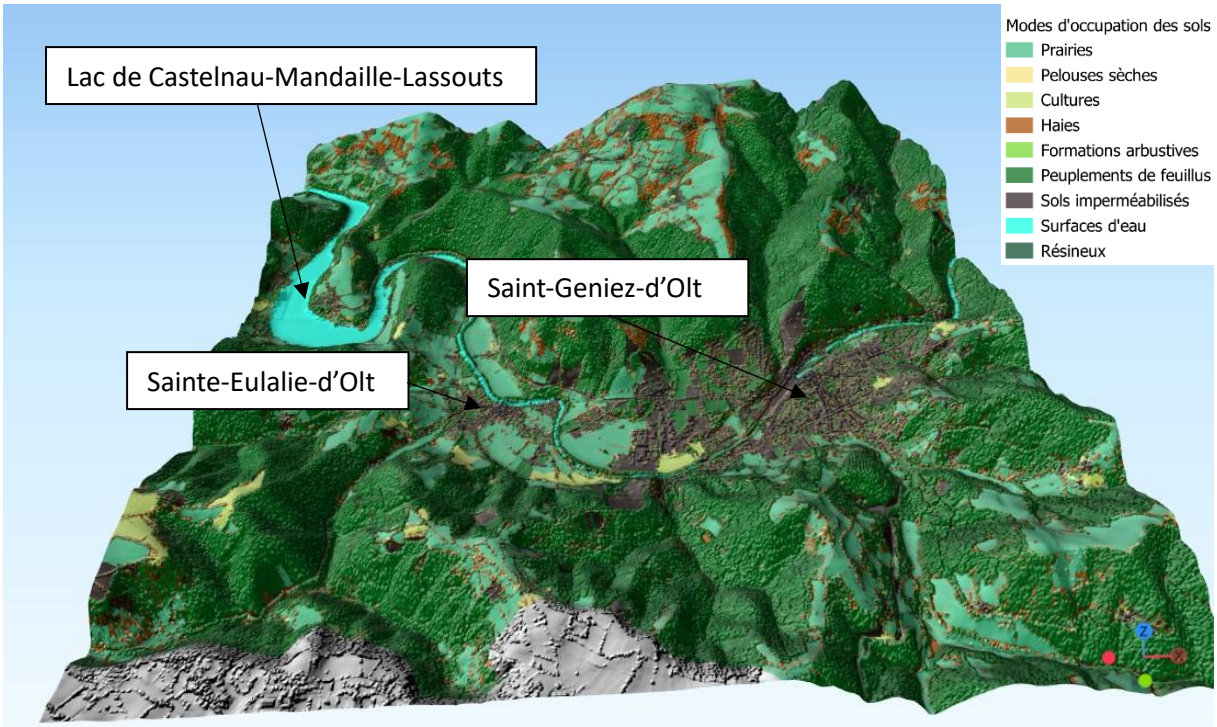

Figure 86 : Sainte-Eulalie-d'Olt et Saint-Geniez-d'Olt se trouvent dans un bassin ouvert entre deux fermetures schisteuses de la vallée du Lot.

Photographie 49 : Actuellement, les versants de la vallée du Lot autour de Saint-Geniez-d'Olt sont couverts de forêts.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 50 : Sur cette ancienne carte postale de Saint-Geniez-d'Olt, on s'aperçoit que les versant idéalement exposés de la vallée étaient couvertes de terrasses. Elles étaient initialement dédiées à la culture de la vigne, puis de la fraise.

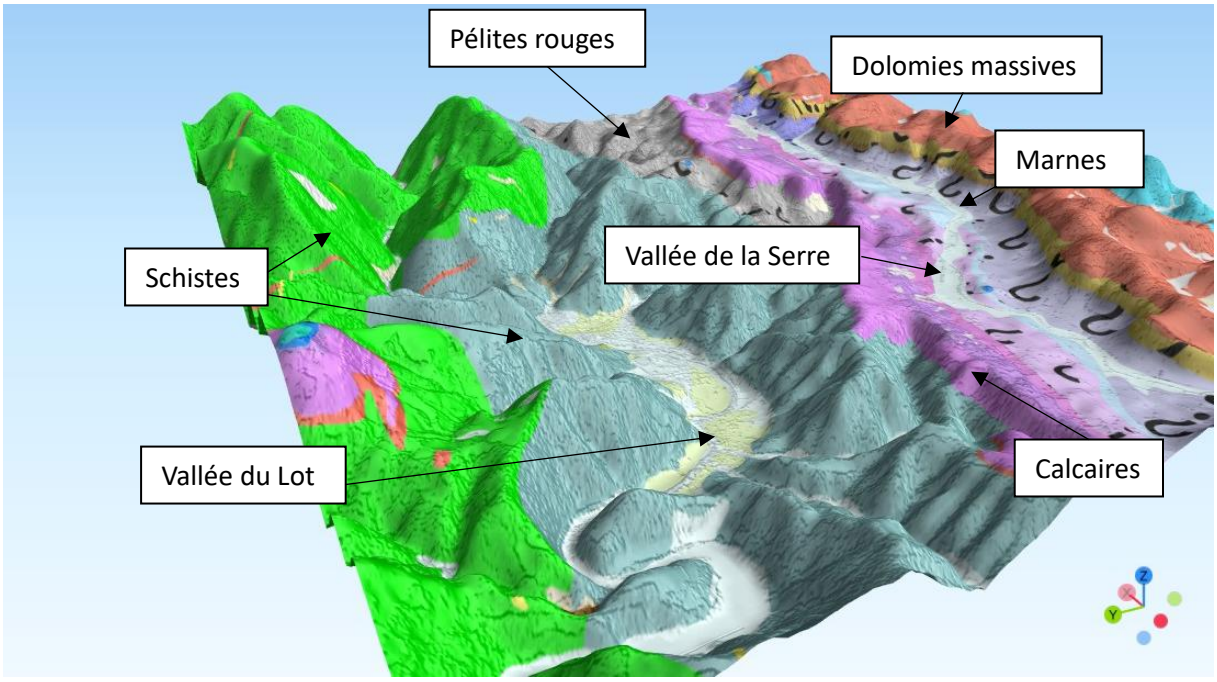

Figure 87 : À cet endroit de la vallée, le Lot creuse dans des schistes. On constate la présence d'un rougier au-dessus des gorges schisteuses de Pomayrols, autour de la Capelle-Bonance.

La vallée du Lot reste serrée de Sainte-Eulalie-d'Olt jusqu'à Saint-Côme-d'Olt. Entre ces différentes centralités se trouve le lac de Castelnau-Mandailles-Lassouts surplombé par l'emblématique puech du Barry.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 51 : Le puech calcaire du Barry rehaussé d'un pointement basaltique surplombe le lac de Castelanau-Mandailles-Lassouts qui s'étire jusqu'aux portes du bassin de Sainte-Eulalie-d'Olt et de Saint-Geniez-d'Olt.

Puis, la vallée s'ouvre de Saint-Côme-d'Olt jusqu'à Espalion et se referme au niveau du château de Hauterive, dans les schistes des Coussanes jusqu'à Estaing, puis dans le granite du plateau de Campuac et de la Viadène jusqu'à Entraygues-sur-Truyère. Avec un modèle numérique de surface très haute résolution et le calcul du NDVI, on peut créer un bloc-diagramme qui montre les gorges que le Lot a creusées dans le schiste ainsi que le méandre fossile sublimant le point de vue sur Estaing, en provenance du Nayrac.

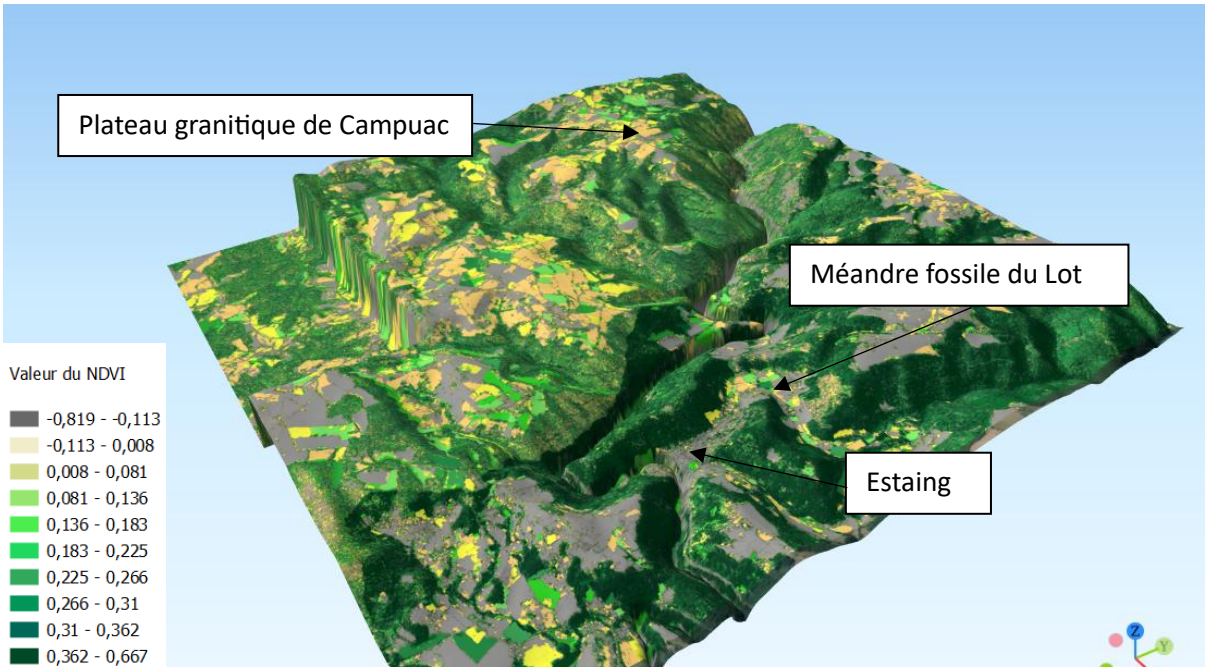

Figure 88 : La vallée du Lot s'enfonce dans le schiste. Le village d'Estaing sublime le méandre fossile du Lot dont l'urbanisation récente et diffuse, tend à perturber la lisibilité.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 52 : Le village d'Estaing situé en l'entrée du méandre fossile du Lot depuis la route du Nayrac. En arrière-plan, on distingue nettement le Puech du Jou situé sur le Causse Comtal, pointement basaltique dont la silhouette massive constitue un repère visible depuis les marches de l'Aubrac et de la Viadène.

Dédiée à la production d'électricité

Des barrages dédiés à la production d'électricité sont installés tout le long de la vallée du Lot dans ses parties resserrées : barrage de Golinhac, barrage de Mandaille etc. et forment des étendues d'eau qui atténuent les effets de resserrement de la vallée du Lot. Voici un bloc-diagramme du lac de Castelnau-Mandaille-Lassouts.

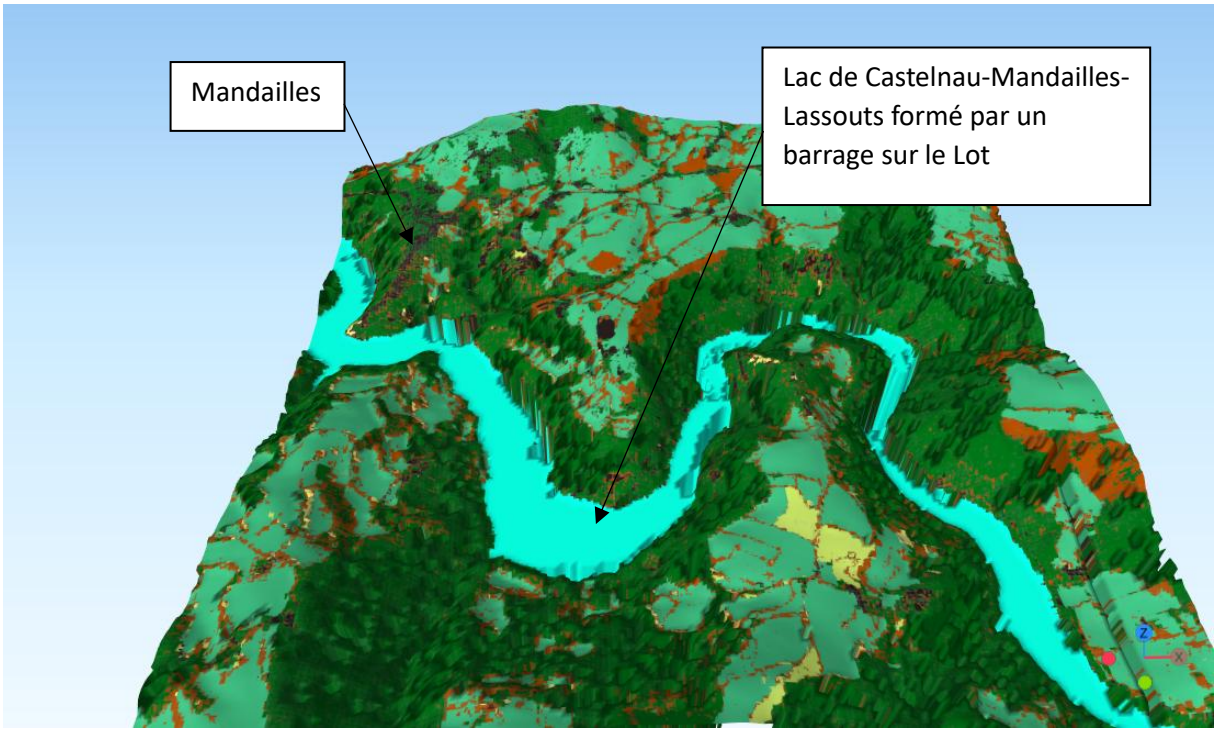

Figure 89 : Le Lac de Castelnau-Mandailles-Lassouts.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

L'énergie hydraulique est la première source d'énergie renouvelable dans la communauté de communes Comtal Lot et Truyère et la deuxième dans celle des Causses à l'Aubrac, juste après le bois. Ils constituent des bouleversements paysagers dont les habitants se sont accoutumés, qui racontent le lien très fort de la vallée du Lot avec les enjeux énergétiques.

Dont l'identité est altérée par des continuités urbaines et les situations d'intervisibilité

Un risque de conurbation altérant l'identité d'Espalion et de Saint-Côme-d'Olt

Entre Espalion et Saint-Côme-d'Olt, le tissu urbain organisé de manière diffuse tend à joindre les deux villes et leurs ambiances spécifiques et contribue ainsi à en menacer l'identité et donc les paysages. On constate en outre qu'en périphérie de ces villes, l'espace public est monopolisé par l'usage des véhicules motorisés et c'est pourquoi le recours à d'autres modes de mobilité entre ces deux centralités séparées d'une distance de cinq kilomètres, est dangereux et donc difficile, à moins d'emprunter le GR65 plus long et non adapté à l'usage de vélos urbains. L'ancienne route qui relie Espalion à Saint-Côme-d'Olt peut probablement être dédiée à d'autres modes de mobilité et a donc fait l'objet d'une étude portée par le PETR du Haut-Rouergue, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, *Avenir Montagnes Mobilités*. Ce bloc-diagramme sur lequel sont représentés les modes d'occupation des sols, met en évidence cette organisation caractéristique des vallées ouvertes le long desquelles sont disposés les bâtiments de diverses natures (habitat, zones d'activité, agriculture) autour de l'axe principale qui les traverse parallèlement.

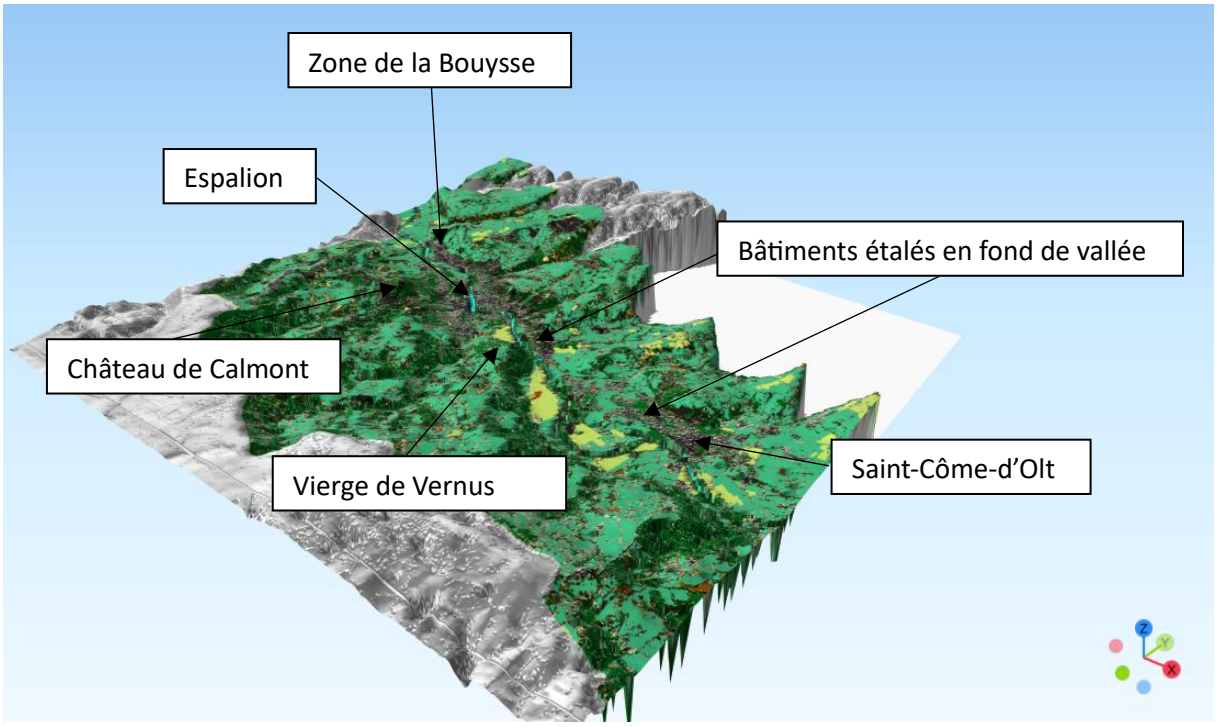

Figure 90 : Cartographie d'occupation du sol du bassin ouvert de la vallée du Lot sous forme de bloc-diagramme. L'étalement des bâtiments en fond de vallée à l'origine de sa banalisation met également en évidence la dépendance des habitants de cette unité paysagère aux combustibles fossiles.

Une prise de vue depuis l'adret de la vallée met également en évidence des dynamiques à l'origine de la banalisation des paysages. Les successions d'ouvertures et de fermetures de la vallée sont parfois atténuées par ces aménagements récents qui en perturbent la lisibilité.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 53: Cette photographie vient corroborer le propos illustré par la figure précédente numéro 89.

Des situations d'intervisibilité propres aux vallées ouvertes

Dans les parties ouvertes des vallées, les aménagements impactent d'autant plus fortement l'aspect visuel des paysages qu'on y observe, même lorsqu'ils sont situés en fond de vallée. Ainsi, depuis le rougier, à proximité de Cunhac où la vallée s'ouvre, on visualise depuis cet endroit dont les paysages sont préservés, la zone de la Bouysse étalée en fond de vallée.

Photographie 54 : Depuis les paysages du Rougier, ses peuplements boisés, ses petites prairies magnifiées par des arbres fruitiers isolés en leur sein, et ses anciennes terrasses de vignes sur les pointements calcaires, en bascule vers la vallée du Lot en direction de Cunhac, on distingue la zone d'activité de la Bouysse en fond de vallée.

Lorsque ces aménagements sont organisés sur les coteaux, ces situations d'intervisibilité et de covisibilité sont d'autant plus marquées. Dans la vallée du Lot, l'habitat grignote les hauteurs à Espalion et à Entraygues.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 55 : L'habitat s'étale horizontalement le long de la route, et grignote également les hauteurs, visibles depuis l'ubac de la vallée.

Photographie 56 : À Entraygues-sur-Truyère, la vallée encaissée ne laisse pas de place au développement de l'habitat en fond de vallée. Celui-ci se développe sur les hauteurs, concernées par une forte situation de covisibilité et d'intervisibilité.

Compte-tenu de la présence du GR65, itinéraire classé à l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, il convient d'être vigilant quant à l'organisation des aménagements à l'origine d'impacts visuels problématiques. Il est possible de s'appuyer pour cela sur des index de visibilité calculés en recourant à un ensemble de points disposés sur la portion des chemins de Saint-Jacques de

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Compostelle reliant Saint-Côme-d'Olt à Estaing et à un modèle numérique de surface très haute résolution produit à partir des données LIDAR.

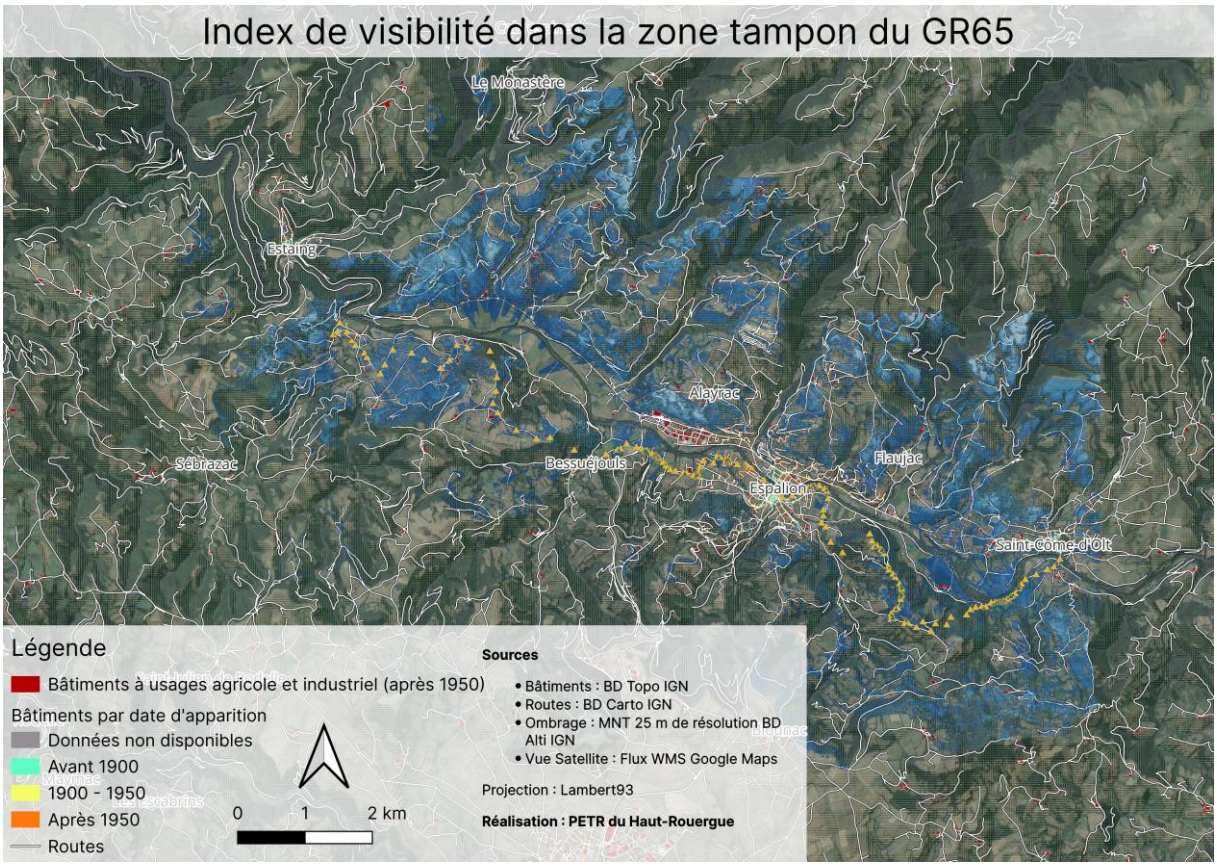

Figure 91 : Les MNS construits par interpolation des données LIDAR permettent de déterminer les endroits situés dans la zone tampon de sensibilité paysagère du GR65 visibles depuis ce sentier emblématique classé au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Plus les zones tendent vers le bleu clair, plus la hauteur de potentiels aménagements à partir de laquelle ils seront visibles depuis le chemin, est élevée.

Qui renforcent la dépendance aux combustibles fossiles

Ces dynamiques sont semblables à celles observées dans la vallée de l'Aveyron. Désormais aménagée pour être parcourue horizontalement, les activités autour desquelles la vallée est organisée nécessitent des bâtiments et parkings qui bordent l'axe routier parallèle au Lot. Les cartographies d'occupation du sol révèlent ainsi une continuité de surfaces artificialisées auxquelles on n'accède qu'en voiture depuis Saint-Côme-d'Olt, jusqu'à la zone de la Bouysse, stratégiquement aménagée le long de l'axe permettant désormais de parcourir horizontalement la vallée du Lot, et reliée par le causse à une déviation récente permettant de gérer les flux d'énergie et de matières et *in fine* de fluidifier les chaines logistiques de production, sans que les camions aient à traverser Espalion. Une telle disposition des éléments dans l'espace témoigne d'une organisation dépendante des énergies fossiles à l'origine de la banalisation des paysages précédemment décrite. Elle rend par ailleurs difficile le recours aux mobilités décarbonées et rend les habitants dépendants d'activités dont le maintien repose sur des chaines logistiques de production dont chaque maillon nécessite le recours aux combustibles fossiles. Cependant, ces choix en matière d'aménagement s'inscrivent dans une logique de développement territoriale cohérente et visent à gérer une augmentation des flux de matières en direction de la Bouysse, qui était, il y a quelques années encore, l'une des cause des nuisances engendrées par les difficultés de circulation dans Espalion. Éviter ces dynamiques paysagères nécessite donc de sortir de

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

cette logique d'augmentation des flux physiques et d'organiser la descente énergétique et matérielle en laquelle consiste la transition énergétique, avec toutes les conséquences et bouleversement que cela implique.

La vallée de la Truyère et le sud du Carladez

Cette unité paysagère située aux confins du département de l'Aveyron représente une singularité dans le périmètre du PETR du Haut-Rouergue et conforte l'idée de grande diversité paysagère à l'origine du sentiment d'appartenance au Rouergue. Tandis qu'au sud-est du territoire, où les grands causses font leur apparition, et où l'influence de Millau et du Midi de la France commence à se faire sentir, au nord-ouest, la partie sud du plateau du Carladez, perchée à plus de 700 mètres d'altitude entre les gorges du Goul et de la Truyère, offre des points de vue imprenables sur les monts d'Aubrac en direction de l'est, la vallée du Lot et le plateau granitique au sud et les monts du Cantal au nord. Les enjeux énergétiques y semblent omniprésents.

Une agriculture vulnérable

Dans cette unité paysagère, la prospérité des activités agricoles est nécessaire au maintien des paysages appréciés par les habitants et à leur évolution vers les objectifs de qualité paysagère vers lesquels la concertation qui a eu lieu à Saint-Hippolyte semble nous orienter. En même temps, elle est également à l'origine de dynamiques jugées dégradantes, témoins des risques de rupture d'approvisionnement énergétique auxquelles elles sont exposées. Ce paradoxe d'activités agricoles qui sont à la fois le problème et la solution est d'autant plus fort dans cette entité paysagère marquée par un contraste saisissant induit par le relief, entre plateau cultivé et consacré à l'élevage bovin et pentes abruptes des gorges du Goul et de la Truyère.

Une dichotomie entre les dynamiques d'enfrichement et les milieux ouverts dédiés aux pratiques agricoles

Comme indiqué précédemment, cette unité paysagère est caractérisée par une dichotomie entre le plateau et les gorges par lesquelles il est délimité. Compte-tenu de cette organisation topographique si particulière, les paysages de cette partie du plateau du Carladez ont d'autant plus été affectés, du fait de la mondialisation et de l'arrivée des produits pétroliers, par une concentration des activités agricoles à un endroit et leur déclin sur les coteaux de la vallée de la Truyère et du Goul. La fermeture des pentes qui se boisent a d'ailleurs été déplorée lors de la concertation qui a eu lieu à Saint-Hippolyte par l'un des participants et perçue par un autre comme une évolution faisant partie d'un cycle.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Le bloc-diagramme construit à partir du NDVI et d'un MNS très haute résolution permet de l'illustrer.

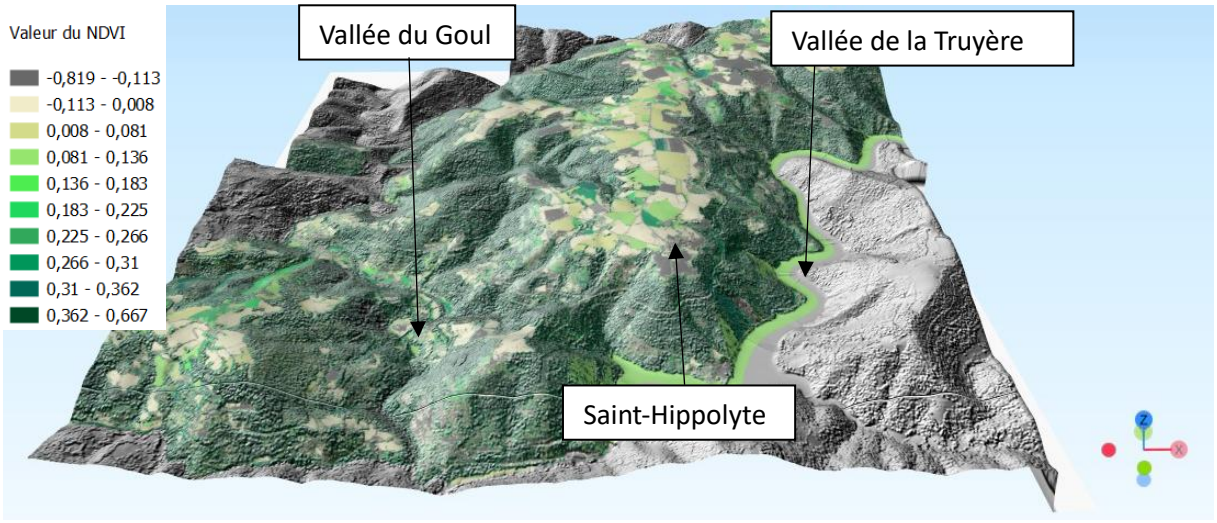

Figure 92 : Le contraste entre les pentes boisées des gorges du Goul et de la Truyère et le plateau agricole du sud du Carladez est marqué

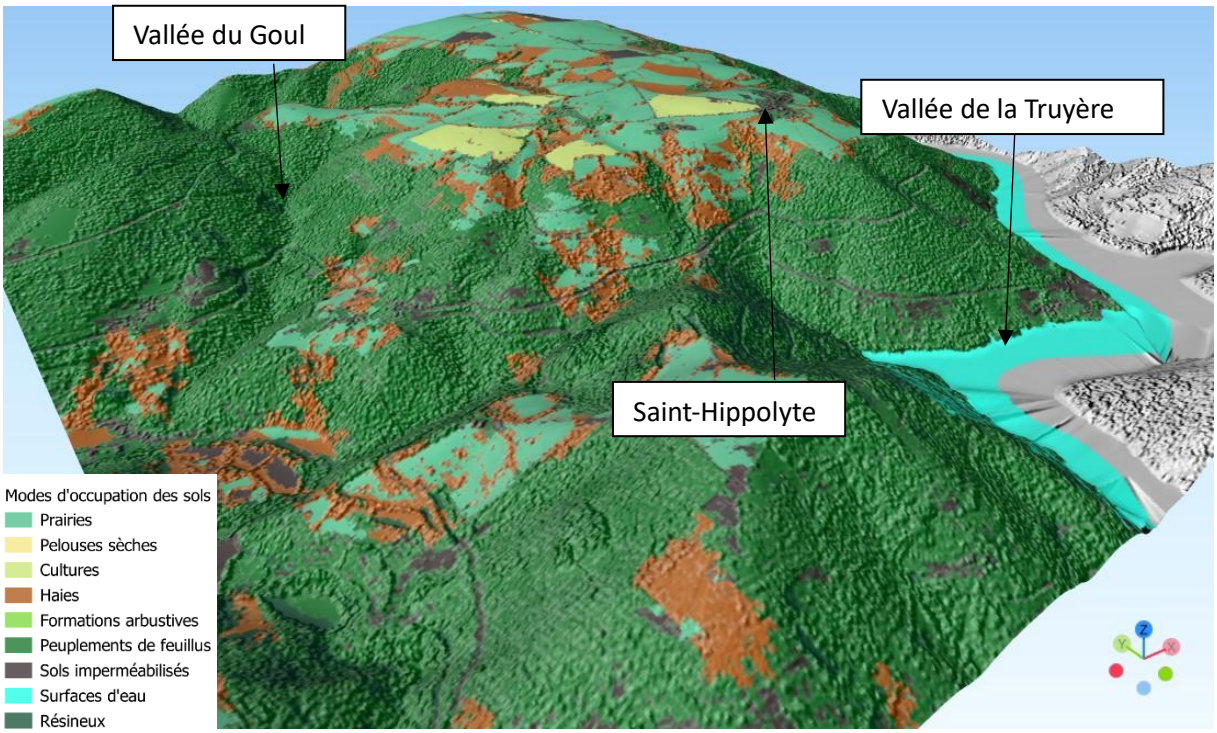

Figure 93 : ce bloc-digramme montre la présence de forêts denses ainsi que de strates arbustives désignées ici par la classe « haies vives » en raison de leur proximité spectrale avec les haies. On y distingue également les prairies des cultures ainsi que les affleurement rocheux et escarpés des vallées.

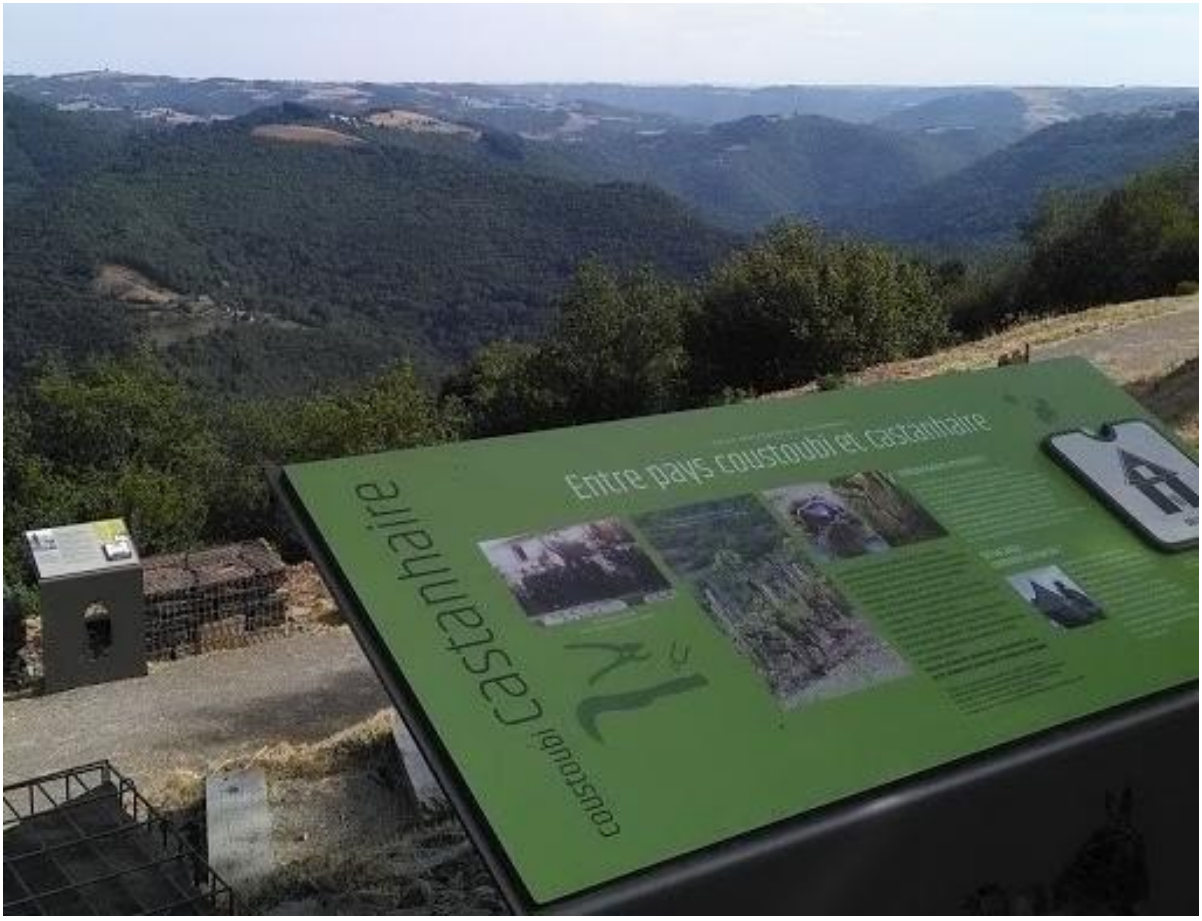

Photographie 57 : Les pentes boisées des gorges de la Truyère continuent de se fermer.

Photographie 58 : Panoramique des gorges de la Truyère.

Une activité agricole exposée à un risque de déclin

Lors de la concertation qui a eu lieu à Saint-Hippolyte, les participants ont fait part de leur volonté que les exploitations agricoles puissent prospérer, mais les générations qui les succèdent ne désirent parfois pas reprendre l'exploitation familiale, surtout celles de grande taille dont le fonctionnement a nécessité d'importants investissements dans du capital nécessaire à une production de grande envergure sur de vastes parcelles. En outre, ces exploitations (parfois à l'origine de dégradations paysagères comme dans le village de Rouens) sont d'autant plus exposées aux risques de ruptures d'approvisionnement énergétique. Ainsi, le risque que la commune de Saint-Hippolyte ne comporte presque plus en son sein d'exploitations agricoles économiquement et

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

environnementalement viables semble réel alors que l'organisation du territoire repose pour l'essentiel sur cette activité indispensable à la reproduction des conditions matérielles d'existence. Dans cette hypothèse, le déclin observé dans cette entité paysagère depuis au moins deux décennies se poursuivrait inexorablement. De plus, la déprise agricole sur les coteaux des vallées du Goul et de la Truyère risque d'entrainer la fermeture des milieux donc des paysages et d'augmenter les risques d'incendie. Trouver des débouchés locaux à la production agricole permet notamment de maintenir des exploitations plus attractives pour les jeunes générations, plus faciles à connecter avec le vivant et plus résilientes aux ruptures d'approvisionnement énergétique.

Des paysages marqués par la production d'énergie

Des risques liés aux barrages de Couesques et de Montézic

Le barrage implanté sur la Truyère au niveau de Couesques, centralité située au sud de la commune de Saint-Hippolyte, fait de cette dernière un lieu de production d'électricité à partir de sources énergétiques renouvelables, majeur. EDF souhaite augmenter la puissance installée au niveau de l'usine de production hydroélectrique située à Montézic (en-dehors du périmètre du PETR) d'environ 300 MW soit la puissance électrique installée de toutes les filières de production confondues de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère. Il consiste à pomper de l'eau lorsque la production d'électricité est excédentaire par rapport à la demande dans des bassins d'accumulation. C'est en fait une méthode de stockage énergétique qui ne nécessite pas de batterie, destinée à rendre plus aisé, l'équilibrage du réseau. Ce projet, stratégique pour le pays, renforce les risques par lesquels la commune de Saint-Hippolyte est concernée en cas de rejet d'eau trop important (nommé turbinage) en direction du barrage de Couesques.

Des transformations paysagères induites par les lignes haute tension

Par ailleurs, l'installation de lignes haute tension sont à l'origine de dynamiques paysagères spécifiques car elles nécessitent de déboiser au moins en partie l'endroit qu'elles traversent. On observe ainsi sur les coteaux boisés des vallées de la Truyère et du Goul, des trouées le long desquelles sont implantées les lignes haute tension. La concertation en a d'ailleurs révélé les problématiques puisque cette dynamique est considérée comme dégradante. Il convient donc à l'avenir de faire se concerter les habitants de la commune avec les élus et EDF sur l'installation et l'entretien de ces lignes, avant l'intervention des agents d'EDF.

Une dépendance vis-à-vis des centralités situées à proximité : de quelle manière organiser la mobilité ?

Cette unité paysagère est caractérisée par un fort éloignement par rapport aux principaux pôles urbains, notamment Rodez, Aurillac ou encore Espalion. C'est pourquoi l'avenir de Saint-Hippolyte dépend également de l'avenir des communes voisines, notamment d'Entraygues-sur-Truyère, Montézic, Lacroix-Barrez, Saint-Amans-des-Cots et Campouriez. Ainsi, il est nécessaire en l'état, de sortir de la commune de Saint-Hippolyte pour satisfaire les besoins les plus élémentaires, à commencer par l'accès aux commerces essentiels. En conséquence, la question du projet de vie se pose avec d'autant plus d'intensité lorsqu'on souhaite s'installer à Saint-Hippolyte et c'est pourquoi le déclin démographique se poursuit dans la commune. Cette dernière présente pourtant des atouts indéniables dans le contexte actuel de transition énergétique car la sortie des combustibles fossiles nécessite de disposer d'un foncier agricole suffisant dont les sols n'ont pas encore été dégradés par les activités humaines et qui soient complémentaires dans leurs caractéristiques physiques, biologiques et climatiques, avec ceux des territoires situés à proximité. L'enjeu sur cette question de la mobilité consiste à organiser l'accès au foncier afin de maintenir des pratiques agricoles résilientes aux ruptures d'approvisionnement en combustibles fossiles et de trouver des débouchés locaux (à

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

l'échelle de l'unité paysagère) à cette production afin que les habitants puissent y accéder sans recourir à la voiture individuelle.

Coussanes et leurs affluents, Boraldes, contreforts et plateau de l'Aubrac

Situés au nord-est de la vallée du Lot, les contreforts de l'Aubrac s'étendent des communes de Saint-Côme-d'Olt jusqu'à celle de Saint-Laurent-d'Olt. Ils sont marqués par un relief escarpé et ponctué de replats, entaillé de vallées boisées et encaissées creusées par les boraldes qui prennent leur source sur le plateau de l'Aubrac et dévalent des pentes abruptes pour rejoindre le Lot. Elles sont prolongées à l'ouest par les vallées affluentes de la Coussane qui rejoint le Lot au niveau d'Estaing. Ces deux unités paysagères sont organisées autour d'estives complémentaires avec les argiles et rougiers de la vallée du Lot et les causses. Elles sont disposées le long des replats jusqu'au plateau de l'Aubrac qui les surplombe et dont une partie est située dans le périmètre du PETR dans les communes de Prades d'Aubrac et de Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac. Ces prairies (schisteuses sur les contreforts et basaltiques sur le plateau) riches en herbes accueillent les troupeaux en provenance des causses, des avant-causses et de la vallée du Lot lorsque la transhumance a lieu à la fin du mois de mai. C'est pourquoi elles sont analysées ensemble.

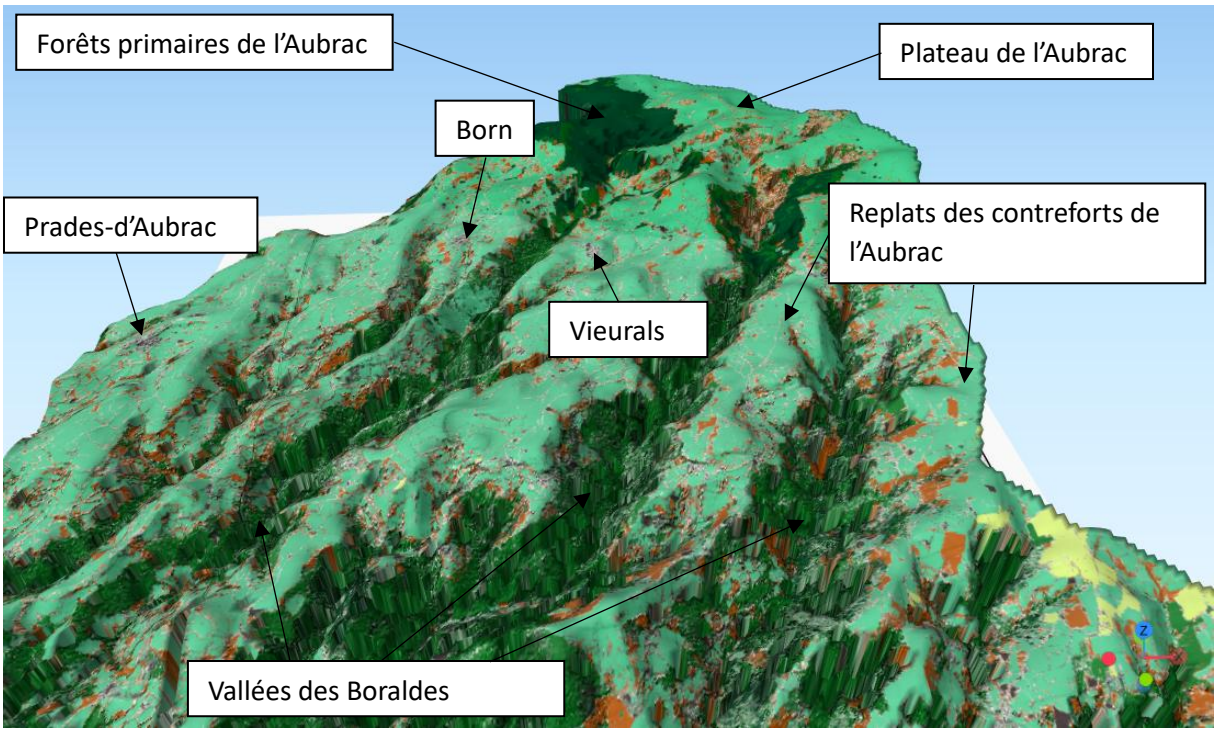

Figure 94 : les estives des contreforts de l'Aubrac, entaillée par les vallées escarpées des Boraldes, sont caractérisées par de vastes prairies fauchées tardivement, de haies qui les délimitent et de grandes forêts au fond des vallées encaissées des Boraldes. Les communes de Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac et de Prades-d'Aubrac comprennent en leur périmètre, une partie du plateau de l'Aubrac qui s'élève à plus de 1400 mètres d'altitude.

Des contrastes saisissants entre replats et vallées des boraldes et celle des Coussanes et de leurs affluents

Le plateau de l'Aubrac, jadis couvert de grandes forêts de hêtres, a été défriché par les moines pendant la période médiévale. Les replats des contreforts et le plateau sont marqués par ces transformations profondes et alternent prairies dédiées aux pratiques agropastorales et forêts de hêtres dont il subsiste encore des traces en Aveyron dans la commune de Saint-Chély-d'Aubrac (hors périmètre du PETR) et en moindre mesure dans la commune de Prades-d'Aubrac. Les contreforts sont également parcourus par les boraldes, dont les vallées abruptes et densément boisées, dévalent les pentes jusque dans la vallée du Lot. Les paysages de cette unité sont caractérisés par ce contraste

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

saisissant entre les grandes forêts, les plateaux ouverts et les vallées boisées et encaissées. À l'ouest de la Boralde Flaujagaise, les Coussanes et leurs affluents entaillent également des replats dont les paysages sont moins ouverts en raison de la présence de petits boisements et d'une trame bocagère plus dense.

Photographie 59 : le village de Vieurals et son bocage rayonnant mis en valeur par la grande hêtraie de l'Aubrac. On distingue au-dessus du village, un pointement basaltique.

Photographie 60 : Les vallées schisteuses et encaissées sont creusées par les Boraldes.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 62 : Les bâtiments de schistes et de bois s'appuient sur la pente.

Photographie 61 : Le plateau emblématique de l'Aubrac, jadis couvert de forêts défrichées par les moines au moyen-âge et entretenu à l'origine par des brebis puis par des vaches, est parsemé de tourbières et de zones humides. La flore y est très riche.

Une organisation de la mobilité difficile

Au sein de cette unité paysagère, l'habitat y est dispersé et organisé en petits hameaux qui gravitent autour d'une centralité plus importante. Elle comprend également des corps de ferme isolés à côté desquels sont implantées des habitations éloignées des commerces et services essentiels. De

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

plus, les Boraldes séparent ces différentes centralités de gorges infranchissables et les axes de communication suivent donc verticalement les crêtes des vallées. Au sein de ces villages, le transport des personnes est par conséquent difficile à organiser, tout comme celui des marchandises lorsqu'elles ne sont pas produites localement. C'est pourquoi, tout comme dans le sud du Carladez, les habitants dépendent du véhicule individuel et des dynamiques territoriales des communes situées à proximité.

Un déclin démographique causé par la diminution de la part des agriculteurs dans la population

Tout comme dans la plupart des unités paysagères du Haut-Rouergue, la part des agriculteurs dans la population a fortement diminué ces dernières décennies. Or, la production y est essentiellement organisée autour des pratiques agricoles et agropastorales. La concertation spécifique au monde agricole tend par ailleurs à montrer que les exploitations comprennent de plus en plus de surfaces et nécessitent des étables de plus en plus imposantes. Elles parsèment les replats et le plateau et perturbent la lisibilité des valons et des vallées et des traces des anciennes activités agropastorales. Ces dernières sont présentes sous la forme de Mazucs, des bâtisses plus ou moins bien conservées dans lesquelles était fabriqué le fromage selon une organisation de la production propre à l'Aubrac. Ces grandes exploitations présentent en outre l'inconvénient de nécessiter d'importants investissements en capital et d'être donc difficiles à reprendre. Dans un contexte de départ en retraites significatif (d'après les données de l'INSEE dtant de 2022, sur les 1453 agriculteurs dont l'exploitation est située sur le territoire du PETR du Haut-Rouergue, 537 a plus de 55 ans) le risque de déclassement de ces territoires est réel.

D'un point de vue paysager, ce déclin se traduit également par une densification et une extension des forêts le long des boraldes, ainsi que l'atteste les comparaisons entre photographies aériennes d'époques différentes.

Figure 95 : Comparaison de photographies aériennes récentes et anciennes au niveau de la Bastide-d'Aubrac, à la limite des communes de Saint-Côme-d'Olt et Condom-d'Aubrac.

La concertation spécifique au monde agricole a mis en évidence que les châtaigneraies, jadis structurantes dans l'organisation de la vie des habitants, ne sont désormais plus entretenues.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Un territoire soumis à une forte vulnérabilité aux ruptures d'approvisionnement énergétique

L'étude des enjeux dans chaque entité paysagère identifiée tend à montrer que les activités autour desquelles les territoires sont organisés et auxquelles leurs habitants consacrent l'essentiel de leur temps professionnel, dépendent des chaines logistiques carbonées. C'est pourquoi penser une transition paysagère dans un contexte de nécessaire transition énergétique incite à porter un regard sur des vulnérabilités auxquelles les territoires font face, et dont la prise en compte induit des dynamiques paysagères à analyser au regard des résultats des concertations.

Du point de vue alimentaire

Les départs en retraite des agriculteurs et la concentration des terres entre les mains de propriétaires de moins en moins nombreux rend l'approvisionnement en nourriture des habitants dépendants des combustibles fossiles nécessaires au fonctionnement de l'outil de travail (tracteurs, moissonneuses, camions) et l'approvisionnement en engrais (gaz naturel, azote et phosphates dont l'extraction nécessite encore des grandes quantités de produits pétroliers). De plus, l'agriculture locale fournit 7,5 % des fruits et légumes consommés dans la communauté de communes Comtal Lot et Truyère, et seulement 3 % dans celle des Causses à l'Aubrac. Or, l'importation des produits alimentaires en provenance d'autres territoires sera de plus en plus difficile et de plus en plus coûteuse. Éviter d'exposer les habitants à des ruptures d'approvisionnement alimentaire nécessite donc de faciliter l'installation de paysans dont les pratiques sont compatibles avec les enjeux de la transition énergétique tels qu'ils ont été définis en introduction de cette étude, cohérentes avec les conditions climatiques et pédologiques présentes et futures et les caractéristiques physiques de leur lieu de travail. Faire évoluer les pratiques agricoles de cette manière permettra en outre de rompre avec des dynamiques paysagères jugées banalisantes par les participants aux concertations, et de tendre ainsi vers les objectifs de qualité paysagère que nous détaillons plus loin dans cette étude.

En outre, nos territoires seront soumis dans les prochaines décennies à des contraintes énergétiques, climatiques et biogéochimiques (cycles de l'azote et du phosphore indispensables à la production agricole, perturbés, et accès aux engrais azotés rendus plus difficiles). Ainsi, la préservation du foncier agricole et leurs fonctions agroécologiques, dans un monde soumis à des ruptures d'approvisionnement en produits pétroliers et à une forte instabilité climatique, constitue une priorité. À ce titre, la loi Climat et Résilience et ses clauses portant sur le concept de zéro artificialisation nette risque d'induire d'importantes modifications dans l'organisation de nos territoires (activités économiques, habitats, mobilité, agriculture etc.) et d'engendrer une désertification des campagnes où il est devenu difficile de se loger et où les offres de location seront de moins en moins nombreuses puisque les passoires thermiques encore significativement présentes ne pourront plus être louées. Or, c'est dans la direction inverse que les enjeux de la transition énergétique peuvent amener à nous orienter. En effet, les transferts de compétences entre secteurs de la production peuvent inciter une partie de la population française, difficilement quantifiable, à quitter les villes. Cet accueil doit être possible sans imperméabiliser les sols, et nécessite donc de revoir en profondeur l'organisation de l'habitat.

Du point de vue du logement

Les territoires sont confrontés à la fois aux situations de précarités énergétiques de logements mal isolés et comprenant des systèmes de chauffage au fioul et au gaz d'une part ; et d'autre part au manque de logements pour accueillir les nouveaux arrivants dont l'installation est nécessaire au maintien de la production stratégique dont les habitants ont besoin et à laquelle ils aspirent (production agricole, matériaux de rénovation, ateliers de réparation, de recyclage etc.), production

qui s'inscrit dans un contexte de baisse possible de la productivité du travail induite par la diminution du recours aux énergies fossiles et par la sortie de la stabilité climatique et la perturbation des cycles de l'eau, la dégradation des sols et l'interruption des cycles biogéochimiques. La première étape pour faire face à ces vulnérabilités consiste à organiser la rénovation des bâtiments dans les secteurs résidentiel et tertiaire. Bien que ce point semble faire l'objet d'un consensus entre les élus et les habitants, les collectivités ne disposent pas toujours des moyens d'action suffisants et doivent faire appel aux initiatives privées notamment en rendant autant que possible ces logements attractifs en améliorant l'aménagement des centralités et en les dynamisant (le programme Petites Villes de Demain s'inscrit dans cette démarche). La question des impacts positifs de ces rénovations dans les paysages seront abordés lors de la restitution synthétique de l'analyse des résultats des concertations.

La deuxième vulnérabilité, portant cette fois sur le manque de logements nécessaire à l'accueil des nouveaux arrivants dans un contexte où la préservation du foncier agricole constitue une priorité, est en revanche beaucoup plus problématique et difficile à appréhender quoique la réhabilitation du patrimoine ancien peut aider à apporter des éléments de réponses. Comment maintenir l'habitat existant (qu'il soit ancien, neuf, en cœur de ville, pavillonnaire périurbain ou isolé) tout en l'adaptant aux futures modes de vie (à définir de manière concertée) et en faisant en sorte qu'il permette, sans imperméabiliser davantage, l'accueil de nouvelles populations en provenance de villes et de territoires situés ailleurs, que le dérèglement climatique aura rendu inhabitables ?

Du point de vue de la mobilité

La dissociation entre les lieux de vie, de travail et de résidence rend indispensable le recours au véhicule individuel (fonctionnant le plus souvent avec des combustibles fossiles) lequel nécessite la présence d'axes routiers permettant de desservir les aménagements destinés aux différents usages sur lesquels reposent nos modes de vie. Les vues satellites, analyses diachroniques et cartographies d'occupation des sols ont permis de le mettre en évidence dans nos territoires, certes en fond de vallée ouverte, mais aussi sur le Causse Comtal. Le symbole le plus fort de cette dissociation entre lieu de résidence, lieu de vie et lieu de travail est le modèle pavillonnaire implanté dans le PETR du Haut-Rouergue autour des principales centralités concentrant les bassins d'emploi les plus importants et dont certaines d'entre elles sont situées dans l'aire d'influence ruthénoise. Ce type d'habitat dispersé rend plus complexe la mise en place de transports en commun, et le recours aux mobilités douces peu aisé voire dangereux, puisque l'espace public est principalement aménagé pour les automobilistes. Ces situations peuvent accroître les situations de précarité énergétique dans les déplacements, renforcée par une hausse des prix des combustibles fossiles, lesquels devraient continuer à augmenter à mesure que leur disponibilité se réduit.

Le rôle de la concertation et de l'animation territoriale

Susciter au sein de la population et des élus, la prise de conscience et l'intérêt à ces questions constitue la première étape. C'est même en définitive l'objet de ce Plan de Paysage orienté transition énergétique que d'enclencher les dynamiques appropriées en partant d'une approche paysagère, laquelle incite à lire directement dans les paysages des territoires, les enjeux de la transition énergétique. C'est pourquoi cette animation territoriale menée dans le cadre de ce Plan de Paysage constitue une action à part entière ; elle vise en effet à embarquer élus et habitants dans ces questionnements d'une grande complexité, et progressivement à explorer de nouvelles idées, de nouvelles analyses tout en contribuant à maintenir le lien social encore solide dans les territoires situés dans le PETR du Haut-Rouergue. Ces pourquoi la suite de l'étude est consacrée aux différentes démarches de concertation et aux résultats obtenus. De l'analyse de ces résultats découle enfin les

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

objectifs de qualité paysagère, c'est-à-dire les évolutions souhaitées des paysages en rupture avec les dynamiques paysagères banalisantes précédemment identifiées.

Les objectifs de qualité paysagère : résultat des concertations

S'interroger sur la manière dont on souhaite que les paysages évoluent – ou restent identiques – revient en définitive à poser la question du rapport des habitants à leur territoire, et la signification des éléments considérés comme du patrimoine par lesquels adviennent les paysages, ainsi que tend à montrer le travail sémantique sur la notion de paysage. En d'autres termes, pourquoi les habitants sont-ils attachés à tel objet paysager plutôt qu'à tel autre ? Pourquoi les participants aux concertations aiment-ils ces paysages et pourquoi considèrent-ils que tels autres sont dégradés ou banalisés ? Répondre à ces interrogations est nécessaire, d'une part pour remonter aux origines de la banalisation des paysages (abordée d'un point de vue théorique lors du diagnostic), et d'autre part pour orienter les documents de planification vers une organisation des territoires qui corresponde aux aspirations des habitants. C'est pourquoi la mise en œuvre de dispositifs d'animation et de concertation auprès des habitants est absolument nécessaire à la définition de ces objectifs de qualité paysagère desquels découlent les activités structurantes qui font sens et identité, et autour desquelles structurer les territoires, et donc les actions à préconiser en lien avec les enjeux de la transition énergétique auquel ce Plan de Paysage vise à apporter des réponses. Les concertations ont d'abord eu lieu auprès d'acteurs ciblés en recourant à l'outil ETAPE Paysage expérimenté à ce moment-là, auprès des agriculteurs selon une autre méthode, puis, après le changement d'agent, auprès des habitants des communes qui ont souhaité s'y impliquer.

En quoi la démarche de concertation consiste-t-elle et quelle forme prend-t-elle ?

La démarche de la concertation auprès des habitants

La démarche paysagère implique donc d'intégrer les habitants des territoires aux réflexions, d'en comprendre les aspirations puis de concevoir une série d'actions pour en tenir compte dans les politiques d'aménagement. Cependant, le principe même de concertation consiste à réunir des personnes de sensibilité différente, dont les perceptions et donc les visions du paysage idéal sont nécessairement différentes. Elle rassemble en outre des habitants dont le niveau d'instruction et d'intérêt sur les questions traitées est très variable et que pourtant, le dispositif de concertation vise à intégrer à la démarche paysagère. Ainsi, quel est précisément le rôle de la concertation dans la dynamique démocratique que la démarche paysagère vise à insuffler ? Comment tenir compte des aspirations de toutes les personnes qui ont souhaité participer aux réflexions, alors qu'elles entrent nécessairement en contradiction ou en tension les unes par rapport aux autres ?

Les apports des sciences sociales pour échapper à l'alternative entre technocratie et démagogie

Le rôle de la concertation pourtant essentiel à la réussite du projet, mérite donc d'être défini en des termes clairs. Dans le cadre de cette mission paysage, l'analyse s'appuie sur un discours de Pierre Bourdieu, *Sociologie et Démocratie*, dans lequel il rappelle en quoi consiste une démocratie au service de l'intérêt général, et ce que les sciences sociales peuvent y apporter. Il distingue notamment deux pôles opposés vers lesquels il convient de ne pas s'orienter. Le premier, qu'il nomme *l'arrogance technocratique* et sur lequel il insiste moins, revient à prétendre faire le bonheur des humains sans eux ou malgré eux, sans tenir compte de leur histoire, de leurs aspirations, de leur sensibilité, de leur identité. La deuxième erreur qualifiée de *démagogique* consiste à subordonner les politiques publiques aux forces sociales immédiates, c'est-à-dire à déployer des outils de technologie sociale (enquêtes en lignes avec obtention de données agrégées, sondages divers etc.) afin de produire une connaissance sur la demande apparente, superficielle, ponctuelle et explicitement exprimée, puis de s'y conformer.

Pierre Bourdieu rappelle que toute politique qui s'y appuie pour « s'assurer le succès du plus grand nombre » est une forme « à peine déguisée de marketing », donc de démagogie. Or, la sociologie en tant que discipline et science, porte sur les causes profondes des faits sociaux directement accessibles par l'observation, un peu comme un médecin interprète les symptômes dont un patient lui fait part pour en déduire les origines.

En découlent alors les objectifs que les concertations sont censées permettre d'atteindre :

- Favoriser le dialogue entre plusieurs visions et perceptions de la réalité, lesquelles sont toutes cohérentes dans leur cadre de référence mais méritent d'être confrontées les unes avec les autres afin de partir de l'intérêt individuel et d'orienter progressivement les réflexions vers l'intérêt collectif,
- Entrer dans les enjeux sous-tendus par les perceptions dont les participants font part lors des ateliers, lesquels doivent permettre la plus grande liberté d'expression possible afin d'éviter les biais induits par la manière dont les questions sont formulées,
- Délivrer des clés de compréhension des enjeux en veillant à ne pas influencer en profondeur les participants et fabriquer l'opinion (équilibre néanmoins difficile à trouver),
- Connecter les habitants entre eux autour de ces questionnements afin de conforter le lien social et l'entre-aide nécessaires aux grandes transformations qu'implique la transition énergétique.

L'analyse des résultats aux concertations nécessite donc les compétences d'un sociologue dont le PETR ne dispose pas ou peu. Par conséquent, il convient d'être prudent sur leurs interprétations et de poursuivre l'animation du Plan de Paysage aux côtés des habitants interrogés à partir des analyses produites.

Un déroulé qui permet d'entrer dans les sensibilités de chacun afin d'esquisser des objectifs de qualité paysagère

Les résultats des concertations doivent également permettre de définir des objectifs de qualité paysagère. La démarche comprend donc trois étapes permettant de faire entrer progressivement les participants dans la complexité des enjeux paysagers, de la transition énergétique, puis dans l'articulation des deux thématiques. Au cours de la mission, elle a pris deux formes distinctes :

- Des ateliers en présentiel sur une commune d'étude (seuls les habitants de la commune en question y sont conviés),
- Un questionnaire en ligne développé en recourant à différentes technologies (Python, Sanic, JavaScript, Backbonejs, nodejs, PostgreSQL/PostGIS, GeoServer), et hébergé en interne (nom de domaine créé sur nic.eu.org, serveur Linux, et bind9 en tant que solveur de nom de domaine), qui porte cette fois sur l'intégralité du périmètre géographique du PETR du Haut-Rouergue et qui comprend une interface cartographique pourvue de plusieurs fonctionnalités.

Les concertations en présentiel

La concertation consiste à interroger le sens d'habiter aujourd'hui dans les communes situées dans le PETR, à partir des paysages qui y sont observables, et de comprendre ainsi l'origine de leur banalisation et en quoi elle consiste aux yeux des habitants. Puis, à partir des paysages appréciés ou des éléments considérés comme dégradants, on oriente les réflexions vers les paysages auxquels les habitants aspirent, afin d'en déduire les activités à maintenir et à encourager (par exemple, pour éviter la fermeture des milieux sur les causses, on facilite l'installation d'agriculteurs en élevage ovins

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

pratiquant l'agropastoralisme), tout en posant la question de leur maintien sur le long terme compte-tenu des risques de ruptures d'approvisionnement énergétique auxquels nos territoires sont exposés. Les ateliers se succèdent de la manière suivante.

Présentation de la démarche Plan de Paysage dans lequel s'inscrivent ces concertations et lien avec les PLUi

Cette première étape est un moyen d'informer les participants des actions portées par le territoire et le cadre dans lequel elles s'inscrivent. Insuffler une dynamique démocratique nécessite en effet de communiquer dans un premier temps sur les structures institutionnelles dont découlent en définitive les politiques d'aménagement à l'œuvre et à l'origine des dynamiques paysagères qui font partie de leur quotidien. Le Plan de Paysage, une fois articulé au PLUi de la communauté de communes dans laquelle se trouve la commune d'étude, constitue en fait un outil de planification fondé sur une méthode de réflexion systémique, c'est-dire qu'elle a vocation à analyser les différents enjeux avec lesquels nos territoires composent, leurs interactions, interrelations, au sein d'un système désigné par le terme de *Paysage*. La planification par le paysage, lorsqu'elle est fondée sur le postulat que les territoires font face à des problèmes systémiques (et non uniquement techniques et technologiques) permet de porter un regard critique sur un système global plutôt que de traiter les difficultés indépendamment les unes des autres et de provoquer ainsi des effets de bord sur d'autres enjeux. Elle met notamment en évidence un principe fondamental : **on ne peut traiter un problème (en l'occurrence celui de la banalisation des paysages) sans remettre en question le système qui l'engendre.**

Définition des paysages et récits paysagers

En premier lieu, il est important de créer un climat de confiance débarrassé de tout jugement afin de libérer la parole, et d'inciter les participants à être attentifs et ouverts aux autres. Pour parvenir à un tel résultat, l'activité débute en invitant les participants à parler d'eux et de leur sensibilité à travers le récit d'un paysage et des pratiques associées dont ils sont le témoin (la cazelle, la terrasse sur l'adret d'une vallée, une prairie etc.) ainsi que des dynamiques paysagères à l'œuvre depuis les dernières décennies dans la commune d'étude et des raisons pour lesquelles elles ont eu lieu (habitat, économie, services, agriculture, religion etc.). Les participants peuvent recourir à plusieurs moyens d'expression possibles (descriptions factuelles, poèmes, récits littéraires, dessins…). Ils sont également invités à donner individuellement leur définition du paysage. Puis, chaque participant de chaque table se présente en lisant et montrant ce qu'il a produit. Cette étape remplace le tour de table communément organisé pour que chacun se présente.

Définition de la notion de paysage et implication sur la suite de la concertation

En partant des définitions et représentation des paysages abordés précédemment, on met en évidence le caractère socialement construit de la notion de paysage. Par ailleurs, on montre qu'ils sont composés d'éléments transformés par les êtres humains pour leur faire occuper des fonctions sociales bien spécifiques (agricoles, religieuses etc.) qui sont parfois associées à des représentations et des emblèmes. Ainsi, nous comprenons que les paysages sont le reflet d'un projet de société, de modes de vie et de l'organisation spatiale et sociale des territoires. Ils permettent d'en appréhender le devenir historique et les caractéristiques physiques, géologiques, biologiques et climatiques avec lesquelles les habitants ont eu à interagir. C'est pourquoi à travers un Plan de Paysage, il s'agit de porter des questionnements sur le projet de territoire et son organisation.

Atelier de cartographie participative

Cet atelier a pour but de localiser spatialement les représentations des paysages, abordées lors de l'atelier précédent et d'identifier certaines dynamiques paysagères en comparant des photographies aériennes de différentes époques et de mettre en évidence des éléments de paysage plus discrets,

notamment les haies et les murets en recourant aux cartographies du NDVI et d'un modèle numérique de surface très haute résolution de la commune d'étude. Les participants sont alors invités à disposer sur une cartographie au format A0 comprenant une vue satellite rehaussée de l'ombre d'un MNS de 20 cm de résolution, les rivières, les bâtiments ainsi que les routes et les chemins, des gommettes associées à des post-it afin de localiser les enjeux identifiés (paysages appréciés, fragilités repérées, éléments considérés comme dégradants etc.).

Présentation des enjeux de la transition énergétique

Le cadre théorique dans lequel s'inscrit cette mission et présenté en introduction de ce document, est succinctement énoncé : s'interroger sur l'évolution des paysages, en tant que visage d'une organisation globale et des usages autour desquels nos territoires sont structurés, revient en définitive à interroger les finalités de ce pourquoi nous aménageons l'espace, donc des raisons pour lesquelles nous recourons aux sources d'énergie et en particulier aux combustibles fossiles. En outre, les habitants de ces territoires sont soumis à une double contrainte énergétique dont les risques sont les suivants :

- Des ruptures d'approvisionnement énergétiques, conséquences de la définition même des énergies et des lois de la thermodynamique auxquelles elles (et nous également) sont soumises,
- Une dégradation des conditions d'habitabilité de la planète du fait des finalités de nos activités et des quantités de sources d'énergies transformées pour les employer à des usages spécifiques que la mission vise à interroger.

Ainsi, nous présentons les données de consommation énergétique que nous déclinons par secteurs, usages et types d'énergie avec des analyses croisées sur certains secteurs. Le but est de montrer que la nature des énergies qu'il est souhaitable de produire dépend de ce qu'on en fait, et ainsi de rappeler que les combustibles fossiles ne sont pas substituables dans toutes les activités dont dépend la commune d'étude et plus globalement les territoires situés dans le périmètre géographique du PETR du Haut-Rouergue. Par exemple, on indique que le résidentiel est le secteur le plus énergivore, et que le chauffage combiné à la production d'eaux chaudes sanitaires est l'usage pour lequel la consommation énergétique est la plus importante. Or, pour ces usages, l'étude du mix énergétique montre que les produits pétroliers et le gaz naturel sont encore employés dans une certaine mesure (environ un tier à l'échelle du PETR), et que pour cet usage, il est possible de remplacer les combustibles fossiles par du bois, du solaire thermique ou de l'électricité (tout dépend du système de chauffage des logements). En revanche, le bois domestique ne permet pas de remplacer les sources d'énergies fossiles dans le secteur des transports (personnes, biens et services), deuxième secteur de consommation énergétique. Enfin, on montre que le mix énergétique dans l'agriculture est principalement composé de produits pétroliers et que d'éventuels risques de rupture d'approvisionnement énergétique (à prévoir dans les prochaines décennies voire les prochaines années) découlent nécessairement des risques de ruptures d'approvisionnement alimentaire.

Puis, il est rappelé que les raisons pour lesquelles nous utilisons les énergies sont à l'origine du franchissement de certains seuils au-delà desquels il est difficile de savoir de quelle manière basculera le système Terre, et qui met en péril les conditions d'habitabilité de la planète et des territoires pour les vivants humains et non-humains. Le fond du problème n'est pas d'ordre climatique (qui n'est qu'un symptôme) mais d'ordre purement énergétique : les humains transforment la planète en déchet bien au-delà de sa biocapacité, c'est-à-dire de sa capacité de régénération. C'est pourquoi réaliser une transition énergétique, consiste d'abord à cesser de porter atteinte à la biosphère en transformant de manière linéaire des quantités de matières aussi importantes (extraction, transformation et destruction

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

avec finalement un recyclage limité du fait que tous les déchets, à commencer par les déchets gazeux, ne soient pas recyclables). Il est donc explicitement indiqué aux participants qu'une transition énergétique induit nécessairement une descente énergétique et matérielle à organiser, et que le Plan de Paysage est destiné à apporter des éléments de réponses sur la manière dont il serait possible de la planifier en recourant à une approche paysagère.

Un dernier atelier qui invite à repenser le schéma de pensée dans lequel les habitants ont coutume de réfléchir

Ainsi, le dernier atelier est structuré autour d'une consigne déclinée en trois axes :

- Au regard des idées exprimées lors des différents ateliers, quelles évolutions ou préservations sont-elles souhaitables ?
- Quelles sont les activités humaines qui permettraient d'y parvenir ? Si les paysages sont la marque du travail humain, à quoi les participants souhaitent-ils employer leur temps et donc quel type de travail valoriser ?
- Quelle stratégie énergétique privilégier pour rendre cette organisation envisageable d'un point de vue physique (au regard des précédentes réflexions, quel type d'énergie produire, en quelle quantité pour quels usages, quelles filières de production implanter ou maintenir, renforcer) ? De quelle manière cette stratégie se décline-t-elle concrètement dans l'évolution des paysages ?

Les participants sont invités à en discuter par groupe puis à restituer sur papier leurs réflexions qu'ils partagent ensuite à l'ensemble des personnes présentes à la concertation.

Photographie 63 Les participants à la concertation sur les paysages de la commune de Bozouls spatialisent des enjeux sur une cartographie produite par le PETR du Haut-Rouergue au format A0.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 64 : Concertation sur les paysages de la commune de Bozouls.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 65 : Concertation sur les paysages de la commune de Rodelle.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 66 : Concertation sur les paysages de la commune de Saint-Laurent-d'Olt.

Le questionnaire en ligne

Les concertations en présentiel présentent plusieurs limites difficilement dépassables. Elles nécessitent en effet, pour avoir lieu, d'une validation politique d'élus d'une part, et de leur disponibilité d'autre part (il est possible d'affirmer sans risque de se tromper que nombreux sont les élus pris par le quotidien très exigent de leur fonction à laquelle s'ajoute une éventuelle activité professionnelle). Enfin, selon les communes, elles rassemblent en définitive peu d'habitants et ne permettent généralement pas d'y faire participer des personnes contraintes par un emploi salarié. C'est la raison pour laquelle le PETR du Haut-Rouergue a souhaité mettre au point une plateforme de concertation en ligne qui reprenne le déroulé des concertations en présentiel mais à l'échelle du PETR afin de croiser des visions très contrastées de personnes qui disposent d'un autre regard sur les communes où elles ne vivent pas. En raison des besoins de personnalisation pour un tel outil, du souci de respecter scrupuleusement les données personnelles des participants, et des moyens dont le PETR dispose, cette plateforme a été développée en interne et hébergée sur un ordinateur situé dans les locaux du PETR du Haut-Rouergue. Le temps de conception, de développement et de maintenance d'un tel outil a certes été considérable, mais le code, édité sous licence libre, peut être utilisé à d'autres fins toujours dans la perspective de recourir à des fonctionnalités conçues sur mesure pour poursuivre l'animation du Plan de Paysage ou diffuser des données essentielles à la compréhension de l'organisation des territoires situés dans le périmètre géographique du PETR du Haut-Rouergue. Tout le long de ce questionnaire, des mentions récurrentes à une notice d'utilisation disponible en annexe 3 de ce

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

document sont mises en évidence afin d'accompagner l'utilisateur dans la manipulation de l'outil. Le questionnaire comprend trois parties. Les résultats de cette concertation sont disponibles en annexe.

Questions ouvertes sur les perceptions des paysages observables depuis le périmètre du PETR du Haut-Rouergue

L'enquête débute par des questions portant sur des informations factuelles à propos des participants (âge, profession et catégorie sociale, commune de résidence), puis par des questions ouvertes : quels paysages observables depuis le périmètre du PETR du Haut-Rouergue aimez-vous, quels éléments considérez-vous comme dégradants, pour vous, qu'est-ce que le paysage ? Ces premières questions sont précédées d'un propos introductif destiné à resituer le contexte institutionnel de la mission paysage et donc de cette enquête.

Figure 96 : Capture d'écran du propos introductif et premières questions de la plateforme de concertation ligne.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

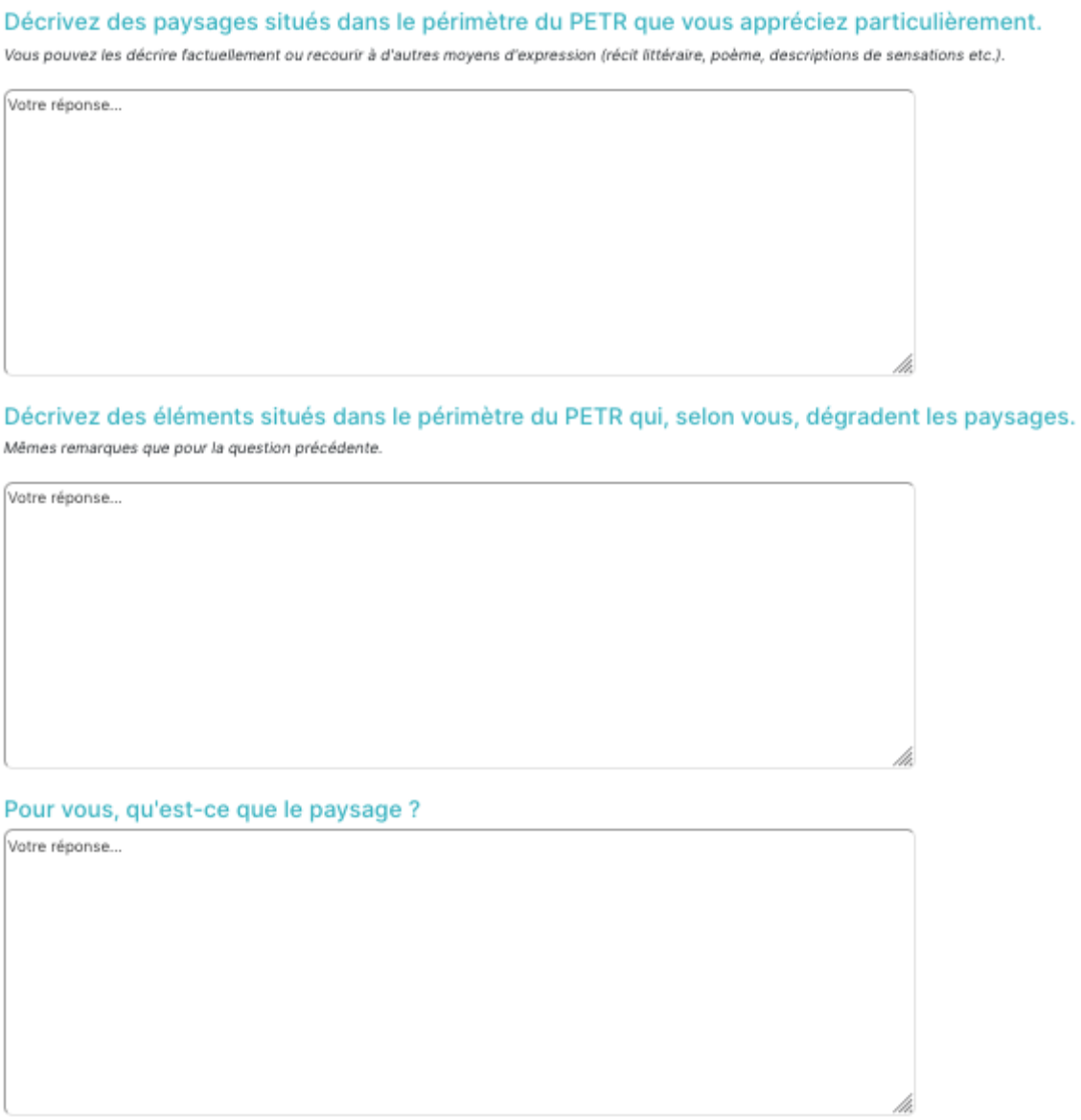

Figure 97 : Premières questions ouvertes de la plateforme de concertation en ligne.

Spatialiser les paysages grâce à une cartographie numérique en ligne

Il n'existe pas de solution gratuite facile à déployer qui permette à des utilisateurs de disposer de fonctionnalités de dessin libre sur une cartographie. Ce constat fait partie des raisons pour lesquelles le PETR du Haut-Rouergue a développé cet outil en interne. Cette cartographie permet de sélectionner une forme souhaitée (point, ligne, cercle, polygone), d'ajouter un paysage sur la cartographie interactive, et d'y associer un commentaire ainsi qu'une photographie. Lorsque l'utilisateur accède à l'interface cartographique, le fond de carte par défaut est celui d'OpenStreetMap rehaussé de l'ombrage du MNT de la BD Alti® de l'IGN de 25 mètres de résolution, permettant de visualiser le relief dans sa globalité. Les frontières administratives des communautés de communes et des communes y sont représentées par défaut, mais leur affichage peut être désactivé. Enfin, les participants peuvent modifier le fond de carte et opter pour une vue satellite et une représentation du relief beaucoup plus précise au moyen de l'ombrage d'un MNS de 1 mètre de résolution produit par interpolation des

données LIDAR de l'IGN, et dont la diffusion est optimisée grâce à une mise en cache des tuiles réalisée à l'aide de GeoServer.

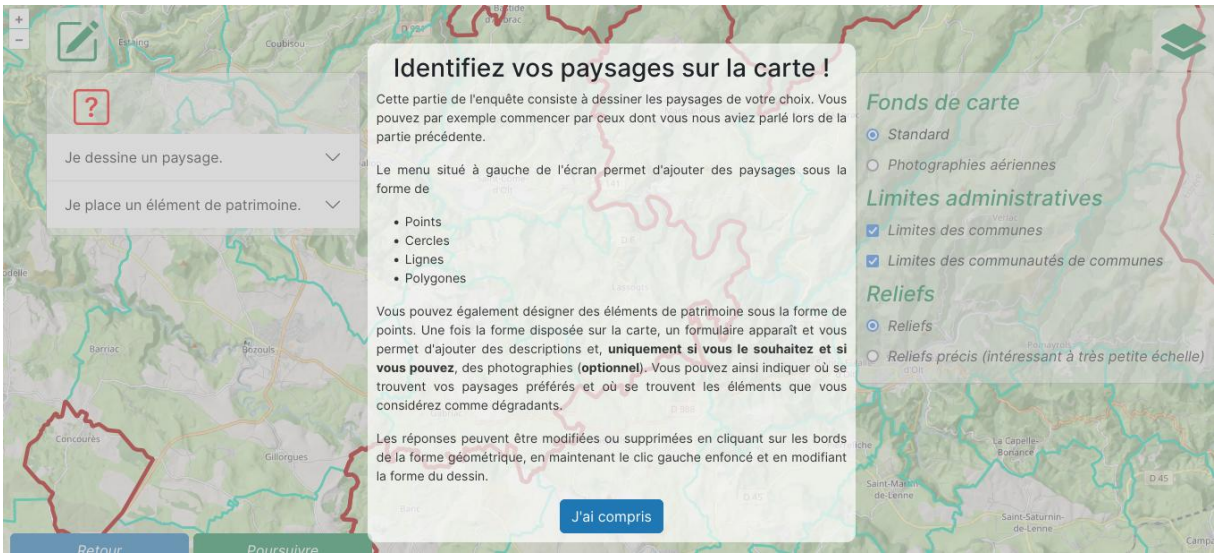

Figure 98 : Interface cartographique comprenant les instructions à suivre afin de guider le participant dans son utilisation.

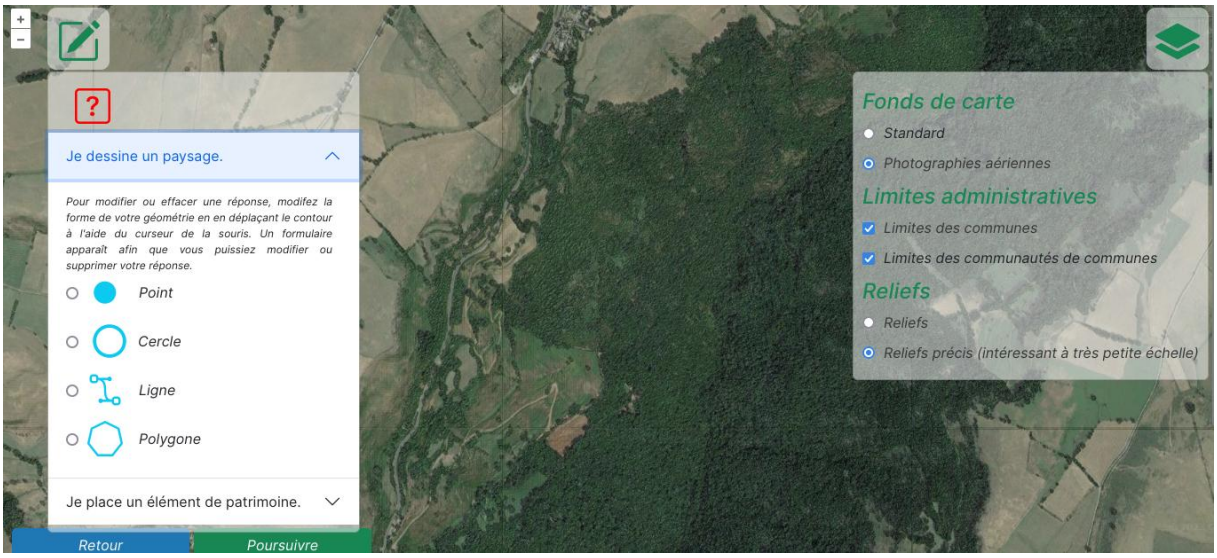

Figure 99 : Il est possible de modifier le fond de carte ainsi que l'ombrage afin de visualiser plus finement les reliefs et les éléments au sol. Ici, l'ombrage permet de rehausser d'anciennes terrasses situées sur le flan orienté est d'une vallée escarpée des contreforts de l'Aubrac, sculptée par une Boralde.

L'utilisateur peut sélectionner la forme par laquelle il souhaite représenter le paysage de son choix. Une fois la forme tracée, un formulaire grâce auquel il peut ajouter une description et joindre une photographie, apparaît.

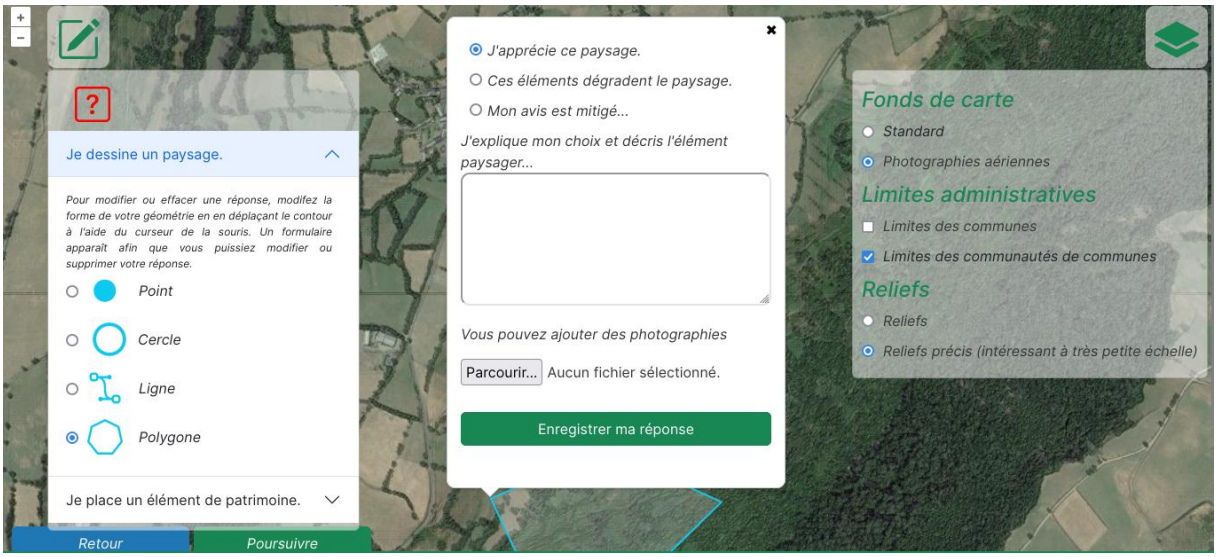

Figure 100 : Aspect du formulaire depuis lequel un participant peut ajouter une description et joindre une photographie.

En apportant une modification à la forme de son paysage, le participant peut également amender le contenu de sa réponse.

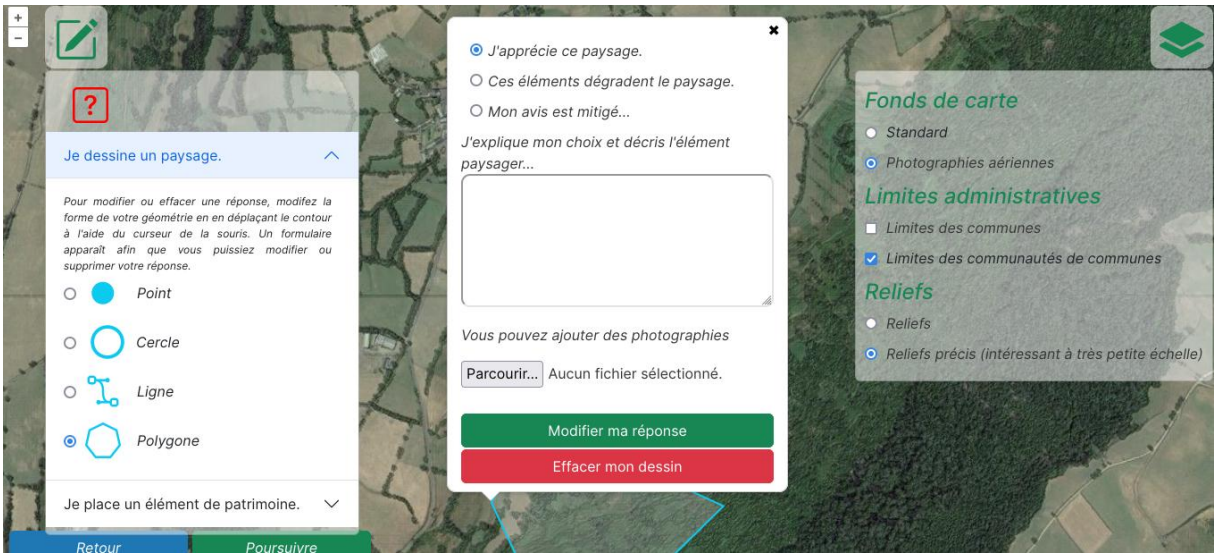

Figure 101 : L'interface cartographique permet de modifier le dessin et le contenu associé.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

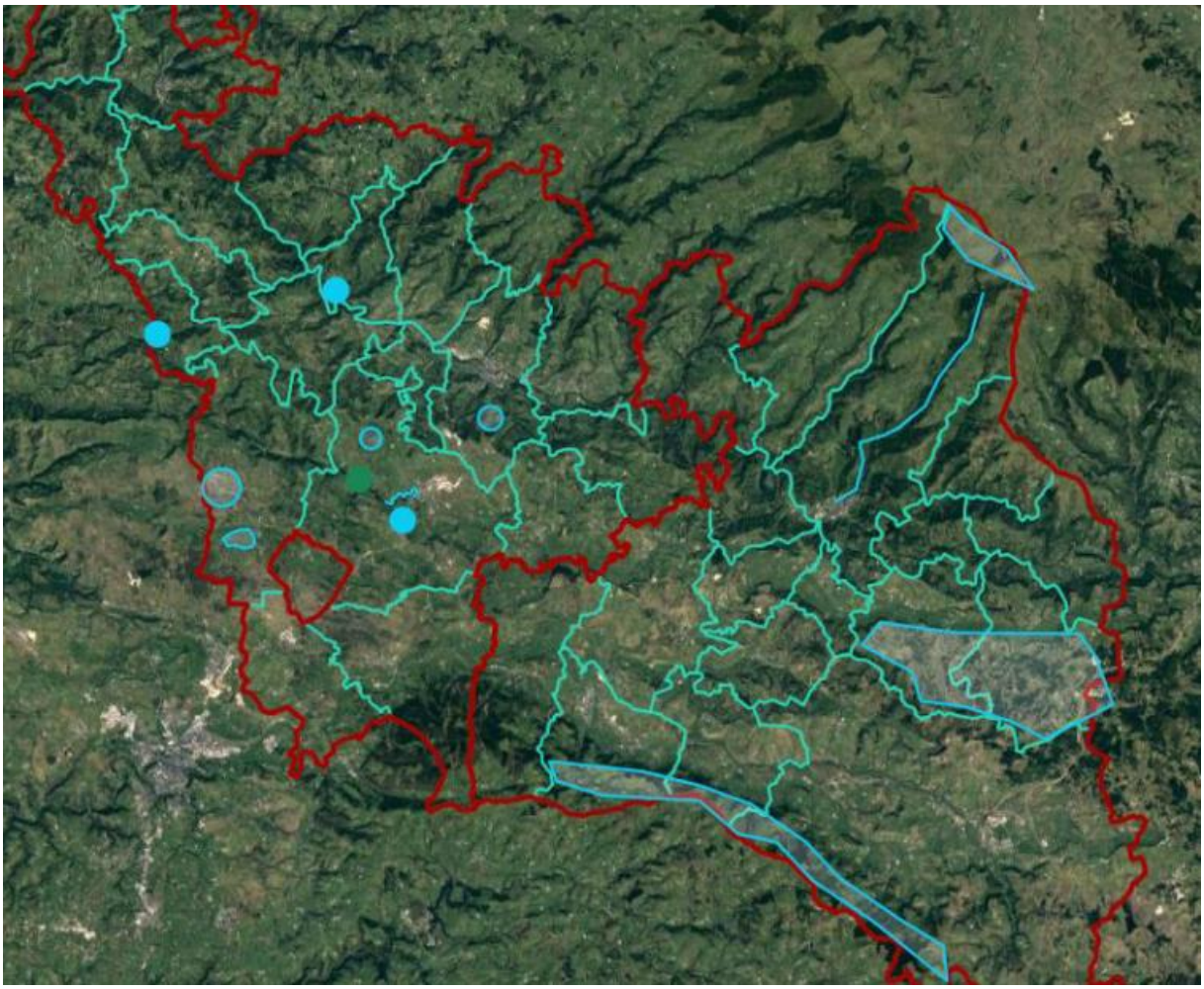

Figure 102 : Exemple possible de contribution.

Comprendre l'articulation entre paysage et transition énergétique

Cet outil de concertation représente également un moyen de sensibiliser et communiquer plus largement sur la démarche de Plan de Paysage et des enjeux auxquels elle vise à apporter des éléments de réponses. Elle consiste donc à résumer de manière synthétique les problématiques clés auxquels les territoires situés dans le périmètre du PETR vont avoir à faire face et des conséquences induites sur l'évolution des paysages et la vie de leurs habitants. C'est pourquoi dans un premier temps, le propos introductif met en évidence que des finalités pour lesquelles nous recourons aux sources énergétiques fossiles (en particulier les produits pétroliers) et du fait de l'efficacité de ces dernières (très concentrées et faciles à stocker), dépendent les grandes dynamiques paysagères le plus souvent jugées dégradantes. Cette introduction en présente également les conséquences sur la dégradation des conditions d'habitabilité de la planète Terre, lesquelles ne se limitent pas au climat. Enfin, un lien permet de mettre en perspective par rapport aux enjeux brièvement énoncés, les données de consommation énergétique et de production accessible en consultant un lien qui mène à un tableau de bord créé avec TerriSTORY®.

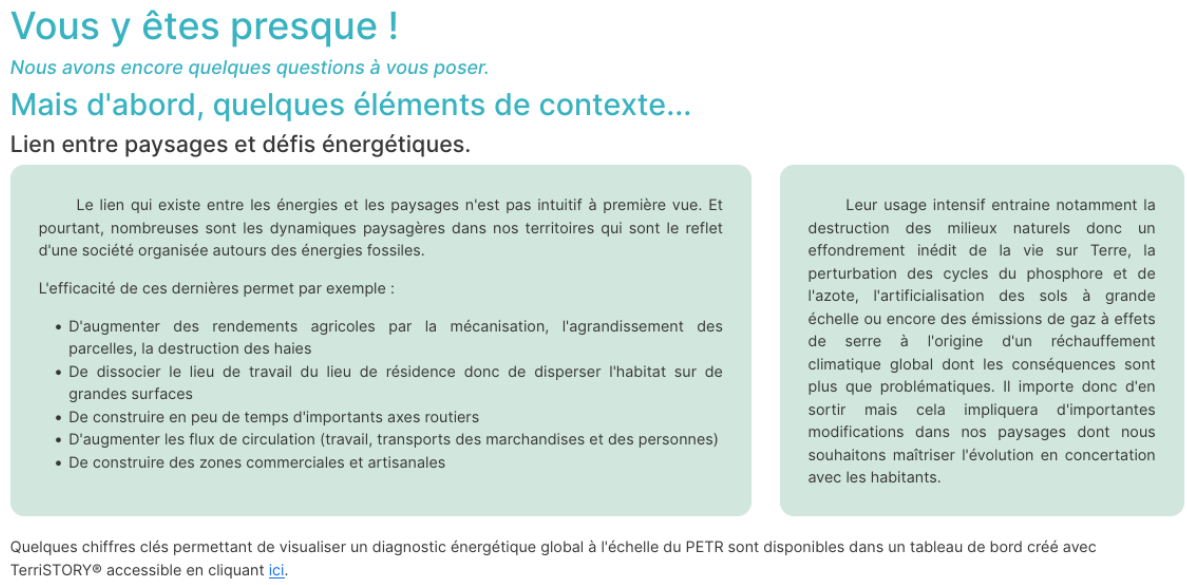

Figure 103 : Propos introductif à la dernière partie du questionnaire en ligne. Un lien mène vers un tableau de bord créé avec TerriSTORY® qui permet de synthétiser les données de consommation énergétique par secteurs, usages et types d'énergie, ainsi que les données de production.

Les questions qui suivent mettent en avant des tensions entre plusieurs préoccupations et visions, et incitent à modifier le schéma de pensée, et à prendre progressivement conscience du caractère éminemment systémique des enjeux auxquels s'attaque la démarche de Plan de Paysage.

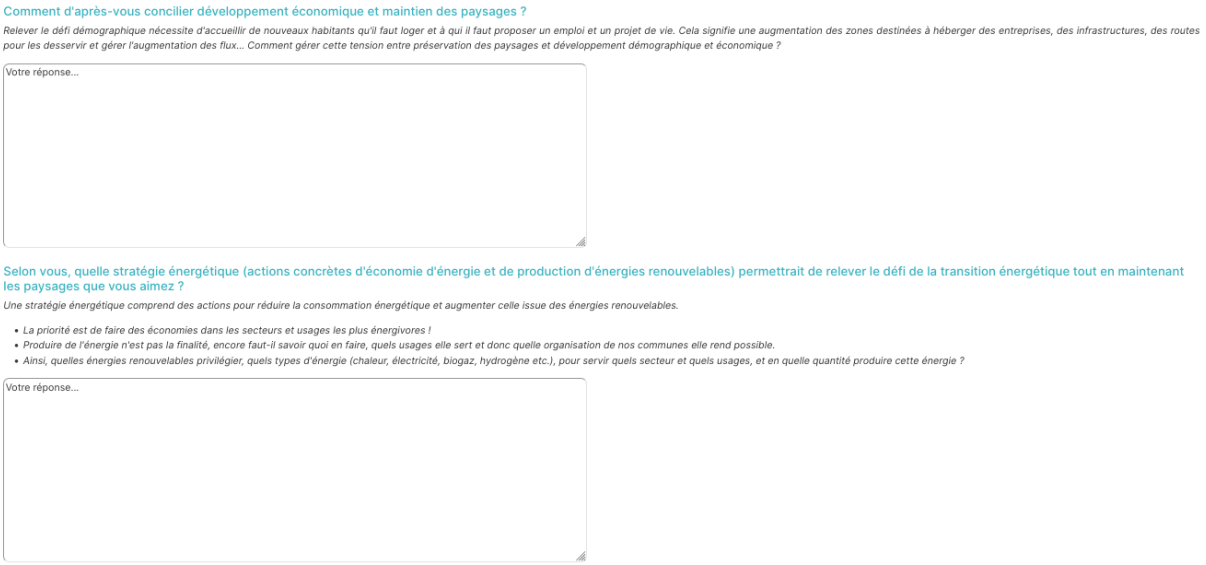

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

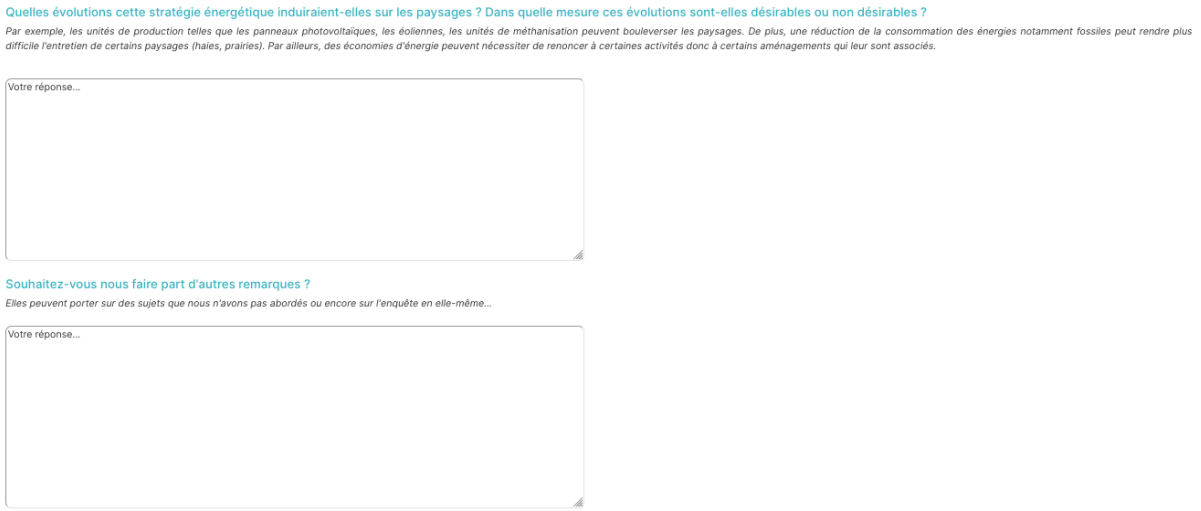

Figure 104 : Ces dernières questions mettent en avant les limites d'une vision axée uniquement sur la descente énergétique et matérielle, et que la question ainsi sous-tendue est celle de son organisation et de la manière dont les paysages sont amenés à évoluer dans ce contexte.

La démarche de concertation propre au monde agricole

Au cours de la première année de la mission paysage, des exploitants agricoles de filières diverses (maraîchage, élevage ovins et bovins), ont été interrogés sur l'avenir des paysages souhaités. L'enquête porte sur trois grandes thématiques sur lesquelles ils ont été invités à s'exprimer.

- Perception des paysages, comment l'appréhendent-ils au quotidien, et que représentent-ils pour eux ?
- Les dynamiques paysagères constatées depuis quelques années / décennies,
- Stratégie et pistes de réflexion (objectifs de qualité paysagère),
- Enjeux auxquels apporter des éléments de réponse.

Les exploitations sont situées sur différentes unités paysagères identifiées lors du premier découpage cartographique, lequel a ensuite été modifié en cours de mission.

Les agriculteurs sont des acteurs clés de la transition énergétique et paysagère. En effet, l'agriculture est, même après les révolutions industrielles, le principal usage à l'origine des paysages dont nous héritons, qu'il s'agisse des trames bocagères, des pelouses sèches, des murets, dolines et cazelles faites de pierres sèches, des anciennes terrasses dédiées à la culture d'arbres fruitiers et de vignes, des châtaigneraies, ou encore des grands domaines agricoles (grange de Séveyrac sur la faille marneuse du causse Comtal, la grange fortifiée des Bourines implantée sur les surfaces agropastorales des avant-causses, le château de Galinière également situé sur les avant-causses à proximité du causse de Sévérac, ne serait-ce que pour citer les plus emblématiques). Or, de l'évolution de l'agriculture vers des pratiques moins dépendantes des combustibles fossiles dépend l'évolution d'une grande partie des paysages du PETR du Haut-Rouergue. Cependant, ces grandes évolutions ne sont pas incompatibles avec les objectifs de qualité paysagère vers lesquels orientent les résultats de ces concertations disponibles en annexe 4 de ce document.

La démarche de concertation en recourant à l'outil ETAPE Paysage

ETAPE Paysage, conçu par le collectif paysage de l'après-pétrole en partenariat avec le CLER et le CAUE de l'Ardèche, a été expérimenté sur le PETR du Haut-Rouergue avec des techniciens des collectivités, professionnels de l'environnement et représentants d'associations. Il a également été mobilisé avec les élus dans le cadre de l'élaboration du PADD Comtal Lot et Truyère, et dans le cadre

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

de l'élaboration du zonage du PLUi des Causses à l'Aubrac. Ces éléments de réflexion ont en outre permis de concevoir une solution pour mettre en conformité cet effort de planification avec la loi du 23 mars 2023 dite APER (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables). Il s'agit d'un outil d'aide à la discussion qui consiste à spatialiser une stratégie énergétique fondée sur des objectifs de sobriété, d'efficacité et de production à partir de sources énergétiques renouvelables, et de se projeter dans un scénario d'évolution des paysages dans un contexte de sortie progressive des combustibles fossiles. Cette approche a le mérite d'une part de partir d'objectifs d'ordre physique (que doit-on produire si on souhaite conserver un mode de vie, encore à définir, acceptable voire désirable pour le plus grand nombre), et d'autre part d'aider les participants à prendre conscience de ce qu'impliquerait sur l'évolution des paysages, une telle transition afin de ne pas limiter les réflexions aux grandeurs statistiques. D'ordinaire, la stratégie énergétique à spatialiser est d'abord construite en concertation avec l'outil Destination TEPOS. Afin de compenser le fait que ce dispositif n'a pas été déployé dans le cadre du Plan de Paysage, nous avons adapté le déroulé de l'atelier ETAPE de la manière suivante.

- Spatialisation succincte des unités paysagères sur le territoire
  - Quelles sont les caractéristiques paysagères observables depuis le périmètre de la communauté de communes ?
  - À quels enjeux et dynamiques paysagères font-ils face ?
  - Quels atouts observe-t-on, et vis-à-vis de quelles faiblesses faut-il être vigilant ?

- Spatialisation d'une stratégie énergétique construite à partir de plusieurs potentiels de production (plusieurs scenarii étaient possibles)
  - Maîtrise de la consommation énergétique (Sobriété et efficacité, quelle organisation territoriale permet de limiter le recours aux combustibles fossiles dans les transports de biens et de services, et dans la mobilité des personnes),
  - Déploiement des unités de production (quelle quantité produit-on, quels types d'énergies, pour quels usages et quelles filières de production dans quelles proportions ?),
  - Travail sur un mix énergétiques (Affiner le mix énergétique en partant des réflexions sur les paysages permet de compenser en partie le fait que Destination TEPOS n'a pas été déployé sur le PETR du Haut-Rouergue),
  - Travail sur un scénario de déploiement d'unités de production par filière (Compte-tenu du mix énergétique dont on dispose, il faut adapter les filières de production en fonction. Par exemple, si on souhaite augmenter la part de la chaleur dans le mix énergétique, il est préférable de privilégier le solaire thermique au solaire photovoltaïque).

La dernière partie de l'atelier consiste à faire se projeter les participants dans les futurs paysages en recourant à des récits matérialisés sous diverses formes (cartes postales, message par téléphone, dessins, récits littéraires etc.). Compte-tenu de la complexité des réflexions auxquelles invitent les précédentes parties du dispositif, et du contexte dans lequel l'outil est déployé, cette troisième partie n'a finalement pas été abordée avec les élus (il l'avait été lors de sa première utilisation).

Analyses des résultats obtenus et définition des objectifs de qualité paysagère

Les objectifs de qualité paysagère sont définis sans tenir compte des problématiques que leur mise en œuvre soulèverait, bien que nous les mentionnions pour chacun d'entre eux. Ils portent notamment sur le travail humain (agriculture, filières locales, zones d'activités), l'habitat et l'énergie.

Compte-tenu de la complexité des thématiques abordées, ces objectifs ne peuvent être présentés de manière tranchée et immuable. Au cours de l'animation de ce Plan de Paysage, il convient en effet de laisser la possibilité de les faire évoluer, de les affiner et d'en accroître ainsi la pertinence. Les modifications apportées à la définition de ces objectifs découleront d'actions et d'expérimentations concrètes qui devront permettre d'enclencher l'organisation de la sortie des combustibles fossiles dans le respect de ce à quoi les habitants aspirent. Enfin, les différentes catégories sur lesquelles portent ces objectifs sont en réalité très intriquées, car elles portent sur des objets qui interagissent les uns avec les autres au sein du système désigné par le terme de paysage, défini en introduction de cette étude.

Des enjeux importants sur l'habitat et bâtiments dédiés à la production dans l'aire d'influence ruthénoise et la vallée du Lot

Plusieurs communes situées dans l'aire d'influence ruthénoise sont concernées par les différentes concertations menées au cours de la mission. En effet, elles ont été menées auprès des habitants à Villecomtal, Palmas d'Aveyron (dont la partie sud est orientée vers Rodez), Montrozier, Rodelle et à Bozouls. Cette proximité a parfois fait de certaines centralités de ces communes, des territoires à vocation résidentielle comportant un modèle d'habitat non apprécié par les habitants d'un point de vue paysager. Dans d'autres communes, les zones d'activité et bâtiments industriels sont également considérés comme dégradants. La concertation propre au monde agricole auprès d'un exploitant dont le lieu de travail est situé dans la commune de Laissac apporte également des éléments supplémentaires. Dans d'autres communes en revanche, ces dynamiques paysagères ne sont pas observées ou le sont en moindre mesure du fait de leur autonomie, des contraintes physiques qui les caractérisent et du faible niveau de population. Pour chaque entité paysagère et chaque centralité située dans les communes où a eu lieu la concertation, et où un enjeu sur l'habitat a été identifié, les résultats sont très brièvement décrits. Enfin, ce travail est alimenté par les résultats de la concertation en ligne. Les analyses détaillées sont disponibles en annexe 4 de cette étude.

Le Causse Comtal

Comme indiqué en introduction, le Causse Comtal est l'unité paysagère la plus menacée par la proximité avec l'aire d'influence ruthénoise. En effet, compte-tenu des flux d'énergie et de matières par habitant dont nos territoires ont besoin pour fonctionner, son attractivité fondée sur des activités qui ne permettent pas de lutter contre le déclin de l'agropastoralisme et donc la fermeture des milieux, peut devenir problématique, du fait des dynamiques décrites dans le diagnostic.

Gages (commune de Montrozier)

Le village de Gages était jadis composé de plusieurs hameaux distincts, variés et diversifiés, reflet, d'après l'un des participants, de l'ouverture d'esprit de Gages qui surplombe, depuis les corniches du causse, la vallée de l'Aveyron et fait face aux Palanges. Ces hameaux sont désormais réunis et entourés par un tissus urbain pavillonnaire que la majorité des participants à la concertation n'apprécie pas. Ces dynamiques paysagères peuvent être aisément représentés par une cartographie qui représentent les bâtiments selon leur ancienneté.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

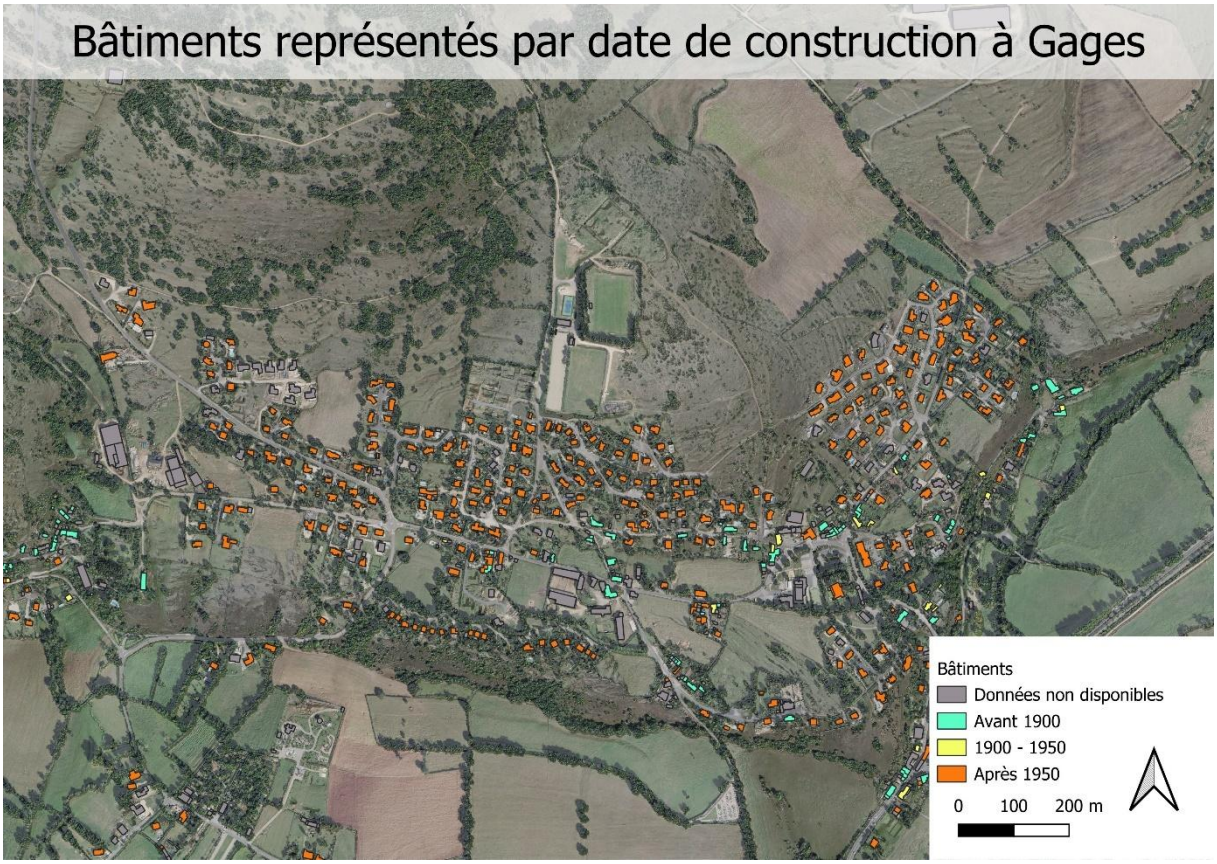

Figure 105 : L'organisation typique de l'habitat pavillonnaire est très visible sur cette cartographie. Les hameaux anciens touchés par la conurbation et mentionnés par les participants sont visibles par endroit.

Cependant, l'un des participants a rappelé que ces nouvelles maisons sont l'incarnation d'une certaine modernité dans la manière d'habiter à laquelle il n'est pas forcément opposé. Rappelons brièvement les enjeux sous-tendus par ces divergences de point de vue (également formulés en ces termes dans le compte-rendu disponible en annexe).

- Le bâti ancien à l'origine des villages dont nous admirons la beauté et considéré actuellement par les participants comme du patrimoine n'est pas apparu à des fins esthétiques, mais parce qu'il correspondait aux manières de vivre d'antan : consommation de foncier moindre pour préserver les terres de pâturage, bâti organisé autour des services essentiels sur plusieurs niveaux pour concentrer plus de populations puisque les mobilités actuelles n'existaient pas, matériaux locaux car les énergies et les technologies ne permettaient pas de déplacer autant de matières qu'aujourd'hui etc.,
- Et donc que le modèle d'habitation raconte de quelle manière on vit sur le territoire et autours de quelles activités est organisé ce dernier,
- Et enfin que de cette nouvelle manière d'habiter découlent les difficultés à réhabiliter l'ancien et donc à éviter l'abandon des logements construits il y a plus d'un siècle au profit du neuf (une dynamique non souhaitée également mentionnée par l'un des participants). Il est effectivement plus simple, à partir des matériaux extraits dans des proportions gigantesques, de construire du neuf adapté aux modes de vie contemporains selon des procédés industriels plutôt que de faire appel à des artisans et des ressources locales pour adapter des logements anciens à ces nouveaux modes de vie,

La commune de Gages est également concernée par le projet autoroutier de la RN88 lequel suscite une opposition de la part des habitants (seul un participant conseiller municipal a indiqué y être favorable). Il favorise notamment un développement économique fondé sur une augmentation des flux d'énergie et de matières à l'origine de la banalisation des paysages. Les raisons pour lesquelles ce projet est envisagé et même souhaité par certains élus sont pertinentes à certains égards et dans un cadre de pensée spécifique. En effet, nos économies reposent sur des flux importants et ne peuvent fonctionner et se développer sans axes routiers de ce type. Cependant, sa mise en œuvre soulève des problématiques de très grande ampleur sur la vulnérabilité énergétique des habitants (dépendance aux combustibles fossiles renforcée, l'imperméabilisation de sols en milieu karstique, dévastation d'habitats dans plusieurs ZNIEFF de type 1 et deux zones Natura 2000 etc.). Or, les paysages sont essentiellement issus de la manière dont les humains se sont intégrés dans la biosphère par leur travail et les finalités pour lesquelles ils transforment leur lieu de vie. En ce sens, développer un certain type d'économie et atteindre les objectifs de qualité paysagère ne sont pas inconciliables à condition que ces activités n'induisent pas une augmentation des flux d'énergie et de matières, en particulier si les nouveaux modes de production permettent au contraire d'en organiser la descente en favorisant des activités considérées comme essentielles au regard d'une vision du territoire et de l'évolution de ses paysages.

Notons enfin que l'un des participants à la concertation en ligne a désigné par un cercle, la zone Causse Comtal comme un élément jugé dégradant.

Bezonnes (commune de Rodelle)

Les participants à la concertation de la commune de Rodelle en ont mis en avant le caractère globalement résidentiel. Ils souhaitent unanimement que les bâtiments industriels dédiés à certains types de production ne soient pas implantés sur la commune (de telles implantations nécessiteraient de toute façon des infrastructures routières bien plus robustes). Cependant, l'implantation d'autres activités (services et commerces de proximité) n'a pas clairement été envisagée lors de la première concertation. La commune dépend donc d'autres bassins de vie eux-mêmes drainés par l'agglomération de Rodez, et en particulier celui de Sébazac et de sa zone commerciale. Cependant, ces choix font de l'essentiel du territoire de la commune, un concentré de paysages emblématiques lisibles, diversifiés et non banalisés.

Ainsi, seul le développement de l'habitat autour de Bezonnes suscite des avis très divers voire carrément opposés. On peut en visualiser l'organisation en recourant à une cartographie représentant les bâtiments par date de construction.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

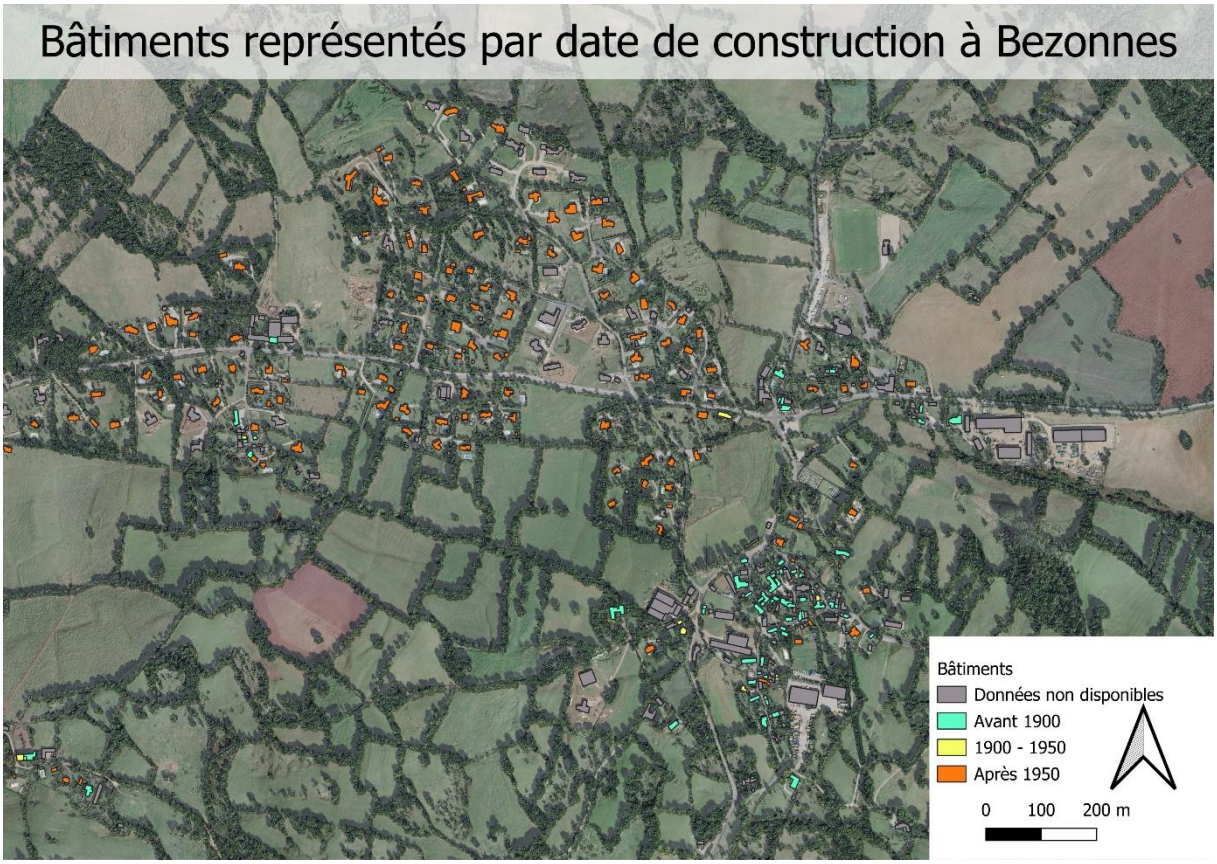

Figure 106 : L'extension de Bezonnes consiste à implanter des pavillons sur de grandes parcelles délimitées par des haies. L'objectif est d'en assurer une meilleure intégration visuelle (et donc de ce point de vue une meilleure intégration paysagère). La partie ancienne du village est visible au sud-est de l'emprise de la carte, laquelle montre clairement les différences d'organisation entre deux manières d'habiter fondamentalement opposées.

Certains participants indiquent notamment ne pas souhaiter un développement pavillonnaire consistant à disposer les maisons rapprochées les unes par rapport aux autres sur de petites parcelles car il induirait alors des dynamiques paysagères plus urbaines et donc incohérentes avec son implantation sur ce bout de Causse Comtal. D'autres rappellent qu'il existe d'autres manières d'habiter fondées sur une volonté de préserver le foncier agricole et de réunir les habitants autour des services afin de moins dépendre des combustibles fossiles. Ces discussions ont montré en définitive que définir des objectifs de qualité paysagères revient en fait à définir des manières de vivre, d'habiter et d'interagir avec le territoire et l'ensemble du vivant qui s'y trouve.

Bozouls

Idéalement situé entre Espalion et Rodez, Bozouls a connu un essor industriel de grande envergure au cours des dernières décennies en en faisant un bassin d'emploi majeur stratégiquement rapproché de Rodez par les déviations successives de Curlandes, Lioujas et Sébazac, et de la zone d'activité de la Bouysse située dans la commune d'Espalion, par un nouvel axe routier mis en service en décembre 2018. Il ne manque plus que l'arrivée de la nouvelle RN88 pour le relier aux bassins d'emploi situés dans la vallée de l'Aveyron et le rapprocher des métropoles montpelliéraine et clermontoise. Ce contexte de dynamisme économique et industriel fait de Bozouls une commune où les enjeux propres aux bâtiments sont majeurs, où les zones dédiées à la production s'agrandissent, et où les logements viennent à manquer, malgré l'implantation de nouveaux logements individuels et collectifs en quantité significative. Ainsi, les habitants ont, pour certains d'entre eux, déjà connus de

grands bouleversements induits par l'étalement de zones d'activités et d'une grande surface de distribution, et par l'extension de l'habitat pavillonnaire sur de grandes surfaces (Cf. analyses diachroniques effectuées dans le diagnostic et cartographie des modes d'occupation des sols). Ce constat représente probablement une hypothèse crédible pour expliquer les contestations contre deux projets d'ampleur planifiés dans la commune en milieu karstique.

- Extension de la zone des Calsades sur une surface d'environ vingt-cinq hectares,
- Dans le prolongement de cette extension est prévue l'implantation d'une unité de méthanisation d'une emprise au sol d'environ 3,5 hectares.

La concertation à Bozouls a été marquée par l'arrivée d'une dizaine d'opposants à la méthanisation qui n'étaient venus que pour manifester leur désaccord profond avec ce projet (et dans la plupart des cas avec l'extension de la zone d'activités). Certains sont partis en cours de concertation car ils n'avaient pas prévu d'y rester jusqu'à son terme (les concertations représentent deux heures de réunion sur des sujets d'une grande complexité au cours d'ateliers qui agissent sur des affects). La concertation a néanmoins permis pour ceux et celles qui y ont participé jusqu'au bout, de se connecter avec des visions différentes et de les considérer avec un certain niveau de légitimité dans le respect mutuel. Comme indiqué précédemment, c'est aussi le rôle de la concertation que de rétablir le dialogue.

Il n'en demeure pas moins que les échanges lors de cette réunion ont porté sur les enjeux paysagers propres à tout territoire soumis à une forte pression foncière, immobilière et économique. Bien que posés en des termes différents dans le diagnostic, les dynamiques paysagères initialement identifiées au début de cette étude sont bien celles que les participants ont spontanément abordées. Ainsi, dans cette région du Causse Comtal, les élus et les habitants, en dépit de visions très différentes, se sont néanmoins accordés sur divers points :

- Veiller à conserver la trame bocagère en apportant davantage de soin à son entretien,
- Conserver les arbres qui délimitent les parcelles ou situés en milieu de prairie, maintenir des boisements et des bosquets,
- Éviter l'enfrichement des surfaces agropastorales dû au déclin de l'agropastoralisme qui entraine un développement important et rapide des peuplements de genévriers,
- Faire de la voie verte un axe structurant pour les mobilités douces,
- Mettre un terme au mitage en densifiant le centre-ville de Bozouls tout en apportant un soin particulier l'intégration de l'habitat collectif.

En outre, il a été question à plusieurs reprises d'un équilibre à trouver entre développement des activités humaines et maintien des paysages de causses, de prairies et de bocages, comme si ces divers éléments étaient en fait opposés. Cette concertation a donc invité les participants à poser ces problématiques en d'autres termes : quelles activités économiques nous souhaitons maintenir ou implanter, quelles industries constituent un paysage cohérent donc un nouveau patrimoine, dans quelle mesure la marque du travail humain à l'origine des paysages auxquels nous aspirons est-elle compatible avec le maintien des conditions d'habitabilité du territoire etc.

La zone d'activité de Peyrelebade

Implantée dans la commune d'Espalion à la limite avec la commune de Bozouls, la zone de Peyrelebade est située en position dominante sur la vallée du Lot depuis les corniches nord du causse Comtal. En partie visible depuis la route principale permettant de faire le lien entre Bozouls et Espalion, elle présente aux automobilistes un parc important de véhicules disposés sur un grand espace vierge derrière un grillage vert. Cette zone a été citée par deux participants à la concertation en ligne (et désignée par l'un d'eux sur la carte interactive) et un participant à la concertation en présentiel portant sur la commune de Bozouls, et à chaque fois jugée dégradante. Il convient donc de veiller à ne pas

privatiser des points de vue à ce point emblématiques par des bâtiments et espaces dédiés à la production, de cette ampleur.

Le rougier

Du fait des contraintes géologiques et géomorphologiques qui le caractérisent, les enjeux propres au rougier sont d'une ampleur bien moindre que sur le causse. Quelques indications des participants à la concertation portant sur la commune de Villecomtal concernent l'intégration paysagère de bâtiments.

Villecomtal

L'arrivée à Villecomtal en provenance de Rodelle donne l'impression de dynamiques paysagères interrompues dans leur cours. Certains bâtiments industriels de petites dimensions à l'origine de cette impression sont désormais abandonnés et sont jugés dégradants par les habitants. La commune concentre désormais essentiellement des activités agricoles et paysannes à l'origine de bâtiments agricoles isolés. Par ailleurs, quelques pavillons se sont implantés sur les hauteurs de la vallée du Besorc et en fond de vallée du Dourdou et soulèvent des problématiques de transition entre le bâti ancien de la bastide médiévale et les constructions neuves disséminées là où les contraintes topographiques rendent possible leur implantation. C'est pourquoi la commune de Villecomtal, comportant en son sein de nombreux logements vacants mais inhabitables, s'est engagée dans le programme Petite Ville de Demain et Petite Cité de Caractère afin d'en exploiter au mieux le potentiel.

Saint-Julien-de-Rodelle (commune de Rodelle)

Les hauts de la commune de Rodelle sont situés dans la partie du rougier en bascule vers la vallée du Lot, en direction de Sébrazac. Sa proximité avec Bozouls et Espalion aurait pu induire un développement important de l'habitat résidentiel. Les participants à la concertation portant sur la commune de Rodelle ont d'ailleurs fait part de cette éventualité qu'ils redoutent. En définitive, la construction d'une extension pavillonnaire à proximité du village de Saint-Julien-de-Rodelle était envisagée mais ne s'est pas concrétisée faute de demandes. À l'exception de deux maisons construites en position dominante à l'entrée du village en provenance de Bozouls, aucun enjeu paysager immédiat en lien avec l'habitat n'est identifié. Dans l'hypothèse où ce projet d'extension venait de nouveau à être envisagé, il conviendrait de veiller à la disposition des bâtiments qui pourraient potentiellement se trouver à l'aplomb du village.

La vallée de l'Aveyron

Palmas et Coussergues (commune de Palmas d'Aveyron)

L'habitat à palmas s'est étalé sans cohérence par rapport à l'organisation initiale de la partie ancienne du village. Cette organisation est concomitante à un délitement du lien social déploré par la maire de la commune, du fait d'une structuration de l'espace publique axée autour de la voirie, des clôtures et des habitations, et aboutit par endroit à une privatisation des points de vue sur la vallée du Lot et l'Aubrac. Un échange avec la maire a révélé une volonté de lier ces nouvelles habitations avec le centre afin que les habitants puissent se retrouver de nouveau à Palmas. Lors de la concertation portant sur cette commune, la plupart des habitants provenaient de Coussergues, centralité où les enjeux sur l'habitat sont moins importants. La question des extensions pavillonnaires n'a donc pas été abordée lors des discussions et il n'est pas simple de définir, à partir de ces résultats, des objectifs de qualité paysagère sur cette thématique, qui associe les habitants.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Bertholène

La commune de Bertholène comprend dans son périmètre un bout d'avant-causses, dont une partie du rougier de Gabriac et la totalité des surfaces agropastorales à l'orée desquelles est implantée la grange fortifiée des Bourines qui alimentait jadis les estives de l'Aubrac, une partie de la vallée de l'Aveyron, la vallée du Lugagnac séparée de celle de l'Aveyron dont il est un affluent, par un petit bout de causse karstique, et une grande partie des Palanges. La principale centralité, Bertholène, est implantée en milieu karstique sur l'adret escarpé de la vallée du Lugagnac et fait face aux versants abrupts des Palanges en haut desquels se trouvent les crêtes de Vezins et le plateau du Lévézou. Du fait du resserrement de la vallée et de la présence de la RN88, l'habitat s'est développé à proximité du Lugagnac, en zone inondable et à proximité de la route, sans lien réel avec le centre-bourg. Les élus et habitants ont unanimement considéré lors de la concertation, que cette dynamique est dégradante et perturbe la lisibilité de la vallée. Quel type d'habitat pourrait-il donc convenir dans cette commune ainsi contrainte par les infrastructures routières, ferroviaires et minières (Cf. l'ensemble de l'analyse des résultats de la concertation) ? D'autres centralités pourraient-elles accueillir de nouveaux habitants ? Alors qu'un participant a fait remarquer les difficultés pour lier les centralités entre elles, quelle organisation permettrait de faire se réunir de nouveau les habitants de la commune (surtout dans l'hypothèse où de nouvelles personnes s'installent dans les autres centralités de la commune comme Larquet, Banc, Anglars ou encore Ayrinhac) ?

La vallée du Lot

Les enjeux mis en avant dans le diagnostic ont été soulevés dans la seule commune de la vallée du Lot où la concertation a eu lieu : Saint-Laurent-d'Olt tourné vers le bassin de vie de la Canourgue en Lozère. Les enjeux portant sur l'habitat y sont pourtant moins intenses que dans le bassin ouvert aux alentours d'Espalion et Saint-Côme-d'Olt. Saint-Laurent-d'Olt est implanté sur un méandre sculpté par le Lot entre métadiorites durs et autuniens rouges tendres. Le pavillonnaire est donc disséminé sur des roches plus tendres lorsque l'avancée sur le Lot s'élargit, ainsi que l'atteste ce bloc-diagramme.

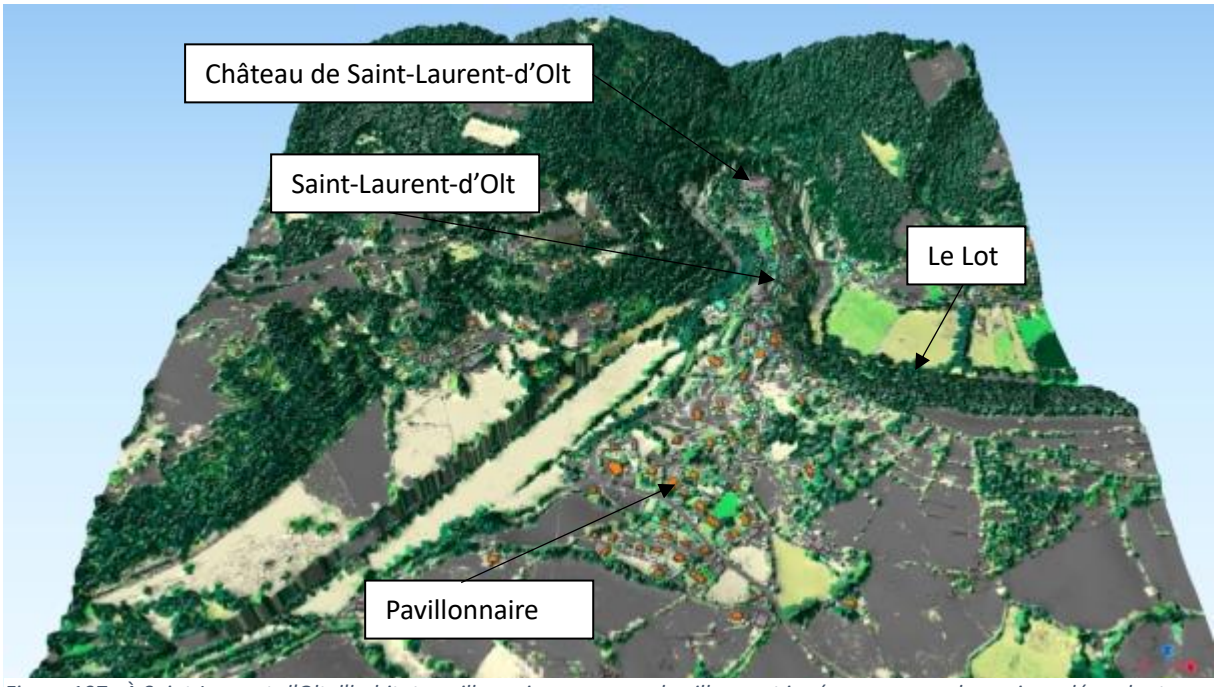

Figure 107 : À Saint-Laurent-d'Olt, l'habitat pavillonnaire en marge du village est jugé comme une dynamique dégradante par les habitants.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Des pratiques agricoles prépondérantes dans l'évolution des paysages

Les résultats à partir desquels sont esquissés les objectifs de qualité paysagère portant sur l'agriculture proviennent des différents dispositifs de concertation (enquête axée sur le monde agricole, mais également concertation en présentiel avec les habitants et plateforme de concertation en ligne).

Rendre aux paysages de vallée et de causse leur lisibilité

Le maintien de pratiques agricoles extensives permet de limiter les dynamiques de fermeture de milieux observées partout où ces activités sont sur le déclin. Les paysages de causses façonnés par l'agropastoralisme ovins sont largement concernés par ce constat. En raison de l'augmentation de la productivité du travail dans l'agriculture rendue possible par l'arrivée des machines agricoles et des produits pétroliers, ces terres ne sont plus valorisées et le patrimoine associé se dégrade : les dolines délimitées de murets se ferment, les cazelles et les murets de pierre sèche s'effondrent. Ces éléments de paysage reflètent une manière de pratiquer l'agriculture, et il n'est pas étonnant qu'ils se dégradent à mesure que ces pratiques déclinent. Pourtant, la fermeture des causses par l'envahissement du genévrier fait partie des préoccupations exprimées à de nombreuses reprises lors des concertations qui ont eu lieu notamment sur le causse Comtal. La réintroduction de ces pratiques qui permettraient de restaurer et de requalifier le patrimoine du causse fait donc partie des objectifs de qualité paysagère qui découlent directement des résultats des concertations qui ont eu lieu à Montrozier, Rodelle et à Bozouls.

Des dynamiques similaires peuvent être observées dans les vallées (vallée du Lot, du Dourdou et de la Truyère). D'anciennes terrasses jadis dédiées à la culture de la vigne (et de la fraise autour de Saint-Geniez et Saint-Laurent-d'Olt) se ferment et sont détruites du fait de ces dynamiques d'enfrichement. L'installation de viticulteurs sur des terrasses qui ne sont pas encore dégradées peut représenter une réponse adaptée à cet enjeu, sous réserve que ces nouvelles pratiques soient compatibles avec le maintien du vivant.

Maintenir le système polyculture-élevage

Il existe des sols avec lesquels il est plus facile de travailler. La complémentarité physique et climatique observée au sein des territoires situés dans le périmètre du PETR du Haut-Rouergue permet au système polyculture - élevage, à l'origine des paysages appréciés par de très nombreux participants aux concertations, de prospérer. En effet, l'alternance entre bocages, boisements, cultures, prairies, villages qui fait la diversité et donc la lisibilité des paysages observables depuis le périmètre du PETR n'est maintenue qu'en raison d'un certain type d'agriculture, lequel permet de raccourcir les chaînes logistiques de production et de restaurer, dans une certaine mesure, les cycles biogéochimiques. C'est pourquoi le maintien de ce modèle d'agriculture doit figurer parmi les objectifs de qualité paysagère.

Limiter le broyage des roches, la déforestation, la destruction des haies et la fermeture des chemins ruraux

Au cours des différentes concertations, trois endroits précis ont été désignés comme concernés par des pratiques nécessitant de broyer les roches d'un causse et de détruire d'anciens parcours d'ovins. Tout d'abord, un enjeu a clairement été identifié sur le causse de Coussergues marqué par de nouvelles pratiques agricoles, sur un sol jadis dédié aux pratiques agropastorales. Un peu plus loin sur la vallée de la Serre, dans la commune de Saint-Martin-de-Lenne, les participants à la concertation déplorent la déforestation en cours sur le causse de Sévérac, juste au-dessus de la Gamasse. Enfin, un participant à la concertation en ligne a désigné la doline de Sermeillet sur le causse de Sauveterre, préservée, dit-il, de pratiques agricoles à l'origine de la destruction des haies, des parcours ovins et de l'agrandissement des parcelles. On peut supposer que le participant fait référence aux dynamiques de concassages des parcours d'ovins nettement identifiées par analyses diachroniques. Il a enfin rappelé

le rôle essentiel des haies dans les conditions d'habitabilité du territoire et dans l'atténuation des aléas (formation de congères notamment). En outre la concertation propre au monde agricole a mis en évidence une volonté de diversifier des pratiques agricoles tout en faisant en sorte qu'elles restent dans des dimensions adaptées aux caractéristiques du territoire, tournées vers des pratiques de circuits courts et qu'elles favorisent le maintien des milieux ouverts et l'épanouissement de la trame bocagère observable dans la plupart des unités paysagères identifiées.

La question de la viabilité économique des exploitations est centrale et constitue un frein aux objectifs précédemment énoncés

La question de la rentabilité économique des exploitations agricoles (comme celle de toute activité économique d'ailleurs) dépend en grande partie des flux thermodynamiques dont elles sont tributaires. Produire, c'est transformer le plus souvent en recourant aux produits pétroliers particulièrement adaptés à certains usages propres au monde agricole sans lesquels le rôle des grandes villes serait fondamentalement différent de celui qu'elles occupent actuellement. C'est la raison pour laquelle maintenir la production ou la faire progresser à un certain niveau engendre parfois toutes les dynamiques observées et déplorées, malgré certaines conditions d'obtention de subventions européennes dont l'agriculture française est dépendante, parmi lesquelles le maintien des haies existantes. Ainsi, malgré la présence d'un système polyculture – élevage bien implanté, et très vertueux à bien des égards, apporter des éléments de réponses dans une situation aussi complexe nécessitera très probablement de faire se concerter le monde agricole et de poursuivre les travaux avec la chambre d'agriculture de l'Aveyron. Des projets coconstruits avec les habitants peuvent également permettre de commencer à faire évoluer très progressivement la production vers des pratiques encore plus connectées au vivant et moins dépendantes des produits pétroliers, machines et intrants.

Adapter le déploiement des unités de production aux caractéristiques paysagères de leur lieu d'implantation dans le respect des contraintes patrimoniales

Les éléments obtenus lors des concertations permettent d'établir des orientations sur l'habitat, les bâtiments et l'agriculture. Une étude supplémentaire sera nécessaire pour construire les liens avec la manière dont on peut rendre physiquement envisageables, les modes de vies auxquels les habitants aspirent. Cependant, il convient d'inscrire, dans les réflexions menées lors de ce Plan de Paysage, en concertation avec les habitants et les élus, les orientations sur le déploiement des unités de production. Les enjeux de planification d'une stratégie énergétique, compte-tenu du contexte réglementaire (loi APER, pression des développeurs EnR vis-à-vis desquels il n'est pas toujours simple de se positionner), sont d'autant plus importants si on souhaite recourir à l'approche paysagère pour le déploiement des unités de production, dont on souhaite que leur disposition spatiale soit établie selon les caractéristiques paysagères de leur lieu d'implantation. Des grandes orientations qui découlent des concertations peuvent néanmoins être esquissées ici.

- L'opposition aux éoliennes est plutôt franche. Il conviendra donc d'établir, au regard d'objectifs à définir sur la quantité d'énergie issue de sources renouvelables à produire selon la vie à laquelle aspirent les habitants, une stratégie énergétique qui se passe d'éoliennes et de procéder ensuite à un arbitrage entre le renforcement d'autres filières de production d'électricité, (ou de chaleur si elle se substitue à l'électricité pour certains usages) et le niveau de richesse matérielle auquel chacun peut accéder,
- La seule objection à l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture est celle portant sur les caractéristiques patrimoniales et les chaînes logistiques de production (extraction minière, transport, assemblage), et il serait opportun de prendre cette objection au sérieux et d'affiner

les calculs d'impacts selon les types de panneaux photovoltaïques auxquels le territoire peut accéder,

- Le photovoltaïque au sol suscite des avis mitigés. Certains craignent des conflits d'usage entre la production alimentaire, et celle d'énergie nécessitant moins de travail donc plus confortable pour les propriétaires terriens notamment les agriculteurs dont on comprend la position. D'autres enfin font le parallèle avec les barrages hydrauliques et rappellent que leur existence n'est désormais plus perçue comme une dégradation paysagère,
- Il n'existe pas d'oppositions tranchées à la production de biogaz au moyen d'unités de méthanisation à condition que certains points de vigilance soient pris en considération (quantités de cultures intermédiaires, dimensionnement et emplacement du projet),
- Les projets de production d'hydroélectricité doivent être pensés dans le respect des éléments paysagers qui font patrimoine ainsi que l'attestent les participants au questionnaire en ligne qui ont insisté sur leur opposition vis-à-vis du projet porté à Entraygues-sur-Truyère par la Société du Moulin d'Entraygues-sur-Truyère.

Vers des grandes orientations en matière d'objectifs de qualité paysagère

Il est désormais possible de traduire les résultats obtenus en grandes orientations, en gardant à l'esprit que les participants aux divers dispositifs de concertation ne représentent qu'un échantillon restreint de la population. Ces grandes orientations portent principalement sur les bâtiments et l'agriculture, et sont analysées par le prisme des enjeux de la transition énergétique tels qu'énoncés en introduction de ce rapport.

1. Maintenir des pratiques agricoles diversifiées et adaptées aux caractéristiques paysagères identifiées, et préserver le patrimoine associé.

a. Entretenir et valoriser les parcours d'ovins sur les causses,
b. Restaurer le patrimoine lié à l'agriculture (cabanes, cazelles, dolines, murets),
c. Affecter certaines terrasses des vallées et coteaux à de nouveaux usages, ou aux anciens (vignes, fraises, vergers) en concertation avec les habitants,
d. Maintenir un bocage dense constitué d'essences locales et délimitant des parcelles dédiées à des productions variées et favorisant le système polyculture – élevage,
e. Préserver et maintenir les ceintures de jardin vivriers autours des centre-bourgs.

2. Contrôler la disposition spatiale de l'habitat dans son contexte paysager.

a. Limiter l'imperméabilisation des sols et leur dégradation en maîtrisant la disposition spatiale de l'habitat, en cohérence avec les paysages façonnés par les pratiques agricoles, et mentionnés dans le premier objectif de qualité paysagère,
b. Planifier la disposition de l'habitat et des activités économiques pour limiter les situations de vulnérabilité énergétique,
c. Favoriser l'implantation ou le maintien de filières économiques robustes, dépendantes de chaines logistiques de production les plus courtes possibles, disposant de compétences spécifiques sur les différents aspects de l'habitat,
d. Favoriser les initiatives d'entre-aide sur la rénovation des bâtiments (exemple des apéro-peintures à Gages),
e. Valoriser les initiatives qui favorisent l'appropriation citoyenne de l'habitat.

3. Réduire la dépendance du territoire aux combustibles fossiles en anticipant les évolutions induites dans les paysages.

a. Interroger la manière dont les habitants orientent les efforts de production et leur travail,
b. Orienter l'organisation globale du territoire vers des objectifs de sobriétés en quoi consiste la réduction des flux d'énergie et de matières,
c. Écourter les chaines logistiques de production,
d. Poursuivre les études et aménagements sur les tronçons dédiés à une mobilité active en milieu rural permettant de vivre les paysages du territoire au quotidien,
e. Sensibiliser puis mobiliser les habitants sur l'évolution des pratiques agricoles (répartition du foncier, augmentation de la part d'agriculteurs, diversification des productions) afin qu'elles deviennent moins dépendantes des produits pétroliers, tout en maintenant leur qualité actuelle.

4. Intégrer les unités de production selon une stratégie énergétique inscrite dans un effort de planification au regard de la vie et des paysages auxquels aspirent les habitants.

a. Produire des énergies thermiques dans les bâtiments afin d'y substituer les combustibles fossiles, en lien avec les ressources et filières économiques locales,
b. Produire les différentes énergies dans une quantité estimée selon les objectifs de sobriété et d'efficacité à définir en poursuivant les efforts de concertation et d'animation,
c. Dimensionner les unités au regard des ressources que le territoire est en mesure d'apporter, à partir desquelles les énergies sont produites, dans un souci de réduction des chaines logistiques (notamment sur l'utilisation de la biomasse),
d. Faire s'approprier ces enjeux de production par les citoyens à travers de nouveaux modes de gouvernance (exemple des centrales villageoises),
e. Planifier la stratégie énergétique en fonction des modes de vies dont découlent des usages spécifiques auxquels aspirent les habitants, dans les limites imposées par les enjeux de la transition énergétique (poursuivre les efforts de concertation et de sensibilisation est nécessaire).

Limites des travaux et insuffisances à combler par le programme d'actions

Pour de multiples raisons, cette étude comporte des lacunes clairement identifiées (il y en a peut-être d'autres) dont il faut tenir compte, en particulier dans le programme d'actions qui pourra contribuer à en combler certaines. De cette précision découle un élément fondamental : ce Plan de Paysage est destiné à continuer d'évoluer et a vocation à susciter la contradiction. En effet, compte-tenu de la complexité des enjeux auxquels il vise à apporter des éléments de réponses et aux conséquences de la manière dont on traite ces enjeux, sur la vie des habitants, il est par nature voué à être critiqué dans ses différentes approches, dans sa méthodologie ou encore dans ses conclusions.

Un travail sur l'énergie insuffisant

Les moyens dont le PETR dispose pour cette étude ne permettent pas de produire des éléments d'analyses suffisamment approfondis sur les questions énergétiques. Certains travaux qui devront faire partie de la démarche PCAET que la communauté de communes Comtal Lot et Truyère devra initier,

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

permettront dans une certaine mesure de compléter certaines des lacunes constatées par exemple sur les questions énergétiques.

Les potentiels de production

Les potentiels de production permettent de caractériser des portions de territoire par des grandeurs physiques à mettre au regard de la manière dont les habitants vivent sur le territoire et d'usages multiples dont la collectivité peut se passer car jugés facultatifs voire nocifs, et d'autres jugés nocifs dans une certaine mesure mais essentiels, et d'autres enfin jugés utiles et indispensables. L'exploitation de ces potentiels peut ensuite être associée à un mix énergétique dont la mise en œuvre nécessite enfin, le déploiement d'unités de production, c'est-à-dire la nécessaire transformation d'un paysage par le rapprochement entre lieux de production et lieux de consommation. Les calculs de ces potentiels sont donc fondamentaux pour anticiper les évolutions paysagères induites par cet aspect bien spécifique de la transition énergétique, et représentent donc un puissant outil de planification. Or, à ce jour, seul le calcul du potentiel photovoltaïque sur toiture a fait l'objet d'une étude un peu plus approfondie, encore que la qualité des résultats produits mériterait d'être évaluée par des comparaisons entre les prévisions du modèle et l'observation empirique.

Les potentiels de substitution

Comme indiqué tout le long de ce rapport, les énergies se présentent sous diverses formes et nécessitent d'être transformées pour les adapter à des usages spécifiques. Ainsi, les produits pétroliers sont faciles à substituer pour certains usages (en particulier ceux qui peuvent être assurés par un convertisseur énergétique immobile relié à un réseau). Grâce aux données diffusées par un observatoire régional, il est tout-à-fait possible de donner quelques grandeurs dans certains secteurs (les bâtiments notamment) pour certains usages (par exemple le chauffage ou la cuisson des aliments). Encore faut-il parvenir à mesurer ce que cela signifie sur le remplacement des convertisseurs énergétiques (en l'occurrence des systèmes de chauffage dans les bâtiments) sur la vie des habitants et l'économie locale, le type et la source d'énergie à privilégier (chaleur, électricité, bois, biogaz, solaire thermique etc.) et les ressources à mobiliser pour atteindre ces objectifs.

Les potentiels de réduction

De combien peut-on réduire la consommation énergétique et quels impacts sur la vie des habitants du territoire ? Répondre à cette question est absolument nécessaire pour déterminer la quantité d'énergie dont le territoire a besoin pour assurer les usages jugés essentiels par les habitants. Le PETR a initié de premiers travaux lors de la préparation de l'atelier EPAPE Paysage mené dans le cadre du PADD de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère, mais qui restent une esquisse peu précise sur laquelle il n'est pas souhaitable de s'appuyer.

Un travail sur les objectifs à réaliser

De tous ces éléments découlent des objectifs qui nécessitent pour atteints, d'agir sur tous les leviers de réduction, substitution, production, et surtout d'interrogation par l'approche paysagère sur la manière dont on habite un territoire. La définition de ces objectifs doit se faire de manière concertée avec les habitants et les élus en partant d'éléments de diagnostics précis produits par une méthodologie qui soit la plus sérieuse et rigoureuse possible. Le but de la démarche est de faire travailler les habitants sur ces questions à partir de données factuelles établies avec un certain niveau de fiabilité, judicieusement choisies au regard d'enjeux définis de manière pertinente, et qui puissent être mises en perspective par des analyses fines et rigoureuses. Les objectifs ainsi définis devront être

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

mis en conformité avec ceux des territoires supra (en particulier ceux énoncés dans le SRADDET pour la Région et dans la SNBC pour l'État).

Un niveau de concertation insuffisant

En définitive, peu d'habitants ont été impliqués dans les réflexions menées dans le cadre de ce Plan de Paysage pour de multiples raisons. En outre, certains acteurs n'ont que peu été associés et d'autres, pas du tout. C'est pourquoi il convient, par la suite, de renforcer l'animation territoriale par des actions énoncées dans le programme d'actions.

Une animation territoriale qui mériterait d'être renforcée

Au total, seules neuf réunions publiques à destination des habitants et des élus ont été organisées et ont compté en général peu de participants. La plateforme de concertation dont l'utilisation n'est pas forcément aisée et dont il n'est pas simple de s'approprier le contenu n'a permis de recueillir qu'une vingtaine de contributions malgré les efforts de communication et les interventions sur les marchés de pays. C'est pourquoi formuler des objectifs de qualité paysagère uniquement à partir de ces échantillons finalement non représentatifs est délicat. C'est aussi la raison pour laquelle le contenu de ce Plan de Paysage n'est pas voué à rester figé dans le temps et qu'il a vocation à vivre à travers de nouvelles formes d'animation qui reposent sur d'autres études plus poussées et plus rigoureuses, précédemment mentionnées. Le lien avec les élus pourrait également être renforcé.

Des compétences manquantes pour analyser les résultats obtenus

Penser un dispositif de concertation et imaginer des outils d'animation, délivrer les informations essentielles dans lesquelles s'inscrivent ces réunions publiques mais sans fabriquer l'opinion, analyser les résultats pour comprendre en profondeur les enjeux sous-tendus par les discussions sont autant d'étapes qui nécessitent des compétences en sciences sociales dont le chargé de mission ne dispose pas ou peu. Les dispositifs d'animation s'appuient donc sur une veille réalisée en peu de temps et il est nécessaire, avant de se plonger dans les diverses analyses issues des résultats des concertations, d'en prendre conscience.

Des acteurs peu ou pas mobilisés

Les associations locales n'ont sans doute pas été suffisamment concertées dans le cadre de cette mission paysage. En outre, compte-tenu de l'interruption de six mois dans la mission, du passage d'un agent à l'autre, la démarche et les résultats de l'enquête auprès des agriculteurs n'ont pas été suffisamment exploités dans cette étude. De plus, ces éléments nécessitent d'être enrichis par de nouvelles concertations, débats, échanges avec des associations telles que haies, arbres, et paysages de l'Aveyron ou encore des structures telles que la chambre d'agriculture qui n'a que peu été associée aux travaux.

Le programme d'actions

Des limites précédemment énoncées découlent une proposition de programme d'actions en partie destinée à combler certaines des lacunes constatées. D'autres actions en revanche, sont directement induites par les éléments de diagnostics, les résultats des concertations et les objectifs de qualité paysagère précédemment formulés.

Poursuivre l'animation du Plan de Paysage

Le diagnostic de cette étude a tenté de montrer qu'une grande partie de l'organisation de nos territoires sans laquelle nos manières de l'habiter ne pourrait exister, est largement tributaire de la

disponibilité des combustibles fossiles (et en particulier des produits pétroliers) abondants et bon marché. Elle montre également que c'est de la manière dont les humains vivent sur un territoire qu'adviennent les paysages auxquels ils tiennent, et des finalités de ce pourquoi ils transforment leur milieu de vie en recourant aux diverses sources énergétiques à leur disposition. En définitive, des usages découlent les problématiques soulevées par le recours à ces diverses sources d'énergie et l'avènement d'éléments qui font paysage ou au contraire qui sont jugés comme dégradants. C'est pourquoi une transition énergétique peut être pensée en terme de transition paysagère, c'est-à-dire qu'elle peut être conçue en partant de la manière dont les habitants souhaitent que les paysages évoluent ou restent identiques, de leur faire faire le lien avec les finalités de ce pourquoi on aménage l'espace et donc de ce pourquoi nous recourons aux sources d'énergies, que nous transformons sous d'autres formes pour les adapter à nos usages (par exemple, le soleil permet, grâce à des convertisseurs du type panneau photovoltaïque d'obtenir de l'électricité, laquelle peut être convertie en énergie mécanique pour lancer une machine à laver, ou en chaleur pour produire de l'eau chaude ou chauffer une maison). Ces liens entre paysage et énergie doivent être construits en gardant en tête l'objectif de réduction de l'utilisation des combustibles fossiles, objectif que les lois physiques de la thermodynamique pourraient nous contraindre de toute façon d'atteindre. Or, de tels bouleversements nécessitent, pour être anticipés, acceptés et même par certains aspects, désirés, d'être compris par le plus grand nombre. C'est d'ailleurs tout l'enjeu de la mise en œuvre de méthodes d'animation territoriale et de dispositifs de concertation que d'insuffler une dynamique qui a pour but de mettre les habitants en mouvement autour de ces enjeux et de les encourager ainsi, à prendre leur destin en main.

Conférences et actions d'information et de sensibilisation

Des actions de ce type ont déjà été menées auprès des élus et des habitants. En effet, les actions de concertation nécessitent de délivrer quelques clés de compréhension des enjeux avant de les faire travailler sur les cartes et la manière dont ils se projettent dans les paysages à l'aune de la transition énergétique. En outre, d'autres interventions ont été menées, en particulier auprès des élus. Il convient à l'avenir de poursuivre ces efforts d'information et de sensibilisation, d'autant qu'il s'agit d'une requête mentionnée à plusieurs reprises par les habitants que le PETR du Haut-Rouergue a fait travailler dans le cadre de ce Plan de Paysage.

Interventions en conseil communautaire

À la demande de l'Office de Tourisme Terres d'Aveyron, le PETR du Haut-Rouergue et le CAUE de l'Aveyron sont intervenus ensemble en proposant auprès d'associations et d'habitants, une lecture des paysages de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère dans laquelle n'intervenaient que peu, les enjeux de la transition énergétique.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 67 : Intervention du CAUE et du PETR du Haut-Rouergue, sur les paysages de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère au couvent de Malet situé dans la commune de Saint-Côme-d'Olt.

Ces interventions permettent néanmoins de sensibiliser les personnes à qui elles sont adressées, à l'approche paysagère et ce qu'elle peut apporter. Le président de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère a ensuite souhaité que le PETR et le CAUE reproduisent cette lecture en conseil communautaire. Puis, en définitive, le CAUE et le PETR ont préparé une nouvelle intervention à destination des élus des Causses à l'Aubrac, avec une esquisse de mise en perspective, par rapport aux dynamiques paysagères que les produits pétroliers ont permis de reproduire à grande échelle.

Conférence des maires sur la transition énergétique

Le PETR a organisé une conférence des maires portant sur la transition énergétique animée par les shifters, une association créée pour relayer les résultats des études produites par le Shift Project. À l'issue de la présentation des problématiques soulevées par la réduction du recours aux produits pétroliers, des ateliers interactifs ont été organisés et ont permis aux élus de partager les difficultés auxquels ils sont confrontés pour contribuer à organiser ces transformations ainsi que leurs préoccupations, leurs craintes et leurs aspirations.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 68 : Les Shifters délivrent aux élus des clés d'analyses sur les enjeux de la transition énergétique, dans la salle du conseil de la mairie d'Espalion.

Certains élus ont explicitement émis le souhait de poursuivre ces échanges qui permettront également d'enrichir les travaux portant sur les documents d'urbanisme, en particulier dans la communauté de communes Comtal Lot et Truyère pour laquelle, au moment de la rédaction de ce rapport, la phase de plan d'aménagement et de développement durable (PADD) n'a pas été terminée.

Conférence grand public sur les enjeux de la sortie des combustibles fossiles avec l'appui des Shifters

Le même type d'action peut être envisagé cette fois auprès des habitants mais sans les impliquer dans des ateliers interactifs (des concertations ont déjà été réalisées dans ce but). Les analyses des shifters pourront se croiser avec les résultats du Plan de Paysage auxquels ce rapport est consacré, dans un souci d'apporter des éléments de réponses par l'approche paysagère. En outre, en partant des retours d'expérience des concertations, nous constatons que ces événements permettent de délivrer des clés de compréhension qui clarifient les discours épars auxquels il est possible d'accéder depuis les différents médias. Force est de constater néanmoins que les enjeux ne sont pas toujours bien compris, et que de ce flou naît une forme d'angoisse que les concertations, en exposant clairement des données factuelles sélectionnées avec soin et mises en perspective, permettent de dissiper en partie. Ces efforts d'information et de clarification des problématiques soulevées par les questions de transition énergétique peuvent sans doute être poursuivis en faisant intervenir d'autres personnes.

Concertations

Les actions d'information sont complémentaires aux concertations déjà menées en présentiel dans neuf des trente-huit communes situées dans le périmètre du PETR en complément du dispositif de concertation en ligne. Elles ont vocation à faire s'approprier par les participants, le lien entre paysage et transition énergétique, à partir de leurs préoccupations, de leurs aspirations et de leur sensibilité. Lorsqu'elles ont lieu en présentiel, elles permettent également de faire se connecter les participants et favoriser l'écoute et l'empathie de manière à considérer les différentes manières de voir comme légitimes dans leur cadre de référence. De ce travail collectif naît une réflexion à l'origine de résultats

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

dont les analyses sont restituées de manière détaillée en annexe. En plus des concertations menées auprès des habitants, une concertation a également été menée avec les élus lors d'un atelier ETAPE paysage organisé dans le cadre du PADD de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère. À terme, ces concertations visent à préparer un passage à l'action avec les habitants et élus qui souhaitent y consacrer leur temps et leur énergie.

Organisation d'un atelier ETAPE paysage avec les élus

Dans l'idéal, il serait opportun d'organiser un nouvel atelier ETAPE Paysage cette fois avec les élus de la communauté de communes des Causses à l'Aubrac s'ils le souhaitent, et dans un autre contexte que le PLUi, déjà bien avancé au moment de la rédaction de ce rapport. Ce dispositif de concertation comprend également une phase consacrée à la formulation des enjeux de la transition énergétique auxquels le Plan de Paysage vise à apporter des éléments de réponses.

Poursuite de l'animation de concertation dans les communes

En outre, d'autres concertations peuvent être menées dans d'autres communes volontaires. Afin qu'elles s'articulent avec le PCAET dans laquelle la communauté de communes Comtal Lot et Truyère est engagée, le déroulé pourra être adapté à ces nouveaux besoins et nouveaux objectifs.

Intervention sur les marchés

Tenir un stand sur un marché de pays est un moyen de rencontrer les habitants, de les informer de l'existence du PETR et de la mission paysage tout en s'appropriant leurs préoccupations au cours d'échanges informels et bienveillants. Ainsi, huit interventions ont été organisées au cours de l'été 2023 sur les marchés de Bozouls, Espalion, Laissac et Sévérac-le-Château, cartographies à l'appui (vue satellite et prototype de cartographie d'occupation des sols permettant de dégager les grandes caractéristiques paysagères du PETR et dans lequel figurait le découpage des unité paysagère). Ces interventions avaient également pour but de communiquer sur le dispositif de concertation en ligne.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Photographie 69 : Intervention du PETR sur le marché de Bozouls.

Plateforme de concertation et de sensibilisation

Le dispositif de concertation en ligne peut changer de forme et devenir un outil de sensibilisation plus performant dans lequel les résultats du Plan de Paysage seront communiqués sous la forme d'une carte interactive. Il sera alors possible aux habitants de continuer de s'y exprimer au moyen d'un questionnaire dont le contenu devra tenir compte de l'élaboration d'un PCAET sur l'une des deux communautés de communes.

Porter un regard critique sur les modes de production dans nos territoires

Si, comme l'indique un participant à la concertation qui a eu lieu à Saint-Laurent-d'Olt, les paysages sont la marque du travail humain, maîtriser l'évolution des paysages revient à maîtriser la manière dont on oriente l'effort de production et dans quelle condition cet effort est fourni. En d'autres termes et au regard des aspirations exprimées par les habitants sur l'évolution des paysages, autour de quelles activités souhaite-t-on que les territoires soient organisés ? Par exemple, entretenir le causse et son patrimoine revient à réintroduire les pratiques agropastorales, restaurer les anciennes terrasses revient à les affecter à une nouvelle activité (vergers, viticulture), ou encore, restaurer les maisons abandonnées une fois les difficultés de successions résolues, revient à favoriser l'implantation de filières artisanales locales, etc. etc. etc. En outre, la question du travail représente également l'un des points d'articulation entre paysages et transition énergétique puisque cette dernière nécessite également de favoriser l'essor de filières économiques stratégiques et le déclin d'autres, jugées incompatibles. Le travail n'est jamais que la traduction des usages auxquels on affecte les différents aménagements et sont également le reflet des finalités pour lesquelles nous transformons et donc pour lesquelles nous recourons aux diverses sources d'énergie. Cependant, ces questions sur le travail

nécessitent d'interroger les modes de production et d'introduire de la démocratie dans la sphère économique. Elles bouleversent donc la conception du développement économique et le rapport entre les personnes à qui on souhaite garantir un emploi (à distinguer du concept de travail lequel a une signification d'ordre physique bien précise), les porteurs de projets et les investisseurs. En sommes, s'il est souhaitable de faire réfléchir les habitants sur cette problématique centrale, il est pour l'instant difficile d'agir, surtout auprès des actifs contraints par un emploi ou une activité en tant qu'auto-entrepreneur ou intérimaire. Cependant, il n'est pas impossible que, de ces interrogations sur le travail, naissent de nouvelles manières de produire collectivement maîtrisées par les citoyens (c'est le cas dans une certaine mesure des centrales villageoises). Ainsi, il sera possible d'approfondir les réponses aux questions suivantes. Que souhaitons-nous produire, pourquoi, dans quelles conditions ? Comment souhaitons-nous produire notre alimentation et quelle alimentation ? Avec quelle énergie ? Et puis, de quelles sources énergétiques avons-nous besoin pour cela, et comment souhaitons-nous la produire ? Ces enjeux pourront également faire l'objet de nouvelles concertations et de nouveaux groupes de travail entre les élus et les habitants.

Planifier une stratégie énergétique plutôt que de la subir

L'une des deux communautés de communes doit porter un PCAET début 2024 avec lequel s'articulera le Plan de Paysage. Par conséquent, l'effort de planification d'une stratégie énergétique devra nécessairement se poursuivre et représentera une opportunité pour continuer d'animer le Plan de Paysage.

Partir des aspirations des habitants sur leur mode de vie

Comme indiqué précédemment, les différentes sources d'énergie sont sollicitées pour les faire correspondre à des usages, nécessaires au maintien d'un certain mode de vie. En fait, les manières de vivre dont les paysages sont les témoins sont tributaires de flux d'énergie et de matières qui les rendent possibles d'un point de vue physique. C'est en partant de ce constat qu'il est souhaitable de planifier une stratégie énergétique en partant de ce à quoi les habitants sont prêts à renoncer, ou aux changements qu'ils considèrent comme souhaitables au regard des paysages auxquels ils aspirent ou de la manière dont ils souhaitent vivre, et effectuer les calculs pour estimer la stratégie énergétique la plus adéquate, même si elle devra tenir compte de la réalisation des objectifs régionaux et nationaux.

En déduire la quantité d'énergies nécessaires et les usages associés (réduire la consommation par des actions de sobriété et d'efficacité, privilégier certains usages plutôt que d'autres)

Puis, compte-tenu des résultats obtenus lors des concertations qui ont eu lieu et de celles à venir, il convient d'estimer les potentiels de réduction de consommation énergétique en tenant compte des actions d'efficacité énergétique et d'organisation des aménagements urbains. Ces potentiels de réduction sont identifiables en recourant aux données mises à disposition par l'ORCEO dans la déclinaison de TerriSTORY® en Occitanie et PICTO - stats. De tous ces éléments, on peut déduire les quantités d'énergie et les filières de production à privilégier et en quelle proportion (puisque selon les usages, la nature même de l'énergie à produire n'est pas la même) et commencer à se projeter sur ce que cela représente d'un point de vue paysager.

En partant des caractéristiques paysagères des différents territoires, en déduire l'intégration de ces unités de production à l'échelle intercommunautaire et dans l'idéal à l'échelle du PETR

Selon les caractéristiques paysagères des territoires situés dans le périmètre géographique du PETR du Haut-Rouergue, il est possible de réfléchir à la disposition spatiale des unités de production dans l'espace et d'en définir les dimensionnements. Par exemple, le bois issu de l'entretien des haies

peut alimenter des systèmes de chauffage domestique ou une chaufferie bois-biomasse raccordée à un réseau de chaleur. En outre, les caractéristiques industrielles des communes concernées peuvent représenter un levier de production d'électricité significatif à partir de panneaux photovoltaïques, sans dédier du foncier agricole à la production énergétique.

S'appuyer sur les méthodes de calcul des potentiels (méthode de calcul du potentiel PV sur toiture mise au point)

Répondre aux questions précédemment énoncées nécessite de construire des méthodologies de calcul de potentiels de production annuelle pour chaque source d'énergie renouvelable disponible sur le territoire, pertinente au regard des caractéristiques paysagères constatées. De telles études seront de toute façon menées au cours du PCAET que la communauté de communes Comtal Lot et Truyère devra porter début 2024. Le PETR du Haut-Rouergue a toutefois, dans le cadre de son Plan de Paysage, proposé une méthodologie de calcul qu'il a mise en œuvre, qui nécessite de recourir à des modèles numériques de surface de 20 cm de résolution spatiale générés à partir des données LIDAR que l'IGN diffuse gratuitement.

Les apports des données LIDAR dans l'estimation du potentiel photovoltaïque sur toiture

Les données LIDAR de l'IGN permettent de déterminer avec un grand niveau de précision l'altitude des objets présents au sol et donc de produire des estimations sur les pentes et les orientations des toitures. Des algorithmes QGIS permettent également, à partir d'un modèle numérique de surface de déterminer les surfaces réelles de ces toitures. Enfin, les potentiels de production ont été calculés en recourant à la méthodologie de l'Observatoire Climat Air Énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes (ORCAE). Les étapes de calculs peuvent être succinctement énoncées :

- Téléchargement de toutes les données LIDAR du PETR du Haut-Rouergue (compte-tenu du volume de données, elles sont découpées en quelques centaines de tuiles différentes),
- Pour chaque jeu de données LIDAR,
    - Production d'un modèle numérique de surface,
    - Extraction des toitures à partir des données sur les bâtiments de la BD Topo de l'IGN,
    - Segmentation des images pour différencier les différents pans de toitures et obtenir une donnée au format vectoriel, c'est-à-dire dans un format qui permettent de réaliser des calculs sur chaque pan de toiture identifié,
    - Calcul du potentiel photovoltaïque pour chaque pan de toiture selon leur surface, leur orientation, leur pente et l'irradiation annuelle à laquelle elles sont exposées.
- Application d'un filtre sur les bâtiments situés dans un périmètre de contrainte patrimoniale, retirer les bâtiments dont la surface n'est pas suffisante ou la pente trop importante.

Quelques cartographies permettent d'illustrer ces étapes successives.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

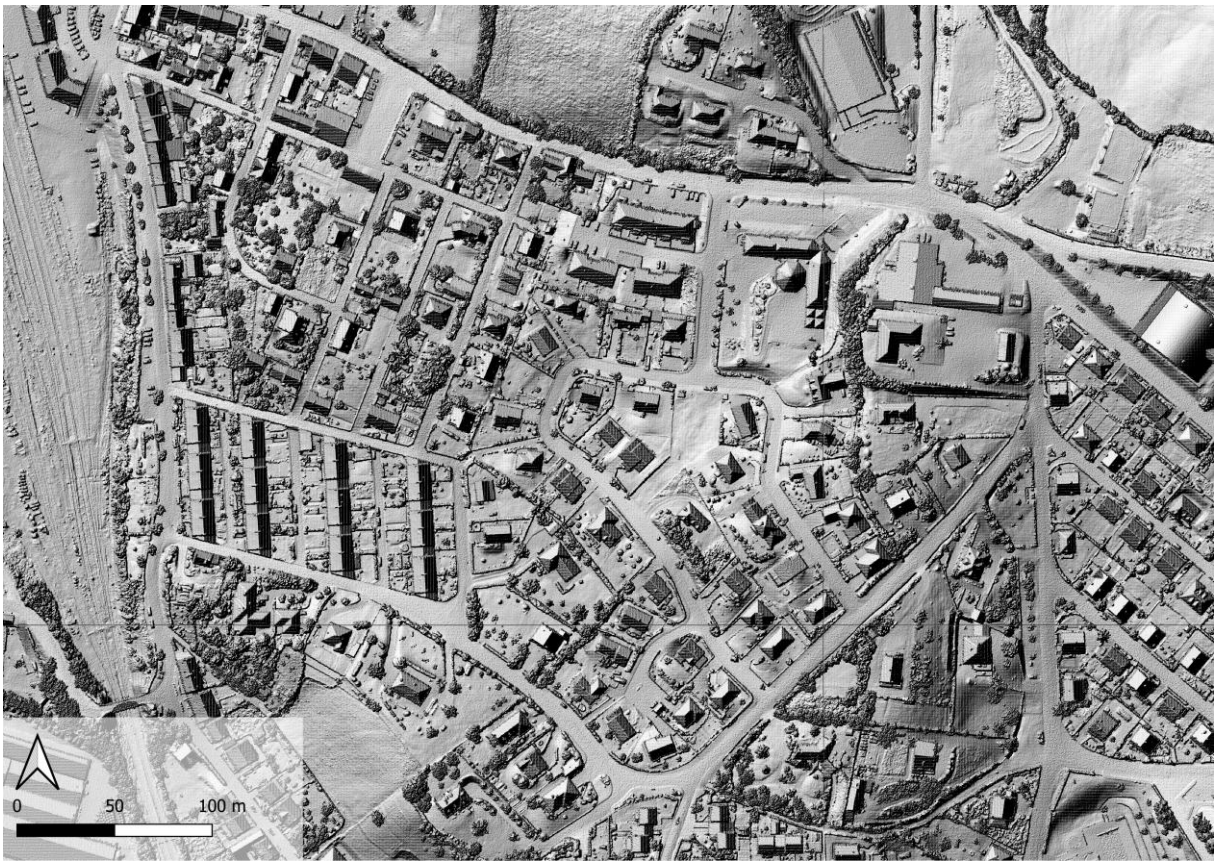

Figure 108 : Modèle numérique de surface de 20 cm de résolution de l'habitat pavillonnaire de Sévérac-le-Château.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Figure 109 : Modèle numérique de surface de 20 cm de résolution de l'habitat pavillonnaire de Sévérac-le-Château auquel les données sur les bâtiments de la BD Topo® de l'IGN ont été ajoutées.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Figure 110 : Toitures extraites depuis le modèle numérique de surface à partir des données sur les bâtiments de la BD Topo® de l'IGN.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Figure 111 : Calcul de l'exposition des toitures et restitution cartographique.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Figure 112 : Segmentation des toitures à partir de l'orientation afin de discerner les pans de toitures.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

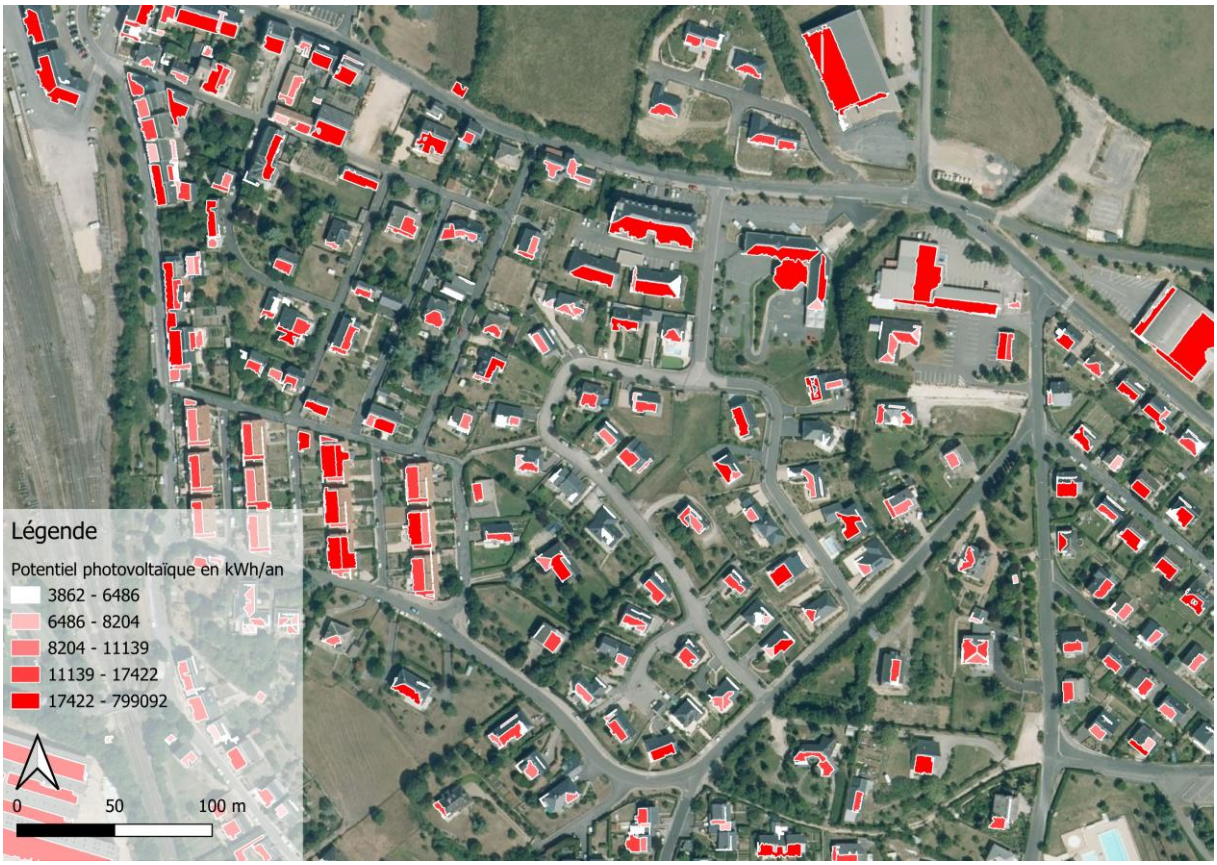

Figure 113 : Cartographie du potentiel de production photovoltaïque en kWh/an. Ici les toitures trop pentues, mal exposées et dont la surface est inférieure à 50 m² ont été retirées. Quelques imprécisions liées à la segmentation des bâtiments sont constatées mais il est possible d'obtenir des valeurs de potentiel à l'échelle de la toiture.

Un potentiel difficile à exploiter pour des raisons de gouvernance et de financement

Le coût d'installation du panneau photovoltaïque sur toiture est plus coûteux au m² que l'installation de panneaux photovoltaïques au sol sur de grandes surfaces. Il s'agit donc d'un potentiel plus difficile à exploiter et se pose la question des financements d'une part et de la gouvernance d'autre part. En effet, disposer plusieurs hectares de photovoltaïques au sol nécessite de louer du foncier à un particulier ou à une commune tandis que disposer la même quantité de panneaux photovoltaïques uniquement sur des toitures nécessite d'impliquer bien plus d'habitants au sein d'un territoire et la quantité de travail est également plus importante. La question de la gouvernance du déploiement des unités de photovoltaïques ou de solaire thermique sur toiture est donc centrale.

Vers une gouvernance citoyenne du déploiement des unités de production ?

Le modèle des centrales villageoises est adopté par de plus en plus de sociétés de production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques sur toitures. Les parts de ces sociétés doivent être équitablement réparties entre les citoyens qui en sont en définitive les actionnaires et décident collectivement des grandes orientations de la société conformément à l'esprit du réseau des centrales villageoises, association qui accompagne les porteurs de projet dans la création de ces sociétés. Ces modes de gouvernance ont vocation à permettre aux citoyens de s'approprier la question du déploiement des unités de production et de maîtriser l'électricité ainsi produite.

Organiser le territoire autour d'une mobilité nécessitant de moins en moins le recours au véhicule individuel (lien avec le PLUi)

L'habitat tel qu'il s'est développé au cours des dernières décennies ne peut perdurer sans le recours aux produits pétroliers. C'est en fait toute une organisation de territoire qui en dépend, que ce soit pour entretenir les voiries de plus en plus nombreuses, ou que ce soit pour accéder aux commerces et services souvent éloignés des maisons parfois situées à proximité d'axes importants, principalement aménagés pour assurer une mobilité dépendante d'importants flux d'énergie et de matières.

Poursuivre les réflexions sur le type d'habitat adapté aux enjeux de transition énergétique dans le respect des objectifs de qualité paysagère précédemment énoncés

Cependant, les avis sur le type d'habitat désirable à l'avenir sont partagés. Certaines personnes continuent d'être attachés au modèle pavillonnaire, parfois sur de grandes parcelles arborées en vue d'améliorer l'intégration paysagère des habitations, parfois en préférant de petites parcelles pour éviter que la ville ne s'étale trop sur les terres agricoles et celles riches en biodiversité. Il existe enfin des personnes pour qui les maisons de cœur de ville sont le modèle idéal, même si elles ne sont pas toujours adaptées aux manières de vivre contemporaines. À ce stade, et malgré le contexte de la loi Climat et Résilience, il est difficile de définir des objectifs de qualités paysagère tranchés sur le sujet. Pourtant, les dynamiques d'exode urbain, d'accueil de réfugiés climatiques et de nécessité de préserver le foncier agricole sont autant d'enjeux qui nécessitent de porter de réelles réflexions sur l'habitat dans le futur. Il convient donc de poursuivre des efforts d'animation territoriale sur ce sujet.

Poursuivre les études sur la mobilité

Le PETR a été Lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Avenir Montagne Mobilité et a piloté avec l'aide d'Immergis, une étude sur les mobilités de divers tronçons dans les communes d'Entraygues-sur-Truyère, Villecomtal, Espalion, Saint-Côme-d'Olt et Laissac-Sévérac-l'Église. De manière générale, il est souhaitable que les efforts d'aménagements permettant de favoriser la mobilité douce loin des grands axes, entre les différentes centralités, se poursuivent.

Organiser l'accueil de populations

Compte-tenu de la baisse de productivité du travail dans l'agriculture anticipée, il est probable que la population augmente de manière significative et il faudra donc en organiser l'accueil. Les réflexions menées en concertation sur le sujet mériteraient cependant d'être étayées.

Privilégier la rénovation des maisons anciennes en centre-bourg

Élus et habitants aspirent à ce que les maisons de cœur de ville ou les maisons anciennes abandonnées pour diverses raisons soient rénovées et de nouveau habitées. Les résultats des concertations en présentiel comme ceux obtenus par le dispositif en ligne montrent que ce bâti ancien est considéré comme un patrimoine structurant dans les paysages appréciés et que le valoriser est préférable à un développement de l'habitat qui continue d'occuper d'importantes surfaces dont les fonctions écologiques sont encore opérationnelles. Certains habitants sont d'ailleurs inquiets des impacts induits sur les différents aspects de ce qu'ils désignent par le terme de paysage, d'une situation d'étalement urbain (habitat, zones d'activité). De nombreuses raisons permettent d'expliquer qu'il reste encore du bâti vacant dans certaines centralités, mais elles ne sont, pour la plupart, pas d'ordre politique. Seule une concertation plus poussée avec les élus et une compréhension fine des raisons pour lesquelles cet habitat n'est plus utilisé permettra éventuellement d'apporter de nouveaux éléments de réponses.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Faciliter l'accès à l'outil de production agricole

L'accueil de nouvelles populations doit être organisée et non subie et les flux étalés dans la durée en tenant compte des enjeux précédemment énoncés. En outre, certaines activités sont stratégiques et en particulier l'agriculture. Favoriser l'installation de porteurs de projets dans l'agriculture et réfléchir au partage du foncier peut représenter par exemple une manière d'attraper la problématique de l'accueil sous l'angle de la transition énergétique dans le souci d'atteindre les objectifs de qualité paysagère. En outre, d'autres filières économiques sont stratégiques et mériteraient d'être maintenues voire renforcées, en particulier dans le secteur des bâtiments. Renforcer ces filières permettrait de disposer de compétences locales pour rénover les habitations anciennes, réparer des objets nécessaires pour produire, se déplacer etc. Ainsi, elles permettraient d'organiser l'accueil des nouvelles personnes autour d'un effort de production conforme aux enjeux de la transition énergétique au regard des objectifs de qualité paysagère vers lesquels orientent les résultats des différents dispositifs de concertation.

Limiter le mitage du foncier agricole

Les réflexions sur l'habitat doivent permettre de résoudre la problématique suivante : comment accueillir sans dégrader davantage les sols et en limitant la consommation du foncier agricole ? L'un des participants à la concertation en ligne rappelle qu'à l'échelle du département, la démographie est stable depuis plusieurs années et que paradoxalement, de plus en plus de terres sont imperméabilisées pour les dédier à l'habitat et aux zones d'activités. Poursuivre l'animation territoriale devrait permettre de mobiliser les habitants autour de cette question épineuse et apporter des éléments de réponse à la résolution de ce paradoxe.

Faciliter l'installation d'agriculteurs dont les pratiques sont compatibles avec un territoire marqué par les dérèglements climatiques, les ruptures d'approvisionnement énergétique, l'interruption des cycles biogéochimiques, et respectueuses des sols et du vivant.

L'agriculture est un secteur stratégique de la transition énergétique et paradoxalement à l'origine des paysages auxquels tiennent les habitants et en même temps à l'origine de leur dégradation. C'est également un secteur tributaire des stabilités climatique et biogéochimique ainsi que de l'abondance énergétique dont nous allons pourtant sortir. Il est donc indispensable d'approfondir les connaissances dont disposent les acteurs du territoire sur le quotidien des agriculteurs et d'organiser des actions collectives (conférences, concertations et débats sur l'importance de l'agriculture dans nos territoires et les enjeux auxquels elle sera confrontée, jardins partagés et conserveries, ateliers pédagogiques à la ferme etc.). Ces différentes actions devront être conformes aux objectifs de qualité paysagère que les différents dispositifs de concertation ont permis d'esquisser : éviter la destruction des haies ou leur mauvais entretien et l'aplanissement des reliefs, restaurer l'agropastoralisme des causses, restaurer les anciennes terrasses, maintenir l'alternance entre prairies, cultures et boisement dont le système polyculture - élevage est à l'origine. Les acteurs du monde agricole sont néanmoins soumis à des contraintes extérieures avec lesquelles composer, notamment pour faire en sorte que leur exploitation, le plus souvent dépendante des subventions européennes, soit économiquement viable. Parmi ces contraintes, on peut citer le prix peu élevé de l'alimentation au regard de la quantité de travail que nécessite sa production, surtout si cette production est réalisée dans le respect des conditions d'habitabilité du territoire pour les vivants, et la situation de concurrence dans laquelle les plonge le principe du libre échange (juridiquement décliné dans des traités européens) et le contexte de la mondialisation. Il convient pour cela de continuer les

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

travaux enclenchés avec la chambre d'agriculture ainsi que les acteurs du monde agricole eux-mêmes qui sont les plus qualifiés pour délivrer les clés de compréhension et de réussite de cette transition dans l'agriculture, et le PCAET peut représenter une opportunité pour lancer ces différents travaux.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Annexes

Annexe 1 : Étude sémantique sur la notion de paysage

La notion de paysage ne semble pas aller de soi, et fait l'objet de nombreuses discussions entre intellectuels issus de différentes disciplines. C'est pourquoi le recours au terme de paysage pour désigner indifféremment certaines réalités sans en avoir défini le sens risque d'obscurcir notre réflexion ainsi que les concertations citoyennes à venir.

Il importe ainsi, à partir d'une typologie des différentes acceptions de la notion de paysage, d'élaborer un ensemble d'outils théoriques qui soit le plus approprié possible pour répondre aux objectifs que nous avons précédemment et brièvement énoncés. Or, il existe une typologie des différentes manières de définir le paysage que Philippe Descola a proposée et dont le recours dans la présente réflexion semble pertinent. En effet, l'auteur cherche à construire à partir de cette typologie, une définition du paysage sensée d'un point de vue anthropologique et qui permet donc de nous détacher de nos schèmes habituels provenant de la culture occidentale post-industrielle dont nous sommes imprégnés et qui opposeraient d'emblée les paysages culturels et les paysages naturels, ou qui nous feraient envisager les paysages comme de simples espaces plus ou moins anthropisés.

Ainsi, Philippe Descola distingue cinq manières de considérer le paysage, lesquelles peuvent être groupées afin de simplifier la typologie ainsi construite.

La première de ces approches et certainement la plus commune d'entre elles consiste à considérer le paysage comme constitué d'une double dimension, d'une part un espace dans sa manifestation dite « objective », c'est-à-dire les éléments qui le composent réellement et qui préexistent au regard, et la manière dont cet espace est perçu et appréhendé par un sujet selon sa sensibilité et les représentations sociales qui la construisent. Elle rejoint en définitive l'approche phénoménologique de Merleau-Ponty où le paysage serait une immersion sensible d'un sujet dans un espace qui en constituerait un prolongement des sens. Or, pour Philippe Descola, le paysage ne saurait se réduire à cette définition car il est le résultat d'une interaction complexe entre un individu et un territoire qui fait que pour un individu, mais pas pour un autre, l'endroit devient paysage. Cet argument est d'ailleurs conforté par les résultats des concertations qui tendent à montrer que pour certaines personnes, tout espace n'est pas forcément un paysage. Ils considèrent en effet que ce terme ne peut être employé que pour désigner des éléments qui font sens et identité et qui soient le reflet d'une certaine diversité. Cet exemple montre bien que certains individus perçoivent un espace qui préexistait à leur regard sans pour autant qu'à travers leur sensibilité apparaisse un paysage.

Le deuxième type identifié consiste à voir le paysage comme des facteurs naturels et anthropiques en interaction, c'est-à-dire un substrat naturel que l'être humain habite et ne cesse d'anthropiser au fil des générations. Cette deuxième manière de considérer la notion de paysage rejoint une troisième vision qui, semble-t-il, tente de réconcilier les géographies physique et humaine en tant que disciplines, en définissant le paysage comme la manière dont les êtres humains se sont adaptés aux caractéristiques géomorphologiques de leur habitat. Les termes d'environnement, et de paysage tendent ici à se confondre et ce dernier semble être utilisé par défaut faute de concept plus approprié. Ainsi, ces deux conceptions ne semblent pas non plus très adaptées à la réflexion menée dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de paysage.

Or, la définition du paysage donnée dans l'article 1 de la convention européenne des paysages à Florence repose pourtant sur ces trois premiers types précédemment décrits puisqu'il y est indiqué que le paysage est une « partie du territoire telle que perçue par la population (approche phénoménologique) dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humains et de leur interrelation (approche géographique qui tend à mettre sur le même plan les concepts de paysage et d'environnement) ». De fait, la quasi-totalité des territoires de la planète résulte d'une interrelation entre des facteurs humains et naturels. De plus, il existe autant de perceptions qu'il y a d'individus. En conséquence, si on s'appuie sur cette définition, laquelle oppose par ailleurs arbitrairement nature et culture, il y aurait en définitive autant de paysages qu'il y a d'espaces et d'individus et n'importe quelle partie de la planète, y compris l'intérieur des bâtiments, la moindre rue constituerait un paysage. Une telle conception risque d'orienter la réflexion dans un relativisme absolu et donc nihiliste ; car comme de ce point de vue tout est paysage, comment dès lors parvenir à saisir la qualité paysagère d'un site ? Nous avons donc besoin d'outils théoriques plus robustes et plus précis.

Une autre conception consiste à penser qu'un paysage peut être vu comme un ensemble de schèmes sociaux et symboliques qu'un individu habitué à contempler des représentations picturales ou littéraire d'un morceau de pays projette sur un objet ; et le parallèle ainsi construit, le paysage se crée. Les principaux défenseurs de cette proposition sont probablement Augustin Berque et Alain Roger. Augustin Berque considère en effet que le paysage ne peut advenir que dans les sociétés où il en existe des représentations linguistiques, littéraires, picturales et jardinières. En d'autres termes, les paysages n'existeraient que dans les sociétés occidentales et d'extrême Orient ou alors dans les autres sociétés de manière lacunaire sous la forme de « protopaysage ». Cette tentative de proposer une définition plus précise mais aussi plus restrictive de la notion de paysage est intéressante, mais contestable dans la mesure où elle ne permet pas de rendre compte de la notion de paysage au sein de certaines sociétés qui ne remplissent pas la totalité de ces critères. Cette définition restreinte n'est donc pas satisfaisante du fait de cette distinction tranchée entre paysage et protopaysage. D'ailleurs, Alain Roger qui ambitionne lui aussi de cadrer la notion de paysage par des critères précis afin d'en faire un objet d'étude à part entière, en propose une définition plus large qui repose moins sur les critères substantifs par lesquels les paysages sont formés que par les processus qui les engendre. Ainsi, ces processus par lesquels des paysages se forment, Alain Roger les appellent « artialisation ». La notion d'esthétique devient ici consubstantielle à la notion de paysage. En effet, ces derniers se créent par des métamorphoses dites *in situ* (c'est-à-dire par transformation liée à l'action humaine) et *in visu* (c'est-à-dire transformé par la perception) de manière consciente et intentionnelle. Il met ainsi en évidence la différence entre un environnement quelconque et sa transformation délibérée qu'elle soit *in situ* ou *in visu*. Pourtant, il existe de nombreux lieux dont les transformations n'ont pas été réalisées à des fins purement esthétiques et qui peuvent pourtant être qualifiés de paysage au sens d'Augustin Berque comme la vue sur Rodelle, village construit sur éperon rocheux à des fins défensives, lorsqu'on arrive par la route de Bezonnes.

Malgré ces quelques objections, Philippe Descola s'appuie sur cette distinction pour montrer que le paysage est le produit d'une transformation d'un espace par l'être humain au moyen d'objets destinés à occuper des fonctions sociales, mais qui finissent par façonner une identité, une culture, et donc par construire des représentations iconiques réelles ou imaginaires associées à cet espace. L'anthropologue prend notamment l'exemple d'une haie vive d'Europe, d'un chêne massif au milieu d'une prairie qui fournit de l'ombre aux animaux élevés, ou encore d'un bassin creusé au milieu d'un vallon. Nous pourrions ajouter à cette liste d'exemples les cazelles et fermes caussenardes, les hameaux et châtaigneraies des contreforts de l'Aubrac ou encore les édifices construits en grès rouge dans la vallée du Dourdou aux alentours de Villecomtal, caractéristiques paysagères du périmètre

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

géographique du PETR au sein duquel s'applique la mission paysage. Afin d'illustrer à quoi réfère cette acception de la notion de paysage que propose Philippe Descola, on peut citer l'analyse paysagère du causse de Sévérac que les étudiantes de l'école de paysage de Versailles Marseille ont proposée.

« Le causse de Sévérac, une échappée d'imaginaire aux histoires ponctuées par des dolomites, les grandes hêtraies calcicoles, les dolines ».

Chacun des objets mentionnés sont, pour la plupart, intentionnellement façonnés ou modifiés par l'être humain, occupent une fonction sociale précise et en même temps constituent des représentations iconiques formant ainsi un paysage caractéristique issu de la double transfiguration délibérée d'un espace par l'être humain *in situ* c'est-à-dire la transfiguration de l'espace qui préexiste au regard ; et de représentations, d'imaginaire que contient le regard *in visu*.

Notons enfin qu'un paysage tel que le conçoit Philippe Descola peut être créé par des aménagements récents. Ainsi, le quartier d'Antigone à Montpellier est devenu iconique et placé au cœur de l'identité de la ville. Au sein du PETR, les aménagements de la place de la mairie, ainsi que des rues du Trou et de l'Hospitalet à Bozouls mettent en valeur la représentation qu'on associe au Trou, au quartier du château et à l'église de Sainte-Fauste situés de l'autre côté du Dourdou. Ainsi, un paysage n'est pas figé dans le temps, peut évoluer ou disparaître pour laisser place à de nouvelles représentations. Cependant, il manque dans ces éléments de définition, les dimensions physiques des milieux avec lesquels les humains ont composé pour faire occuper des usages spécifiques à leurs aménagements par lesquels sont advenus les paysages. La définition de Philippe Descola peut donc être complétée en ajoutant que les paysages sont des objets transformés par des humains qui racontent le devenir historique d'un territoire au sein de caractéristiques climatiques, biologiques, géologiques et géomorphologiques avec lesquels ils ont eu à composer, en prenant garde à ne pas établir de déterminisme fort entre un biotope et les pratiques humaines qu'on y observe.

Annexe 2 : Principe de l'algorithme de classification automatique dans le proche infra-rouge

Étape 1 : Définition des classes d'occupation des sols à modéliser

Les classes d'occupation des sols constituent les éléments que nous souhaitons modéliser et dont nous souhaitons prédire les caractéristiques géographiques. Il est ainsi possible de classifier des essences végétales, des sols nus, des surfaces artificialisées ainsi que des objets aménagés pour les destiner à des usages tels les prairies, les cultures etc. En fonction des classes sélectionnées, les données et indicateurs sur lesquels reposent la prédiction statistique sont différents. Dans le cadre du Plan de Paysage, il n'était pas possible de définir des classes très précises en raison des moyens que les travaux qui en découlent nécessiteraient. Ainsi, les classes retenues permettent de mettre en évidence des grandes caractéristiques paysagères sur chacune des unités identifiées. En fonction des unités, les classes que nous avons souhaité modéliser étaient les suivantes :

- Les prairies (temporaires er permanentes),
- Les cultures (dont les cultures de fourrages),
- Les haies,
- Les strates arbustives,
- Les pelouses sèches et surfaces agropastorales,
- Les forêts de feuillus,

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

- Les forêts de résineux,
- Les surfaces imperméabilisées,
- Les surfaces en eaux.

Cependant, ces différentes classes concernent parfois des usages (prairies, cultures), parfois des éléments dans leur dimension physique et biologique (forêts de feuillus, eau) et n'existent pas dans toutes les unités paysagères.

Étape 2 : Segmentation d'une photographie aérienne dans le proche infrarouge

Parmi les attributs permettant de discriminer les différentes classes, la réponse spectrale des éléments au sol dans le proche infra-rouge (longueurs d'onde situées en dehors du domaine du visible pour l'œil humain) est incontournable. Elle permet notamment de construire le NDVI dont il est question en introduction de ce rapport, lequel donne des indications sur l'activité de photosynthèse donc sur les physionomies végétales (les végétaux émettent beaucoup dans le proche-infrarouge). L'IGN en diffuse dans la BD Ortho®. Après quelques traitements permettant de diminuer la résolution spatiale (c'est-à-dire la précision de l'image) et de fusionner les orthophotographies en une seule qui couvre l'intégralité de l'unité paysagère d'étude (étape nécessaire pour réduire les temps de calcul et le volume des données), il est possible de réunir les éléments relativement homogènes du point de vue de la réponse spectrale en segments. Pour chacun de ces segments est associée une valeur de réflectance dans le vert, le rouge et le proche-infrarouge. L'intégralité des traitements sur ces images est réalisée avec OrfeoToolBox. En voici un exemple sur la vallée de l'Aveyron.

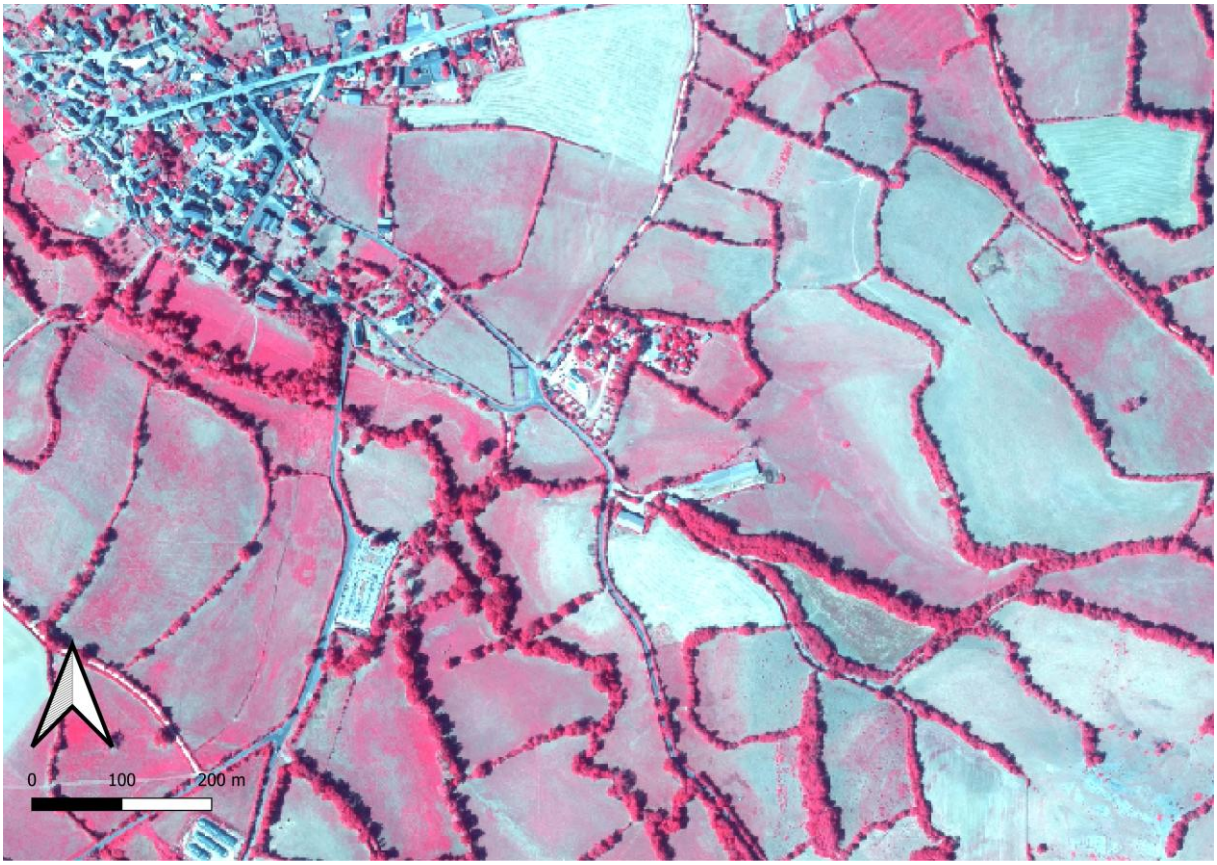

Figure 114 : Orthophotographie de la BD Ortho® de l'IGN dans le proche infrarouge, dont la résolution spatiale a été réduite (à proximité de Recoules).

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

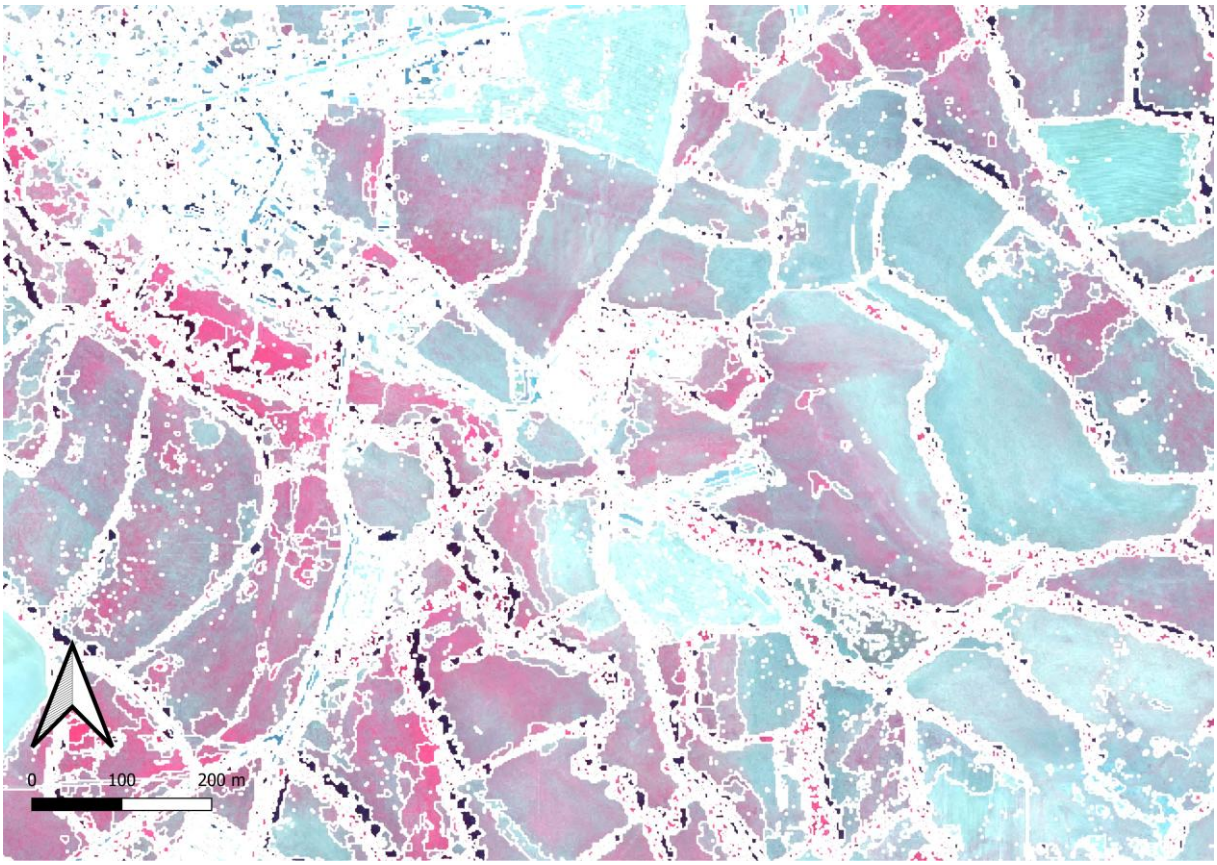

Figure 115 : Même image segmentée (dissociation d'éléments en segments relativement homogènes).

Étape 3 : Intégration d'indicateurs permettant de discriminer les différentes classes d'occupation des sols

Les algorithmes de segmentation permettent d'associer à chaque segment, la valeur moyenne de sa réflexion dans le vert, le rouge et le proche infrarouge. Ainsi, il est possible de calculer le NDVI ainsi défini : NDVI = (proche infrarouge - rouge) / (proche infrarouge + rouge). La valeur obtenue est comprise entre -1 et 1. Plus elle est élevée, plus l'activité de photosynthèse est importante. Voici un exemple de cartographie du NDVI sur la même emprise que les cartographies présentées précédemment (figures 112 et 113).

Figure 116 : Cartographie du NDVI autour de Recoules rehaussée par l'ombrage d'un modèle numérique de surface de 1 mètre de résolution spatiale. Les éléments dont le NDVI est faible sont représentés en gris foncé et correspondent à des sols nus ou peu végétalisés, et des surfaces imperméabilisées (voirie, bâtiments, parkings, carrières etc.).

En croisant cette couche avec d'autres, il est possible d'intégrer aux données produites par le processus de segmentation, des informations sur la nature du sol, les pratiques agricoles grâce au registre parcellaire graphique, l'altitude etc. En fonction des classes d'occupation des sols que nous souhaitons modéliser, certains critères sont plus discriminants et permettent d'augmenter la qualité de la prédiction statistique, mais peuvent également la dégrader. C'est pourquoi il convient de lancer plusieurs fois la classification dont on verra plus loin en quoi elle consiste en faisant varier les critères sur lesquels elle repose, et d'en évaluer à chaque fois la qualité. Par rapport aux classes que nous avons choisi de modéliser, les données de géologie ont eu tendance à générer de la confusion. Les données du registre parcellaire graphique en revanche, ont permis d'ajouter une information permettant de discriminer les prairies et les cultures dont les réponses spectrales peuvent parfois être très proches.

Étape 4 : Constitution d'un échantillon d'apprentissage

La prédiction statistique repose sur un échantillon de données collectées dans l'idéal sur le terrain. Plusieurs centaines de segments sont sélectionnés, puis associés à l'une des classes dont nous souhaitons prédire la cartographie. Faute de moyens et de certaines compétences thématiques, les classes ont été sélectionnées de telle sorte que les échantillons d'apprentissage puissent être constitués par photo-interprétation. Ce travail a été réalisé de manière expérimentale pour chaque unité paysagère identifiée dans le périmètre géographique du PETR du Haut-Rouergue. À partir de cet échantillon, il est possible de générer un modèle probabiliste qui calcule, pour chaque classe d'occupation des sols, la probabilité pour que chaque critère soit le plus discriminant. Par exemple, dans le cas des cultures, la probabilité pour que les données du registre parcellaire graphique soient le

critère le plus discriminant est la plus forte, puis vient le NDVI, puis les données géologiques etc. On parle également d'arbres de probabilité et c'est la raison pour laquelle cette méthode de classification (il en existe d'autres qui présentent d'autres caractéristiques et qui sont plus ou moins adaptées selon les circonstances) est nommée « algorithme des forêts aléatoires ».

Étape 5 : Exécution de l'algorithme de classification

Cette étape consiste à entrainer le modèle précédemment créé sur tous les segments de l'unité paysagère d'étude afin de générer ainsi la cartographie des prédictions sur l'intégralité de son emprise géographique. Voici un exemple de cartographie d'occupation des sols autour de Recoules (même emprise que dans les figures 112, 113 et 114).

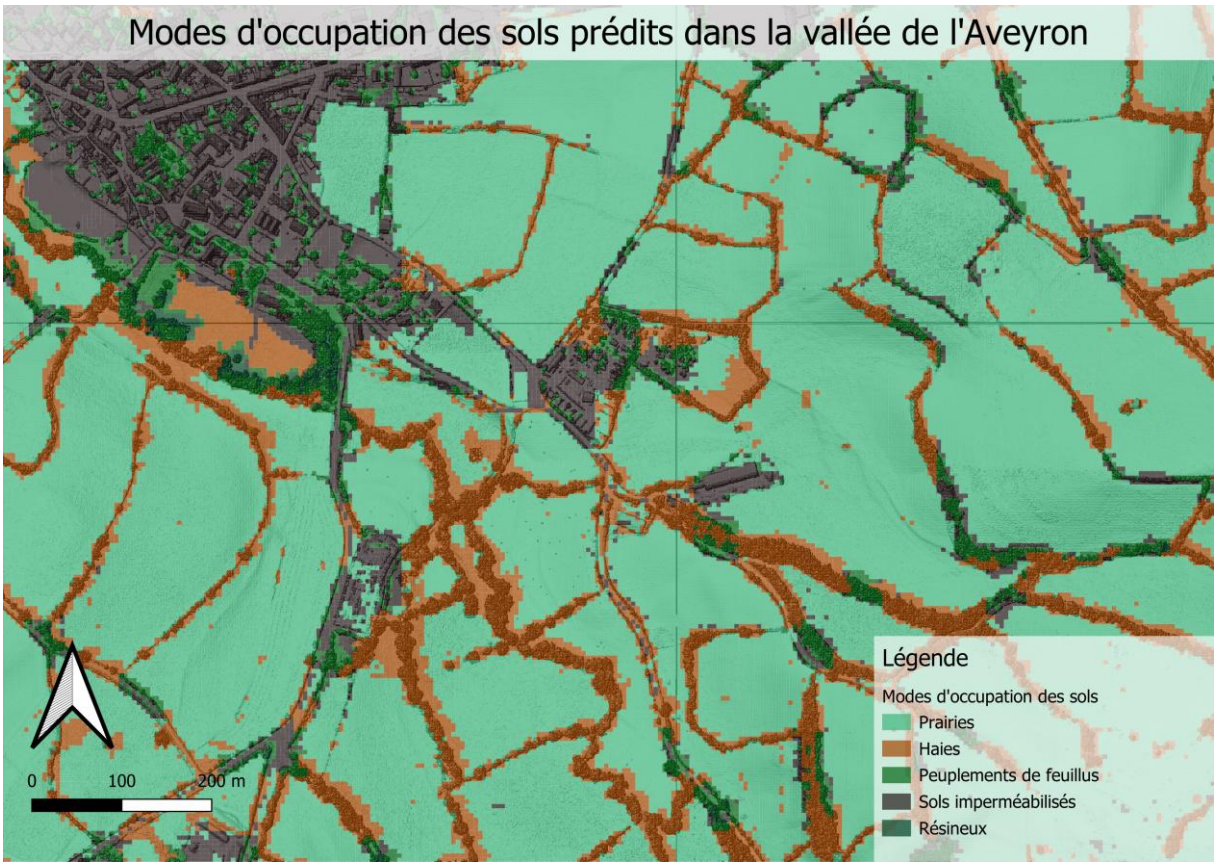

Figure 117 : Prédiction des modes d'occupation des sols autour de Recoules.

Étape 6 : Évaluation de la qualité de la classification

Cette évaluation consiste à comparer les classes telles qu'elles ont été prédites avec les classes attribuées aux échantillons d'apprentissage lors de la construction du modèle. Par exemple, considérons que, lors de la phase de production d'un échantillon d'apprentissage, une centaine de segments aient été associés à la classe « Sols imperméabilisés ». À l'issue de la classification automatique de tous les segments, ceux associés lors de la phase de construction d'échantillon d'apprentissage à la classe « Sols imperméabilisés » font également l'objet d'une prédiction statistique. Ainsi, pour la classe « Sols imperméabilisés », il est possible d'obtenir le nombre de segments initialement associés à cette classe mais associée à une autre lors de l'entrainement du modèle. Les algorithmes de classification génèrent un fichier texte contenant une matrice de confusion dans

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

laquelle est contenue cette information. Voici un exemple de matrice de confusion d'une classification réalisée aux alentours de Bozouls et dont la cartographie est présentée dans la figure 10.

	1 ,3	,4	,5 ,6	,7
1	25,3	,0	,0 ,0	,5
3	0 ,274,9	,0 ,0		,0
4	1 ,30 ,117,0	,0		,0
5	1 ,3	,0	,11,0	,2
6	0 ,1	,0	,0 ,129,0	
7	2 ,1	,6	,0 ,0	,48

Figure 118 : exemple de matrice de confusion : chaque numéro représente une classe définie. Dans l'échantillon d'apprentissage sur lequel s'appuie le modèle prédictif, parmi les 283 éléments désignés comme des feuillus lors de la prédiction, 274 éléments de la classe 3 (feuillus) ont bien été associés à la classe 3 mais 9 ont été associés à la classe 4 (haies)

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Notice d'utilisation de la plateforme de consultation sur les paysages

Pas d'inquiétude ! Malgré le nombre de pages qu'elle comporte, cette notice contient beaucoup d'images et sa lecture ne prend que quelques minutes !

Table des matières

Préambule 191

Une fois la page d'accueil ouverte..... 193

Intéressons-nous un peu à vous et à votre vision des paysages… 193

Faisons vivre ces paysages et donnons-leur une dimension concrète ! 196

Présentation générale de l'interface cartographique 196

Dessiner un paysage..... 197

Placer un élément de patrimoine..... 198

Modifier ou effacer une réponse 199

Une fois la deuxième partie de l'enquête complétée… 201

Articulation paysages, énergie et projet de territoire..... 202

Préambule

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Haut-Rouergue porte l'élaboration d'un plan de paysage, un document comportant une stratégie paysagère dont le contenu alimente les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) en cours de réalisation sur les communautés de communes Comtal Lot et Truyère et Des Causses à l'Aubrac.

L'approche paysagère est transversale et c'est pourquoi nous y recourons pour aborder la question énergétique (on lit dans les paysages l'usage de l'énergie et ses divers modes de production), ainsi que celles de l'agriculture et de l'urbanisme. Cette plateforme de consultation en ligne, **adressée aux habitants du PETR,** a pour but d'enrichir les réflexions en recueillant vos considérations sur les paysages situés dans le périmètre du PETR dont voici la cartographie.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Elle invite à articuler la question de l'organisation du territoire, les modes de vie et les activités (notamment économiques) qui s'y pratiquent et dont les paysages sont le reflet, les usages des énergies associés à ces modes de vie et leurs moyens de production selon les caractéristiques physiques des endroits où ils sont implantés.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Une fois la page d'accueil ouverte…

Lorsque vous accédez à la plateforme développée par le PETR, vous devriez voir apparaître la mise en page suivante.

Faites défiler pour accéder à la première étape.

Celle-ci consiste à prouver que vous êtes bien une personne humaine. En effet, de plus en plus d'algorithmes malveillants sont configurés pour remplir automatiquement les formulaires et ainsi polluer les données qu'ils sont censés permettre d'obtenir. Il vous faudra donc saisir une suite de lettres et de chiffres générée aléatoirement dans le formulaire prévu à cet effet. Cette suite ne contient pas d'espaces et les lettres sont uniquement en minuscule. Si vous échouez trois fois de suite, une nouvelle combinaison de chiffres et de lettres vous sera proposée.

Intéressons-nous à vous et à votre vision des paysages…

Avant d'aller plus loin dans la réflexion, nous souhaitons d'abord que vous lisiez les quelques informations nécessaires à la compréhension de l'enquête situées juste au-dessus du questionnaire.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

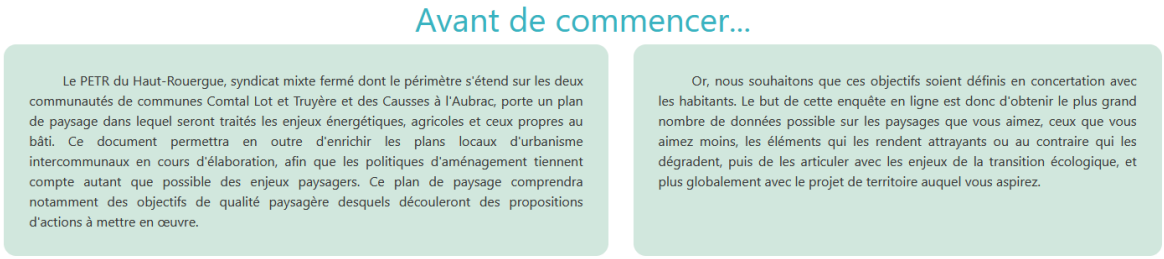

Puis, nous vous invitons à vous présenter à partir de données factuelles (commune de résidence, votre âge et votre catégorie socio-professionnelle).

Enfin, nous vous proposons de vous exprimer sur votre sensibilité paysagère. Quels sont les paysages situés dans le périmètre du PETR que vous aimez et ceux que vous n'aimez pas ou du moins les éléments que vous considérez comme dégradants d'un point de vue paysager ? Vous êtes autorisés à recourir à tous les moyens d'expression, qu'il s'agisse de poèmes, de récits littéraires ou de descriptions factuelles. Nous souhaitons vraiment entrer dans votre sensibilité et dans vos perceptions. Gardez à l'esprit que les résultats sont collectés anonymement alors n'hésitez pas à développer et à vous exprimer selon la méthode qui vous semble la plus appropriée ! Enfin, il sera temps de nous proposer votre définition des paysages à partir des exemples concrets que vous venez de donner ; car discuter d'une notion nécessite d'abord d'en délimiter le sens pour éviter les confusions et les malentendus.

Décrivez des paysages que vous appréciez particulièrement.

Vous pouvez le décrire factuellement ou recourir à d'autres moyens d'expression (récit littéraire, poème, descriptions de sensations etc.).

Votre réponse...

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages.

Mêmes remarques que pour la question précédente.

Votre réponse...

Pour vous, qu'est-ce que le paysage ?

Votre réponse...

À présent, nous vous invitons à spatialiser vos paysages décrits sur une cartographie, en cliquant sur le bouton.

Une fois vos réponses rédigées, vous pouvez accéder à la partie suivante en cliquant sur le bouton :

Je dispose mes paysages sur la carte

Vos réponses sont conservées et vous pourrez y revenir à tout moment au cours de l'enquête.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Faisons vivre ces paysages et donnons-leur une dimension concrète !

Présentation générale de l'interface cartographique

Pour rendre ces paysages tangibles et concrets, nous aimerions savoir où ils se trouvent précisément et depuis quels endroits il est possible de les observer. Pour cela, nous vous mettons à disposition une interface cartographique sur laquelle vous pouvez ajouter des formes géométriques et ainsi désigner les paysages et les éléments de patrimoine de votre choix. Nous vous encourageons à en ajouter le plus possible même si vous ne les aviez pas mentionnés lors de la première partie de l'enquête. Lisez d'abord le message situé au milieu de la page puis cliquez sur « J'ai compris ».

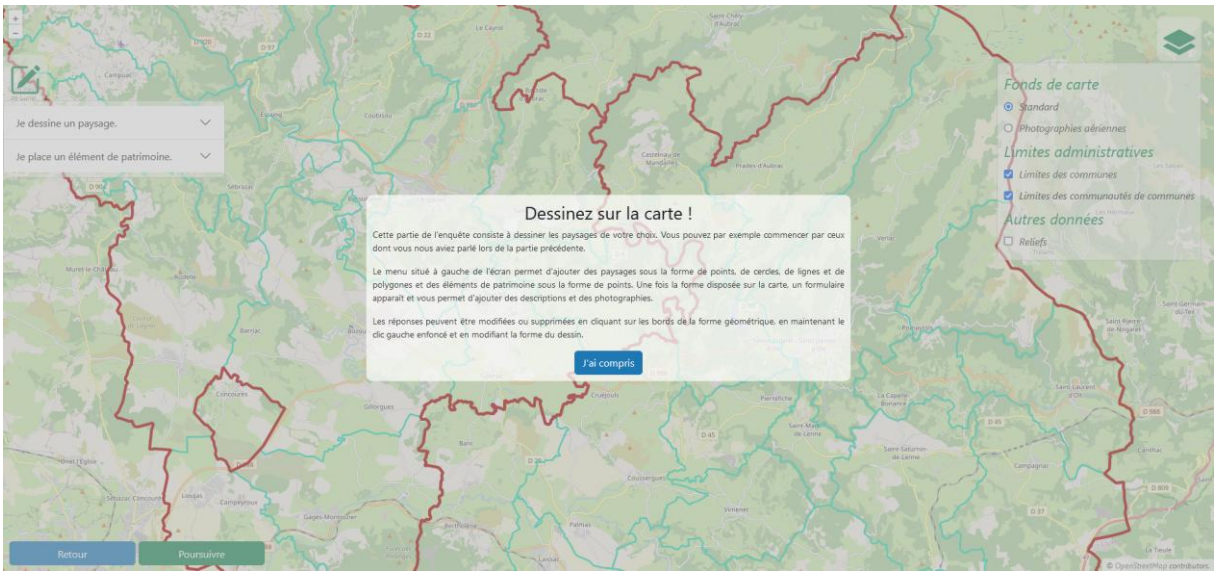

Voici les outils dont vous disposez pour poursuivre l'enquête.

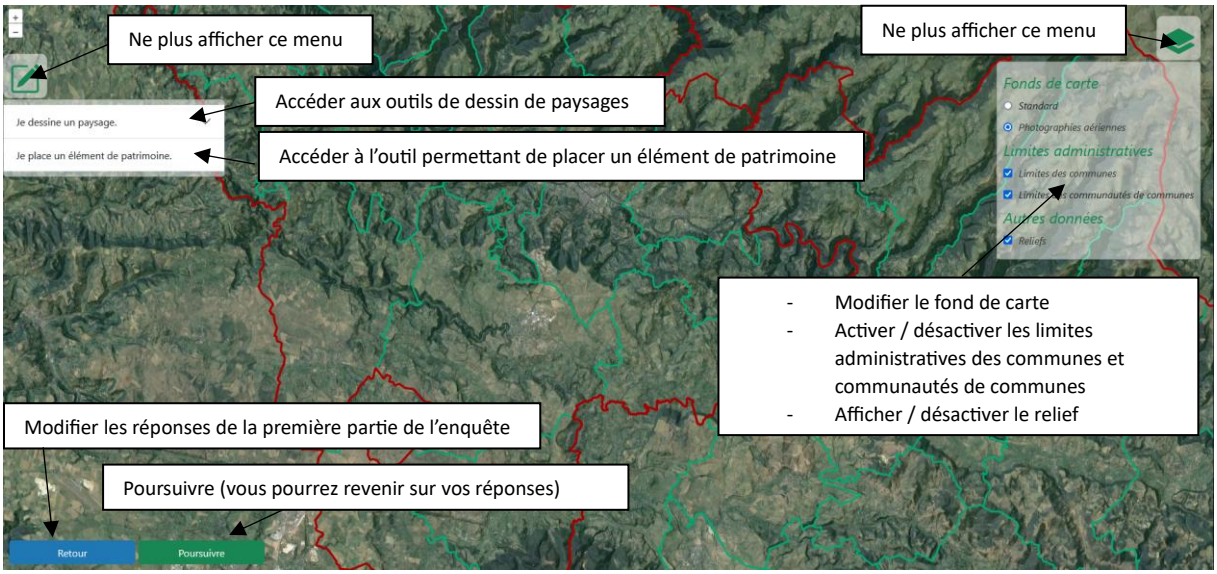

Il est donc possible de modifier le fond de carte, d'afficher / désactiver les limites des communes représentées en vert et celles des communautés de communes représentées en rouge et enfin, d'ajouter le relief sous la forme d'un ombrage. Ces divers jeux de données ont pour but de vous fournir des repères et vous aider à mieux situer les paysages sur la carte. Le bouton « Retour » permet de modifier les réponses que vous avez données lors de la première partie de l'enquête.

Dessiner un paysage

Pour ajouter des éléments sur la carte, cliquez sur l'un des deux menus « Je dessine un paysage » ou « Je place un élément de patrimoine » selon ce que vous souhaitez faire.

Voici le menu « Je dessine un paysage »

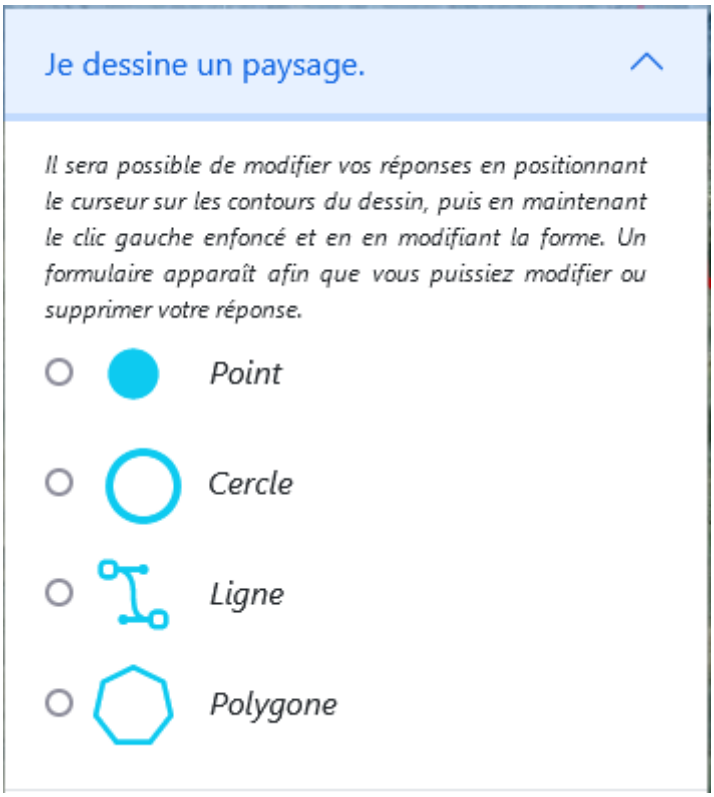

Vous ne pouvez recourir qu'à une seule forme par paysage désigné sur la carte. Sélectionnez la forme de votre choix en cochant la case ronde associée. Ajouter un point se résume ensuite à cliquer sur la carte, ajouter un cercle nécessite de cliquer puis de déplacer le curseur de la souris pour en définir le rayon et de cliquer une nouvelle fois pour en valider les caractéristiques. Pour dessiner une ligne, cliquez autant de fois que vous le souhaitez à divers endroits jusqu'à la terminer puis cliquez une nouvelle fois sur le dernier point placé pour en valider la forme définitive. Enfin, construire un polygone consiste à dessiner le contour d'un périmètre et à cliquer sur le premier point positionné pour le valider. Une fois la forme validée, un questionnaire apparaît.

Choisissez l'une des trois options puis expliquez votre choix et ce que vous avez voulu désigner par votre dessin. Vous pouvez également joindre des photographies au formulaire. Si vous n'êtes pas satisfait de votre forme, cliquez sur la croix située en haut à droite et elle sera supprimée de la carte.

Placer un élément de patrimoine

Pour placer un élément de patrimoine, cliquez sur « Je place un élément de patrimoine »

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

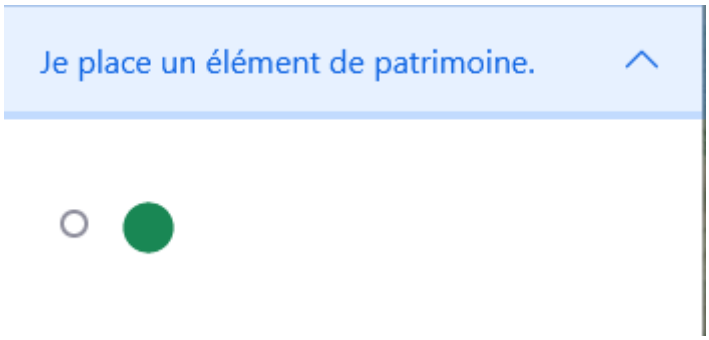

Nous avons fait le choix de n'autoriser comme forme que le point. Cochez la case ronde située sur la gauche, puis cliquez sur la carte pour localiser l'élément que vous considérez comme du patrimoine.

Le formulaire suivant apparaît. Nommez l'élément de patrimoine et développez à son sujet autant que vous le souhaitez, joignez-y des photos si vous en disposez puis cliquez sur « Enregistrez ma réponse ».

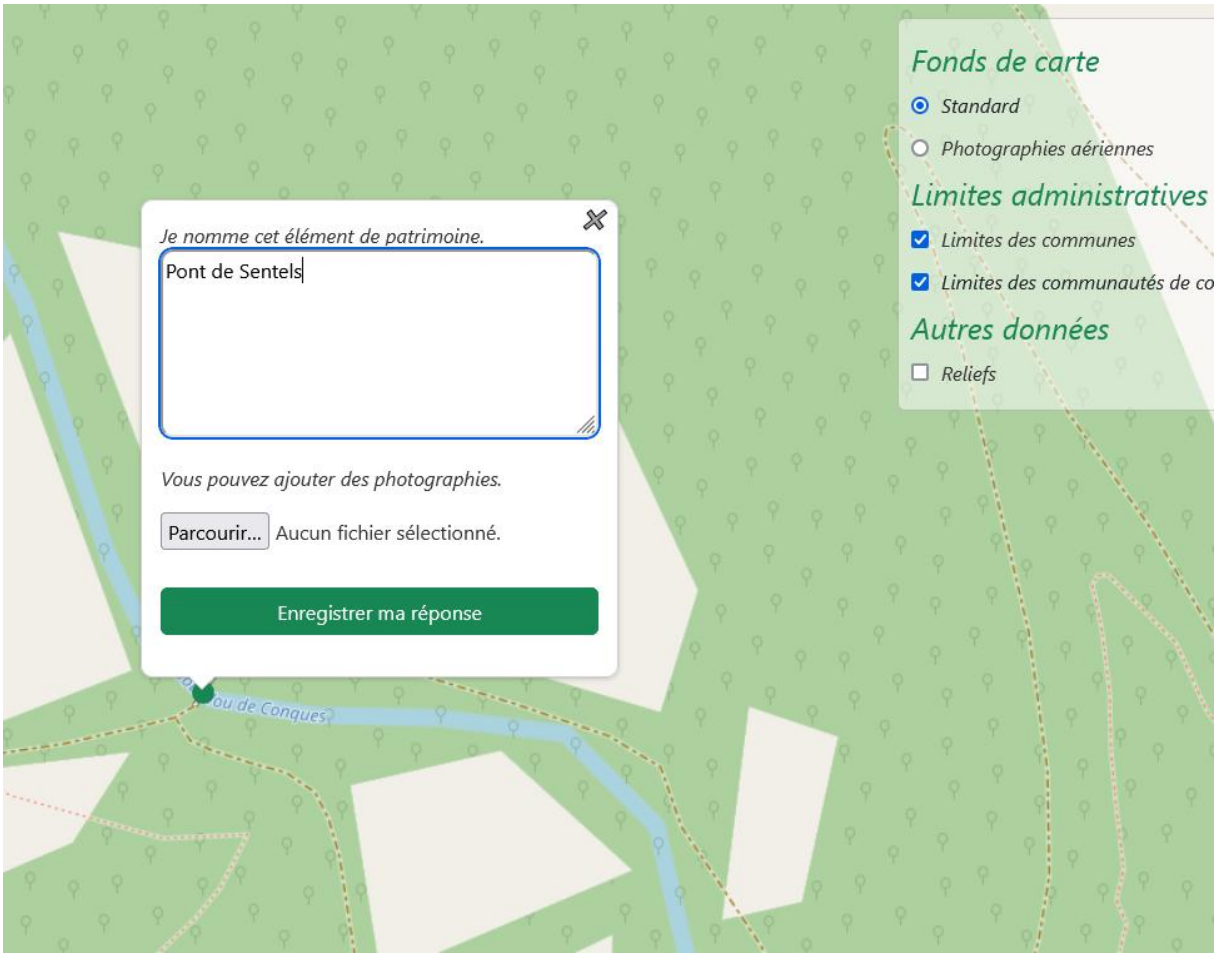

Modifier ou effacer une réponse

Modifier une réponse nécessite d'abord de changer la géométrie qui y est associée. S'il s'agit d'un point, il faudra le déplacer légèrement, s'il s'agit d'un cercle, il faudra en modifier le rayon et s'il s'agit d'une ligne ou d'un polygone, il faudra en déplacer l'un des points. Pour cela, positionnez le curseur de votre souris sur le contour de la forme géométrique, maintenez le clic gauche enfoncé et

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

modifiez-le. Le formulaire apparaît de nouveau cette fois pourvu d'un bouton rouge qui permet de supprimer la réponse (« Effacer mon dessin »).

La démarche pour modifier ou supprimer un élément de patrimoine est identique.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Une fois la deuxième partie de l'enquête complétée…

Une fois le travail terminé, vous devriez obtenir une cartographie comportant de multiples dessins concentrés sur une ou plusieurs communes selon votre connaissance des paysages du PETR.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

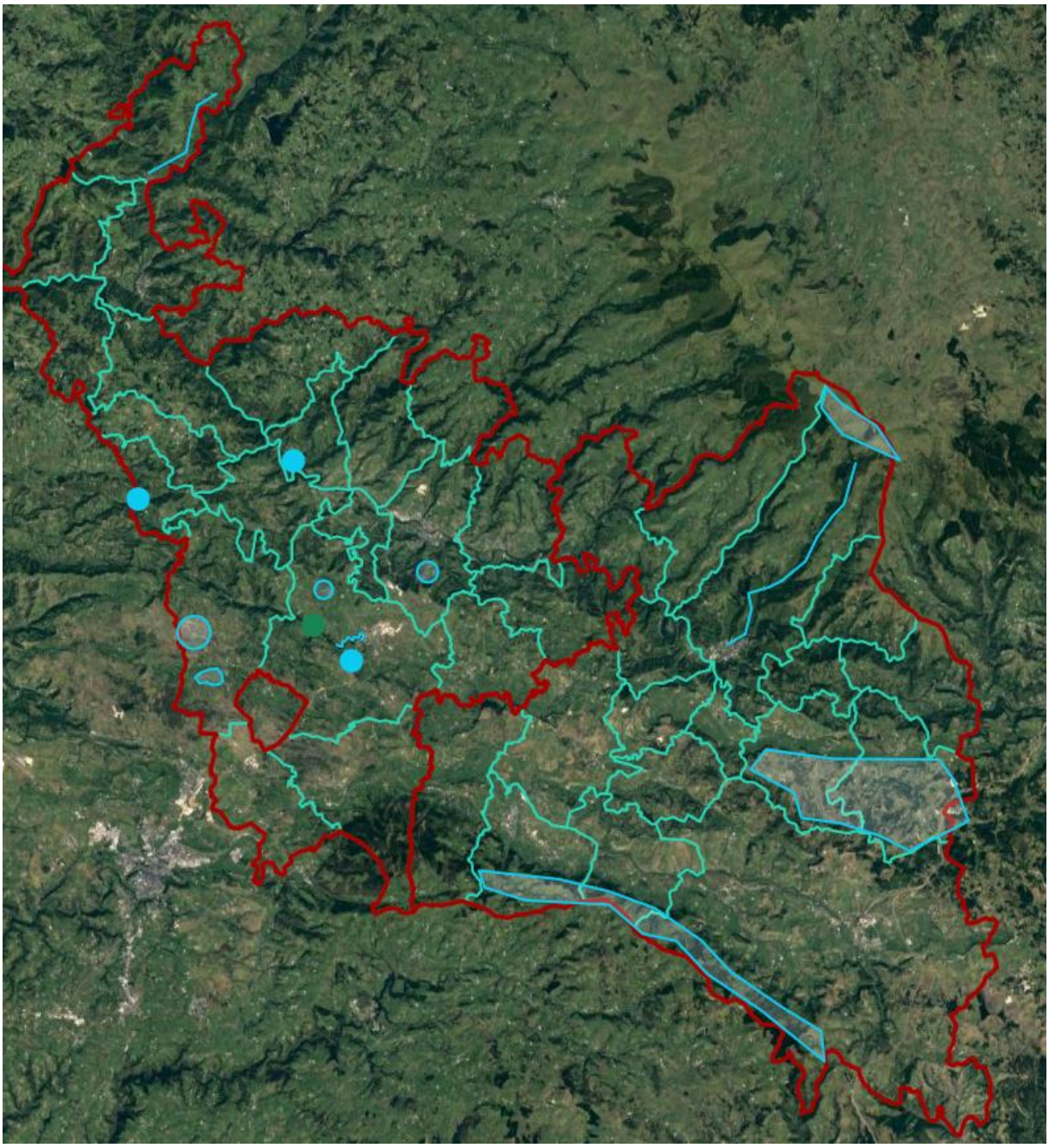

Cliquez sur « Poursuivre » pour accéder à la dernière partie de l'enquête.

Articulation entre les paysages, énergie et projet de territoire

La dernière partie de l'enquête ressemble dans sa forme et dans son fonctionnement à la première. Lisez d'abord attentivement le texte introductif pour comprendre les raisons qui nous poussent à introduire les enjeux énergétiques en recourant à une approche paysagère.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

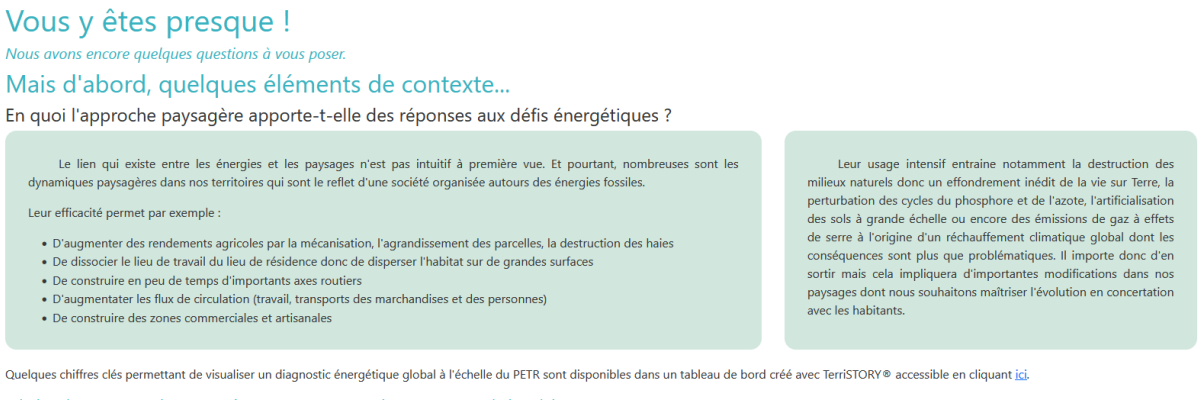

N'hésitez pas à consulter les chiffres clés sur l'énergie que nous vous avons mis à disposition au moyen d'un tableau de bord créé avec TerriSTORY afin d'accéder aux principaux leviers d'action à partir desquels réduire nos consommations énergétiques. Vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien hypertexte.

tableau de bord créé avec TerriSTORY® accessible en cliquant ici.

La page s'ouvrira automatiquement dans un nouvel onglet et vous n'aurez pas à quitter l'enquête pour consulter ces chiffres clés.

Puis, répondez au reste des questions.

Attention ! Une fois vos réponses envoyées, vous ne pourrez plus les modifier. Ainsi, nous vous recommandons de parcourir les différentes parties en naviguant entre les différentes pages (les boutons « Retour » et « Poursuivre » et « Je dispose mes paysages sur la carte » sont fait pour) puis de modifier vos réponses si nécessaire. Lorsque vous êtes certain des réponses que vous souhaitez nous transmettre, cliquez sur « Envoyer les données ».

Annexe 4 : Analyses des résultats des concertations

La démarche

« Une politique réellement démocratique se trouve placée devant la forme moderne d'une très vieille alternative, celle du philosophe roi (ou du despote éclairé) et du démagogue, ou, si l'on préfère, l'alternative de l'arrogance technocratique qui prétend faire le bonheur des hommes sans eux ou même malgré eux et de la démission démagogique qui accepte telle quelle la sanction de la demande, qu'elle se manifeste à travers les enquêtes de marché, les scores de l'audimat ou les cotes de popularité. Une politique réellement démocratique doit s'efforcer d'échapper à cette alternative. Je n'insisterai pas sur les conséquences de l'erreur technocratique […].

[…]

Mais je veux insister sur la deuxième branche de l'alternative : l'erreur démagogique. Les progrès de la "technologie sociale" (qu'il faut se garder de confondre avec la "science sociale" à laquelle elle emprunte parfois ses instruments) sont tels que l'on connaît bien la demande apparente actuelle, ponctuelle, et explicitement déclarée. Il existe des techniciens de la doxa, de l'opinion, marchands de

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

sondages d'opinion et d'enquêtes de marché, héritiers contemporains de ceux que Platon appelle magnifiquement les doxosophes, savants apparents des apparences.

La science sociale rappelle les limites d'une technique qui comme le sondage, ne livre que des opinions agrégées à la manière d'un vote, et qui, à ce titre, peut devenir un instrument rationnel de gestion démagogique subordonnée aux forces sociales immédiates. Elle fait apparaître qu'une politique qui donne satisfaction à la demande apparente pour s'assurer le succès manque à sa fin propre, qui est de définir des fins conformes à l'intérêt vrai du plus grand nombre, et n'est rien d'autre qu'une forme à peine déguisée de marketing »

Pierre Bourdieu, 1996

Afin d'impliquer les habitants dans la construction des objectifs du plan de paysage porté par le PETR, nous recourons à une concertation dans les communes qui ont souhaité s'engager dans cette démarche. Cependant, le principe de concertation induit plusieurs difficultés dont il importe de tenir compte dans la conception des ateliers. Tout d'abord, les participants sont confrontés lors de ces rencontres à des questions qu'ils ne s'étaient peut-être et pour la plupart jamais posé auparavant, et selon la manière dont se déroulent les ateliers, le risque de fabriquer l'opinion en diffusant au grand public une analyse trop simpliste des résultats est élevé. La démarche de concertation doit donc s'éloigner autant que possible des méthodes traditionnelles de sondage d'opinion qui consistent à formuler des questions (notamment des questions fermées), puis à se saisir des réponses fournies sans tenir compte du cadre de la concertation ou en s'appuyant sur des déductions trop peu nuancées et biaisées par de fausses évidences. Néanmoins, décider sans aucune concertation en recourant uniquement au regard des agents ou des cabinets d'étude en prétendant ainsi faire sans les personnes pourtant directement concernées par ce plan de paysage reviendrait à approuver un fonctionnement technocratique.

La réussite de la concertation repose donc sur un équilibre précaire entre une forme de démagogie qui reposerait sur une méthode et une interprétation des résultats insuffisamment fines et biaisées par le manque de neutralité de l'agent, et une forme de technocratie aux antipodes du dynamisme démocratique auquel cette démarche espère modestement commencer à contribuer. C'est pourquoi en essayant de tenir compte des considérations de Pierre Bourdieu sur l'alternative entre technocratie et démagogie à laquelle toute véritable démocratie doit échapper, le déroulé de la concertation vise à inviter les participants à parler d'eux-mêmes, de leurs perceptions des paysages et des enjeux associés en leur offrant un espace de liberté grâce aux diverses formes d'expression auxquelles ils sont autorisés à recourir, dans le but d'obtenir une matière la plus complexe possible en lien avec les sujets que nous souhaitons aborder dans le plan de paysage.

Pour rappel, le déroulé de la concertation était le suivant :

Paysages et imaginaires associés à travers le récit linguistique et littéraire (vingt minutes)

En premier lieu, il est important de créer un climat de confiance débarrassé de tout jugement afin de libérer la parole, et d'inciter les participants à être attentifs et ouverts aux autres. Pour parvenir à un tel résultat, l'activité peut débuter en invitant les participants à parler d'eux et de leur sensibilité à travers le récit d'un paysage et des pratiques sociales associées, celui d'où ils viennent par exemple. Ainsi, les récits peuvent à la fois porter sur un lieu extérieur à celui du territoire (dans le cas de nouveaux arrivants) ou sur un endroit situé à proximité du lieu de la concertation. De cette manière,

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

nous obtiendrons probablement des récits locaux très ancrés au territoire, enrichis d'autres qui portent sur des paysages situés ailleurs.

Cette première étape peut remplacer le tour de table qui consiste à faire se présenter chacun des participants. Elle peut également être suivie d'un atelier d'écriture au cours duquel les personnes peuvent rédiger en style libre leur définition du paysage, et une description littéraire, factuelle et / ou poétique d'un paysage qu'ils affectionnent particulièrement ou qui les rebutent, cette fois qui soit visible depuis un point situé dans le périmètre du PETR.

De cette manière, nous faisons vivre les paysages à travers de nouveaux imaginaires et leur donnons d'emblée la dimension représentationnelle qu'évoque Philippe Descola à travers des formes linguistiques, picturales et littéraires (trois des cinq critères d'Augustin Berque), et les analysons au travers des définitions diverses donc des prismes d'analyses variés. Ainsi, la première activité comprendra :

- Une présentation rapide du paysage d'où l'on vient,
- Un atelier d'écriture et/ou de dessin dans lequel on donne une définition du paysage et dans lequel on décrit le paysage de son choix (libre aux participants et aux participantes de choisir la forme la plus adéquate pour décrire le paysage de leur choix),
- Une fois l'activité terminée, chaque participant de chaque table se présente en lisant et montrant ce qu'il a produit (remplace le tour de table de présentation).

Définition de la notion de paysage et implication sur la suite de la concertation

En partant des définitions et représentation des paysages abordés précédemment, on met en évidence le caractère socialement construit de la notion de paysage. Par ailleurs, on montre qu'ils sont composés d'éléments transformés par les êtres humains pour leur faire occuper des fonctions sociales bien spécifiques (agricoles, religieuses etc.) qui sont parfois associés à des représentations et des emblèmes (le propos sera illustré avec des images). Ainsi, nous comprenons que les paysages sont **le reflet d'un projet de société, de modes de vie et de l'organisation spatiale et sociale des territoires. À travers un plan de paysage, il s'agit donc de porter des questionnements sur le projet de territoire et de son organisation.**

Atelier de cartographie participative (quarante-cinq minutes)

Cet atelier a pour but de localiser spatialement les représentations des paysages abordées lors de l'atelier précédent et d'identifier certaines dynamiques paysagères en comparant des photographies aériennes de différentes époques et de mettre en évidence certains éléments de paysage plus discrets notamment les haies et les murets en recourant aux cartographies issues de la segmentation d'images.

Localiser géographiquement les éléments associés aux imaginaires des récits paysagers

Les imaginaires paysagers se forment par des schèmes perceptifs et des représentations associées à des éléments iconiques qui font ou ont fait l'objet d'une appropriation sociale et d'usages spécifiques. Les paysages sont donc issus de la double transfiguration (littéralement changement de figure) entre les éléments qui préexistent au regard et les représentations associées formées par des imaginaires et des emblèmes. Au cours de la première activité, certains de ces éléments paysagers ou ceux qui en dégradent les paysages auront été identifiés et décrits à travers des textes et / ou dessins. Il s'agit désormais de les localiser géographiquement. On recourt pour cela à une carte au format A0 sur laquelle les participants ont pu, en recourant à des gommettes et des crayons, y disposer sur les éléments évoqués au début de l'atelier. Les gommettes désignent en fonction de leur couleur, les éléments de patrimoine, les lieux pour lesquels ils ont une affection particulière ou une relation spéciale, les points de vue, mais aussi les éléments qui dégradent les paysages.

Mise en perspective avec une cartographie d'occupation du sol construite avec des images de haute résolution et anciennes ortho photographies aériennes géoréférencées

La BD Ortho de l'IGN contient des photos aériennes d'une résolution spatiale de 20 cm (c'est-à-dire qu'un pixel de l'écran sur laquelle on les affiche représente un carré de 20 cm de côté). Ces dernières permettent également de visualiser la réflectance des éléments dans le proche infra-rouge (hors du domaine du visible) et donc de faciliter la détection des végétaux et d'en discerner les différentes essences. Grâce à ces images, on peut construire avec des algorithmes de classification, des cartes d'occupation du sol d'une précision qui permette de situer certains éléments paysagers emblématiques : les prairies, les arbres isolés, les dolines et peut-être même du patrimoine vernaculaire plus discret comme les murets caussenards, les cazelles, les terrasses de vigne. On peut également repérer les prairies, dolines, terrasses ou autres éléments de ce type qui s'enfrichent et celles au contraire qui sont entretenus. Cependant, la classification nécessite de constituer sur le terrain un échantillon d'apprentissage important ce qui est trop couteux. C'est pourquoi on utilise la carte de l'indice de végétation NDVI qui permet déjà de faciliter la localisation d'éléments paysagers.

À partir de cette cartographie, on pourra comparer les résultats obtenus lors des précédentes activités avec les informations délivrées par cette cartographie d'occupation des sols, et présenter ainsi aux participants, la manière dont les paysages du Haut-Rouergue sont structurés, et les comparer avec leurs perceptions. Elles seront présentées sous la forme d'une cartographie du NDVI (interprétation nécessaire) pourront être affichées en 2D, 2D avec des courbes de niveau puis sous la forme d'un croquis en trois dimensions. L'exercice consiste à repérer l'activité chlorophyllienne des paysages identifiés au cours des exercices précédents afin de continuer à enrichir la réflexion.

- À l'aide d'une carte imprimée, repérer les éléments paysagers identifiés préalablement s'ils s'y trouvent (les cartes ne couvrent pas toute la commune du fait de contraintes techniques) ;
- Commenter librement ces cartes et leur contenu notamment les reliefs, aménagements, activités et modèle d'organisation de territoire sous-tendu par l'occupation du sol (à interpréter car la constitution d'un échantillon d'apprentissage collecté sur le terrain sur lequel fonder une classification est trop coûteuse).

Articulation avec les enjeux de la transition énergétique

Il est question lors de ce dernier atelier de réfléchir aux liens entre les paysages (passés, présents et futurs), le projet de territoire dont ils sont le reflet et la stratégie énergétique sur laquelle il repose. En début d'atelier, les données de consommation énergétique par secteurs, usages et énergies ainsi que les principaux leviers d'actions associés ont été présentés tout comme les données de production d'énergies renouvelables par filières de production. Ces données datent de 2019 pour la consommation, 2020 pour la production EnR et ont été analysées à l'échelle du PETR. Puis, il a été question d'expliciter ces différents liens ainsi que les raisons qui ont incité le PETR à opter pour cette démarche : certains paysages actuels n'existent en partie que parce que nous accédons aux énergies fossiles abondantes et bon marché, qu'elles ont été employées tout le long de chaînes de production mondialisées à flux tendus dont au moins plusieurs maillons reposent sur une production économique non durable et très éloignée des normes sociales et environnementales auxquelles sont soumises les entreprises aveyronnaises et plus globalement les entreprises françaises. La transition énergétique que les territoires devront engager implique donc nécessairement des modifications profondes dans nos paysages, et nous souhaitons que les habitants puissent en maîtriser en partie l'évolution. Ainsi, plutôt que de partir d'une stratégie énergétique à partir des principaux leviers d'action mis en évidence par les données disponibles, nous souhaitions poser différemment la problématique en l'abordant sous l'angle des paysages souhaités, c'est-à-dire du projet de territoire dont ils pourraient devenir

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

l'incarnation et auxquels les habitants aspirent, puis en imaginant une vision énergétique destinée à le servir et à le rendre physiquement envisageable. Nous espérions que cet atelier représenterait une opportunité pour repenser le cadre dans lequel nous avons coutume de réfléchir et de nous extirper ainsi d'une fenêtre d'analyse trop étroite et peu adaptée aux enjeux auxquels nos territoires vont avoir à faire face dans les années à suivre : effondrement massif du vivant y compris dans nos campagnes, artificialisation et dégradations des sols du fait de la modification de leur usage, insécurité alimentaire liée à l'approvisionnement en eau, aux dérèglements climatiques et à la perturbation des cycles biogéochimiques, forte dépendance aux énergies fossiles, situation d'insécurité énergétique etc. Il va bien évidemment de soi que traiter ces enjeux en vingt minutes de concertation n'est pas possible ; mais le but était d'offrir une liberté dans les réflexions et les propositions. Ainsi, si les paysages dépendent des activités humaines, en maîtriser l'évolution nécessite de décider collectivement de quelle manière orienter la production économique, de porter une réflexion sur l'organisation politique et démocratique du territoire, d'imaginer d'autres modes de vie plus résilients porteurs de liens sociaux forts etc. En définitive, il était question de positionner la mission paysage comme un outil de coopération entre les différents acteurs afin de contribuer à apporter des éléments de réponse à ces défis d'une ampleur inédite. Or, il n'est pas simple de mettre synthétiquement en lien ces enjeux et de les faire s'approprier aux participants en si peu de temps. Néanmoins, nous avons obtenu des résultats intéressants qui tendent à montrer que les participants ont finalement su s'emparer – au moins partiellement – du sujet.

Dans les concertations qui ont eu lieu après celle de Saint-Laurent-d'Olt (Montrozier, Bertholène et Rodelle), la méthode de concertation a légèrement évolué en y intégrant la question des limites planétaires dépassées, conséquences qui ont toute une origine commune directement en lien avec l'usage des énergies (en particulier des énergies fossiles). Cette approche rend, semble-t-il, plus clairs les enjeux de la transition énergétique en nous détachant de l'entrée par le problème climatique qui ne semble pas pertinente compte-tenu de la nature même des défis auxquels nous faisons face. En effet, les problématiques posées par la transition énergétique et écologique ont été présentées en des termes différents, en exposant notamment les points suivants.

- Tout d'abord, il ne s'agit pas d'un problème climatique. Il existe une idée assez répandue qui consiste à penser que nous faisons face à un souci climatique et qu'en définitive, une transition énergétique consiste simplement à électrifier nos modes de vie et nos modes de production en appliquant en parallèle des politiques superficielles de sobriété tout en maintenant une croissance économique à 2 % du PIB. Les conditions d'habitabilité de la planète ne se résument pas au climat et d'ailleurs d'autres seuils ont été franchis et ont été présentés : perturbation des cycles biogéochimiques, dégradation des sols, introduction d'éléments étrangers (déchets) dans la biosphère, cycles de l'eau, effondrement inédit du vivant dans lequel les dérèglements climatiques ne jouent pour l'instant qu'un rôle mineur. Levons d'emblée toute ambiguïté : le dérèglement climatique (très majoritairement causé par les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines) est un phénomène de très grande ampleur extrêmement problématique (comme les autres précédemment cités d'ailleurs), mais il s'agit d'une des conséquences d'enjeux globaux et n'en est pas à l'origine. Le problème central porte en fait sur les déplacements trop importants d'énergies et de matières par lesquels nous transformons la planète en déchets (les gaz à effets de serre ne sont jamais que des déchets gazeux) et sont à l'origine de tous les franchissements des différents seuils au-delà desquels on ignore de quelle manière basculera le système Terre. Pourquoi attraper ces différentes

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

difficultés indépendamment les unes par rapport aux autres alors que leur origine est en fait commune ?

- Les limites planétaires auxquelles l'humanité est confrontée sont d'ordre physique ; elles ne sont ni négociables ni modifiables par délibération politique, quoi que nous disions ou que nous votions et priment donc sur les réalités économiques et sociales,
- Ce n'est pas non plus un problème de substitution énergétique, du moins pas entièrement. Tout dépend des usages auxquels sont associées les énergies produites. Ainsi, si on s'en sert pour artificialiser massivement les sols (un des facteurs prépondérants de l'effondrement du vivant), qu'importe en définitive qu'elles soient - ou non – décarbonées,
- De plus, aux vues des quantités de métaux nécessaires au maintien de nos modes de vie en substituant les énergies fossiles par d'autres, certains types d'extraction minières devraient être relocalisées en France et les ressources des fonds marins situées dans la zone économique exclusive exploitées (lire à ce sujet le rapport de l'académie des sciences sur les ressources minières nécessaires à la transition énergétique). Or, le positionnement d'associations expertes de l'industrie minière tel que le Systext souhaite que les extractions en eaux profondes soient interdites du fait de leur niveau d'impacts. Ainsi, à moins d'aggraver les autres problèmes que celui du climat, cette transition nécessite d'interroger nos manières de vivre, de produire, de nous déplacer et d'habiter,
- Or, les paysages en sont en définitive l'incarnation. En effet, ils sont composés par des éléments auxquels on associe un usage spécifique. Dès lors que ces usages évoluent, il est nécessaire que les éléments destinés à les rendre possibles soient également modifiés. Faire évoluer les paysages revient en effet à modifier les activités structurantes de la commune et la vie de ses habitants. Réciproquement, une transition énergétique induit une transition paysagère puisque sans énergies abondantes et suffisamment bon marché, certaines dynamiques paysagères (construction de grands axes routiers, déplacements quotidiens sur de longues distances, habitations de grande emprise au sol dépendantes d'une mobilité nécessitant de longs déplacements, etc.) seraient, de fait, impossibles.

Pour chaque commune où la concertation a eu lieu, nous procédons à une analyse aussi prudente que possible à partager avec les habitants. Ce document pourra en partie servir de support à ce dialogue entre le PETR, les élus, les habitants et les cabinets d'urbanisme sollicités pour l'élaboration des documents d'urbanisme en cours pour les deux communautés de communes situées dans le périmètre du PETR et que le plan de paysage vise à enrichir.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

La concertation propre au monde agricole

Le causse Comtal

LE PAYSAGE DE DEMAIN... SOUHAITÉ

Unité paysagère concernée : **le causse Comtal**

1. Les paysages d'aujourd'hui sont préservés
2. Des haies bocagères
3. Conserver l'échelle familiale des exploitations
4. Des paysages entretenus par les agriculteurs

«ON EST OK AVEC ÇA»

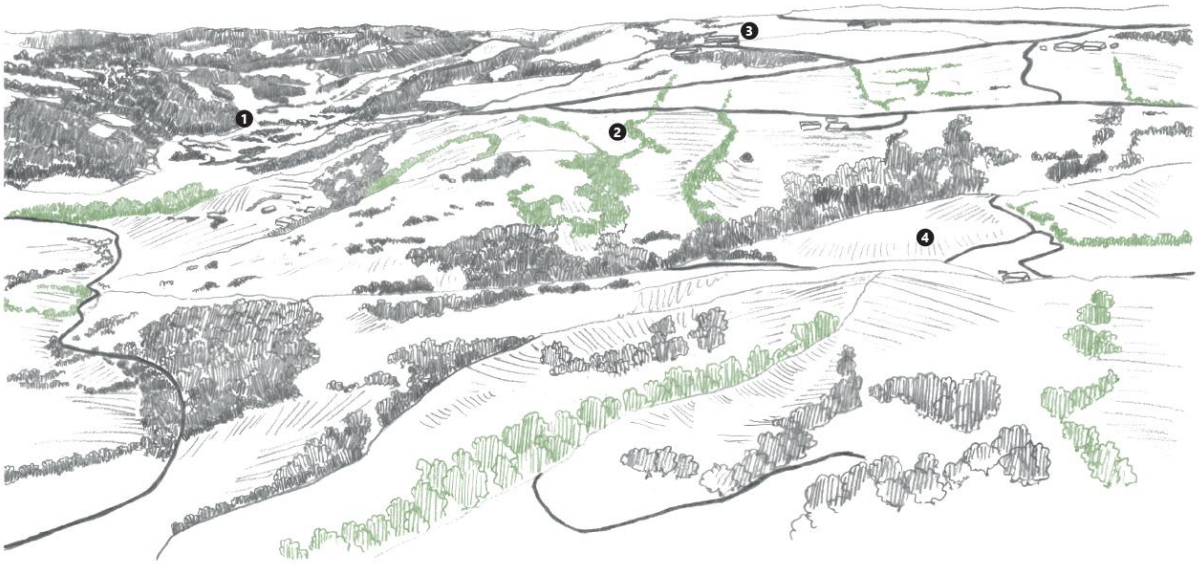

LE PAYSAGE DE DEMAIN... NON SOUHAITÉ

Unité paysagère concernée : **le causse Comtal**

1. Abandon des petites exploitations, ruines
2. Un morcellement du parcellaire qui ne permet pas l'exploitation animale dans les pentes abruptes : enfrichement
3. Enfrichement des parcelles qui ne sont plus exploitées
4. Trop grande échelle d'exploitation : perte de la lecture du paysage / des reliefs etc.
5. Concentration des exploitations dans un même endroit

«SURTOUT PAS !»

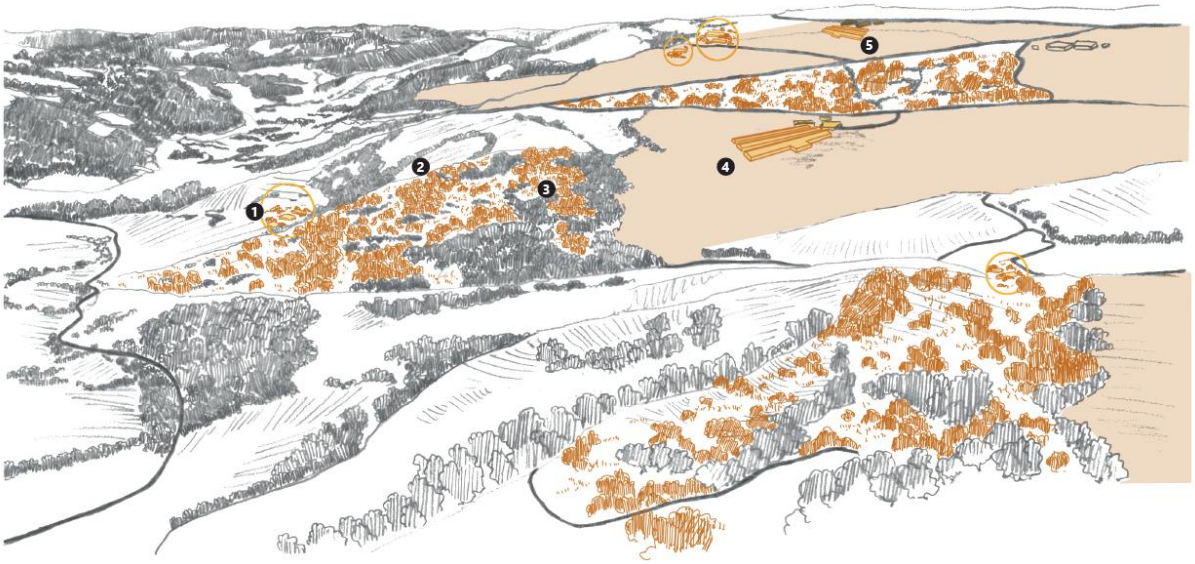

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Le Rougier

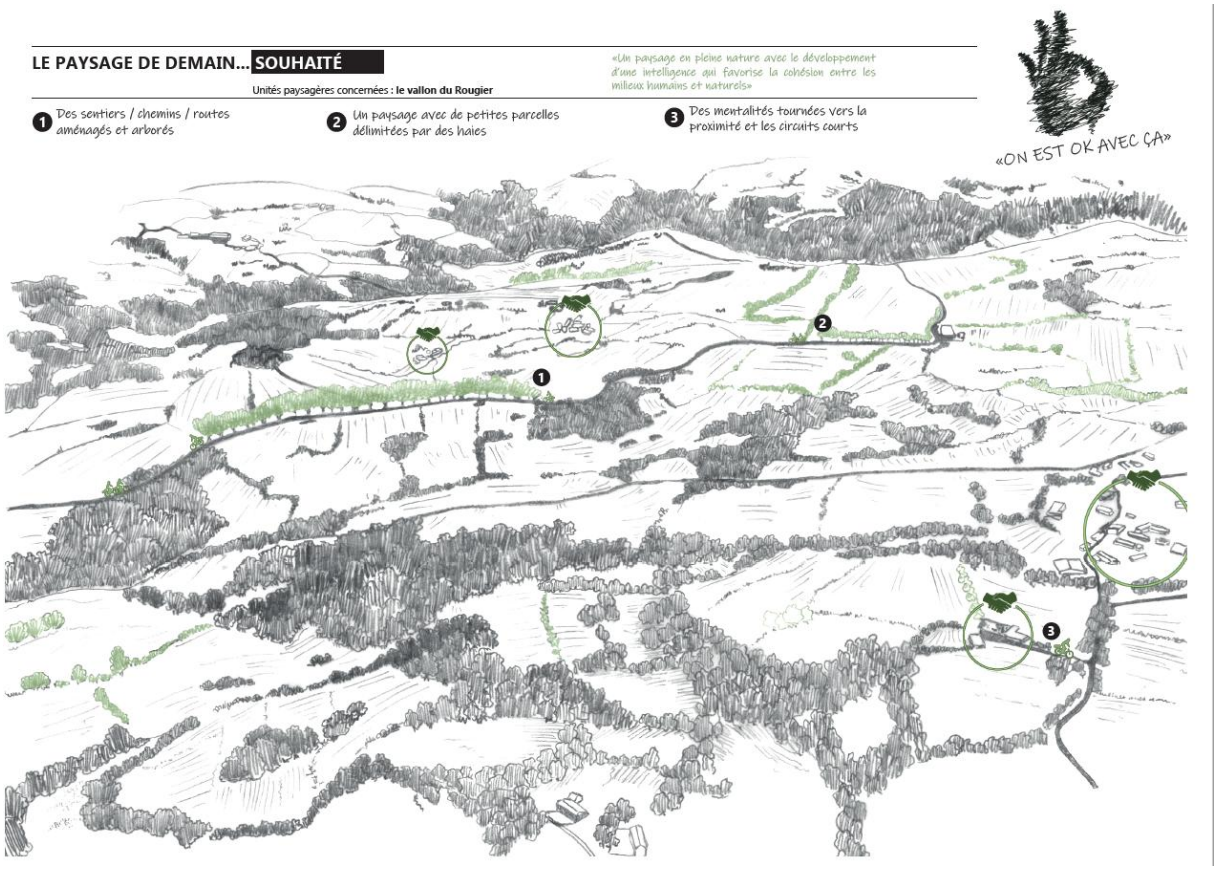

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

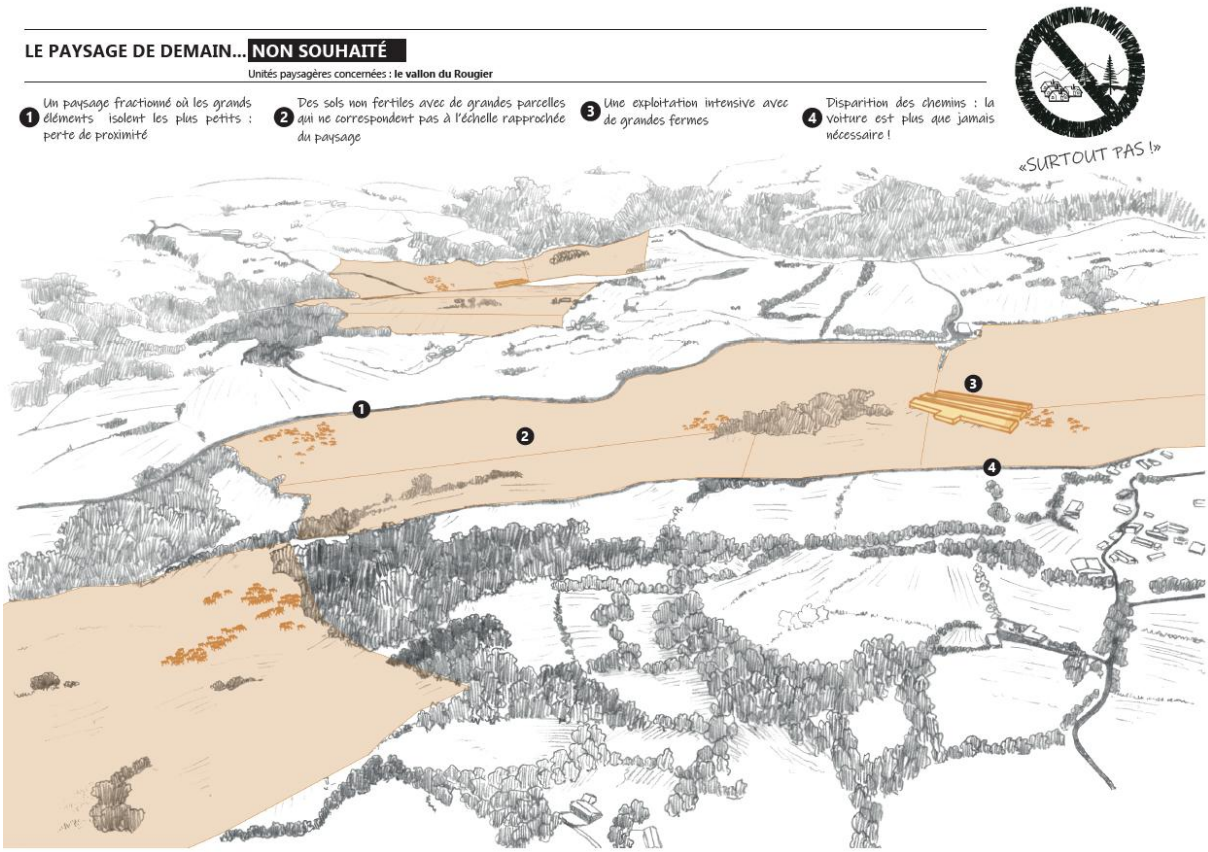

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Le causse de Sévérac

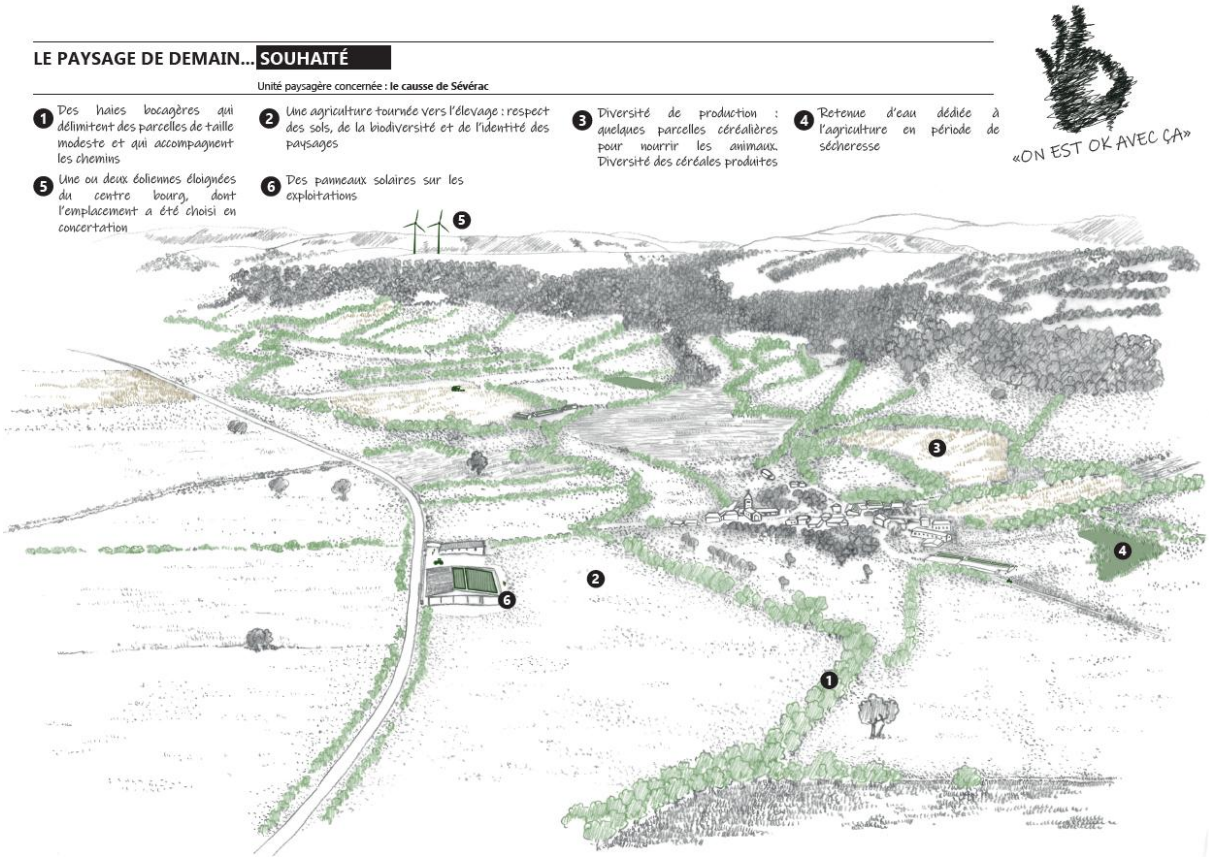

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

LE PAYSAGE DE DEMAIN... NON SOUHAITÉ

Unité paysagère concernée : le causse de Sévérac

1. «Paysage céréalier»
2. Disparition des haies et des bocages
3. Enfrichement des pentes non mécanisables
4. Parc éolien : éoliennes très visibles et trop nombreuses par rapport à l'échelle du territoire. Elles ont une équidistance non égale qui perturbe la lisibilité.
5. Villages isolés et «disparition des paysans»

«SURTOUT PAS !»

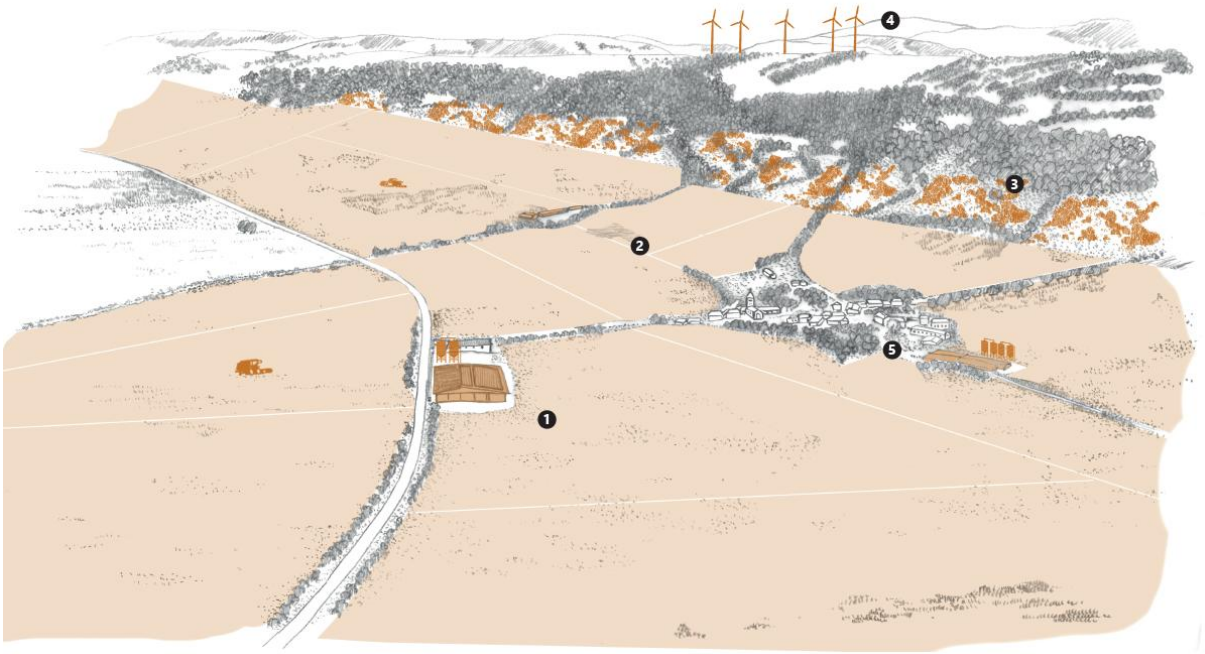

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Les avants-causses

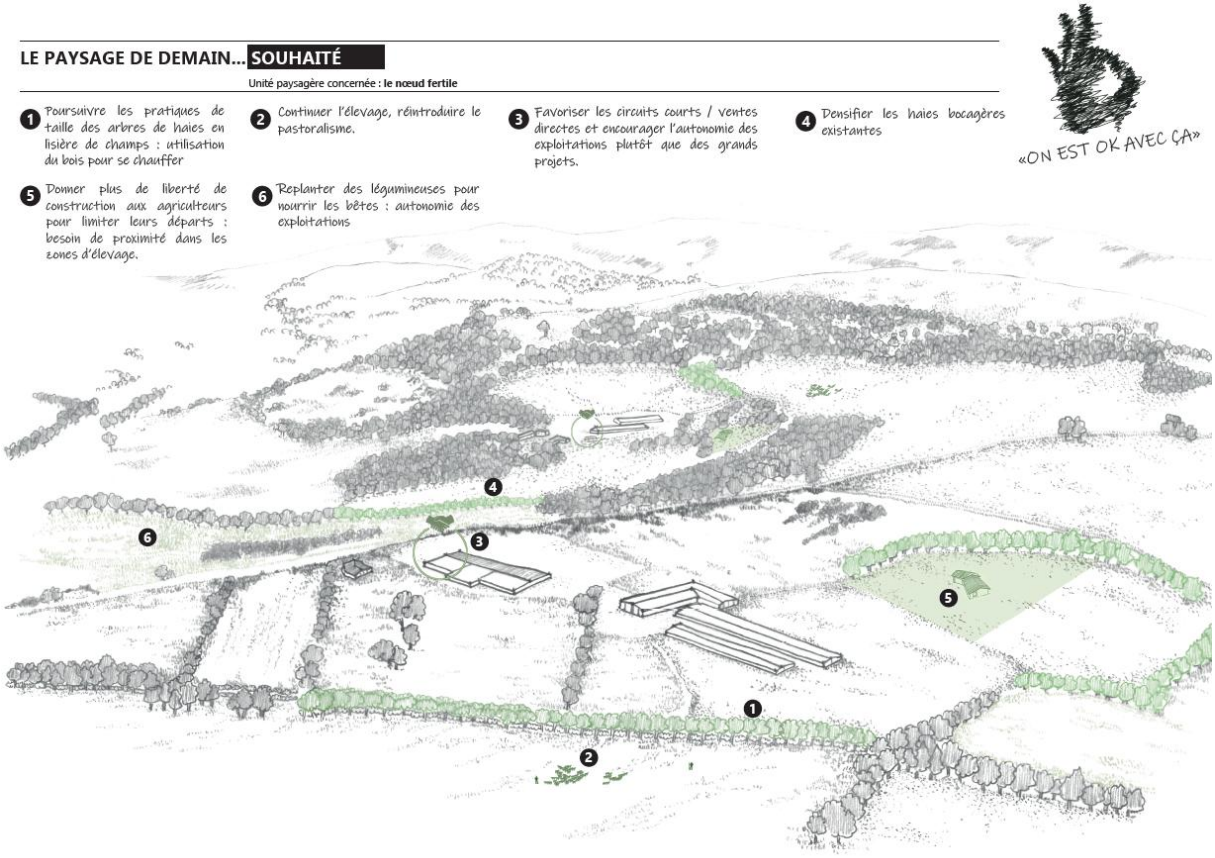

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

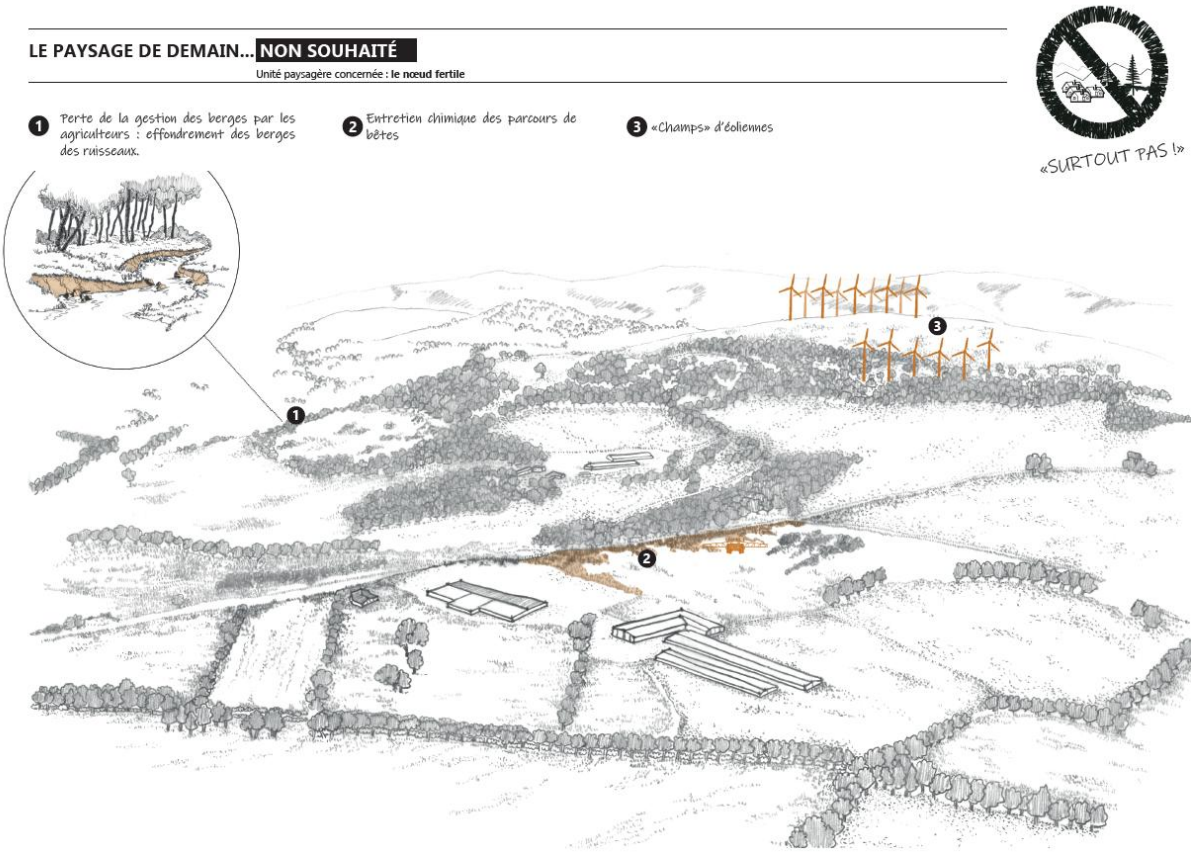

Résultats de la concertation en ligne

Les réponses des participants aux différentes questions

1)

Pour vous, qu'est-ce que le paysage ?

Mon environnement au quotidien au fil des saisons, sous la pluie, le soleil...

Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.

Couleurs des saisons avec la richesse végétale... arbres, fleurs Bruits de la nature...feuilles, oiseaux, insectes... eau...

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages.

Sites non entretenus : maisons abandonnées, entrées de villes, déchets jetés dans la nature

Décrivez les paysages dont vous rêvez et ceux au contraire que vous souhaitez éviter.

Un lieu préservé mais accessible tout en respectant l'existant : route, parking végétarisme drainé. Utiliser l'existant en le réhabilitant : associer l'ancien et le moderne Respecter les lieux. Éduquer, sensibiliser le public en le rendant acteur, communication et pédagogie afin de s'approprier l'enjeu et l'intérêt de nos paysages dans la vie sociale, économique, touristique sans oublier le rôle thérapeutique.

Selon vous, de quelle manière organiser le territoire pour maintenir les paysages dont vous rêvez ?

Associer les habitants à des groupes de travail. Un projet est mieux accepté et compris si chacun a pu exprimer, proposer. Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ? : Réhabilitation d'habitation qui ont été abandonnées avant de construire de nouvelles zones d'habitation. Développer le ferroviaire : une véritable liaison avec Paris et qui fonctionne : Paris Clermont Aurillac Rodez Toulouse voici une ligne à étudier !!! Accès à la santé.

Quelle stratégie énergétique permettrait de servir ce projet de territoire ?

Adapter l'énergie en fonction du lieu Bâtiments administratifs : installation de panneaux photovoltaïques... d'énormes progrès ont été faits en la matière. Énergie hydraulique : rénovation de moulin en mini centrale tout en respectant le lit de la rivière et le site architectural.

Quelles évolutions cette stratégie énergétique induiraient-elles sur les paysages ? Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles désirables ou non désirables ?

Veiller à une bonne répartition sur le territoire. Gestion réelle du patrimoine architectural, forestier, agricole, hydraulique

Âge : 62
csp : Retraités
Commune de résidence : Entraygues-sur-Truyère

2)
Pour vous, qu'est-ce que le paysage ?

C'est la beauté de notre cadre de vie au milieu d'un environnement économique dynamique. **Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.**

Il faut préserver les paysages de causse.

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages

Notre environnement est très bien préservé. Il n'y a pas lieu de prendre de mesures conservatoires supplémentaires. La législation en vigueur est déjà largement contraignante.

Décrivez les paysages dont vous rêvez et ceux au contraire que vous souhaitez éviter.

Notre environnement global est largement qualitatif Il n'y a aucun paysage que je souhaite éviter. Il faut intégrer toutes les façons de vivre et de penser. Sur nos territoires, nous savons préserver depuis des lustres notre qualité de vie !!! Il faut continuer à entretenir nos paysages par la volonté et le travail humain. Il y a une disparition des exploitations agricoles préjudiciables à notre territoire qui conduit à un défaut d'entretien des paysages et à une perte de la ressource en eau !

Selon vous, de quelle manière organiser le territoire pour maintenir les paysages dont vous rêvez ? Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ?

C'est une absurdité dogmatique. Nous allons vers un monde où l'humain est exclu et beaucoup de gens vont se retrouver à la rue.

Le phénomène a déjà commencé dans les centres urbains et est en train d'atteindre nos territoires.

Quelle stratégie énergétique permettrait de servir ce projet de territoire ?

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Tous les types de production d'énergie « propre » doivent être regardés avec attention, Solaire Eolien, hydraulique...

Que ferions-nous aujourd'hui si nos barrages n'étaient pas construits... nous nous verrions opposer la dégradation des paysages.

Il ne faut jamais oublier que tous les paysages que nous voyons ont été façonnés par la main de l'homme.

Le retour en arrière est préjudiciable, retour des incendies faute d'entretien des bas-côtés, disparition des cours d'eau par enfouissement faute d'entretien.

Quelles évolutions cette stratégie énergétique induiraient-elles sur les paysages ? Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles désirables ou non désirables ?

Il faut aller très vite sur les champs photovoltaïques comme à une époque nous avons construit les barrages.

Âge : 59
csp : Agriculteurs exploitants
Commune de résidence : Espalion

3)
Pour vous, qu'est-ce que le paysage ?

Un ensemble d'éléments physique matériel et immatériel qui décrit notre environnement à différentes échelles

Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.

De la vallée du Lot : le fait que ce soit fermé mais pas trop => une vallée plutôt ouverte => avec les vestiges de terrasses à chaque village son ambiance => très agréable

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages

- Les grands bâtiments agricoles et industriels non intégrés
- Les toits plats des maisons on n'est pas en Grèce.

Décrivez les paysages dont vous rêvez et ceux au contraire que vous souhaitez éviter.

Intégrer les éléments pour l'avenir.

Selon vous, de quelle manière organiser le territoire pour maintenir les paysages dont vous rêvez ?

Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ?

Quelle stratégie énergétique permettrait de servir ce projet de territoire ? :

Quelles évolutions cette stratégie énergétique induiraient-elles sur les paysages ? Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles désirables ou non désirables ?

Âge : 38
csp : Cadres et professions intellectuelles supérieures

Commune de résidence : Espalion

4)

Pour vous, qu'est-ce que le paysage ?

Une somme de caractéristiques naturels et d'activités agricoles
Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.

- Les plateaux de l'Aubrac
- Les paysages du Causse

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages.

- Les immeubles
- Les axes routiers

Décrivez les paysages dont vous rêvez et ceux au contraire que vous souhaitez éviter.

Un paysage avec moins de clôtures des bâtiments agricoles moins imposants et qui respectent plus le paysage

Selon vous, de quelle manière organiser le territoire pour maintenir les paysages dont vous rêvez ?

Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ?

Mener une politique d'accueil raisonnée en agissant sur le bâti vacant plutôt que d'étendre encore les lotissements pour loger les nouveaux arrivants dans du bâti existant

Quelle stratégie énergétique permettrait de servir ce projet de territoire ?

Utiliser d'avantage les énergies vertes de types éoliennes

Quelles évolutions cette stratégie énergétique induiraient-elles sur les paysages ? Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles désirables ou non désirables ?

Arriver à concerter les habitants pour connaître leurs avis sur l'impact des unités de production sur leur cadre de vie et plus largement la qualité de vie.

Âge : 26
csp : Autres
Commune de résidence : Espalion

5)

Pour vous, qu'est-ce que le paysage ? :

Une harmonie où cohabitent les espaces agricoles cultivés, les zones de pâturage, les bois ... Des villages vivants ...

Des clôtures laissant passer la faune, voire les randonneurs.

Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.

Doline sur le causse de Sermeillets, ceinturée d'un muret et préservée, pour l'instant, de toute exploitation agricole extensive.

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages

Suppression sur le causse des parcours de troupeaux et remplacement par d'immenses étendues sans haies.

Décrivez les paysages dont vous rêvez et ceux au contraire que vous souhaitez éviter.

Selon vous, de quelle manière organiser le territoire pour maintenir les paysages dont vous rêvez ? : **Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ?** :

Quelle stratégie énergétique permettrait de servir ce projet de territoire ?

Quelles évolutions cette stratégie énergétique induiraient-elles sur les paysages ? Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles désirables ou non désirables ?

La destruction des haies et donc l'agrandissement des parcelles a un effet direct sur la création de congères sur les routes même s'il est tombé que peu de neige. Le vent sur ces grandes surfaces prend la neige et la dépose sur la route si elle se trouve en léger contrebas de la parcelle. La circulation devient impossible alors qu'il n'y a pratiquement plus de neige sur la parcelle. Appel et intervention des équipes de l'équipement ou des communes. Une haie, judicieusement placée pourrait faire office de pare-neige.

Âge : 76
csp : Retraités
Commune de résidence : Sévérac d'Aveyron

6)
Pour vous, qu'est-ce que le paysage ?

Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages.

Les éoliennes

Décrivez les paysages dont vous rêvez et ceux au contraire que vous souhaitez éviter.

La disparition des exploitations agricoles entrainera la fin de l'entretien des paysages que nous aimons. Leur remplacement par des champs d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques (energies intermittentes, non contrôlables et non stockables) est ce qu'il faut à tout prix éviter...

Selon vous, de quelle manière organiser le territoire pour maintenir les paysages dont vous rêvez ?

Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ?

Le nombre d'habitations vides et quasiment a l 'abandon, faute de locataires, est considérable dans nos campagnes : pour loger de nouveaux arrivants, il sera donc inutile de bâtir, la réhabilitation de l'ancien est préférable. Nous avons besoin d'artisans pour cela. Ces exploitations agricoles d'élevage (pour l'essentiel) de nos régions sont les garantes de l'entretien de nos paysages Le développement de

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

la fibre, permet également le télétravail pour de nombreuses personnes qualifiées enfin il faudrait faciliter l'installation de soignants (médecins, aide à la personne, ...).

Quelle stratégie énergétique permettrait de servir ce projet de territoire ?

L'énergie hydroélectrique de notre région doit se développer car elle permet de compenser en partie l'intermittence des énergies éoliennes et solaires par sa disponibilité et sa capacité de stockage. Les énergies solaires doivent rester individuelles et domestiques, pas de champs solaires gigantesques comme on n'en voit ailleurs pas d'éoliennes surtout, à cause de la dégradation visuelle très étendue qu'elles entrainent (sans parler de leur rapport coût/rendement déplorable) enfin la biomasse doit pouvoir se développer compte tenu de l'élevage bovin omniprésent sur le territoire.

Quelles évolutions cette stratégie énergétique induiraient-elles sur les paysages ? Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles désirables ou non désirables ?

La construction de nouveaux barrages de petites capacité doit se faire en concertation avec les riverains les unités de méthanisation au plus proche de exploitations agricoles encore une fois, pas d'éoliennes et panneaux photovoltaïques uniquement sur les toits des hangars agricoles ou des habitations l'entretien des haies et prairies à la faux et la serpe... je vous le laisse, vous m'en direz des nouvelles - Souhaitez-vous nous faire part d'autres remarques ? : La disparition des énergies fossiles... imaginez que demain, brutalement nous n'ayons plus une goutte de pétrole ; nous sommes tous mort dans un mois ! Problème du réchauffement climatique réglé me direz-vous. Plus sérieusement, un monde sans énergie fossile n'est pas pour demain, autant s'y préparer mais sans fixer des objectifs délirants qui ne feront que rendre cette transition invivable et entraineront la disparition de nos paysages (désertification de nos campagnes, retour à l'état sauvage et anarchique avec les risques d'incendie faute d'entretien)

Âge : 62
csp : Retraités
Commune de résidence : Entraygues-sur-Truyère

7)
Pour vous, qu'est-ce que le paysage ?

Un environnement

Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.

La vallée du Lot. Le confluent d'Entraygues (sous le château)

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages

Poteaux téléphoniques et électriques

Décrivez les paysages dont vous rêvez et ceux au contraire que vous souhaitez éviter.

Selon vous, de quelle manière organiser le territoire pour maintenir les paysages dont vous rêvez ?

Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ?

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Quelle stratégie énergétique permettrait de servir ce projet de territoire ?

Quelles évolutions cette stratégie énergétique induiraient-elles sur les paysages ? Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles désirables ou non désirables ?

Âge : 27
csp : Employés
Commune de résidence : Entraygues-sur-Truyère
8)
Pour vous, qu'est-ce que le paysage ?

On doit mieux séparer les paysages : urbains et ruraux. La ville se doit avoir du vert pour apporter fraîcheur, mais la campagne se doit d'être mieux préservée. Dans certains parcs régionaux on impose aux exploitations agricoles et autres de se cacher un peu derrière des arbres. Il y a beaucoup trop de laisser aller dans l'Aveyron

Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.

Paysage de bocage dû à l'élevage traditionnel des bovins, non seulement esthétique mais aussi apaisant sur le plan de la santé psychologique (fait démontré scientifiquement)

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages.

De nombreux grands terrains privés servent parfois de décharges : d'anciennes exploitations agricoles ou artisanales deviennent des lieux fourre-tout comme certains espaces sur la commune d'Espalion. En venant de Rodez lorsque l'on arrive à l'entrée de la haute vallée du Lot (zone de Peyrelebade) on aperçoit ce joli paysage vallonné avec en arrière-plan l'Aubrac t les montagnes de l'Auvergne, malheureusement il a été autorisé il y a quelques années une extension d'espace commerciale avec des véhicules. Curieusement il y a maintenant très peu de véhicules et l'espace est gâché par ce parc qui n'aurait pas dû être autorisé à cet emplacement. Pas besoin d'avoir fait de hautes études d'urbanisme pour savoir que cette réalisation était une connerie à cet endroit. La casse Burguière autrefois discrète était connue de tous les aveyronnais ! Dans le même genre on est en train de faire une nouvelle connerie avec l'usine de méthanisation de Bozouls qui va gâcher le paysage alors que le Canyon de Bozouls est maintenant connu des touristes américains ! Pour préserver le paysage, et apporter bien plus d'énergie que ce méthaniseur, le développement de la centrale de Montezic demandé par EDF serait bien plus efficace. Vous évoquez la démocratie sur votre site mais les élus locaux du Nord Aveyron n'invite absolument pas la population à participer à ces projets qui défigurent le paysage !

Âge : 74
csp : Retraités
Commune de résidence : Espalion

9)
Pour vous, qu'est-ce que le paysage ?

Ce qu'on voit quand on marche, quand on se déplace, un ensemble

Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Avant tout le Lot, il serpente et contourne le village. Dans la vallée les prés verts où paissent des vaches et sur les pentes des forêts, des fleurs des maisons traditionnelles. Son clocher haut percher veille sur ses habitants, son château domine la vallée. J'aime le calme, le nature il ne ressemble à aucun autre et il est magiquement intégré dans ce paysage rouge par sa terre et vert par sa végétation. Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages.

Des bâtiments plus modernes, des haies qui n'utilisent les arbustes de la région, le bitume qui envahi trop de place, des coupes de forêt qui mettent à nue les terrains et modifient la biodiversité.

Décrivez les paysages dont vous rêvez et ceux au contraire que vous souhaitez éviter.

Mieux exploiter la forêt, favoriser les déplacements bus, velos, pietons

Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ?

Rénover l'habitat insalubre et éviter le mitage.

Quelle stratégie énergétique permettrait de servir ce projet de territoire ? Quelles évolutions cette stratégie énergétique induiraient-elles sur les paysages ?

Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles désirables ou non désirables ? : les panneaux photovoltaïques peuvent couvrir les zones commerciales, les bâtiments agricoles, les zones industrielles. Une meilleure exploitation des bois permettrait de mieux utiliser cette énergie

Âge : 74
csp : Retraités
Commune de résidence : Saint-Laurent-d'Olt

10)

Pour vous, qu'est-ce que le paysage ?

Bien sur les paysages qu'offrent les sites naturels mais aussi le bâti, l'aménagement de l'espace public : carrefour, place... les panneaux indicateurs de curiosités touristiques...

Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.

Les bosquets et forêts surtout en automne avec leur palette de couleurs ou l'été pour que nous puissions apprécier leurs ombres bienvenues ! les prairies naturelles surtout préservées par le travail d'agriculteurs respectueux des sols es rives du Lot et les sentiers récemment aménagés D'une manière générale, ces reliefs jamais monotones, ces multiples hameaux au creux d'un vallon ou juchés en hauteur avec tant de vieilles maisons intelligemment orientées

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages

Les abandons de matériel agricole Les déchets de plastique (agricole), les dépôts de pneus... Les vieilles carcasses de voiture déposées depuis des lustres, parfois sur terrains privés.

Décrivez les paysages dont vous rêvez et ceux au contraire que vous souhaitez éviter.

Je redoute : L'évolution vers une agriculture intensive par l'agrandissement des surfaces où l'on privilégie maïs et céréales non locales La disparition des troupeaux de brebis, vaches de races locales, chèvres... L'implantation de manufactures d'huiles essentielles at autres produits « tendance »

Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ?

Délimiter les zones d'implantation et imposer des matériaux dont l'apparence reste acceptable "couleur locale" Que ces projets restent à l'échelle locale ou à la rigueur régionale et pas mégalo !

Quelle stratégie énergétique permettrait de servir ce projet de territoire ?

Privilégier l'exploitation du bois Tous les bâtiments publics devraient servir d'exemples : gymnases, salles des fêtes, écoles... et être prioritaires Panneaux solaires dans certains cas : couverture de parkings, par exemple...

Quelles évolutions cette stratégie énergétique induiraient-elles sur les paysages ? Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles désirables ou non désirables ?

Ma réflexion n'est pas assez élaborée !!! et en tant que retraitée, je risque d'être déconnectée de l'impact économique...

Âge : 72
csp : Retraités
Commune de résidence : Saint-Laurent-d'Olt

11)
Pour vous, qu'est-ce que le paysage ?

Un ensemble bien équilibré entre la nature et l'activité humaine.

Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.

Le versant sud sur de la vallée du Lot avec ses anciennes terrasses de vignes.

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages

Quelques constructions mal intégrées au site (maison blanche près de l'église de Calmont-d'Olt à titre d'exemple). Mais globalement les paysages restent assez bien protégés.

Décrivez les paysages dont vous rêvez et ceux au contraire que vous souhaitez éviter.

Diminuer les rendements et simplifier le travail des agriculteurs n'est pas sans conséquences. Au risque de les voir disparaitre. Même s'ils doivent être « responsabilisés » sur leur impact sur le paysage. Modernité n'est pas forcément contraire à la préservation de la nature. On ne peut pas demander aux agriculteurs de revenir un siècle en arrière, de faucher à la faux et de labourer avec les bœufs. La préservation de l'espace est l'affaire de tous. Tout le monde apprécie des axes routiers confortables et améliorant la sécurité. Chacun aimerait pouvoir aller à son travail à pied à deux pas de chez lui mais c'est une utopie car tous les métiers ne peuvent se faire en télé travail. À chacun d'apporter sa contribution, même modeste.

Selon vous, de quelle manière organiser le territoire pour maintenir les paysages dont vous rêvez ? Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ?

Ces aménagements doivent être réfléchis en tenant compte de leur impact sur le « cadre de vie » des habitants.

Quelle stratégie énergétique permettrait de servir ce projet de territoire ?

Faire des économies tout le monde est pour (surtout avec l'augmentation des tarifs de l'énergie). Les énergies renouvelables c'est bien. Encore faudrait-il aider les projets que la majorité des particuliers ne peuvent autofinancer.

Quelles évolutions cette stratégie énergétique induiraient-elles sur les paysages ? Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles désirables ou non désirables ?

Photovoltaïques, les éoliennes... Il faudrait commencer à simplifier les démarches administratives. Et faire sauter quelques freins.

Âge : 76
csp : Retraités
Commune de résidence : Espalion

12)
Pour vous, qu'est-ce que le paysage ?

Le paysage est constitué par l'ensemble des éléments observables à partir d'un lieu précis. C'est l'aspect visible de l'espace géographique. Un paysage est une étendue spatiale couverte par un point de vue. Le relief de notre région nous donne l'opportunité de prendre de la hauteur pour profiter de magnifiques paysages...

Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.

Le trou de Bozouls et ses parcours de randonnées Les barrages du nord Aveyron Les grands espaces du Causse Comtal Ste Eulalie et St-Geniez-d'Olt Sévérac-le-Château. La vallée du Lot.

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages.

À ce jour, je ne vois rien qui dégrade les paysages de notre région (sauf à vouloir supprimer toute activité économique agricole, industrielle ou artisanale...)

Décrivez les paysages dont vous rêvez et ceux au contraire que vous souhaitez éviter.

Des paysages naturels, libérés au maximum des contraintes liées à une forte densité de population (circulation, activité économique exacerbée et génératrice de nuisances sonores et olfactives pour les riverains).

Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ?

Notre territoire est historiquement rural. Son développement économique passe prioritairement par le soutien au monde agricole et à la rationalisation et la réorientation de ses activités (je note que près de 80% des GES produits sur notre territoire proviennent de l'activité agricole). Il existe en Aveyron d'autres territoires historiquement industriel (bassin Decazevillois, secteurs de Millau ou Villefranche-de-Rouergue par exemple) qui ont besoin de retrouver de l'allant économique (et depuis longtemps !). Ce sont ces zones qui ont besoin de voir s'accroître leur densité de population, pas le Nord Aveyron me semble-t-il.

Quelle stratégie énergétique permettrait de servir ce projet de territoire ?

Transport + Industrie + Agriculture = 60 % de la consommation d'énergie Résidentiel = 32 %

On parle beaucoup au grand public des bons réflexes à adopter pour réduire sa consommation au quotidien : parfait. Quelles évolutions dans le monde professionnel ? Peut-on espérer mesurer sur le moyen long terme des économies d'énergie réalisées par tous, dans les mêmes proportions et au même rythme ? Nos vastes territoires ruraux peuvent accueillir bien plus d'éoliennes et de centrales photovoltaïques... Pas de nouvelles constructions sans panneaux photovoltaïques, ni sans récupération d'eaux pluviales, d'ailleurs !

Quelles évolutions cette stratégie énergétique induiraient-elles sur les paysages ? Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles désirables ou non désirables ?

Éoliennes, panneaux photovoltaïques, unités de méthanisation ne créent absolument pas les mêmes nuisances. Il ne faut pas tout mélanger... Évitons de surenchérir sur des solutions trop génératrices de flux de transport (méthanisation) et finalement peu intéressantes en termes de rapport « énergie produite/énergie dépensée ». Je ne vois rien de choquant dans le fait de systématiser la présence de panneaux PV sur les toits (encore faudrait-il pouvoir stocker l'électricité produite au bénéfice de l'usager) et de développer des parcs éoliens (sous réserve de respecter une distance acceptable pour les riverains).

Souhaitez-vous nous faire part d'autres remarques ?

Pour répondre à cette enquête très ouverte, il faut une culture préalable assez forte (que je n'ai pas) sur les paysages et les notions de production et de consommation d'énergie. 75 minutes m'ont été nécessaires pour répondre aux questions posées...c'est beaucoup ! Mais cela m'a donné l'occasion de m'intéresser à un sujet que je connais mal. C'était très intéressant de pouvoir consulter le dossier : « Chiffres clés des données énergétiques et climatiques pour le PETR du Haut-Rouergue »

Merci et bon courage pour le dépouillement des réponses !

Âge : 56
csp : Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
Commune de résidence : Bozouls

13)
Pour vous, qu'est-ce que le paysage ?

Notre biotope naturel. L'attractivité de l'Aveyron ne doit pas sacrifier cela. Regardons en plus de 20 ans, comment nos paysages ont changé. Extension folle des gros bourgs sur les espaces naturels. Comparons les cartes ! La perte de biodiversité et de nos plantes à fleur est aussi un enjeu. Bientôt, on n'aura plus de miel en Aveyron !

Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.

Sur la commune de Bozouls, les haies bocagers et le mur en pierre sèches entourant les parcelles avec des alignement arborés sont remarquables.

On note en se baladant sur la voie verte et sur les autres chemins de la commune, de véritable niche écologique à chaque bosquet de frênes ou de chênes. Ce paysage agricole traversée par ces chemins ruraux sont un emblème du Causse. Or les documents d'urbanisme validés par les élus et malgré leur

intérêt relevé au PADD n'hésitent pas à supprimer des linéaires de haies. La destruction de ces haies est une destruction d'un mini écosystème, avec une perte de biodiversité. Alors sanctuarisons réellement les haies et les chemins du causses ainsi que les espaces boisés !

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages.

Routes, extension des zones d'activités et les lotissements privés galopant. La ZAN doit arrêter ce massacre.

Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ?

Paradoxalement on voit depuis 20 ans que l'urbanisation s'est développée au détriment des paysages sans que réellement la population de l'Aveyron augmente de manière très significative. Autrement dit, un transfert de population s'est opéré d'un territoire aveyronnais à un autre. La démographie des communes et la pyramides des âges est intéressante). Aussi, pour accueillir de nouveaux arrivants, il faut donc penser autrement.

Les arrivées avec un niveau de confort autre ou un standard de vie différent. La maison de lotissement n'est plus le model même en Aveyron ou il reste de la place.

Soyons lucide, cette place, naturelle et riche en biodiversité, c'est justement ce qui attire les personnes externes.

Le logement en centre bourg, dans du bâti ancien et rénové est un enjeu. Les communes peuvent préempter du bâti ancien sur les biens privés pour organiser les habitats de demain, mais la tâche rebute ; ne dérogeons pas la ZAN. Des terrains en friches ou des maisons inhabitées sont vacantes. Osons aller chercher les biens privés qui permettraient de favoriser l'accueil. Réhabilitons même si c'est plus cher et plus compliqué. L'investissement public doit être réorienté dans cette direction. L'accueil de nouvelle activité du tertiaire est très compatible avec la préservation des paysages ; (besoin de peu de place, faible optique déployée, pôle économique efficace). Pour les activités du secondaire, c'est en effet plus complexe car ces activités sont plutôt polluantes et avec un besoin de surface. Néanmoins, les unités à l'échelle du territoire peuvent s'installer. La rentabilité ne doit plus être le seul critère de décision. C'est une autre logique de pensée à mettre en place.

Quelle stratégie énergétique permettrait de servir ce projet de territoire ?

Limiter les trajets et optimiser les trajets pendulaires (covoiturage à booster, blabladaily..., le PNRGC le fait).

Communiquer sur les enjeux avec la population pour faire changer les habitudes énergivores réhabiliter les logements en les isolant encourager la pose de panneaux solaires sur toutes les surfaces bâtis, (ne pas chercher la rentabilité immédiate) développer le mixe énergétique. Quelles évolutions cette stratégie énergétique induiraient-elles sur les paysages ? Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles désirables ou non désirables ?

L'enjeu majeur est de créer des initiatives à taille humaine, en adéquation avec l'acceptabilité de la population.

Faire plus de débat/ conférence sur ce sujet. Le PETR pourrait initier ces démarches. Il faut plus et mieux communiquer sur ces enjeux.

Âge : 50
csp : Cadres et professions intellectuelles supérieures
Commune de résidence : Bozouls

14)
Pour vous, qu'est-ce que le paysage ?

Harmonie du rapport à la nature.

Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.

Causses, rivières, bâti ancien, Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages : éoliennes, bâtiments agricoles récents, lignes et transfo EDF, antennes téléphone...

Selon vous, de quelle manière organiser le territoire pour maintenir les paysages dont vous rêvez ? Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ?

Il est clair que se développeront les villes et gros bourgs et que la campagne et les petits villages se désertifieront

Quelle stratégie énergétique permettrait de servir ce projet de territoire ?

Il faut développer les barrages, le nucléaire et le photovoltaïque

Quelles évolutions cette stratégie énergétique induiraient-elles sur les paysages ? Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles désirables ou non désirables ?

Hydroélectricité, nucléaire et photovoltaïque ne bouleversent pas les paysages

Souhaitez-vous nous faire part d'autres remarques ?

Votre questionnaire est trop ouvert et trop littéraire ... vous n'aurez pas beaucoup de réponses exploitables...

Âge : 80
csp : Retraités
Commune de résidence : Gaillac-d'Aveyron

15)
Pour vous, qu'est-ce que le paysage ?

C'est la vision que le regard humain porte sur la nature se déroulant devant lui. Le paysage peut être naturel, campagnard, sauvage ou industriel. Le paysage est aussi un patrimoine qu'il convient de conserver au même titre que les villages, monuments qu'il peut renfermer et offrir à notre vue. Il peut se contempler, être photographié pour sa beauté et harmonie ou ses curiosités géologiques ou autres,

C'est également un lieu de vie, de souvenirs.

Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.

La forêt des Palanges et ses somptueuses couleurs à l'automne, lieu de promenades, d'odeurs de bois et de champignons, de calme souverain, ses chênes et châtaigniers... Le panorama magnifique sur la vallée de l'Aveyron à côté de Vaysse-Rodier La vue sur la vallée du Lot depuis Roquelaure ou Lassouts La plaine de Gabriac en venant de Laissac, douceur et verdure les contreforts de l'Aubrac dominant ce merveilleux village de St-Côme la D509 de St Geniez à St Laurent d'Olt qui serpente dans les arbres la montée de St Geniez à Vieurals, alternant bois, vallées, et espaces vierges à perte de vue

La plaine entre le village de St-Grégoire et Lavernhe et les contreforts du Lévézou en remontant vers Vézins Le lac du barrage de Castelnau en bas de Lassouts, enchâssé dans la verdure

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages

Les silos à grains ou pour l'alimentation animale se trouvant au bord de la N88 à Laissac et La Roquette, c'est absolument hideux même peint en vert Les panneaux publicitaires aux abords de Rodez, les magasins très voyants sont déjà vilains et sans aucune unité architecturale, pourquoi rajouter de la laideur ? La déviation de Sébazac à St-Mayme, saignée dans le paysage et la terre, un peu d'arbres plantés seraient les bienvenus pour adoucir le tout Le champ de panneaux solaires jouxtant Sévérac le Château: c'est moche, gâche un terrain agricole, les panneaux solaires seraient mieux sur les toitures des bâtiments municipaux et laisseraient ainsi le pré aux vaches Les éoliennes du plateau du Lévézou, il y en a beaucoup...trop , quelle pollution visuelle et dégâts écologiques (socle en béton, tranchée dans les forêts, éolienne non produite en France, ondes électromagnétiques néfastes pour l'homme et le bétail..) pour un rendement ne dépassant pas 20 % mais rapportant une taxe aux communes...

Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ?

Une croissance économique infinie ne peut exister dans un monde fini... aux ressources limitées et fragiles L'habitat ancien, beaucoup de bâtiments sont laissés à l'abandon- peut être réutilisé et rénové, c'est mieux que de bâtir du neuf Changer de modèle d'agriculture et faire de la bio permet d'embaucher plus de main d'œuvre, l'Aveyron a une richesse gastronomique dont il faut produire les ingrédients : beaucoup d'emploi à la clé, et un entretien des paysages des campagnes en plus.

Il y a assez de routes comme ça, il faudrait revoir des liaisons de transport en commun de passagers et de marchandises avec des horaires et des correspondances bus/train bien pensées (le train Millau Rodez n'existe plus.). Les petites zones artisanales fonctionnent bien, continuer dans ce sens en essayant de garder une unité architecturale qui ne dénature point le paysage, ne pas faire laid ne coûte pas forcément beaucoup plus cher, il faut une volonté politique derrière pour l'imposer.

Remettre les magasins au centre-ville et non à l'extérieur, cela évite les déplacements et les laideurs paysagesques

Par pitié ne faites pas ressembler l'Aveyron aux Bouches du Rhône, les gens viennent ici pour la beauté des lieux, le calme et la verdure, la ruralité, le peu de densité de population, la gastronomie !!

Quelle stratégie énergétique permettrait de servir ce projet de territoire ?

Des panneaux photovoltaïques sur les toitures des hangars, étables, bâtiments municipaux pour la chaleur et l'électricité pour la consommation communale partielle ou totale (quel financement ?), idem

pour les particuliers isolés. Le biogaz pour les agriculteurs et éleveurs, pour se chauffer et pour les tracteurs. Le bois permet de se chauffer et d'entretenir une forêt vivante.

Quelles évolutions cette stratégie énergétique induiraient-elles sur les paysages ? Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles désirables ou non désirables ?

Les éoliennes monstrueuses du Lévézou sont un non-sens. Une éolienne de taille réduite pour une maison isolée oui. L'agriculture durable telle que la permaculture ou l'agroforesterie ont un emploi très restreint de machines agricoles, pesticides et engrais, c'est bien pour les sols, les cultures, la qualité de l'air et des eaux, le portefeuille des agriculteurs qui achètent peu de machines... Les animaux tels que les chèvres entretenaient les haies autrefois, les vaches et brebis sont de bonnes tondeuses pour les prés et fertilisent le sol sans coût d'engrais issu de la pétrochimie…Une petite unité de biogaz regroupant quelques fermes est peut-être possible pour alimenter les tracteurs. Le paysage retrouverait plus de haies bénéfiques à la santé des cultures, des champs plus petits impliquent aussi du matériel agricole moins énergivore et moins de pesticides du fait d'insectes et d'oiseaux en plus grand nombre (Peut-être faudrait-il plus de mutualisation dans l'achat de matériel agricole ?)

Souhaitez-vous nous faire part d'autres remarques ? :

Y-aura-t-il des enquêtes publiques futures dans les endroits concernés pour des installations de production d'énergie éolienne ou autre ? Je sais qu'une loi est passée faisant en sorte que l'on ne peut plus s'opposer à l'implantation des éoliennes même devant le tribunal administratif. J'aimerais savoir si une carte des projets de méthanisation, éoliennes, déviations, barrages etc. existe et est consultable s'il vous plait.

Âge : 53
csp : Cadres et professions intellectuelles supérieures
Commune de résidence : Laissac-Sévérac l'Église

16)
Pour vous, qu'est-ce que le paysage ?

C'est le respecter afin de sauver un patrimoine indispensable pour le bien-être de l'humanité.

Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages

Projet hydroélectrique déposé par la société moulin d'Entraygues-sur-Truyère SMET holding Cantos - Pringuet le 11 mars 2022 en préfecture de l'Aveyron. Les riverains de Truyère se battent contre ce projet pour lequel la SMET les a assignés le 18 janvier 2018 au tribunal de grande instance de Rodez afin d'avoir la main mise sur tout le cours d'eau Truyère et mener au bout leur projet destructeur de l'environnement des bords de Truyère.

Précisons que le site concerné est classé, est dans Natura 2000, et dans la zone d'intérêt écologique ZNIEFF (voir arrêté préfectoral du 12 avril 2022).

Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ?

Avoir du bon sens ; ainsi le conseil municipal est contre ce projet SMET (voté en décembre 2022)

Quelle stratégie énergétique permettrait de servir ce projet de territoire ?

L'écologie a bon dos pour les privés qui sont là pour la rentabilité de leur holding et se foutent bien des dégâts collatéraux.

Quelles évolutions cette stratégie énergétique induiraient-elles sur les paysages ? Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles désirables ou non désirables ?

Vaste débat .....

Âge : 70
csp : Retraités.
Commune de résidence : Entraygues-sur-Truyère

17)

Pour vous, qu'est-ce que le paysage ? :

C'est le tableau que nous présente la nature. Un tableau qui change au fil des saisons et des années.

Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.

L'alliance entre la nature et le patrimoine ancien.

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages

Les bâtiments industriels comme l'usine combette qui n'est plus utilisée depuis récemment, et les risques de destruction de notre patrimoine ancien comme la chaussée du Moulins d'Entraygues.

Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ?

Une chose serait pour moi indispensable, c'est interdire la location type Airbnb et n'accepter que les gîtes. Les hôtels aujourd'hui ferment petit à petit au profit de ce type de location qui restent vides en hiver. Les hôtels sont une source d'emploi. Il faut également une bonne gestion des espaces. Je vois aujourd'hui des nouveaux hangars se construisent à Entraygues alors que d'autres sont utilisés. Il faudrait réaliser également une communication pour les résidences secondaires. Vivre chez l'habitant existe aujourd'hui.

Quelle stratégie énergétique permettrait de servir ce projet de territoire ?

Le photovoltaïque est aujourd'hui une réelle opportunité sur nos toitures en ardoise.

Je crois également au développement de nos barrages en remplaçant les turbines. Aujourd'hui, de nombreux débats se forment autour du Moulins d'Entraygues, pour un projet qui ne met absolument pas en avant le paysage local, la nature et les intérêts locaux.

Quelles évolutions cette stratégie énergétique induiraient-elles sur les paysages ? Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles désirables ou non désirables ?

Les panneaux photovoltaïques changeraient nos toitures à un RAL prêt. L'incidence serait donc faible.

Remplacer les turbines par de plus puissantes permettrait de gagner plus d'énergie en remplaçant des pièces déjà existantes.

Âge : 26
csp : Cadres et professions intellectuelles supérieures
Commune de résidence : Entraygues-sur-Truyère

18)
Pour vous, qu'est-ce que le paysage ?

Nous sommes dans une zone rurale, agricole, bien entretenue et il faut que cela reste comme ça car la région est presque une réserve naturelle sans l'être officiellement. Pour les permis de construire des particuliers, il y a une homogénéité des toits et des constructions et c'est très bien. Bien sûr qu'il faut des routes et sûrement une autoroute pour libérer les villages de la 88 de la pression des camions qui ne font que traverser la zone mais quand on dit "gâcher le paysage" c'est la verrue au milieu et cette verrue c'est les éoliennes.

Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.

Les causses au-dessus de Gaillac de chaque côté de l'Aveyron avec des vues magnifiques sur des kilomètres.

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages.

Les éoliennes qui gâchent les paysages à des kilomètres ; de plus elles sont source de pollutions sonores, lumineuses et électro magnétiques qui détruisent l'écosystème, nuisent à la faune, sans parler de leur construction, massif de plus de 500 tonnes de béton, accès de camions, etc.

Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ?

La situation économique et l'inflation du prix des logements, la violence urbaine a déjà provoqué une revitalisation des villages où les tarifs sont moins élevés. Il y a de plus en plus de monde dans nos villages, et des jeunes qui réhabilitent des maisons anciennes. Quant à une "industrialisation" de la zone elle n'aura pas lieu, trop loin des centres urbains, des ports, des aéroports, des gares. Il ne faut compter que sur des PME et des artisans. Il faut savoir que les implantations dépendent plus de la fiscalité que de l'envie des dirigeants et je suis bien placé pour le savoir. Le problème ne vient pas des gens mais de la politique, ils ont fermé la ligne de train, pas réussi à mettre en route la déviation de la 88 et on vient nous parler de développement économique de la région, une stupidité de plus.

Quelle stratégie énergétique permettrait de servir ce projet de territoire ?

La problématique est encore une fois politique, pour faire plaisir à un électorat écologiste, les gouvernements ont fait n'importe quoi sans prendre en compte les réalités physiques de la production d'énergie. On surpaye notre électricité pour acheter très cher à des groupes privés une électricité soi-disant verte et peut-être se donner bonne conscience ? À la base du soleil et du vent il n'y en a pas tout le temps donc l'intérêt est plus faible car la consommation est forte aussi la nuit et en hiver. Il faudrait plutôt s'orienter sur quelque chose où l'on peut gérer le flux électrique car ce qui n'est pas consommé dans l'instant est perdu en électrique donc microcentrale sur les rivières, biogaz car on peut stoker et utiliser à la demande. Pour moi les éoliennes sont à bannir car outre le visuel on ne sait pas les recycler et surtout elles enrichissent des groupes financiers et ne sont pas le bien commun. Pour les panneaux solaires, le problème est différent car ce sont beaucoup d'initiatives de particuliers ou de petites

installations. Que le paysan utilise le toit de son hangar pour des panneaux c'est bien, qu'un groupe financier lui fasse construire un hangar pour l'utiliser, non. Que les parkings des supermarchés soient couverts c'est aussi bien, gagnant-gagnant pour tout le monde. Quant aux particuliers, les projets financiers des vendeurs d'installation sont faux car ils ne prennent jamais en compte l'affaiblissement de production au fil des ans, l'entretien/nettoyage et surtout le recyclage en fin de vie des panneaux. À titre personnel j'ai fait faire des projets et personne ne prend en compte ces paramètres.

Quelles évolutions cette stratégie énergétique induiraient-elles sur les paysages ? Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles désirables ou non désirables ?

On voit bien qu'il y a des impossibilités dans les stratégies gouvernementales, achetez des voitures électriques mais on doit économiser l'électricité, il n'y a pas de tracteurs ni de moissonneuses électriques. Mais pendant ce temps-là tous ces conseilleurs prennent l'avion pour leurs déplacements. Quant aux économies d'énergie, il faut penser que l'état via les taxations vit grandement de cette consommation.

Si on en s'en tient au strict paysage seules les éoliennes ont vraiment un impact visuel sur le paysage. Du solaire ou du biogaz sont au ras de sol dons un impact négligeable.

Souhaitez-vous nous faire part d'autres remarques ?

Je trouve que l'idée de la consultation est intéressante bien que je pense que ce qui va en ressortir ne servira pas à grand-chose, la Terre sera toujours sacrifiée sur l'autel de la finance... et pour ajouter, à Marseille où je travaille, ils ont fait une ZFE qui pénalise les gens moins aisés avec leur véhicules anciens mais les paquebots de croisières et yacht continuent à cracher leurs fumées 24/24 sans que ça gêne qui que soit (ça rapporte parait-il)

Âge : 60
csp : Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
Commune de résidence : Gaillac-d'Aveyron

19)
Pour vous, qu'est-ce que le paysage ?

L'ensemble des éléments que l'on voit quand on quitte les lieux bâtis (hameaux, villages et petites villes).
La faune qui est partie intégrante du paysage, la façon dont les habitants l'entretiennent.

Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.

Un paysage de bocage avec des haies naturelles comportant des arbres, des bois de hêtre, des zones humides et des ruisseaux.

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages.

Les parcs éoliens, les grandes parcelles de culture entrainant une monotonie

Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ?

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Redensifier les centres bourgs, penser à des logements plus collectifs avec des systèmes plus vertueux et plus écoresponsables, (chauffages collectifs à plaquettes... rebâtir des entreprises sur des friches industrielles, privilégier les transports en commun et le covoiturage) pour ne pas être obligé de faire toujours plus de routes, penser et aménager des parcours de mobilités douces pour les petits trajets.

Quelle stratégie énergétique permettrait de servir ce projet de territoire ?

Privilégier toutes les énergies non fossiles malgré l'impact visuel que certaines entrainent (éoliennes...) ; consommer ce qui est produit en local et être dans la démarche d'économies d'énergie bien plus qu'à l'heure actuelle.

Faire évoluer le comportement des habitants par des gestes simples.

Âge : 63
csp : Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
Commune de résidence : Laissac-Sévérac l'Église

20)
Pour vous, qu'est-ce que le paysage ?

Un paysage est un ensemble d'éléments naturels et/ou artificiels qui ensemble sont cohérents pour notre œil.

Un Causse peut être défiguré par un immeuble de 2 étages isolé alors qu'un ensemble d'immeubles dans une zone urbaine moderne (si elle est bien agencée) ne sera pas choquante. C'est l'exception qui crée l'incohérence.

Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.

J'adore le Causse et la forêt des Palanges. J'aime m'y promener tous les jours et en particulier au printemps où je peux voir toutes les fleurs sauvages se développer peu à peu. De temps en temps j'y rencontre des hôtes : lapins, lièvre, biches et sanglier. J'essaie de découvrir de nouveaux chemins régulièrement qui me conduisent vers d'autres hameaux qui sont plus beaux à découvrir à pied qu'en voiture.

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages.

Évidemment les lignes à haute tension défigurent un peu le paysage.

L'exploitation de la roche du Causse en plein milieu du village de Gages le Haut rompt la sérénité du lieu et marque d'une vilaine blessure un lieu où les gageois ont l'habitude de se promener en famille et où les enfants viennent faire du vélo. Il aurait été plus pertinent de déporter cette activité vers le pôle d'activité du Causse Comtal.

Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ?

D'abord en améliorant l'existant. Le contournement de Lioujas est d'après moi un bon exemple de la prise en compte du bien être des habitants et du développement économique. Les habitants de Lioujas ont un meilleur cadre de vie et la circulation entre Sébazac et Espalion est améliorée.

La rocade de Rodez par contre est une catastrophe : la succession de rond-point rend la circulation impossible pour les usagers de la route qui souhaitent simplement contourner Rodez. Pourquoi ne pas

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

aménager des trémies sous les ronds-points pour permettre une fluidification du trafic ? La création de zones économiques intercommunales : étendre les zones le long des axes principaux. Par exemple relier la zone artisanale du Lioujas à celle du Causse Comtal. Créer enfin une voie rapide qui relierait l'A75 à la RN 88 au niveau du rond-point de Saint-Mayme en évitant tous les villages ... bien sûr au détriment de certains paysages mais de façon cohérente.... 12000 véhicules/jour dans Bertholène ou Gages n'est pas une bonne solution ni pour les habitants ni pour les usagers de la route.

Quelle stratégie énergétique permettrait de servir ce projet de territoire ?

Les économies d'énergie et la transition énergétique ne peuvent pas être réalisées sans une politique cohérente de transport.

Il ne sert à rien d'augmenter la production d'électricité pour alimenter des véhicules individuels si on ne réduit pas le nombre de véhicules individuels... c'est le tonneau des Danaïdes.

Donc il faudrait pouvoir circuler plus facilement en Aveyron sans voiture. Les réseaux de train, de bus, le ferroutage devraient être plus facilement accessibles aux habitants et surtout moins chers pour que les habitants veuillent changer leurs habitudes de transport.

De la même façon les aides à la rénovation de l'habitat pour aider tous les ménages à réaliser des travaux d'isolation devraient être distribuées plus largement.

Malheureusement tous les ménages n'y ont pas droit donc n'effectuent pas les travaux et ensuite les entreprises agréées pour la réalisation de ces travaux ont augmenté leurs tarifs.

Si déjà nous parvenions à faire des économies notables dans la consommation d'énergie nous pourrions réfléchir plus posément aux nouvelles sources d'énergie à développer et comment les développer... tant que nous sommes dépendants d'un buzz parisien nous ne pouvons pas décider d'une politique efficace et rationnelle.

Quelles évolutions cette stratégie énergétique induiraient-elles sur les paysages ?

Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles désirables ou non désirables ?

Encore une fois économiser doit être la priorité avant de commencer à bouleverser des paysages millénaires. Prendre la ficelle par le bon bout avant de se retrouver avec un méli-mélo de fils inextricables.

Je ne crois pas que le photovoltaïque, les éoliennes ou la méthanisation soient la solution à long terme. Si ça devait être le cas elle devrait être déjà précédée d'une politique de réduction de la consommation systématique et raisonnable (augmenter le coût de l'énergie est idiot parce que de toutes façons nous avons besoin de notre voiture pour aller travailler ou faire nos courses).

En économisant les ressources actuelles nous pourrions déjà voir si avec notre production énergétique nous pouvons fournir tout le monde.

Souhaitez-vous nous faire part d'autres remarques ?

Je trouve très dommageable qu'une prise de décision parisienne sur le tout électrique se répercute sur un département rural comme le nôtre.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Tous les territoires n'ont pas les mêmes besoins ni les mêmes priorités en matière de politique énergétique et penser qu'une seule source d'énergie nous mènera à l'autosuffisance est une aberration.

Âge : 60
csp : Cadres et professions intellectuelles supérieures
Commune de résidence : Montrozier

21)
Pour vous, qu'est-ce que le paysage ?

ADN d'Entraygues photographié et peint par de nombreux visiteurs.

Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.

En tant que Entrayol et riverain de Truyère, je vous informe du projet de la Société du Moulin d'Entraygues (arrêté préfectoral du 12 Avril 2022. La Truyère est à son état naturel du confluent au barrage de Cambeyrac. Le projet de nouvelle centrale hydroélectrique portera atteinte au site qui plus est appartient à zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) à une ZNIEF de type II &Vallée de la Truyère, du Goul et de la Bromme » ; dans le site NATURA 2000 « Haute vallée du Lot entre Espalion et Saint Laurent d'Olt et gorges de la Truyère, basse vallée du Lot et du Goul » et dans le site « gorges de la Truyère »; dans le site classé « Le Château d'Entraygues et ses abords », à l'intérieur du périmètre classé « Le pont sur la Truyère », dans le site inscrit de « l'Agglomération d'Entraygues - Engualiès » et dans le périmètre des monuments historiques inscrit « Maison Vialette »; sur le territoire de deux espèces qui bénéficient d'un Plan National d'Action, à savoir le lézard ocellé et le milan royal.

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages.

La réalisation de cette nouvelle centrale hydroélectrique ne peut être réalisée vue ce décrit ci-dessus
Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ?

Les microcentrales permettent la production d'énergie verte, mais elles ne doivent voir le jour n'importe où.

Quelle stratégie énergétique permettrait de servir ce projet de territoire ?

Quelles évolutions cette stratégie énergétique induiraient-elles sur les paysages ? Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles désirables ou non désirables ?

www.cagitesurtruyere.fr/contre-smet vous informe sur le déroulement des faits. Site personnel.

Âge : 70
csp : Retraités
Commune de résidence : Entraygues-sur-Truyère

22)
Pour vous, qu'est-ce que le paysage ?

La paix de l'esprit, le repos des yeux... La nature qui s'épanouie...

Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement.

Le paysage que je préfère est pluriel. Il varie en fonction de la pièce dans laquelle je me trouve au cœur de ma maison.

Mon paysage c'est mon foyer et les ouvertures sur la nature qu'il m'offre. Par le salon...les ardoises gris-bleue qui s'alignent fidèlement face à la pluie, neige et soleil. Par la fenêtre de la cuisine, les cloches en peigne qui rythment nos journées quand nous avons la chance de rester au village...

Par la fenêtre de la chambre, le Pic du Cantuel qui fièrement défend le village de Cruéjouls...

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages

J'aime les fils électriques qui comme des partitions de musique accueillent les oiseaux en repos, mais je déteste voir les affiches et enseignes publicitaires.

Là un agent immobilier en mal de communication, ici une grande surface qui fait exploser les prix...

Je n'aime pas non plus les affichages lumineux qui rajoutent un écran à nos vies déjà bien remplies de pixels.

Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ?

Il est important de mettre en place des infrastructures non pérennes, démontables, adaptables, et de limiter au maximum leur impact durable sur l'environnement.

La sobriété doit être en ligne de mire de tous les projets**.**

Je suis pour des mesures coercitives. Une amende si une seule personne dans une voiture, une amende systématique pour tous les feux sauvages de déchets verts...

Âge : 48
csp : Employés
Commune de résidence : Palmas d'Aveyron

23)

Pour vous qu'est-ce que le paysage ?

Les paysages c'est la vue que l'on a depuis un certain point de vue, il n'y a pas UN seul paysage, il varie en fonction de l'endroit où on se trouve

Décrivez des paysages que vous aimez particulièrement

Les causses magnifiques, lunaires, les forêts, les rivières...

Décrivez des éléments qui, selon vous, dégradent les paysages

La taille désastreuse des haies, les 2x2 voies, les zones commerciales, le goudrons mis sur des chemins...

Comment gérer cette tension entre préservation des paysages et développement démographique et économique ?

La question est problématique, pourquoi tout regarder sous le prisme du développement économique ?

D'autres modèles sont possibles, impulsés par des territoires : voir ce qui se fait en Bretagne par exemple : https://lareleveetlapeste.fr/la-commune-de-plouigneau-cherche-des-habitants-pour-creer-un-eco-hameau-en-habitat-leger/

Mais pour répondre :

On peut développer un territoire sans artificialiser sans cesse ...

C'est sujet à tension et débats mais nous voyons nos cœurs de villages désertés car maisons laissées en ruines, habitations secondaires, etc. N'y a-t-il rien à faire de ce côté-ci ?

Par ailleurs pour aider des artisans à s'installer, des communes pourraient mettre en place des aides à l'installation pour faire revivre les centres villes (nous manquons cruellement de petits services de proximité : cordonnier, bijoutier, poissonnier, crémier, etc.) : une prise en charge de loyers pendant les premiers mois/années, une aide à la digitalisation pour vendre sur internet, etc. TROP de locaux restent vident en centre-ville. Par ce que les loyers ne sont pas adaptés et que survivre en milieu rural est compliqué économiquement (concurrence des centres urbains et zones commerciales (Rodez/Millau) et concurrence d'internet).

Il ne faut pas se leurrer, si on veut attirer de jeunes urbains, il faut des services de proximité et des commerces, or si les différentes instances ne font rien pour soutenir l'arrivée de ce type de petits commerces, il ne va pas se passer grand-chose. C'est bien d'aider les « gros » artisans ou les industriels pour la construction de bâtiments, etc. mais ce n'est pas ça qui sert à faire revivre un territoire.

Quelle stratégie énergétique permettrait de servir ce projet de territoire ?

Il existe des coopératives pour les énergies renouvelables où les habitants prennent part aux décisions voire sont actionnaires :

https://www.enercoa.fr/

https://ec-lr.org/lenergie-eolienne-citoyenne/#:~:text=Chiffres%20cl%C3%A9s%20%3A,%E2%82%AC%20de%20budget%20d'investissement

https://territoires-en-commun.fr/fiche-dexperience/ailes-de-taillard-les-habitants-parties-prenantes-dun-futur-parc-eolien

https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/herault/beziers/energie-renouvelable-vous-pouvez-devenir-actionnaire-du-parc-eolien-d-oupia-grace-a-un-financement-participatif-2765598.html

Cela doit faciliter l'acceptation de ces installations par les populations locales.

Commencer par mettre des panneaux solaires sur les toits des bâtiments existants, communaux et privés, plutôt que de raser des forêts pour les y installer ... !!

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Par ailleurs, on trouve dans le secteur de l'agroalimentaire de gros industriels (lait/fromage par exemple) qui consomme en 1jour, plus qu'une famille de 4 personnes sur plusieurs années, pas grave ils payent l'amende et continuent leur production.

Peut-être arrêter de soutenir aveuglément ces géants qui nous mènent droit dans le mur sous prétexte d'emploi et de rayonnement des territoires en France et à l'international. Notre vraie fierté ce sont nos petits producteurs !!

Quelles évolutions cette stratégie énergétique induiraient-elles sur les paysages ?

Pour parler des panneaux solaires, si ce sont les toits qui sont équipés et qu'on ne rase pas des morceaux de forêt pour les y installer (sortie la tieule de l'A75), ça devrait être un peu mieux accepté...

De même, si les habitants peuvent prendre part aux décisions.

Âge : 31

csp : Employé

Commune de résidence : Sévérac-d'Aveyron

Les contributions depuis la carte interactive

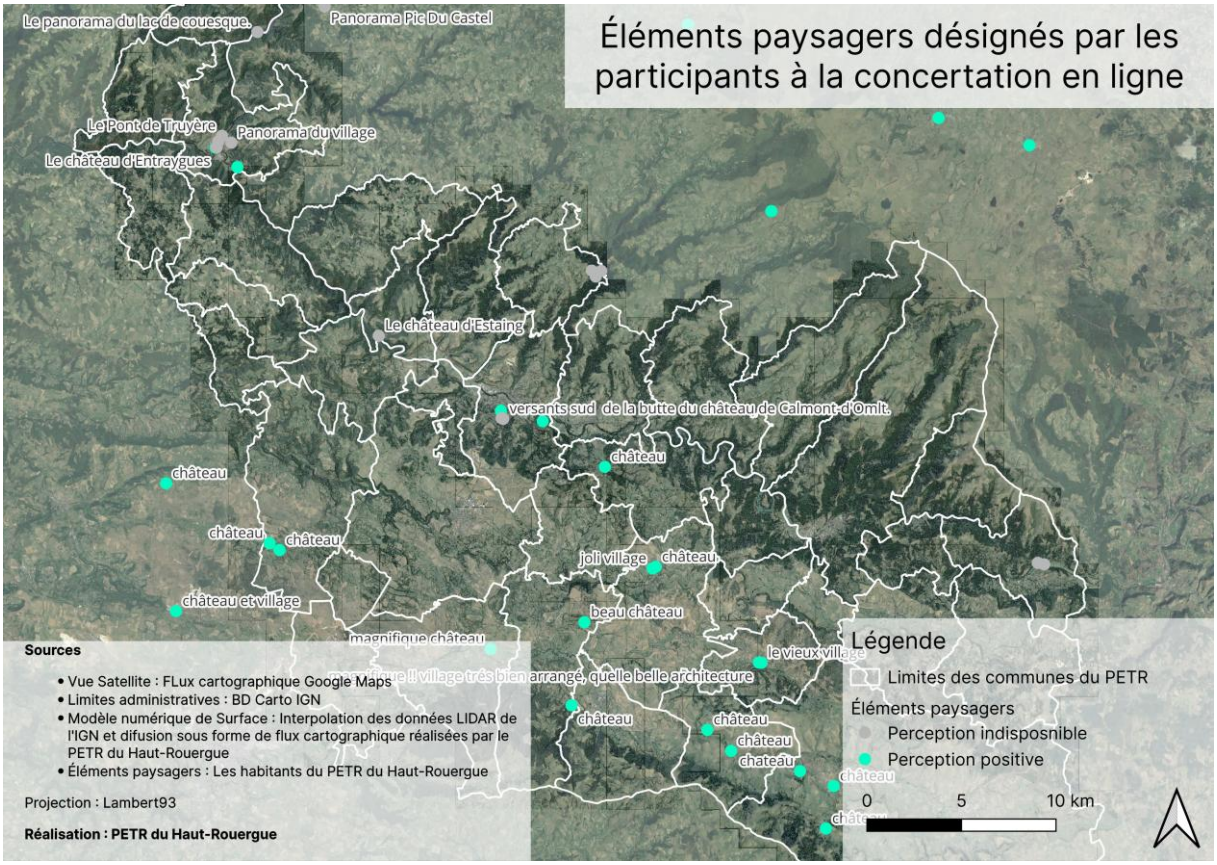

Figure 119 : Les participants de sont servis de points pour désigner des éléments de patrimoine ou des points de vue.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

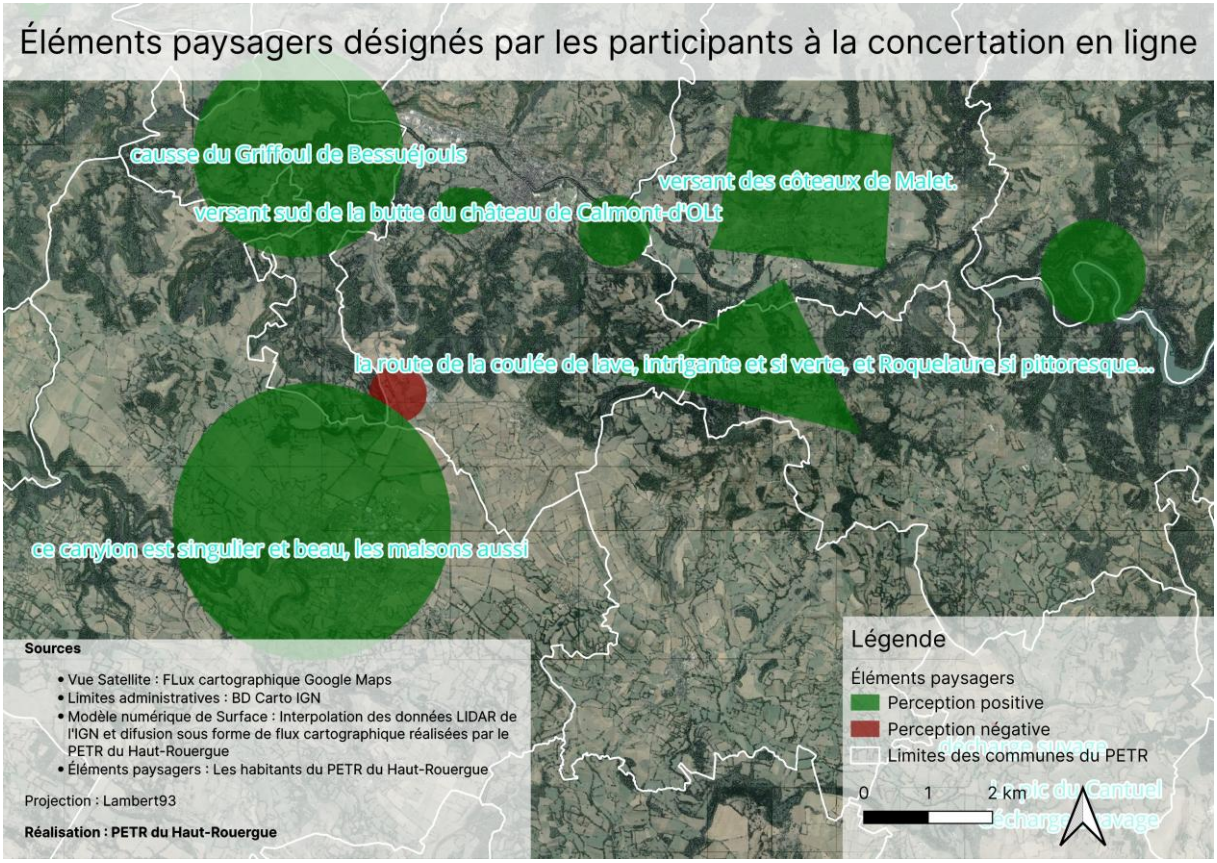

Figure 120 : Contributions à la cartographie interactive sur le causse Comtal et la vallée du Lot. La zone correspondant à une perception négative désigne la zone de Peyrelebade.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

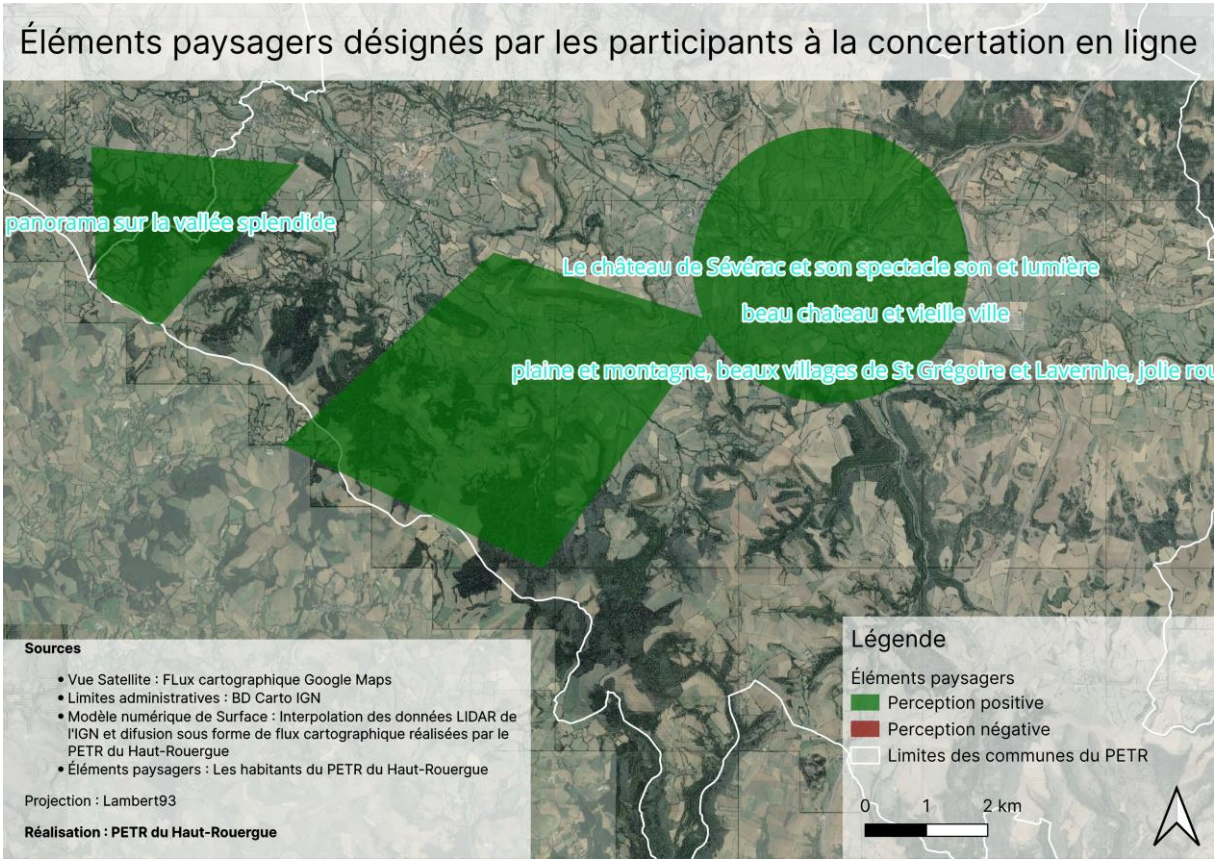

Figure 121 : Éléments paysagers désignés par un participant au niveau des Palanges et du bassin de l'Olip.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

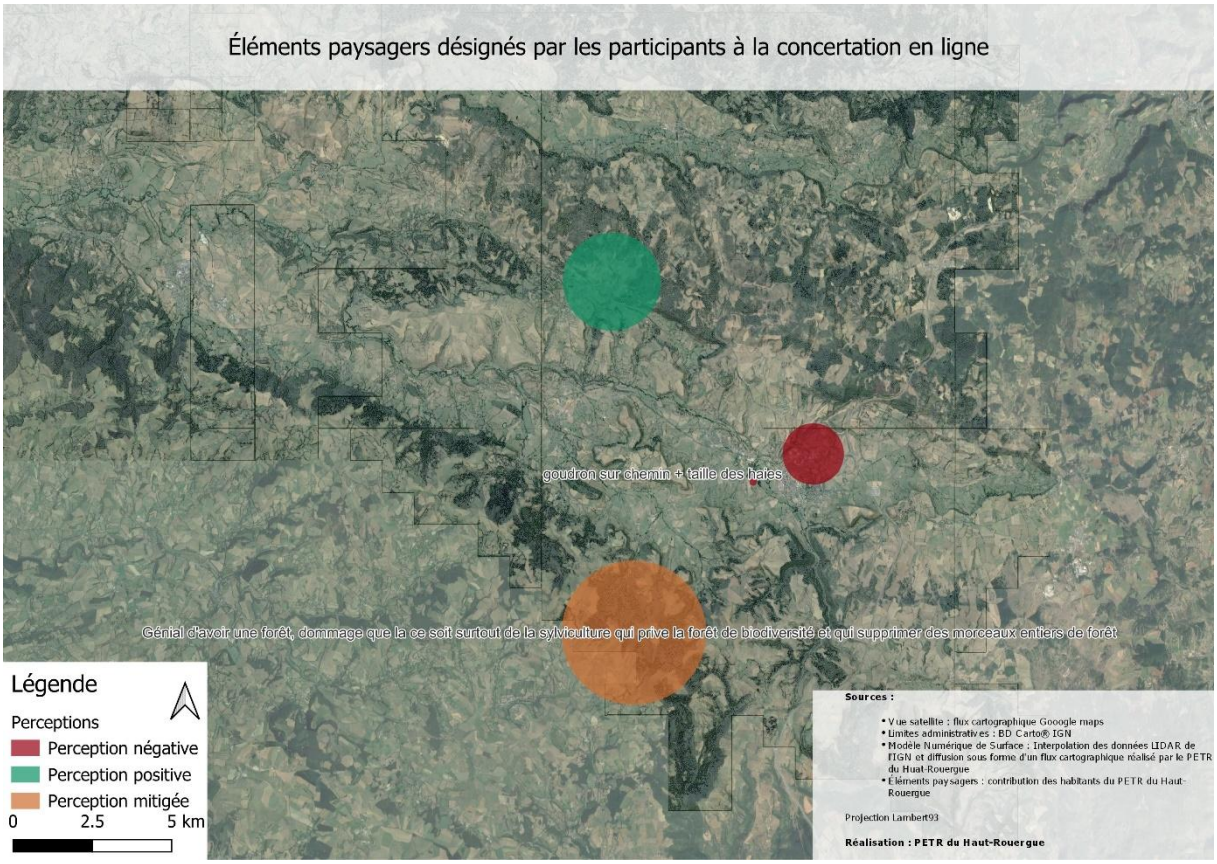

Figure 122 : Sont déplorés ici la taille des haies et l'imperméabilisation d'un chemin ruraux, ainsi que l'implantation de résineux non endémique sur les contreforts du Lévézou. La zone artisanale des Marteliez est également jugée dégradante. En revanche, les pelouses sèches du causse de Sévérac à proximité du dolmen de Galitorte fait partie des paysages appréciés

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

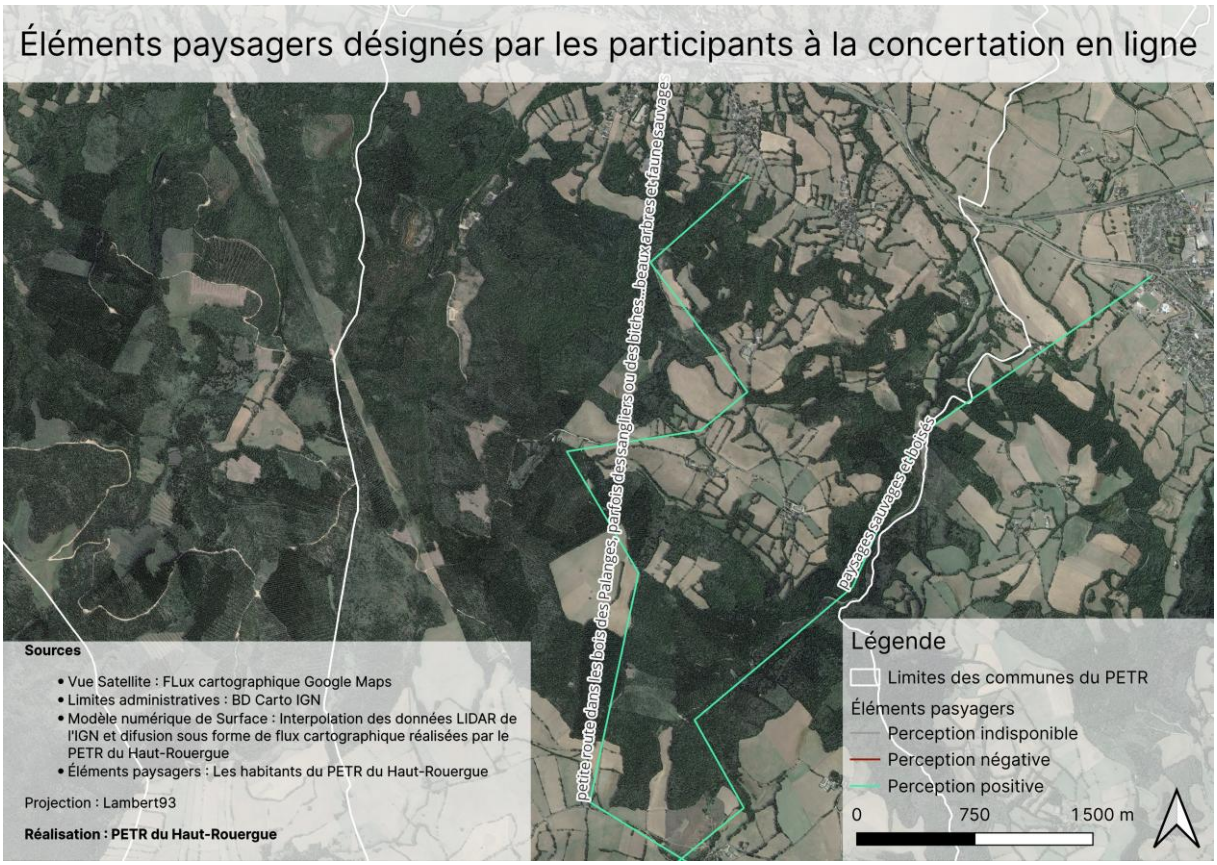

Figure 123 : Éléments paysagers désignés par un participant au niveau des Palanges

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

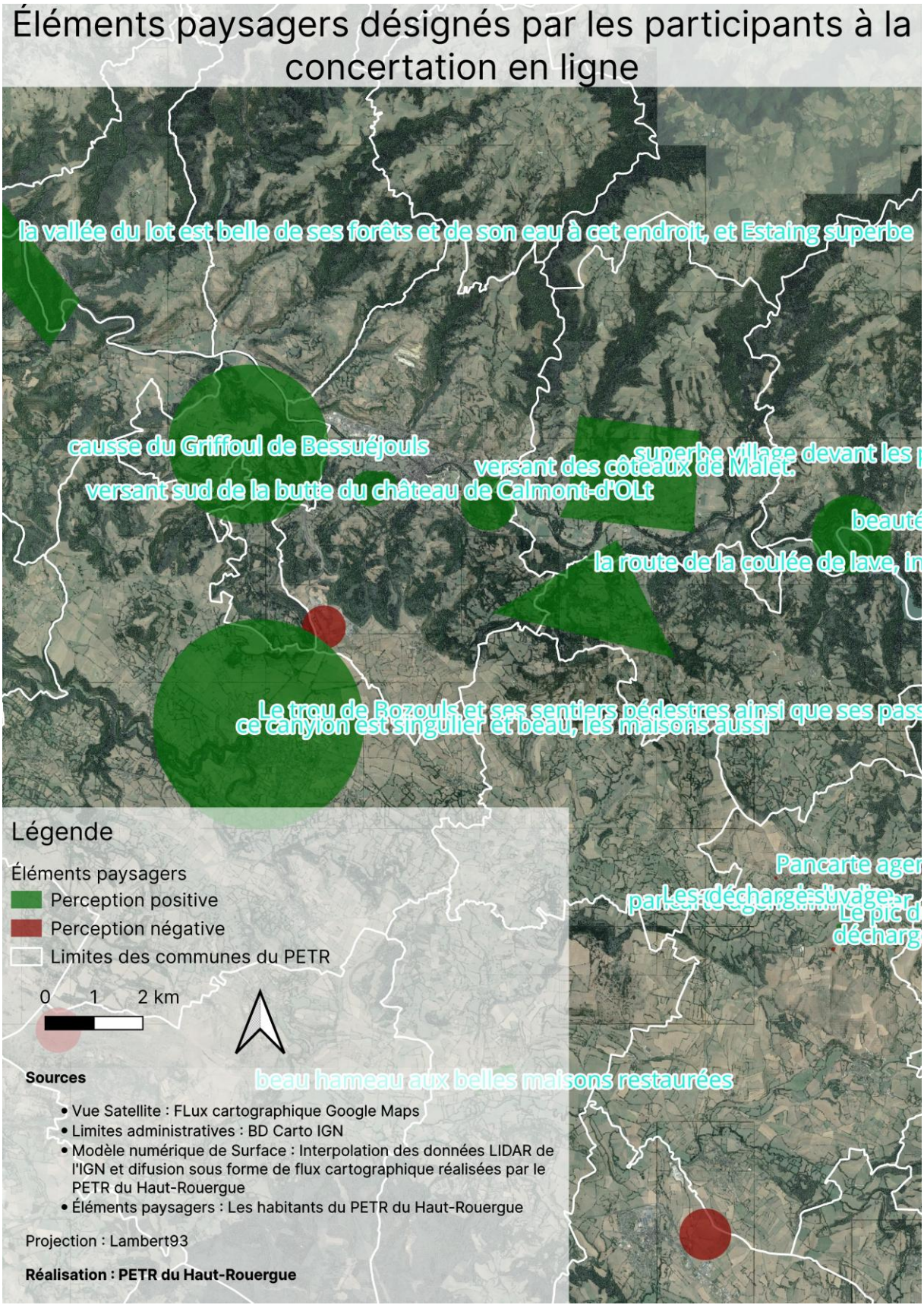

Figure 124 : Vu d'ensemble de contributions sur la cartographie interactive.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Palmas d'Aveyron

Introduction et définition des paysages

Au cours de ce premier atelier, les participants ont proposé une définition du paysage souvent riche ainsi que les éléments paysagers auxquels ils sont attachés et ceux au contraire associés à une représentation négative. Comme espéré, les formes employées ont été variées et comprennent notamment :

- Une liste de préconisations associées aux paysages,
- Une liste de ce par quoi les paysages sont composés,
- Des récits paysagers associés à des perceptions : « tout tourne autour de notre rivière »,
- Une définition factuelle de ce qu'est un paysage pour son auteur ou son autrice,
- Une réflexion sur la notion de paysage articulée en plusieurs parties explicitement mises en évidence intégrant en son sein d'autres thématiques notamment celles de l'agriculture, de l'emploi et de l'énergie,
- Des dessins d'éléments paysagers visiblement appréciés autours desquels il existe des enjeux potentiels.

Des paysages associés aux êtres vivants qui le peuplent

On constate tout d'abord que les éléments associés aux formes de vie et à leur protection sont très présents dans les définitions obtenues. De plus, les définitions données reposent d'emblée sur des préconisations qui ressemblent à des impératifs. Par exemple :
« Le paysage, c'est préserver la flore et la faune (chênes, orchidées, hellébores) »
Dans deux des différentes définitions le terme de « nature » apparaît.

- « Espace de nature intégrant végétaux, faune et rivières, verdure, arbre et chants d'oiseaux »,
- « Milieu naturel à assimiler avec la biodiversité : faune et flore ».

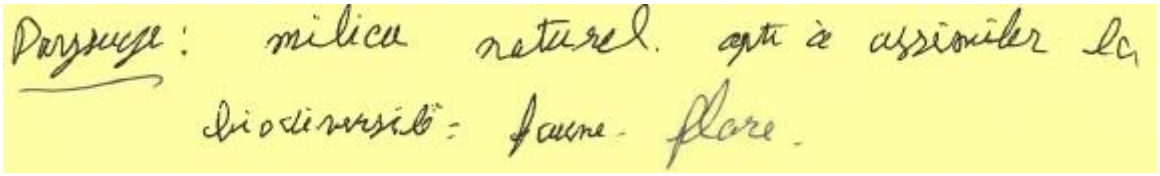

Lorsque les habitants décrivent les paysages de leur commune, ou plutôt de leur village, le vocabulaire qui désigne la vie sur terre est également bien présent. Plutôt que de décrire les paysages observés, certains participants ont tout de suite émis des impératifs plutôt tranchés. Il se peut que cet enjeu soit central pour les participants de la concertation.

- « Protéger la faune sauvage (milans royaux, Touroulis) »,
- « Protection du Touroulis »,
- « Protection faune et flore »,
- « Nous rêvons d'un village où la faune et la flore retrouveront leur place ».

Enfin, certains participants n'ont pas abordé que l'aspect visuel des paysages puisqu'il est également question à deux reprises des chants d'oiseaux.

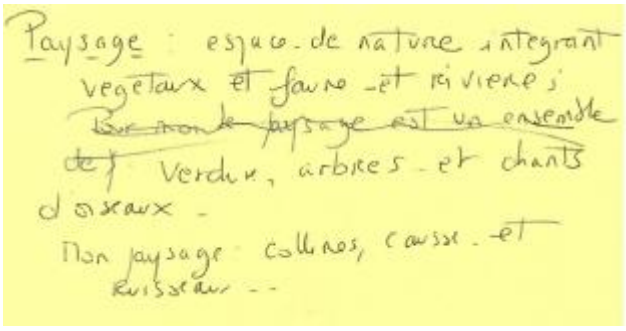

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Des paysages associés à certains éléments qui constituent des habitats pour certaines espèces animales et végétales

D'autres termes employés désignent plutôt des milieux, ou encore un environnement nécessaire à l'épanouissement de la vie à laquelle les participants semblent attachés. Il est notamment question de

- « Laisser intacts les causses pour les préserver des activités nocives de certaines agricultures »,
- « D'éviter le défrichement et le morcellement du causse »,

Parmi les éléments cités figurent également les prés, les ruisseaux, les arbres etc.

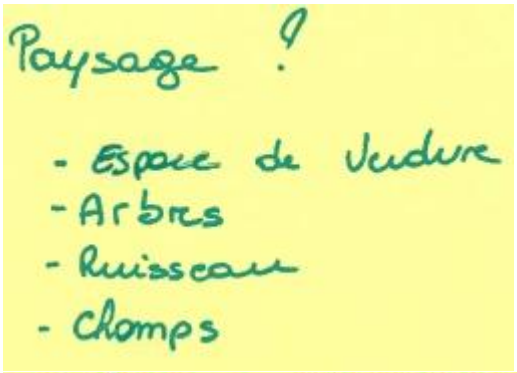

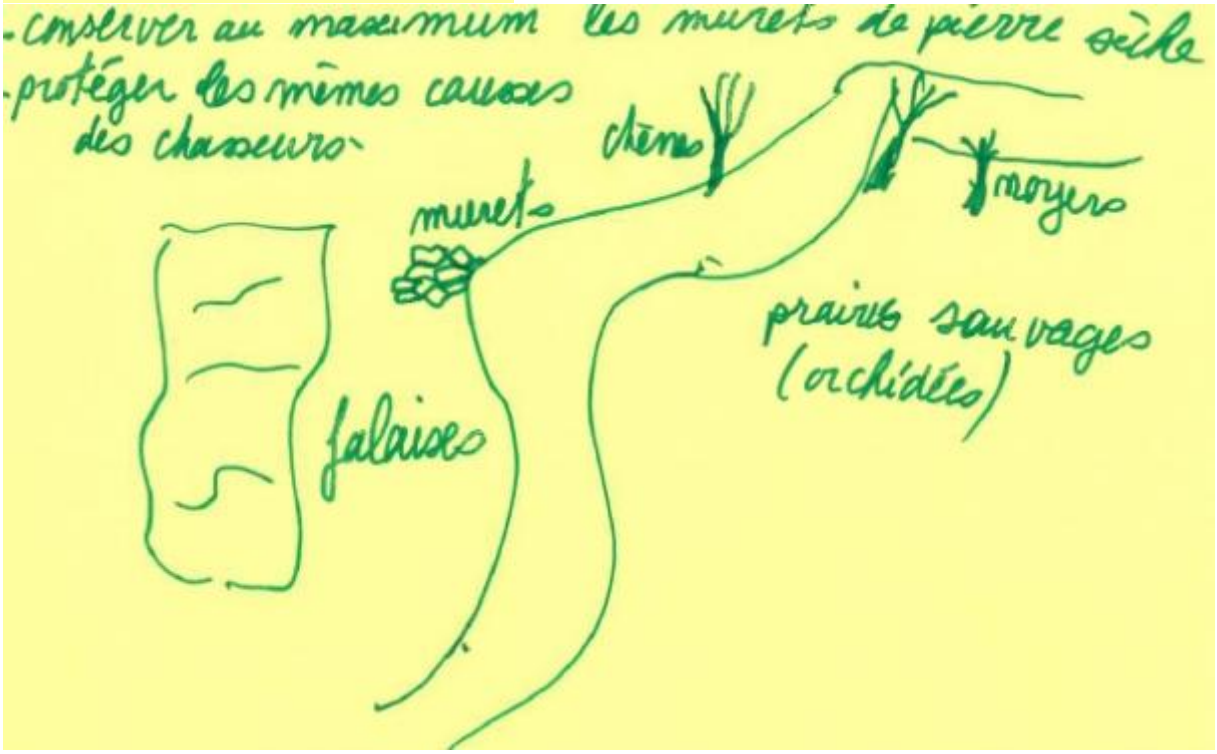

Les habitants de Coussergues ont en outre parlé à plusieurs reprises du rôle de la Serre « tout tourne autour de notre rivière » dont ils souhaitent qu'elle « coule claire et limpide sans pollution » et qu'elle ne soit pas encombrée. Les risques d'inondation causés par d'importantes crues ont également été soulignés.

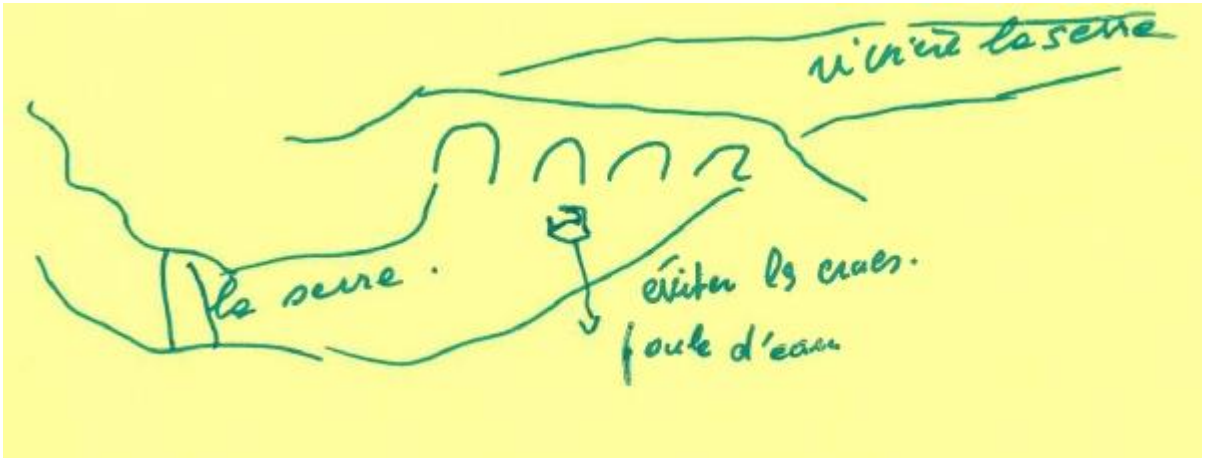

Des paysages constitués par des éléments de patrimoine bâti

Enfin, les éléments du patrimoine bâti apprécié ont été également évoqués notamment les murets de pierre sèche, les rues des villages, les ponts, les fontaines et lavoirs ou encore les moulins et les fours à pain. Enfin, les chemins ont été mentionnés à de multiples reprises.

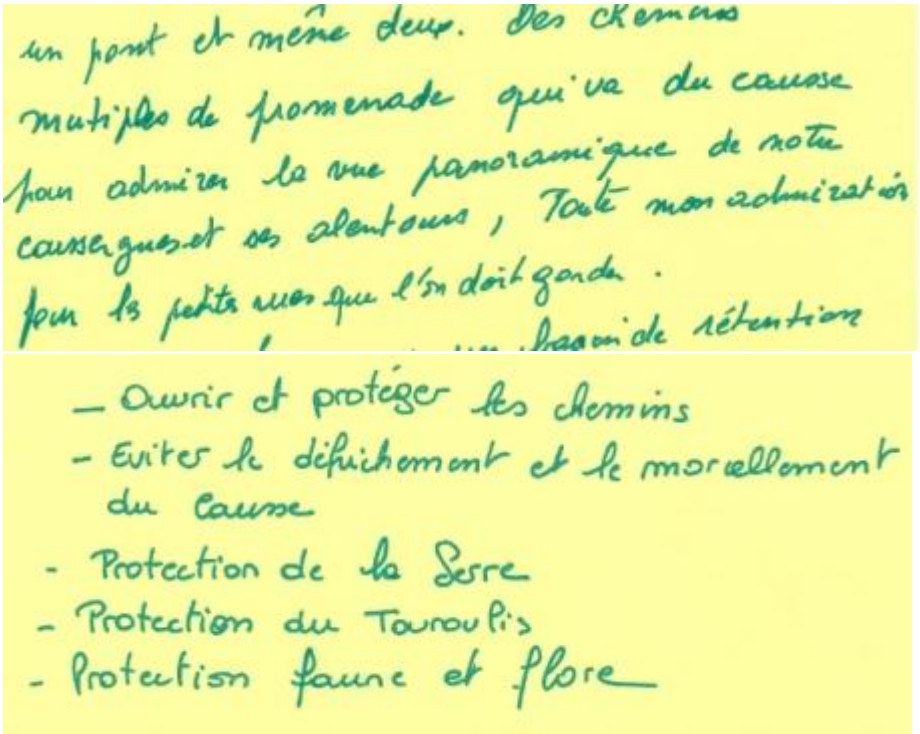

Un enjeu très clair identifié au niveau du causse situé au-dessus de Coussergues et de manière plus générale sur la transformation des sols

Nombreux sont les participants à avoir déploré la transformation profonde que le causse situé au-dessus de Coussergues, caractérisé par un milieu karstique et des pelouses sèches parsemées de genévriers, a subie au cours des dernières décennies dans le but d'en dédier une partie à une

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

production céréalière. Les photos aériennes des années 1960 ou encore les cartes destinées à mettre en évidence certains éléments paysagers n'ont pas été nécessaires pour identifier cet enjeu et **il est probable que les habitants de la commune et en particulier ceux de Coussergues vivent cette transformation comme une violence hautement significative. La protection et gestion de ce bout de causse est donc absolument primordiale et il importe donc d'anticiper les dangers auxquels il est exposé (agrandissement de la parcelle dédiée à l'agriculture et nouveau concassage des pierres, installation forcée de panneaux solaires ou d'éoliennes) afin de l'en prémunir.**

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Notons d'ailleurs qu'une personne a mentionné les nombreux remembrements qui ont eu lieu autours du village de Cruéjouls suite auxquels les sols et la forme du parcellaire ont été profondément modifiés. C'est une dynamique qu'on observe d'ailleurs aisément en comparant une photographie aérienne des années 1960 avec des photographies aériennes récentes. Ce constat peut être généralisé à l'ensemble de la commune de Palmas d'Aveyron. Depuis « la nature a repris le dessus », mais on constate de nouveau un certain malaise vis-à-vis de grandes transformations destinées à faciliter des

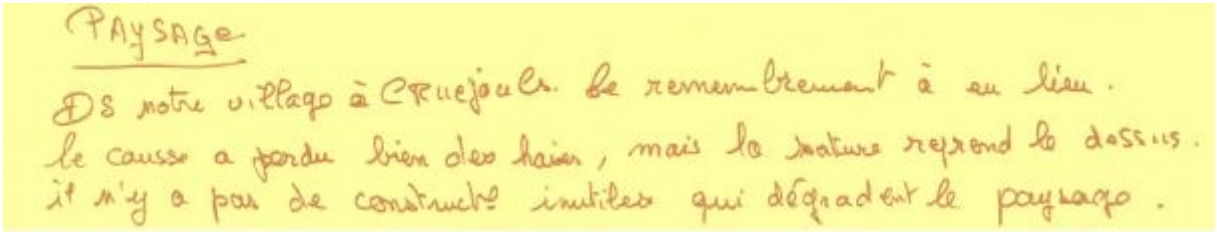

pratiques agricoles plus productivistes qui reposent sur le recours aux énergies fossiles et à la mécanisation.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

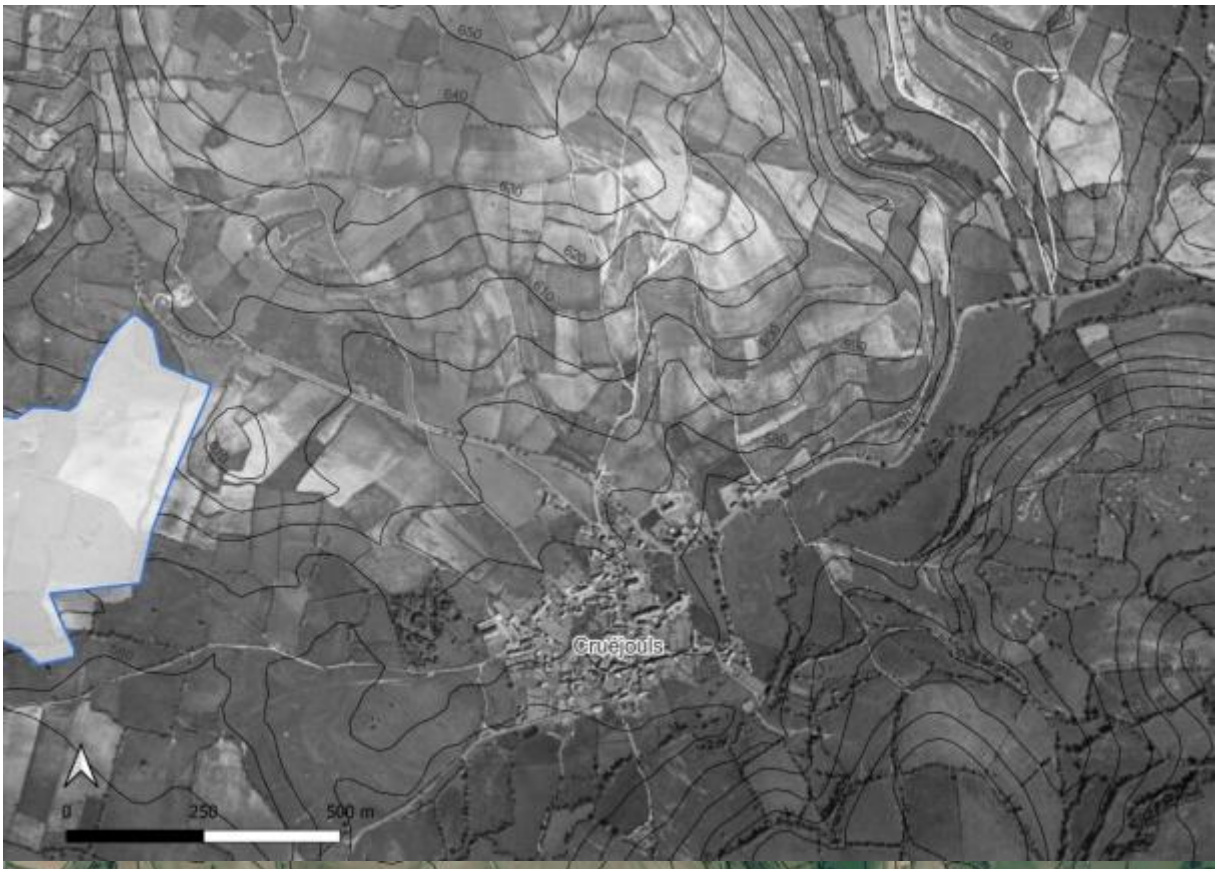

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Un début d'articulation avec d'autres enjeux

L'un des participants a d'emblée rappelé que c'est de l'action des êtres humains dont les paysages sont issus. À Palmas d'Aveyron, les pratiques agricoles indispensables aux conditions de la reproduction matérielle d'existence y jouent d'ailleurs un rôle prépondérant. Par ailleurs, la personne a rappelé d'autres défis auxquels les territoires font face sur l'emploi, les filières locales, l'artisanat, l'accueil des populations et la volonté de faire venir des personnes plus jeunes sur le territoire. Or, la création d'emplois, le développement de nouvelles activités tout comme l'accueil de nouvelles populations nécessitent la présence de nouvelles sources d'énergies auxquelles des oppositions peuvent émerger qui concernent notamment les centrales éoliennes pour lesquelles des participants ont d'emblée indiqué leur désaccord.

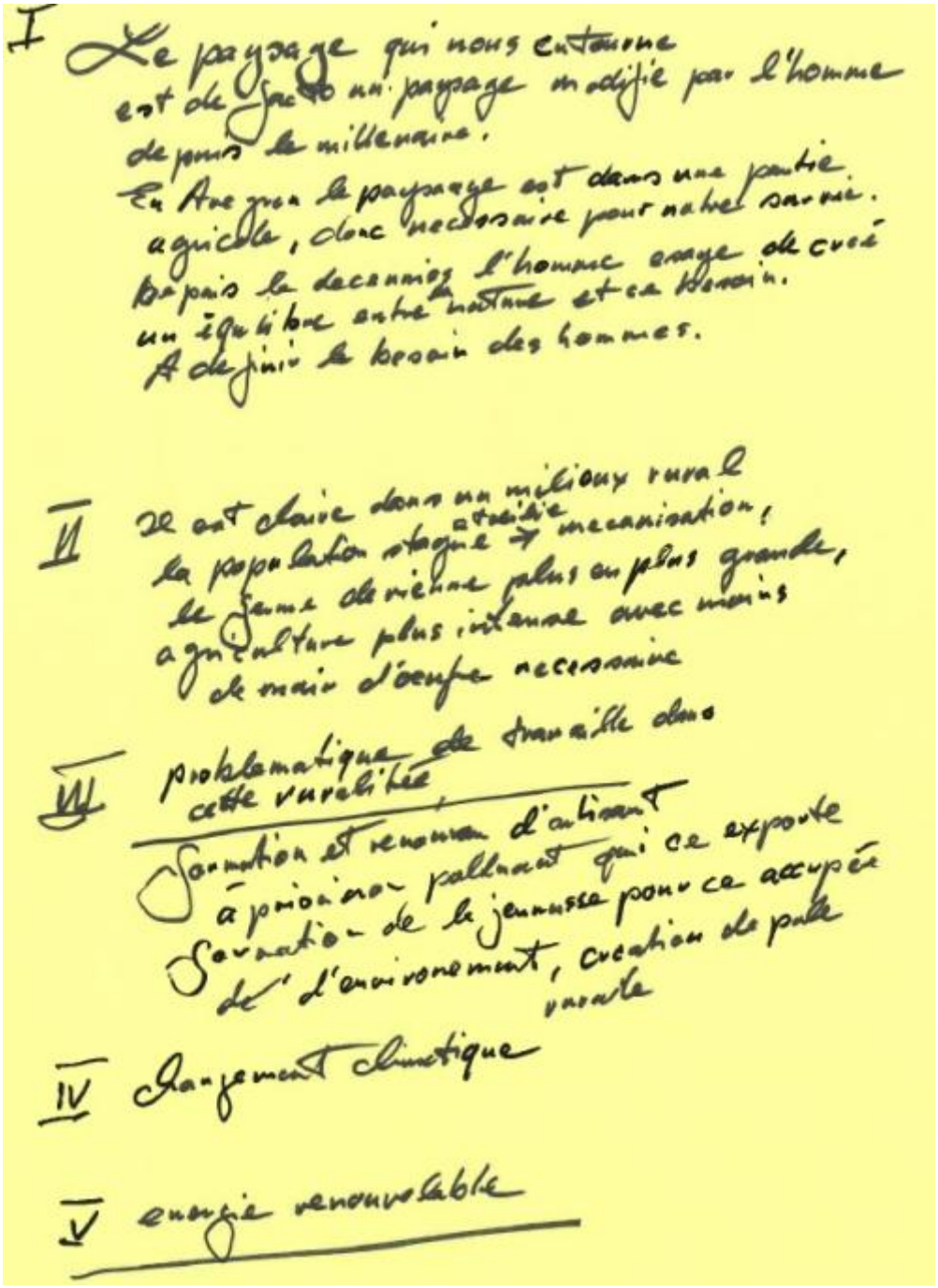

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Ces premiers échanges ont mis en évidence la nécessité de s'emparer de ces sujets avant que l'État et les développeurs EnR pour qui le cadre réglementaire devient de plus en plus favorable n'imposent leur vision et les aménagements associés de manière unilatérale.

Des paysages globalement décrits par les éléments qui le composent

Les paysages ont été définis par les éléments qui le composent et qui ont fait le plus souvent l'objet d'une transformation par les êtres humains (explicitement indiqué dans l'une des définitions). Ainsi, la définition délivrée par les habitants est relativement proche de celle avec laquelle nous travaillons dans le cadre de ce plan de paysage, selon laquelle le paysage est formé par des transformations de morceaux de pays par l'être humain pour rendre possible une certaine organisation de la société dont il provient et dont il fait partie, et qui deviennent peu à peu emblématiques voire iconiques. Les paysages sont donc le reflet de cette organisation ainsi que celui d'un certain mode de vie qui repose ou reposait sur certains de ces objets auxquels une fonction sociale spécifique a été associée. Les éléments paysagers fonctionnent donc comme des signes, des indices de l'endroit où nous nous trouvons, de son histoire et de comment les êtres humains y vivent. C'est pourquoi réfléchir aux paysages souhaités revient à réfléchir au projet de territoire auquel on aspire et aux éléments de paysage qui le rendent possible : par exemple, un territoire organisé autour d'activités de pâturage d'une part et d'agropastoralisme d'autre part contiendra un causse ouvert et entretenu par des ovins et / ou bovins, ainsi que des prairies délimitées par des haies et des murets de pierres sèches. S'il est organisé autour de l'exportation d'une production de céréales intensive et mondialisée, il contiendra des plaines agricoles cultivées sur de très grandes parcelles que seul le recours aux énergies fossiles abondantes et bon marché peut rendre exploitables.

Atelier de cartographie participative

Les éléments et enjeux mis en avant lors du premier atelier ont été spatialisé au cours du deuxième atelier, sur une carte au format A0 sur laquelle étaient représentés le relief (courbes de niveau et ombrage), les bâtiments selon leur ancienneté, les routes et chemins ainsi que les ruisseaux et les rivières. Après avoir numérisé la carte avec QGIS on obtient une vision synthétique des éléments paysagers identifiés par les habitants de la commune de Palmas d'Aveyron.

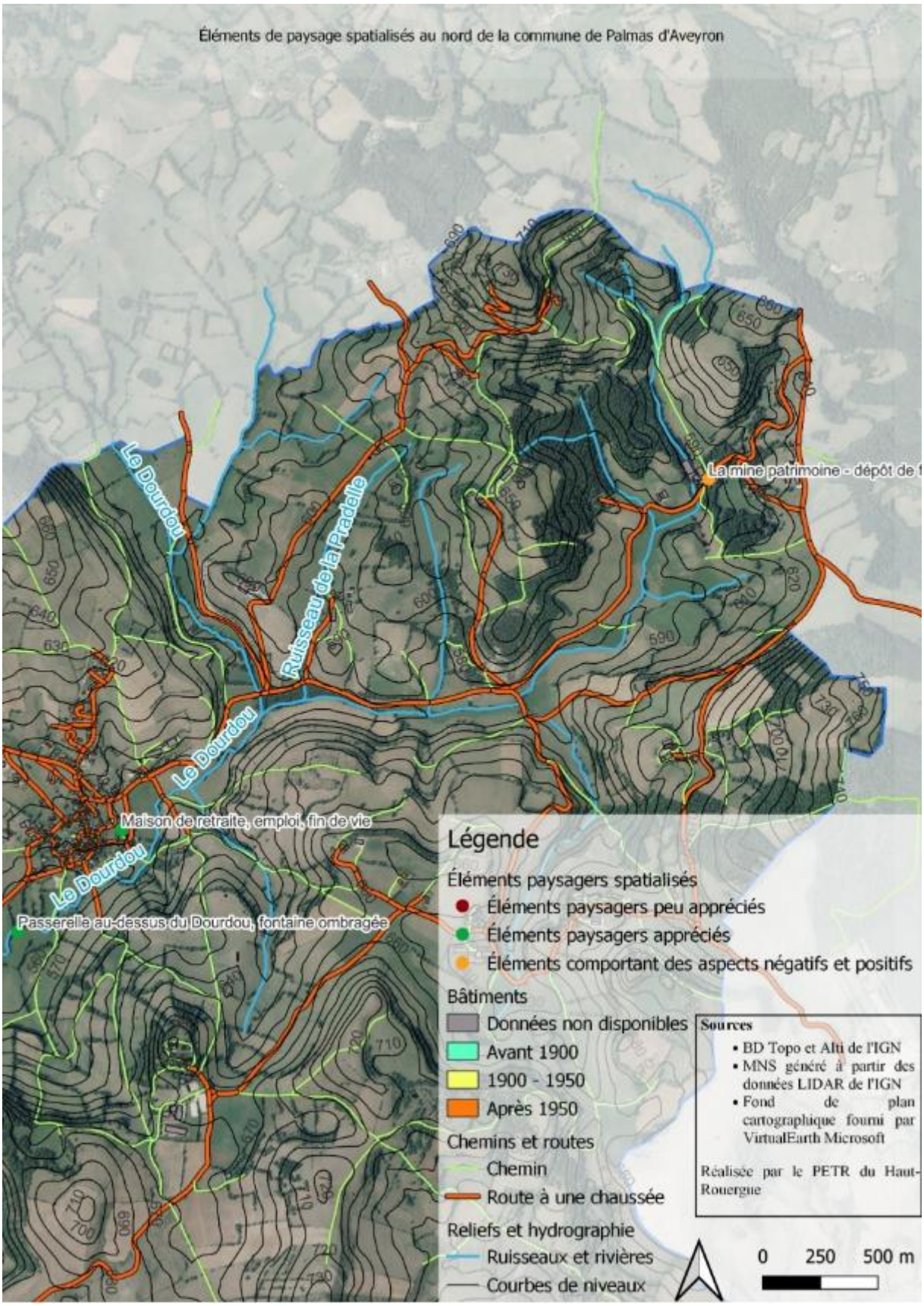

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

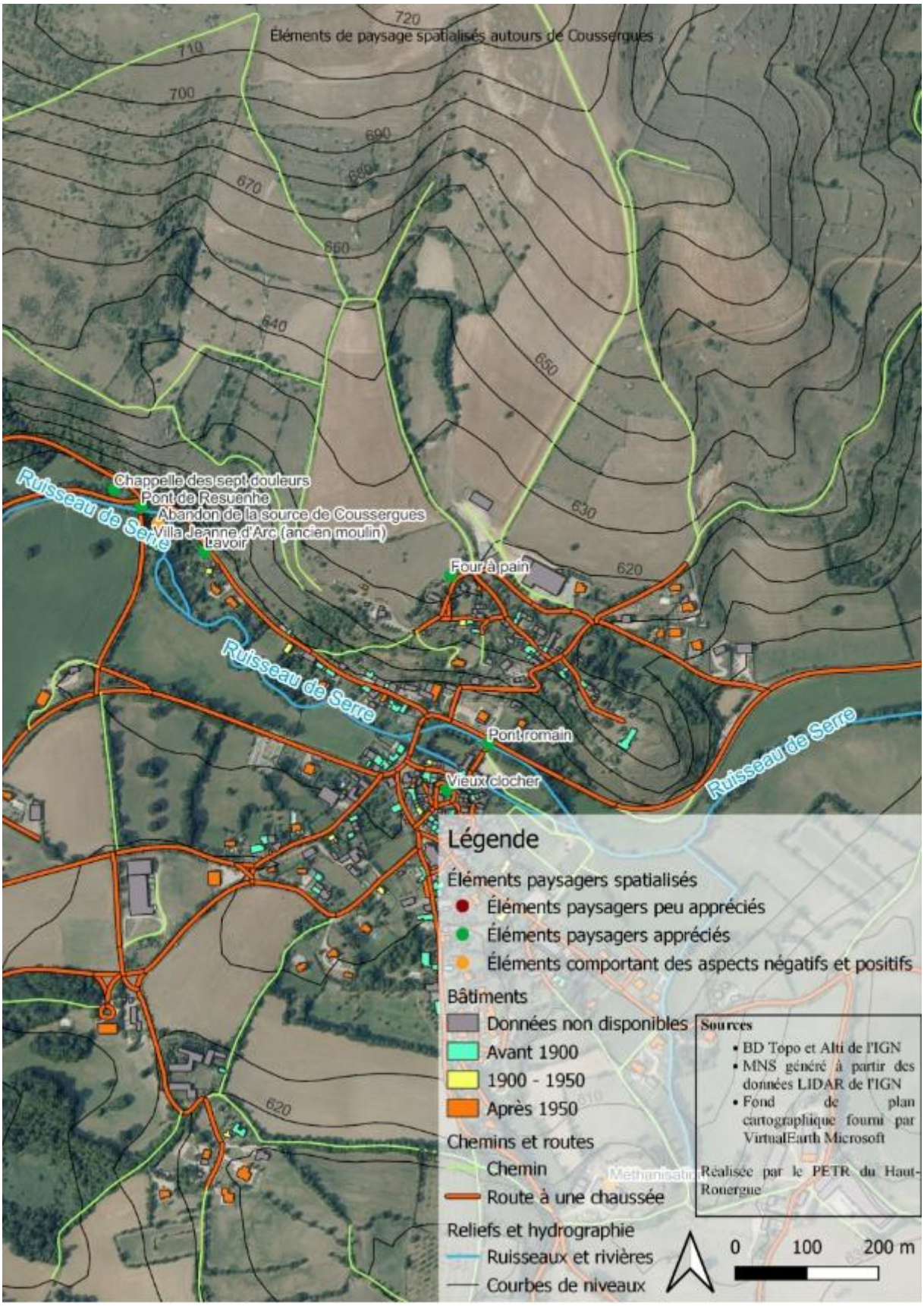

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

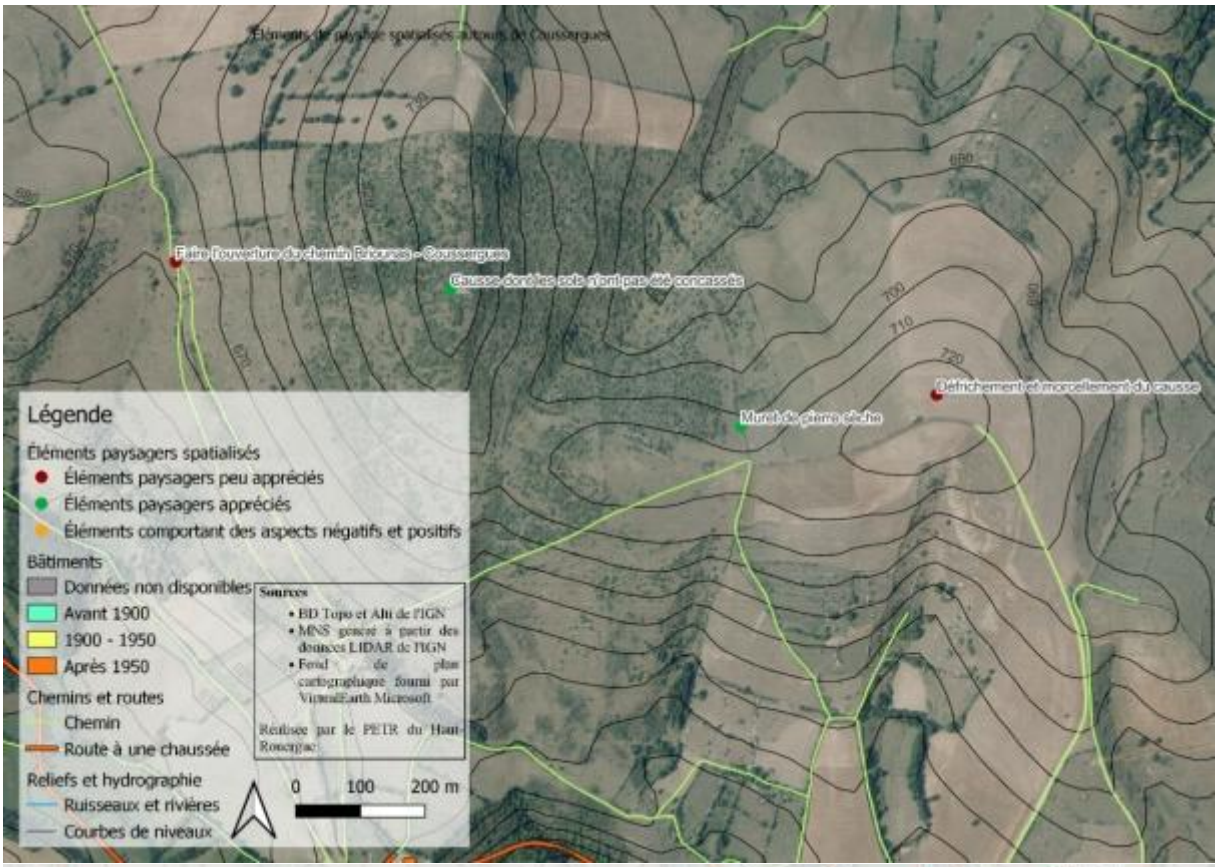

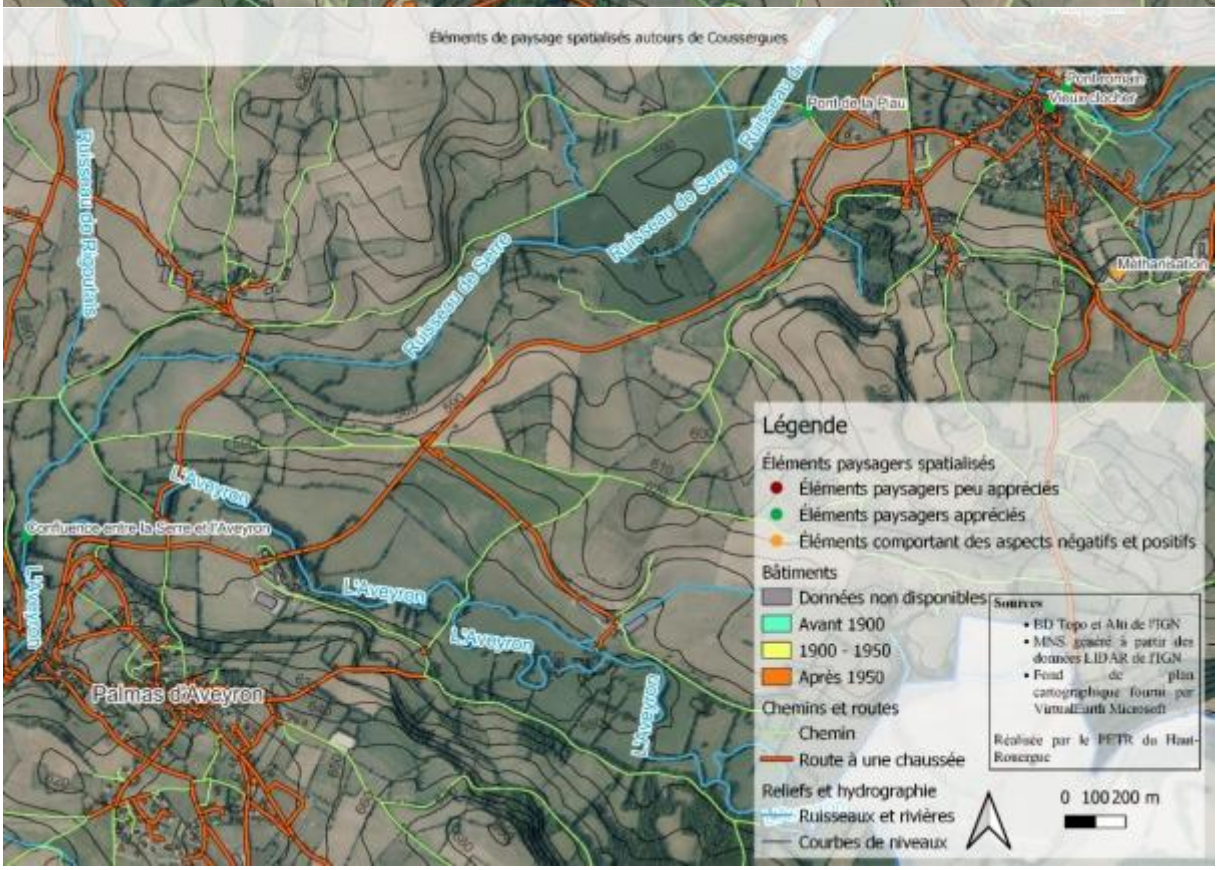

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

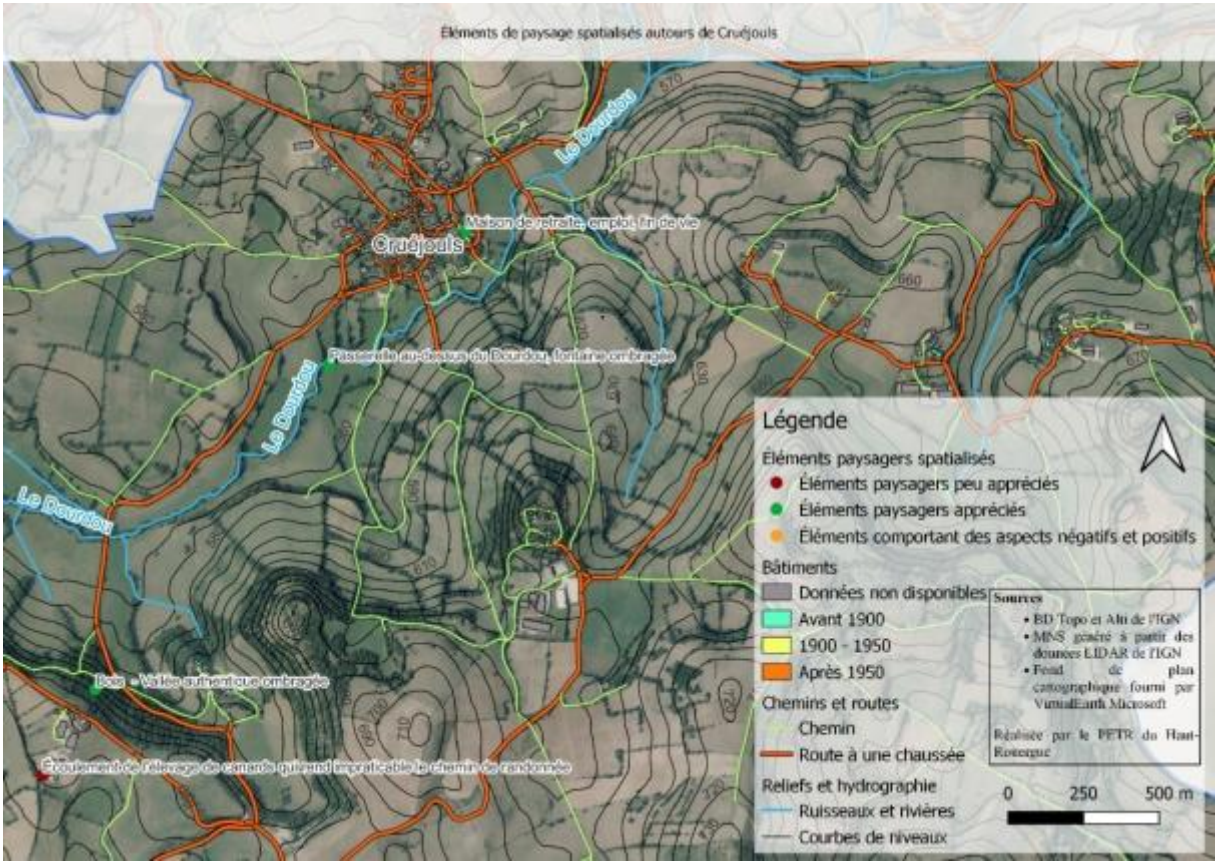

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Articulation entre paysages, énergies et projet de société

Les résultats de ce dernier atelier montrent une opposition plutôt franche à l'installation de centrales éoliennes, mais une adhésion relative à l'installation de panneaux photovoltaïques (à condition qu'ils soient prioritairement disposés sur les toitures des bâtiments industriels et agricoles et les parkings) ou encore à la méthanisation déjà présente sur le territoire. Enfin, la valorisation du bois domestique a été citée à plusieurs reprises. À ce titre, Mme la Maire a rappelé qu'un bois de 48 ha situé dans la commune de Pierrefiche appartient en fait aux habitants de la commune de Palmas d'Aveyron et a ainsi introduit la notion de commun qu'on peut d'ailleurs étendre à d'autres portions de territoire.

Par ailleurs, beaucoup ont mentionné que la maîtrise de la consommation énergétique constitue le premier levier d'action. Parmi les actions que les participants ont évoquées, on peut citer notamment :

- La végétalisation autour des logements (impacts paysagers à prendre en compte),
- L'aide à la rénovation thermique des bâtiments et à la substitution des équipements de chauffage,
- L'extinction ou la réduction de l'éclairage public.

Enfin, la mobilité représente un des principaux leviers d'action dans ce territoire où le recours à la voiture individuelle est indispensable. C'est pourquoi certains ont rappelé les limites de la centralisation de tous les services dans une seule des trois centralités de la commune (Coussergues, Cruéjouls et Palmas). En outre, une personne a parlé de valoriser les filières locales pour un emploi de proximité (l'exemple de l'ancienne production d'enduits pour les maisons, située à Cruéjouls a été citée). L'agriculture n'a en revanche que très peu été abordée sauf pour déplorer le morcellement et défrichement du causse ou encore le remembrement et la modification des sols dont elle est responsable.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Villecomtal

Introduction et définition des paysages

Malgré des propositions très différentes entre les participants, les paysages ont globalement été définis comme des vues d'ensemble sur un morceau de pays composées d'éléments naturels et artificiels qui cohabitent en harmonie. Ces éléments donnent des indices sur l'histoire et la culture dont sont issus les portions du territoire observé. Selon les participants, les paysages résultent donc de l'interaction entre un socle géologique et végétal et des êtres humains qui y vivent. Ces définitions reposent dans l'ensemble sur une conception qui oppose de manière assez nette la nature d'une part à l'être humain d'autre part. En outre, l'évolution des paysages selon les saisons, les lumières et l'heure de la journée a également été mentionnée. Enfin, certains participants ont souligné le caractère subjectif des paysages dont la découverte et l'observation dépend des perceptions de chacun.

Ainsi, aux yeux des participants, il semble que tous les endroits ne soient pas nécessairement des paysages ; car ces derniers sont également associés à une idée d'harmonie, de beauté et de source d'épanouissement. De plus, il semble qu'il y ait une adéquation entre la perception que les participants ont de la notion de paysage et des représentations associées à la commune de Villecomtal peu touchée par le phénomène de banalisation et dans laquelle on voit des prairies bordées de lisières ombragées qui font la transition avec le bois, des vallées encaissées qui semblent toutes converger vers une bastide médiévale devenue emblématique composée d'un habitat ancien (les participants ont parlé d'un « habitat authentique »), des rivières discrètes cachées par leur ripisylve luxuriante et en même temps structurantes dans l'organisation du territoire comme l'est le Dourdou, ou encore des forêts de chênes, de hêtres et de châtaigniers etc. Une cartographie en 3D du NDVI calculé à partir de photographies aériennes dans le proche infrarouge le met en évidence.

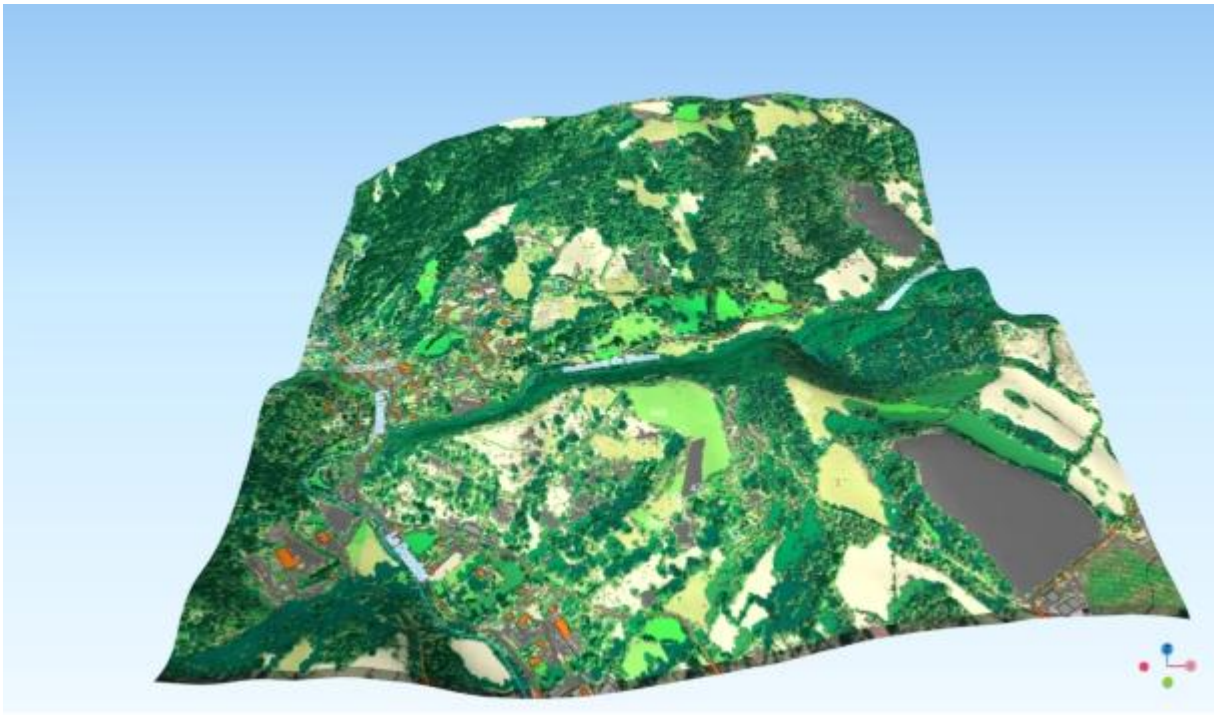

Ainsi, la définition que les participants ont donnée du paysage est ancrée localement dans les paysages qu'il est effectivement possible d'observer dans la commune de Villecomtal.

Ceci pourrait expliquer en partie pourquoi les participants ont principalement mentionné lors de cette première étape de la concertation, les paysages appréciés plutôt que les éléments qui les dégradent. Il importe cependant de nuancer ce constat en indiquant que la question de la transition

entre les bâtiments récents et anciens à l'entrée de Villecomtal a été abordée tout comme la présence d'anciens bâtiments agricoles à l'abandon.

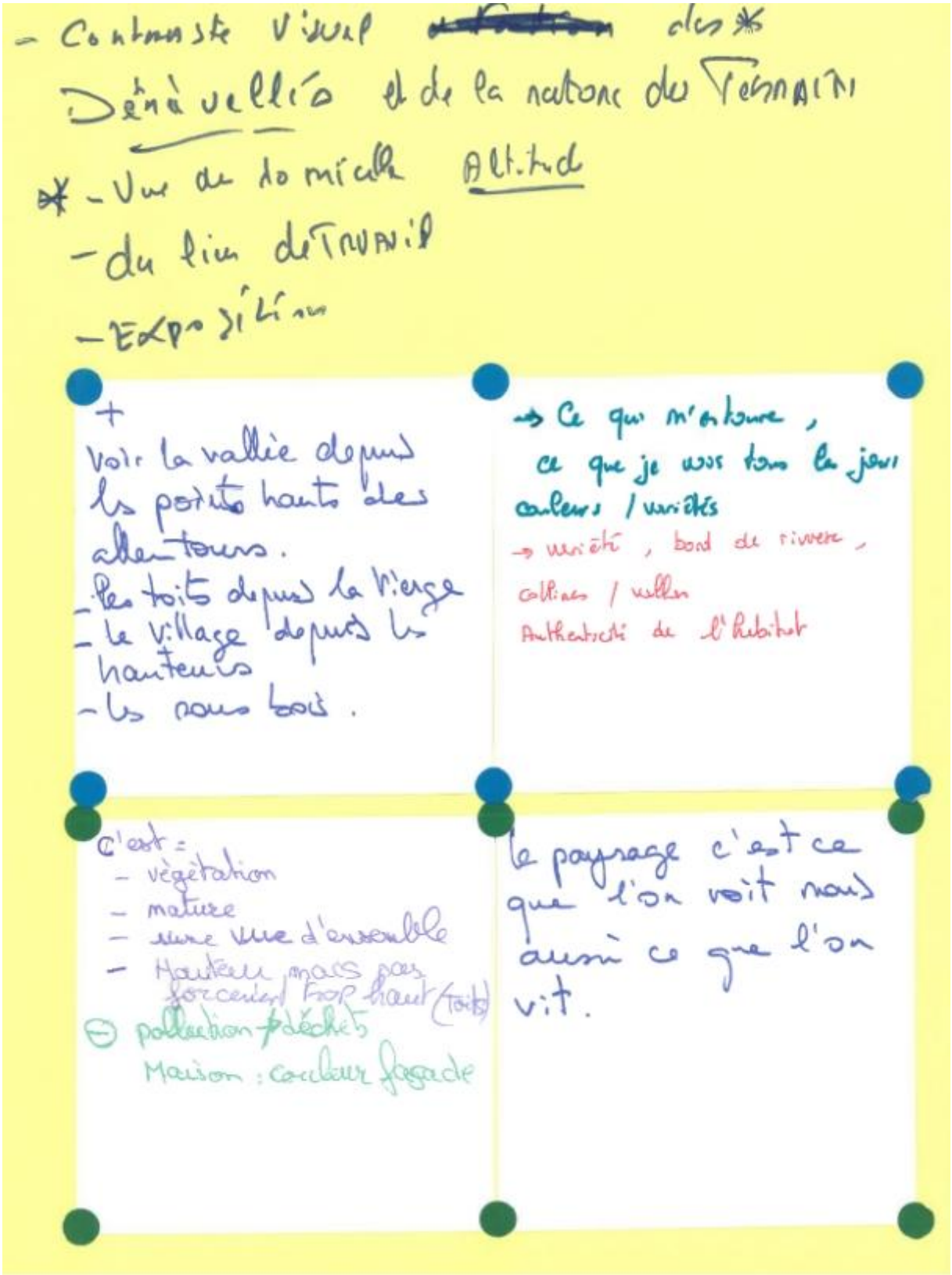

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Atelier de cartographie participative

De nombreux paysages très diverses appréciés

Les participants ont déposé de nombreuses gommettes afin de désigner des paysages très contrastés tant dans leur échelle, leur niveau d'ouverture que dans la diversité des éléments qui les composent. Après avoir mis en commun l'ensemble des données obtenues au cours de la concertation et les avoir disposées sur une carte réalisée avec QGIS, nous en réalisons un aperçu.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

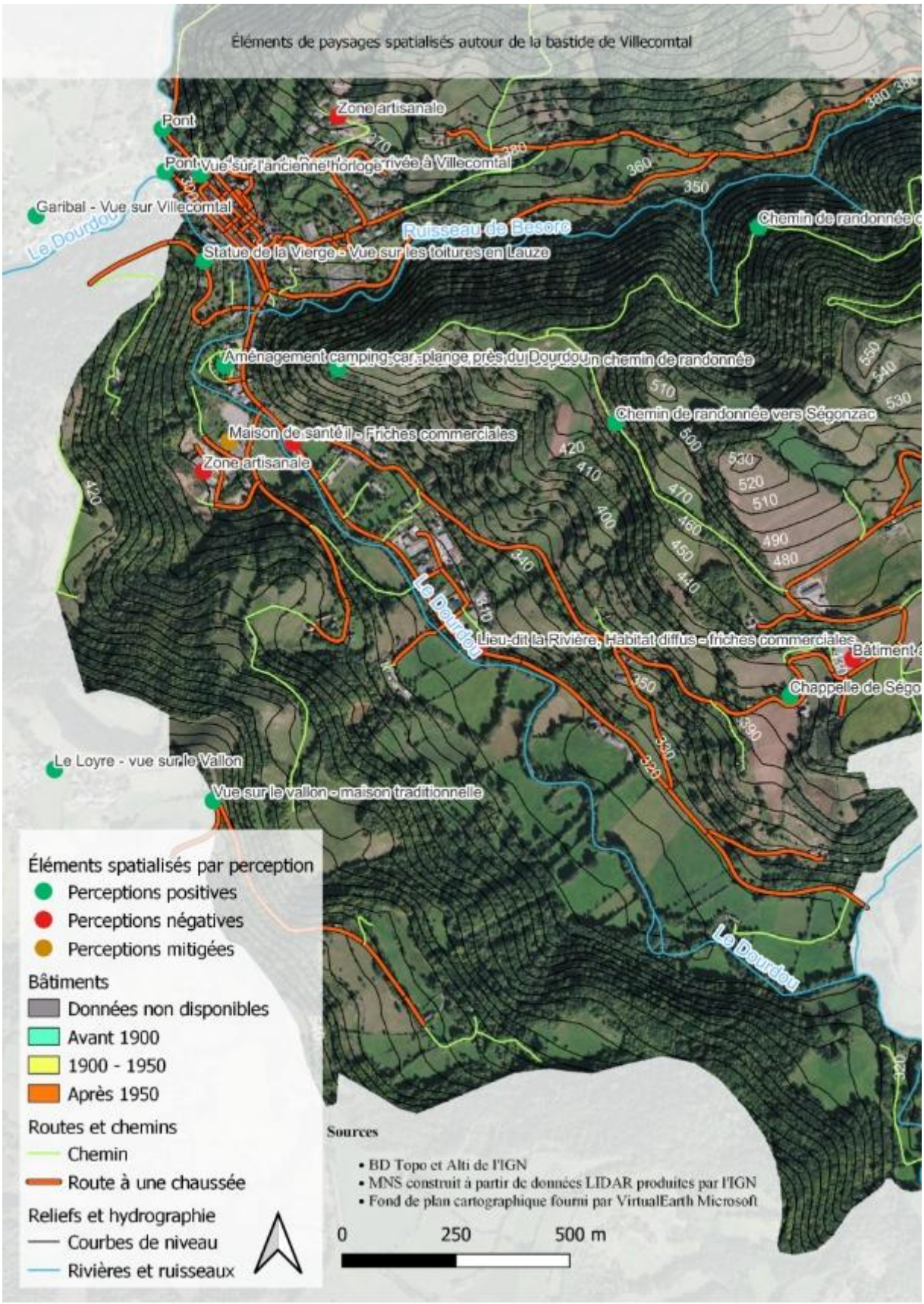

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

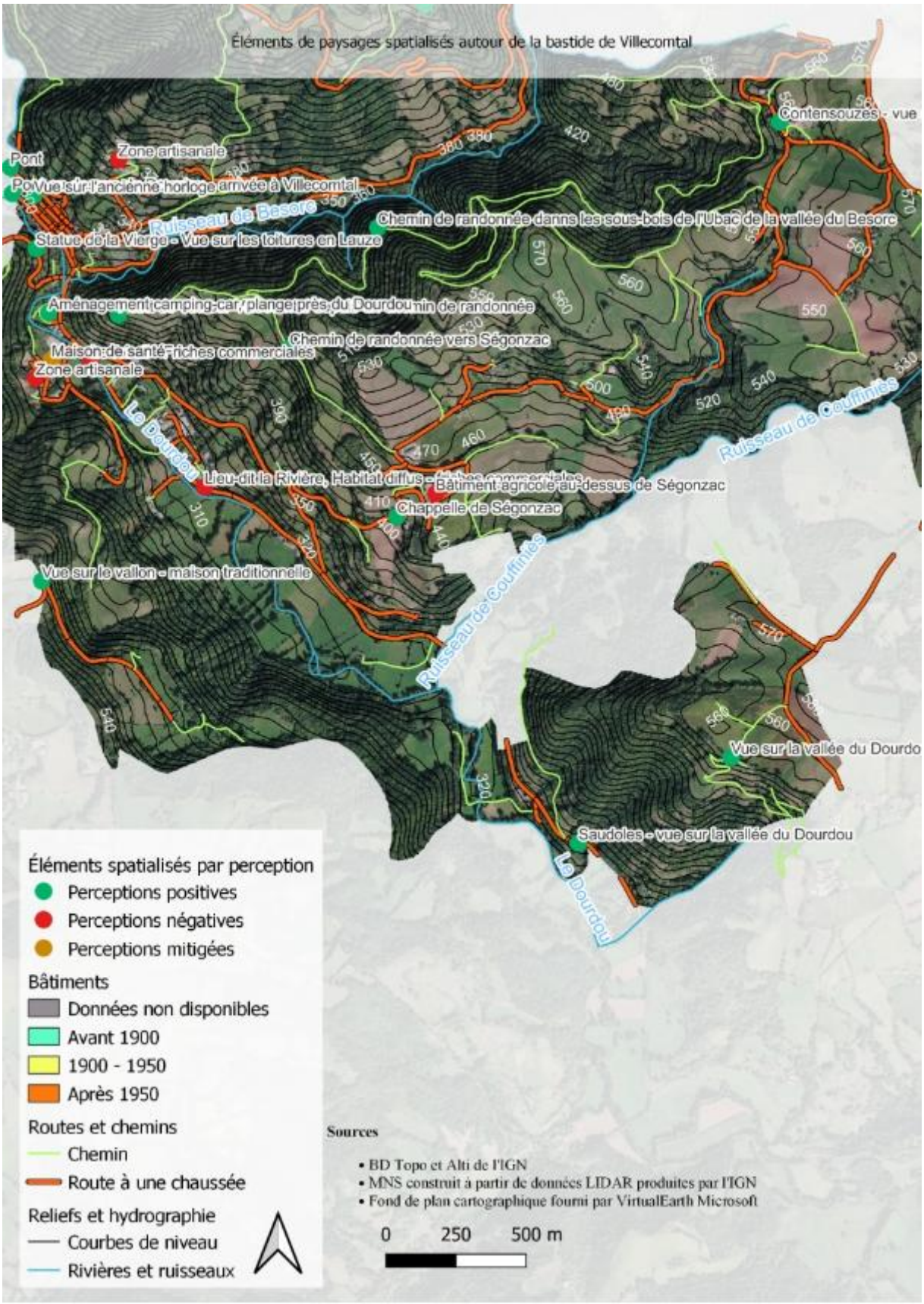

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

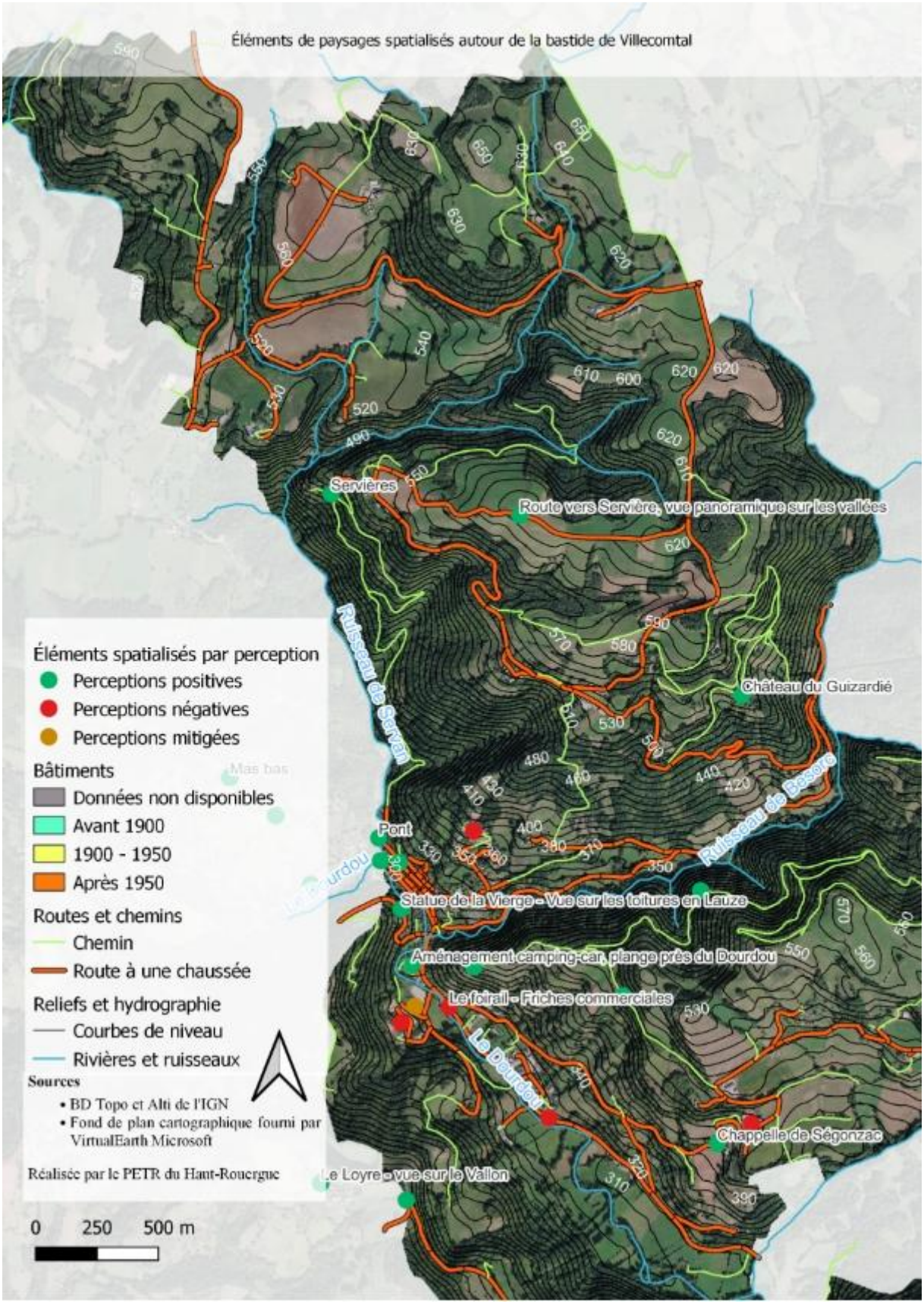

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Panorama et paysages ouverts

Comme indiqué précédemment, certains participants voient le paysage comme une vue d'ensemble sur une portion de pays et y associent d'emblée l'idée de panorama. D'ailleurs nombreux sont les paysages de ce type qui ont été désignés par une gommette bleue ou jaune, lesquelles étaient privilégiées lorsqu'il s'agissait de spatialiser des paysages appréciés. Quel que soit le groupe de travail, Servière, la Vierge et les hauteurs de Villecomtal depuis lesquelles on peut contempler les toitures en lauze ont été cités. Le village de Saulodes qui touche la commune de Muret-le-Château ou encore la route de Ségonzac depuis lesquels il est possible d'admirer la vue sur la vallée du Dourdou ont également été mentionnés sur deux des trois groupes de travail. Enfin, on peut relever la mention au village de Contensouzes depuis lequel on contemple la vallée boisée du Besorc ainsi que le château de la Guizardie.

Paysages fermés

Pour certains participants, des milieux plus fermés sont également considérés comme des paysages. Ont été cités notamment les sous-bois que l'on parcourt à pied le long du chemin de randonnée entre Villecomtal et Contensouzes le long de l'ubac de la vallée du Besorc. Par ailleurs, comme mentionné précédemment, la route de Ségonzac est certes reconnue pour la qualité de ses paysages ouverts mais également pour l'intimité de certaines portions situées à l'ombre de petits bois avec lesquelles ils forment des contrastes. Ces paysages plus fermés et plus « cachés » pour citer l'un des participants sont par ailleurs associés à une sensation de bien-être.

Éléments qui dégradent les paysages

Il s'agit principalement des éléments détachés de leur lieu d'implantation parmi lesquels les zones artisanales, la maison de santé ou encore les bâtiments industriels et agricoles en friche. Les transitions entre les bâtiments récents et anciens ont parfois été désignés par une gommette rouge. Le gré rouge de Villecomtal est en effet iconique et la présence à proximité d'un bâti dont les façades sont construites de matériaux et de couleurs différentes peuvent représenter une dégradation, voire « dénaturer » les paysages comme l'a mentionné l'un des participants au cours du premier atelier. Notons que les vallées du Besorc et du Dourdou sont caractérisées par d'importants phénomènes d'intervisibilité. Enfin, l'un des champs que la segmentation d'images a mis en évidence a été identifié par l'un des participants et désigné comme non fertile. Malheureusement, nous ne disposons pas d'information qui permettrait d'en expliquer la raison, mais il a été désigné à l'oral même si aucune gommette n'a été placée sur la carte pour le localiser.

Dynamique d'évolution des paysages

L'occupation des sols a en partie évolué depuis les années 1960 ainsi que l'un des participants, en s'appuyant sur les photos aériennes anciennes mises à disposition l'a souligné. Jadis, le territoire était organisé autour de la culture de la vigne et de la présence de vergers sur les adrets des différentes vallées. Les images segmentées mettent d'ailleurs en évidence des portions de flans de vallées où la végétation est moins dense car elle n'a pas encore complètement pris le dessus et doit composer avec la présence des anciennes terrasses de pierres sèches, lesquelles peuvent être détectées grâce aux données LIDAR produites et diffusées par l'Institut National de l'Information géographique et forestière (IGN).

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

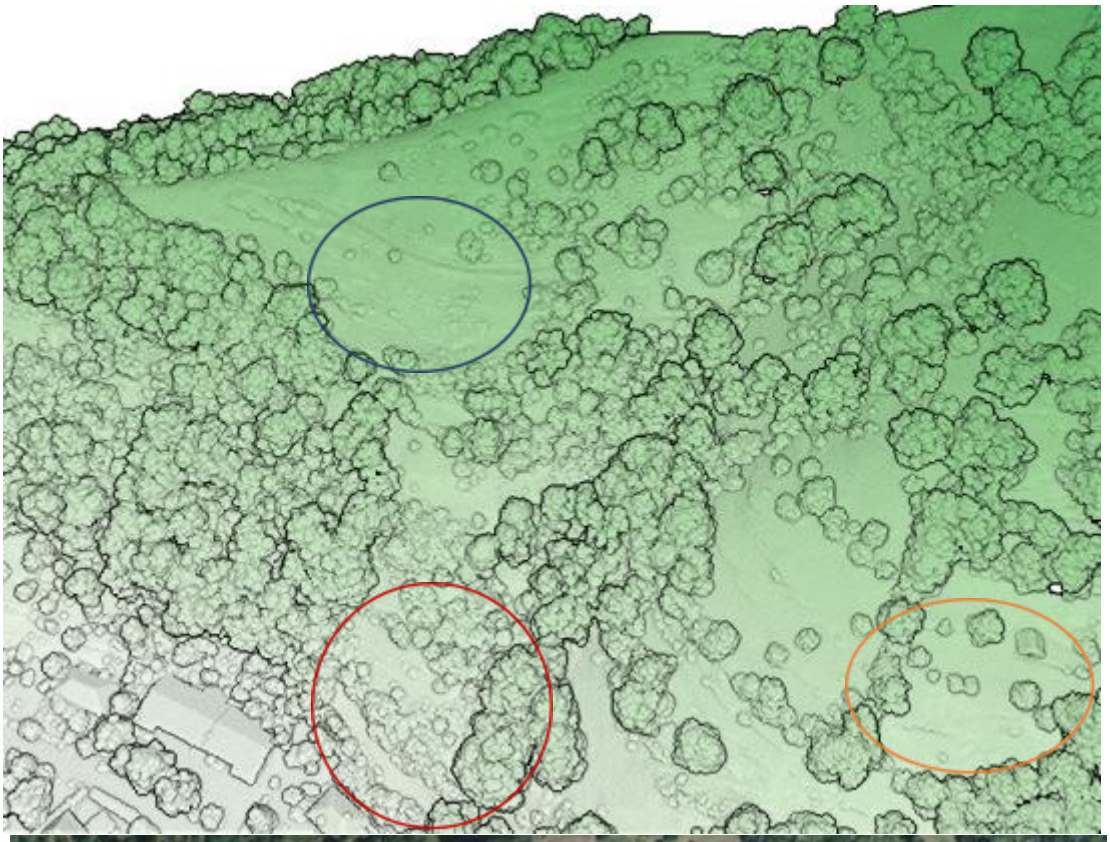

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

De manière générale, les milieux ont tendance à se fermer du fait du déclin de certaines activités sur des terrains escarpés et difficilement mécanisables.

Articulation entre paysages, énergies et projet de société

Cet atelier bien que déstabilisant a permis de comprendre le positionnement des participants par rapport au lien qui existe entre énergies et paysages. Tout d'abord, certains participants ont souligné l'insécurité énergétique par laquelle de nombreux territoires aveyronnais sont menacés et se sont trouvés face à cette tension entre la volonté de rendre la commune résiliente face aux chocs à venir (écologiques et géopolitiques pour l'essentiel) et d'en préserver les paysages auxquels les habitants sont attachés. Il était par exemple question de « sacrifier les hauts de la communes » pour y installer des éoliennes. Mais en définitive, en posant différemment la problématique et en partant notamment de la manière dont l'organisation actuelle de la commune s'est construite en lien avec ses spécificités culturelles et historiques, les participants ont su émettre des propositions innovantes bien que parfois difficiles à mettre en œuvre dans la pratique. Les différentes possibilités proposées ont concerné à la fois la maîtrise de la consommation énergétique par des solutions qui orientent le territoire vers des pratiques de sobriété et d'efficacité, et des solutions de production afin de rendre la commune plus autonome et donc plus résiliente.

Actions de maîtrise de la consommation énergétique

Les actions de maîtrises de la consommation énergétique ont concerné en priorité les bâtiments (bâtiments tertiaires, industriels, publics et résidentiel) et la mobilité (transports) qui représentent effectivement les secteurs de consommation énergétique les plus élevés. En début d'atelier, il était précisé qu'il existait un enjeu de substitution du recours aux énergies fossiles (fioul et gaz) dans le résidentiel pour le chauffage.

Ont été ainsi mis en avant :

- L'isolation thermique des bâtiments en veillant toutefois à conserver l'aspect authentique du bâti traditionnel (Villecomtal est labellisée petite cité de caractère),
- La réduction voire l'extinction de l'éclairage public,
- L'organisation du télétravail (tiers-lieu à Villecomtal ?),
- La proximité aux services, commerces et à l'emploi, question qui se pose peut-être pour les hameaux isolés car la principale centralité en concentre déjà un nombre qui semble suffisant par rapport à son niveau de population,
- L'organisation du covoiturage, et l'autopartage auquel on ne recourt pas pour des raisons culturelles, « mentales » pour citer l'un des participants qui a fait remarquer qu'à l'heure de l'ubérisation de son véhicule personnel par le biais de plateformes telles que blablacar et son dérivé dédié aux trajets domicile – travail blablalines, le modèle économique de l'autopartage est tout à fait viable. Se pose donc la question de faire modifier les habitudes sur cette question (animation, événement, communication etc.).

Actions de production énergétique

Distinguons-en trois sortes : celles spécifiques au secteur du bâtiment afin de substituer les énergies fossiles par d'autres (en particulier la chaleur renouvelable), celles directement liées à d'anciennes activités mais qui n'existent plus a priori, et qui viennent ainsi soulever la problématique de l'organisation et du projet de territoire, et enfin, les autres, plus polyvalentes et destinées à d'autres usages.

Les actions de substitution énergétique

La création d'un réseau de chaleur a été mentionnée mais un tel projet nécessiterait des aménagements très couteux et potentiellement impactant d'un point de vue paysager sur le centre-ville historique de Villecomtal. Les participants ont fait remarquer que ce réseau ne devrait pas servir

à chauffer des passoires thermiques et qu'il était donc important de rénover les bâtiments ainsi desservis en chaleur. Un tel réseau pourrait être alimenté par du bois et de la méthanisation voire du solaire thermique (avec tous les problèmes posés par le fait d'alimenter un réseau haute température par des sources d'énergie renouvelable ne produisant que de la chaleur dont la température n'excède pas les 80 C°).

Par ailleurs, les participants ont émis des avis plutôt favorables sur le solaire thermique lequel pourrait aider à diminuer la consommation des énergies fossiles dédiées au chauffage et à la production des eaux chaudes sanitaires.

Enfin, certains ont souligné la possibilité d'installer des pompes à chaleurs. Cependant, tout comme pour l'installation de solaire thermique, l'impact paysager de la présence d'éventuelles pompes à chaleur devrait alors faire l'objet d'une attention particulière.

Les actions de production destinées à servir un projet de territoire différent

L'un des groupes a rappelé que jadis, l'énergie hydraulique du Dourdou était mise à profit pour faire fonctionner des moulins et des forges. Revenir à de telles pratiques nécessiterait néanmoins de questionner l'organisation global du territoire car de telles activités ne seraient pas considérées comme viables économiquement. La question soulevée par cette remarque semble donc porter sur la manière dont les habitants choisissent d'orienter l'effort de production, sur le choix de l'investissement et de la nature des emplois créés etc. Il s'agit donc d'une remise en question potentielle extrêmement profonde. Notons cependant que de telles propositions permettent de poser différemment les problématiques et de repenser le cadre de réflexion auquel nous sommes accoutumés et c'est également ce que nous attendions de cette concertation. Enfin, la possibilité d'installer une ou plusieurs turbines (petites centrales hydrauliques ne nécessitant pas de barrage) a également été évoquée. Cependant, tout comme dans le cas de moulins ou de forges, le débit du Dourdou est extrêmement variable et les énergies ainsi produites seraient caractérisées par une forte intermittence, et donc une alternance entre périodes d'abondance et périodes pendant lesquelles il importe de trouver des substituts ou de renoncer aux activités qu'elles servent.

Les actions de production énergétique pour d'autres usages

Les actions de productions énergétiques pour les autres usages consistent principalement à installer des petites centrales éoliennes et photovoltaïques (production d'électricité). En effet, les habitants sont plutôt favorables aux panneaux photovoltaïques sur toiture à condition qu'ils respectent les contraintes patrimoniales et soient intégrés dans le paysage. Les toitures des grands bâtiments agricoles et / ou industriels ainsi que les friches pourraient être mises à profit dans cette perspective. L'installation de quelques éoliennes sur les hauts de la commune (Coudols a été cité mais sa proximité avec le site particulièrement apprécié de Servières pose problème) suscite des avis mitigés mais pas une opposition tranchée. On peut peut-être l'expliquer par une crainte plus importante quant à l'insécurité énergétique (ni plus ni moins importante que dans l'essentiel des communes où la concertation a eu lieu) à laquelle le territoire pourrait être confronté dans quelques années ou quelques décennies.

Saint-Hippolyte

Introduction et définition des paysages

Tout comme dans les autres communes où a été expérimentée cette méthode de concertation, les définitions obtenues ont été très diverses. Elles ont tout d'abord permis de souligner :

- Le rôle des activités humaines et en particulier celui de l'agriculture dans l'évolution des paysages,
- La diversité des milieux et les contrastes qu'ils forment sont particulièrement appréciés (plateaux par contraste avec les gorges et vallées, versants nord et versants sud, couverts forestiers par opposition aux prairies et aux parcelles dédiées aux cultures qui s'étendent sur le plateau situé au nord de Saint-Hippolyte),
- L'aspect visuel des paysages varie fortement en fonction des saisons (l'une des personnes a fait remarquer que la fin de l'automne marque la chute des feuilles et la montée d'humidité en provenance des vallées),
- Les reliefs jouent un rôle important dans l'aspect visuel des paysages.

De manière générale, les paysages ont été définis par une liste des éléments qui le composent, soit catégorisés selon l'usage associé, soit selon la nature de cet élément.

« Les forêts de châtaigniers, les prairies, les toits d'ardoise et de schiste, les chênes qui se logent entre le Goul et la Truyère ».

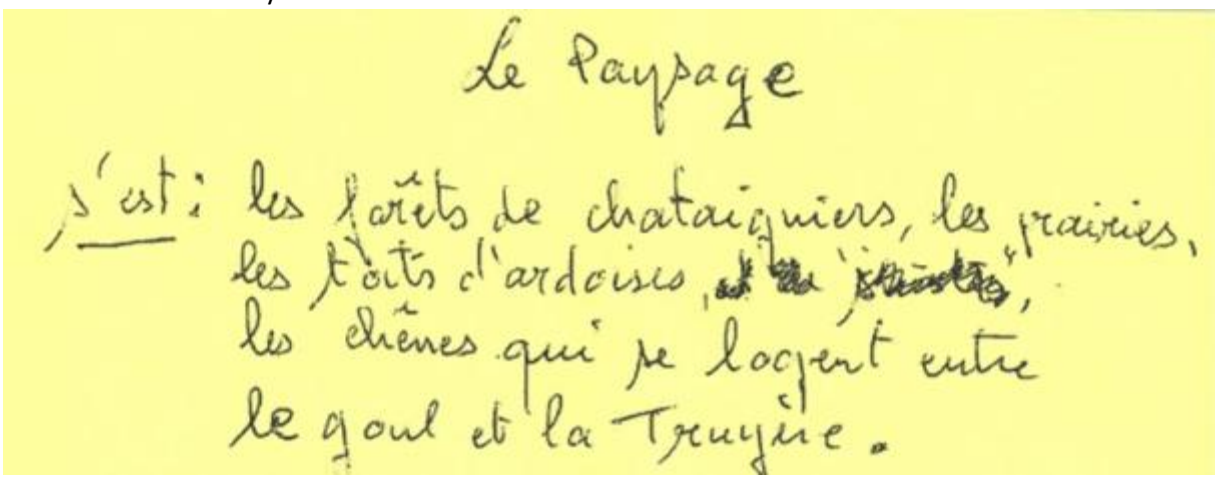

Ou encore,

« La nature autour de moi : celle que je vois dans ma cours – celle que j'aperçois de loin. Les champs, les bois, les hameaux ».

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

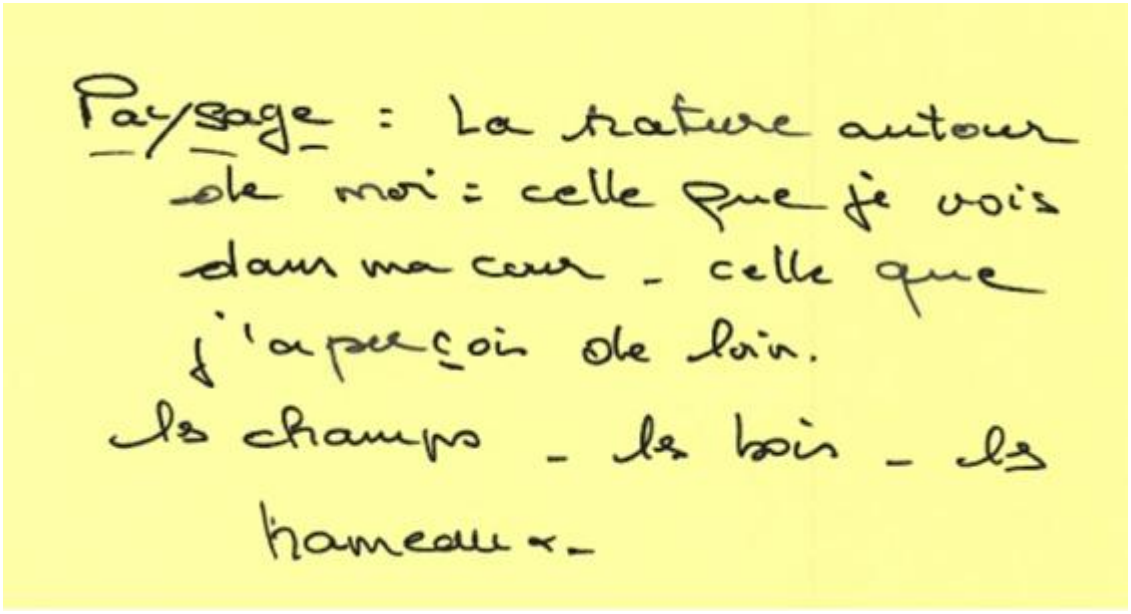

L'une des définitions est axée sur le rôle de l'agriculture dans la définition des paysages et de quelle manière elle est répartie et organisée selon la nature du terrain et du relief.

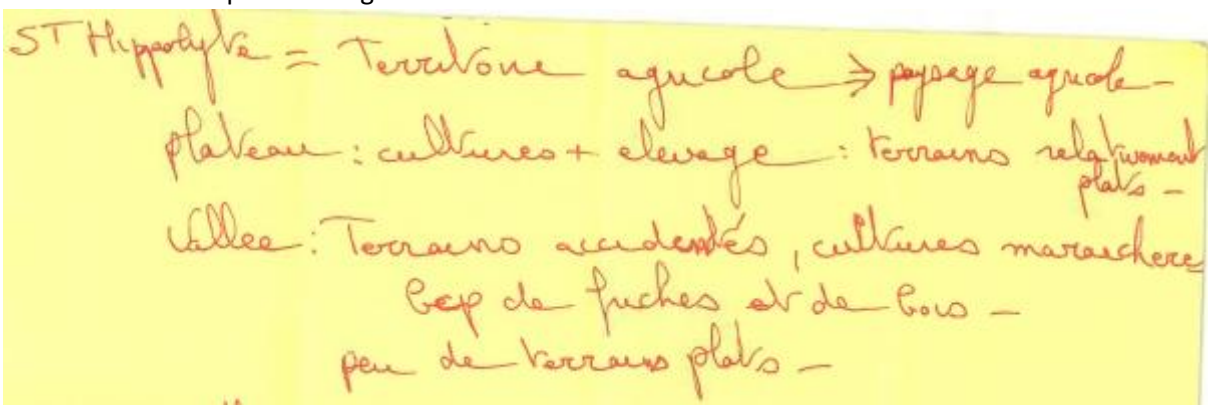

Et enfin, les variations selon les saisons ont également été mentionnées.

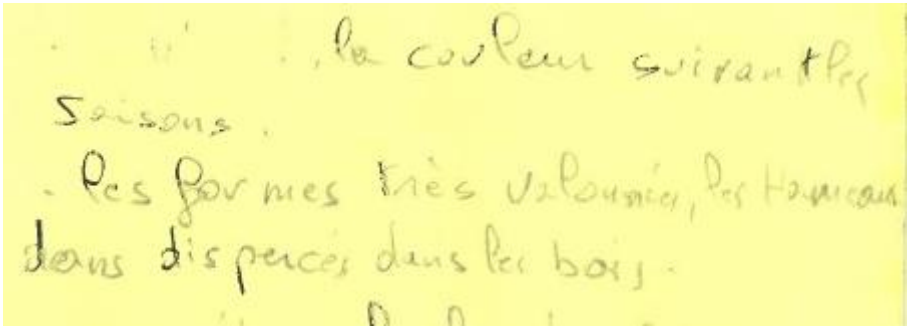

En définitive, les paysages sont en partie associés à l'idée de « nature » et d'éléments considérés comme « naturels ». Au cours de la concertation, le temps fait défaut pour que nous interrogions en profondeur ce concept de « nature » effectivement problématique ; car la frontière entre les éléments « naturels » et ceux qui ne sont pas considérés tels est bien plus mince qu'il n'y paraît. Une prairie provenant du déboisement délimité par des murets construits par les êtres humains est-elle considérée comme naturelle ?

Cependant, dans chacune des définitions délivrées, certains éléments qui ne sont pas considérés comme à proprement parler « naturel » ont été mentionnés comme les toits d'ardoises et

de schistes ou encore les hameaux. De plus, une définition plus globale intégrant dans la notion de paysage tous les éléments d'un territoire a également été donnée : « Aspect visuel d'un espace ».

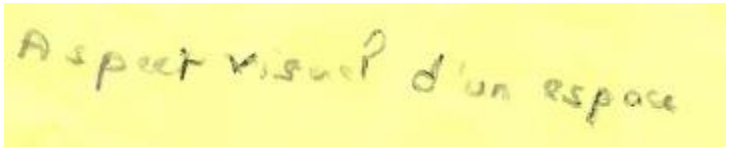

Globalement, les paysages de la commune de Saint-Hippolyte sont appréciés par les participants, qu'il s'agisse des alentours de Pons, des vues panoramiques qu'il est possible d'admirer depuis certains points situés vers Seyrolles, ou encore des vallées profondes que le Goul et la Truyère ont creusées. Ils sont effectivement caractérisés par un contraste saisissant entre la partie sud du plateau du Carladez et les vallées encaissées, entre des prairies, haies et plaines agricoles dédiées aux cultures et des pentes boisées par les châtaigniers, les chênes et les hêtres.

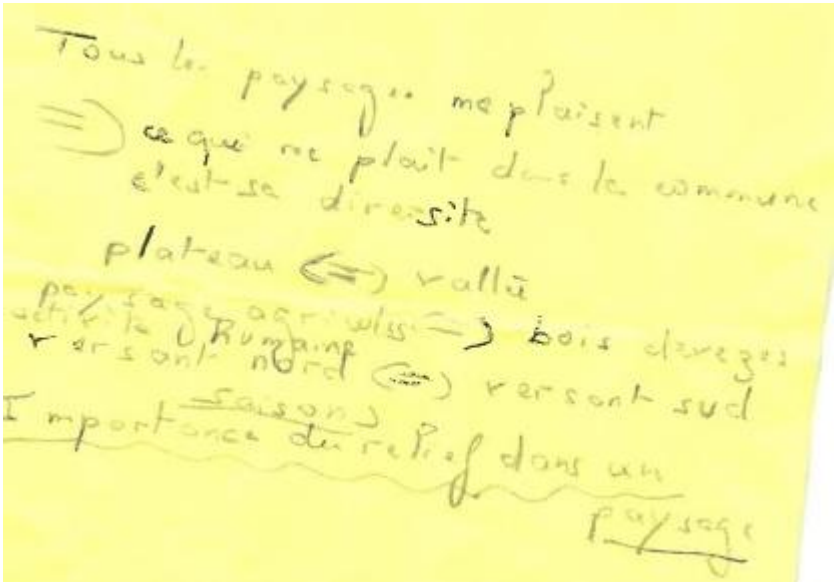

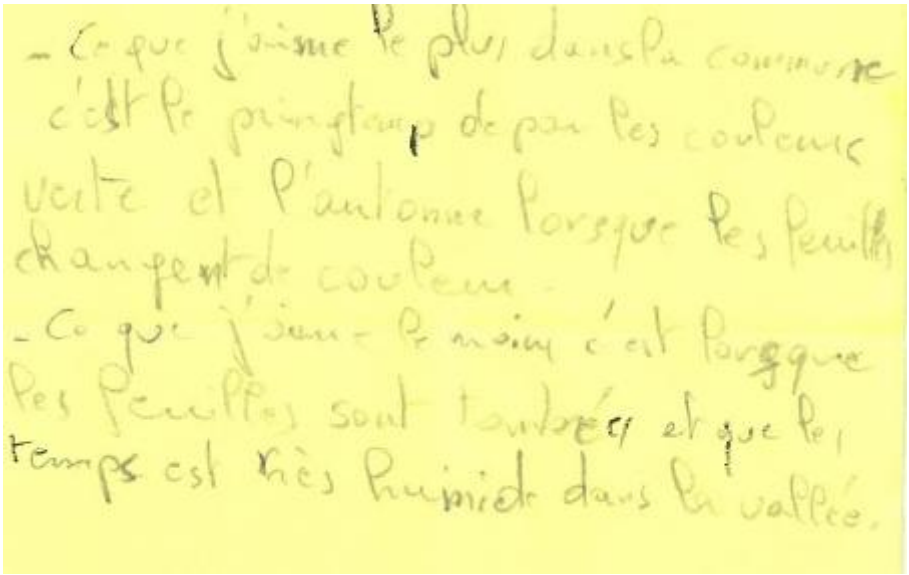

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

St Hippolyte = les paysages que j'aime dans ma commune :
Vu de Peyrolle : tous.

Une cartographie en trois dimensions le met en évidence.

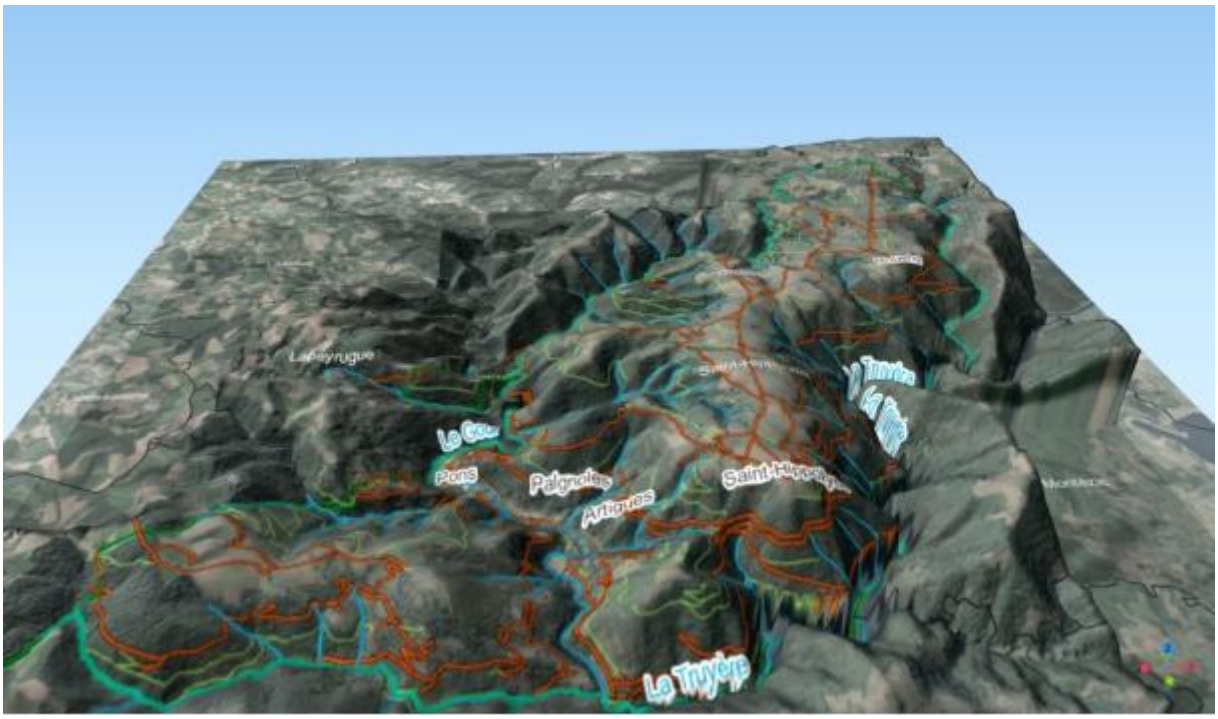

La même cartographie peut être réalisée autour de Saint-Hippolyte.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

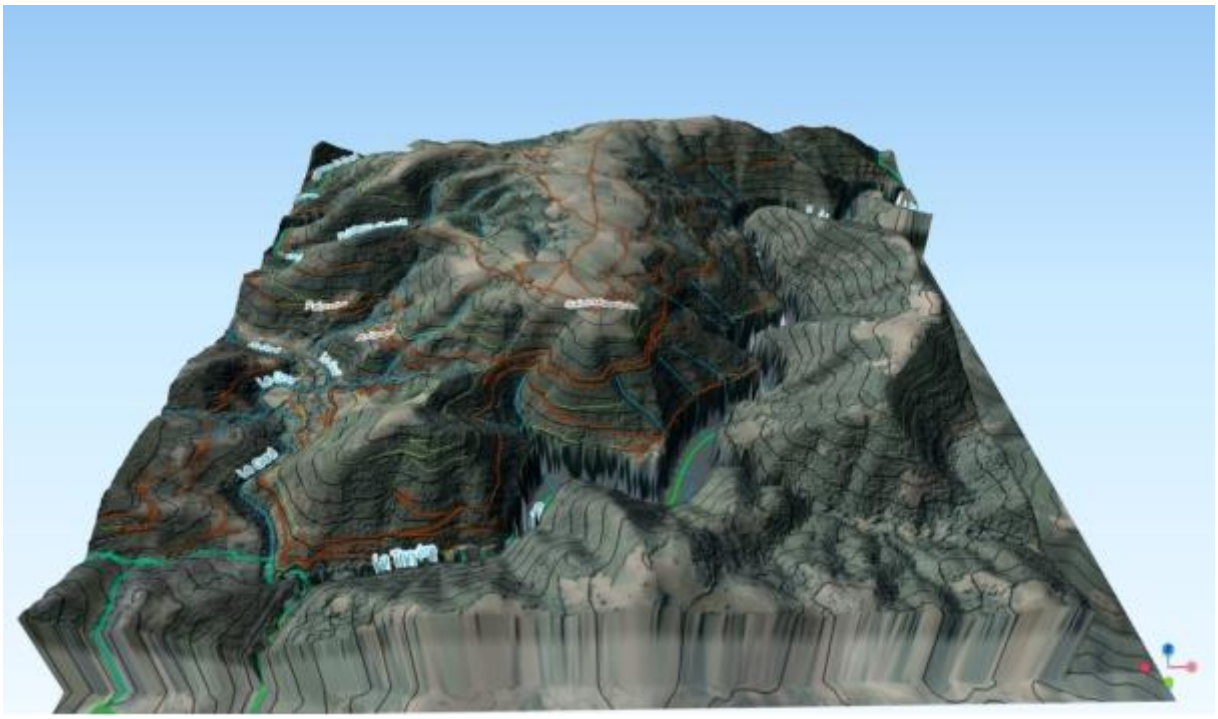

Autour du village de Saint-Hippolyte, l'indice de l'activité de photosynthèse de la végétation peut être calculé et cartographié. Il met en évidence cette organisation très contrastée entre les différents éléments paysagers. Dans les cartographies qui suivent, les éléments sont colorés selon cet indice et permettent de différencier ainsi les sols nus (sols labourés pour les cultures) et artificialisés (en gris), les sols cultivés (en vert foncé parsemé de blanc et de gris), les forêts en vert foncé (une étude terrain approfondie permettrait d'en différencier les essences végétales) et les prairies situées sur le plateau en vert clair.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

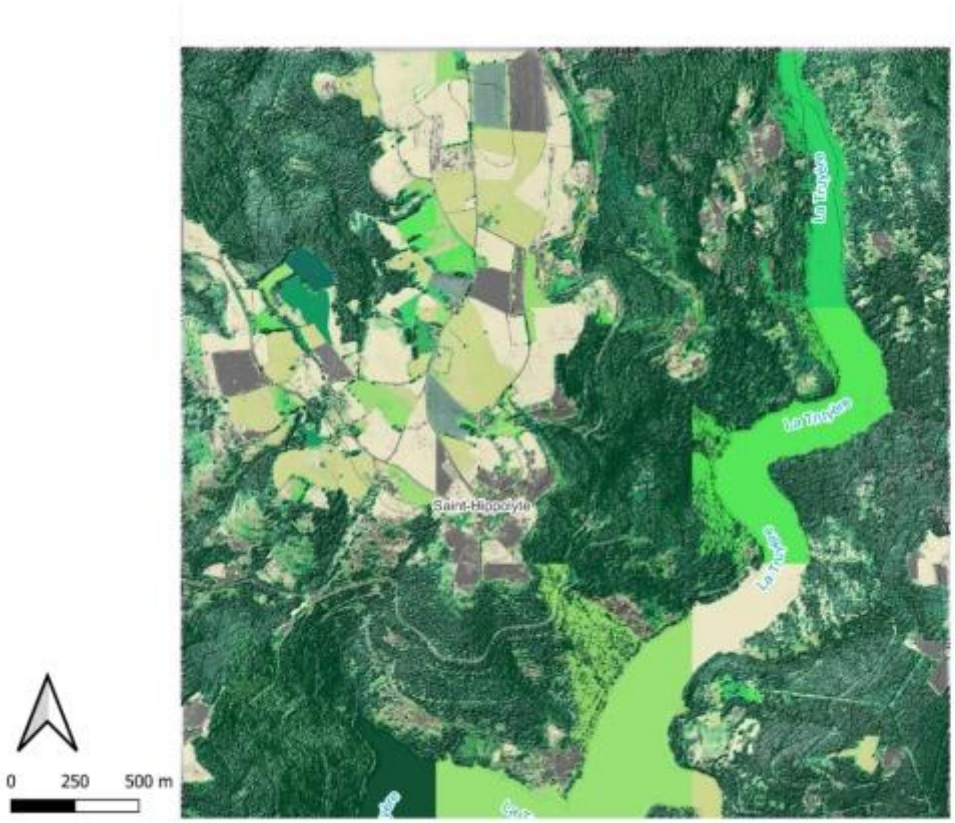

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Les éléments paysagers considérés comme dégradants sont en définitive peu nombreux étant donné que Saint-Hippolyte n'est pas, pour le moment, soumise à une forte urbanisation liée à une aire d'attraction urbaine ou encore à des productions agricoles intensives trop nombreuses. On peut néanmoins noter des éléments considérés comme dégradants pour le paysage au niveau du hameau de Cros, que constituent les bâtiments agricoles imposants qui s'y trouvent, les dépôts de déchets visibles par toutes et tous, et l'usage d'herbicides qui détruisent les végétaux situés à proximité de l'exploitation.

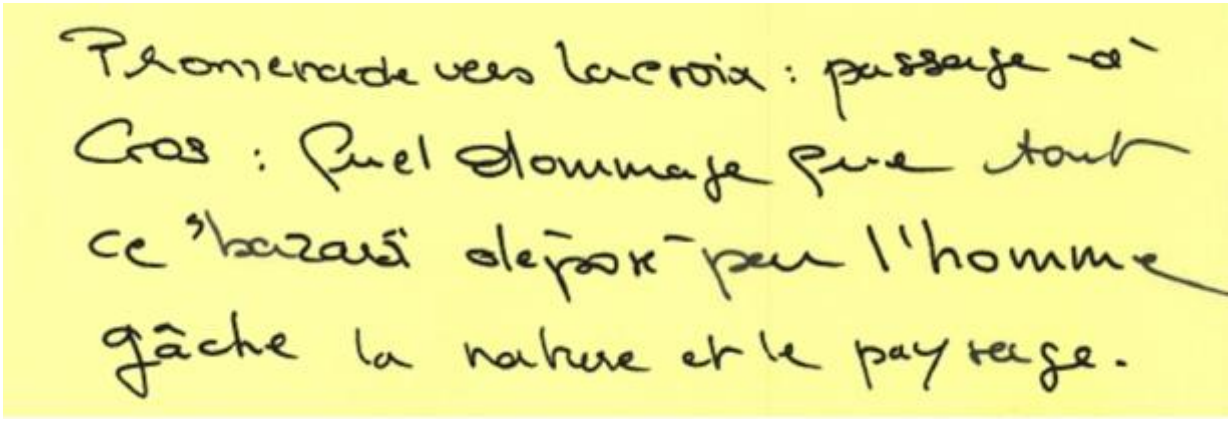

Par ailleurs, un enjeu clair a été identifié au niveau des versants abrupts des vallées qui ne sont plus entretenus engendrant ainsi un risque d'incendie et dont les paysages se ferment, même si cette évolution peut être considérée comme faisant partie d'un cycle à valoriser.

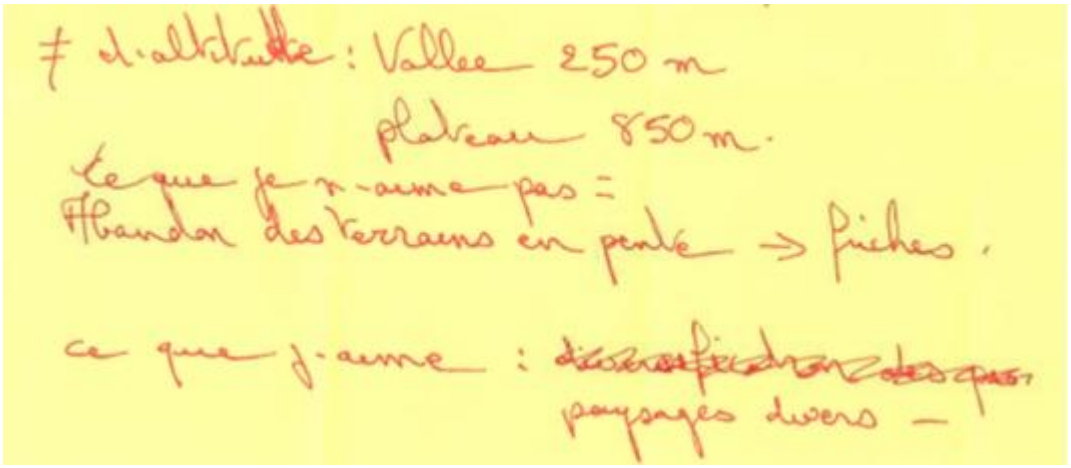

Enfin, si l'éloignement de la commune de Saint-Hippolyte des grands pôles urbains (en particulier de Rodez et d'Aurillac) la préserve de la pression urbaine et des dégradations paysagères qui en découlent, il est également responsable d'un enclavement et d'un isolement que l'une des personnes a mentionnés.

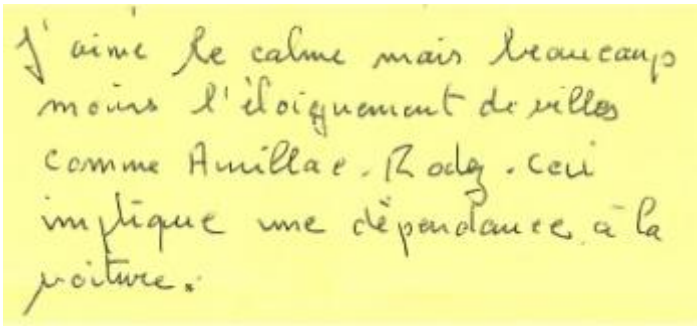

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Atelier de cartographie participative

Quelques remarques sur la carte qui a servi de support de travail

Les paysages ne peuvent être définis par des frontières administratives et même si nous travaillons à l'échelle de la commune, il peut être intéressant de situer le territoire étudié dans son contexte géographique d'autant que la construction d'un projet de territoire ne peut ignorer celui des territoires voisins. Par ailleurs, il faut bien veiller à ne pas omettre d'afficher le nom des principales centralités (Couesques ne figurait pas sur la carte). Enfin, certains chemins manquaient et il faut donc à l'avenir travailler avec les données OpenStreetMap (OSM) produites en partie de manière participative et qui sont donc peut-être plus exhaustives que celles produites par l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et effectuer un croisement entre les deux sources de données afin d'en contrôler la qualité.

Des enjeux énergétiques prépondérants sur le territoire

L'énergie hydroélectrique et les aménagements d'EDF

Saint-Hippolyte est directement concernée par les aménagements destinés à produire l'électricité à partir de l'énergie hydraulique et à l'injecter ensuite dans le réseau de distribution. Les participants ont notamment relevé les risques induits par l'augmentation de la puissance hydraulique installée du barrage de Montézic qui peut engendrer une augmentation et une diminution beaucoup plus rapide du niveau du lac de Couesques situé à l'est de la commune en bordure de celle de Montézic. Dans le cas où un glissement de terrain aurait lieu du fait de la force exercée par des masses d'eaux trop importantes, un tunnel aurait été construit dans la commune de Montézic afin que l'eau puisse continuer de circuler. La commune de Saint-Hippolyte concernée par ce risque regrette de ne pas en avoir été directement informée par EDF.

Par ailleurs, l'installation de lignes haute tension suscite certaines crispations car elles nécessitent de déboiser au moins en partie l'endroit qu'elles traversent. Ainsi, l'élimination de quarante-huit châtaigniers, ou encore d'arbres fruitiers de hauteur modeste de manière unilatérale et sans concertation avec les habitants a provoqué de la colère et des incompréhensions, d'autant qu'il a été relevé que dans certains cas, les parties déboisées sont privées et que les propriétaires ne sont parfois pas informés des interventions des agents d'EDF. Or, certains arbres peuvent être considérés comme un patrimoine paysager d'une très grande valeur dont les participants souhaitent que les générations futures en héritent. Ces observations délivrées lors des concertations peuvent éventuellement être partagées avec la communauté de communes et EDF afin d'apaiser les tensions induites par ces aménagements.

La mobilité : un enjeu-clé dans le territoire

La commune est caractérisée par un fort éloignement des principaux pôles urbains, notamment de Rodez, Aurillac ou encore Espalion. C'est pourquoi l'avenir de Saint-Hippolyte dépend également beaucoup de l'avenir des communes voisines, notamment d'Entraygues-sur-Truyère, Montézic, Lacroix-Barrez, Saint-Amans-des-Cots et Campouriez. Ainsi, il est nécessaire en l'état, de sortir de la commune de Saint-Hippolyte pour satisfaire les besoins les plus élémentaires, à commencer par l'accès aux commerces essentiels. En conséquence, la question du projet de vie se pose avec d'autant plus d'intensité lorsqu'on souhaite s'installer à Saint-Hippolyte et c'est pourquoi le déclin démographique se poursuit dans la commune.

Un enfrichement causé par l'accès aux énergies fossiles abondantes et bon marché

Comme l'ont souligné plusieurs des personnes présentes à la concertation, l'agriculture est l'une des seules activités présentes sur la commune (des nuances ont été apportées en mentionnant la présence de carrières ainsi que les métiers du soin à la personne). La mondialisation et l'abondance énergétique ont rendu non viables les pratiques agricoles qui ne reposent pas sur leur mécanisation

voire dans certains cas leur intensification que le recours aux énergies fossiles abondantes et bon marché rend possible. Ainsi, les pratiques sur le plateau se sont intensifiées tandis que les pentes abruptes se boisent entrainant des risques d'incendies accrus par les dérèglements climatiques. Ce constat peut être néanmoins nuancé par le fait que comme le montrent les travaux réalisés sur la Boule, l'usage des sols a évolué depuis plusieurs siècles donc bien avant l'usage intensif des énergies fossiles, mais pas à la même vitesse et probablement en moindre mesure (à examiner, confirmer…).

Une filière bois développée

Un groupe d'experts forestier valorise une filière bois dont il faudrait connaître les débouchés, mais qui engendre, du fait de l'existence de monocultures de résineux, d'importantes dégradations paysagères et écologiques. Il importe donc que la production trouve des débouchés locaux afin que les habitants puissent en bénéficier (par exemple en alimentant la chaufferie bois destinée à desservir les bâtiments publics du village de Saint-Hippolyte).

Vers une gestion résiliente de la ressource en eau ?

Le territoire de Saint-Hippolyte est marqué par la présence de nombreuses rivières parfois transformées par la présence de barrages qui forment d'importants réservoirs d'eau. Cependant, les canicules de 2003 et 2022 ont soulevé la question de la gestion de la ressource en eau. La commune a été soumise à des injonctions contradictoires : d'une part il a été question en 2003 de ne s'approvisionner qu'à partir d'un seul bassin versant (fermeture des châteaux d'eau et des sources). Actuellement, cette vision est remise en question et on envisage désormais que les habitants soient les plus autonomes possibles sur la gestion de cette ressource en tirant bénéfice de la présence de sources et de puits (interdiction de forer sans autorisation au-delà de dix mètres de profondeur). Beaucoup ont cependant constaté que les puits étaient à sec l'été 2022 du fait de l'assèchement des nappes phréatiques. Enfin, les participants ont souligné la présence d'un barrage de débris qui bloque l'écoulement du Goul et rend ce dernier « sale ». Ainsi, la question de la gestion en autonomie de la ressource en eau représente un véritable enjeu dans la commune de Saint-Hippolyte.

Articulation entre les paysages, l'énergie et le projet de territoire

Lorsque les participants ont été interrogés sur l'avenir du territoire et la stratégie énergétique destinée à le servir, les problématiques abordées découlent directement des éléments paysagers spatialisés lors de l'atelier précédent et concernent l'agriculture, le sentiment d'isolement et par extension la mobilité et le tourisme. En effet, le lien avec les énergies et la vie à Saint-Hippolyte avait déjà été abordé lors des ateliers précédents.

Déclin de l'agriculture, fermes menacées d'abandon notamment les plus imposantes

Les participants souhaitent que les exploitations puissent prospérer mais les générations qui les succèdent ne désirent parfois pas reprendre l'exploitation familiale, surtout celles de grande taille dont le fonctionnement a nécessité des investissements ambitieux et coûteux. Le risque que la commune de Saint-Hippolyte ne comporte presque plus en son sein d'exploitations agricoles viables semble réel alors que l'organisation du territoire repose pour l'essentiel sur cette activité. Comme évoqué précédemment, la déprise agricole risque d'entrainer la fermeture des milieux et donc des paysages et d'augmenter les risques d'incendie.

C'est pourquoi dans l'idéal, il faudrait pouvoir accroître le nombre d'exploitations dont on réduirait la taille, et qu'on la tourne vers des activités favorables au maintien des milieux ouverts y compris dans les endroits difficilement mécanisables. Il importe donc de maintenir les activités pastorales voire d'en introduire de nouvelles. En outre, l'installation d'une exploitation en castanéiculture pourrait permettre d'entretenir les châtaigneraies. On note enfin la présence d'une production locale soutenue par l'association variétés locales 12. Au sein de la commune, il existe notamment des variétés locales de pommes valorisées en production de jus. Trouver des débouchés

locaux à la production agricole permet donc en définitive de maintenir des exploitations plus attractives pour les jeunes générations, plus faciles à connecter avec le vivant et donc plus respectueuses et plus durables.

Plus généralement, de nombreuses possibilités durables mais dont il reste à définir politiquement le caractère souhaitable, existent car, comme l'a rappelé l'un des participants dont les travaux ont porté sur l'évolution de l'occupation des sols de La Boule, certains habitants étaient propriétaires de quelques hectares de vignes qui ont finalement été abandonnées bien avant la crise du phyloxera ou la concurrence induite par l'arrivée des vins en provenance du pourtour méditerranéen. Il importe donc en définitive de questionner les aspirations des habitants à partir des paysages souhaités et non souhaités afin de déterminer de quelle manière orienter la production agricole et plus généralement autours de quelles activités organiser la vie de la commune en tenant compte à la fois de leur caractère souhaitable et durable. Une fois la stratégie agricole démocratiquement définie, la commune peut porter la création de fermes publiques afin d'aider à l'installation d'agriculteurs dont les méthodes seraient peut-être différentes de celles de l'agriculture conventionnelle, à s'installer et à construire un projet de vie sur la commune.

Enclavement, attractivité et mobilité

La commune de Saint-Hippolyte est confrontée à un déclin démographique lequel semble être en lien avec la déprise agricole précédemment décrite et ce, malgré l'existence d'emplois induits par la présence de carrières d'exploitations situées à la Capelle et à Sergeant. La commune s'est lancée dans plusieurs projets afin d'y lutter en créant notamment une école de musique ou encore en prévoyant la construction d'un restaurant. La commune avait également porté une réflexion sur le tourisme en créant un camping pourvu de Bengalos à Pons. Malheureusement, il semble que le défi soit difficile à relever malgré les moyens financiers dont dispose la commune du fait de la présence dans son périmètre d'un barrage hydraulique EDF. Ainsi, l'hôtel du village héberge en définitive peu de touristes (est-ce également le cas des gîtes étapes ?).

C'est pourquoi vivre à Saint-Hippolyte entraine de fait une forte dépendance à la voiture individuelle pour en sortir et accéder à des commerces essentiels, mais inexistants dans les limites administratives de la commune. Cette situation est sans doute liée à son contexte géographique et à la fermeture de commerces et des usines Combettes à Entraygues-sur-Truyère. On constate donc que l'avenir du territoire dépend beaucoup de ce qui se passe dans les communes voisines. Ainsi, la question de la résilience et de l'autonomie de Saint-Hippolyte par rapport aux territoires par lesquels la commune est entourée se pose avec d'autant plus de pertinence, surtout dans le contexte actuel d'insécurité énergétique. Le territoire aurait ainsi à gagner sur le développement des circuits courts, des monnaies locales, la valorisation de la filière bois tant que celle-ci ne nécessite pas d'étendre la surface des monocultures de résineux et qu'elle trouve des débouchés locaux et de repenser le lien avec les centralités situées à proximité. Les défis que nous venons d'énumérer et que les résultats de la concertation ont, semble-t-il, mis en évidence sont d'une grande complexité et extrêmement difficiles à relever car ils nécessitent d'explorer des idées avec lesquelles nous n'avons pas forcément coutume de composer : nouvelle organisation des rapports de production, de la vie politique et démocratique au sein de la commune, des activités qui s'y déroulent, du sens qu'on leur donne etc. C'est l'ensemble du projet politique qu'il serait intéressant, en concertation avec l'ensemble des habitants, d'interroger de nouveau.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Saint-Laurent-d'Olt

Introduction et définition des paysages

Le nombre relativement important de participants à la concertation qui a eu lieu à Saint-Laurent-d'Olt a permis d'obtenir des définitions très variées du paysage, ce qui tend à montrer une nouvelle fois le caractère polysémique de ce terme.

Typologie des définitions du terme de paysage obtenues

Il est possible pour introduire cette synthèse, de recourir à une typologie des différentes acceptions de la notion de paysage dont les participants nous ont fait part.

La notion de paysage d'emblée assimilée à une combinaison d'éléments naturels et artificiels

Certains participants ont commencé par définir les paysages en recourant prioritairement au terme de « nature », puis en évoquant des éléments produits ou transformés par les êtres humains. Ainsi, on peut lire dans l'une des définitions d'un paysage dont l'auteur dit qu'il est idéal :
« Nature préservée (forêt, prairie, champs) autour d'un bâti ancien d'un village, autour d'une belle rivière : Saint-Laurent-d'Olt ». Si la nature est mise en avant, elle est accompagnée ici de manière complémentaire par le village de Saint-Laurent-d'Olt dont le bâti est considéré de qualité et en quelque sorte, intégrée dans la « nature ». On peut lire également « Un horizon empreint de nature, forêts, activités humaines (agriculture, routes, habitat etc.). », « Système qui prend en compte la nature, le social, l'économie, l'histoire, les énergies etc. » ou encore « Assemblage d'éléments naturels et artificiels marqués par les activités humaines et l'histoire ».

Dans ces premières définitions, le concept de « nature » est mis en avant en premier lieu, puis s'y intègrent les éléments dit « artificiels ». Au cours de la concertation, nous ne disposons pas du temps nécessaire pour interroger le concept de « nature » et tenter ainsi de comprendre quels sont les éléments considérés comme naturels et ceux considérés comme artificiels. Les résultats obtenus montrent cependant que tous les participants n'en ont pas la même perception. En effet, l'un des participants a affirmé que lorsqu'un paysage est transformé par l'être humain, il n'est plus un paysage. Or, l'essentiel du territoire est marqué par les transformations des êtres humains et donc, analyser la commune à travers le prisme d'analyse des paysages n'aurait guère de sens. On peut alors en déduire que selon lui, nombreux sont les éléments qui ne font pas partie de la « nature ». Par exemple, d'après cette affirmation, les prairies ne peuvent pas être qualifiées de « naturelle » contrairement à ce que nous lisons dans la première définition citée. On constate ainsi que dans les représentations collectives, la frontière entre « naturel » et « artificiel » est loin d'être nette et effectivement, les prairies en Europe par exemple sont souvent issues d'une transformation par les êtres humains pour leur faire occuper une fonction sociale spécifique (obtention du bois de chauffage, pâturage, fauche d'herbe etc.).

En définitive, cette première typologie montre le caractère polysémique de la notion de « paysage » et du concept de nature auquel elle est associée. Pour l'un des participants, un paysage est par définition uniquement composé d'éléments naturels ce qui n'est pas le cas de Saint-Laurent-d'Olt tandis que d'autres proposent des définitions intégrant les interactions entre deux réalités opposées à leurs yeux : la nature d'une part et la culture d'autre part. On met également en évidence le caractère problématique de la notion de « nature » associée à de nombreuses perceptions et représentations.

Le vivant au cœur de la notion de paysage

L'un des participants a mentionné les interactions entre les vivants humains et non-humains. Dans sa définition du terme de paysage, le premier mot auquel il a recouru est celui de « biotope ».
« Biotope, lieu de vie multiples, espaces d'interactions entre humains et non-humains ». Une autre personne a mentionné la place d'autres êtres vivants que les êtres humains et les végétaux : « C'est ce que je vois : les arbres, la montagne, la vallée la rivière, la nature, les maisons, les chemins, les oiseaux,

le ciel ». Enfin, dans deux des récits paysagers, la présence de troupeaux donc d'animaux domestiqués par les êtres humains est mentionnée. Dans de nombreuses autres définitions, le vivant est présent, mais il s'agit uniquement des végétaux et en particulier des forêts. Ces aspects de la notion de paysage devront très probablement s'articuler avec les interactions des êtres humains avec leur environnement, de quelle manière ils l'organisent, comment ils y vivent et qu'est-ce qu'ils y font. En définitive, la notion de paysage invite à penser la place des êtres vivants dans un projet de territoire.

Des paysages qui se contemplent selon un éventail complet de perceptions sensorielles

Dans certaines définitions, ce sont les perceptions visuelles qui font exister les paysages. Cependant, certains participants ont parlé de « paysages sonores » ou encore de perceptions olfactives qui varient selon les saisons. Ces dimensions sont notamment présentes dans deux récits paysagers :

« Un orage a passé sur le Causse
À l'heure où la lumière s'allonge sur la terre, chaude.
Fragrances d'humus, meuglements, tressaillements
Je vois, j'entends, je sens, je ressens »

« La vallée où coule la rivière, les arbres sur les pentes qui changent avec les saisons. Se perdre sur ces chemins, ou pas ; emprunter des chemins différents, passer de la vallée aux Causses. Le troupeau – un paysage vivant et sonore – Les parfums et l'air vif » Dans l'un et l'autre de ces textes portés sur une expérience personnelle sensible, il est questions des odeurs et du bruit (un bruit apprécié en l'occurrence), dans les deux cas en provenance de troupeaux.

Les paysages deviennent en ce sens un prolongement du corps et font partie des humains qui y vivent, de leurs sens et de leurs sensations et ne se limitent pas à l'aspect visuel d'un morceau de pays. La question d'une reconnexion plus profonde aux territoires et aux éléments paysagers qui en façonnent l'identité et la singularité est ici soulevée.

Des paysages qui évoluent, s'inscrivent à la fois dans l'espace et dans le temps

Plusieurs participants ont mentionné que les paysages s'inscrivent certes dans l'espace, mais également dans le temps, dans leur histoire. Les éléments qui le composent sont en effet le fruit d'une histoire multiséculaire voire multimillénaire. Ainsi, les paysages ne sont pas figés, évoluent selon la nature des activités humaines. Des dynamiques paysagères ont d'ailleurs été identifiées, en particulier le reboisement à flan de vallée où se trouvent d'anciennes terrasses jadis dédiées à la culture de la vigne et de la fraise. C'est ainsi qu'un participant a fait remarquer que le paysage est « une histoire en mouvement et recomposée ». Un autre participant a également parlé de « matrice », d'un « espace – temps historique marqué par de multiples causes ». De manière globale, le terme « histoire » a été prononcé à plusieurs reprises. Ce constat met en avant deux questionnements :

- Les paysages ne sont pas figés et évoluent : quels paysages souhaitent-on voir advenir dans le futur ?
- Une fois les paysages souhaités définis, de quels moyens disposent-on pour en maîtriser l'évolution et les faire évoluer vers ce à quoi les habitants aspirent ?

Certains participants considèrent donc que les paysages s'inscrivent dans leur contexte géographique et historique, en d'autres termes qu'ils sont le témoin, le signe et le reflet d'une époque au sein d'un territoire. Ils fonctionnent comme des signes d'autre chose que ceux pourquoi ils ont été façonnés, et permettent de comprendre l'organisation sociale d'un territoire. C'est pourquoi s'interroger sur les paysages revient en réalité à s'interroger sur la manière dont les habitants vivent et ressentent leur territoire, et sur la manière de l'organiser. En d'autres termes, dans quel monde les habitants de la commune souhaitent-ils vivre ? Voilà les questions que l'approche paysagère nous incite à nous poser.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Des paysages façonnés en fonction de l'organisation globale du territoire

Les diverses définitions de paysage que nous avons obtenues contiennent souvent des énumérations d'éléments associés à l'usage spécifique auquel ils sont affectés ce qui permet de faire de nouveau le lien entre les paysages, et le projet de territoire dont ils sont l'incarnation. Ainsi, il est question de la vallée bocagère située à l'ouest de la commune et qui s'étend le long de la plaine alluviale de part et d'autre du Lot donc d'une organisation territoriale fondée sur l'élevage qui nécessite la présence de prairies et de haies entretenues par les troupeaux que d'autres participants avaient d'ailleurs mentionnées. De manière générale, les éléments retenus dans les définitions données par les participants, outre ceux non transformés pour les dédier à une fonction spécifique concernent essentiellement l'habitat (hameaux, villages, maisons anciennes) et l'agriculture (haies, prairies, terres cultivées, chemins ruraux, terrasses en friche jadis dédiées à la culture de la vigne et de la fraise etc.). Il a été question de manière un peu plus marginale des voies de communication, infrastructures en général et des centrales de production énergétiques (sans qu'elles soient désignées de manière précises). Il est probable que les caractéristiques propres à la commune de Saint-Laurent-d'Olt, (pratiques d'élevage en milieu caussenard ou en prairie, cultures sur la plaine d'Estable, reboisement du fait du déclin d'anciennes pratiques agricoles), soient à l'origine des résultats effectivement obtenus.

Des paysages de la commune globalement très appréciés

La vallée du Lot semble structurante dans la lecture des paysages de Saint-Laurent-d'Olt et en particulier le méandre qui en entoure la principale centralité. La rivière est mentionnée dans la quasi-totalité des éléments de paysages appréciés et a été dessinée par les deux personnes qui ont recouru à ce moyen d'expression. Elle est en effet à l'origine de la presqu'île où la principale centralité de la commune a été implantée probablement à des fins défensives ou encore de la plaine alluviale humide riche en herbe et donc favorable aux pratiques d'élevage structurantes dans l'organisation de la commune.

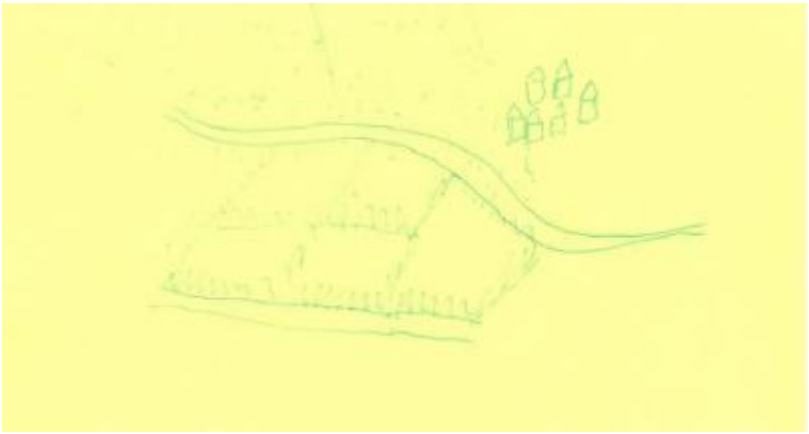

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

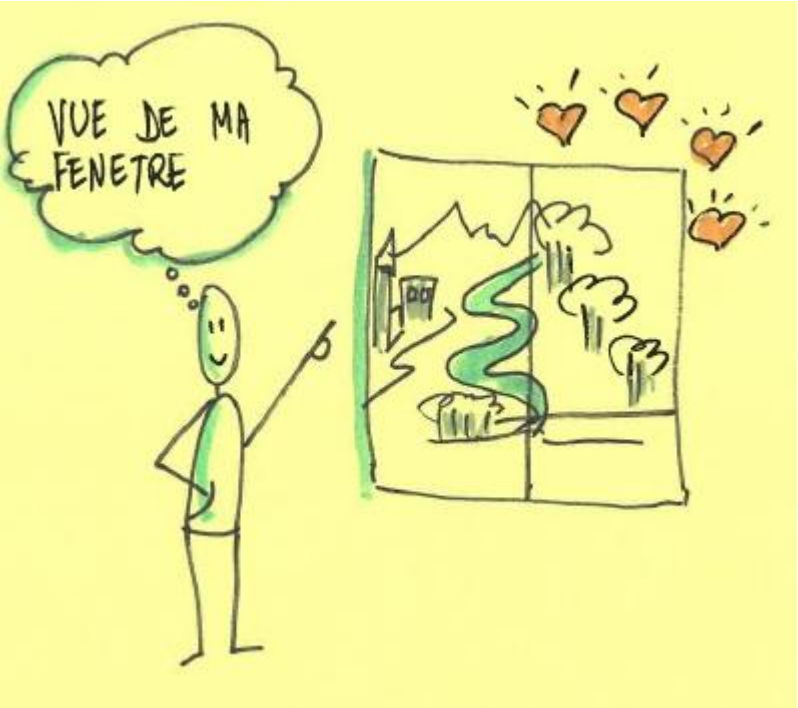

Dans le cas de nouveaux aménagements il convient donc de veiller à ne pas privatiser les points de vue sur le village, le méandre et plus généralement sur la vallée du Lot. Pour cela, il est possible de s'appuyer sur les implantations existantes des différentes centralités de la commune, au niveau de Saint-Laurent, Estable, Canet-d'Olt en évitant de bâtir sur les hauteurs marquées par des phénomènes d'inter-visibilité importants, d'autant que de tels choix d'aménagement auraient également des conséquences sur le ruissellement d'eaux potentiellement polluées. Cependant, la fermeture des milieux sur des terrains non mécanisables entraine des risques d'incendie accrus par les dérèglements climatiques, alors pourquoi ne pas les dédier à l'habitat ? Cette tension met en avant la nécessité de poser de nouveau la question du projet de territoire. En des termes plus simples : autour de quelles pratiques organiser le territoire ? Afin de clarifier ce point, recourons à une alternative un peu caricaturale entre un projet qui consisterait à mettre en place à Saint-Laurent-d'Olt une économie de services donc complètement dépendantes d'autres lieux de production, des transports et donc des énergies fossiles ; et une autre qui privilégierait des activités destinées à rendre le territoire résilient face aux chocs à venir, c'est-à-dire assurer une certaine souveraineté alimentaire, réduire la dépendance aux énergies fossiles et restaurer du lien social en favorisant les situations d'entre-aide et de solidarité. Dans le premier cas, l'habitat pavillonnaire considéré comme dégradant d'un point de vue paysager par les habitants pourrait s'implanter sur les hauteurs, en périphérie de la vie du village ; dans l'autre cas, on pourrait imaginer à la place des lotissements, certaines terrasses partagées, cultivées et gérées à la manière d'un commun par un collectif citoyen. Cet exemple n'est pas une préconisation, mais uniquement un moyen d'illustrer le fait que les dimensions paysagères de cette vallée dont on perçoit lors de la concertation qu'elle est centrale dans la structuration des paysages, dépendent en grande partie des choix de société dans lesquels il est important que les habitants s'impliquent.

Les dynamiques paysagères non souhaitées

Elles posent nécessairement la question de l'évolution de l'organisation spatiale, sociale et historique de la commune de Saint-Laurent d'Olt. En effet, beaucoup ont mentionné la présence de lotissements neufs peu appréciés d'un point de vue paysager, tandis que l'habitat traditionnel est davantage valorisé. Pour quelles raisons un type d'habitat est-il préféré à un autre ? Si effectivement,

les éléments paysagers incarnant la modernité du monde contemporain rendant un certain mode de vie possible (dépendant des énergies fossiles soit dit en passant) sont considérés comme dégradants, il importe donc d'en requestionner le sens et la présence. Pourquoi proposer ce type d'habitat, de quelle manière choisit-on sa disposition spatiale, sa forme et ses matériaux ? À Saint-Laurent-d'Olt comme dans la plupart des communes rurales françaises, le pavillonnaire est l'incarnation d'un monde où il est possible de dormir à un endroit, et de mener sa vie ailleurs (accès aux lieux de sociabilité, aux commerces essentiels, à l'implantation de l'activité professionnelle etc.), du fait de la possibilité de se déplacer à grande vitesse grâce aux énergies fossiles, lesquelles alimentent les véhicules individuels et rendent possibles la construction d'importants axes routiers. Comme souvent lors de ces concertations, les éléments considérés comme dégradants sont ceux qui n'auraient pu exister sans le recours aux énergies fossiles abondantes et bon marché. On peut l'expliquer par le fait que ces aménagements sont reproductibles et reproduits ici et ailleurs, et que, dès lors que les manières d'habiter sont mondialisées donc uniformisées, le type d'habitat, optimisé pour rendre possible ces nouvelles manières d'habiter, est lui aussi détaché de son lieu d'implantation. Ce raisonnement peut être nuancé en précisant qu'il est possible d'intégrer l'habitat nouveau à l'ancien en recourant à d'autres matériaux et à d'autres formes. L'essentiel des raisons pour lesquelles les paysages s'en trouvent dégradés d'après les participants persistent malgré tout pour au moins deux raisons :

- L'architecture, la forme et le choix des matériaux retenus pour la construction d'un logement neuf ne permettent pas de s'attaquer à la source du problème : le mitage, la manière dont les logements actuels sont habités et le mode de vie qu'ils contribuent à rendre possible,
- Les contraintes financières incitent à recourir à des matériaux que les énergies fossiles rendent bon marché : pourquoi tailler des pierres et de la lauze alors que beaucoup moins de temps et de quantité de travail sont nécessaires pour la construction d'une maison bâtie et optimisée pour les modes de vie actuels ?

Il n'existe pas de réponses simples à la problématique soulevée par la question de l'habitat car elle met en cause de nombreux schémas dans lesquels les êtres humains des sociétés occidentales post-industrielles ont été immergés. C'est d'ailleurs dans ce constat que réside l'intérêt d'interroger en profondeur le projet de territoire, c'est-à-dire le projet de vie des habitants de la commune de Saint-Laurent-d'Olt. Que souhaite-t-on et quel habitat rendrait possible le mode de vie auquel on aspire ?

D'autres dynamiques paysagères plus ou moins liées à la thématique énergétique ont d'emblée été soulevées avant même que le sujet soit officiellement lancé lors du dernier atelier, notamment le reboisement des terres qui ne sont pas mécanisables et donc dans le contexte d'une économie de marché mondialisée non exploitables, contrairement à d'autres parcelles situées sur une plaine alluviale de la vallée du Lot. Une cartographie en trois dimensions de l'activité de la photosynthèse mesuré grâce à un indicateur spécifique met d'ailleurs largement en évidence ce contraste marqué entre morceaux de pays densément boisés et plaines ouvertes le long de la vallée du Lot lorsque cette dernière traverse des roches tendres.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

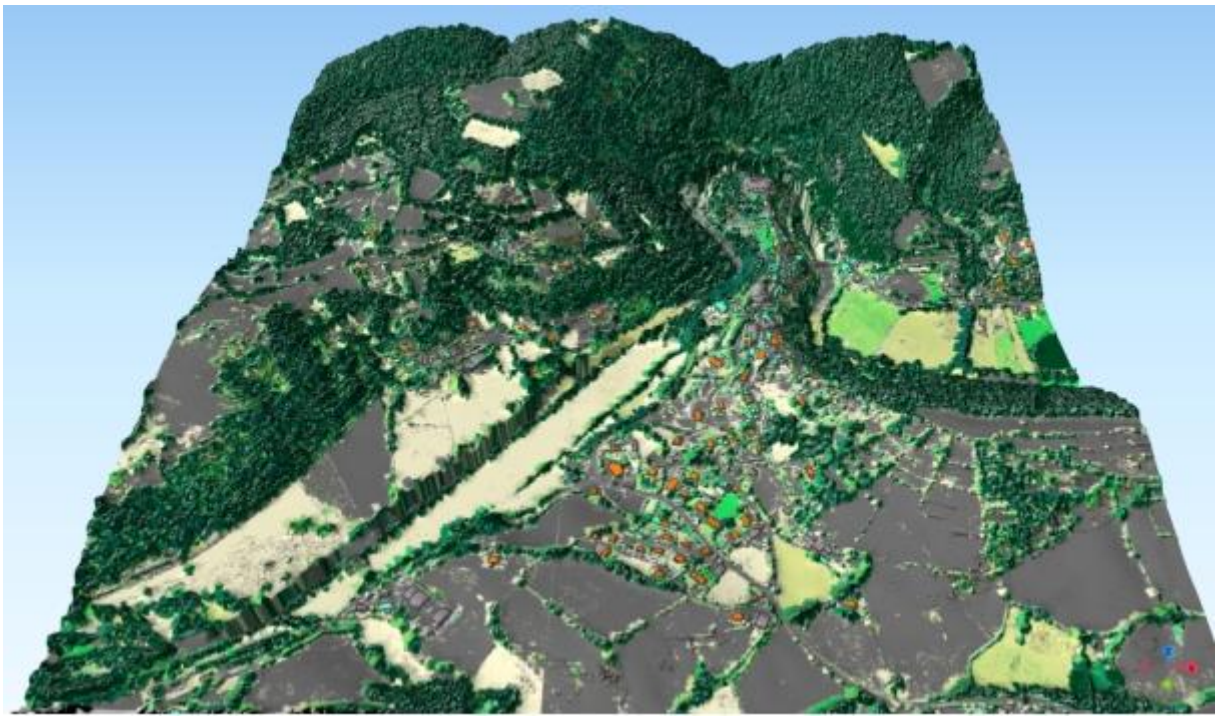

Le recours aux énergies fossiles (mécanisation et production d'engrais principalement) a permis en effet d'augmenter les rendements agricoles et de rendre ainsi la valorisation agricole des parcelles aménagées en terrasses non nécessaires et économiquement non viables.

En outre, les zones industrielles et bâtiments agricoles prévus pour optimiser les rendements ont également été cités comme éléments de paysage non souhaités. Mais sans de tels aménagements, les pratiques associées ne seraient plus possibles. La question ne porte donc pas sur l'intégration paysagère de ces bâtiments mais d'avantage sur la nature des activités qu'elles hébergent, lesquelles sont structurantes dans la vie des habitants (quel type d'emploi y est présent, pour quoi faire, dans quelles conditions).

Enfin, notons que les participants n'ont pas uniquement abordé la question des paysages actuels mais également des paysages futurs et ont ainsi anticipé les questionnements vers lesquels le déroulé de la concertation allait les orienter. Un participant a posé la question de ce à quoi ressemblerait le versant idéalement orienté sud – sud-ouest de la vallée du Lot (côté Aubrac) et les prairies de la plaine alluviale s'ils étaient couverts de panneaux photovoltaïques ou encore les hauteurs de Saint-Laurent pourvus de mâts éoliens imposants. On relève d'ailleurs une allusion aux parcs éoliens implantés sur les monts du Lévézou « Le Lévézou a été défiguré ». Or, une sortie des énergies fossiles nécessite en l'état, un passage vers les énergies renouvelables et nucléaires (nous n'entrons pas ici dans la discussion des avantages et des inconvénients des unes et des autres ou de la nécessité de recourir aux unes plutôt qu'aux autres). Ces échanges mettent en avant la nécessité de questionner nos modes de vie car une stratégie énergétique pertinente ne peut voir le jour que si le projet de territoire dont les paysages sont le reflet n'a pas encore été démocratiquement discuté et construit.

Des conséquences multiples à l'échelle locale

Les conséquences des choix politiques portant sur les modes de vie peuvent soulever d'importants enjeux. Comme l'un des participants l'a fait remarquer, les êtres humains ne représentent pas la seule espèce vivante à peupler la Terre. Par ailleurs et comme indiqué plus haut, le vivant est au cœur des définitions des paysages données et des dynamiques paysagères souhaitées. Or, l'essentiel des aménagements qui ont nécessité d'importantes quantités d'énergies (tous ceux

précédemment cités et considérés comme dégradants) sont également ceux à l'origine de la destruction rapide des habitats dont les espèces ont besoin pour vivre. Rappelons ici que le dérèglement climatique n'est pas le facteur prépondérant dans l'effondrement du vivant et que même sans une augmentation de la température moyenne et des effets dévastateurs qui en découlent, la période que nous traversons serait quand-même marquée par un effondrement massif du vivant inédit. C'est pourquoi agir pour préserver les conditions d'habitabilité de la planète consiste d'abord à faire cesser la destruction des milieux, et ne nécessite pas dans un premier temps de s'intéresser aux agissements d'autres territoires français, européens et d'ailleurs. La commune de Saint-Laurent-d'Olt est probablement concernée en moindre mesure, mais éviter les dynamiques paysagères non souhaitées que les participants ont décrites revient à ne pas suivre la trajectoire que certains territoires ruraux avaient jadis suivie. Mais pour y parvenir, il convient de porter une remise en question globale et c'est aussi le but de cette démarche de concertation.

Atelier de cartographie participative

Les participants ont désigné avec des gommettes de nombreux paysages qu'ils apprécient et auraient pu, s'ils l'avaient souhaité, couvrir la quasi-totalité de la carte de gommettes indiquant des paysages très appréciés. On peut l'expliquer par la grande diversité des paysages observables depuis la commune. L'un des participants a d'ailleurs fait remarquer que de nombreux types de paysages aveyronnais sont observables à Saint-Laurent-d'Olt dont la grande diversité a été mise en avant. Après avoir numérisé les résultats, on peut en obtenir une cartographie complète. Dans la première cartographie sont symbolisés les paysages désignés par un groupe qui a spontanément proposé une légende que nous reproduisons avec QGIS.

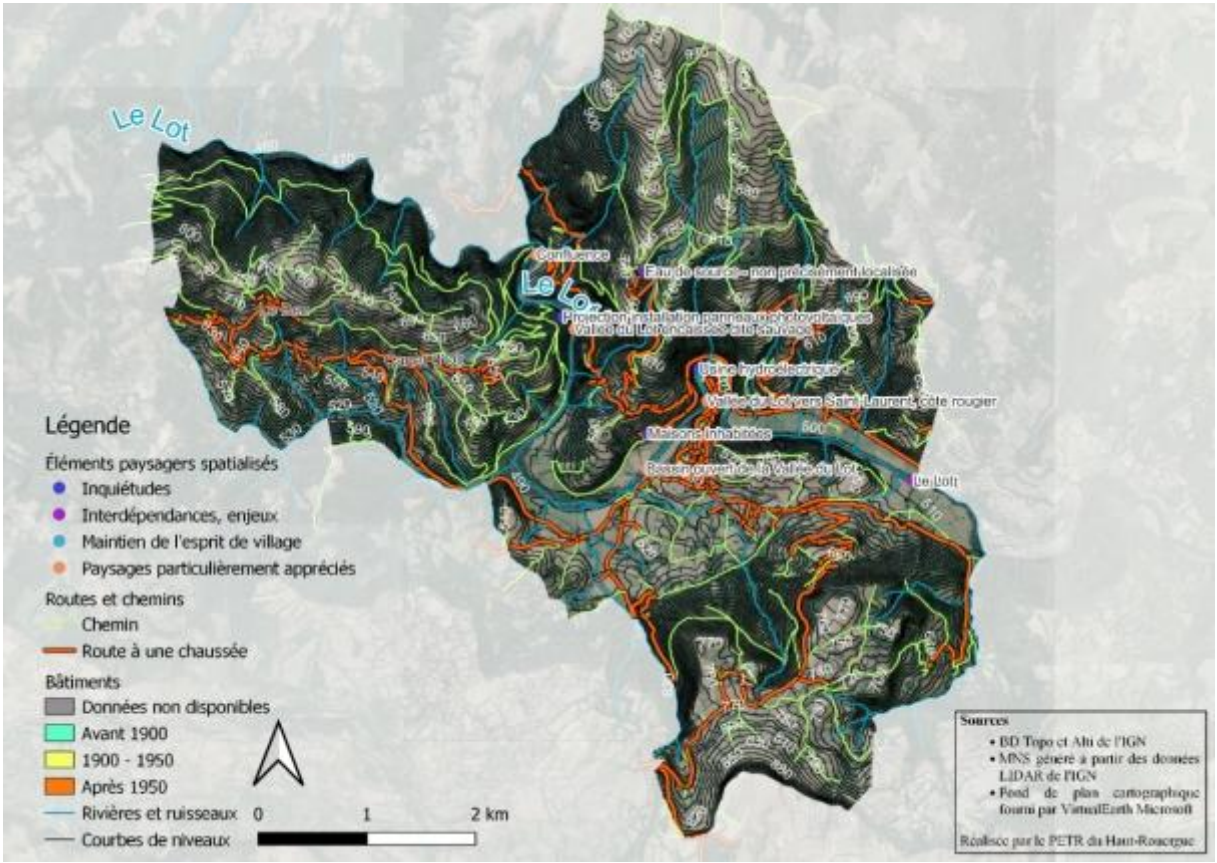

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Dans cette première cartographie, on constate des inquiétudes liées à la gestion de la ressource en eau, des situations d'interdépendances avec certaines communes notamment celles situées plus en amont, ou encore des points de vigilance sur la « mise en œuvre de la stratégie énergétique », surtout si elle comprend des éoliennes de taille non proportionnée, des champs entiers de panneaux photovoltaïques. Le lien entre énergies et paysages s'appréhende ainsi d'une manière d'autant plus concrète. Un point sur une éventuelle fréquentation touristique trop importante de la vallée du Lot a également été soulevé.

La cartographie suivante permet de localiser les paysages appréciés et les éléments associés aux enjeux évoqués lors du premier atelier.

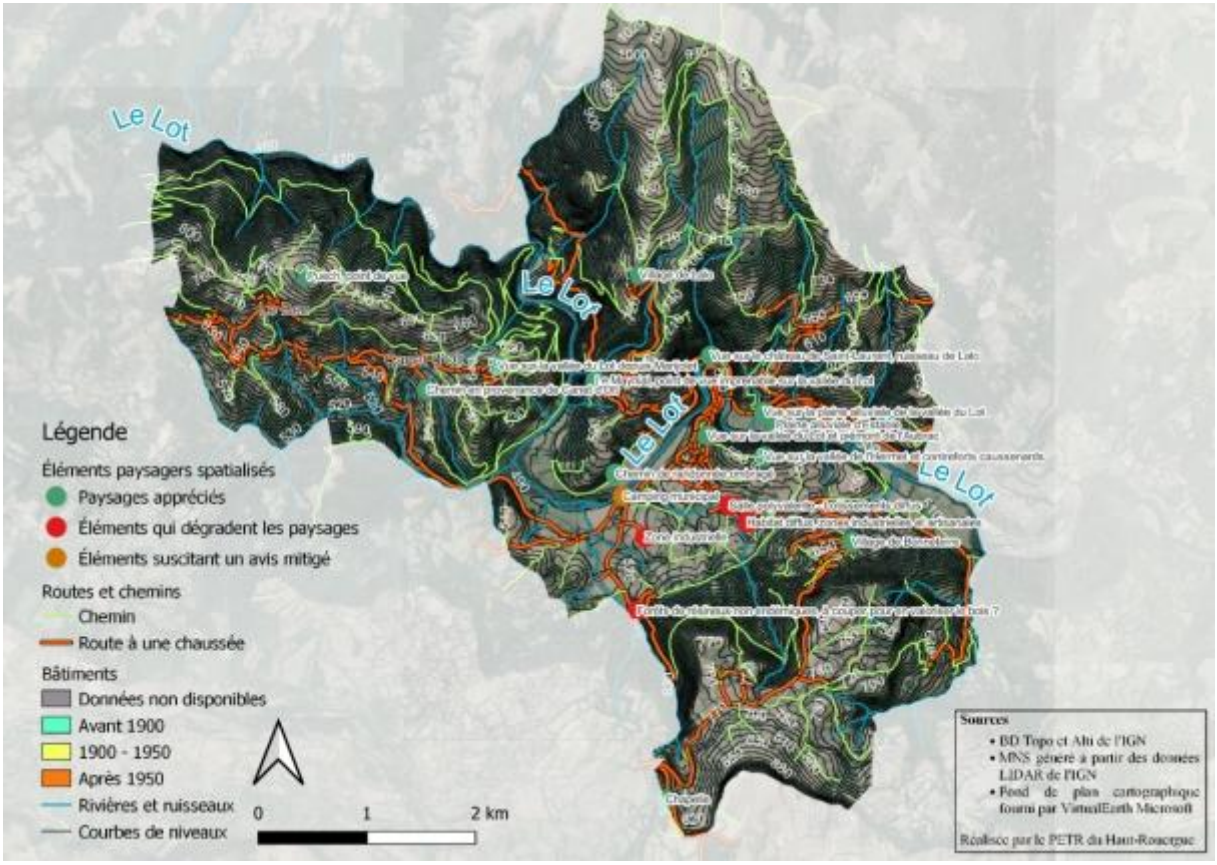

Dans des communes globalement rurales comme celles de Saint-Laurent-d'Olt, il est prévisible que les éléments appréciés soient ceux associés d'emblée à l'idée de « nature » ou encore ceux sans lesquelles certaines pratiques (agriculture, habitat, itinéraires de promenades) ne persisteraient plus. Ils semblent ainsi marquer l'identité de la commune et fédérer autour d'eux les sentiments d'appartenance au territoire.

Articulation entre les paysages, la stratégie énergétique et le projet de territoire

Le but de cet atelier était de créer les liens entre la maîtrise de l'évolution des paysages, les activités par lesquels ils sont façonnés et les énergies qui les rendent possibles. Les résultats obtenus permettent d'énumérer un certain nombre de possibilités de production et de leviers d'actions afin de réduire la consommation énergétique globale et la dépendance aux énergies fossiles.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Une diversité des activités et des métiers, reflets de la diversité des paysages ?

L'un des groupes a mis en avant la diversité des métiers qui existent dans la commune de Saint-Laurent-d'Olt, notamment la complémentarité entre les élevages de bovins et d'ovins (les ovins au nord et ovins sur le sud côté Causse ?) et les cultures. Elles sont d'ailleurs à l'image de cette diversité mise en avant lors du premier atelier par exemple dans cet extrait rédigé par un participant : « j'aime une alternance de forêts, de champs cultivés, d'espaces sauvages, de haies autours des champs, de la verdure ». La personne achève le paragraphe par « Et la trace de l'homme qui y travaille », et met ainsi en évidence le lien entre le travail, c'est-à-dire les activités humaines structurantes dans la vie du territoire, les énergies auxquelles les humains ont recours dans leur travail et enfin la manière dont les paysages évoluent. Il était par ailleurs question de valoriser l'artisanat (à préciser quelles sont les pratiques artisanales cohérentes avec les aspirations des habitants) ou encore le maraîchage (trouver des dispositifs qui aident à l'installation d'une agriculture durable la moins dépendante possible de chaînes logistiques mondialisées et des énergies fossiles). On note également la volonté de maintenir « l'esprit village » terme dont il aurait fallu détailler le sens, mais dont on peut proposer ici une définition prudente. Il s'agit de maintenir voire de renforcer le lien social et les comportements de solidarité au sein des principales centralités et même sur l'ensemble de la commune en faisant persister des pratiques à l'origine du sentiment d'appartenance au territoire ou encore en créant des lieux de vie et des espaces de rencontres. À ce titre, la volonté clairement exprimée de faire revenir des professionnels de la restauration sur le territoire est intéressante. On peut imaginer les faire travailler en circuit court avec les paysans dont le savoir-faire est à valoriser et dont il importe de faciliter l'évolution des pratiques et d'améliorer les conditions de travail (une personne agricultrice a fait remarquer que la qualité de certains chemins est parfois insuffisante et lui complexifie la tâche). Enfin, le café associatif situé dans la commune est un atout dont il faudrait explorer les potentialités.

La mobilité, principal levier d'action

En début d'atelier, les principaux secteurs de la consommation énergétique ont été détaillés. Ainsi, les transports (les données ne permettent malheureusement pas de faire la distinction entre le transport de marchandises et de personnes) et le résidentiel sont les plus énergivores à l'échelle du PETR suivis par l'industrie et l'agriculture. Les participants ont donc proposé des solutions en adéquation avec les caractéristiques du territoire parmi lesquelles :

- Réhabilitation des chemins ruraux destinés à accéder aux paysages dans toute leur diversité et inciter ainsi à recourir au vélo pour réaliser certains trajets, ou encore réaliser des aménagements pour que la Canourgue soit accessible depuis Saint-Laurent-d'Olt,
- Revoir son rapport au temps, considérer le déplacement d'un lieu à un autre comme une activité à part entière,
- Réhabilitation de la deuxième voie du train,
- Usage du vélo pour accéder à la ligne ferroviaire Bézier – Neussargues depuis la Canourgue ou Campagnac,
- Recourir à l'autopartage (une voiture Citiz a été mise à disposition),
- Le maintien de la vie de village et l'accès aux lieux de vie rend moins indispensable le fait de sortir de la commune et fait partie des solutions destinées à réduire la consommation énergétique dédiée au transport des personnes,

Enfin, en s'appuyant sur les résultats des ateliers précédents, on constate que la présence d'un habitat diffus qui ne semble pas tenir compte de l'implantation ancienne des centralités de la commune rend le recours au véhicule individuel d'autant plus indispensable. Le modèle d'habitation de type pavillonnaire est en ce sens très problématique.

L'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel, et plus généralement des bâtiments

L'efficacité énergétique est un levier sur lequel agir pour diminuer la consommation énergétique ou substituer les énergies fossiles par de la chaleur renouvelable ou de l'électricité dont la production est relativement décarbonée et ne nécessite pas d'importantes extractions minières, dans un pays comme la France. Les programmes de rénovation de l'État et de la Région peuvent représenter des pistes pour diminuer la consommation énergétique. Par ailleurs, beaucoup de participants ont mentionné la production en valorisant le bois issu de la taille des haies ou encore de la coupe d'arbres jugés nocifs d'un point de vue paysager comme les résineux non endémiques. Alimenter les bâtiments par un réseau de chaleur est un moyen de limiter le recours aux énergies fossiles pour le chauffage, usage le plus énergivore dans le secteur résidentiel. D'ailleurs, un réseau de chaleur alimenté au moyen d'une chaufferie bois qui desservira la maison de retraite ainsi que les bâtiments communaux sera très bientôt mis en service dans la commune de Saint-Laurent-d'Olt. Dans le cas des bâtiments résidentiels, des aides à l'installation d'un poêle à bois efficace d'un point de vue énergétique pourrait être envisagé.

Quelques axes de réflexions sur la production énergétique

Parmi les filières de production indiquées lors du dernier atelier on peut citer :

- Le solaire photovoltaïque sur toiture (un projet de ce type sur un bâtiment agricole est d'ailleurs en cours),
- L'éolien,
- L'hydraulique,
- Le bois issu de la coupe de résineux ou de la gestion des haies.

Quelles que soient les filières de production valorisées, il importe d'en adapter les capacités et l'envergure aux besoins et aux caractéristiques paysagères, physiques et culturelles du territoire et de les mettre au service de l'autonomie énergétique de la commune. Ainsi, les participants ont insisté sur le fait qu'ils ne souhaitent pas d'éoliennes trop imposantes, de panneaux photovoltaïques recouvrant sur plusieurs hectares des espaces non urbanisés, ou encore une gestion non durable du bois de chauffage. Ce sujet ne peut être abordé lors de la concertation faute de temps, et faute de données énergétiques disponibles à la maille communale, mais il importera à l'avenir de tenir compte de la nécessaire complémentarité entre les territoires ruraux lesquels disposent des éléments nécessaires à la production énergétique, et urbains pour lesquels on ne peut exiger le même niveau de couverture de la consommation par la production issue d'énergies renouvelables.

Par ailleurs, il importe de valoriser les filières locales à même de mettre en œuvre cette transition énergétique comme certaines d'agricultures favorables à la taille des haies ou encore pour lesquelles restaurer les anciennes terrasses serait nécessaire, accompagnées d'activités destinées à valoriser le bois quelle qu'en soit la forme (plaquettes, bûches etc.). Ce constat met une fois de plus en évidence la nécessité de penser les interdépendances entre les paysages, l'organisation du territoire dont ils sont le visage et enfin la stratégie énergétique destinée à le servir.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Gages – Montrozier

Introduction et définition des paysages

Lors de ce premier atelier, les participants ont délivré des perceptions des paysages attachées de très près aux caractéristiques physiques et géomorphologiques de la commune et associées, tout comme dans les autres communes où a eu lieu la concertation, à l'idée de nature qu'il convient d'interroger. Ils ont également mis en avant toute la diversité qu'il est possible de contempler depuis un territoire à la fois en bordure d'un causse et à flan de moyenne montagne.

Typologie des définitions des paysages

Une perception des paysages fondée sur un équilibre entre la nature et les êtres humains qui y vivent

L'idée de nature était au cœur de certaines définitions données par les participants. Il était notamment question d'un équilibre entre « le béton, le goudron et la vraie Nature [c'est-à-dire de] grandes étendues de Nature non régulées ». Pour un autre participant, un paysage est une « continuité harmonieuse entre le bâti et la nature ». Le point commun entre ces deux définitions consiste en cette distinction conceptuelle entre la nature d'un côté (le mot « Nature » a même été rédigé avec une majuscule par l'un des participants) et des éléments qu'on pourrait associer à l'anthroposphère, c'est-à-dire les objets issus d'une transformation par les activités humaines. Dans un cas, elle prend la forme de goudron et de béton tandis que dans l'autre, il est question du bâti en général, qu'importe les matériaux employés. Mais quels sont les éléments qui font partie du bâti ? Une doline empierrée ou un chemin creux encadré de murets sur lesquels se sont implantées d'épaisses haies sont-ils considérés comme du bâti ? De tels éléments paysagers font à l'évidence partie de l'anthroposphère comme la quasi-totalité de la surface de la planète en réalité (ce qui n'est pas nécessairement un problème) mais sont souvent associés à la « nature ». La question posée ici est celle de la place que l'être humain occupe dans le monde qu'il a lui-même créé en interaction avec son environnement et les vivants non-humains. Elle semble prendre d'autant plus de place dans des territoires ruraux (en l'occurrence caussenard) où l'héritage historique d'activités intimement connectées avec le reste des vivants qu'ils soient ou non domestiqués (agro-pastoralisme et toute autre forme d'agriculture notamment) est encore récent. Comment dès lors différencier les éléments catégorisés d'emblée dans le concept de « nature » et ceux catégorisés par opposition dans le concept « d'artificiel » (concept non cité par les participants) ? Répondre à l'enjeu soulevé ici, nécessite en fait d'analyser les éléments par lesquels sont composés les paysages appréciés et ceux au contraire considérés comme dégradants.

Une perception des paysages fortement attachée aux caractéristiques physiques et historiques de la commune

Certains participants ont donné une définition du concept de paysage qui intègre certaines des caractéristiques de la commune de Montrozier sur laquelle portait la concertation. Ainsi, plutôt que d'essayer de généraliser leur définition à l'ensemble des paysages, ils ont tout de suite abordé la manière dont se décline cette notion sur le territoire étudié. Ainsi, « le Causse, les Palanges, la végétation » ont été mis en avant par l'un des participants et il s'agit effectivement d'éléments d'ordre géologique et géomorphologique observables dans la commune et sont recouverts essentiellement par différents types de végétation (formations herbacées sur les prairies ou le causse, cultures, genévriers, forêts au niveau du massif des Palanges etc.). Les éléments cités forment en fait des paysages emblématiques dont les participants souhaitent que l'identité (concept sur lequel nous reviendrons plus tard) soit maintenue.

Des paysages liés au concept de patrimoine

Dans l'une des définitions, on peut lire « bien collectif, à entretenir pour le léguer aux générations futures ». Cette idée de commun dont on souhaite que les générations futures en héritent

renvoie en fait à la notion de patrimoine, lequel est effectivement à l'origine des paysages, car il donne des indications sur le contexte historique et géographique d'un territoire grâce auxquelles la lecture des paysages est possible. L'idée « d'entretenir » est également intéressante car elle entre en contradiction avec l'association entre paysages et nature et met ainsi en avant toute la complexité des rapports que l'être humain entretient avec son environnement. Par ailleurs, l'idée de lègue d'un bien collectif entretenu soulève l'enjeu de l'évolution des paysages quelle qu'en soit la raison (dans le cas qui nous occupe, il s'agit de l'évolution des paysages à l'aune de la transition énergétique). Ainsi, de quelle manière souhaitons-nous que les paysages évoluent, à l'inverse, quelles sont les dynamiques non souhaitées, et donc, dans quel état souhaitons-nous le léguer aux générations futures ? Cette définition permet ainsi d'articuler les perceptions que les participants ont des paysages avec les paysages aimés et celles des dynamiques d'évolutions des territoires à l'origine d'éléments jugés dégradants d'un point de vue paysager.

Une perception des paysages fondée sur l'idée d'horizon

Plutôt que de citer les éléments par lesquels sont composés les paysages, l'une des définitions porte davantage sur leur représentation visuelle, laquelle est parfois structurée par une ligne d'horizon plus ou moins claire selon le regard porté sur les éléments observés et les conditions météorologiques dans lesquelles le regard est porté. Dans la commune de Gages, les horizons peuvent être très différents selon le morceau de pays où on pose les yeux, que ce soit sur les Palanges, la vallée du Lot et les monts d'Aubrac depuis le Causse ou encore sur le causse au nord et les avant-causses situés à l'est de Grioudas qu'on observe depuis les Palanges. L'un des récits paysagers obtenu lors de ce premier atelier commence par « partout où se porte le regard » et met également en évidence cette notion d'horizons divers, des panoramas dont l'arrière-plan dévoile une alternance de champs, de prairies, de forêts et met en scène cette mosaïque de milieux qui forgent l'identité des territoires situés aux portes du nord Aveyron.

Les paysages de la commune les plus appréciés

Les éléments paysagers cités par les participants sont ceux grâce auxquels il est possible de comprendre les spécificités historiques et culturelles du territoire et en même temps associées à des représentations emblématiques porteurs d'une identité spécifique par lesquels adviennent des paysages dont les habitants sont les héritiers. En d'autres termes, ces éléments paysagers peuvent être attachés à la notion de patrimoine quel qu'en soit le type (pelouses sèches, patrimoine bâti, mémoriel, monumental, vernaculaire ou antique).

Le causse, paysages emblématiques symboles de liberté et d'évasion

La centralité comportant le plus grand nombre d'habitants, de services et de commerces dans la commune domine la vallée de l'Aveyron et fait face aux Palanges, depuis les corniches karstiques du causse Comtal où elle est implantée. Ainsi, l'un des participants a rappelé que le causse peut être parcouru depuis Gages sans recourir à d'autres mobilités que la marche à travers les nombreux chemins ruraux encore accessibles (chemins creux mentionnés par plusieurs participants et appréciés), lesquels donnent un sentiment d'évasion et de liberté. Les paysages caussenards sur pelouses sèches emblématiques correspondent-ils à l'idée d'une « étendue de Nature non régulée » ou à un « paysage vierge » que l'un des participants a mentionné parmi les paysages qu'il apprécie ? Paradoxalement et malgré son apparence d'une nature indomptable et intouchée, le causse est à la fois le reflet de l'agropastoralisme dont les cazelles et murets de pierre sèche sont les vestiges mais également des seigneurs dont les domaines implantés entre causse et Palanges bénéficiaient des atouts de milieux remarquablement complémentaires. Il est donc probable que les paysages associés à l'idée de nature correspondent en fait à des paysages qui racontent l'histoire et l'identité d'un territoire dont la lecture est encore possible et dont les habitants de la commune sont les héritiers. La notion de patrimoine qui

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

a également été directement abordée au cours de la concertation semble donc être un prisme d'analyses intéressant lorsqu'il est question d'aborder les paysages appréciés.

Des paysages structurés autour de la vallée de l'Aveyron : contrastes et diversité

Les contrastes formés par la diversité des socles géologiques, géomorphologiques et des pratiques humaines associées ont été mentionnés à plusieurs reprises. En effet, la vallée de l'Aveyron marque une rupture entre le causse et les avant-causses au nord et les Palanges au sud à l'origine d'un dénivelé et d'un effet de faille cités par l'un des participants. Les paysages appréciés semblent donc résider dans un équilibre précaire entre diversité, cohérence et harmonie (notion qu'il convient d'interroger car subjective). Ce bloc-diagramme construit à partir des données LIDAR de l'IGN auquel on a ajouté les données de l'activité de la photosynthèse le met en évidence et permet d'illustrer la « diversité des horizons » dont a parlé l'un des participants.

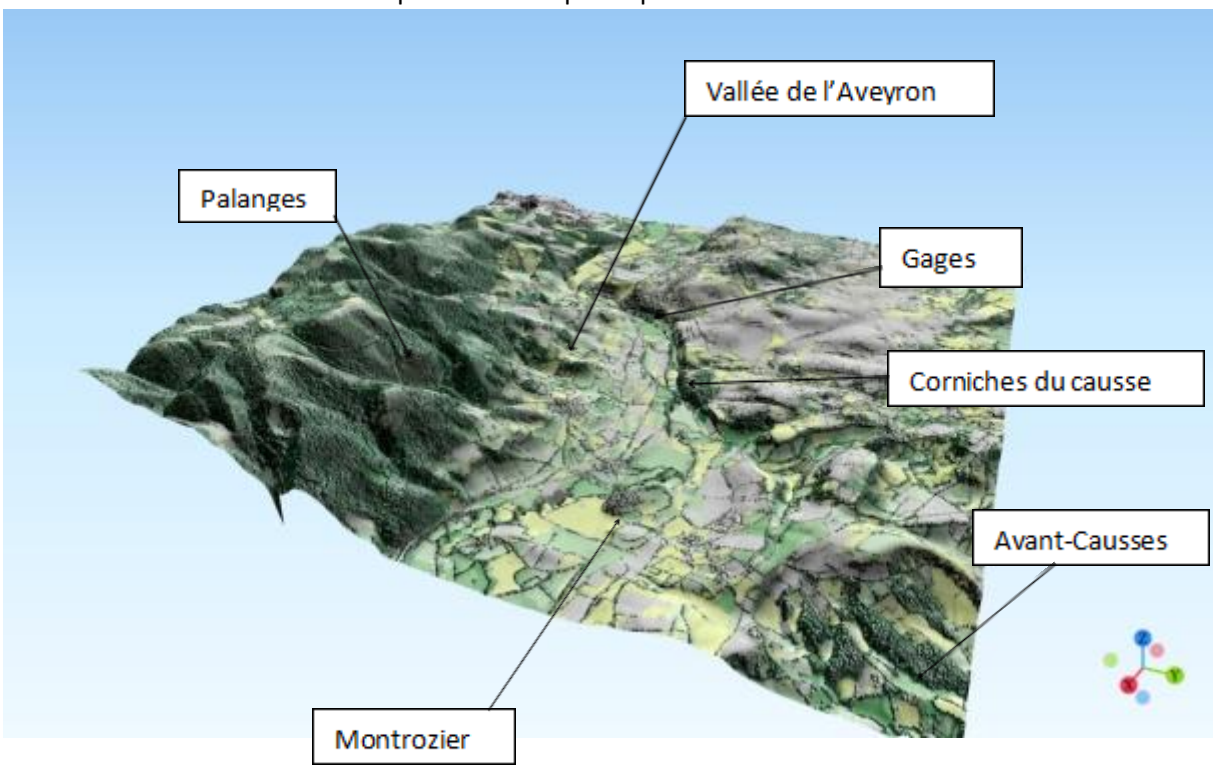

Des paysages vivants et habités

Par opposition à l'idée d'une nature sauvage et indomptable, les participants semblent également apprécier les paysages habités, plus urbains ainsi que l'atteste la mention à la diversité des villages, ou encore des hameaux par lesquels est composée la centralité qui concentre le plus de population, de services et de commerces. On peut ainsi lire à propos de la commune « La variété de ses villages environnants autour de leurs clochés », « Mon village de Gages. J'avais lu aux archives que son appellation venait de gai, à cause de la beauté du site ». Gages lui-même est formé par plusieurs hameaux aux formes contrastées, incarnation de « l'Ouverture d'esprit de Gages ». Ces considérations contrastent fortement avec l'idée d'une nature vierge ou non régulée et mettent de nouveau en avant toute l'ambiguïté du dualisme conceptuel « nature » et « culture », et permet en fait, de mieux comprendre les éléments paysagers considérés comme du patrimoine et donc appréciés et ceux au contraire considérés comme dégradants. Par ailleurs, tous ces éléments effectivement appréciés constituent un patrimoine dont il est souhaité qu'il soit « restauré et sauvé de la destruction ». Enfin, les paysages dits » vivants » par l'un des participants se traduisent également par les pratiques des êtres humains et peuvent contribuer à la beauté d'un paysage en fonction de leur nature. En

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

l'occurrence, les activités agro-pastorales et la présence de troupeaux de brebis en font partie. Lorsqu'il est question de paysages dits « habités », terme par lequel nous désignons ici les paysages occupés par les humains, on peut en fait entendre que ces paysages sont habités à la fois par des vivants humains et des vivants non-humains à l'instars des animaux d'élevage mais aussi des animaux sauvages et de la végétation. La question du rapport des êtres humains avec le reste des vivants est de nouveau posée ; car les paysages appréciés semblent en définitive être ceux qui reflètent cette idée de cohabitation voire de symbiose possible entre tous les êtres vivants, humains compris, et qui sont, dans une certaine mesure, pleinement intégrés à la biosphère.

Les dynamiques paysagères non souhaitées

À l'inverse, les éléments considérés comme dégradants d'un point de vue paysager sont ceux qui perturbent la lecture des paysages, en en atténuant les spécificités culturelles et historiques. En plus d'altérer les éléments de patrimoine par lesquels adviennent les paysages les plus emblématiques et les plus appréciés, ces dynamiques paysagères que déplorent globalement les participants sont à l'origine des menaces qui pèsent sur les conditions d'habitabilité du territoire pour de nombreux êtres vivants.

Un enfrichement du causse problématique

La première des dynamiques paysagères non souhaitées concerne l'enfrichement du causse du fait de l'abandon partielle des pratiques agropastorales emblématiques de la plupart des causses, lesquelles maintiennent les milieux ouverts, enrichissent les sols en rétablissant les cycles de l'azote, et permettent à de nombreuses espèces animales et végétales d'en bénéficier. Or, une partie du causse est en train de se couvrir de genévriers, parfois de peuplements mixtes de résineux et de feuillus entrainant des risques d'incendie, dégradant les éléments de patrimoine qui en forgent l'identité et perturbant du même coup la lecture des paysages.

Ce phénomène visible notamment au sud-ouest de la partie du causse située dans la commune peut être mis en évidence en recourant à une cartographie de l'activité de la photosynthèse.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Cartographie de l'activité de photosythèse sur la commune de Gages - Montrozier

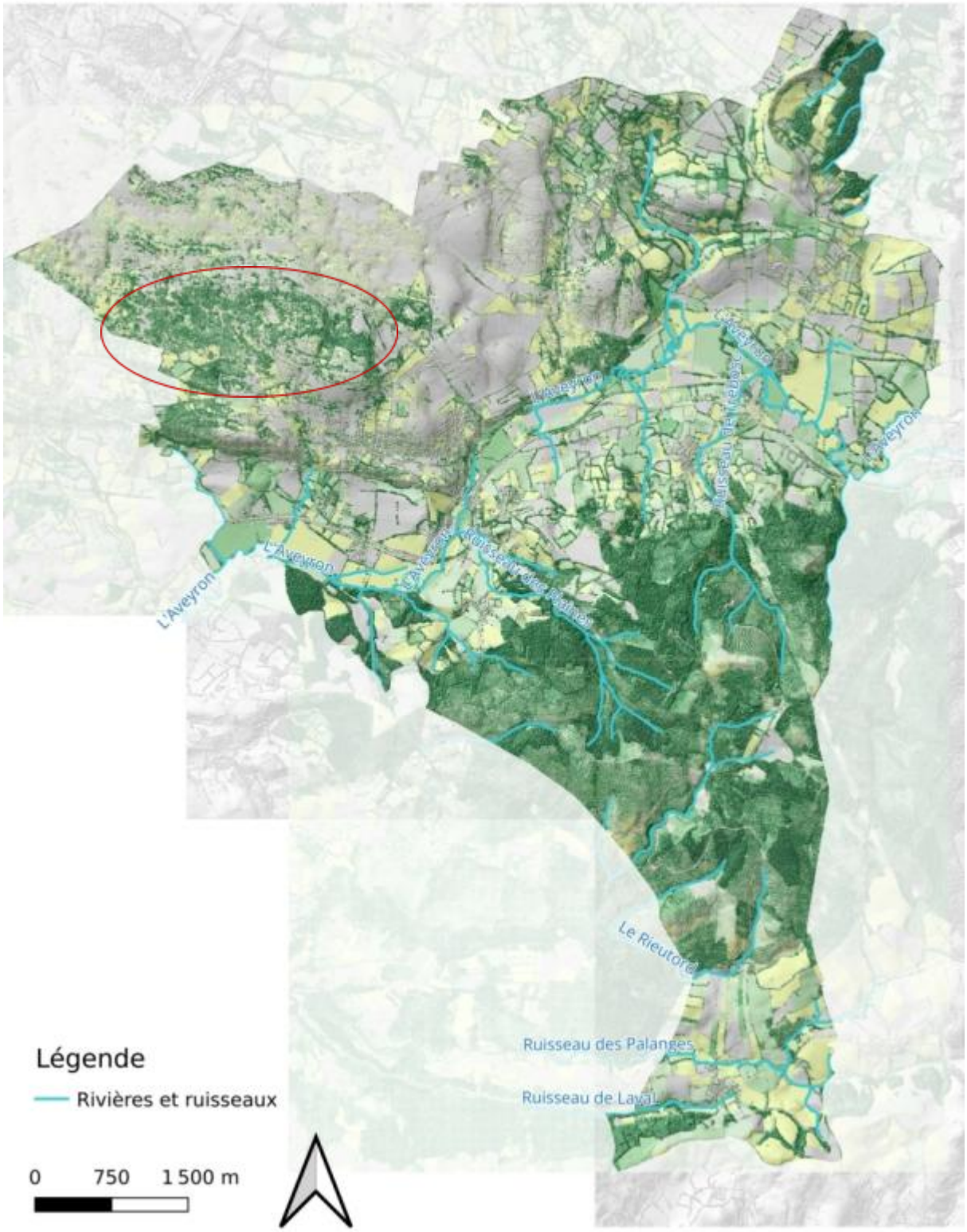

Cependant, il convient de rappeler que la finalité des activités agropastorales était vivrière et que les troupeaux n'y ont pas été implantés à des fins esthétiques ce qui tend à montrer que

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

s'interroger sur les paysages d'un territoire et à leurs évolutions souhaitées invitent à s'interroger sur le projet de société dont ils sont le visage. C'est également le but de la concertation que de questionner le projet de territoire, et nous y revenons plus loin dans l'analyse des résultats de cette concertation. Enfin, d'autres éléments dégradants les paysages ont été cités tels les déchets en bordure de route ou encore les pilonnes destinés à porter les fils électriques afin de raccorder les habitations de la commune au réseau électrique.

Des résineux implantés sur les Palanges considérés comme dégradants

L'un des participants a beaucoup insisté sur la présence des résineux sur les Palanges à laquelle a contribué l'une des personnes de sa famille, et des souvenirs d'enfance associés dans lesquels la vieille forêt des Palanges est déforestée à l'aide de bulldozers pour la couvrir de résineux dont l'essence (cèdres, mélèzes, douglas) est choisie selon les caractéristiques physiques et écosystémiques du milieu (landes à genêts, taillis, futaies, prairies etc.) lesquelles avaient déjà été modifiées de longue date par les activités humaines et une gestion désorganisée de la forêt (entre coupes rases pour du bois de chauffage et surpâturage) dont rend compte un extrait du bulletin de l'association de géographes français accessible sur le site Persée (consulter ce lien)[5]. Dans la deuxième moitié du XIXeme siècle et dans la perspective de valoriser les ressources forestières, du pin avait été planté dans les Palanges jusqu'à ce que des cèdres y soient introduits au niveau du mas Berthier. Leur implantation s'est progressivement systématisée malgré les nombreuses contraintes financières auxquelles les territoires étaient confrontés jusqu'à l'arrivée de machines alimentées par des énergies fossiles, les bulldozer, grâce auxquelles le coût d'enrésinement de la forêt a été divisé par dix. L'exploitation de cette ressource à l'origine de la destruction quasi-définitive de nombreuses hêtraies et chênaies est maintenue essentiellement pour des raisons de rentabilité économique. La question de la gestion des ressources forestières et de l'implantation de résineux qui a marqué l'histoire des Palanges avec une intensité d'autant plus importante dans la commune de Montrozier illustre le passage des énergies renouvelables aux énergies fossiles et permet de construire un premier lien entre paysages et transition énergétique laquelle devra se traduire cette fois par un passage des énergies fossiles vers les énergies renouvelables.

Des projets industriels non désirés, notamment destinés à produire des énergies renouvelables

Or, le passage des énergies fossiles aux énergies renouvelables pose la question des moyens employés pour les rendre utilisables par les êtres humains et de l'intégration paysagère des aménagements par lesquels ils se traduisent. En effet, lors de ce premier atelier, beaucoup de participants ont indiqué ne pas aimer les projets industriels quelle qu'en soit la nature, qu'il s'agisse des éoliennes, des panneaux photovoltaïques au sol ou encore des unités de méthanisation lesquelles produisent du biogaz, ou parfois, selon leur mode d'exploitation, de la chaleur et de l'électricité par cogénération. Ces considérations mettent en avant la problématique posée entre la volonté de maintenir un niveau de vie satisfaisant et celle de la sortie des énergies fossiles et d'en organiser les modalités plutôt que de les subir du fait du franchissement irréversibles des limites physiques de la planète. Elles ont cependant été nuancées avec l'idée que ces projets industriels sont souvent déconnectés des caractéristiques propres aux territoires où ils sont développés, ce qui met en évidence un enjeu d'appropriations de la stratégie énergétique par les habitants. Ainsi continue de s'esquisser au cours du premier atelier, le lien entre les paysages en tant que reflet d'un projet de société dont on sent qu'il conviendra de le questionner, et les enjeux énergétiques.

[5] https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_1962_num_39_305_5594

La RN88, des avis mitigés et tension avec les objectifs de la transition énergétique

Le projet de construction d'une route nationale comportant quatre voies a été mentionné par tous comme dégradants, mais nécessaire par l'un des participants pour des raisons de mobilité et sécurité. Ainsi, parmi les éléments de paysages non appréciés, en plus des « ronds-points » et des « panneaux publicitaires vulgaires et criards » (la lutte contre ces derniers, portée par la commune a aussitôt été mentionnée) témoins du peu de soin accordé à l'entrée de nombreuses villes de France (quelle qu'en soit la taille), il était question des « autoroutes ». On peut penser qu'il s'agit d'une référence directe à ce projet routier en cours depuis les années 1990 et dont la concrétisation soulève de nombreuses questions sur la gestion des eaux de ruissellement en milieu karstique et le maintien des conditions d'habitabilité du territoire pour de nombreuses espèces végétales et animales emblématiques fortement menacées (la route traverserait des zones d'intérêt écologique et faunistique de type 1 ainsi qu'une zone Natura2000) du fait des pressions importantes que subit depuis maintenant plusieurs décennies, le causse Comtal sur lequel elles sont implantées. Par ailleurs, tout comme l'implantation des résineux dans les Palanges, de telles infrastructures sont le témoin d'une certaine dépendance des territoires aux énergies fossiles et ce, sauf à substituer tout le parc thermique par des véhicules électriques ce qui n'est pas évident, car la production de ces derniers nécessite de toute façon de recourir aux énergies fossiles pour en extraire les matériaux de construction. Cette analyse certes réductrice n'a pas vocation à se positionner pour ou contre un projet (d'autant que la compétence est désormais aux mains du département) ; simplement à souligner la tension qui existe entre la sortie de l'abondante disponibilité des combustibles fossiles dont on a tous conscience qu'elle sera imposée par les lois les plus élémentaires de la physique, les oppositions suscitées par la production de biogaz, de chaleur ou d'électricité par des unités de production renouvelable et la volonté de maintenir un modèle de développement économique et sociétal fondée sur l'usage de grandes quantités d'énergie, déclinaison concrète de la croissance du PIB dans nos territoires. En même temps, la RN88 actuelle semble ne pas répondre aux exigences de fluidité et surtout de sécurité dont les usagers ont besoin. C'est pourquoi seule une approche systémique qui consiste à réinterroger les véritables aspirations des habitants avec lesquels coconstruire un projet de société souhaitable et durable permettra d'apporter des dénouements un peu plus satisfaisants aux enjeux que nous venons d'énoncer, sujet central auquel a été consacré le dernier atelier. Ainsi, il convient d'interroger les questions portant sur les aspirations des habitants avant d'engager le territoire dans un tel projet.

- Souhaitent-ils vraiment accéder à des infrastructures routières permettant un gain de temps important entre Rodez et Sévérac ? Si oui, pour quelles raisons ?
- À quel projet de vie les habitants aspirent-ils ? Dans quelles activités souhaitent-ils s'impliquer, pourquoi, et quelle en est l'utilité au regard du projet de territoire sous-tendu pas les résultats de cette concertation ?

Que signifie habiter dans la commune de Montrozier ? Les conséquences du développement de l'habitat sur le territoire

Le développement de l'habitat fait partie, comme dans beaucoup de communes, des dynamiques paysagères non appréciées par les participants. Dans la commune de Montrozier, c'est principalement autour du village de Gages que sont construits des quartiers pavillonnaires à fonction résidentielle. Ainsi, les participants ont parlé « d'éviter le mitage », « maisons dispersées » et enfin, « aucune harmonie dans les lotissements et visage des maisons ». En même temps, l'un des participants a fait remarquer que ce modèle d'habitation est l'incarnation d'une certaine modernité à laquelle il n'était pas forcément hostile. Afin de finaliser la formulation des problématiques soulevées par la question de l'habitat, on peut ajouter que :

- Les grandes villes sont essentiellement organisées autour d'une économie de services pour gérer les biens produits en quantité grâce aux énergies fossiles dans les territoires principalement situés à l'étranger, et ne sont résilientes ni d'un point de vue alimentaire, ni d'un point de vue énergétique et qu'une transition énergétique signifie nécessairement un exode urbain, donc l'accueil de nouvelles populations dans les campagnes,
- Cet éventuel exode urbain et cet accueil n'a de vertus du point de vue de la transition que s'il est au service de la souveraineté énergétique et alimentaire de l'ensemble des territoires français,
- En effet, accueillir des populations revient à rendre possible un projet de vie (à définir) sur le territoire donc à interroger la finalité des activités qui y sont exercées. Dans cette approche réside peut-être des éléments de réponses à la problématique de vouloir « créer des emplois » et de ne pas vouloir de zones commerciales, et de zones d'activités et artisanales (lesquelles sont délétères pour le maintien de la qualité des sols et la préservation du vivant, la gestion de l'eau en milieu karstique) comme l'un des participants l'a mentionné,
- Le maintien de la qualité des sols est absolument indispensable et que cet accueil de nouvelles populations devra être organisé en les artificialisant le moins possible et d'ailleurs, la loi climat et résilience déjà adoptée par l'Assemblée et le Sénat et son concept de zéro artificialisation nette l'imposera de toute façon et limitera la possibilité de construire de nouveaux lotissements, zones commerciales et zones artisanales (à voir les adaptations dont la loi fait l'objet à destination des territoires ruraux négociés en ce moment),
- Le modèle d'habitation actuel (le modèle pavillonnaire) est dépendant du recours aux énergies fossiles bien qu'il soit davantage concentré que dans d'autres communes.

Le simple fait de poser la problématique en ces termes semble dévoiler à quel point y apporter des réponses satisfaisantes est complexe. D'ailleurs, il n'existe aucune solution parfaite connue à ce jour, encore moins qui soit applicable à tous les territoires. En revanche, l'approche paysagère peut aider de manière transversale à faire les liens entre la dépendance aux énergies fossiles, la banalisation des paysages du fait d'aménagements qui en perturbent la lisibilité, et leurs évolutions à l'aune de la transition énergétique. Pour cela, il importe de considérer qu'ils représentent un projet de vie (puisque donnant des indices sur comment les habitants y vivent), et que de la manière dont on habite un territoire et selon quels modes de vie, découle nécessairement des réflexions sur l'habitat qui doivent être menées démocratiquement en ayant au préalable posé la question suivante : comment veut-on vivre et selon quelles aspirations. Gardons à l'esprit que :

- Le bâti ancien à l'origine des villages dont nous admirons la beauté et considéré actuellement comme du patrimoine n'est pas apparu à des fins esthétiques, mais parce qu'il correspondait aux manières de vivre d'antan : consommation de foncier moindre pour préserver les terres de pâturage, bâti organisé autour des services essentiels sur plusieurs niveaux pour concentrer plus de populations puisque les mobilités actuelles n'existaient pas, matériaux locaux car les énergies et les technologies ne permettaient pas de déplacer autant de matières qu'aujourd'hui etc.,
- Et donc que le modèle d'habitation raconte de quelle manière on vit sur le territoire et autours de quelles activités est organisé ce dernier,
- Et enfin que de cette nouvelle manière d'habiter découlent les difficultés à réhabiliter l'ancien et donc à éviter l'abandon des logements construits il y a plus d'un siècle au profit du neuf (une dynamique non souhaitée également mentionnée par l'un des participants). Il est effectivement plus simple à partir des matériaux extraits dans des proportions gigantesques de construire du neuf adapté aux modes de vie contemporains selon des procédés industriels plutôt que de faire appel à des artisans et des ressources locales pour adapter des logements anciens à ces nouveaux modes de vie.

Ces enjeux peuvent être illustrés par une cartographie du bâti selon son ancienneté.

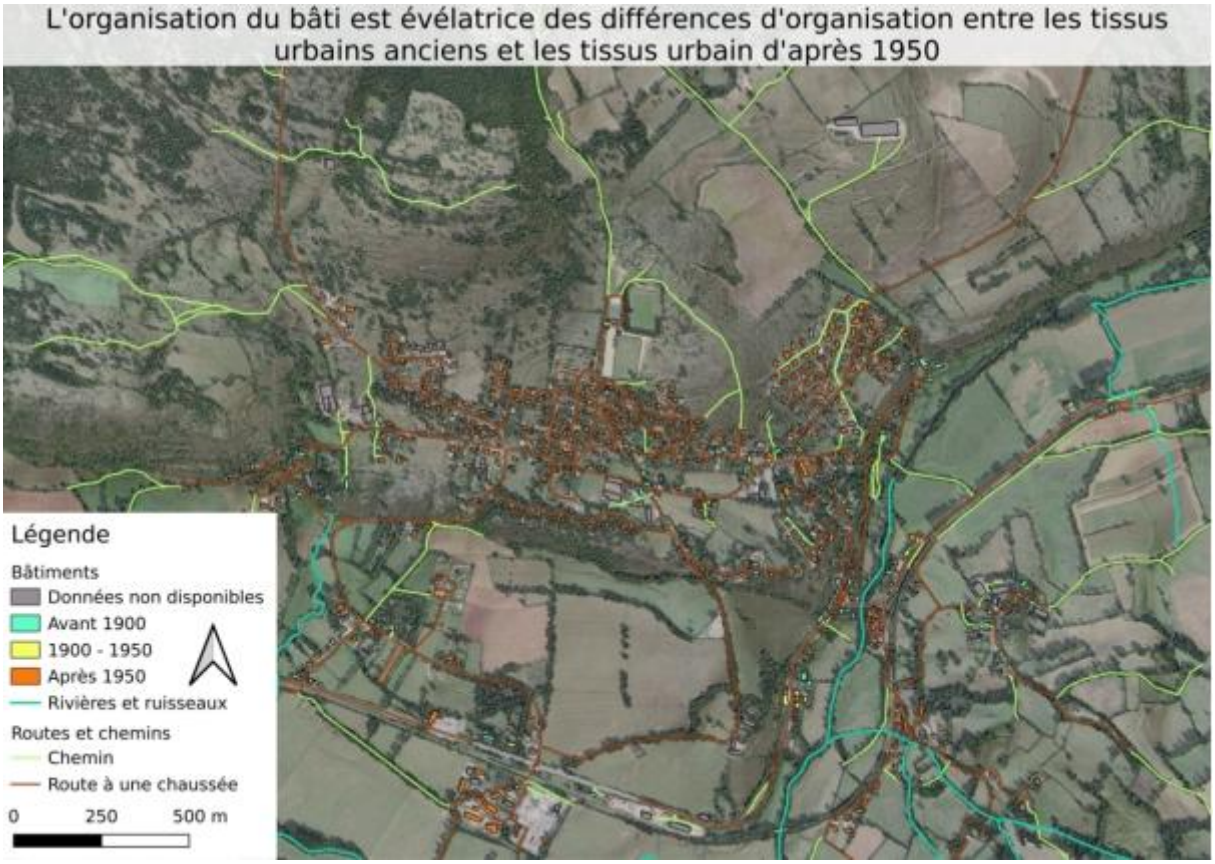

Cela ne signifie pas qu'il faille revenir à un mode de vie plus ancien quoique le maintien de certains paysages puisse le nécessiter, mais qu'une approche paysagère efficace ne saurait se contenter d'interroger uniquement la forme, les matériaux employés et la disposition spatiale des logements (bien que ce soit nécessaire), mais plutôt de porter une réflexion qui s'attaque aux causes des enjeux précédemment énumérés, c'est-à-dire au fait que l'organisation de la commune dépend, comme tous les territoires français ruraux, du recours intensif aux énergies fossiles dont il faudra pourtant cesser l'usage. C'est d'ailleurs à ce niveau-là, dans un questionnement profond porté sur nos manières de vivre et d'exister que se joue la réussite de la transition énergétique dans nos territoires.

Une idée de désenchantement

Il est intéressant de constater le caractère tabou (au sens frappé par certains interdits) associé par l'un des participants à certains éléments de patrimoine en particulier les églises. En effet, une antenne contrevenant à l'énergie spirituelle qui se dégage de l'église de Gages a été citée et même positionnée sur la carte lors du deuxième atelier. Ainsi, le caractère sacré (dans son sens premier, le terme de tabou est en fait presque un synonyme) des éléments de patrimoine est également présent dans notre culture occidentale et permet d'enchanter, c'est-à-dire de donner du sens aux éléments de paysages observés, et fait écho aux observations de géographes et sociologues sur les formes de la vie religieuse (*le profane et le sacré* de Mircea Eliade, ou encore *les formes élémentaires de la vie religieuse* d'Émile Durkheim).

Atelier de cartographie participative

Le bilan du précédent atelier peut être restitué sous forme de cartographie à partir des éléments que les participants ont spatialisés lors du deuxième atelier.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

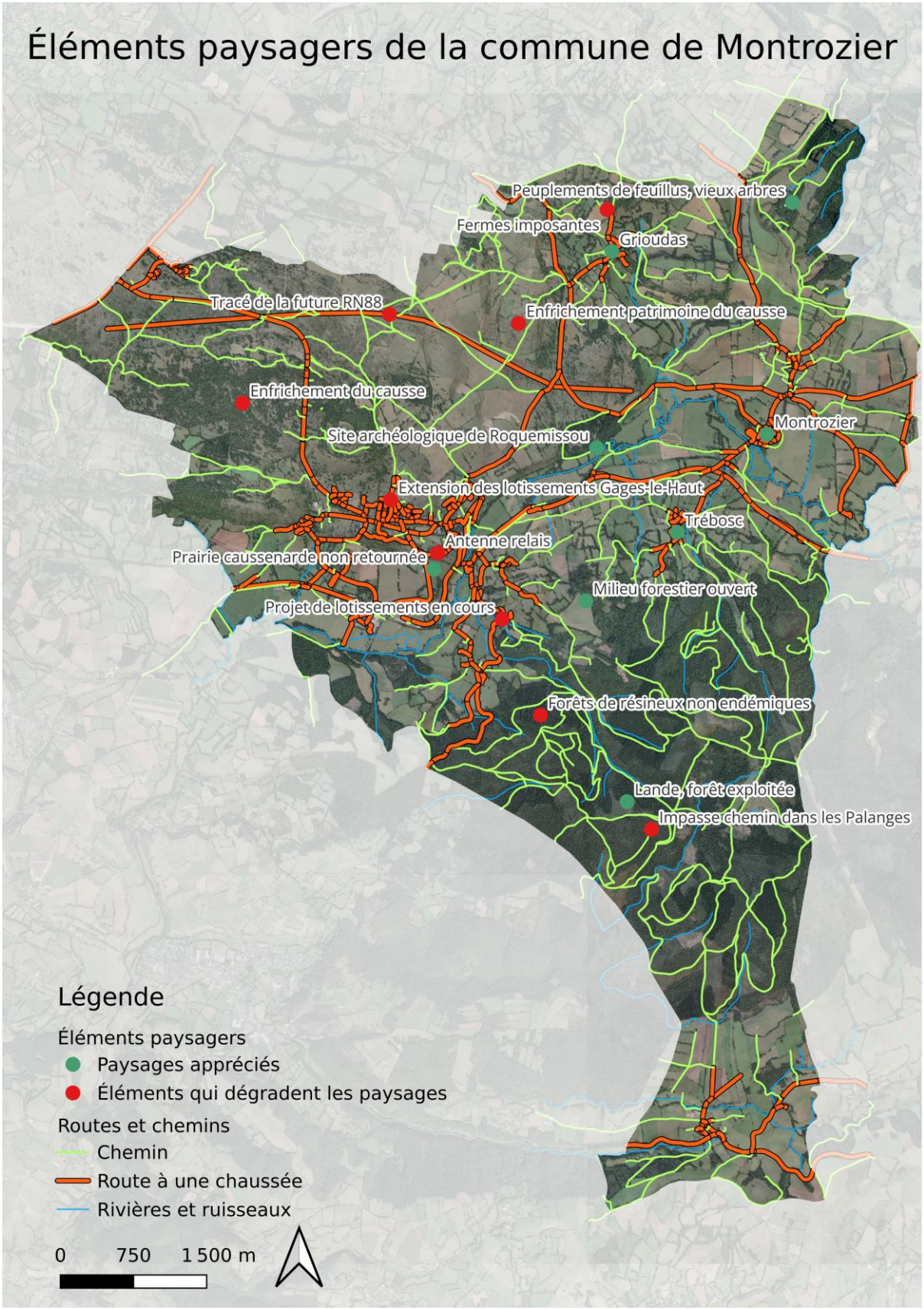

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Articulation entre les paysages, la stratégie énergétique et le projet de territoire

Parmi les différentes concertations déjà réalisées, celle portant sur la commune de Montrozier est la première durant laquelle les enjeux ont été présentés en partant des neuf limites planétaires, des raisons (étroitement liées aux questions énergétiques) pour lesquelles au moins six d'entre elles ont d'ores et déjà été dépassées et en quoi l'approche paysagère permet d'apporter des éléments de réponses à ces phénomènes d'une ampleur inédite. Ainsi, de nombreux paysages montrent la dépendance de nos territoires aux énergies fossiles dont les usages intensifs sont en partie à l'origine du franchissement des limites planétaires précédemment et succinctement décrites. Une transition énergétique induit donc une transition paysagère ainsi qu'une transition dans les usages des énergies et donc dans le projet de territoire global. Puis, les données de consommation énergétique directe (c'est-à-dire qui ne tiennent pas compte de toutes les chaînes de production) ont été restituées à l'échelle du PETR sous la forme de diagrammes et d'histogrammes comme ce fut le cas dans les autres communes où la concertation a eu lieu. Le dernier atelier consistait à articuler ces différents paramètres pour imaginer, à partir des paysages souhaités et appréciés, un projet de territoire souhaitable et durable. Les résultats obtenus semblent conforter ce lien entre paysages, activités dans le territoire utiles et qui font sens, et nécessité d'appropriation d'une stratégie énergétique adaptée aux ressources locales.

Des actions de sobriétés et d'efficacité clairement identifiées

Les participants ont proposé plusieurs manières d'agir sur la consommation énergétique en particulier dans les secteurs les plus dépendants des énergies fossiles, c'est-à-dire les transports des marchandises et des personnes. Parmi les idées retenues, on peut citer :

- Le rétablissement de la ligne Rodez - Sévérac qui devrait traverser la commune de Montrozier d'ici 2026, notamment pour le transport des marchandises et désengorger ainsi la RN88,
- Proposer des espaces de travail convivial afin d'organiser un télétravail pourvoyeur de liens sociaux et de mise en réseau,
- Organiser le covoiturage en gardant à l'esprit qu'il est difficile à mettre concrètement en œuvre si on ne dispose pas des informations sur les trajets effectués, et que l'habitat dispersé de certains territoires rend cette solution plus complexe,
- Organiser le ramassage scolaire qui permette aux parents de ne plus avoir à faire un détour en voiture par l'école,
- Recourir au vélo en particulier électrique dans les zones où le dénivelé rend l'usage du vélo musculaire plus difficile.

Les participants ont également mentionné les enjeux de rénovation des bâtiments ainsi que la substitution des modes de chauffage par d'autre. Le recours au bois énergie pourrait d'ailleurs constituer une piste à condition d'en encadrer fermement la gestion.

Par ailleurs, les participants ont proposé des idées destinées à réduire les consommations énergétiques en milieu plutôt qu'en bout de chaîne de production, notamment en valorisant des activités de recyclage ou de réparation d'appareils électroménagers sobres, faciles à réparer fonctionnant par exemple à l'énergie solaire.

La mise en œuvre de toutes ces actions, en particulier celles destinées à réduire le nombre de véhicules est difficile et nécessiterait de revoir le rapport au temps, à la contrainte, et de porter un regard autre sur l'organisation du territoire (types d'activités valorisées, selon quels aménagements, quelles manières d'habiter etc.) afin que les bus vides qui parcourent la RN88 finissent par se remplir et que le nombre de véhicules individuels effectuant les mêmes trajets se réduise.

Une conciliation entre production et maintien des paysages appréciés complexe

Les actions de production de biogaz, chaleur et électricité à partir d'énergies renouvelables étaient globalement considérées comme dégradantes d'un point de vue paysager en début de

concertation. Cela n'a pas empêché que les participants émettent des propositions pour apporter des réponses à cette problématique sans qu'ils aient à recourir à des technologies différentes que celles que nous connaissons déjà : photovoltaïque et éoliennes notamment. En revanche, c'est de la gouvernance et du pilotage de la production dont il a été ici question. En effet, les participants avaient parlé de projets « déconnectés » de la réalité et des caractéristiques des territoires avec à terme la perspective d'une friche industrielle dont la commune devra se charger de gérer. L'idée consistait donc à piloter cette production en recourant à des organisations citoyennes qui décideraient collectivement d'installer des éoliennes dont la taille serait adaptée aux besoins des habitants et des panneaux photovoltaïques de préférence sur toiture. À ce titre, le dispositif des centrales villageoises peut représenter une piste intéressante pour en assurer la mise en œuvre.

Pour servir un projet de territoire fondé sur la solidarité et le lien social

Comme aime à le rappeler Sébastien Maire, le délégué général à la transition écologique et à la résilience de l'association Ville Durable, un territoire où le lien social est fort et solidement implanté est un territoire qui s'adaptera plus facilement à d'éventuelles situations de crises. Or, c'est dans ce sens que vont certaines des actions proposées par les participants, notamment les collectifs d'habitants destinés à organiser des partages de matériel afin d'éviter d'en démultiplier la production ou encore des événements au cours desquels les habitants partagent un moment de convivialité en aidant à certaines tâches essentielles telle la rénovation d'une maison, ou des travaux divers (« les apéro - peintures »). Il était également question de mettre en œuvre des échanges de savoir-faire entre les habitants autour d'activités jugées utiles au regard d'une certaine vision du territoire à laquelle tente de s'intéresser la concertation sur les paysages. D'une manière générale, les événements et les lieux de vie favorisant le partage, la solidarité et le lien social permettent de donner du sens à des manières de vivre différentes et constituent en ce sens, les clés d'une transition énergétique réussi.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Bertholène

Introduction et définition des paysages

Les résultats obtenus à l'issu du premier atelier mettent en avant l'articulation entre les origines historiques de la principale centralité de la commune et la diversité des paysages qu'on peut y admirer. Ils permettent ainsi de soulever des questionnements complexes sur l'évolution d'un projet de territoire et de son organisation qui gravitait en grande partie autour de l'industrie minière jusque dans les années 1990.

Des perceptions croisées des paysages très complémentaires

Les définitions délivrées par les quatre participants s'articulent ensemble dans une étonnante complémentarité. Elles mettent en évidence le rôle du devenir historique de la commune, de l'organisation dans laquelle il s'inscrit et de la perception dans la construction et la structuration des paysages.

La marque du travail humain très présente dans la définition des paysages

L'un des participants a mis en avant dans la définition qu'il a donnée de la notion de paysage, l'organisation du bâti des villages situés dans la commune de Bertholène : « façon dont on organise un village », « préserver le bâti et le réutiliser ». Par ailleurs, un autre participant a également cité la richesse du patrimoine bâti notamment celui qui incarne, telle la grange fortifiée emblématique des Bourines, la complémentarité et l'horizontalité des territoires situés dans le PETR depuis les Palanges jusqu'à l'Aubrac : « Richesse du patrimoine, les grosses fermes du causse qui ont alimenté les estives sur l'Aubrac ». Cependant, si l'organisation du bâti a été citée en premier, il a ensuite été question de la gestion de la forêt communale, donc de son entretien en lien avec le respect des vivants non-humains avec lesquels les habitants cohabitent. Ce premier constat met en évidence l'importance accordée par les participants à l'organisation historique de la commune dont sont issus les paysages qui y sont observables et sur la volonté de s'y appuyer dans le futur, notamment sur les questions relatives à l'habitat et plus généralement au bâti.

Des paysages définis par un héritage historique toujours présent

Dans *la dynamique du capitalisme*, Fernand Braudel écrivait : « Très ancien et toujours vivant, un passé multiséculaire débouche sur le temps présent comme l'Amazone projette dans l'Atlantique l'énorme masse de ses eaux troubles » et mettait ainsi le doigt sur l'influence qu'un héritage historique peut exercer dans le quotidien des habitants d'un territoire, sur la culture dont il est imprégné, les modes de vie qu'on y observe et donc nécessairement sur les paysages qui en délivrent les signes et les clés de compréhension. Or, les participants ont parfois mentionné les origines des paysages de leur commune en parlant de leur attachement à « ses racines » lesquelles sont effectivement définies par un patrimoine bâti indiquant une forte complémentarité entre les estives de l'Aubrac et les peuplements boisés des Palanges ainsi qu'une production agricole variée (cultures, élevage) qui en bénéficie. À cet héritage vient s'ajouter un passé minier dont les participants ont parlé à plusieurs reprises, lequel date de la première moitié du XIXème siècle et qui coïncide d'ailleurs avec un fort essor démographique. L'importance que les participants ont accordé à cette notion d'héritage (donc de patrimoine) dans la concertation détermine en grande partie les éléments paysagers appréciés et au contraire ceux considérés comme dégradants, bien que persiste une ambivalence complexe (à laquelle on consacrera quelques lignes plus loin dans cette analyse) dans la perception de ce passé minier dont est issue Bertholène, la centralité éponyme de la commune.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Des perceptions présentes dans la notion de paysage

Les résultats de ce premier atelier montrent que pour les participants, un environnement appréhendé dans sa manifestation objective ne suffit pas à faire paysage et qu'intervient également la notion de perception et en particulier celle associée au regard. En effet, dans l'une des descriptions de paysages appréciés, on peut lire : « Regard porté sur un ensemble et que rien ne vient perturber », ce qui tend à induire une plus grande complexité de l'idée que les participants ont sur la notion de paysage. Il convient en outre d'interroger la fin de cette citation « que rien ne vient perturber » car on peut se demander en quoi consiste exactement un élément qui viendrait « perturber » le regard porté sur un morceau de pays. En fait, on peut envisager qu'il s'agit là d'éléments considérés comme dégradants et sur lesquels on reviendra un peu plus longuement, et dont la présence viendrait altérer la beauté d'un panorama, un peu comme si on modifiait une peinture de paysage de coups de pinceaux mal ajustés et qu'on en dégradait ainsi la cohérence et donc la beauté. Et en effet, les anthropologues et géographes qui ont tenté de saisir la notion de paysage dans sa dimension la plus originale ont pour la plupart fait le lien avec une certaine vision du monde et des morceaux de pays que les peintres occidentaux nous ont légués à travers leurs œuvres à partir de la renaissance (Augustin Berque, Alain Roger et en moindre mesure Philippe Descolat dont le prisme d'analyse est largement sollicité dans le cadre de cette mission paysage).

Des paysages associés à une idée d'harmonie et de cohérence

D'ailleurs, la totalité des participants ont parlé d'une part de cette idée de cohérence à laquelle ils semblent attachés et d'autre part au respect de celle-ci. C'est pourquoi dans une certaine mesure, la concertation qui a eu lieu à Bertholène conforte la définition avec laquelle nous travaillons et que Philippe Descola défend dans un cours qu'il a donné au collège de France : « Un paysage est d'abord un objet produit ou façonné intentionnellement par des humains afin que, parmi une diversité d'autres usages possibles – utilitaires, récréatifs, religieux –, il fonctionne aussi comme un signe iconique tenant lieu d'autre chose que lui, en l'occurrence d'une portion d'un espace réel ou imaginaire ». En d'autres termes, les paysages sont définis par des éléments destinés à occuper des fonctions sociales (donc non imaginés à des fins esthétiques) porteurs d'une identité et d'une culture spécifique associées à des emblèmes et qui deviennent en définitive agréables au regard. C'est en ce sens qu'ils sont le reflet de nos manières de vivre dans un territoire à diverses époques données et donc, interroger la dimension paysagère d'un espace revient en fait à interroger le projet de territoire dont il est le visage et la manière dont il évolue dans le temps et l'espace. Lorsque des aménagements sont reproduits à l'identique quel que soit le territoire selon des modes de vie de plus en plus mondialisés, ils viennent perturber la lecture des paysages comme un coup de pinceau incohérent perturberait la lecture d'une représentation picturale d'un morceau de pays, et donc la cohérence et l'harmonie que les participants ont évoqués à plusieurs reprises et pour qui la beauté ne peut être maintenue que si « le passé est respecté ». Toutefois, un paysage diffère de sa représentation picturale ou photographique puisqu'il n'est pas figé dans le temps. De ces considérations découlent la question suivante : de quelle manière les participants souhaitent-ils que les paysages évoluent ? Du fait de la définition avec laquelle nous travaillons, la question peut également être formulée de la manière suivante : à quel projet de territoire dont les paysages seront de toute façon le reflet, les habitants aspirent-ils : quelles activités, pourquoi, selon quelles finalités et quelle vision du territoire, quel est le sens de vivre aujourd'hui à Bertholène ?

Des paysages de la commune globalement appréciés

Cet attachement aux paysages est perceptible dans la description de ceux qui sont appréciés en lien avec leur devenir historique et ce que racontent les éléments par lesquels ils adviennent au regard.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Un contraste marqué par les avant-causses au nord et les Palanges au sud

La diversité des socles géologiques à l'origine des matériaux dont sont composés le bâti des villages ancien (c'est-à-dire de la période d'avant 1950 au cours de laquelle on construisait encore avec des matériaux locaux) a été mise en avant. Ainsi, le patrimoine bâti sur lequel les participants semblent

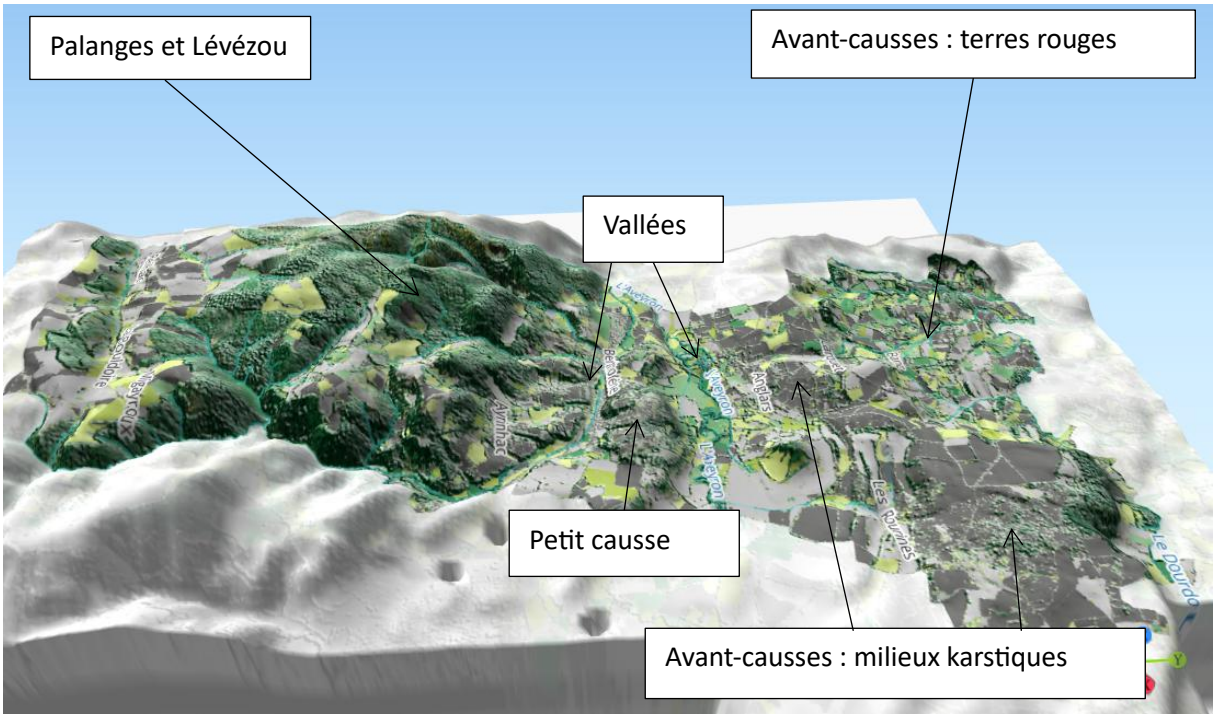

avoir insisté est à l'image de cette diversité, tantôt construit à partir de pierre et de lauzes calcaires, tantôt à partir de grés rose (des terres rouges s'étendent effectivement au nord-ouest de la commune). Le contraste est d'autant plus marqué par l'opposition entre la structure géomorphologique complexe des avant-causses situés au nord de la commune et les versants abrupts et boisés des Palanges au sud, séparés par la vallée de l'Aveyron et celle du Luganhac sur l'adret de laquelle est implanté Bertholène. Cette diversité paysagère induite par le socle géologique peut d'abord être illustrée en recourant à un bloc-diagramme construit à partir des données LIDAR diffusées par l'IGN sur lequel on superpose un indice de végétation. Sur le diagramme suivant, le nord est dirigé vers la droite de l'image.

Cette cartographie met en évidence que cette diversité des socles géologiques induit également une diversité des milieux et donc une végétation également très contrastée bien que cette dernière résulte également des transformations que les humains ont opérées. Lorsque la réflexion dans le proche infrarouge est proportionnellement faible par rapport à la réflexion dans le rouge, l'indice de végétation est bas et permet de détecter des sols nus ou artificialisés (terres labourées, surfaces artificialisés, affleurements calcaires caussenards), tandis qu'une valeur élevée permet de détecter les arbres, les prairies non retournées, prairies humides non retournées, haies etc. On localise ainsi la diversité des organisations humaines selon le type de sol dont il s'agit. Le croisement avec les données géologiques permet de le confirmer.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

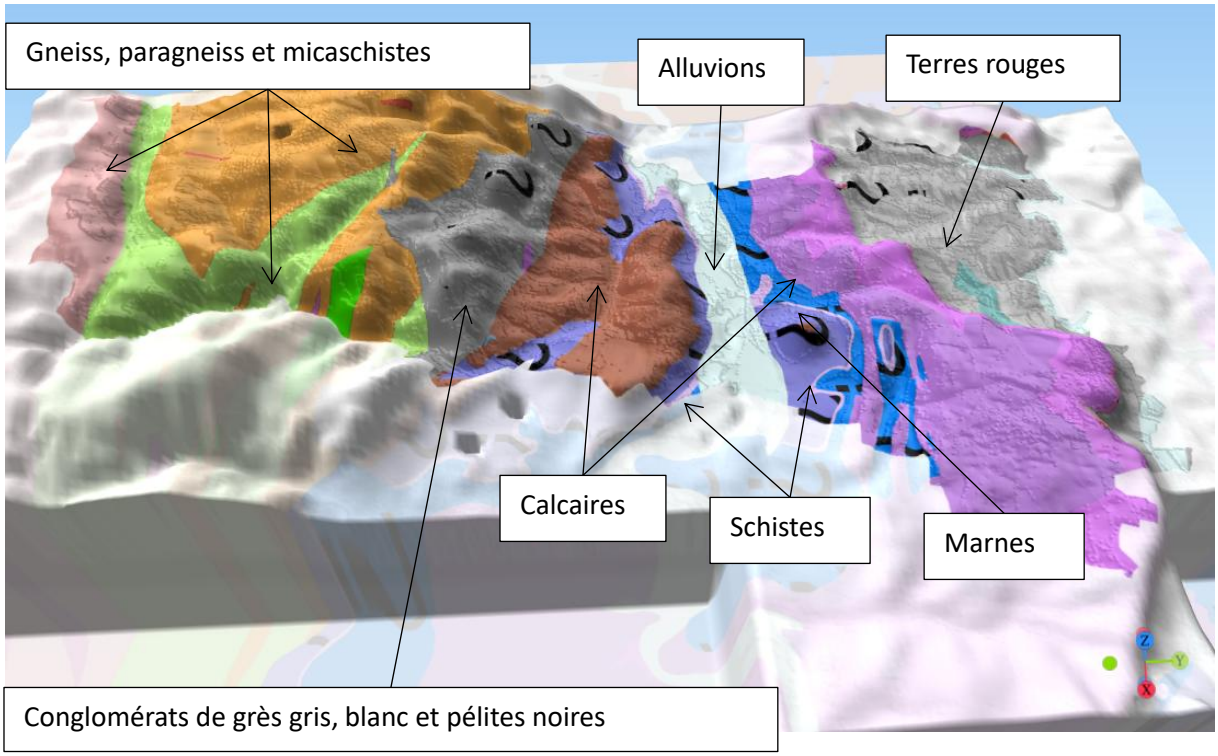

Un patrimoine bâti contrasté

Comme l'un des participants l'a fait remarquer, les matériaux de construction des bâtiments anciens donnent des indications sur le socle géologique et géomorphologique des lieux où ils ont été construits du fait des déplacements d'énergies et de matières relativement faibles. Leur diversité à l'échelle d'une commune certes étendue est donc la marque de structures géologiques et géomorphologiques complexes que les blocs-diagrammes visent à illustrer. Ainsi, la pierre calcaire est principalement utilisée dans les environs proches de la vallée de l'Aveyron au niveau des dolomies calcaires qui jouxtent les Palanges au sud et des bouts de causses situés au nord (c'est le cas des Bourines). Au nord-ouest de la commune, certains bâtiments sont faits de grés rose à l'image de l'Autunien rouge majoritairement présent dans les sols sur lesquels ils se trouvent. Enfin, on trouve des bâtiments fabriqués avec du schiste notamment au niveau de Reilhac sur le Lévézou.

Un passé industriel à l'image de cette diversité géologique, et qui a fait l'objet de requalifications appréciées

Il n'est donc pas étonnant que des extractions minières aient eu lieu sur la commune de Bertholène, mais selon la matière extraite, les friches associées sont perçues différemment. En effet, les anciennes mines de charbon sont considérées comme faisant partie d'un patrimoine à protéger et valoriser car elles sont à l'origine du développement de la centralité éponyme de la commune, et font nécessairement partie de ses racines auxquelles les habitants semblent attachés. Le site minier d'Uranium en revanche a été cité comme dégradant par l'un des participants. Expliquer cette différence de perception nécessite, semble-t-il, d'invoquer la notion de requalification paysagère qui consiste, si on continue de se référer à la définition du paysage donnée par Philippe Descola, à affecter un nouvel usage à un élément initialement transformé pour une autre fonction (en l'occurrence les mines de charbon). En général, la requalification paysagère nécessite de nouvelles transformations et aménagements. Ainsi, il existe dans la commune de Bertholène des lieux historiquement organisés autour de l'industrie du charbon auxquels un nouvel usage a été affecté comme l'ancienne voie ferrée qui permettait d'acheminer le charbon extrait à Bertholène jusqu'à Espalion. Désormais nommée

« voie verte », elle est a une fonction récréative, touristique et peut être employée pour la mobilité active notamment professionnelle (elle passe par Bozouls) et a été citée à plusieurs reprises comme un élément paysager très apprécié. La requalification paysagère peut également concerner les friches (et non uniquement les aménagements associés) lesquelles peuvent en effet être considérées comme du patrimoine à valoriser et auquel associer une fonction touristique. C'est le cas par exemple du site industriel des anciens fours à chaux qui font partie, d'après les participants, du patrimoine emblématique de la commune. Le site minier d'uranium en revanche ne peut faire l'objet d'une requalification permettant de nouveau sa fréquentation du fait de sa dangerosité pour la santé humaine ce qui peut expliquer qu'il soit considéré comme un élément dégradant. Comme le rappellent les membres du Systext, association spécialisée dans l'industrie minière, les sites miniers dont les déchets sont toxiques ne peuvent pas être dépollués à l'échelle d'une vie humaine.

La question des interactions des humains avec le reste des vivants évoquée

Comme dans beaucoup de communes où la concertation a eu lieu, la question des paysages appréciés semblent poser d'emblée la problématique de la cohabitation entre vivants humains et vivants non humains. Ainsi, le « respect » et le maintien de « l'harmonie » passe également par la préservation de la « biodiversité ». L'un des participants a notamment mentionné la présence d'anémones fritillaires présentes sur le petit causse qui sépare la vallée de l'Aveyron de celle du Luganhac et sur la corniche duquel se trouve le village de Bertholène. De manière générale, les milieux karstiques et argilo-marneux (c'est le cas du milieu où l'anémone fritillaire a été située) très présents dans la commune du fait de sa proximité géologique avec le causse Comtal et celui de Sévérac, concentrent une diversité animale et végétale remarquable. D'ailleurs, les zones d'intérêts faunistiques et floristiques de type 1 sont principalement situées dans ces milieux ainsi que l'illustre la cartographie suivante.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

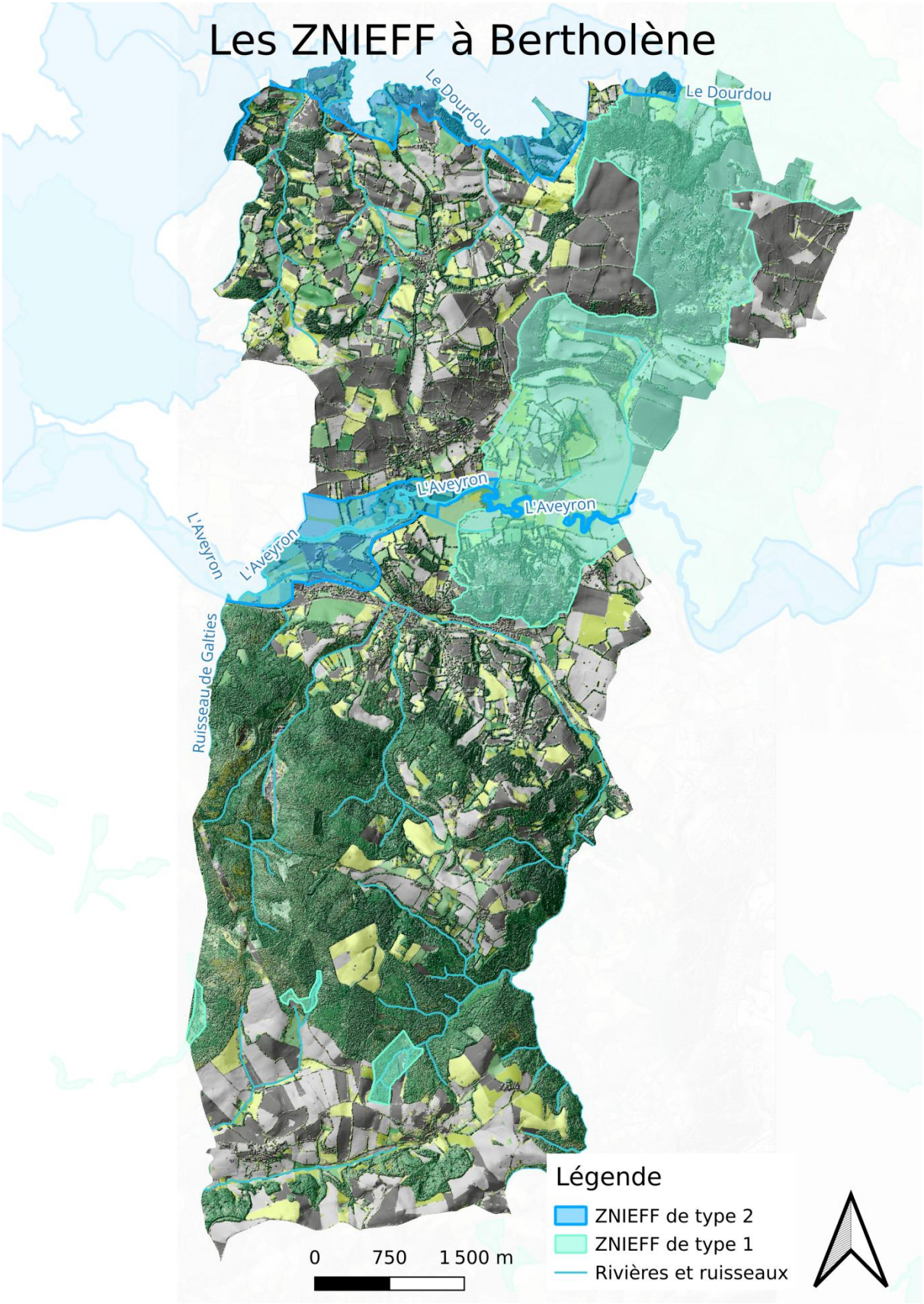

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

De la même manière, au-dessus des Bourines se trouve une Zone NATURA 2000 (ces zones présentent néanmoins l'inconvénient de ne pas toujours correspondre aux réalités physiques et biologiques de la biosphère), également située dans de tels milieux. Dans un contexte d'effondrement massif de la vie sur Terre directement lié à l'usage des énergies dans nos territoires (celle des limites planétaires la plus dépassée d'un point de vue physique), cet enjeu est absolument primordial pour le maintien des conditions d'habitabilité de nos territoires. Toute la difficulté de la problématique réside dans l'incompatibilité désormais consensuelle dans la communauté scientifique entre le maintien d'habitats déjà fortement fragilisés, et la poursuite d'un développement économique fondée sur l'artificialisation des sols et les discontinuités provoquées par la construction de grands axes routiers nécessaires pour fluidifier les flux d'énergies et de matières dont le modèle de production actuel a besoin pour fonctionner et dont nos territoires finissent par dépendre.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Les zones NATURA 2000 à Bertholène

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Malgré des éléments considérés comme dégradants

Les résultats de ce premier atelier mettent également en évidence toute la complexité de l'histoire de la commune à l'origine d'enjeux qui lui sont propres, marquée par un passé industriel fort parfois invoqué comme une fierté parfois déplorée comme une souffrance à laquelle les habitants ne souhaitent plus être confrontés. Il s'agit d'un contexte dont l'analyse, dans un moment de nécessaire transition énergétique, peut s'avérer intéressante.

Bertholène, une commune où paysages et énergies sont étroitement liés

La commune de Bertholène est probablement l'une de celles situées dans le territoire du PETR où le lien entre paysages, patrimoine et énergies, qu'il s'agisse de sa production ou de sa consommation, est le plus fort. En effet, des extractions d'uranium à l'origine de la sanctuarisation de plusieurs dizaines d'hectares avaient eu lieu entre 1957 et 1994. Comme indiqué précédemment, il s'agit d'un élément dégradant du fait de l'impossibilité à requalifier le site minier pourtant relativement discret au premier regard puisque, tout comme les mines de charbon, il est sous-terrain. De plus, si les habitants ont considéré les anciennes mines de charbon comme un patrimoine, il est probable qu'ils ne souhaitent pas revivre ce passé ainsi que l'atteste l'une des remarques portant sur la production à partir d'énergies renouvelables de l'un des participants qui a indiqué que la commune avait déjà largement apporté sa contribution sur la question énergétique et minière (les participants avaient également mentionné l'extraction de la baryte qui a cessé dans les années 1930). On peut par ailleurs ajouter en lien avec les échanges qui ont eu lieu à ce sujet lors de la concertation, que la commune a mené au début de ce siècle une bataille judiciaire contre une société écossaise qui souhaitait poursuivre l'extraction du charbon déjà interrompue depuis plusieurs décennies, mais cette fois en recourant à une mine à ciel ouvert. Enfin, les fours à chaux emblématiques de la commune qui avaient été cités comme du patrimoine renforce l'idée d'un lien puissant entre paysages et énergies qui porte cette fois sur la question de leurs usages.

Des aménagements industriels dégradants

La traversée de Bertholène en direction de Laissac comprend des points de vue depuis lesquelles sont visibles des zones artisanales qui ne sont globalement pas appréciées par les participants. Une zone de ce type est présente à proximité du départ de l'ancienne voie ferrée requalifiée en « voie verte ». La question soulevée ici est celle des activités autour desquelles le territoire est organisé et de quelle manière elles sont affectées aux différents aménagements présents sur le territoire. L'approche paysagère invite donc à porter un regard sur le projet de territoire c'est-à-dire sur les modes de vie, son organisation géographique et culturelle. Si on conserve le prisme d'analyse proposé par Philippe Descola, on en déduit qu'une approche paysagère doit toujours partir des activités qui font sens, qui sont structurantes dans la vie des populations et pour lesquelles les aménagements ont été produits. Ainsi, par exemple, les paysages au sein d'un territoire ne sont pas les mêmes selon s'il est organisé autour d'une économie de service, ou d'une industrie, de certains types d'agriculture etc. Il importe donc, dans le contexte de sortie des énergies fossiles, de construire un projet de territoire souhaitable et durable en concertation avec les habitants puis d'en planifier la mise en œuvre en lien avec la stratégie énergétique à définir en parallèle, destinée à le servir.

Un urbanisme contraint par la situation géologique de la commune

Le village de Bertholène est implanté sur la corniche d'une formation karstique entaillée par le Luganhac. Le développement de son habitat est donc contraint par la présence d'une vallée relativement encaissée entre Causses et Palanges. Les lotissements étalés de manière longitudinale le long de la vallée, donc le long de l'actuelle RN88 a été cité par tous les participants comme un élément

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

dégradant pour les paysages. Ces considérations soulèvent ici la question de l'habitat, des logements considérés comme du patrimoine, de ceux qui portent atteinte, d'après les participants, à l'image du village et des modes de vie qu'un modèle d'habitat incarne et rend possible. Afin de visualiser l'enjeu lié à l'habitat et à son organisation spatiale, on peut en réaliser une cartographie.

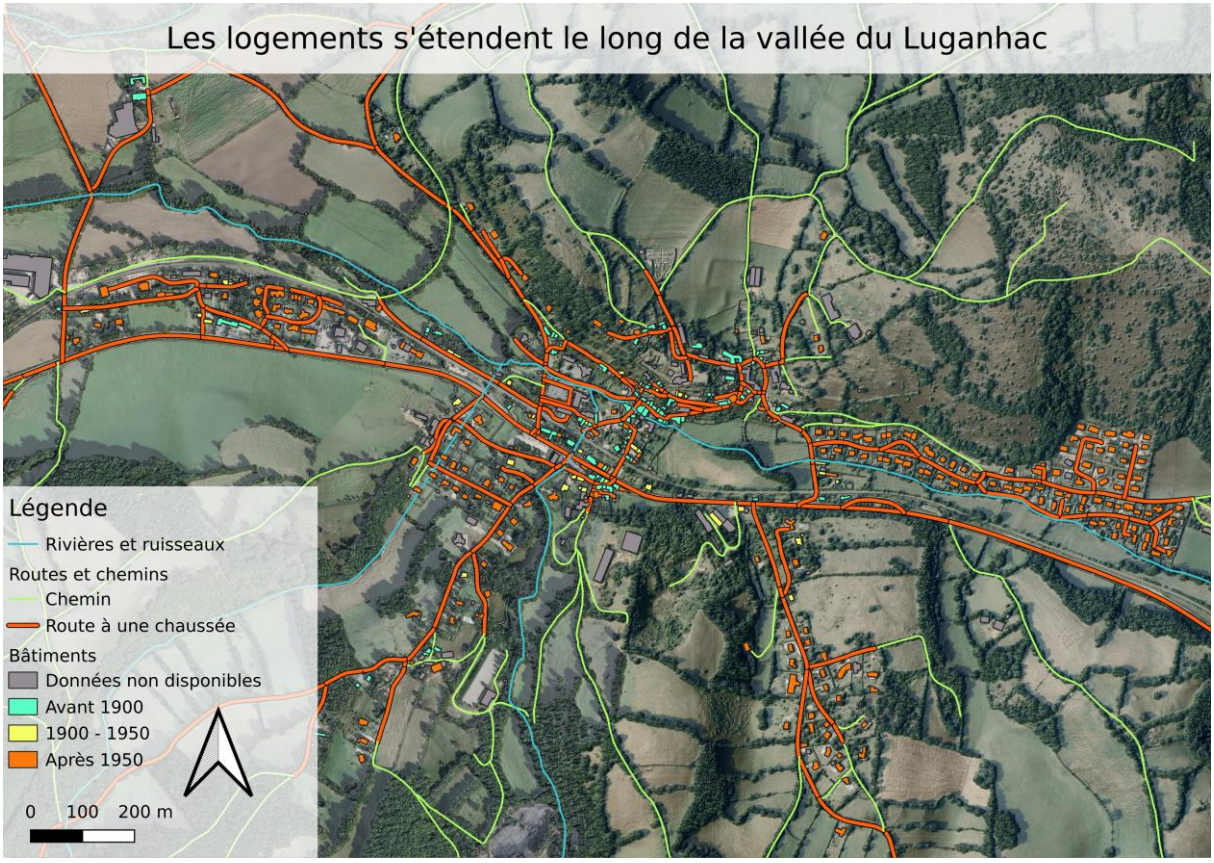

On constate notamment une fragmentation entre le bâti ancien et le bâti moderne soulevée par l'un des participants et qui induit un questionnement plus global sur la question de l'unité de la commune et de ses différentes centralités. Enfin, ces lotissements sont en grande partie situés en zone inondable. L'un des participants a ajouté au sujet du Luganhac que sa transformation destinée à en modifier la forme du lit est à l'origine de difficultés alors que le ruisseau aurait dû constituer un atout.

Des difficultés d'unité entre les différentes centralités

Ces difficultés ont été mentionnées de manière différente par deux participants. La première de ces approches a consisté à faire remarquer la rupture d'est en ouest dont l'actuelle RN88 est à l'origine empêchant l'unité d'un véritable cœur de village. La deuxième consiste à rappeler les difficultés de lier les différentes centralités de la commune effectivement séparées par des structures géologiques qui rendent ces liens difficiles, notamment les vallées et les Palanges mais également par des infrastructures issues de l'activité humaine telle la RN88. L'une des personnes s'est ainsi exprimée sur le sujet en recourant à une représentation graphique semblable à un graphe, constituée de nœuds et de flux, ou plutôt d'absence de flux. En abordant le sujet sous cet angle, il semble que les participants aient mis en évidence le lien entre l'organisation globale des centralités du territoire et de leurs spécificités, la mobilité et le lien social qui peut en résulter. En l'occurrence, la RN88 passe au centre (en termes de latitude) d'une commune organisée de manière verticale (organisation humaine verticale dans des paysages organisés en strates horizontales) et permet de gérer des flux de circulation de

manière perpendiculaire. Et il semble en effet que le lien soit d'autant plus compliqué à maintenir entre des centralités situées de part et d'autre de la route - par exemple entre Bertholène et Ayrinhac villages pourtant éloignés de quelques kilomètres.

Ainsi, dans l'hypothèse où le projet de construction de RN88 entre Rodez et Sévérac (dans un premier temps entre Rodez et Laissac) aboutissait, il faudrait en tenir compte dans la planification territoriale et apporter des éléments de réponses aux questions suivantes :

- Comment éviter l'isolement induit par cette nouvelle rupture, des villages situés au nord de la nouvelle route qui passerait plus au nord mais traverserait le territoire d'est en ouest (Les Bourines, Larquet, Banc) ?
- Comment penser les nouveaux liens, et de quelle manière aménager les infrastructures de circulation pour que la route agisse davantage comme un liant plutôt que comme une nouvelle frontière ?
- La nouvelle route permettra-t-elle de réduire la rupture territoriale de celle en fonctionnement ?

Les participants n'ont pas mentionné la possible présence d'une nouvelle deux fois deux voies sur la commune de Bertholène, mais elle peut contribuer à accentuer les ruptures précédemment mentionnées et dont l'actuelle RN88 est en partie responsable, ou au contraire, selon la manière dont elle est aménagée, désengorger le trafic au niveau de Bertholène, faciliter l'accès aux autres centralités et ainsi atténuer cet effet de fracture.

Atelier de cartographie participative

Les résultats du premier atelier ont été spatialisés par les participants. La carte suivante en donne un aperçu. On note que les données LIDAR révèlent la présence d'eau au niveau de l'ancien site minier d'uranium. Que signifie leur présence ? S'agit-il d'une méthode de rétention des déchets radioactifs ?

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

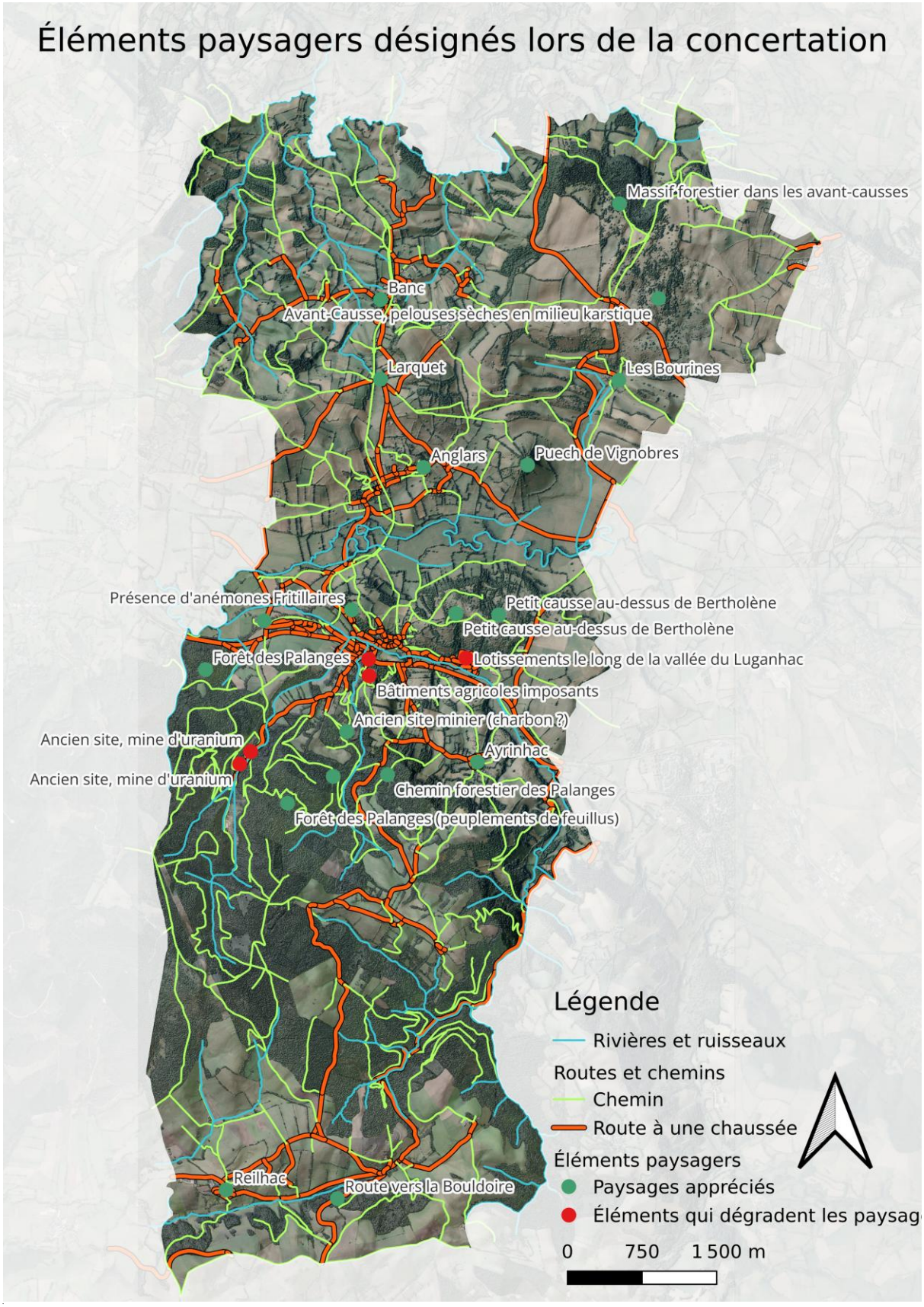

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Articulation entre les paysages, la stratégie énergétique et le projet de territoire

Les spécificités historiques et culturelles de la commune sont à l'origine de réticences vis-à-vis de certaines préconisations destinées à répondre aux défis dit énergétiques, qui portent notamment sur la production de chaleur et d'électricité à partir d'énergies renouvelables. C'est pourquoi la concertation qui a eu lieu dans la commune de Bertholène semble montrer les limites d'une approche qui consiste à considérer la problématique uniquement sous l'angle de l'enjeu climatique et invite à privilégier au contraire une approche systémique, à raisonner en terme de flux d'énergies et de matières, lesquelles sont certes à l'origine du dépassement d'autres limites planétaires que le climat mais sont également responsables de bouleversements paysagers dont la commune de Bertholène a déjà fait les frais.

Une opposition clairement exprimée au sujet de certaines installations de production d'énergies renouvelables

La question de l'installation d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques a été mentionnée d'emblée par les participants qui ont exprimé leur opposition ferme notamment aux projets industriels éoliens. De tels projets pourraient bien être envisagées à proximité de Reilhac sur le Lévézou et imposés si aucune stratégie énergétique n'a été définie à diverses échelles (notamment à l'échelle intercommunale). Rappelons d'ailleurs qu'une société avait souhaité porter un projet de ce type auquel le conseil municipal et le commissaire enquêteur avaient alors émis un avis défavorable. Or, le cadre réglementaire est plus favorable aujourd'hui et ce genre de projet pourrait donc être imposé par la préfecture. L'un des participants avait déploré le manque de concertation dont ces projets font l'objet mais cela pourrait empirer dans les années à venir.

Qui induit la nécessité de s'emparer du sujet et d'en maîtriser les enjeux

C'est pourquoi il importe que les habitants s'emparent de la question en proposant une stratégie énergétique alternative fondée principalement sur la solidarité avec d'autres territoires et la sobriété énergétique. Il est également possible d'envisager des méthodes de production autres que l'éolien à définir en concertation avec les habitants selon une gouvernance autre que celle d'un porteur de projet privé. Notons à ce sujet, les doutes que l'un des participants a exprimés sur les dispositifs d'autoconsommation portés par des associations citoyennes et des conflits entre usagers qui peuvent en découler. Cependant, avant d'aborder ces questions, il importe de définir le projet de territoire que cette stratégie est censée servir puisque dans sa définition réside l'articulation entre les paysages dont on souhaite que l'évolution soit conforme aux aspirations des habitants et les modifications dans la consommation et la production énergétique. Ce projet de territoire devra également tenir compte des enjeux présentés en début d'atelier et dont nous rappelons succinctement les caractéristiques un peu plus loin.

Ainsi que la nécessité de penser la stratégie énergétique à une échelle supra-communale

Par ailleurs, il importe que la stratégie énergétique tienne compte d'une part des caractéristiques et des complémentarités des différentes communes situées dans la communauté de communes et plus généralement au sein du PETR et d'autre part qu'elle soit pensée en termes de flux d'énergies et de matières. Ainsi, la commune de Bertholène peut contribuer à la production d'énergies renouvelables autrement qu'en y installant des unités de production, par exemple en apportant des ressources méthanisables dans la limite du raisonnable et dans le respect de la ressource en eau et des cycles de l'azote et du phosphore ou du bois de chauffage à des unités de production situées ailleurs sur le territoire. La forêt des Palanges représente à ce titre une opportunité à condition que sa gestion soit planifiée avec soin.

Et montre enfin la pertinence d'une approche systémique

Les enjeux précédemment énoncés mettent en avant la nécessité de partir des différents critères à respecter pour maintenir un territoire habitable. En effet, la plupart des approches ne sont pertinentes que pour répondre à l'enjeu climatique, lequel n'est qu'une conséquence de problématiques beaucoup plus globales et complexes auxquelles l'approche paysagère tente d'apporter des éléments de réponses. Ces problématiques avaient été présentées en début d'atelier et sont toutes liées à l'usage des énergies qu'il importe d'interroger. Pourquoi les aborder séparément alors que leur origine est en fait commune ? Rappelons donc que la question ne se limite pas à savoir de quelle manière produire une énergie décarbonée car que nous éradiquions le vivant, perturbions les cycles biogéochimiques, artificialisations les sols, intégrions des éléments toxiques dans la biosphère, qu'importe en définitive que nous procédions avec des énergies fossiles, nucléaires ou renouvelables. C'est pourquoi une stratégie destinée à décarboner nos activités consisterait essentiellement à disposer des unités de production renouvelable au grès des opportunités foncières sans se préoccuper des ravages de l'industrie minière dont les habitants de Bertholène savent les conséquences (que d'après un récent rapport de l'académie des sciences il faudrait pourtant relocaliser en métropole et dans les fonds marins situés dans la zone économique exclusive française pour électrifier le parc de véhicules individuels), des déchets ainsi produits et des bouleversements paysagers liés au rapprochement des unités de production et des lieux de consommation. Ce raisonnement peut en fait être transposé à de nombreuses méthodes de production d'énergie, y compris les énergies fossiles ou encore le nucléaire (l'ancienne mine d'uranium et les difficultés causées par la gestion des déchets radioactifs nous le rappellent). Gardons donc en tête que l'effondrement des conditions d'habitabilité des territoires est lié à l'importance des flux d'énergies et de matières et de leur croissance sans lesquels le modèle de développement territorial actuel ne peut plus fonctionner, et c'est sur ce point qu'il importe d'agir. C'est en fait ce que le passé de la commune de Bertholène nous enseigne : le respect des paysages auxquels sont attachés les habitants d'un pays nécessite de questionner la finalité de nos activités (économiques et autres), d'en réduire ainsi les flux physiques dont la gestion nécessite la construction de vastes infrastructures de transports ferroviaires ou routières et de définir en concertation celles dont les habitants souhaitent qu'elles soient maintenues et celles qu'ils considèrent facultatives voire nuisibles.

Rodelle

Introduction et définition des paysages

Le premier atelier de la concertation qui a eu lieu dans la commune de Rodelle a permis de mettre en évidence la diversité des paysages et de leurs contrastes, que ces derniers sont définis en partie par l'ensemble des perceptions portés sur un environnement, et enfin qu'un paysage ne se résume pas, d'après certains participants, à l'aspect visuel et sensoriel d'un espace et donc que tout ne fait pas paysage.

Typologie des définitions des paysages

Le vivant au cœur de la notion de paysage

Plusieurs participants ont mentionné plus ou moins directement le rôle central des êtres vivants non-humain dans la structuration des paysages, qu'ils soient ou non domestiqués pas les humains, qu'ils soient des animaux ou des végétaux. Dans les définitions obtenues au cours du premier atelier, il était notamment question du genévrier sur les causses (même si leurs peuplements en croissance pose problème à certains égards), des arbres remarquables tels que les frênes et les chênes « majestueux » qui sont en majorité « heureusement [...] bien cachés ce qui leur permet de vivre plus tranquilles et ont évité la tronçonneuse mais jusqu'à quand » et des « hêtres superbes », des « animaux

» et « plantes » et enfin de la « faune » et de la « flore », des « haies » et des vignes implantées sur l'adret de la vallée du Dourdou etc. Ainsi, il semble que les interactions entre les humains et le reste des vivants soient structurantes dans l'organisation des paysages de la commune de Rodelle. Et en effet, les éléments paysagers emblématiques d'ailleurs associés par l'un des participants à la notion de patrimoine sont le reflet de la place que l'être humain occupe dans ce que nous appelons ordinairement « la nature ».

Une opposition plutôt franche entre un socle naturel et éléments paysagers aménagés par les humains

Le terme de « nature » est revenu à plusieurs reprises dans les définitions que les participants ont donné des paysages. Cette notion a parfois été opposée parfois associée avec les éléments issus de l'activité humaine. On peut lire notamment « C'est ce qui fait la richesse naturelle et patrimoniale d'une commune – d'un territoire », définition qui repose sur la distinction entre nature et patrimoine dont on suppose ici qu'il a été créé par l'être humain et légué à la collectivité par nos prédécesseurs. Il était également question de « paysages naturels » parmi les paysages appréciés, ou encore des « prairies naturelles », des causses « vierges », « naturels ». Pourtant, la frontière entre les éléments qualifiés de « naturels » et « d'artificiels » n'est pas si nette, si bien que si on constate dans certaines des définitions une distinction tranchée, on s'aperçoit qu'elle a tendance à se diluer lorsque les participants associent les éléments paysagers à l'une ou l'autre de ces deux catégories (« naturels » et « artificiels »). Par exemple, l'un des participants a parlé de causse « vierges » et « naturels » tout en relevant d'une part la nécessité de les entretenir afin d'en éviter l'enfrichement et d'autre part en mentionnant la présence des murets et cazelles en tant qu'éléments appréciés qu'il a d'ailleurs dessiné à côté du texte.

Ainsi, on peut se demander pourquoi certains éléments paysagers sont considérés « naturels » alors qu'ils sont issus d'une anthropisation tandis que d'autres sont considérés comme artificiels (et généralement peu appréciés).

Qui incite à interroger les rapports entre les vivants humains et non – humains

Les enjeux soulevés par cette opposition entre nature et culture incitent donc à interroger le rapport de l'être humain avec le reste de son environnement. En effet, beaucoup ont souligné

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

apprécier les paysages « entretenus », un causse « débroussaillé », ou encore « propre » et c'est dans ce constat que réside l'ambivalence de cette opposition entre l'artificiel et le naturel. Les participants recherchent en effet dans la contemplation des paysages une connexion à ce qu'ils appellent « la nature », mais une « nature mise en valeur » du fait d'un « mélange entre nature et vision de l'activité humaine ». Mais alors, dans quelles circonstances la nature est-elle mise en valeur par les activités humaines et dans quelles circonstances s'en trouve-t-elle abîmée ou dégradée ?
La problématique peut être posée en partant de trois constats :

- Les éléments paysagers associés à l'idée de nature et qui sont pourtant issus d'une activité humaine (typiquement les activités agropastorales sur les causses en milieu karstique) sont globalement appréciés et parfois associés à l'idée de patrimoine,
- Ces mêmes éléments paysagers où la marque du travail de l'être humain est très présente, ne sont pas incompatibles avec le maintien des habitats dont les êtres vivants ont besoin pour vivre. Au contraire, les activités agropastorales ou l'entretien des haies sont indispensables à la survie de certaines espèces animales et végétales,
- Les bâtiments construits avec des matériaux locaux (pierre du Causse) sont considérés comme du patrimoine apprécié et structurant dans les paysages de la commune contrairement à ceux créés selon des procédés industriels à partir des années 1950,
- À l'inverse, certains éléments issus de l'activité humaine, reflet d'un territoire organisé autour du recours aux énergies fossiles effectivement préjudiciable pour le vivant sont considérés comme dégradants (telles les zones industrielles, les hangars abandonnés, les cultures intensives autour de Laissac qu'un participant a mentionnées etc.).

On peut envisager pour résoudre ce paradoxe que certaines pratiques plus courantes il y a un siècle qu'aujourd'hui étaient davantage connectées au reste des êtres vivants et aux caractéristiques du territoire qui en font la spécificité, comme si l'être humain interagissait différemment avec son environnement au cours de son histoire, et que l'opposition entre nature et culture émergeante dans les sociétés occidentales au XVIème siècle était moins présente il y a plusieurs décennies qu'aujourd'hui. Peut-être en définitive que certaines dynamiques paysagères ont eu lieu pour des raisons civilisationnelles profondes à l'origine de schémas de pensée que cette concertation invite à questionner.

Des paysages caractérisés par le sens qu'on leur donne et ce qu'ils racontent à travers l'histoire dont ils sont issus

Les paysages sont composés par des objets transformés par les êtres humains pour leur faire occuper une fonction spécifique, qu'elle soit d'ordre religieuse, récréative, vivrière etc. Ils donnent ainsi des indications sur l'inscription d'un morceau de pays dans le temps et dans l'espace. Les résultats de la concertation de Rodelle mettent notamment en évidence l'héritage de l'agropastoralisme dont sont issus de nombreux éléments mentionnés au cours du premier atelier : cazelles, murets de pierre sèche, pelouses sèches ouvertes du fait des activités agropastorales où vivent des espèces animales et végétales adaptées à ces milieux. C'est la raison pour laquelle les paysages s'inscrivent également dans le devenir historique des êtres humains qui les ont façonnés et auxquels ils ont donné du sens. La lecture des paysages donne en effet des indications sur la manière dont les humains vivent et vivaient à différentes périodes de leur histoire (« Retrouver comment vivaient les anciens »). Ainsi, les paysages sont le visage d'un projet de territoire et de son histoire et sont composés de signes par lesquels ils adviennent, des indications sur l'identité et la spécificité des lieux composés d'éléments devenus emblématiques. En ce sens, pour certains participants, tout ne fait pas paysage ainsi que l'attestent dans l'une des définitions, la mention à « la richesse naturelle et patrimoniale » ainsi que l'intervention

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

de l'un des participants pour qui des environnements « monotones » telles les forêts de résineux des Landes, ne peuvent pas faire paysage.

Des paysages associés à une idée de cohérence, d'harmonie et de diversité perceptible avec l'ensemble des sens

Ainsi, les paysages reposent globalement sur une idée d'harmonie cohérente entre des éléments vivants ou non et qui sont d'une grande diversité à l'image des contrastes formés par le causse et sa faille marneuse, la vallée du Dourdou et les vallons du rougier situé autours de Saint-Julien. L'un des participants a notamment recouru au terme « d'irrégulier » pour qualifier les paysages qu'il affectionne caractérisés par une complémentarité esthétique entre des haies, des prairies, lesquelles forment un bocage et des forêts (principalement des feuillus dans la vallée du Dourdou, rougier de Saint-Julien et faille marneuse et peuplements mixtes voire peuplements plus ou moins ouverts de résineux en milieu karstique). Cette harmonieuse diversité peut par ailleurs être découverte par d'autres sens que la vue : « ce que je vois, ce que je sens, ce que j'entends ». Plusieurs participants ont d'ailleurs fait remarquer que tout l'éventail sensoriel était sollicité pour découvrir les paysages de la commune de Rodelle dans toute leur complexité. Des éléments considérés comme du patrimoine ont également été cités. Il s'agit principalement d'objets associés à une fonction spécifique : le hameau, le village, l'église, la cazelle, le muret.

Des paysages de la commune très appréciés

Les paysages auxquels tiennent les participants à la concertation sont multiples et mettent en avant la complémentarité des éléments qui le composent et qui reflètent toute l'histoire et l'identité des habitants de la commune. Globalement, les paysages ont peu évolué depuis plusieurs décennies, excepté aux alentours de Bezonnes, dans certaines parties du causse qui ont tendance à se boiser, tout comme l'adret de la vallée du Dourdou.

Un héritage patrimonial très présent sur les pelouses sèches du causse et la faille marneuse

Parmi les paysages appréciés, le causse a été cité par la quasi-totalité des participants lequel est composé en plusieurs parties : au nord, au niveau de la vallée du Dourdou, il est composé de grandes parcelles alternant cultures et prés dédiés au bocage. Ces parcelles touchent le causse de Lagnac séparé du causse de Bezonnes situé au sud de la commune, par la faille marneuse et son bocage dense et boisé dont une partie appartient (ou appartenaient) à la collectivité (les sectionaux formés par de petites parcelles rectangulaires). La richesse patrimoniale du causse a également été mise en avant par l'essentiel des participants qu'elle soit visible depuis les parties karstiques du causse ou depuis les marnes plus tendres. On peut en réaliser une cartographie pour illustrer cette structure horizontale.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

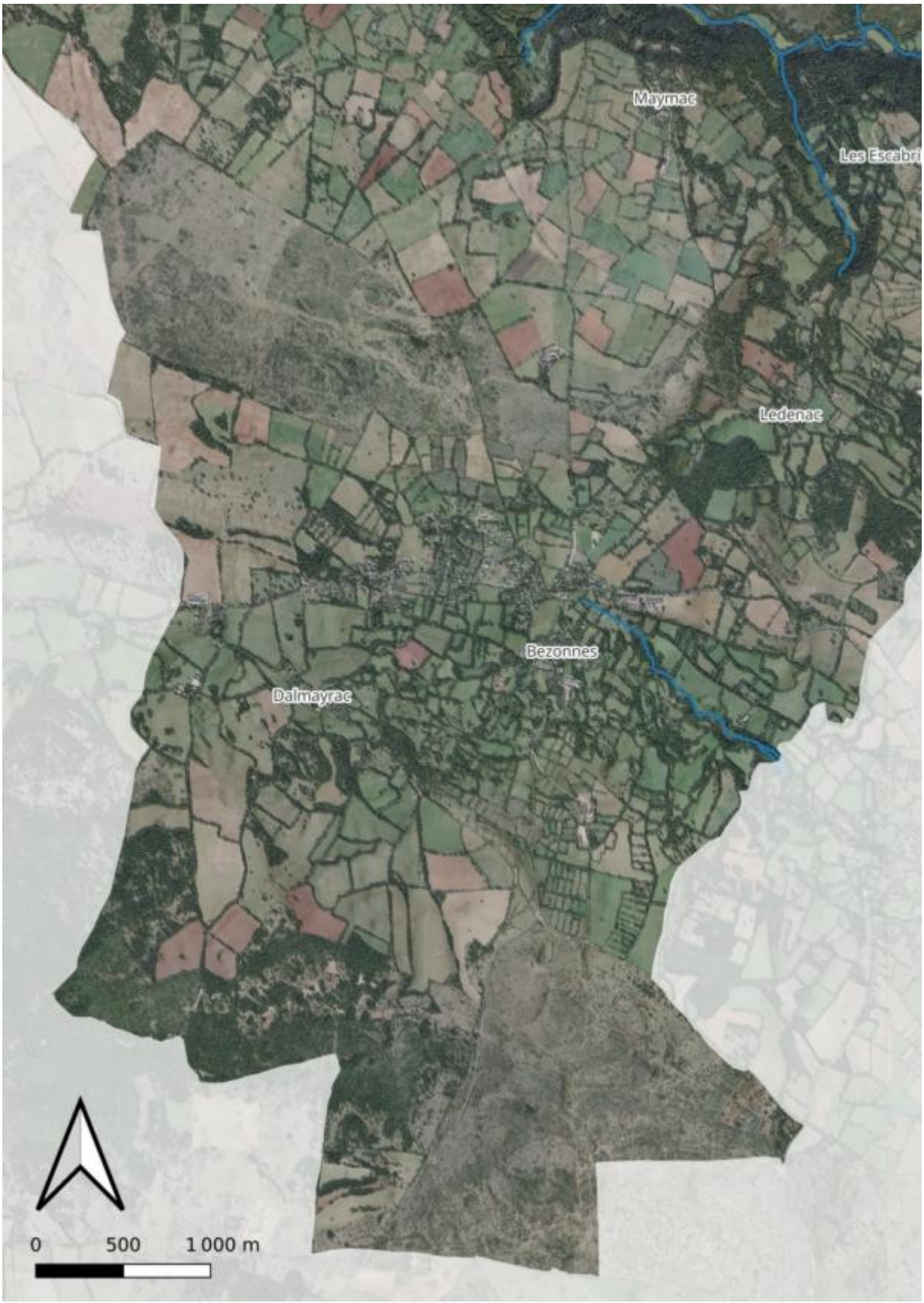

Ainsi, les participants ont cité les sectionaux et les bocages situés sur la faille marneuse, les grandes parcelles observables entre le causse de Lanhac et la vallée du Dourdou dont l'emblème est le domaine

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

de la Goudalie, les murets de pierre sèche, cazelles sur les pelouses de plus en plus envahies par les genévriers (un participant a utilisé le terme de cades pour les désigner) qui raconte la vie des habitants caussenards à différentes époques. Ce patrimoine vernaculaire fait l'objet de restaurations par l'un des participants qui ont été saluées et qualifiées de « bonne initiative ». La rareté de l'eau sur le causse a également été mentionnée par une personne qui a donc rappelé la présence de marres autour de Delmeyrac et Bancalis (en fait à proximité de Saint-Cyrice). Sa richesse patrimoniale en fait une entité paysagère chargée d'emblèmes appréciée également pour le sentiment de solitude et de liberté que procure sa découverte et sa contemplation. Il y est cependant facile de s'y perdre et c'est pourquoi une personne a indiqué que la présence de petits résineux autres que les genévriers pouvaient constituer des repères et de ce fait, être salutaire.

La vallée du Dourdou, une mosaïque de milieux contrastés

L'alternance des prairies, des vignes et des bois denses considérés comme sauvages du fait de leur diversité qu'on explique par leur proximité au Dourdou et à sa ripisylve luxuriante a été citée à plusieurs reprises au cours du premier atelier. Cette vallée qui marque une rupture entre le rougier de Saint-Julien et le causse Comtal semble refléter la diversité et les contrastes des paysages de la commune mis en avant à plusieurs reprises. On peut y voir un ubac abrupt et boisé qui tombe directement dans le Dourdou et sa ripisylve le rendant discret, et un adret où ont été implantées des cultures de vignes sur des terrasses dont certaines sont masquées par la végétation en développement, des prairies et des forêts ouvertes de chênes pubescents. Puis, en se dirigeant vers Villecomtal, la vallée est moins encaissée et laisse à découvert les terres rouges de part et d'autre du Dourdou sans qu'aucun plateau calcaire n'en surplombe le versant orienté nord comme au niveau des Prades. En fond de vallée se dessine une petite plaine alluviale composée de prairies dédiées de manière alternée à l'élevage et aux cultures. Les participants ont chacun une vision très personnelle de la vallée et en ont cité chacun des aspects différents. Certains ont évoqué « les vignes » qu'on aperçoit depuis les places de stationnement destinées aux visiteurs et les « berges du Dourdou bien entretenues », d'autres ont souligné l'aspect sauvage et luxuriant en fond de talweg et de l'immersion dans un milieu formant un monde à part, d'autres encore ont mis l'accent sur certaines espèces végétales qui s'y épanouissent (« les superbes hêtres », « l'ail des ours »). Cette diversité peut être illustrée par une cartographie de l'activité de photosynthèse de la vallée du Dourdou aux environs de la centralité qui a donné le nom à la commune.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

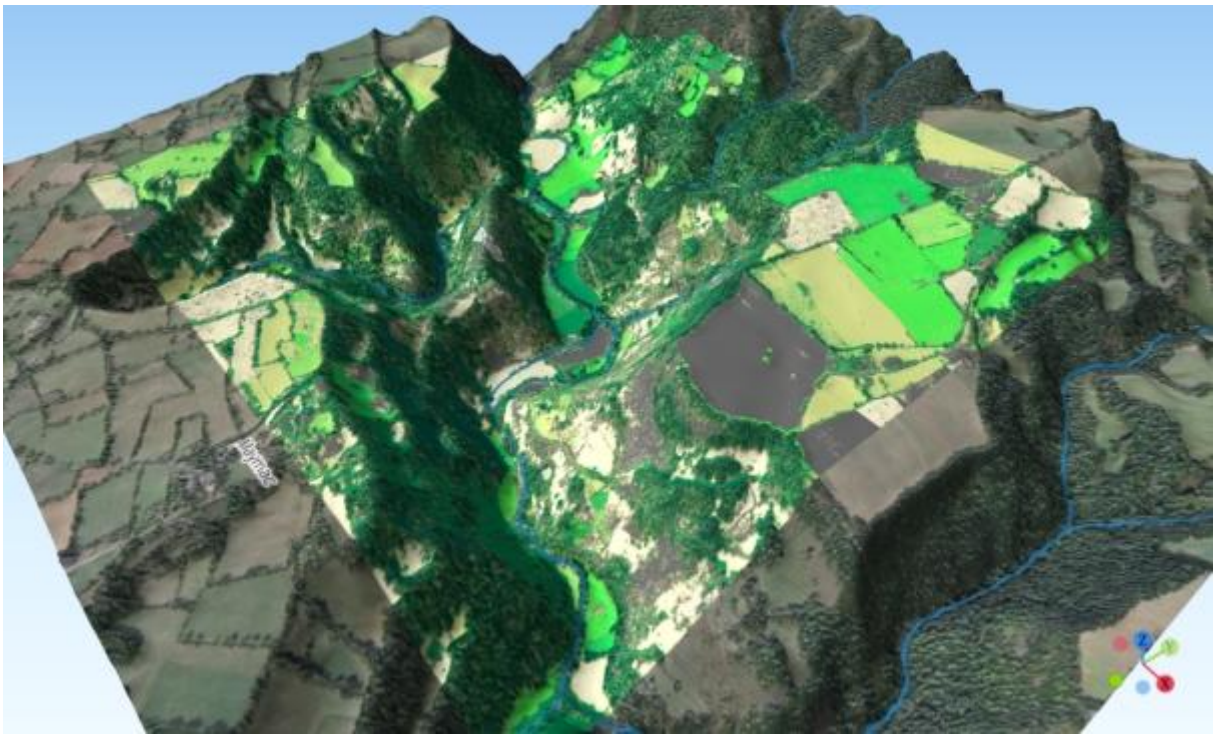

Les vallons fertiles du rougier de Saint-Julien

L'agriculture dynamique des terres plus fertiles du rougier a été citée par l'un des participants. Cette partie de la commune vallonée et accueillante contraste avec les terres arides du causse où l'eau est rare ainsi que le montre cette cartographie du bassin versant de la vallée du Dourdou au niveau de la commune de Rodelle.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

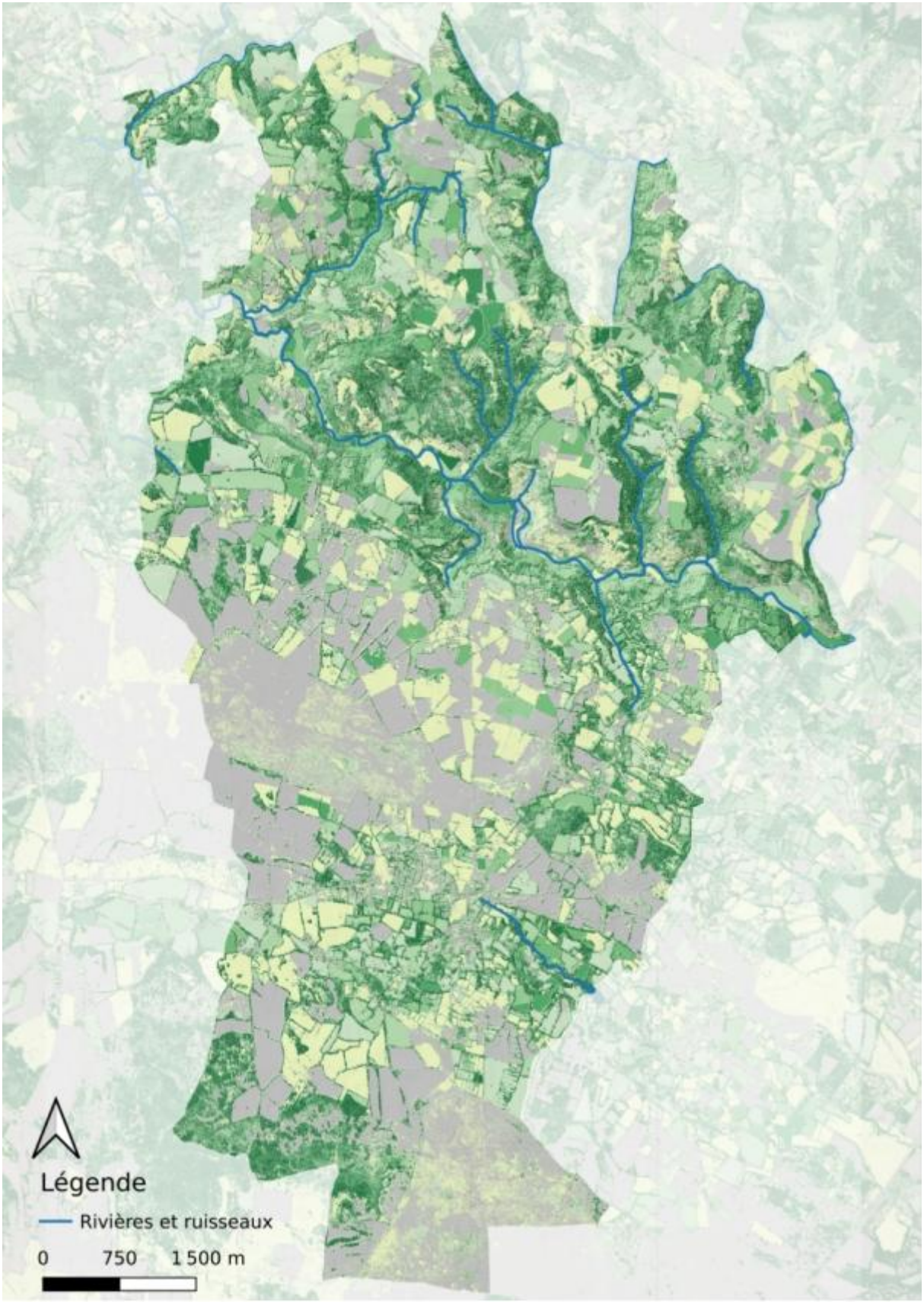

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Enfin, cette entité correspond à la description de paysages appréciés donnés par certains participants : « Vue dégagée sur un espace verdoyant et vallonée », « Prés ou prairies naturelles avec des terres plus profondes des haies dans lesquelles les arbres deviennent centenaires ».

Rodelle, centralité emblématique au cœur de la diversité des paysages de la commune

La principale centralité de la commune est implantée au niveau d'un véritable carrefour entre les différentes entités paysagères identifiées au cours de ce premier atelier. Située au cœur de la vallée du Dourdou sur un éperon rocheux, elle occupait jadis une fonction défensive et bénéficiait des atouts des deux parties de la vallée du Dourdou : les terres plus fertiles au nord, les pelouses sèches et bocage sur marnes pour les activités agropastorales au sud. Tous les participants ne l'ont pas évoqué lorsqu'il était question de parler des paysages aimés (alors qu'ils l'ont fait beaucoup plus massivement lors du deuxième atelier), comme s'il s'agissait d'une évidence. Le village est considéré embelli lorsqu'il est mis en valeur par son fleurissement et ses maisons bien restaurées, et lorsqu'il conserve son aspect authentique que d'après l'un des participants, certains villages ont perdu (conques et Belcastel labellisés « plus beaux villages de France » ont été cités comme trop artificiels, superficiels). La vue qu'il est possible d'admirer depuis le rocher de Rodelle a été citée et constitue un paysage emblématique de la commune, tout comme les anciennes terrasses présentes sur le flan orienté sud de la vallée creusée par l'affluent du Dourdou à l'origine de l'éperon rocheux sur lequel Rodelle est implanté.

Les dynamiques paysagères non souhaitées

Les paysages de Rodelle, ainsi que l'attestent les photographies aériennes des années 1960, ont globalement peu évolué. On observe ainsi peu de remembrements, et un parcellaire resté quasiment identique. Même si les participants ne l'ont pas évoqué, certaines parcelles karstiques ont cependant été concassées et mises en culture ainsi que l'attestent les comparaisons de photographies aériennes.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Reste à savoir de quelle manière cette dynamique paysagère est perçue par les habitants.

Des dynamiques observées à l'origine d'éléments considérés comme dégradants d'un point de vue paysager existent néanmoins, et certaines suscitent des avis divisés. Elles concernent principalement l'habitat, les friches industrielles et artisanales (même si les participants ont souligné qu'elles étaient très peu présentes sur le territoire), et enfin, les parties de la commune notamment sur le causse qui ne sont pas entretenues et qui sont de ce fait caractérisées par la fermeture de leur milieu du fait du développement de la végétation.

Un enfrichement problématique

Les parties les plus concernées par l'enfrichement sont situées sur le causse dont les sols karstiques rendent en de nombreux endroits difficiles les monocultures de céréales ou d'autres variétés destinées à l'alimentation animale (fourrage) et leur intensification. On constate ainsi le développement d'une végétation de plus en plus dense en particulier dans la partie ouest du causse de Bezonnes responsable d'une altération de sa qualité patrimoniale (dégradation des murets, cazelles, dolines empierrées et plus généralement de la marque de l'agropastoralisme) en plus d'entrainer des risques d'incendies. Les mêmes phénomènes peuvent être constatées au niveau des terrasses calcaires construites sur les terres rouges de l'adret de la vallée du Dourdou. Cependant, l'un des participants a fait remarquer que l'entretien des paysages dans lequel l'agriculture joue un rôle central représente d'importantes quantités de travail que les paysans assument en grande partie, malgré l'intervention de la commune et de la communauté de communes dans l'entretien des haies. L'enjeu des activités autour desquelles le territoire est organisé est de nouveau posé ; car l'entretien des paysages dans les territoires en particulier ruraux ne peut constituer une finalité. Rappelons que les paysages dont les habitants de la commune de Rodelle héritent n'ont pas été façonné à des fins esthétiques mais témoignent en réalité d'un certain mode de vie et d'un rapport au territoire qui évolue au fil des années. C'est ce mode de vie que la concertation sur les paysages vise à interroger. Ainsi, en partant des paysages que les habitants souhaitent maintenir et des dynamiques qu'ils

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

souhaitent éviter, on peut en déduire la pertinence d'inciter d'autres paysans à s'installer dans les différentes parties de la commune à condition que leurs pratiques soient cohérentes avec les caractéristiques culturelles, historiques et physiques de leur terre d'accueil (en l'occurrence les terres caussenardes ou l'adret de la vallée du Dourdou).

On note enfin, que pour l'une des personnes, les paysages caussenards ne comptent pas parmi ceux qu'elle apprécie le plus, et qu'une autre a souligné les difficultés à cultiver ces terres trop empierrées.

Habiter dans la commune de Rodelle, des avis divers

Les habitants de la commune de Rodelle effectuent pour la plupart un trajet quotidien vers une autre commune pour se rendre sur leur lieu de travail (les données ne permettent pas d'affiner l'analyse en tenant compte des personnes plus mobiles du fait de leur activité professionnelle), notamment à Rodez, Bozouls et Espalion ce qui en fait une commune en partie résidentielle. Ce constat est cependant loin d'être tranché car environ le quart des actifs qui habite la commune y travaille également. À titre de comparaison, ce chiffre s'élève à quasiment 50 % pour la commune de Bozouls et presque 68 % pour Espalion qui concentrent en leur sein de nombreuses activités économiques (d'après les données diffusées par l'AREC Occitanie dans TerriSTORY). Ces éléments mettent en évidence l'interdépendance et la complémentarité des communes entre elles, la nécessité de penser les projets de territoires à différentes échelles et donc d'interroger les manières d'habiter dans les différentes communes situées dans le périmètre géographique du PETR.

Ainsi, trois centralités principales peuvent être identifiées, chacune associée à une entité paysagère bien définie : Saint-Julien de Rodelle situé dans le rougier au nord de la commune et dans l'air de rayonnement de Bozouls, Espalion et Rodez ; Rodelle au cœur de la vallée du Dourdou ; et enfin Bezonnes, plutôt drainé par l'agglomération ruthénoise et Marcillac, entouré des grands domaines caussenards qui ont su bénéficier de la complémentarité entre le bocage fertile de la faille marneuse et les pelouses sèches en milieu karstique. À Saint-Julien de Rodelle, le développement du secteur résidentiel est globalement limité, tout comme à Rodelle marqué de toute façon par des contraintes physiques et patrimoniales rédhibitoires. C'est donc à Bezonnes, en marge de l'organisation première du village ancien que les pavillons sont construits sur de grandes parcelles caussenardes. Cette cartographie tend à montrer l'organisation spatiale du développement des habitations à Bezonnes.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Or, cette dernière suscite des avis opposés. Certains mettent en avant le manque d'intégration paysagère des lotissements densément habités de Sébazac et donc l'intérêt des grandes parcelles, d'autres le gaspillage de foncier par opposition aux manières de construire d'antan dont les habitants ont hérité et dont les villages anciens sont l'incarnation la plus parfaite ; d'autres encore notent l'importance des surfaces sur lesquelles les dégradations paysagères qui « défigurent notre causse » ont lieu.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Ces contradictions mettent en évidence une problématique connue de longue date à laquelle la loi climat et résilience dernièrement adoptée par l'Assemblée et le Sénat tente d'apporter des réponses avec le concept de zéro artificialisation nette et qui peut se formuler en mettant bout à bout les différentes remarques opposées de l'ensemble des participants.

- Gaspillage du foncier agricole,
- Beaucoup de surface utilisée pour loger en définitive peu de monde,
- Mitage sur des terres riches en habitat pour les autres êtres vivants à forte valeur patrimoniale et paysagère,
- Meilleure intégration paysagère sur de grands terrains arborés, par opposition aux habitations de type « cages à poules » pour reprendre l'une des expressions d'un des participants, comme on peut en trouver à Sébazac,
- Possibilité pour les habitants de disposer d'un grand espace de vie et pour la commune de proposer des logements attractifs pour l'accueil de nouvelles personnes.

On peut ajouter à cette liste parmi les enjeux soulevés par ce modèle d'habitation :

- Modèle de ville nécessitant de grandes surfaces et donc dépendant d'une mobilité fondée sur le recours aux énergies fossiles et à la voiture individuelle,
- Privatisation d'une grande partie de l'espace public qui vient de nouveau soulever dans toute sa complexité le très ancien débat de la gestion durables des communs.

Cependant, poser la problématique en ces termes ne permet pas d'y apporter un dénouement satisfaisant tant que les questionnements plus profonds sur l'organisation globale de la commune de Rodelle dans un contexte de nécessaire bifurcation dans les modes de vie n'auront pas trouvé de réponses claires. Or, la complexité de ces sujets est telle qu'il n'existe aucune solution simple à ces difficultés d'une ampleur inédite. C'est d'ailleurs dans cette complexité que nous avons souhaité entrer dans le cadre de cette concertation. Rappelons simplement que, tout comme pour la problématique de la fermeture des milieux, la question de l'habitat est indissociable des modes de vie qui doivent être pensés dans le cadre d'un véritable projet de territoire lequel doit, certes, s'opérer à l'échelle de la communauté de communes et du PETR, mais aussi à l'échelle de la commune. Jadis, les maisons

comprenaient plusieurs niveaux dont un étage pouvait être consacré au stockage de céréales, châtaignes et autres sources de nourritures faciles à conserver, dans des centralités densément peuplées et concentrant tous les services essentiels puisque les territoires ruraux étaient principalement organisés autour d'une agriculture vivrière non mécanisée et de modes de déplacements n'utilisant que très peu de machines et aucune qui soient alimentées par des énergies fossiles. Le but de cet exemple n'est pas de préconiser un retour aux manières de vivre d'il y a un siècle, mais bien d'illustrer le fait que l'évolution des manières de vivre a nécessairement induit des manières d'habiter différentes, donc un modèle d'urbanisme fondamentalement opposé à celui d'il y a plusieurs décennies. La question de l'habitat montre de nouveau qu'interroger les paysages revient donc bien en définitive à interroger le projet de territoire.

Atelier de cartographie participative

Les principaux enjeux identifiés ont été spatialisés sur une cartographie comprenant une vue satellite sur laquelle figurait le relief représenté par un ombrage appliqué sur un modèle numérique de surface construit avec les données LIDAR, que l'IGN a récemment publiées, les ruisseaux et rivières, routes et chemins ainsi que les bâtiments représentés selon leur date de construction.

En voici les résultats.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

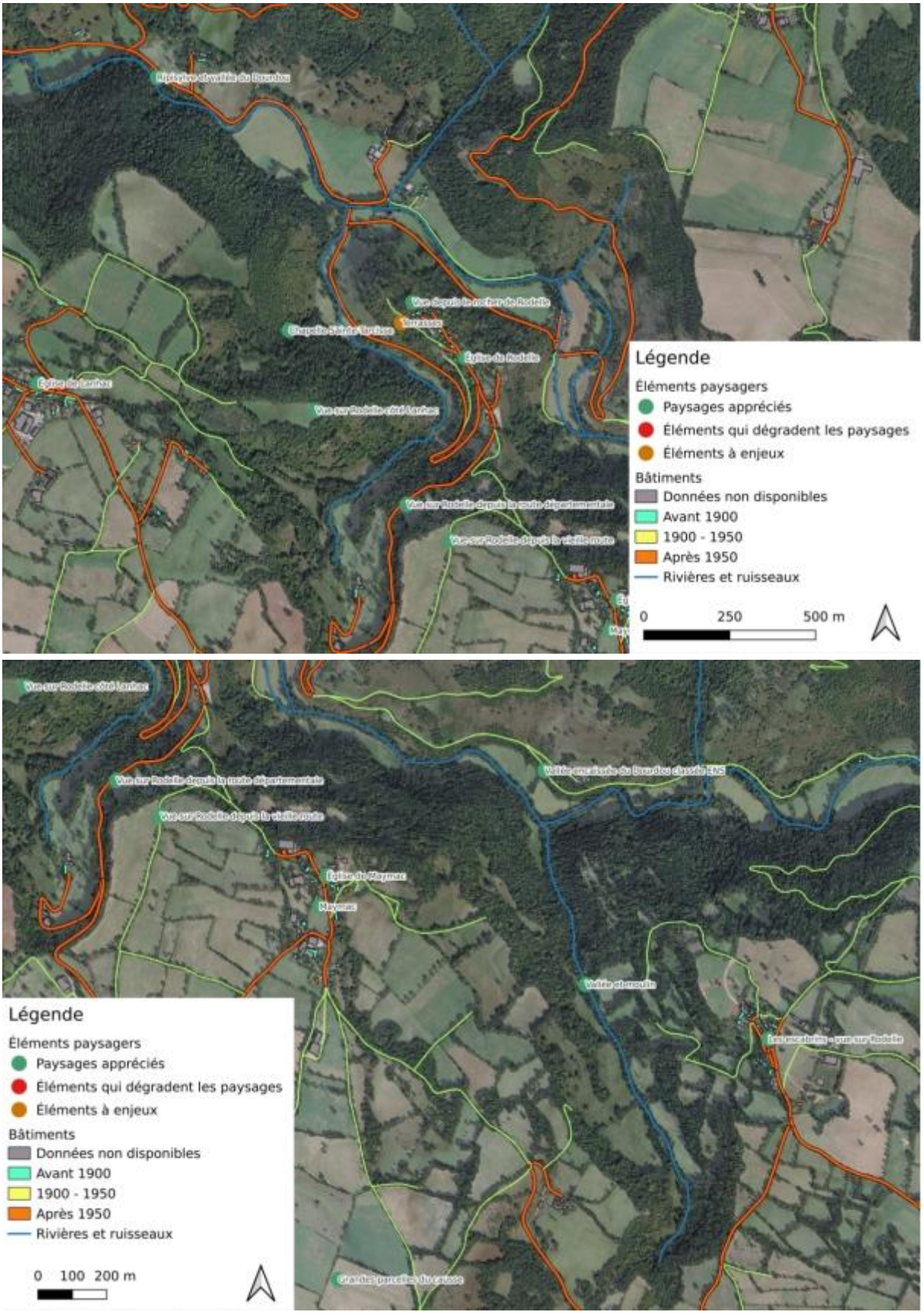

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

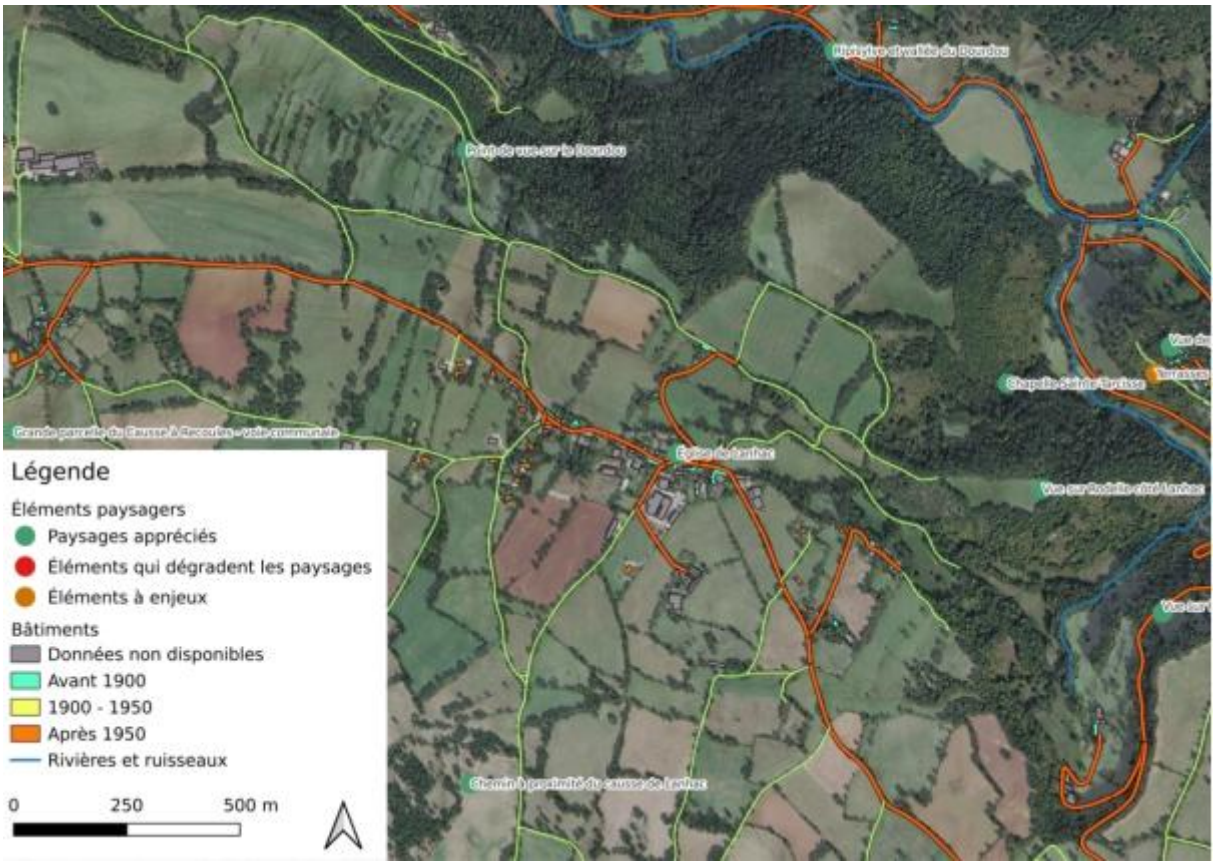

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

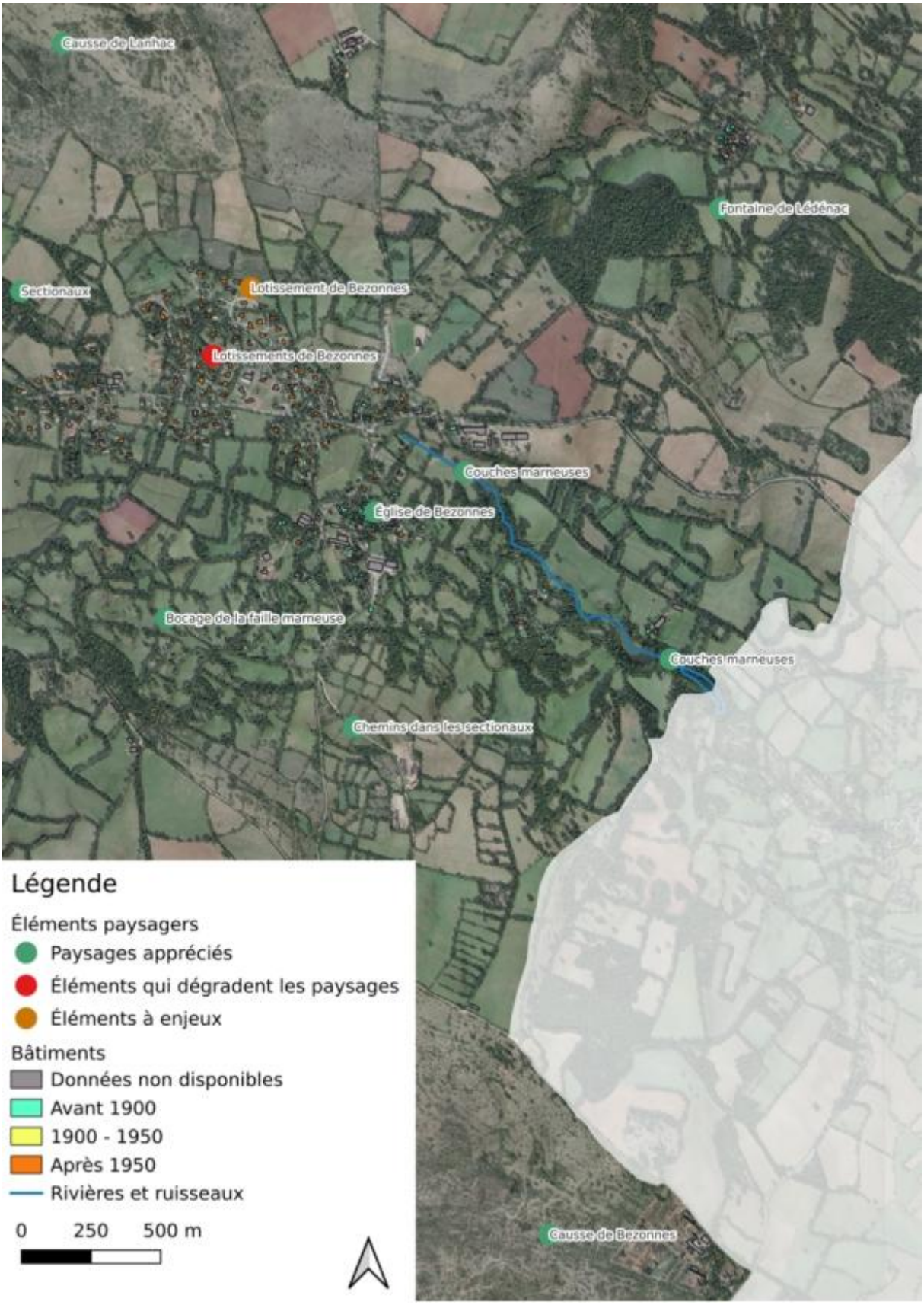

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Deux groupes y ont associés des enjeux que nous représentons ici.

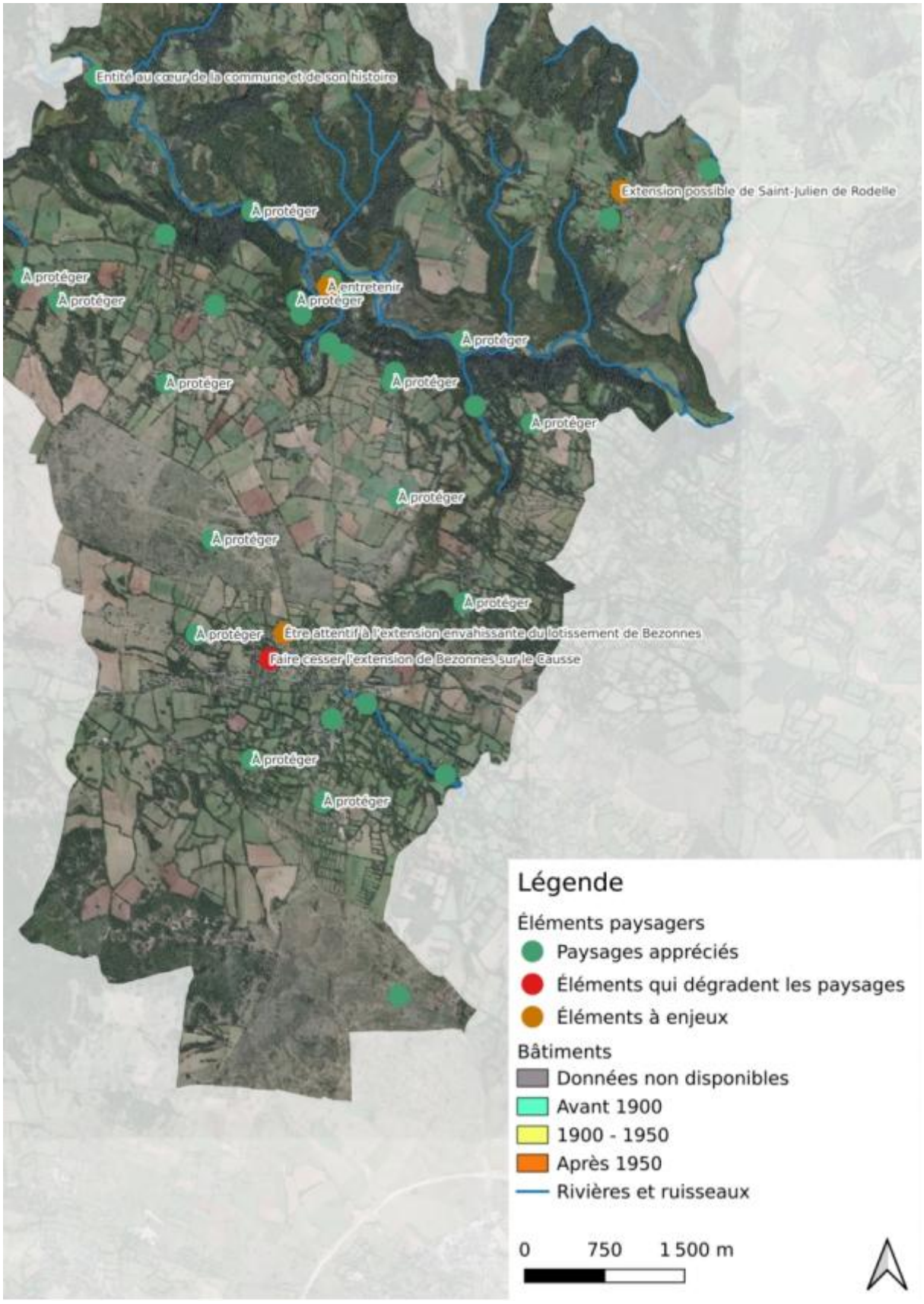

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Articulation entre les paysages, la stratégie énergétique et le projet de territoire

Comprendre l'organisation géographique et historique de la commune de Rodelle à partir des paysages qu'on peut y observer et du regard que ses habitants y portent est une étape nécessaire à un enclenchement aussi serein que possible de la transition énergétique et écologique, un défi dont on peine encore (y compris les experts du système Terre et de la résilience des territoires) à mesurer la complexité et la profondeur des mutations qu'elle nécessite. En effet, l'approche paysagère destinée à analyser les rapports entre êtres humains et leurs interactions avec le monde qu'ils ont créé permet d'y porter un regard différent et de tenter modestement de mieux comprendre les origines profondes des problématiques auxquelles la commune, comme tous les territoires ruraux de France d'ailleurs, vont avoir à faire face, et de s'attaquer à leur racine. Ainsi, en début d'atelier, les principaux enjeux sous-tendus par les difficultés auxquelles la transition énergétique et écologique vise à apporter des éléments de réponses ont été présentés (Cf. démarche de la concertation).

Les problématiques posées par le rapprochement des unités de production des lieux de consommation

La première question sous-tendue par le rapprochement entre unités de production et de consommation est celle de l'échelle à laquelle il s'applique. Les participants ont en effet fait observer que les pôles résidentiels de la commune ne sont pas les plus énergivores en comparaison des sites industriels ou des lotissements où la population est importante, ailleurs sur la communauté de communes. De plus, certains dispositifs tels que les réseaux de chaleur seraient difficiles à mettre en place sur des endroits où l'habitat est dispersé comme à Bezonnes. En fait, les participants ont certainement mis le doigt sur la nécessité de porter une stratégie énergétique cohérente à l'échelle supra-communale, et de penser les complémentarités entre les différentes entités paysagères mais c'est également le rôle du PLUi en cours et plus généralement de la communauté de communes en tant qu'établissement public de coopération intercommunale ainsi que celui du PETR à travers le plan de paysages. Ainsi, la commune de Rodelle peut apporter une contribution en fournissant certaines ressources permettant d'alimenter des unités de production ailleurs sur la communauté de communes comme le bois issus de l'entretien des haies ou de la coupe de genévriers, ou encore les biodéchets que des agriculteurs dont les exploitations sont situées dans la commune de Rodelle souhaitent acheminer jusqu'à l'usine de méthanisation en projet dans la commune de Bozouls. L'idée n'est pas ici de discuter de la pertinence - ou non - de la mise en place d'unités de méthanisation (certains ont soulevé les difficultés de la ressource en eau induites par la production de gaz, de chaleur ou d'électricité par méthanisation et d'autres éléments de ce type sont à prendre en compte) où qu'elles se construisent dans la communauté de communes, mais plutôt de montrer qu'une transition énergétique nécessite une coopération étroite entre les territoires d'une part, et de raisonner en termes de flux d'énergies et de matières d'autre part.

La deuxième question à poser est d'ordre paysagère. Jusqu'alors, les sites de production énergétique permettaient d'alimenter d'autres territoires extrêmement éloignés, mais représentaient des bouleversements paysagers majeurs (centrales nucléaires, barrages hydrauliques, raffineries de pétroles). Les territoires ainsi alimentés étaient dispensés de modifier leurs paysages par l'ajout de petites centrales produisant de la chaleur, de l'électricité ou du biogaz selon les ressources dont ils disposent et de leurs besoins. L'idée de transition invite à relocaliser une grande partie de nos activités, notamment l'extraction d'énergies dont les humains ont besoin dans leur vie quotidienne. Les participants ne semblaient pas fermement opposés aux projets de centrales photovoltaïques au sol mais les préfèrent sur toiture comme dans de nombreuses communes situées dans le PETR où a eu lieu la concertation. Rappelons à ce titre qu'un projet d'agrivoltaïsme a finalement été abandonné en raison des oppositions qu'il a suscitées de la part d'associations spécialisées dans la protection des

paysages et de la biodiversité du causse, et des conclusions des études que la DDT a menées quant au maintien de l'activité agricole sous les panneaux. En effet, les équilibres fragiles du causse sont déjà mis en péril à cause de son urbanisation du fait de sa proximité avec l'agglomération ruthénoise. Les populations d'oiseaux rares et emblématiques (tels les œdicnèmes criards) notamment connaissent déjà une chute spectaculaire. Évoquer ce projet et ses conséquences s'il s'était concrétisé rappelle la nécessité de recourir à une approche systémique pour traiter les enjeux de la transition énergétique plutôt que d'appréhender les difficultés - en l'occurrence production EnR, problème climatique et problème d'effondrement du vivant - indépendamment les unes par rapport aux autres. Dans ce cas précis, on ne tient compte que de l'aspect climatique en négligeant les problèmes de pollution, dégradation des sols et biodiversité qui font partie des conditions d'habitabilité de la planète. Quant à l'implantation d'éoliennes certains avis trahissaient une opposition plus tranchée. Des projets de centrales éoliennes potentiellement implantées sur le causse de Lanhac avaient également été finalement avortés pour des raisons similaires.

Des unités de production pourtant nécessaires à la sortie des énergies fossiles

Il est donc nécessaire de définir les modes de production énergétique en fonction des caractéristiques paysagères du territoire, des habitats et des ressources dont il dispose afin de sélectionner les filières de production les plus pertinentes. Il est également primordial de s'interroger sur les quantités d'énergies auxquelles la commune souhaite contribuer à produire ainsi que les usages associés et de porter un questionnement sur le pilotage des projets d'installation de nouvelles unités (portage industriel ou coopératif etc.). Ce constat met de nouveau en avant la pertinence de porter une stratégie énergétique globale à d'autres échelles et de planifier sa mise en œuvre plutôt que d'avancer au grès des opportunités foncières et économiques. Pour cela, on peut imaginer recourir à la méthode suivante :

- Définir les puissances à installer sur la commune. Leur niveau dépend d'une part des objectifs de la stratégie nationale SNCB, de celle de la Région, le SRADDET, et de la manière dont ces objectifs seront déclinés dans le territoire de France et d'Occitanie, et d'autre part du niveau de réduction de la consommation énergétique visée par la communauté de communes,
- Définir éventuellement les ressources dont dispose le territoire qui peuvent être utilisées pour alimenter des unités de production situées sur d'autres communes et en évaluer le potentiel et les impacts (le déplacement de matière de territoires vers d'autres peut poser problème),
- Définir les types d'énergies que nous souhaitons produire (électricité, biogaz, chaleur etc.), pour quels usages, dans quels secteurs,
- Calculer les potentiels des différents types EnR sur la commune en partant des scenarii les moins impactants (par exemple, quel est le potentiel de solaire thermique et photovoltaïque sur les toitures et parking de la commune en tenant compte des contraintes patrimoniales et des difficultés de raccordement au réseau électrique). Les méthodologies de calcul devront être définies avec soin et être coconstruite avec les acteurs disposant de compétences spécifiques sur le sujet. Pour l'instant, le PETR est en train d'en mettre une au point en recourant aux données LIDAR de l'IGN dont on peut extraire les caractéristiques des toitures (pente et exposition),
- Définir les usages associés à ces énergies (chauffage dans les bâtiments, artisanat, agriculture, industrie, mobilité etc.) au regard de leur utilité sociale (à définir démocratiquement) et de leur niveau de consommation,

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

- En déduire les filières de production les plus pertinentes pour la commune de Rodelle et quelle quantité d'énergie produire,
- Organiser le pilotage de ces projets en concertation avec les habitants et les associations locales.

Notons enfin que la déclinaison par commune des puissances installées dépendra de la stratégie énergétique portée à l'échelle de la communauté de communes ainsi que des activités (notamment économiques) et des politiques d'attractivité mises en place dans les communes situées à proximité.

Réduire la quantité d'énergie consommée repose en grande partie sur l'évolution des modes de mobilité

D'après les données de l'OREO diffusée par l'AREC Occitanie dans TerriSTORY, Rodelle est la commune de la communauté de communes où les dépenses moyennes de carburant pour la mobilité par ménage en 2018 ont été les plus importantes. Malheureusement, nous ne disposons pas de données plus récentes, et il faut sans doute également tenir compte des disparités qui existent à l'intérieure même de la commune très étendue et organisée en trois principales centralités. Il n'en demeure pas moins que la question de la mobilité se pose (comme dans l'essentiel des territoires ruraux), avec une certaine intensité. Dans l'hypothèse où des réductions de consommation énergétique dans les transports de personnes auront été réalisées, les quantités de production d'énergie nécessaires seront d'autant moins importantes. Les participants ont proposé plusieurs solutions :

- Les transports en commun malgré les difficultés induites par les caractéristiques de l'habitat propre aux territoires ruraux,
- Le covoiturage,
- Le recours à des modes de déplacement plus sobres (vélo notamment).

Cependant, compte-tenu du fait que Rodelle est un territoire résidentiel, donc dépendant des communes situées à proximité pour les questions d'emploi et d'accès aux services et commerces, la question de relocaliser certaines activités s'est alors posée.

Globalement les participants se sont montrés opposés à l'implantation de zones industrielles, artisanales et commerciales sur le territoire. D'autres ont rappelé que les habitants de la commune ont choisi d'y habiter pour la beauté de ses paysages et que la proximité aux commerces et aux services nécessite d'habiter dans des zones dans lesquelles la population est plus concentrée et donc là où l'implantation de ces services et commerces a du sens. De plus, rien n'indique que d'éventuels emplois créés seraient occupés par des habitants de la commune. Il semble que des tensions (au sens d'une problématique, d'un enjeu et non d'un éventuel conflit) liées au caractère résidentiel de la commune ont émergé lors de la concertation et peuvent être mises en évidence en partant des perceptions que les participants ont exprimées sur les paysages de Rodelle. Ainsi, certains affirment ne pas apprécier les résidences pavillonnaires, ou encore « les logements dortoirs », et l'un des participant a rappelé que les paysages s'inscrivent dans le temps, évoluent et ne sont donc pas figés. D'autres enfin, indiquent ne pas être favorables à une éventuelle relocalisation des emplois et des services. Or, comment un territoire à caractère résidentiel (et qui le resterait dans l'hypothèse où les emplois et services ne seraient pas relocalisés) dont les paysages devraient évoluer pourrait ne pas accueillir de nouveaux logements dortoir ?

La question posée ici porte en fait sur le projet de territoire et le sens donné au fait d'habiter ou en l'occurrence de dormir à Rodelle ou d'y vivre une partie de son temps, mais de vivre et de travailler ailleurs. Notons tout d'abord que la présence d'activités ne nécessite pas forcément l'implantation de zones dédiées à une production industrielle et mondialisée ; tout dépend en fait du type d'activités considérées utiles au regard d'une certaine vision du monde et du travail humain.

Enfin, la question de l'habitat rejoint presque directement celle de la mobilité en territoire rural, puisque de son organisation dépend l'accessibilité à d'éventuels services et commerces essentiels à commencer par l'approvisionnement en nourriture. De la structuration de l'habitat dépend également l'accès au lien social et à ce qu'on pourrait nommer la vie de village. En définitive, penser la transition énergétique ne consiste pas uniquement à identifier des leviers d'action en termes de sobriété, efficacité et production énergétique, mais bien d'interroger la complexité des manières de vivre dont les paysages sont l'incarnation, des désirs de chacun et de repenser en profondeur un projet de territoire.

Bozouls

Contexte de la concertation portant sur les paysages de la commune de Bozouls

La démarche de concertation, absolument indispensable à l'élaboration du Plan de Paysage, a fait l'objet d'une réunion publique consacrée à l'analyse de divers enjeux (en particulier ceux qui touchent à la transition énergétique), par l'approche paysagère. Elle a réuni une trentaine de participants dont quelques élus, une première depuis que le PETR organise ces concertations. En outre, la réunion comprenait un certain nombre de participants venus pour affirmer leur opposition au projet de déploiement d'une unité de méthanisation à proximité de la route de Gabriac et de la voie verte, dans le prolongement du projet d'extension de la zone des Calsades. Par conséquent, cette réunion fut différente des autres pour plusieurs raisons :

- Compte-tenu du nombre de participants, et du contexte d'une commune où les dynamiques paysagères en termes d'urbanisme et de développement économique sont significatives, dérouler les ateliers en ayant abordé les enjeux auxquels le Plan de Paysage vise à apporter des éléments de réponses, en si peu de temps, a représenté un véritable défi,
    - Ainsi, le tour de table destiné à inciter les participants à parler d'eux et de leurs perceptions des paysages a été écourté, et certains n'ont pas souhaité s'exprimer,
    - Le dernier atelier destiné à aborder les enjeux que l'analyse paysagère permet de mettre en évidence n'a pas duré suffisamment de temps au goût de la plupart des participants, alors même que les échanges semblaient gagner en précision et en profondeur.
- Le contexte de projet d'extension de la zone des Calsades et du projet de méthanisation font de Bozouls une commune où l'articulation entre paysages et transition énergétique cristallise des affects, et incite les participants, à s'y intéresser d'autant plus,
- Les caractéristiques paysagères de la commune de Bozouls, entre industries, habitat et pastoralisme, permettent d'entrer dans toute la complexité du rapport entre les habitants, leur territoire et le reste des vivants,
- Certains participants venus à l'origine exprimer leur opposition au projet d'unité de méthanisation et dans une certaine mesure à l'extension de la zone des Calsades sont partis en cours de réunion.

Ainsi, l'intérêt et la portée de cette concertation n'ont sans doute pas été suffisamment développées en début de réunion, laquelle consiste à faire s'exprimer les habitants sur le lien entre paysage et projet de territoire (dont la définition est essentielle lorsqu'il est question de transition énergétique) et d'enrichir ainsi les réflexions menées dans le Plan de Paysage et dans les documents de planification. Les projets à l'origine des contestations font ainsi pleinement parti de l'objet d'étude de cette concertation mais s'inscrivent dans une démarche plus *systémique*. En d'autres termes, les dynamiques paysagères constatées et parfois déplorées ont eu lieu dans un cadre, un certain *système* dans lequel

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

interagissent des modes de vie et des rapports de production et une certaine vision du monde, dans un devenir historique dont on connaît la complexité (entre développement industriel, évolution des pratiques agricoles autrefois tournées vers les estives de l'Aubrac ou des pelouses sèches du causse). Or, la démarche paysagère invite à repenser ce cadre, parce que les enjeux de la transition énergétique (dont nous indiquons en quoi elle devrait consister) vont nous y contraindre. C'est aussi l'une des conclusions vers laquelle les résultats de cette concertation semble nous orienter.

Introduction et définition des paysages

Le caractère subjectif de la notion de paysage a été clairement mis en évidence dès le début de la réunion. En outre, ce premier exercice montre que cette notion induit d'emblée une tension entre deux pôles opposés : nature d'une part et activités humaines – comprenons – économie, c'est-à-dire production des richesses matérielles et gestion des flux d'énergies et de matières, d'autre part.

La notion de paysage au cœur de visions très contrastées

La notion de paysage est très polysémique et c'est la raison pour laquelle la première étape de la réunion consiste à inviter les participants à en donner leur propre définition, et de citer un ou plusieurs paysages qu'ils aiment ou au contraire, des éléments qu'ils jugent dégradants. Les résultats obtenus confortent l'idée que le terme de paysage peut être à l'origine de confusions et de malentendus, et que de la manière dont on le conçoit découlent des visions du territoire et de son avenir très différentes.

Parmi les définitions délivrées, il est question des émotions suscitées par ce que la nature (dont on pourrait avoir à définir la signification) présente à nos sens. Les paysages comprennent également des éléments témoins de l'implantation humaine, en particulier des ouvrages en pierres (omniprésents sur le causse Comtal), et des maisons. Les visions modernes viennent s'inscrire dans ce cadre et c'est en effet l'une des interrogations à l'origine de ce Plan de Paysage que celle de la maîtrise de l'évolution des paysages dans les années et les décennies à venir. D'ailleurs, le terme d'équilibre est revenu à plusieurs reprises, pour désigner un point de conciliation entre éléments naturels et artificiels, c'est-à-dire entre production économique et maintien de paysages dits « naturels » ou « anciens », « condition du maintien de la qualité de vie ». Il semble donc que la perception de la notion de paysage dont les participants ont fait part dans le cadre de cette démarche de concertation, provient directement des éléments à l'origine de la manière dont on vit sur la commune de Bozouls, et qui font que le paysage, c'est « ce qu'on peut y vivre » dans sa dimension « sociale », « culturelle » et économique (le terme « travail » a également été employé). Certains participants attachés aux paysages de la commune craignent certes leur dégradation, mais redoutent également la désertification du territoire, son abandon. Enfin, les paysages ont été définis comme un vecteur d'attractivité notamment touristique. Or, si les activités humaines entrent en tension avec la préservation des paysages ou du moins leur évolution dans une direction jugée souhaitable, dans quelle mesure les politiques d'attractivités permettront-elles de garantir cet équilibre auquel tiennent les participants à la concertation ? Comment résoudre ce paradoxe de paysages vecteur d'une attractivité qui, cependant, en menace l'intégrité et dont pourtant, elle dépend ?

Des perceptions des paysages qui posent la question du rapport au monde et de la place de l'humain dans la nature

La question de conciliation entre activités humaines et d'une nature, d'un environnement « à préserver » témoigne de deux dimensions qui semblent irréconciliables : le travail humain (économie), et le lieu de vie (habitat et infrastructures) d'une part, et la nature d'autre part, laquelle comprend des éléments pourtant également façonnés par le travail humain. Ainsi, il semble que plus qu'ailleurs, et c'était prévisible compte-tenu des dynamiques paysagères observées sur la commune de Bozouls, il

existe un dualisme très net entre le concept de nature d'une part à préserver pour sa beauté et sa dimension esthétique, et les éléments artificiels d'autre part jugés dégradants mais nécessaires au maintien d'un certain dynamisme économique et à une série d'usages. Pourtant, nombreux sont les paysages appréciés, reflets de « l'authenticité du monde rural » qui n'existent qu'en raison d'une certaine forme du travail humain, jadis nécessaire à la reproduction des conditions matérielles d'existence. La commune de Bozouls est notamment caractérisée par une diversité de milieux complémentaires, entre marnes tendres de la vallée du Gibrou et pelouses sèches dédiées à l'agropastoralisme ovin. Ces éléments de patrimoine par lesquels adviennent les paysages du causse sont notamment liés aux estives de l'Aubrac (la grange de Séveyrac en est un des emblèmes les plus forts). Les enjeux soulevés par ce dualisme sont en définitive ceux de l'intégration de l'humain dans la biosphère et de leur rapport avec le reste des vivants. En effet, quels sont les paysages qualifiés de « naturels » et ceux qualifiés « d'artificiels » lorsque les uns et les autres ont en fait été façonnés par des humains ? L'une des clés de réponse à cette interrogation réside probablement dans la possibilité de coexistence harmonieuse entre vivants humains et non-humains, entre un paysage qui comprend des « haies » et des « arbres remarquables » et celui transformé pour les dédier à des usages qui rendent impossible cette coexistence entre vivants humains et non-humains (hypothèse à nuancer du fait de la mention aux paysages industriels dont il sera question plus tard).

Ces considérations mettent au cœur des réflexions la question du travail et de la manière dont on oriente l'effort de production. En effet, la notion d'équilibre mise en avant à de multiples reprises met en évidence une tension que seul un changement du cadre de pensée peut dépasser. Si certaines activités économiques mettent en péril les conditions d'habitabilité du territoire pour de nombreux vivants et les paysages auxquels tiennent les Bozoulais, d'autres au contraire en favorisent le maintien et l'épanouissement (l'agropastoralisme ovin sur le causse est à ce titre emblématique). Tout dépend (et c'est d'ailleurs là que réside le point d'articulation entre paysage et transition énergétique) des finalités de la production, de la nature des activités économiques autour desquelles le territoire est organisé, de l'organisation des facteurs de production (capital, salariés, investisseurs, porteurs de projets) et de la gouvernance de cette production (qui décide de ce qu'on produit et dans quelles conditions).

Des paysages appréciés reflets d'un devenir historique complexe

Les paysages de la commune de Bozouls, extrêmement diversifiés, sont appréciés à bien des égards et dans nombre de leurs dimensions. Ils adviennent du fait d'éléments actuellement considérés comme du patrimoine, témoins de manières d'habiter le territoire, différentes de celles d'aujourd'hui (murets de pierre sur le causse et dolines, vestiges de l'agropastoralisme caussenard, maisons de cœur de village, anciens corps de ferme, églises, croix, lavoirs et fontaines etc.), ainsi que de prairies dédiées au pastoralisme, de haies, de chemins ruraux, d'arbres isolés, de boisements etc. La voie verte, jadis occupée par une voie ferrée permettant d'acheminer le charbon depuis Bertholène jusqu'à Espalion, a également été citée à plusieurs reprises. Bordées d'arbres et de haies, elle a fait l'objet d'une requalification paysagère et a été affectée à un usage désormais récréatif et est considérée à ce titre, comme un élément de patrimoine auquel les Bozoulais semblent attachés.

Des dynamiques paysagères non souhaitées

Le développement industriel de Bozouls en fait une commune où les enjeux paysagers sont d'autant plus importants, car il induit d'importantes transformations causées par la construction de nouveaux bâtiments dédiés à la production, l'arrivée d'infrastructures routières plus performantes (déviations de Curlande) pour gérer les flux de matières dont les nouvelles activités économiques ont besoin pour fonctionner (capital et consommation intermédiaire) et le développement de l'habitat

individuel pour héberger les personnes que ce bassin d'emploi attire désormais de plus en plus significativement. Il existe en outre une synergie avec des communes situées à proximité, notamment Espalion, Montrozier (du côté de Gages), Laissac et la Loubière (zone de Lioujas) et en moindre mesure Sébazac, Onet-le-Château et Rodez, à l'origine d'importantes transformations et donc des dynamiques paysagères observées et souvent déplorées (extensions de zones d'activités, implantation de l'habitat, déviations successives entre la zone de la Bouysse à Espalion et Rodez). C'est en fait la déclinaison concrète de la croissance économique (augmentation de la production de richesse) à l'échelle d'un bassin de vie, laquelle est mise en évidence par les évolutions constatées des paysages à l'œuvre au cours de ces dernières décennies. Ainsi, parmi les dynamiques paysagères jugées dégradantes, les participants ont cité la zone des Calsades et le projet de son extension, bien que le rapport des habitants à cette portion de territoire dédiée aux activités économiques semble complexe. On peut citer également le projet d'unité de méthanisation, ou encore la zone commerciale et industrielle de Peyrelebade située dans la commune d'Espalion, sur les corniches nord du Causse en position dominante, et à la limite de la commune de Bozouls (l'analyse des paysages ne peut s'arrêter aux limites administratives des communes). La mention à ces éléments par les participants soulève deux problématiques fondamentales dans le contexte de transition énergétique que les territoires du PETR du Haut-Rouergue devront contribuer à organiser :

- Pourquoi ces dynamiques sont-elles jugées dégradantes (l'hypothèse de l'impossible coexistence entre vivants humains et non-humains induite par ces dynamiques peut être à nouveau mentionnée) ?
- Où se situe l'équilibre auquel aspirent les habitants entre dynamiques jugées dégradantes et maintien des paysages appréciés ?

Par ailleurs, dans l'hypothèse où le développement de l'habitat et des bâtiments dédiés à la production se poursuit, il convient d'être vigilant sur l'implantation et le volume des bâtiments agricoles, dont les toitures en tôle détonnent dans les paysages ruraux de la commune. Par ailleurs, quelques préconisations sur les matériaux de construction pourraient être émises (calcaire du causse, forme des maisons et de leurs toitures etc.). Un participant rappelle notamment qu'il existe une charte de qualité paysagère de la vallée du Dourdou par laquelle Bozouls est concerné et qui n'est pas respectée (peut-être parce que non connue et non animée ?).

En outre, un consensus qui rassemble tous les habitants et les élus peut être établi sur la manière dont certaines haies sont entretenues. Le passage d'une épareuse peut les dégrader fortement par endroit et favoriser la transmission de maladies à l'origine de leur déclin. La question de l'arasement des haies nécessite de faire se concerter les services du département, de la communauté de communes et de la commune, avec les agriculteurs, lesquels sont des acteurs incontournables dans le maintien et les dynamiques d'évolution des paysages ruraux et notamment des paysages de bocage où les haies sont des éléments structurants.

Enfin, sur le causse, le déclin de l'agropastoralisme engendre une fermeture des pelouses sèches causée par le développement du genévrier. En plus de représenter une menace pour les paysages emblématiques du causse Comtal et certaines espèces animales et végétales (enjeux de biodiversités), la prolifération des genévriers engendre des risques d'incendies. Comment parvenir à restaurer les pratiques agropastorales à l'origine de ce patrimoine qualifié dans la charte paysagère de la vallée du Dourdou mentionnée en début de concertation de « relique multiséculaire en voie de disparition » ?

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Quel avenir pour les paysages industriels à Bozouls ?

Plusieurs participants ont mentionné l'existence de paysages industriels, c'est-à-dire de zones dédiées à la production de type industriel considérées comme un élément de paysage à part entière, sous réserve que l'ensemble soit considéré comme cohérent. Ce constat vient nuancer l'hypothèse précédemment mentionnée selon laquelle les paysages appréciés sont ceux qui témoignent d'un autre rapport au monde et au travail qui rende possible une coexistence harmonieuse des humains avec le reste des vivants, voire pour certaines espèces, symbiotique (exemple emblématique de la présence de l'œdicnème criard et de la cardabelle sur le causse Comtal qui ont besoin de milieux ouverts donc de l'agropastoralisme). Cependant, les discussions autour des paysages industriels ont suscité des désaccords et mis en évidence qu'il n'est pas simple de déterminer les raisons pour lesquelles un aménagement devient emblématique au point qu'on vienne du monde entier pour s'y rendre (un élu a donné l'exemple de la tour Eiffel pour indiquer le caractère subjectif de la notion de paysage), ou pour lesquelles il continue d'être jugé dégradant (c'est le cas de nombreuses friches industrielles). La question de la requalification, c'est-à-dire de l'affectation à un nouvel usage, par une transformation de l'élément, peut parfois expliquer qu'un aménagement industriel puisse devenir un élément de patrimoine (c'est le cas de la voie verte qui relie Bertholène et Espalion en passant par la commune de Bozouls).

Atelier de cartographie participative

Cet atelier avait pour but d'esquisser une connaissance des paysages auxquels tiennent les habitants en faisant disposer des gommettes et post-it sur une cartographie de la commune au format A0. Le PETR en a numérisé les résultats afin de produire des cartographies permettant d'en restituer l'essentiel.

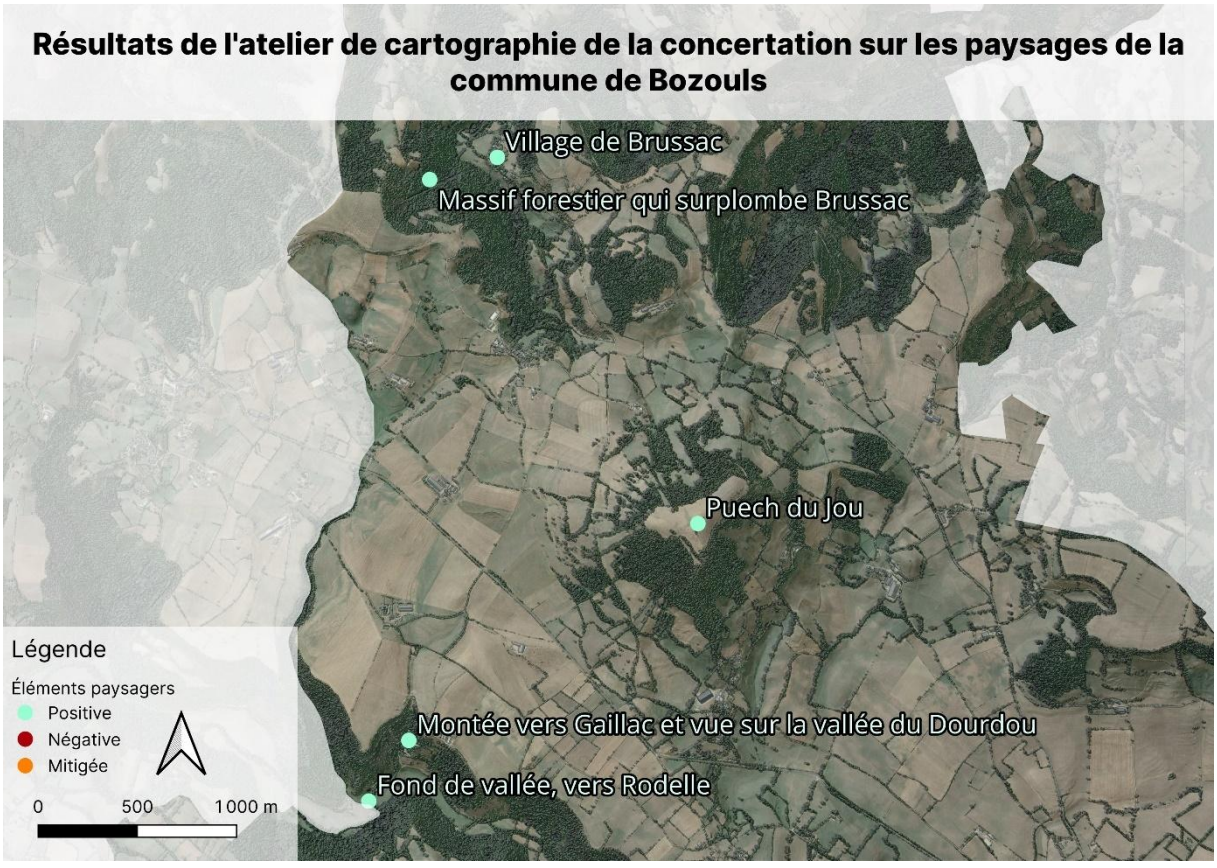

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

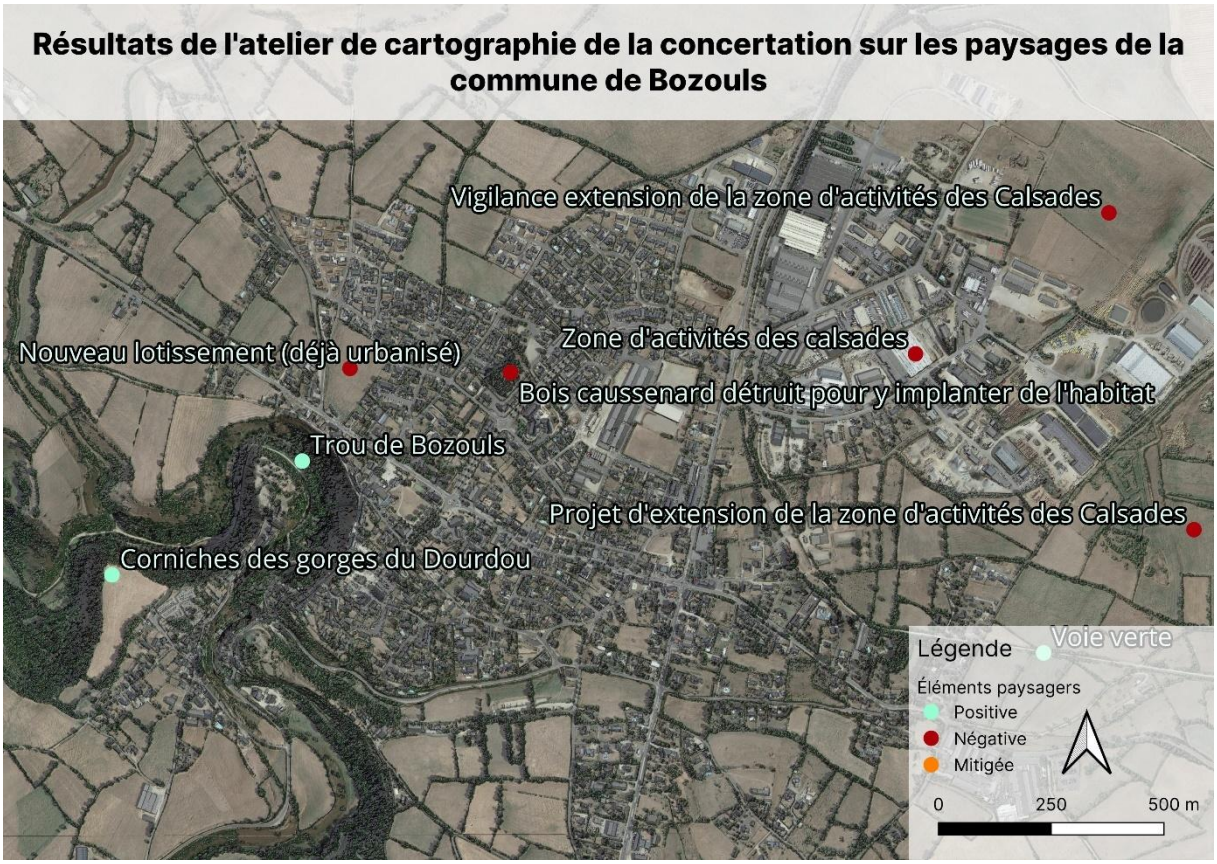

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

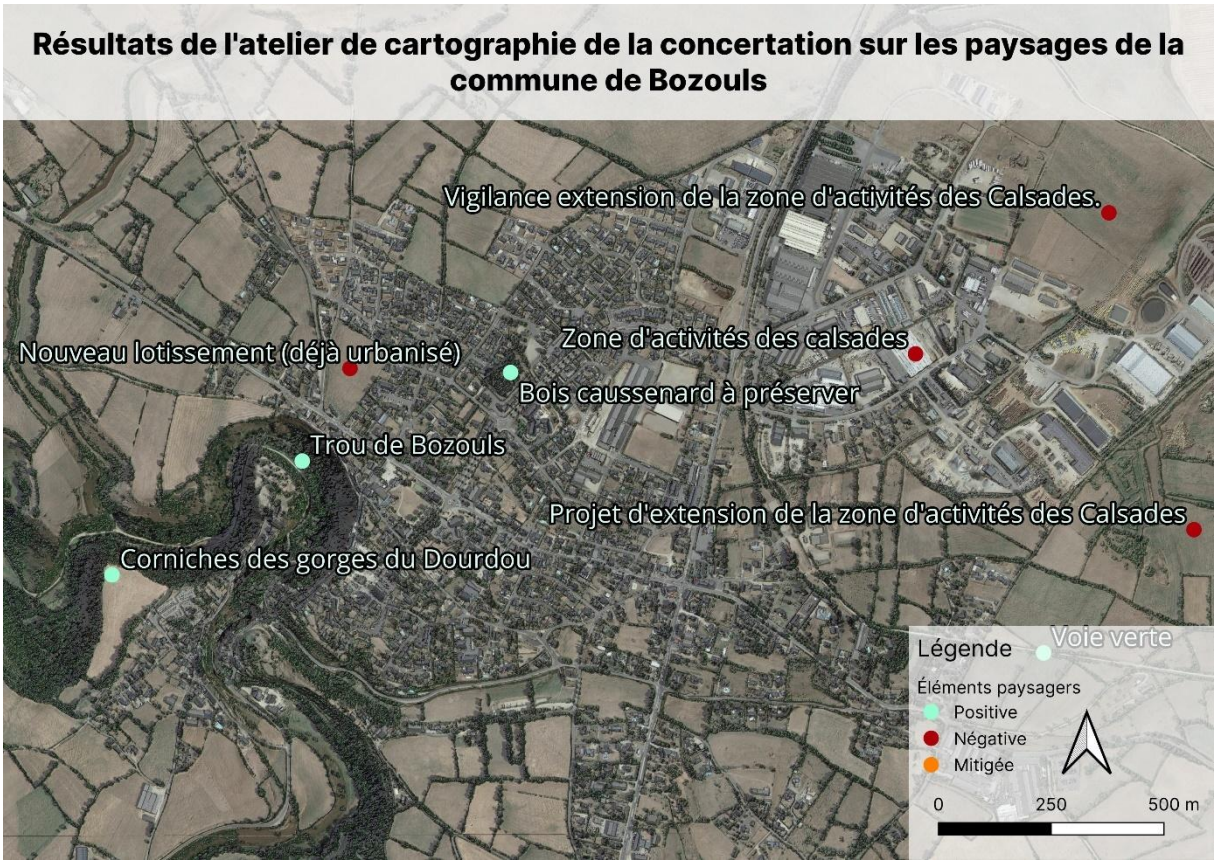

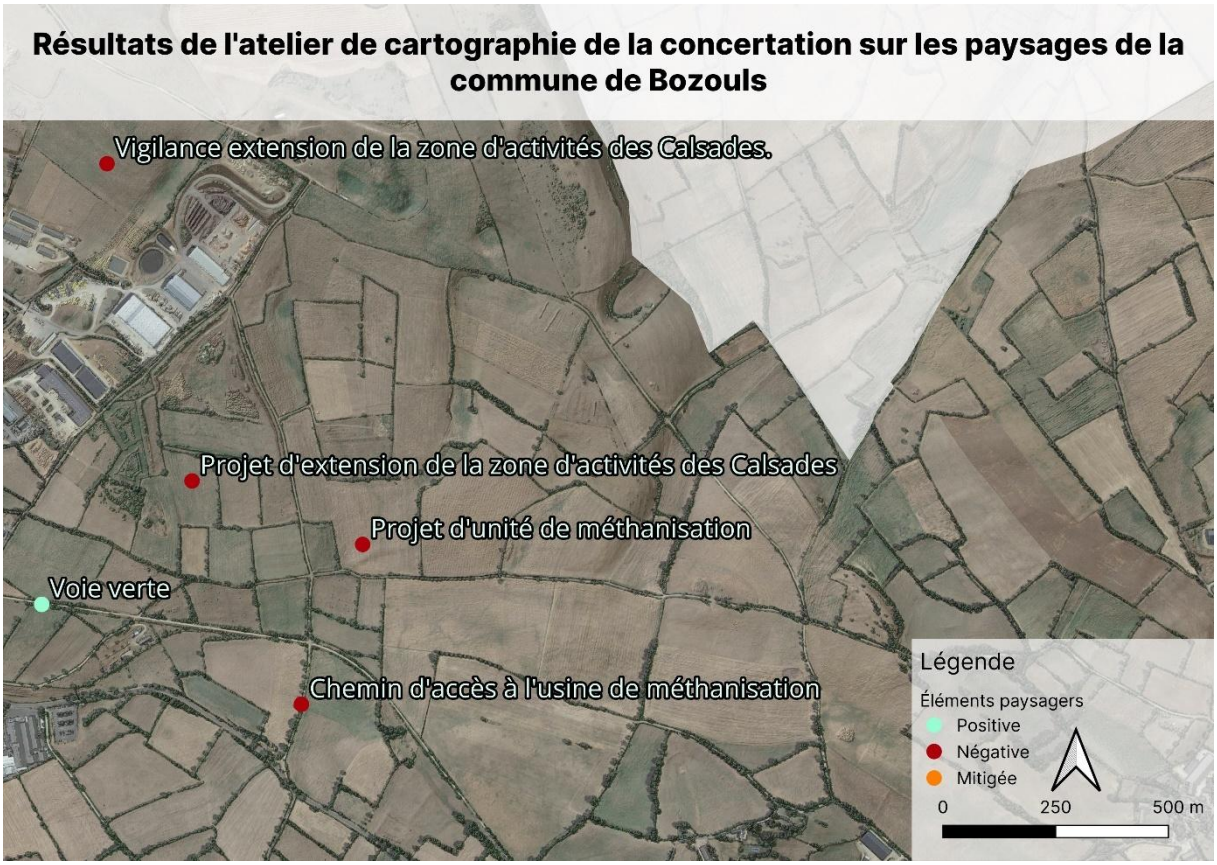

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Articulation paysages et transition énergétique

Les enjeux de la transition énergétique telle que définie dans le cadre du Plan de Paysage porté par le PETR ont été présentés en guise d'introduction au dernier atelier et peuvent être succinctement énoncés :

En effet, l'énergie est une grandeur physique permettant de mesurer l'état de transformation d'un système et selon les transformations que les humains souhaitent opérer, elle prend des formes diverses (faire chauffer un four, faire chauffer une maison, labourer un champ, extraire de l'uranium ou de la baryte etc.). Les raisons pour lesquelles nous y recourons sont à l'origine des transformations à l'œuvre et des dynamiques paysagères qui ont fait l'objet des différents éléments de diagnostics identifiés en cours de mission.

En outre, les lois physiques auxquelles l'énergie est régie contraignent les humains à l'extraire de leur environnement (la quantité d'énergie dans un système isolé est constante), en transformer la nature pour les faire correspondre à des usages et provoquer pour cela des dispersions (des pertes). Lorsque les énergies sont utilisées en grande quantité pour des usages de plus en plus complexes, elles sont à l'origine de déchets liquides, solides et gazeux (parmi lesquels les gaz à effet de serre qui perturbent le climat).

En découle une double contrainte énergétique à laquelle la transition énergétique devra s'attaquer :

- Des ruptures d'approvisionnement énergétiques liées aux baisses de production des produits pétroliers dont nos territoires sont encore tributaires, en particulier dans les transports et l'agriculture, et qui ont historiquement permis leur organisation actuelle,
- Des transformations à l'origine de la dégradation des conditions d'habitabilité de nos territoires (pour les vivants humains et non-humains).

De ces éléments factuels portant sur les notions de paysage et de transition énergétique découlent trois conclusions :

- La transition énergétique équivaut à une descente énergétique et donc matérielle,
- Laquelle nécessite, pour l'organiser, d'interroger les raisons pour lesquelles nous recourons aux énergies,
- L'approche paysagère telle que définie en introduction permet d'introduire ces enjeux auprès des habitants et des élus d'une manière à la fois systémique et abordable.

D'ailleurs, l'analyse met en évidence l'existence de ces enjeux et la dépendance aux produits pétroliers et de manière générale à l'abondance énergétique dont les lois d'ordre physique nous contraindront à sortir (grands axes routiers, zones hébergeant des activités économiques dépendant de flux thermodynamiques importants, habitat étalé éloignés de services nécessitant le recours systématique au véhicule individuel, soit un mode de déplacement où la quantité de matières en déplacement est de très loin supérieure à la masse du ou des passagers).

Enfin, les paysages évoluent selon les finalités de ce pourquoi nous aménageons l'espace et nous transformons en recourant aux différentes sources d'énergie à notre disposition. Il convient donc de partir des finalités des aménagements et de la production économique, puis d'aborder, dans ce nouveau cadre d'analyse, les réalités physiques avec lesquelles composer pour mettre en œuvre ce nouveau projet de territoire (de combien on réduit, dans quels secteurs, pour quels usages et en définitive, que produit-on, en quelle quantité, quels types d'énergie, en valorisant quelles filières de

production et en quelles proportions). Ces réflexions doivent tenir compte du fait que le type d'énergie qu'on souhaite produire et les sources d'énergie mobilisées (chaleur à partir de bois ou de solaire thermique, énergie électrique produite avec les panneaux photovoltaïques, énergie mécanique produite à partir de la combustion de produits pétroliers etc.) sert des usages fondamentalement différents (faire chauffer un four, une maison, de l'eau chaude, construire une maison, faire du terrassement, moissonner un champs de blé, transporter des marchandises etc. etc. etc.). Ainsi, une stratégie énergétique nécessite pour être efficiente et pertinente, d'être planifiée organisée, et c'est aussi le rôle de l'approche paysagère.

Le PETR a mentionné à titre indicatif et en vue d'aider les participants à réfléchir sur le lien entre paysage et transition énergétique, les éléments suivants.

- Quelle agriculture ?
- Quelles activités (économiques et autres) ?
- Quel habitat ?
- Quelle organisation pour moins dépendre de la voiture individuelle ?
- Autres actions de maîtrise de la consommation énergétique (habitat, agriculture etc.)
- Production à partir de source d'énergies renouvelables ? Dans quel secteur, quel type d'énergie, pour quels usages, quelles filières de production valoriser ? En quelle quantité en produire ?

Enfin, compte-tenu de la complexité des sujets et du peu de temps dont nous disposions, les travaux ont été répartis entre les trois groupes de travail.

Mention à la loi APER

M. Calmelly, maire de Bozouls a mentionné la loi sur l'accélération de la production des énergies renouvelables qui invite les communes à faire remonter des zones d'accélération d'EnR par filière de production en vue d'afficher une volonté politique. Ce nouveau cadre juridique tend à complexifier les efforts de planification et favorise une vision imposée unilatéralement par l'État. Ces éléments d'informations permettent d'informer les habitants d'un nouveau contexte juridique avec lequel la commune de Bozouls – comme toutes les communes de France d'ailleurs – devront composer.

Quelques préconisations sur l'agriculture

Les réflexions sur l'agriculture menées dans le cadre de cette concertation mettent en évidence les conflits d'usage qui peuvent découler de la production énergétique. En effet, l'agriculture est un secteur indissociable du rapport entre l'humain, la biomasse, les sols et des finalités pour lesquelles ils sont transformés. Il est ainsi possible de s'en servir pour produire de l'énergie (export de biomasse pour alimenter une unité de méthanisation, consommation de foncier pour installer des centrales photovoltaïques au sol, transformation de la biomasse en agro-carburant etc.), ou pour l'alimentation humaine et animale. Ainsi, les personnes qui ont davantage axés leurs propositions sur la question de l'agriculture et qui étaient invités à définir des objectifs sans se soucier, dans un premier temps, des moyens nécessaires à leur mise en œuvre, ont affirmé leur opposition au recours aux cultures intermédiaires pour alimenter des unités de méthanisation, ou encore au principe de l'agrivoltaïsme. Ils aspirent au développement des circuits courts qui servent une agriculture diversifiée et connectée au vivant (agriculture biologique) et permettant le maintien de trames bocagères préservées et

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

favorables à l'épanouissement du vivant. Ils redoutent que la présence d'une unité de méthanisation d'une taille importante provoque des effets néfastes sur le modèle agricole local. Le système polyculture – élevage est donc à maintenir en valorisant la complémentarité des milieux, laquelle est, de manière emblématique, associée à l'image de la Transhumance depuis le causse Comtal et la vallée du Lot, vers les estives de l'Aubrac. Enfin, la question des cycles biogéochimiques a été indirectement abordée sous l'angle de la méthanisation et de la valorisation de l'épandage des digestats qui suscite des craintes. Peuvent-ils être à l'origine d'un excès de phosphates et d'azotes, et donc de pollutions, en particulier dans les milieux les plus vulnérables (milieux karstiques et risques de pollution des eaux) ?

Une manière de sensibiliser et d'organiser à tout petit pas la transition vers d'autres modèles d'agriculture est la mise en place de jardins partagés vivriers qui forment une ceinture autour des villages de la commune et font la transition avec les prairies. Ces jardins constitueraient également des outils d'animation territoriale et permettraient ainsi de sensibiliser les habitants au rôle clé de l'agriculture dans la reproduction matérielle d'existence et dans le maintien des paysages qui font patrimoine et auxquels tiennent les habitants.

Enfin, il conviendra à l'avenir d'associer les acteurs du monde agricole (chambre d'agriculture, confédération paysanne, agriculteurs, habitants) afin de relever les défis dont il a été question lors de cette concertation. Apporter des éléments de réponses à l'adaptation aux grandes transformations (dérèglements climatiques, sortie de l'ère d'abondance énergétique et des cycles biogéochimiques) nécessite en effet d'importantes évolutions qui ne sont pas sans conséquences pour les agriculteurs et les habitants du territoire, et dont l'organisation nécessite une mobilisation importante. Dans un premier temps, la question de l'attractivité, à bâtir autour d'une production de qualité et respectueuse des conditions d'habitabilité du territoire a été abordée (exemple de l'IGP Laguiole).

Préconisations sur la question de l'habitat

Le modèle pavillonnaire induit nécessairement un recours plus fréquent aux mobilités carbonées ou nécessitant a minima d'importants flux d'énergies et de matières que la transition énergétique consiste pourtant à réduire, ainsi qu'un grignotage progressif du foncier agricole. Il convient donc de grouper l'habitat, de proposer un habitat collectif, lequel peut être desservi, par exemple, par un réseau de chaleur alimenté par de la géothermie. Des panneaux photovoltaïques peuvent en outre être ajoutés aux toitures les plus adaptées. Ces mesures de sobriétés foncières peuvent permettre d'atteindre les objectifs de la zéro artificialisation nette d'ici 2050 (plutôt que d'artificialisation, mieux vaut parler d'imperméabilisation puisque tous les sols sont modifiés par les humains, à commencer par les pelouses sèches du causse). Ces objectifs font écho avec la volonté exprimée d'imperméabiliser les sols le moins possible, de concentrer l'habitat, voirie et autres infrastructures à proximité des services et de veiller dans tout projet d'aménagement, à appliquer le principe Éviter, Réduire, Compenser.

Une demande de poursuite de l'animation territoriale

Certains participants ont regretté que le PETR n'ait pas davantage détaillé les caractéristiques paysagères de la commune de Bozouls et l'organisation du territoire dans son devenir historique qui en est à l'origine (type d'agriculture, géologie et géomorphologie et interaction entre les éléments du système paysage). C'est pourquoi se considérant insuffisamment instruits sur les divers sujets abordés lors de la réunion (potentiels de production énergétique, dynamiques paysagères etc.), ils ont rappelé le caractère indispensable de l'animation territoriale qui peut se traduire par exemple par l'organisation de conférences et débats au cours desquels interviendraient des personnes compétentes sur le sujet. Le PETR, loin de disposer de toutes les compétences nécessaires (et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a fait appel à l'intelligence collective), peut effectivement faire appel à d'autres intervenants.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Saint-Martin-de-Lenne

Située dans la vallée perchée de la Serre, entre causse et vallée du Lot, la commune de Saint-Martin-de-Lenne est concernée par des dynamiques paysagères principalement liées à l'évolution des pratiques agricoles (remembrement, destruction des haies, aplanissement du relief et déforestation). Les résultats de la concertation tendent à montrer le rôle prépondérant de l'agriculture dans l'évolution des paysages.

Introduction et définition des paysages

Les participants se sont exprimés sur des paysages qu'ils aiment, n'aiment pas, ainsi que sur leur vision de l'avenir des paysages en anticipant ainsi les sujets abordés lors du dernier atelier. Cette analyse dissocie les résultats portant sur des éléments de définition et perceptions des paysages, des éléments portant sur le projet de territoire et les enjeux auxquels l'approche paysagère vise à apporter des éléments de réponses.

Le paysage associé au terme de nature

Lors de la concertation portant sur les paysages de la commune de Saint-Martin-de-Lenne, les paysages sont associés au terme de « nature » : « ce que nous montre la nature », « laisser le paysage naturel », « ensemble d'éléments naturels – ou non ». Il est également question de « laisser des haies naturelles ». Les éléments cités lorsqu'il a été question des paysages appréciés ne sont pourtant pas naturels, à commencer par les haies et les prairies. Cependant, parmi les éléments qui font paysage aux yeux des participants, nombre d'entre eux (les forêts de la Gamasse et du causse de Lenne, les haies, les châtaigniers), proviennent en fait des activités humaines, mais qui reflètent des manières de vivre et d'interagir avec l'environnement, différentes des modes de vie contemporains. Ces premiers éléments montrent que les paysages racontent les finalités des aménagements et mettent en perspective un projet de territoire où, en définitive, les dynamiques paysagères souhaitées sont celles qui rendent possible la coexistence entre vivants humains et non humains.

Le paysage reflet des interactions entre les humains et leur environnement

En effet, les paysages permettent « d'identifier, de reconnaître et de caractériser un environnement ». En d'autres termes, l'approche paysagère permet de lire dans l'espace le devenir historique d'un territoire et les activités structurantes autour desquelles il est organisé. Un paysage n'est lisible que s'il reste des éléments solidement établis, de ce qui en fait la spécificité et la singularité. Il indique à quels usages sont affectés ou étaient affectés les différents aménagements, témoins de pratiques culturelles ancrées. Cependant, le recours aux produits pétroliers a permis d'industrialiser des transformations détachées de leur lieu d'implantation, à l'origine de dynamiques paysagères plus récentes qui perturbent cette lisibilité. Elles correspondent ainsi à la définition de la banalisation des paysages en quoi consiste l'uniformisation des usages qui coïncident avec une uniformisation des manières d'aménager et d'occuper l'espace. Dans la commune de Saint-Martin-de-Lenne, les paysages jugés dégradants sont des témoins de la dépendance aux produits pétroliers dont elle est encore tributaire pour de nombreux usages (machines agricoles et mécanisation à l'origine du remembrement, du broyage et du défrichement, transports carbonés rendus plus faciles par la déviation en direction de Saint-Geniez-d'Olt).

Les paysages associés à l'éveil des sens et à l'idée de diversité

Il est apparu au cours de cette concertation qu'un paysage se sent autant qu'il se voit, et qu'il intègre d'autres éléments que ceux que le regard permet d'appréhender. Ainsi, lors de balades accessibles facilement depuis Saint-Martin-de-Lenne, l'ensemble de l'éventail sensoriel est sollicité, et

elles permettent un rapport au monde complexe et connecté avec le vivant. L'immersion dans les paysages de la commune n'est jamais identique selon qu'on se situe dans la vallée ou sur les contreforts du causse de Sévérac, au cœur de la Gamasse, et varie considérablement au cours des saisons. Cette diversité historique entre calcaires où les bâtiments sont implantés, prairies plus fertiles de la vallée et dolomies calcaires du causse doit continuer d'être lisible et considérée comme faisant partie de l'identité de la commune de Saint-Martin-de-Lenne.

Les paysages associés au vivant

Les participants ont également mentionné les pratiques de pâturage qui rendent les paysages « vivants ». On relève également des mentions à la biodiversité, ce qui montre une nouvelle fois que les paysages interrogent également le rapport entre vivants humains et vivants non-humains parfois domestiqués, parfois sauvages.

Des dynamiques paysagères jugées dégradantes

Les infrastructures routières

Les participants jugent que les infrastructures routières sont amplement suffisantes pour assurer les besoins de mobilité fondée sur le recours au véhicule individuel. Une déviation permet de faciliter l'aller à Saint-Geniez, mais est considérée comme dangereuse et représente une dégradation paysagère aux yeux des participants du fait des aménagements qu'à nécessité la modification de son tracé (remblais, défrichement induit par la suppression de virages, murs en béton).

Les pratiques agricoles

La commune de Saint-Martin-de-Lenne a été particulièrement marquée par le remembrement, lequel a engendré une destruction massive des haies et un aplanissement des reliefs en vue de faciliter les conditions de travail des agriculteurs. Les participants regrettent cependant la destruction des conditions d'habitabilité du fond de vallée pour de nombreuses espèces, en particulier les oiseaux. Enfin, le cours de la Serre a été dévié ce qui accroît les risques d'inondation. Une analyse diachronique permet par exemple de visualiser ces transformations.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Vues aériennes datant de 1951 de la commune de Saint-Martin-de-Lenne

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Vue aérienne récente de la commune de Saint-Martin-de-Lenne

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Vues aériennes datant de 1951 de la commune de Saint-Martin-de-Lenne

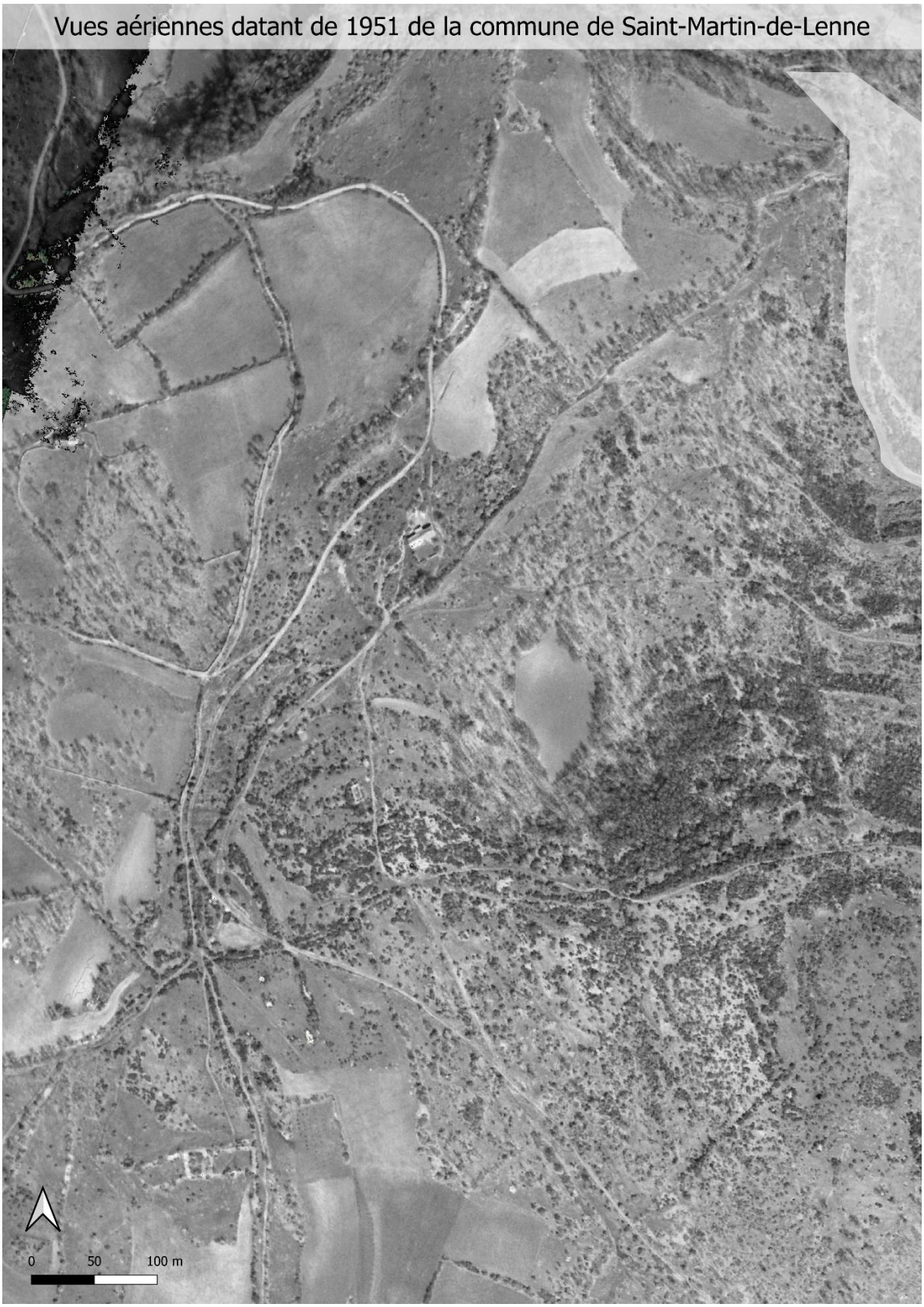

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Vue aérienne récente de la commune de Saint-Martin-de-Lenne

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Atelier de cartographie participative

Les participants ont désigné des éléments jugés dégradants, notamment les dynamiques paysagères liées à l'évolution du modèle agricole (remembrement, déviation de la Serre dont l'ancien lit est visible par fortes pluies, défrichement et déforestation etc.). Ils ont également indiqué la présence de fils aériens dans le quartier de Pignac ou encore la déviation en direction de Saint-Geniez-d'Olt. Enfin, des éléments paysagers sont à maintenir en particulier la Gamasse et le causse de Sévérac, ou encore la Capelette pour laquelle les participants sont inquiets car situés à proximité d'une exploitation à l'origine de défrichement et de déforestation.

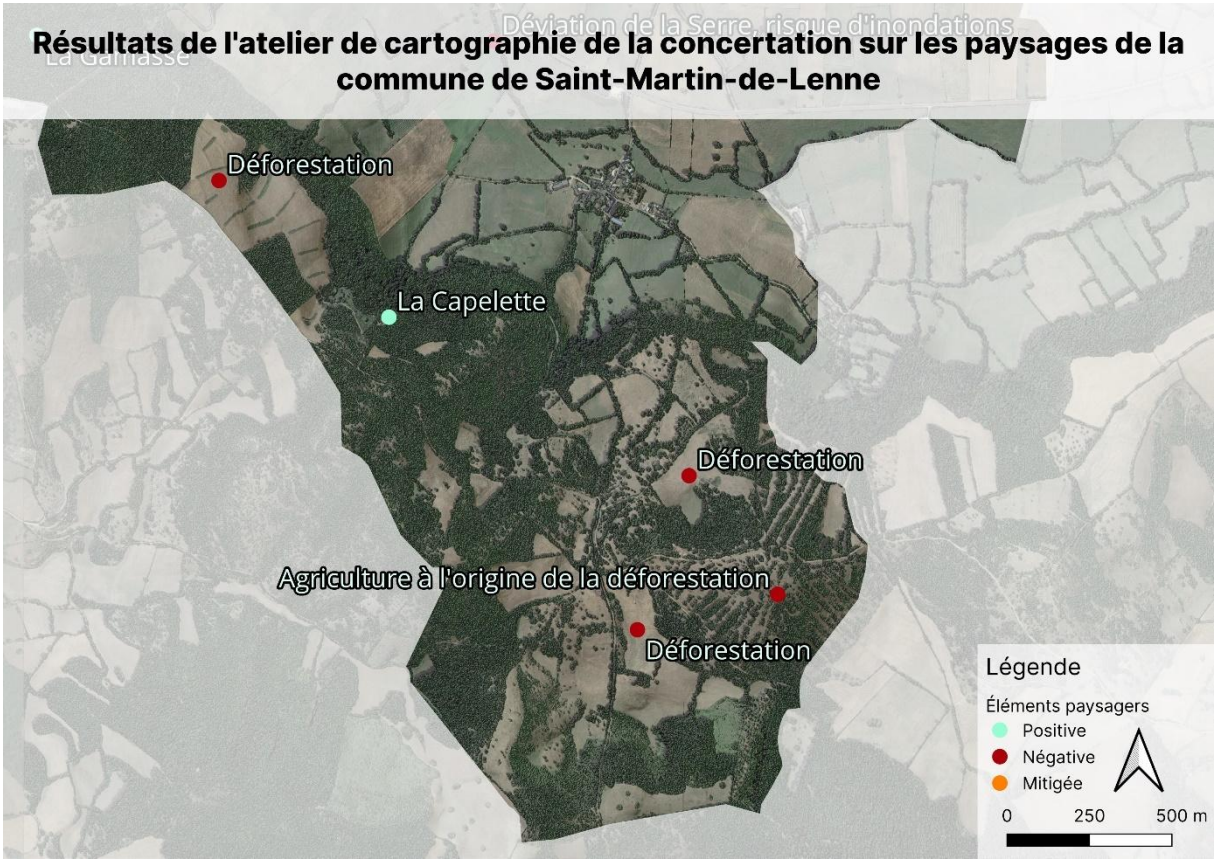

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

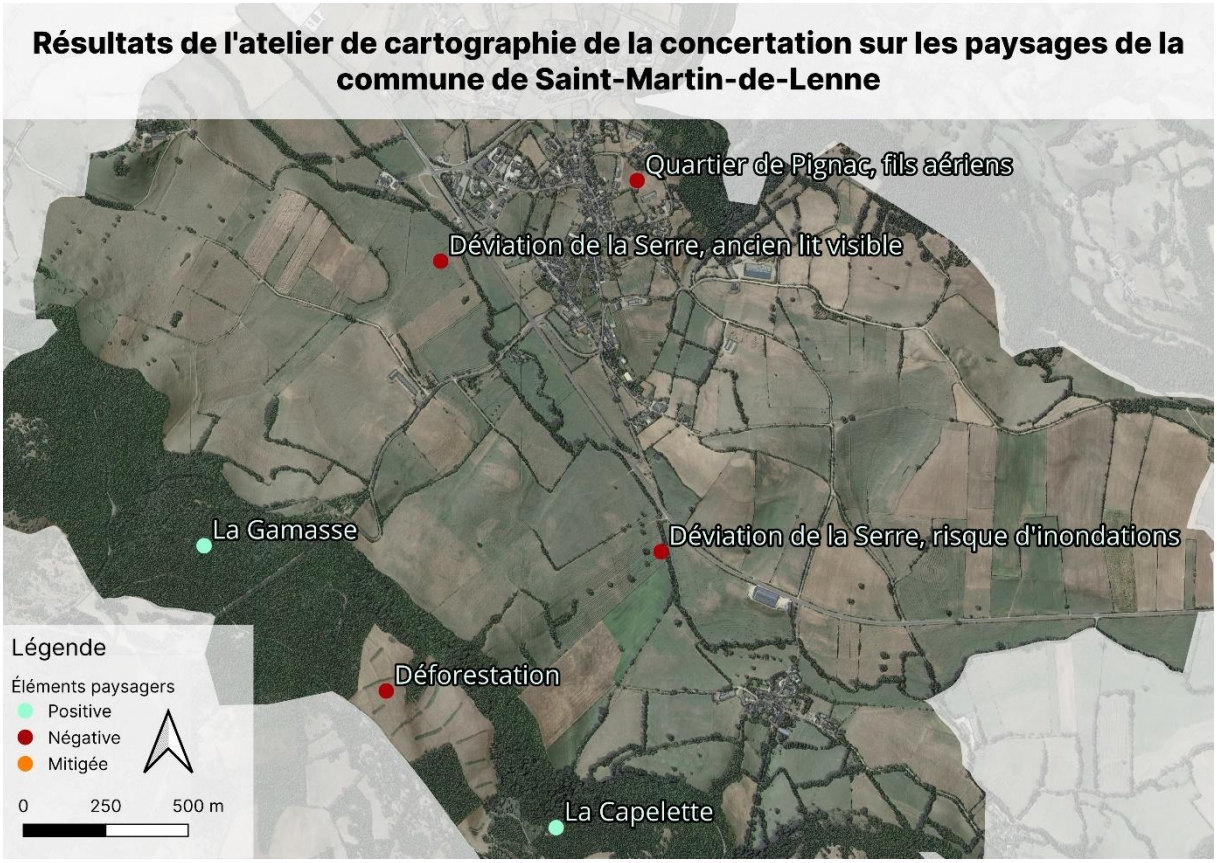

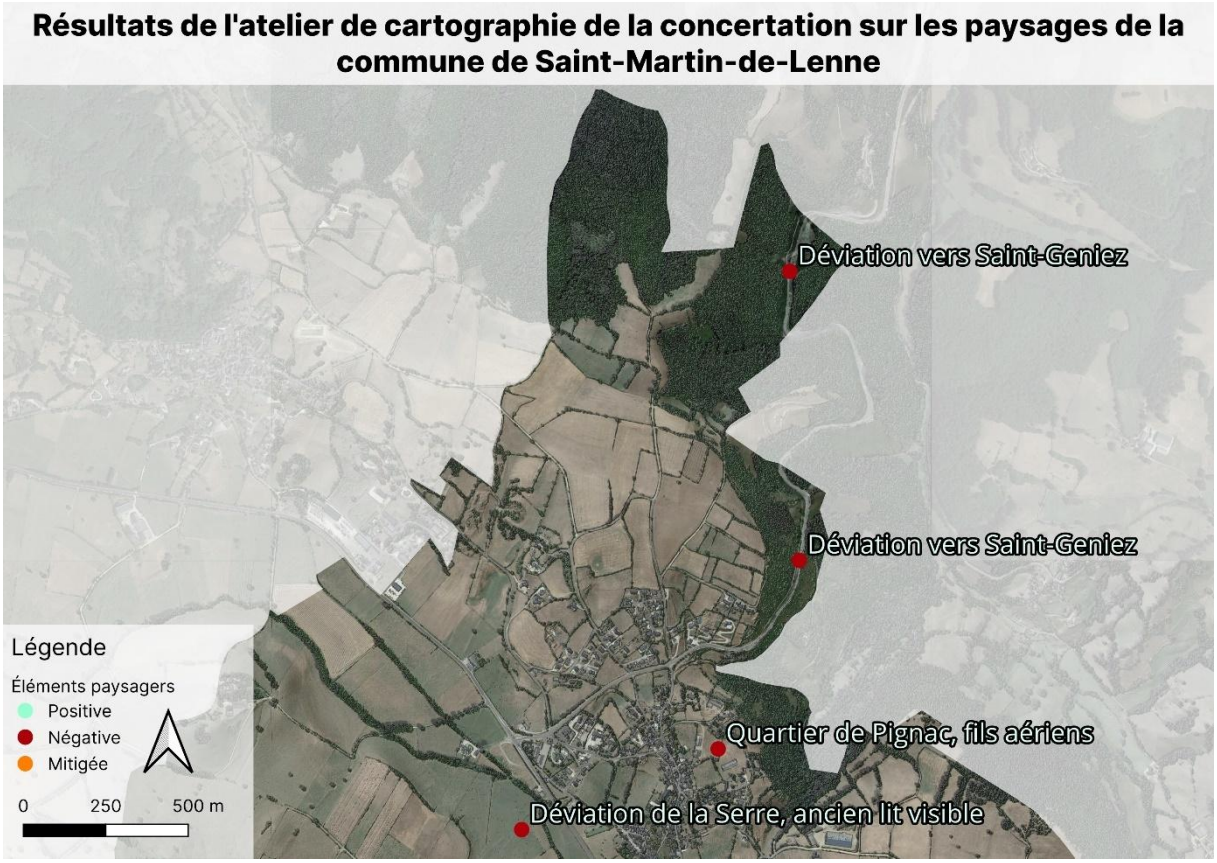

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr

Articulation entre paysage, transition énergétique et projet de territoire

Des vulnérabilités climatiques identifiées par les participants

En début de réunion, les participants ont d'emblée évoqué les enjeux d'adaptation aux dérèglements climatiques et la disparition des sources. Les participants regrettent ainsi les dynamiques de défrichement et de déforestation en particulier dans la Gamasse et le causse de Sévérac. Des groupes de travail sur la gestion de la ressource en eau et l'évolution des pratiques agricoles dans un contexte de sortie de la stabilité climatique pourraient également être formés en associant les agriculteurs et les habitants de la commune.

Vers une évolution des pratiques agricoles ?

À ce sujet, les participants ont regretté qu'aucun représentant du monde agricole n'ait été présent à la réunion. Il aurait notamment été opportun qu'un ou plusieurs agriculteurs fassent part de leurs aspirations et préoccupations ainsi que du quotidien de leur métier, indispensable à la reproduction des conditions matérielles d'existence. De cette manière, il aurait été possible d'identifier des pistes de réflexions permettant de faire correspondre les pratiques agricoles aux objectifs de qualité paysagère qui ont commencé à s'esquisser en début de réunion, et d'interroger les dynamiques de défrichage, broyage et déforestation. Les participants notent cependant qu'il est indispensable que les agriculteurs puissent travailler et vendre convenablement car ils jouent un rôle central dans l'organisation du territoire et le maintien des paysages, mais qu'atteindre cet équilibre nécessite davantage de concertation et d'échanges. Enfin, les participants n'ont pas tous vu l'intérêt de désigner des dynamiques passées sur lesquelles on ne peut plus agir, et encore moins d'évoquer celles dont ils savent qu'elles ne devraient plus se reproduire. C'est en effet le cas du remembrement. Mais l'évocation de ce cas peut éventuellement montrer la pertinence de reconstituer des haies dans les parties les plus concernées par ce remembrement

Une commune à vocation résidentielle : vers plus d'autonomie et de lien social ?

La commune de Saint-Martin-de-Lenne est située proche d'importantes centralités, notamment Saint-Geniez-d'Olt où il est difficile d'aller autrement qu'en voiture (cette route est considérée particulièrement dangereuse pour les vélos). Les données de l'INSEE cartographiquement restituées dans TerriSOTORY® indiquent également des déplacements pendulaires vers Pierrefiche, Laissac, et l'agglomération ruthénoise. Les participants ont le sentiment que la commune a une vocation essentiellement résidentielle et qu'il n'est pas facile de reconstituer du lien social. Les participants sont donc ouverts à l'aménagement de lieux où il est possible de se retrouver ainsi qu'à l'installation de commerces utiles (la boulangerie a été évoquée).

Une mobilité difficile à organiser

Saint-Martin-de-Lenne bénéficie du dynamisme de Saint-Geniez-d'Olt, centralité vers laquelle il n'est pas simple de se déplacer sans recourir au véhicule individuel. Les participants ont indiqué une nouvelle fois ne pas apprécier la modification de la route de Saint-Geniez. Les nouveaux aménagements ne permettent pas plus de sécuriser les mobilités douces, en particulier la pratique du vélo (les participants ont indiqué la possibilité de mettre en location des vélos électriques), alors que Saint-Geniez-d'Olt se trouve à environ cinq kilomètres de Saint-Martin-de-Lenne. En outre, la présence de transports en communs dans la vallée de l'Aveyron adaptés aux besoins et dont les horaires correspondent aux contraintes salariées, permettrait d'assurer les déplacements domicile – travail jusqu'à Rodez (la compétence mobilité est entre les mains de la région ce qui ne facilite pas la tâche aux élus locaux). Cependant, malgré la présence de transports en commun, encore faut-il pouvoir rejoindre Laissac.

Une animation territoriale mobilisatrice nécessaire

La réunion a permis de délivrer des clés de compréhension des enjeux dits « écologiques », c'est-à-dire des interrogations portant sur le maintien des conditions d'habitabilité de la planète et du territoire, et sur la manière dont l'approche paysagère permet d'y apporter des éléments de réponses. En outre, elle a permis aux habitants de se réunir et d'aborder les discussions dans une atmosphère bienveillante qui facilite l'écoute. Certains participants ont ainsi indiqué qu'ils sont ouverts à d'autres dispositifs de concertation et réunion publique portant sur les sujets abordés et plus généralement sur le projet de territoire dans lequel s'inscrit la commune de Saint-Martin-de-Lenne.

PETR du Haut-Rouergue – 13 avenue de la Gare – 12 500 ESPALION
Tel : 05 65 51 02 34 / @ : petrhautrouergue@orange.fr